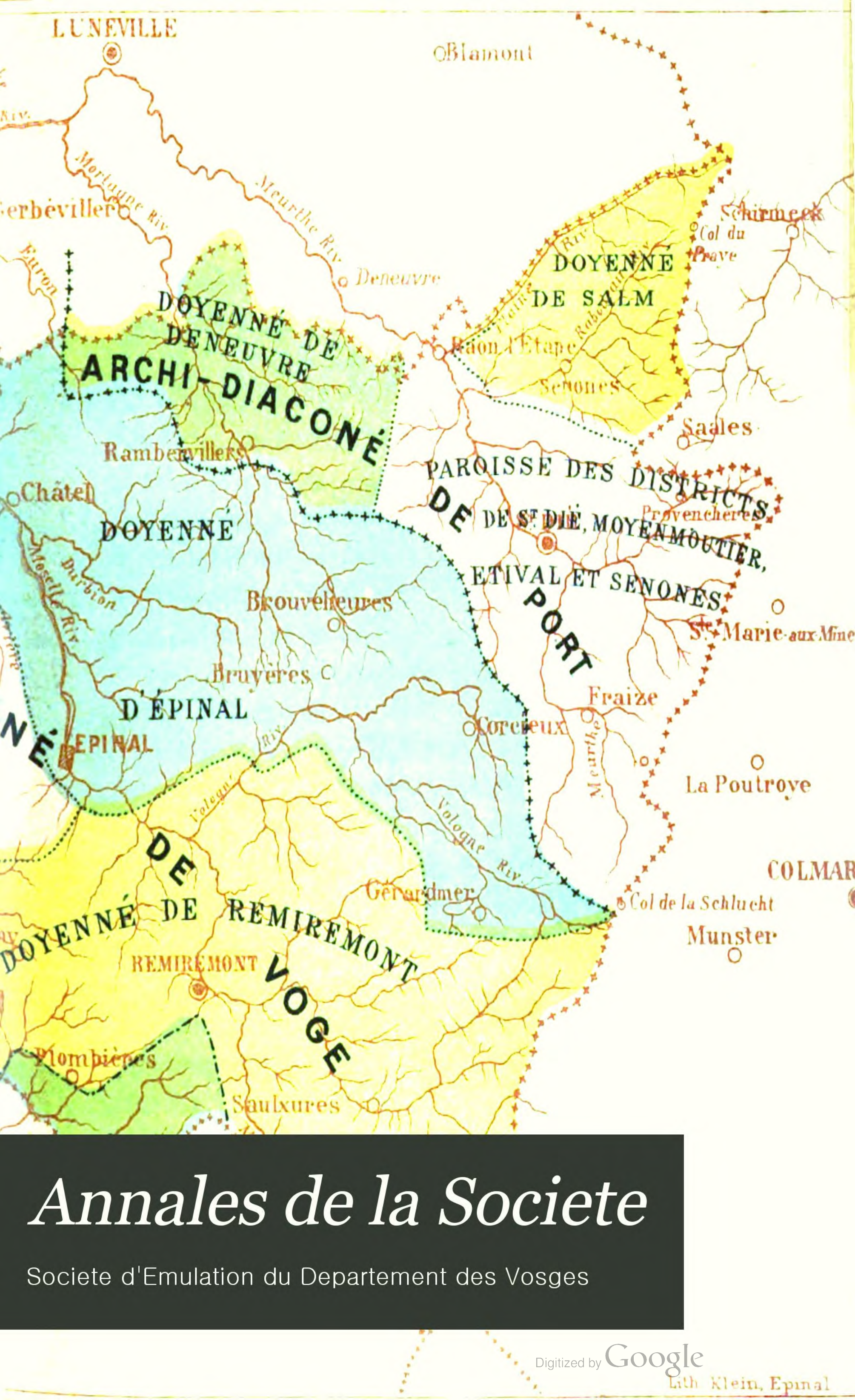
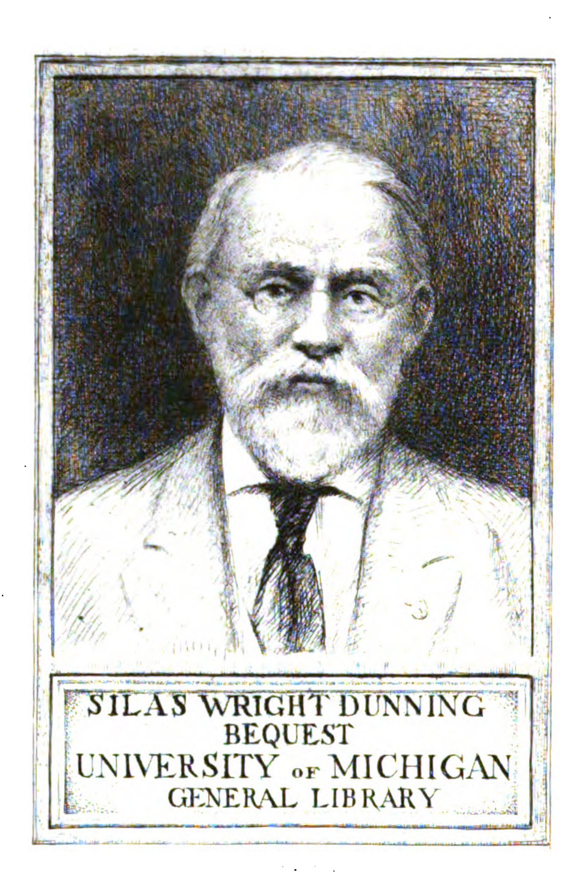


Annales de la Societe

Societe d'Emulation du Departement des Vosges




SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal, le 8 janvier 1825, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par Ordonnance royale du 28 octobre 1829.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

LXVIIIe ANNÉE

1892

ÉPINAL

CHEZ E. BUSY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Rue d'Ambrail, n° 8

PARIS

CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82

1892

SÉANCE
PUBLIQUE ET SOLENNELLE
Du 19 Novembre 1889

Président d'honneur : **M. REGNAULT, Secrétaire général de la Préfecture.**
Président : **M. LE MOYNE, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Etaient présents : MM. BERHER, CHAPELLIER, DU CHATELLE, CHEVREUX, CLAUDOT, DERAZEY, FRICOTEL, GARNIER, GAUTIER, GAZIN (Edgard), GAZIN (Ernest), GEBHART, GLEY (Gérard), DE GOLBÉRY, GUYOT, HAILLANT, HAUSSER, HERVÉ, HUN, HUOT, LEBRUNT, LE MOYNE, LOUIS, MANGIN, MERLIN, MOTTET, NOEL, OHMER, THOUVENIN et TOUREY, membres titulaires et membres libres.

MM. BAILLY, DENIS, RANVOY, RIDOUX, TREMSAL et plusieurs autres personnes de la ville ont répondu à l'invitation de la Société. Des dames en très grand nombre ont tenu à assister à cette solennité.

M. Regnault, secrétaire général, déclare la séance ouverte ; il exprime les regrets de M. le Préfet et dit combien il eût été heureux de constater et d'encourager les travaux des membres de la Société et d'adresser ses félicitations aux lauréats. Il donne ensuite la parole à M Thouvenin, qui prononce le discours d'usage, puis aux rapporteurs des différents concours et au secrétaire perpétuel, pour proclamer les noms des lauréats de cette année. De vifs applaudissements ont accueilli les orateurs à diverses reprises, ainsi que la distribution des récompenses.

Puis la séance a été levée.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE SOLENNELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

le 19 novembre 1891

PAR M. E. THOUVENIN

Membre titulaire

MESDAMES, MESSIEURS,

Mon premier devoir, vous le comprenez, est d'adresser mes remercîments à la Société d'Emulation qui, tout récemment, de membre honoraire a bien voulu m'élever à la dignité de membre titulaire, en même temps que, d'un autre côté, on m'admettait à passer du titulariat à l'honorariat : il y a toujours des compensations en ce monde. Nul n'échappe à sa destinée; la mienne était sans doute d'être honoraire. Il m'eût suffi d'être honoré. Mais aujourd'hui que je suis l'un et l'autre, j'aurais mauvaise grâce à me plaindre; je ne trouve à exprimer que les sentiments d'une vive reconnaissance, un peu attiédie cependant par le nouvel honneur qui m'incombe, et que j'ai trop légèrement accepté d'ouvrir par un discours cette séance solennelle.

Prononcer un discours devant vous, qui avez entendu, l'an dernier, la parole si aimable et si spirituelle de M. Gautier, qui vous promettiez d'entendre cette fois M. Morel, directeur aimé de notre collège et de notre école industrielle, dont vous avez apprécié déjà le talent oratoire, avouez que c'est une épreuve redoutable devant laquelle auraient reculé de plus

braves que moi. Je me suis dévoué : que mon dévouement, plus méritoire que vous ne sauriez l'imaginer, me fasse au moins pardonner l'ennui que je vais vous causer. Parler pour parler, quand on n'a rien à dire, aucune étude sérieuse à communiquer, rien d'un peu neuf capable de piquer la curiosité, est-il rien de plus insipide, de plus insupportable ? C'est à cette déplorable extrémité que je me trouvais et me trouve encore réduit.

Un livre m'était tombé sous la main, dont le titre : *Les gens d'Epinal*, m'avait fait espérer que j'y trouverais matière à vous entretenir. Vous parler de vos pères c'était vous parler de vous ; et, jugeant des hommes d'autrefois par ceux qu'il m'a été donné de connaître, je ne voyais à vous dire que des choses agréables, ce qui m'assurait de votre indulgence. J'ai été bientôt déçu ; non par le livre ; il est excellent ; je l'ai lu et relu même avec un vif intérêt, une émotion profonde ; mais que pouvais-je vous en dire que vous ne vous soyez déjà dit ? Car tous vous l'avez lu, j'en suis sûr ; malgré le voile du pseudonyme, vous avez vite appris le vrai nom de l'auteur qui a depuis longtemps conquis vos sympathies et votre haute estime ; l'œuvre d'un compatriote aimé de tous ne pouvait vous laisser indifférents, et vous n'êtes pas assez ennemis de vous-mêmes pour vous refuser le plaisir que vous promettait un talent éprouvé. Comme moi, vous avez été remués par le roman qui se mêle à l'histoire, roman honnête, plein de grandeur morale, où l'on est heureux d'oublier un instant les grossièretés ou les raffinements malsains des naturalistes et des psychologues : pourquoi gâterais-je par l'analyse les vives impressions que nous en avons reçues ?

L'étude historique, le vrai fonds du livre, aurait pu me retenir ; peut-être auriez vous eu plaisir à voir revivre un instant devant vous une partie du passé de votre ville. Je sais que le passé a un charme puissant, exerce sur les esprits et sur les cœurs une sorte d'attrait irrésistible ; que, pour beaucoup d'hommes,

quand ce n'est pas l'âge d'or, c'est au moins le bon temps. Mais le passé n'est vraiment beau que lorsqu'on le considère en grandes masses, lorsque, négligeant le détail, les coins obscurs, les vallées profondes, les abîmes sombres, on regarde seulement les sommets où rayonne déjà l'avenir qui se lève. Le charme cesse dès qu'on voit nettement toutes choses. Il vous est arrivé souvent de lire, dans un livre d'histoire, le récit sommaire d'une de ces grandes batailles d'où dépendent les destinées d'un peuple. 100,000 hommes ont succombé peut-être ; un tel massacre est horrible ; mais nous avons été vainqueurs, nous avons récolté de la gloire, qu'on ne saurait payer trop cher, et d'un cœur léger vous poursuivez votre lecture. En eût-il été de même, si vous aviez assisté à la lutte meurtrière? Eh bien ! le livre dont je vous parle semble écrit par un témoin des faits qu'il raconte, et il est si vivant qu'il m'a fait vivre moi-même pendant vingt-un ans sur le champ de bataille où vos pères luttaient contre leur seigneur et contre leurs voisins. J'étais au milieu d'eux, ne voyant rien de ce qui se passait ailleurs, de ce qui peut-être m'eût consolé. Enfermé dans les murs de leur ville, j'ai partagé toutes leurs inquiétudes et toutes leurs souffrances ; j'ai craint les horreurs de la faim en supportant celles du siège ; j'ai vu partout autour de nous l'incendie, le pillage, le meurtre, jusqu'au jour où, forcé de choisir un maître capable au moins de le protéger, Epinal s'est donné au roi de France en attendant d'être à la France. Pouvais-je, franchement, apporter ici les affreuses images dont ma pensée était obsédée et attrister ainsi cette fête de famille? Non : décidément, laissons là le passé qui vous révolterait comme il me révolte, et, puisqu'il faut parler, parlons du présent qu'il peut au moins nous faire aimer.

Chose curieuse, le présent est bien souvent ce que nous connaissons le moins, le regardant presque toujours avec des yeux aveuglés par l'intérêt ou par la passion. Il est beau, le présent; il est très beau ; car, d'abord, nous y sommes, et surtout vous

y êtes, Mesdames ; c'est assez, n'est-ce pas, pour le mettre bien au-dessus du passé. Certes vous entendrez encore exprimer des plaintes et des regrets ; je cherche en vain comment pourraient les justifier ceux qui seulement se souviendraient :

Restons à Epinal. La ville a perdu les murailles aux cent tours entre lesquelles elle étouffait, qu'il fallait garder nuit et jour contre une attaque, contre une surprise toujours possible; elle n'a conservé que quelques ruines informes du château qui la menaçait autant qu'il la protégeait, simple question de clés; il faudrait être, avouez-le, un archéologue bien endurci, pour ne pas se réjouir de ce qu'elle a gagné à ses pertes.

Elle a voulu être française ; elle l'est plus que jamais ; elle l'est deux fois, on peut le dire, depuis qu'elle a recueilli tant d'exilés volontaires qui ont donné le plus bel exemple du patriotisme en abandonnant, pour y venir retrouver la France, la terre des pères, la première patrie, celle qui tient le plus au cœur de tout homme. Sentinelle avancée, elle garde à présent la frontière qu'elle saurait défendre au besoin contre l'ennemi du dehors, aussi vaillamment qu'elle défendait son étroite enceinte. Couverts d'ailleurs par une armée vaillante, bien disciplinée, prête à tous les sacrifices, si vous pouvez prévoir la guerre, vous ne la craignez plus.

Epinal était une petite république bourgeoise, fière à bon droit de ses gouverneurs élus, de son conseil secret, qui, pratiquant déjà le *referendum*, ne dédaignait pas de faire ratifier par le commun ses délibérations dans les affaires importantes ; mais ces gouverneurs devaient parfois plier le genou devant un seigneur peu scrupuleux, peu respectueux des droits qu'il avait concédés, dont il fallait de temps en temps renouveler les titres, toujours en les payant. Aujourd'hui, fondue dans une grande et puissante République, où elle compte, dont elle est un des plus fermes soutiens, votre ville n'a plus d'autre seigneur que la loi faite pour tous, et chacun y peut dire avec un juste orgueil : l'Etat, c'est nous.

Elle s'est agrandie, embellie, dans le même cadre toujours charmant qu'elle s'est contentée d'élargir; elle attire l'étranger par la beauté de ses sites et sait le retenir par l'attrait d'une vie douce, agréable, paisible, donnant la gaieté sans l'ivresse, offrant les agréments tempérés sans les détraquements des grandes villes, avec des relations cordiales et sûres. Car les hommes y ajoutent aux qualités qui plaisent, celle qui seule attache ; ils sont bons... mais... les femmes..... meilleures, assure-t-on. Pas de coteries, pas de haines. Peut-être Mme Pernelle se plaindrait-elle encore que dans les salons on médit quelquefois et du tiers et du quart. On ne peut pas cependant planer toujours dans les sphères hautes et sereines de la philosophie, ni toujours traiter les questions littéraires, ni toujours chanter ou taquiner le piano : à quoi donc servirait le prochain? Après tout nous daubons qui nous daube, et le mal n'est jamais bien grand, qui se fait à charge de revanche. Mais ici du moins les gens que la politique, cette mégère, divise le plus, et qui, tous les quatre ans, pendant quinze jours ou trois semaines, s'insultent *en bloc* par la voie de la presse, se rencontrent dans la rue, ou ailleurs, sans ressentir la moindre envie de s'adresser un coup d'arquebuse ou de poignard, se saluent et vont même jusqu'à se serrer la main. Mais icila religion, ce lien d'amour, qui, par la faute des hommes, était devenue le ferment des haines les plus sauvages, qui en était arrivée à nous tuer pour nous sauver et à nous éclairer par la flamme des bûchers, adoucie à mesure qu'ils s'adoucissaient, se contente d'être, à présent la consolatrice et le soutien des âmes que tourmente le mystère de la vie, nous aime tous ou du moins nous respecte, et, dans ces conditions, est partout respectée. Vous avez sagement, comme il convient à des esprits amis de la justice et de la mesure, conservé vos anciennes traditions, et par exemple, maintenu les processions qui, à si peu de frais, rendent heureux tant d'honnêtes gens ; qui donc, à Epinal, songe à en troubler le bel

ordre? Bien plus, la haine des classes est à peu près inconnue dans votre ville, bien que depuis le temps où florissaient chez vous les corporations unies dans une foi commune, la distance s'élargisse chaque jour qui sépare les heureux des moins favorisés du sort. Vous avez vu, dans une récente aventure, que le *commun* d'autrefois n'a pas encore irrévocablement abandonné ses bourgeois. Il est vrai que vous avez tout fait pour leur venir en aide, et que nulle part, en attendaut mieux, la charité n'a plus multiplié ses efforts.

Enfin, vous profitez aujourd'hui de tous les bienfaits que la Révolution a consacrés, mais que vos ancêtres avaient préparés, sous la tutelle des rois, auteurs inconscients de choses excellentes, que nous remercions volontiers de tout le bien qu'ils ont pu nous faire, sans le vouloir, tout en renonçant à leur demander des services désormais inutiles. D'un bout à l'autre de la France enfin l'ordre règne; plus d'émeutes; à peine quelques émotions locales et passagères, c'est-à-dire un léger frisson, un petit accès de fièvre momentanée dans un corps robuste et sain. Avec l'ordre, la sécurité. Le temps n'est plus où l'on ne pouvait sortir des murs, aller à Dogneville ou à Rambervillers, surtout à Rambervillers, sans risquer d'être arrêté, dépouillé, navré. L'espace vous est ouvert, et les plus longs voyages ne sont plus qu'une courte promenade, souvent trop courte, hélas! depuis que les chemins de fer nous mènent parfois si vite où nous ne voudrions arriver que le plus tard possible. Mais la science est là qui, sans nous rendre au fond plus savants, puisqu'elle ne nous dit pas encore le pourquoi des choses, nous prodigue ses merveilles et trouve un remède à tous les maux, que d'un autre côté elle multiplie peut-être. Les chemins de fer redeviendront sûrs, il n'en faut pas douter; et d'ailleurs nous avons la ressource d'aller à pied sans danger. Plus rien à craindre sur les routes. Les routiers ont disparu; du moins, car rien ne s'anéantit dans ce monde, ils ont transformé leur industrie. Les débris des grandes com-

pagnies, terreur de nos aïeux, sont enrôlés depuis longtemps déjà dans les petites compagnies financières ou autres. Avec moins de danger ils nous détroussent encore, c'est vrai ; mais à domicile, et poliment, élégamment, presque galamment. Rien de plus simple que d'échapper à leurs entreprises ; refusons seulement de nous faire leurs associés ou leurs complices. D'ailleurs ils sont bons enfants et nous laissent au moins la vie, se contentant de nos écus ; or plaie d'argent n'est pas mortelle, comme dit le proverbe, et, de l'argent, nous en avons tant que nous en offrons à l'étranger, plus même qu'il n'en demande.

Est-ce la liberté que nous pourrions désirer ? Les lois nous l'accordent dans une telle mesure, que certains la trouvent excessive. Libres ? Nous le sommes tous, si nous voulons. Egaux ? Autant que nous pouvons l'être, tant que la nature n'aura pas accepté nos formules. Evidemment, nous ne serons jamais tous également beaux, également grands, également forts, ni même également riches, si la richesse se mesure aux besoins satisfaits avec un superflu qui n'est pas le même pour tous. Mais l'égalité des droits, la seule qui se puisse légitimement réclamer, nous l'avons enfin, Dieu merci ! Ce n'est plus la naissance, c'est le mérite seul qui permet d'arriver aux places, aux honneurs, accessibles à tous. Seulement... . le prix accordé au mérite est placé là-haut sur un portique élevé où tous les gymnastes suffisamment exercés sont invités à monter, et aux uns l'on fournit encore des échelles, tandis qu'on ne laisse aux autres qu'une corde lisse ou une perche oscillante, ou leurs bras et leurs jambes avec les ressorts du désir et de la volonté Il n'est pas difficile de supprimer les échelles ou d'en donner une à chacun. Pourquoi d'ailleurs aspirer aux fonctions publiques, quand le commerce et l'industrie, de plus en plus prospères, à qui la République ouvre chaque jour de nouveaux débouchés, nous permettent à tous d'y chercher sinon la fortune, du moins l'aisance, la médiocrité dorée, rêve

des poètes d'autrefois. N'avons-nous pas la littérature et les arts qui, après nous en avoir comblés, nous accablent de leurs produits? Les gens de lettres, les artistes ne s'enrichissent-ils pas aussi bien et plus facilement que les commerçants et les industriels? Le journalisme ne mène-t-il pas à tout? Je n'oserais plus renvoyer personne à la terre, cette nourricière qui ne nourrit plus, paraît-il, ceux qui nous nourrissent encore. L'agriculture est en souffrance; les agriculteurs souffrent-ils autant qu'ils le disent? Qu'ils lisent donc *Les Gens d'Epinal*; que même, sans se reporter à ces temps déplorables où celui qui semait n'était jamais sûr de récolter, ils comparent leur sort à celui de leurs grands pères. Peut-être trouveront-ils que s'ils ont moins d'argent, c'est qu'ils en dépensent davantage et que le bien-être, le confortable de la vie sont des compensations. Puis les pouvoirs publics ne les entourent-ils pas de la plus tendre sollicitude? Ne cherchent-ils pas, en ce moment, à résoudre en leur faveur ce problème tenu jusqu'ici pour insoluble, qui semblait n'être qu'une amorce à l'usage des candidats : le *blé cher*, le *pain à bon marché*? Rien ne prouve qu'on n'y puisse réussir. Nous voyons se réaliser tant de choses réputées irréalisables! En cas d'échec, que l'agriculture s'adresse à la science; elle le fait déjà, mais trop discrètement, avec trop de méfiance. Elle sera florissante quand la routine aura disparu, quand tous ceux qui tiennent la charrue ou la bêche auront passé par l'école.

Les écoles créées partout, l'instruction libéralement dispensée à tous et à *toutes*, au risque d'abaisser la femme à n'être plus que l'égale de l'homme, voilà certes le plus grand bienfait de notre temps, l'œuvre la plus glorieuse et la plus féconde de notre République, celle qui sera pour elle le titre le plus sûr à la reconnaissance des siècles futurs. C'est elle qui contribuera le plus à assurer le bonheur de nos descendants en leur donnant ce qui nous manque.

Car, nous ne le dissimulons pas, si nous sommes *bien*, à

cette heure, nous pouvons être mieux, beaucoup mieux. Nous sommes arrivés à une bonne étape où il serait assez agréable de faire séjour ; mais ce n'est qu'une étape, et d'une étape il faut toujours partir. L'important est de connaître la route à suivre jusqu'au lieu où l'on s'arrêtera ; or nous la connaissons. Sur le chemin qui s'ouvre devant nous est un poteau indicateur où nous lisons : République française, liberté, égalité, fraternité, avec la flèche qui ne permet pas que nous nous égarions. Quand toucherons-nous le but? C'est le secret de l'avenir ; mais, quoi qu'en ait dit un poète, l'avenir est à nous, en ce sens qu'il dépend de nous seuls. Suivons sagement la route, sans prendre les traverses inconnues, qui nous rapprocheront peut-être de la ligne droite, mais où nous risquons fort de nous casser le cou.

Si l'homme devenait raisonnable ! Mais ce pauvre animal ne l'est encore que par définition. Nous avons le suffrage universel depuis longtemps déjà, nous ne savons pas, ou nous savons trop bien nous en servir. Nous avons la République ; parmi ceux qui combattent pour elle, combien ne cherchent pas même à la comprendre, afin de l'organiser conformément à sa nature ! C'est que l'homme qui, de tout temps, a réclamé la liberté, qui, pour la conquérir, n'a jamais reculé devant aucun sacrifice, est loin de l'aimer au fond, et ne cache souvent sous ce nom qu'un instinct impérieux de domination. Libres, oui nous voulons l'être, et, si nos mœurs cette fois étaient à la hauteur de nos lois, nous le serions en effet. Mais il faudrait, avec notre liberté, admettre celle des autres ; c'est à quoi nous ne savons pas nous résoudre. Même la liberté de penser et d'exprimer sa pensée, conquête déjà ancienne, inscrite dans la fameuse déclaration de nos droits, nous ne l'acceptons pas, et devenus libres-penseurs nous combattons quelquefois la pensée libre. Il ne nous suffit pas d'avoir la vérité ; il nous faut l'imposer aux autres, comme si nous avions besoin pour affermir notre croyance du

consentement universel, et nous ne remarquons pas que cela seul suffit à éloigner de nous la confiance que nous exigeons. Le mal qui nous travaille est un mal sérieux ; c'est le plus grand obstacle à l'union des esprits et des cœurs sans laquelle il n'est point de société véritable ni de bonheur assuré. Il cessera, croyez-le, ou du moins ira s'atténuant chaque jour, quand tous nos enfants auront reçu une notion exacte de la liberté ; quand ils sauront qu'étant donnée l'égalité, elle ne peut être que *la gêne mutuelle*, et qu'il faut l'accepter, cette gêne, ou se résigner à une bataille perpétuelle où le plus fort même n'est jamais sûr de ne pas recevoir un mauvais coup. Il est certain que, sous cette forme, ils n'aimeront pas la liberté, comme nous, d'un amour passionné et jaloux ; ils auront contracté avec elle un mariage de raison ; ces unions, vous le savez, sont souvent les plus heureuses.

Quand les hommes se seront accoutumés à se faire des concessions réciproques, auront peu à peu émoussé les angles qui causent des froissements douloureux, après s'être seulement supportés, ils arriveront à s'estimer, à s'attacher les uns aux autres, à vivre ensemble comme des frères, qui ne seraient pas des frères ennemis. Et le rêve de tous les siècles sera enfin réalisé, et la paix sociale qui, sans être profondément troublée, est déjà menacée, sera définitivement assurée, le jour où ceux que divisent des intérêts divergents, élargissant une forme léguée par le passé, s'uniront dans une immense confrérie ayant pour patronne *La Justice*.

Je vous avais annoncé que je n'avais rien à vous dire. Vous voyez que je ne vous trompais pas. Je ne vous ai rien dit, en effet, que ce que chacun de vous aurait pu dire en quelques mots : aujourd'hui vaut mieux qu'hier et moins que demain, ce qui fait que l'homme n'est jamais content. Je suis prêt cependant, en vous disant cela, à vous prouver le contraire, et je me déclarerais pleinement satisfait, au moins pour quelque temps, si j'avais réussi à ne vous être pas par trop désagréable.

MESSIEURS,

Il me reste à remplir la partie la moins ingrate de ma tâche, à vous rappeler les noms des membres nouveaux que, pour des mérites divers, la Société d'émulation a cru devoir s'adjoindre, cette année ; à donner un souvenir et un regret à ceux que la mort lui a ravis.

Nos collègues nouveaux sont :

M. René Derazey, agronome, qui, pour les excellents résultats obtenus dans une ferme considérable où il applique les méthodes nouvelles de culture, a reçu, il y a deux ans, du Comice agricole de Mirecourt, la plus haute récompense, la médaille d'or.

M. René Perrout, jeune avocat qui n'en est déjà plus à ne donner que des espérances et soutient dignement à Epinal l'honneur d'un nom bien connu.

M. Hervé, artiste peintre, qui a succédé, comme professeur de dessin au regretté M. Ballande et contribue pour sa part aux succès du collège d'Epinal.

M. Damien Hun, licencié en droit, publiciste à Epinal, qui a su par sa courtoisie comme par son talent d'écrivain se concilier l'estime et la sympathie même de ses adversaires politiques.

M Simon, ingénieur civil, dont s'honore la ville d'Epinal, qui s'est distingué dans la construction de plusieurs chemins de fer en Orient (Roumanie, Serbie, Bulgarie), et que l'Espagne vient de nous enlever encore pour un temps, sans rompre les liens qui l'attachent à nous.

Au nom de la Société, je souhaite à ces Messieurs la bienvenue et je les remercie d'avance de tout ce qu'ils ne manqueront pas de faire, non pour justifier, mais pour rendre plus précieux encore, et plus enviable le nouveau titre qui leur est conféré, et dont la modestie seule m'empêche de dire qu'ils ont droit d'être fiers.

Je ne puis malheureusement que vous nommer les membres que vous avez perdus :

M. Félix Aubry, membre correspondant à Paris, qui vous appartenait depuis 1830 et vous est resté fidèle jusqu'à la mort.

M. George, agriculteur à Mirecourt, vice-président du Comice agricole de cet arrondissement.

M. Moitessier, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce de Mirecourt.

M. Sulpice Perrin, agriculteur et, de plus, botaniste distingué, qui n'est pas un inconnu dans les annales de la science.

Les renseignements m'ont manqué pour vous rappeler tous leurs titres ; mais vos suffrages garantissent leur valeur, et je suis sûr d'être votre interprète en disant que sincèrement vous les regrettez.

Ce n'est jamais sans douleur qu'on se sépare des siens. Heureusement votre Société, comme ces arbres qui renouvellent eur feuillage en restant toujours verts, répare continuellement ses pertes, et, quand ses membres disparaissent un à un, demeure toujours la même, active, laborieuse et féconde. Elle peut dire, elle aussi :

Uno avulso non deficit alter.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

SUR LES CONCOURS OUVERTS EN 1891

DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ

PAR

M. Ernest GAZIN

MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

C'est une vérité banale de rappeler que presque toujours un long espace de temps s'écoule entre une découverte et son application. L'emploi agricole des phosphates n'a pas échappé à la loi commune, et malgré les progrès accomplis depuis un certain nombre d'années, il existe encore bien des régions en France où la routine, jointe à l'incrédulité qui dans nos campagnes accueille d'ordinaire les nouveautés, a empêché jusqu'alors d'utiliser les merveilleux effets des engrais chimiques sur la végétation.

Ce n'est pas du moins dans les Vosges que les conseils et les exemples ont manqué, et déjà en 1886, le rapporteur de votre Commission d'agriculture, M. Figarol, signalait avec sa haute compétence les résultats remarquables obtenus dans cette voie par M. Léopold Ferry, de Corcieux, à qui vous avez alors décerné une médaille de vermeil.

M. Léopold Ferry a continué depuis à prêcher d'exemple. Ses cultures, qui pour la plupart constituent de véritables

champs de démonstration, s'étendent maintenant sur près de 32 hectares, dont 10 hectares de prés, 6 hect. 72 en céréales, le reste en prairies artificielles et en pommes de terre. Vous savez que cet intelligent initiateur a introduit la culture du froment dans une région où l'on ne cultivait que le seigle. Votre jury voyageur a été frappé du bel aspect de plusieurs de ses champs de blé, qui présentaient tous les signes d'une végétation puissante et régulière, alors que sur plusieurs points de la France la récolte était malheureusement compromise. La semence employée est la variété Broowick, 1re ou 2e génération, à laquelle M. Ferry, à la suite de plusieurs essais, donne ses préférences comme réussissant tous les ans dans nos climats. L'ensemencement a été fait en octobre 1890 après une récolte de pommes de terre, obtenue elle-même sur moitié fumier de ferme, moitié engrais chimiques. Il avait été répandu au moment des semailles 1,000 kilogr. de scories de déphosphoration par hectare, mais, à la suite des fortes gelées du dernier hiver, M. Ferry a cru devoir ajouter, au printemps, 200 kilogr. de superphosphate de potasse et 250 kilogr. de nitrate de soude, dont 100 au commencement d'avril en mélange avec le superphosphate, 100 en mai, et 50 à l'apparition des premiers épis; il a exécuté en outre deux hersages et deux roulages. Le blé s'est si bien remis qu'en juillet on y remarquait à peine sur le dos des sillons quelques manques, qui avaient été réencemencés en trèfle, et le rendement moyen à l'hectare a été de 2,230 kilog. de grain et 3,750 kilogr. de paille.

Le blé récolté se vend, *trié pour semence*, à raison de 42 francs le quintal ; en appliquant seulement le cours ordinaire actuel, qui est de 27 francs, le revenu brut a donc été par hectare :

22 q. m. 30 de grains à 27 fr.	602f 10
37 » 50 de paille à 5 fr.	187 50
Ensemble.	789 60

Les frais se décomposent ainsi qu'il suit pour l'unité de contenance :

Labour, ensemencement et hersage	40f »»
Semence : 200 kilog, à 40 fr. les 100 kilog. . .	80 »»
1,000 kilog. de scories	45 »»
200 kilog. de superphosphate à 13 fr. les 100 kil.	26 »»
250 kilog. de nitrate de soude à 25 fr. id. .	62 50
Hersages et roulages du printemps	10 »»
Moisson, battage et manutentions diverses. . .	100 »»
Assurance contre la grêle	8 65
Ensemble . . .	372 15
En ajoutant le prix de location	90 »»
le total du prix de revient s'élève à	462 15

ce qui, déduit du revenu brut ci-dessus, laisse au fermier un bénéfice net de 327 fr. 45 c.

Il est à remarquer qu'en somme, ici comme presque partout, les conditions atmosphériques ont été des plus défavorables, et que, sans l'hiver rigoureux que nous avons eu à traverser, il aurait suffi, comme dans les bonnes années, d'ajouter, au printemps, 150 kilog. de nitrate de soude au lieu de 250, sans superphosphate, ce qui eût procuré une économie de 51 fr. et par suite élevé, toutes choses égales d'ailleurs, le bénéfice à 378 francs.

De tels résultats, obtenus dans un sol granitique, à une altitude de 500 mètres, ne sont-ils pas une confirmation éclatante de la vérité des théories et des enseignements de M. Grandeau, qui en a lui-même poursuivi pendant plusieurs années la démonstration pratique comme directeur de la station agronomique de l'Est ? En présence d'une culture aussi rémunératrice, ne peut-on pas dire, sans vouloir généraliser les procédés et les formules, qui doivent nécessairement varier suivant les diverses conditions locales, que le salut est, pour les producteurs de blé, dans l'emploi judicieux des engrais

chimiques, combiné avec certaines variétés de semence? Et, si l'on rapproche ce rendement de 22 q. m. 30, ou environ 29 hectolitres, de la production de la France, qui ne dépasse guère, année moyenne, 12 quintaux ou 15 hectolitres à l'hectare (1), combien ne doit-on pas souhaiter que de pareilles pratiques se répandent de plus en plus, puisqu'il suffirait d'élever à 18 hectolitres, au lieu de 15, le rendement par hectare de la surface totale emblavée, pour établir l'équilibre entre la consommation et la production et nous affranchir de l'importation étrangère?

Mais ce n'est pas seulement à la culture du blé que M. Léopold Ferry se livre avec succès. Nous avons également remarqué des champs de seigle et d'avoine traités par des procédés analogues, qui donnaient les plus belles espérances. Il s'agit notamment de seigle d'été de Saxe, 2e génération, qui a reçu comme engrais soit du superphosphate de potasse à raison de 500 kilog. à l'hectare, soit 1,000 kilog. de scories et 150 kilog. de nitrate de soude. Sans entrer de nouveau dans le détail des chiffres, il suffira de dire que le prix de revient de la récolte s'est élevé, location comprise, pour l'un des champs,

à . . . . 247 fr. 50 c.

et pour l'autre, à . . . . 338 fr. »

Le battage n'étant pas terminé, nous n'avons pu nous procurer les chiffres exacts du rendement, mais on peut prévoir, d'après les premiers résultats, que la moyenne sera par hectare d'environ 20 quintaux de grains et 40 quintaux de paille.

---

(1) En 1891 la production n'a été que de 14 hectolitres 07 d'après la statistique officielle, ou 14 hectolitres 20, d'après les relevés de l'association de la meunerie, chiffres qui correspondraient respectivement à 10 q. m. 72 ou 10 q. m. 65 suivant qu'on applique à l'hectolitre le poids admis par le ministère de l'agriculture, 76 kil. 2, ou celui de 75 kil. considéré par l'enquête de la meunerie comme s'approchant le plus de la vérité. (*Le Temps* du 20 octobre 1891, Revue agronomique, par M. Grandeau.)

Pour les avoines de Sibérie et de Californie semées (cette dernière dans un champ qui ne contient pas moins de 2 hectares 50 ares) après une culture de pommes de terre ayant reçu moitié fumier et moitié engrais chimique, la formule employée est la suivante :

Superphosphate de potasse.. .	400 à 500 kil.	par hectare.
Nitrate de soude	100 à 150 kil.	

Le prix de revient s'établit, tous frais compris, à 368 fr. 30 ou 408 fr. 30, suivant le prix de location. Or, le rendement moyen dépassera certainement 25 quintaux de grain et 40 quintaux de paille.

M. Ferry cultive en outre diverses variétés de pommes de terre, qui toutes sont traitées comme il suit :

Labour avec un hersage.	40f »»
30 m. c. de fumier à 8 fr., transport et répandage compris.	240 »»
Semence : 2,500 kilog. à 5 francs les 100 kilog. .	125 »»
200 kilog. de superphosphate de potasse, à 13 fr. les 100 kilog	26 »»
100 kilog. de nitrate de soude.	25 »»
Façons diverses, arrachage, mise en sac et transport à la féculerie.	200 »»
Ensemble par hectare. . . .	656 »»

Si l'on ajoute le prix de location, qui est de 50 ou de 90 fr. suivant la situation, on arrive à un total de 706 ou 746 fr.

Le rendement a été cette année, suivant les variétés, de 20,000 à 27,000 kilog , soit en moyenne de 23,000 kilog. à l'hectare, chiffre qui a été diminué, pour quelques-unes, de 3 à 7 p. 0/0 par la gâte. Ces pommes de terre se vendent à la féculerie à raison de 5 fr. les 100 kilog., ce qui, en admettant seulement un rendement de 21,000 kilog. pour tenir compte des gâtées, qui cependant se paient encore 2 fr. l'hectolitre,

donne un revenu brut de. . . . . 1050 fr.
et par suite un bénéfice de 344 ou 304 fr. par hectare.

J'ai tenu, Messieurs, à vous donner une idée aussi complète que possible des procédés employés et des résultats obtenus par M. Léopold Ferry. Il me paraît inutile d'insister sur leur portée et sur leur mérite. Vous remarquerez seulement combien depuis 1886 cet agriculteur a précisé ses méthodes et étendu leur application. Il ne s'agit plus d'expériences tentées sur quelques ares, mais de vrais champs de rapport qu'une culture intensive a portés à un degré de production absolument inconnu dans la région. M. Ferry, après divers tâtonnements, a trouvé pour chaque cas la formule la mieux appropriée, et désormais il peut s'avancer d'un pas assuré dans la voie féconde ouverte à son activité.

Bien d'autres détails seraient encore à mettre en relief dans l'exploitation qu'il dirige. S'il ne fallait me borner, je vous signalerais la manière ingénieuse dont il a exécuté le drainage d'un champ situé sur le bord du chemin vicinal passant devant son habitation. Les 310 mètres de drains en pierres qu'il y a établis se déversent dans le fossé même de ce chemin, et l'eau recueillie le traverse ensuite au moyen d'un aqueduc pour être utilisée de l'autre côté à l'irrigation d'une prairie de 0 h. 50 ares.

Enfin M. Ferry, qui a un double intérêt comme propriétaire et comme commerçant, à répandre l'usage des engrais chimiques, a contracté avec deux fermiers des baux, qu'il nous a communiqués, et aux termes desquels, au lieu de consentir à une réduction de fermage, il s'engage à leur fournir gratuitement pendant les trois premières années, pour être employée sur les terres louées, une quantité déterminée de phosphates fossiles, à condition que, pendant les trois dernières, ce sont les fermiers qui en emploieront à leur compte une même quantité. M. Ferry est convaincu qu'à l'expiration des six ans l'amélioration qui en résultera leur assurera une rémunération

très suffisante, et que, frappés du résultat, ils se mettront d'eux mêmes à employer cet engrais sans y être tenus par leurs baux. Il y a là une combinaison heureuse, le propriétaire ayant tout avantage, quand il peut le faire, à s'assurer le paiement de ses fermages en donnant aux fermiers les moyens de rétablir des terres épuisées, dont on enlève les produits depuis des siècles sans leur restituer, autrement que par un peu de fumier d'étable, les éléments propres à favoriser le développement de la végétation.

Vous jugerez sans doute, Messieurs, qu'il serait regrettable que M. Léopold Ferry, ayant déjà obtenu en 1886 la plus haute récompense mise à la disposition de votre Commission d'agriculture, ne pût recevoir un nouveau témoignage de votre sollicitude pour tout ce qui touche aux progrès agricoles. En vous proposant de lui attribuer la médaille de vermeil du prix CLAUDEL, que vous avez à décerner cette année, votre Commission y attache l'idée d'une distinction supérieure, réservée, en dehors de vos autres récompenses, à des efforts et à des succès remarquablement agrandis et renouvelés.

C'est aussi s'appliquer à mettre en valeur nos richesses naturelles que de repeupler les cours d'eau de la montagne, et, à ce titre, votre Commission n'a eu garde d'oublier les travaux de pisciculture qui lui ont été signalés comme dignes de vos encouragements. Notre collègue, M. Hausser, qui a bien voulu mettre à notre service sa compétence en la matière, a été frappé des résultats obtenus jusqu'ici par l'école pratique d'agriculture et d'industrie laitière établie sous le nom d'Ecole Claude des Vosges à Saulxures-sur-Moselotte, où, à l'appui d'un enseignement théorique ayant principalement pour objet les causes du dépeuplement des rivières et l'étude spéciale des salmonides (fécondation artificielle, incubation, etc.), les diverses opérations de la pisciculture sont faites en présence des élèves et en partie par eux.

Le premier essai, tenté en 1886 sur la truite au moyen de reproducteurs pêchés à l'époque du frai dans la Moselotte, a produit 8,000 alevins, qui ont été répandus dans la Moselotte et la Moselle. Dès 1887, et ici je ne saurais mieux faire que de m'approprier les termes mêmes du rapport de M. Hausser, « on « traita 80,000 œufs, qui produisirent 60,000 alevins reçus par « la Moselle Les campagnes de 1888 et 1889 permirent cha- « cune de répandre 65,000 alevins, moitié dans la Moselotte à « La Bresse et à Saulxures, moitié en Moselle à Saint-Maurice « et au Thillot. Quant à la dernière campagne, les résultats « ont été meilleurs encore. Aujourd'hui, en effet, que les pê- « cheurs constatent de nouveau la présence de nombreuses « truites dans les cours d'eau en amont de Remiremont et « n'hésitent plus à en attribuer la cause aux opérations de « l'école de Saulxures, pris d'un beau zèle pour la piscicul- « ture, ils conservent en réservoir les truites femelles jusqu'au « moment du frai et les apportent alors à l'école, où les œufs « sont récoltés. Dans ces conditions il a été possible de réunir « sans aucun frais environ 100,000 œufs, et la mortalité pen- « dant l'incubation n'a pas dépassé 8 à 9 0/0, ce qui a permis « de mettre à l'eau 92,000 alevins.

» En automne de 1890, M. Chabot-Carleu, qui est, comme « l'on sait, une autorité en fait de pisciculture, a visité l'école « de Saulxures et a été tellement satisfait de la façon dont les « leçons y sont données qu'il a fait obtenir à M. Brunel, alors « directeur, une médaille d'or de la société des agriculteurs de « France.

« Aujourd'hui, c'est M. Poussier, professeur, qui était « l'adjoint de M. Brunel et l'avait secondé de la façon la plus « intelligente, qui s'occupe seul de l'enseignement théorique « et pratique de la pisciculture. Les résultats de la dernière « campagne sont uniquement dus à sa direction éclairée. Si « l'on tient compte de ce que le ministère de l'agriculture « n'alloue que 200 francs à l'école pour cet enseignement, et de

» ce qu'une aussi faible somme doit subvenir à tous les frais
» qu'il entraîne, on comprendra combien M. Poussier fait
» preuve de dévouement pour vulgariser une science aussi utile
» à l'alimentation publique »

Votre commission croit apprécier à leur juste valeur ce dévouement ainsi que les résultats déjà constatés dans le repeuplement de nos cours d'eau, en vous proposant de décerner à l'honorable professeur, appelé à enseigner la pisciculture près du berceau même de ses premiers inventeurs (1), une médaille de vermeil accompagnée d'une prime de 100 fr.

Comme pisciculteur, M. Hurst, directeur du tissage mécanique de MM. Vincent, Ponnier et Cie, à la Petite-Raon, a également tous les droits à vos suffrages. M. Hausser, dont je regrette de ne pouvoir reproduire tout l'intéressant rapport, vous dirait mieux que moi quels perfectionnements ingénieux M. Hurst a su réaliser dans l'installation de ses appareils et à quels résultats importants il est arrivé après les modestes essais du début, qui remontent à 1885. Grâce à la construction d'un laboratoire alimenté par une source très limpide, dont la température se maintient presque invariablement à 7° centigr. et de bassins d'alevinage où les jeunes poissons sont conservés en grand nombre, non seulement M. Hurst a fait éclore tous les ans des milliers d'œufs embryonnés de truite commune ou saumonnée, de grandes truites des lacs et d'ombre-chevalier qui lui sont fournis par l'établissement national de Bouzey, et cela sans que les pertes notées régulièrement dépassent 5 0/0, mais il a pu entreprendre la fécondation artificielle au moyen de reproducteurs élevés par lui, et les alevins qu'il a obtenus ainsi n'ont pas donné 3 0/0 de pertes. Ces alevins servent pour la plupart à repeupler le Rabodeau,

(1) On sait que les pêcheurs Remy et Gébin, nés à la Bresse, furent les premiers qui, vers 1840, pratiquèrent la fécondation artificielle de la truite. (Voir à ce sujet un mémoire du Dr Haxo, *Annales* de la Société, année 1853.)



qui reçoit ainsi une large compensation des dommages causés à la reproduction naturelle de la truite par le détournement et l'utilisation de ses eaux au profit des établissements industriels.

Les sujets conservés sont parqués suivant leur âge et leur force, et l'un des bassins contient des reproducteurs nombreux et de fort belle taille qui fournissent au moment du frai 10,000 œufs environ de truite. Déjà au printemps de 1889 il a été constaté que quelques-uns de ces sujets pesaient près d'un kilogramme; personne ne s'étonnera que maintenant il s'en trouve qui mesurent 0m 40 c. à 0m 50 c. de longueur.

En résumé, le plus bel éloge à faire de cet établissement piscicole est dans cette appréciation textuelle de M. Hausser : « On peut dire que le succès est complet et il est incontesta- « blement dû au zèle et aux soins infinis que M. Hurst apporte « dans ses opérations. »

En 1888, lors du concours régional d'Epinal, ses travaux de pisciculture ont valu à M. Hurst une médaille d'argent. L'année suivante il a obtenu de la Société d'acclimatation (section d'aquiculture) une médaille de 2e classe. Aujourd'hui son établissement, dont le but est absolument désintéressé, « a atteint « le maximum de production eu égard aux moyens dont il dis- « pose. »

Nous vous proposons de reconnaître hautement à votre tour combien ses efforts personnels et les résultats obtenus sont dignes d'éloges en accordant à cet intelligent pisciculteur une médaille d'argent grand module avec une prime de 80 francs.

Les époux Jacquel, âgés tous deux de 60 ans, exploitent depuis 34 ans la ferme de la Chaume, située à Neymont, commune des Arrentès-de-Corcieux, et appartenant à M. Garnier-Thiébaut, de Gérardmer; ils ont succédé à leur beau-père et père, qui y était entré en 1847. Ils ont trois enfants, dont l'un, âgé de 25 ans, est trop faible pour travailler, et qui habitent avec leurs parents. C'est une de ces petites fermes de la mon-

tagne où l'on cultive des pommes de terre, du seigle, de l'avoine et où l'on récolte surtout du foin. Il y a quatre vaches dans l'étable, et tous les ans la famille Jacquel élève une tête de bétail. Bien que le fermier ait amélioré des terrains tourbeux, son exploitation, peu importante en elle-même (elle comprend seulement environ 4 hectares) ne présente rien de particulièrement saillant qui puisse attirer votre attention au point de vue purement agricole, mais si la fidélité, les longs et loyaux services, les traditions d'honnêteté et de travail transmises et suivies de père en fils dans une modeste existence rurale constituent des titres suffisants à vos récompenses, votre Commission a pensé qu'elle ne sortirait pas de son programme en vous proposant d'accorder à M. Jacquel, Jean-Nicolas, une médaille de bronze avec une prime de 30 francs.

M. Pierron, instituteur à Clefcy, ayant pu disposer d'un terrain de 5 ares, laissé en 1879 comme dépendance de l'école communale après son agrandissement, a défoncé ce terrain et y a planté 67 arbres fruitiers, le tout à ses frais. Pour être mieux à même d'enseigner l'arboriculture à ses élèves, il s'est en outre rendu personnellement acquéreur d'un terrain contigu de 8 ares et l'a converti en jardin potager, où il a planté 35 autres arbres truitiers. Ces arbres, presque tous greffés et élevés en basse ou haute tige ou en espalier, sont aujourd'hui pour la plupart en plein rapport.

Enfin M. Pierron a acheté, en 1888, un pré de 60 ares, qui était humide et en partie couvert de mousses et de joncs ; il l'a assaini et l'a très-judicieusement amendé à l'aide de phosphate de chaux, en sorte qu'il a pu y récolter cette année un fourrage abondant et de bonne qualité.

Une initiative aussi méritoire a déjà été dignement récompensée par le comice agricole de Saint-Dié, qui a décerné, cette année, à M. Pierron une médaille de vermeil ; c'est une distinction analogue que votre commission vous aurait demandée pour lui, si elle n'avait été devancée par le comice ; en l'état,

elle ne peut qu'adresser à cet instituteur ses chaleureuses félicitations et vous proposer de compléter la récompense obtenue par l'allocation d'une prime de 50 francs.

Le même comice vient de décerner également à M. Adenot, Charles, demeurant à la Petite-Raon, une médaille d'argent avec une prime de 40 francs pour la mise en valeur de terrains incultes par des boisements, successivement entrepris et continués depuis 1879 sur un peu plus de 2 hectares, et qui ont assez bien réussi pour qu'il en ait déjà été tiré, sous forme de nettoiement, des produits rémunérateurs. Quel que soit le mérite que votre commission attache à ces travaux, qui sont certainement dignes d'être encouragés, elle se voit obligée, vu l'importance du prix déjà remporté et pour ne pas faire un double emploi, de se borner pour M. Adenot à une mention honorable.

Cette année, Messieurs, la liste des candidats qui ont brigué les encouragements de votre Commission d'agriculture a été assez courte. Nous devons l'attribuer surtout à la coïncidence du cinquantenaire du comice agricole de Saint-Dié, qui a été célébré en 1891 avec éclat, et pour lequel s'étaient réservées la plupart des candidatures; en tous cas il ne faudrait pas s'étonner que, dans la circônscription montagneuse où nous avions particulièrement à exercer notre action, les demandes se soient présentées en moins grand nombre que dans les arrondissements essentiellement agricoles de la plaine. Mais, outre que son rapporteur voit ainsi abréger sa tâche, votre Commission est plutôt tentée de s'en féliciter, puisque cette circonstance lui a permis de seconder plus efficacement les vues de M. le Ministre de l'agriculture. M. le ministre a exprimé le désir qu'une part aussi large que possible de la subvention que le gouvernement de la République veut bien nous allouer pour distribuer des primes agricoles, ce dont nous lui exprimons ici toute notre reconnaissance, soit affectée à l'achat

d'une certaine quantité de bonnes semences, qui seraient cédées aux petits cultivateurs éprouvés par le dernier hiver en consentant un rabais déterminé. Nous sommes heureux d'avoir pu déférer à ce vœu en mettant à la disposition des autres associations locales, mieux qualifiées pour l'opération dont il s'agit, une somme de 1,000 fr., qui a été répartie entre les comices agricoles du département.

En terminant, je ne serais pas votre fidèle interprète si j'omettais de rendre en votre nom un nouvel et public hommage à l'éminent député des Vosges qui a tant fait pour le relèvement de l'agriculture : j'ai nommé M. Méline, dont le zèle infatigable se prodigue à la fois pour la défense de notre commerce et de notre industrie et pour celle des intérêts agricoles. On a souvent parlé de la ténacité vosgienne : fut-elle jamais mise au service d'une plus juste cause, et ne mérite-t-elle pas de triompher définitivement de tous les obstacles? Déjà la diffusion des résultats acquis par les recherches scientifiques, l'enseignement par les yeux dû aux champs d'expériences, l'esprit d'association qui se développe un peu partout suscitent tous les ans des progrès, qui sont un gage de confiance et doivent éclairer la marche vers l'avenir. En attendant la solution d'un problème depuis longtemps posé : la création du crédit agricole, l'élan est donné, et, bien que les méthodes nouvelles se répandent avec lenteur, il est permis d'entrevoir le jour où, grâce aux efforts de tous, pouvoirs publics, Sociétés et individus (sans excepter vos modestes encouragements), l'agriculture française, sortie victorieuse d'une crise qui a trop duré, sera placée au rang qui lui appartient comme au facteur le plus important de la richesse nationale.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

PAR

M. GAZIN (Edgard)

Bibliothécaire-Archiviste adjoint de la Société

MESSIEURS,

Tous les ouvrages présentés cette année à notre Société sont les œuvres de membres de l'enseignement primaire.

L'auteur de l'*Essai historique sur Saint-Ouen-les-Parey*, M. Chevalier, instituteur à Igney, nous était déjà connu ; la Commission spéciale instituée pour l'examen des monographies des communes lui a décerné l'an dernier, pour sa monographie d'Igney, une des trois médailles de vermeil offertes par le Conseil général. Cet encouragement, non moins que son goût pour les recherches historiques ont déterminé M. Chevalier à entreprendre le même genre de travail pour la commune de Saint-Ouen-les-Parey, et nous devons dire tout de suite qu'il a pleinement réussi.

Notre auteur ne s'est pas contenté d'extraire des chartes les principaux faits concernant l'histoire des deux communautés réunies aujourd'hui sous le nom de Saint-Ouen-les-Parey ; il ne s'est pas borné non plus à donner les statistiques habituelles sur la superficie du territoire, le nombre des habitants, etc., il a consacré plusieurs chapitres à peindre la vie privée de ses concitoyens, à rappeler les anciens usages et relater les coutu-

mes encore observées aujourd'hui. M. Chevalier est originaire de Saint-Ouen et il s'est trouvé dans les meilleures conditions pour recueillir ces traditions d'autant plus précieuses qu'elles tendent tous les jours à s'effacer et à disparaître ; c'est ainsi qu'il cite un certain nombre de proverbes ou dictons presque tous relatifs aux occupations et aux incidents de la vie rurale.

Je signalerai aussi des remarques sur le patois local qui comprennent une liste d'un certain nombre de mots, avec leur signification en français, liste qui comporte cependant quelques réserves.

M. Chevalier a parfaitement compris le cadre d'une monographie communale et il l'a rempli avec érudition et élégance ; nous avons surtout aimé à trouver en lui cette curiosité de l'esprit et cette ardeur dans les recherches sans lesquelles les plus patientes investigations restent le plus souvent stériles ou ne donnent que de médiocres résultats. Aussi votre Commission vous propose-t-elle de lui accorder une de vos hautes récompenses et nous vous demandons de lui décerner une médaille d'argent grand module, persuadés qu'à notre prochain concours nous aurons à apprécier et à couronner de nouveau le travail qu'il prépare sur la commune de Serocourt.

L'*Histoire de Lorraine racontée à nos enfants* est l'œuvre de M. Drouin, instituteur à Saint-Julien, membre de la Société d'archéologie lorraine ; tout d'abord on ne peut que féliciter M. Drouin des sentiments qui l'ont guidé dans la rédaction de son travail. Il lui a paru, dit-il, utile de présenter aux jeunes gens, sous une forme simple, l'histoire de notre pays depuis les temps anciens jusqu'à sa réunion à la France, le rôle qu'il a rempli, la gloire dont il s'est couvert, les malheurs qu'il a éprouvés, les progrès lents mais continus qu'il a faits dans les arts, les lettres, les sciences ; mais en particulier il a voulu leur montrer de quel patriotisme étaient animés les Lorrains, afin qu'après avoir appris l'histoire de leur petite nationalité, ils éprouvent pour la France, notre grande et belle

patrie un amour aussi ardent, aussi généreux que celui que portaient nos aïeux à leur chère Lorraine. Voyons comment ce programme a été réalisé. Dans son ensemble, l'ouvrage de M. Drouin est bien composé pour le but qu'il s'est proposé ; il est en réalité comme l'auteur le dit lui-même, le résumé de plusieurs bonnes histoires de Lorraine qu'il a pu étudier ; sa rédaction prouve qu'il a eu partout les sentiments élevés qui l'ont déterminé à l'entreprendre ; elle est généralement concise, mais suffisante pour donner une connaissance exacte de la Lorraine, de ses institutions, de ses ducs et des hommes distingués qu'elle a produits. Chaque période historique est décrite d'une manière à la fois claire et sobre. Les temps malheureux du règne de Charles IV seuls nous ont paru décrits un peu trop longuement, tandis que quelques lignes de plus sur le règne réparateur et bienfaisant du duc Léopold sembleraient bien placées. Enfin, çà et là, des rectifications indispensables, principalement dans les premiers récits, et quelques légères modifications et additions mettraient ce petit ouvrage à la place que son auteur désire lui assigner et en feraient pour nos jeunes gens et même pour nos familles d'ouvriers un excellent livre qu'il est désirable de voir publier. Néanmoins, telle qu'elle est, la petite histoire de Lorraine rédigée par M. Drouin nous a paru digne des encouragements de la Société et nous vous demandons de donner à son auteur un sérieux témoignage de votre sympathie en lui attribuant comme récompense une médaille d'argent de seconde classe.

Votre Commission a eu aussi à examiner une Géographie et une Histoire du département des Vosges que leur auteur présente comme spécialement destinées à l'enseignement primaire.

« Mais le chemin est long du projet à la chose »

et nous ne faisons mention ici de ces deux opuscules que pour mémoire.

PRIX MASSON

Le Comité d'histoire vosgienne a présenté pour le prix Masson la collection des documents rares et inédits de l'histoire des Vosges publiés en son nom.

Cette importante publication comprend actuellement neuf volumes dont le dernier a paru en 1889; le dixième est sous presse et paraîtra prochainement; il contiendra l'important cartulaire de l'abbaye de Chaumouzey; elle a été commencée en 1868 et, sauf une interruption causée par la guerre, elle s'est continuée en suivant le plan tracé en 1867 par ses fondateurs, parmi lesquels nous trouvons déjà les noms de MM. Gley et Chapellier.

Chaque volume comprend un certain nombre de documents précieux appartenant à toutes les périodes de notre histoire, depuis les titres de fondation des plus vieilles abbayes, jusqu'aux Cahiers de remontrances, plaintes et doléances des Ordres et aux procès-verbaux de nomination des députés à l'Assemblée de 1789. Une table des pièces et une table alphabétique des noms de lieux et de personnes placées à la fin de chaque volume rendent les recherches commodes. Vous savez que le Comité d'histoire vosgienne a obtenu une médaille d'argent à l'exposition de 1889.

En lui décernant le prix Masson, la Société rendra un juste hommage aux travaux du Comité tout entier et elle donnera un précieux encouragement aux laborieux érudits qui se consacrent actuellement à la continuation de cet important recueil.



RAPPORT

DE LA

COMMISSION LITTÉRAIRE

PAR

MM. L. GAUTIER ET A. OHMER

MESSIEURS,

La Commission littéraire de la Société d'Emulation des Vosges ne voit jamais ou voit bien rarement ses abords encombrés par les œuvres et les candidats qui briguent ses suffrages et ses récompenses. Aussi fait-elle volontiers bonne chère et bon visage à ceux qui viennent frapper à sa porte. Cette porte tourne très facilement sur ses gonds et s'ouvre sans lenteur ni grandes cérémonies : Aujourd'hui, votre Commission vous présente deux ouvrages en vers et vous les recommande en ces termes :

VERCINGÉTORIX, par M. Violette.

L'ouvrage de M. Violette, professeur à Senones, est un essai de poème épique, dont le héros est Vercingétorix.

L'auteur procède par tableaux. Les délégués des cités des Gaules se réunissent pour élire un chef. Les Bardes invoquent leurs dieux ; ils font des sacrifices, ils raniment le courage des Gaulois. Vercingétorix est élu. Il ordonne de ruiner le pays pour affamer les Romains.

Cette première partie, qui ne devrait être en quelque sorte que le prologue du poème, est la plus développée. La suite est

écourtée. Nous retrouvons bien les soldats gaulois à Avaricum, à Gergovie, à Alésia, mais le dénoûment fait défaut. Il manque un dernier tableau, où nous eussions vu Vercingétorix, à cheval, sortant de la ville ruinée, jetant ses armes aux pieds de César; le Romain, impassible et féroce, enchaînant le vaincu et l'envoyant à Rome pour servir de jouet au jour du triomphe. Quelle matière, cependant, pour un poète, que cette scène tragique, dont le récit, après deux mille ans bientôt, nous serre encore le cœur d'une patriotique angoisse !

Le vers, par sa facture, ne rachète pas suffisamment ce que le plan a de flottant et d'inachevé. L'auteur emploie de préférence la stance de quatre alexandrins à rimes alternées. Avec un tel rythme, naturellement un peu lourd, il eût fallu, pour éviter la monotonie, une dextérité qui manque encore à l'auteur. Il a des répétitions inutiles, des épithètes incolores, des inversions qu'on ne permet plus (*Des Druides le chef s'avance vers l'autel*), des rimes trop pauvres (*Vercingétorix* et *soumis*) ou trop usées (*gloire* et *victoire*, *lauriers* et *guerriers*).

On dit que les soldats gaulois représentés sur la colonne Trajane, avec leurs sourcils froncés et leurs moustaches tombantes, ont tout à fait la *touche* des grognards de l'Empire. Nous ressemblons à nos pères, certes ! c'est la marque d'une bonne race, et moralement même nous ne leur sommes peut-être pas très dissemblables. Ce n'est pas une raison pour ne pas mettre à profit les recherches de l'érudition moderne, qui permettent de dessiner d'un trait net et précis les hommes d'autrefois, ni pour peindre un héros arverne et ses compagnons sous des traits qui, avec peu de changements, s'appliqueraient presque aussi bien à Duguesclin guerroyant contre les Anglais, ou aux soldats de Valmy repoussant l'invasion prussienne. En trop peu d'endroits du poème, on a réellement la sensation des choses gauloises, et non plus françaises ; en trop peu d'endroits on éprouve cette impression indéfinissable

d'un autre temps, d'un autre milieu, que la bonne poésie a seule le privilège de rendre, et qui donne tant de saveur, pour ne citer qu'un exemple, aux *Poèmes Barbares*, de Leconte de Lisle.

Un versificateur encore peu exercé, qu'il s'en doute ou non, est toujours un imitateur. Il serait difficile, néanmoins, de dire à quelle école se rattache l'auteur. Il ne paraît avoir reçu le reflet d'aucun poète contemporain. Je remonterais plutôt, pour lui trouver une origine, à ces poètes du commencement du siècle dont les noms ne subsistent plus guère que dans les anthologies, surtout à ceux que l'influence des poésies d'Ossian avaient déjà revêtus d'une vague teinte romantique.

Quoi qu'il en soit, malgré le peu d'intensité de la couleur locale, malgré les malfaçons qui trahissent la main d'un ouvrier encore peu sûr de son outil, il faut reconnaître que l'essai qui nous occupe contient plus que des promesses. Dans ce millier de vers, on en rencontre quelques-uns de bien frappés. Il y a du lyrisme dans les chants des Bardes. Çà et là, un soufffe poétique incontestable anime l'auteur. Ainsi, dans ce passage, où les cavaliers gaulois envoyés par Vercingétorix vont porter dans les tribus l'ordre de dévaster le pays :

Courbés sur leurs chevaux, comme un jonc sous la brise,
Ils volent, emportés d'un furieux galop,
Car c'est d'eux que dépend le sort de l'entreprise,
Le salut ou la mort, être peuple ou troupeau !

Ils clament, en courant, l'ordre du chef suprême,
Comme un lugubre cor sonnant au fond des bois ;
Ils se sentent frémir jusqu'aux moelles même
En criant la terreur de ces sinistres lois ...

« Que tout soit renversé ! Ni ville ni village
« Ne doit être épargné ! Que plus tard le Romain
« Ne puisse rencontrer dans ce désert sauvage
« Pas un seul grain de blé pour assouvir sa faim !

...... Longtemps, dans les campagnes vertes,
Tant que le jour dura, tant que sur l'horizon,
Resplendit le soleil, les cavaliers alertes
Lancèrent sur leurs pas la funèbre oraison.

Et derrière eux, soudain, de longues flammes rouges,
Comme les feux ardents d'un coucher de soleil,
S'élançaient vers le ciel, ensanglantant les bouges
De nuages pourprés aux reflets de vermeil.

Et toujours ils couraient ! Le jour se faisait sombre,
Et d'épais tourbillons, vers le ciel obscurci,
S'élevaient, répandant de larges taches d'ombre
Sur le sol où fumait encor le blé roussi.

Ce fut ainsi durant une journée entière !

. . . .

L'essai poétique de M. Violette peut soutenir la comparaison avec d'autres travaux littéraires que nous avons précédemment récompensés. En conséquence, et bien que l'œuvre soit inachevée, j'ai l'honneur de proposer à la Commission de reconnaître les réelles dispositions poétiques de l'auteur en lui décernant une médaille d'argent.

Léon GAUTIER.

CHANTS DE L'AME, de M. Alph. Thomas.

Les *Chants de l'Ame* sont un recueil, déjà imprimé de poésies variées de rythme, de genre et d'école. L'auteur est-il naturaliste ou classique? L'un et l'autre. Il a des échappées fougueuses où le corps est emporté par la passion autant que l'âme est échauffée par l'ardeur poétique. La mère prudente devra détacher ou voiler certains feuillets du volume, avant d'en permettre la lecture à sa fille. Ses méfaits réalistes, l'auteur les atténue en les commettant souvent dans les régions du

rêve, bien éloignées de la terre, de ses œuvres et de ses pompes. S'il est un mot qui revienne fréquemment, trop fréquemment sous sa plume, c'est le mot rêve, rêver. Mais, malgré cette tendance à se plaire dans la rêverie vagabonde, il ne vagabonde pas dans ses prédilections : il est fidèle aux brunes, et en particulier à Marguerite qui, régulièrement, amène à sa suite Théocrite. Les désinences de ces deux noms sont sans cesse prêtes à s'embrasser — à la fin du vers : ce sont deux inséparables. Puissance tyrannique de la rime qui, ici, au lieu d'obéir en esclave, commande parfois en souveraine !

L'auteur, dans le fond, est plutôt sérieux et grave que folâtre et badin, et, en dépit de l'amour-propre qu'il peut y mettre, il ne m'en voudra pas de réduire le nombre des bonnes fortunes que ses œuvres paraissent révéler et offrir à la crédulité des gens de bonne volonté : on peut être galant homme et même homme galant, à meilleur compte et en payant moins de sa personne

Ce qui domine en lui, avec ou après la fille d'Eve, c'est l'amour des champs et des prairies, où coulent les clairs ruisseaux, des arbres et des buissons où les oiseaux gazouillent, de l'herbe et de la mousse où, à deux, on se murmure de tendres aveux, du ciel azuré (trop d'azur comme trop de rêve) et des étoiles, témoins et confidents de serments éternels ou éphémères. Tout cela n'est pas bien neuf ; mais qu'y a-t-il de neuf sous le soleil ?

Le talent très réel de l'auteur n'est pas renfermé dans les limites étroites de l'idylle et de l'élégie : il s'élève jusqu'à un genre plus solennel et s'attaque aux violences de la nature, aux horreurs de la guerre, aux misères de la pauvreté, aux angoisses du désespoir. On peut dire, en demandant pardon de la comparaison vieillotte, qu'il quitte, à la satisfaction égale des lecteurs, les pipeaux rustiques pour la trompette guerrière ; il est même peut-être un peu chauvin, mais l'excès du patriotisme n'est pas un gros péché, ni jamais trop commun.

Il est plus qu'un versificateur : il a certaines qualités du poète, le sentiment vrai de la nature, l'amour de ce qui est beau, de ce qui est bien et même de ce qui est bon ; il se travaille à fouiller le cœur de l'homme et d'Eve pour chanter leurs douleurs et leurs joies, et à donner aux animaux et aux êtres inanimés une vie qui les mette en communication avec nous pour charmer et embellir notre existence. Quand on a fini de le lire, on ne lui dit pas un adieu définitif.

Mais il n'y a rien de parfait ici-bas : le fils d'Apollon lui-même a fait une chute dont il ne s'est jamais relevé. Les chutes de notre poète ne sont pas aussi funestes au ciel et à la terre, ni à lui-même. Si ses vers sont d'une bonne facture, ses rejets sont trop fréquemment des hémistiches : son expression manque par ci par là de netteté et de précision. La rime, chez qui la pauvreté est un vice, n'est pas positivement riche, mais elle a une honnête aisance : elle n'est pas assez docile, et la clarté en souffre. Sa langue n'est pas d'une correction irréprochable : il confond *j'eus* et *j'eusse* et brave l'autorité de la grammaire ; il risque des néologismes auxquels je crains bien que l'usage, ce grand prêtre du langage, ne refuse le baptême ; il fait de Pline (est-ce le jeune ou l'ancien ?) un poète qui rime, et Pline, que je sache, n'a pas fait de vers ; en eût-il fait, ils n'eussent pas été rimés. Mais que celui qui n'a jamais failli jette la première pierre à M. Alphonse Thomas. La Société lui décerne une médaille d'argent.

A. Ohmer.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

PAR M. DERAZEY

Secrétaire-adjoint de la Société

MESSIEURS,

Votre Commission des Beaux-Arts pourrait être assez justement comparée à quelqu'une de ces planètes lointaines qui, à certains moments, brillent du plus vif éclat pour disparaître ensuite pendant des années. Toutes les villes, en effet, accaparent l'une après l'autre les œuvres d'art des maîtres vosgiens, qui ne peuvent suffire à la tâche, et si de loin en loin nous avons nos jours de fête, si alors nous appelons nos concitoyens à admirer la délicatesse du pinceau, du burin ou du ciseau des fils de nos Vosges, les années suivantes nous devons nous tenir plus modestes derrière vos autres commissions, préparant l'avenir et attendant notre jour.

Cette année cependant, quoique n'ayant organisé aucune exposition et quoique n'ayant œuvre ni de peinture, ni de sculpture, ni de gravure soumise à notre concours, malgré l'absence même d'œuvres musicales, nous nous sommes trouvés en face d'une publication que vous avez renvoyée à notre examen et qui a fixé, à juste titre, l'attention de la Commission des Beaux-Arts.

La *Lorraine Artiste* remonte au 25 janvier 1883; sous le titre de *Nancy Artiste*, elle fut fondée par M. Camille Metzner, compositeur et éditeur de musique à Nancy.

La présentation au lecteur justifiait ainsi la naissance du journal : « ..... Les auteurs de mes jours, qui ont eu leur idée « en me concevant et qui naturellement la croient bonne, « m'ont expressément mis au monde pour que je te parle de « musique et de beaux-arts une fois par semaine .... La créa- « tion simultanée de l'école de musique et de l'école des « beaux-arts fait une situation nouvelle qui réclame des « moyens nouveaux d'information et de discussion. »

Le journal remplit le rôle qu'il s'était assigné et publia régulièrement des articles d'art et des nouvelles.

M. Metzner étant mort le 28 mars 1884, la rédaction du journal fut confiée à M. Auguin, le sympathique artiste que vous connaissez tous, alors rédacteur en chef du *Journal de la Meurthe et des Vosges*. Pendant près de deux ans, M. Auguin dirigea *Nancy Artiste* dans la même voie que son prédécesseur. Il tenta même un nouvel effort : ce fut d'illustrer sa publication. Je dois signaler, entre autres, un numéro salon qui fut très apprécié.

En mars 1886, M. Gouttière-Vernolle devient propriétaire et rédacteur du journal qui, dès lors, parut régulièrement illustré. Ce furent d'abord des lithographies puis, le 19 septembre 1886, ces belles phototypies que vous avez admirées et que la direction n'a plus abandonnées. Et, coïncidence curieuse, qui montre bien que *Nancy Artiste* déjà nous appartenait, la première planche donnait un paysage près de Domremy.

Nancy Artiste a publié depuis un grand nombre de documents rares et inédits et fourni à l'étude de l'art en Lorraine les documents les plus précieux. Le cadre du journal avait été considérablement agrandi ; ce n'était plus *Nancy Artiste* et, le 29 janvier 1888, M. Gouttière-Vernolle écrivait avec raison : « Notre but étant de nous consacrer à l'art lorrain tout entier, nous avons dû prendre un titre plus large ; nous annonçons donc à nos lecteurs notre transformation et le premier numéro de la *Lorraine Artiste*. »

En 1890, la revue avait conquis l'estime de tous les lettrés et le ministre de l'Instruction publique, M Bourgeois, lui accordait une faveur généralement et rigoureusement refusée aux périodiques : une souscription de son ministère.

Une telle marque d'estime nous dispensait presque d'examiner cette belle publication et nous aurait permis de vous demander une récompense. Il importait toutefois de déterminer si la *Lorraine Artiste* rentrait dans le cadre de notre programme de concours.

C'est la seule question que s'est posée votre Commission des Beaux-Arts, l'autre, c'est-à-dire celle de la récompense, étant résolue d'avance.

En parcourant cette revue, nous avons fait un vrai régal archéologique. L'histoire des monuments et œuvres d'art vosgiens s'y trouve détaillée tout au long et personne ne doutera de la science profonde avec laquelle ces articles sont écrits, si j'ajoute qu'un très grand nombre sont signés par un de nos collègues les plus éminents, dont le nom est déjà sur vos lèvres, par M. Voulot, conservateur du musée départemental.

A ce titre, la *Lorraine Artiste* pouvait être aussi bien du ressort de la Commission d'Histoire et d'Archéologie ; son but premier vous l'a fait renvoyer à la Commission des Beaux-Arts.

Son effet direct est de vulgariser la connaissance des monuments anciens et modernes de notre province, des tableaux de nos peintres. Par ce côté, elle rentre dans le cadre de notre programme et nous avons été heureux de la retenir.

Je voudrais vous donner la nomenclature de tous les articles concernant les Vosges Ce serait trop long, il y en a près de cent. Je vous citerai seulement au hasard :

1° Biographie de Claude Gelée, par M. Ch. Héquet ;

2° L'exposition des Beaux-Arts à Saint-Dié en 1887 ;

3° Répertoire alphabétique des artistes lorrains ;

Un numéro spécial sur Jeanne d'Arc ;

Le peintre Français ;

Un poète vosgien : Paul Didier ;

Le concours d'Epinal ;

La salle Lagarde, à Epinal ;

L'abbaye de Chaumousey, etc., etc.

Votre Commission croit aussi devoir vous rappeler que la *Lorraine Artiste* s'est mise à la tête d'une œuvre éminemment vosgienne, le rachat de la maison de Claude Gelée, à Chamagne.

Je vous disais donc que jusqu'à présent la connaissance de nombre de monuments vosgiens avait été vulgarisée par la *Lorraine Artiste*. Il en reste encore et des plus intéressants. M. Gouttière-Vernolle ne voudra pas les laisser inconnus ; la récompense que vous lui accorderez sera un encouragement à continuer dans la voie dans laquelle il marche avec tant d'ardeur et de succès.

Votre Commission des Beaux-Arts propose de décerner à la *Lorraine Artiste* une médaille d'argent grand module.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

SUR LES RÉCOMPENSES DÉCERNÉES EN 1891

PAR

M. E. SIMON

MEMBRE TITULAIRE

MESDAMES, MESSIEURS,

L'année dernière, M. Moret, chef de comptabilité aux Grands-Moulins de Charmes, diplômé de la Société académique de comptabilité et de l'Ecole pratique de commerce de Paris, lauréat de la Société industrielle du Nord, et membre associé de votre Société, vous adressait sa nouvelle méthode pratique de comptabilité en partie double « La Rationnelle ».

Votre Commission des sciences et de l'industrie, chargée d'examiner cette méthode, la déclara bien conçue, clairement exposée et exprima le vœu que son enseignement fût mis à l'essai dans les écoles industrielle et commerciale de Paris, de Lyon, de Reims et d'Epinal. De plus, pour témoigner à l'auteur l'intérêt que votre Société portait à ses travaux, vous lui décerniez une médaille d'argent dans la séance publique solennelle du 18 décembre 1890.

M. Moret a noblement poursuivi la tâche qu'il s'est volontairement imposée et il vous a adressé en juin dernier ce que l'on peut appeler le parachèvement de son œuvre, à savoir :

1° L'introduction à l'enseignement de la Rationnelle, ou guide du maître;

2° Le dictionnaire des principaux termes en usage dans le commerce et la banque ;

3° Une collection de cahiers d'application pour écoliers. (Série A, sans vocabulaire commercial.)

4° Une collection des mêmes cahiers avec vocabulaire commercial ;

5° Une collection de cahiers d'exercice contenant près de deux cents exemples de comptabilité;

Votre Commission a examiné attentivement ces divers ouvrages ; ils sont élaborés avec la même clarté méthodique que leurs aînés, et le but pratique auquel ils tendent, soit la simplicité et la rapidité de l'enseignement de la comptabilité commerciale, s'y trouve exposé et démontré d'une façon qui nous a paru très satisfaisante.

Votre Commission, tout en confirmant le vœu qu'elle a émis l'année dernière, renouvelle les éloges qu'elle a accordés à M. Moret et vous propose de lui décerner une médaille d'argent de 1re classe, comme preuve de grande satisfaction.

M. Géhin, professeur de sciences à l'école primaire supérieure de Gérardmer vous a soumis, sur la météorologie, un travail divisé en trois parties.

La première comprend, indépendamment de 5,000 remarques, 24,000 observations faites par lui pendant ces sept dernières années Elle résume très bien, d'une façon nette et claire, tout ce que l'on demande habituellement aux observatoires d'ordre secondaire.

La seconde partie intitulée « Etude climatologique sur Gérardmer » est rédigée avec beaucoup de méthode ; elle débute par un exposé historique des faits puisés dans les archives de

la commune, ou dont les anciens ont conservé le souvenir, puis, sous forme de tableaux et de graphiques, elle continue par une analyse des principaux phénomènes observés à Gérardmer.

Ce travail de statistique, très pénible, très absorbant, est la partie la plus ardue de l'œuvre de M. Géhin ; celle à laquelle il s'est attaché avec autant de patience que d'attention.

Les tableaux sont accompagnés de remarques et de notes qui ne manquent pas d'intérêt, mais M. Géhin ne se fait pas d'illusions sur la nature des résultats qu'il a pu obtenir, et il convient lui-même que la météorologie n'est pas encore sortie de la période d'observation et que malgré les progrès accomplis depuis un certain nombre d'années, nous ne sommes pas encore en situation de pénétrer les secrets de la nature.

Votre Commission ne rend pas moins un hommage mérité aux efforts persévérants de M. Géhin et aux services qu'il a déjà rendus à la météorologie du département.

La troisième partie de son travail a pour titre : Enseignement pratique de la météorologie. M. Géhin a eu l'idée de réunir, sous la forme d'un petit cours à ses élèves, les notions de météorologie éparses dans les livres de physique.

Ce cours est divisé en 8 leçons : 6 pour la climatologie et 2 pour la météorologie dynamique.

Votre Commission est moins en mesure de porter un jugement sur les résultats que M. Géhin a pu obtenir ; mais elle fait des vœux pour que ce zélé professeur soit bien compris des jeunes gens dont l'instruction scientifique lui est confiée.

M. Géhin placarde dans sa classe un tableau dont il vous a soumis le modèle ; il sert à tracer chaque jour les courbes des pressions, des températures et de l'humidité de l'air, à côté du signe qui indique la direction du vent et du rectangle qui marque la hauteur de pluie tombée sur le sol.

Cette figure, qui parle aux yeux, excite la curiosité naturelle des enfants ; elle frappe leur intelligence et leur montre la

corrélation que les divers phénomènes ont entre eux ; elle leur apprend, en un mot, ce que c'est que la météorologie et leur fait entrevoir le parti qu'ils pourront en tirer un jour, lorsqu'ils cultiveront la terre.

Telle est, dans son ensemble, l'œuvre que M. Géhin vous a soumise. Votre Commission a pensé qu'elle était digne de vos encouragements et elle vous a demandé pour lui une médaille d'argent de 1re classe qui est la juste récompense de ses travaux.

Nous quittons, Messieurs, le domaine scientifique, fort restreint cette année, pour vous donner l'énumération des récompenses à accorder aux anciens et bons ouvriers, à la suite des délibérations de votre Commission.

Minette, Joseph, âgé de 64 ans, est entré au tissage de MM. Géliot fils, à Plainfaing, le 20 octobre 1842 ; père de 5 enfants, dont trois sont encore vivants, il est arrivé par son travail, sa bonne conduite et son intelligence au grade de contremaître tisserand, qu'il exerce toujours, après 49 ans de loyaux services. Nous lui décernons une médaille d'argent de 1re classe.

Miclot, Joseph, né en 1827, est ouvrier fileur depuis l'année 1831, dans les établissements de MM. Géliot. Il a donc 52 ans de services non interrompus et il a eu 13 enfants dont 4 seulement vivent aujourd'hui ; il a toujours donné le bon exemple dans les ateliers, où il est cité comme un ouvrier modèle.

Nous sommes heureux de lui accorder une médaille d'argent de 1re classe qu'il a bien méritée.

Jacques, Marie. Cette ouvrière est entrée à la filature de MM. Géliot en 1839. Elle n'a pas cessé d'y travailler depuis lors et quoique âgée de 64 ans, elle y continue sa tâche, à la satisfaction pleine et entière de ses maîtres. En récompense de ses 52 ans de service, nous vous proposons de lui décerner une médaille d'argent de 1re classe.

Jacques, Joseph, né en 1827, travaille depuis 50 ans à la

même filature que les ouvriers précédemment cités. Il a élevé 11 enfants dont 7 sont encore vivants et il a toujours fait preuve d'une excellente conduite. Nous ne pouvons moins faire que de lui accorder la même récompense qu'à ses émules dans le bon combat de l'assiduité au labeur, soit une médaille d'argent de 1re classe.

Miclot, Charles, âgé de 62 ans, est entré en 1841 dans les établissements de MM Géliot en qualité d'ouvrier fileur. Il y a travaillé pendant 47 ans sans interruption. Ses patrons font un vif éloge de sa conduite et le signalent comme un ouvrier modèle. Il lui reste 3 enfants des 7 qu'il a élevés.

Pour lui marquer l'intérêt que nous prenons à ses bons et loyaux services, nous nous empressons de lui décerner une médaille d'argent de 1re classe.

Nous croyons devoir accorder la même récompense à Ruyer, Marie-Claire, qui, entrée en 1835 comme cardeuse à la filature de MM. Géliot, y travaille sans interruption depuis 46 ans. Elle a constamment rempli sa tâche à la satisfaction de ses maîtres, donnant ainsi le bon exemple dans l'atelier et nous nous faisons un devoir de l'en féliciter.

Marie, Félix, né en 1831, est entré au tissage de MM. Géliot en 1849 ; il n'a pas cessé d'y travailler depuis lors et sa bonne conduite, son assiduité au travail, lui ont acquis l'estime de ses patrons. Nous vous proposons de lui décerner, en récompense de ses 42 ans de service soutenus, une médaille d'argent.

Joannès, Jean-Baptiste, et Toussaint, Nicolas, âgés tous deux de 55 ans, travaillent sans interruption depuis 40 ans dans le même tissage que Marie, Félix. D'une conduite exemplaire, bons pères de famille aussi bien que bons ouvriers, ils méritent à tous égards un témoignage d'intérêt ; Joannès a 3 enfants et Toussaint 4. Nous accordons à chacun d'eux une médaille d'argent.

Didier, Agathe, née en 1834, est entrée au tissage de MM.

Géliot en 1848. Elle ne l'a pas quitté depuis cette époque. Si nous ajoutons qu'elle est mère de famille (elle a 2 enfants) et que sa conduite a toujours été digne d'éloges, vous serez d'accord avec nous pour reconnaître qu'elle a droit à toute votre attention et que pour prix de ses 43 ans de service elle a mérité la médaille d'argent que nous lui décernons.

Henry, Jean-Baptiste, âgé de 52 ans, est occupé depuis 3S ans comme ouvrier tisseur chez MM. Géliot. Il a toujours fait preuve d'assiduité au travail, ainsi que d'une conduite exemplaire; il est donc digne d'intérêt. Nous vous proposons de lui accorder une médaille d'argent.

Laporte, Donat, né à Aydoilles en 1842, a travaillé sans interruption depuis l'année 1853 à la tuilerie mécanique de M. Just Martin, d'Aydoilles. Il s'est acquitté et s'acquitte de sa tâche avec un zèle et une exactitude qui lui ont acquis l'estime et la reconnaissance de son patron. Nous pensons être vos fidèles interprètes, en décernant à ce brave et loyal ouvrier une médaille d'argent.

Bontemps, Isidore, né à Gérardmer en 1831, a commencé, en l'an 1816, son métier d'ouvrier tisserand à façon, pour le compte de la maison Garnier-Thiébaut frères, à Gérardmer. Il prenait le lieu et place de son père, occupé par la même maison depuis quelques quinze ans déjà. MM. Garnier-Thiébaut font un vif éloge de Bontemps, Isidore, dont le travail, la conduite et l'exactitude sont exemplaires. Nous nous associons volontiers aux louanges décernés par ces industriels à Bontemps, Isidore, et pour mieux marquer à celui-ci l'intérêt que nous lui portons, nous avons décidé de lui accorder une médaille d'argent de 1re classe.

Bigo, Michel, né en 1837, à Guebwiller, département du Haut-Rhin, travaille, comme ouvrier tailleur, depuis 28 années, dans la maison Roch, d'Epinal.

Lors de l'année terrible, il y eut forcément chômage, mais Bigo, en bon patriote, répondit à l'appel de la patrie. Il s'en-

gagea pour la durée la guerre, fut blessé pendant la campagne et fait prisonnier.

Rendu à la liberté, après la proclamation de la paix, il revint occuper son poste à Epinal, et il ne l'a plus quitté depuis.

Bigo est un ouvrier de conduite exemplaire, estimé de son patron comme de ses collègues; il est digne de la médaille que nous avons décidé de lui décerner.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

dans sa séance publique solennelle

DU 19 NOVEMBRE 1891

Sur les rapports de ses diverses Commissions, la Société d'Emulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS AGRICOLE

PRIMES DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

Spécialement affectées, en 1891, à l'arrondissement de Saint-Dié (1)

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder en 1891 à la Société d'Emulation une subvention de *treize cents francs* pour être décernée au nom du Gouvernement de la République à titre de primes et encouragements aux améliorations agricoles; mais, sur cette somme, mille francs ont été employés, par l'intermédiaire des Comices du département, à des distributions de semences aux agriculteurs les plus éprouvés par l'hiver dernier.

BONNES EXPLOITATIONS

Une médaille de vermeil (prix Claudel), à M. *Ferry*, Léopold, à Corcieux, pour emploi en grand des engrais chimiques et améliorations diverses dans son exploitation.

Une médaille de vermeil et prime de 100 francs à M. *Poussier*, professeur à l'Ecole pratique d'agriculture et d'industrie laitière à Saulxures-sur-Moselotte, pour enseignement théorique et pratique de la pisciculture.

(1) Ces primes seront affectées : en 1892 à celui d'Epinal; en 1893 à celui de Neufchâteau; en 1894 à celui de Remiremont et en 1895 à celui de Mirecourt.



Une médaille d'argent grand module et prime de 80 francs à M. *Hurst*, Joseph, directeur du tissage mécanique de MM. Vincent-Ponnier et Cie, à la Petite-Raon, pour travaux de pisciculture.

Une prime de 50 francs à M. *Pierron*, instituteur à Clefcy pour plantation d'arbres fruitiers et amélioration d'un pré.

Mention honorable à M. *Adenot*, Charles, à la Petite-Raon, pour mise en valeur de terrains incultes par des boisements.

BONS SERVICES RURAUX

Une médaille de bronze et prime de 30 francs à M. *Jacquel* fermier à la Chaume, commune des Arrentés-de-Corcieux pour bons services ruraux.

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

Médaille d'argent, grand module, à M. *Chevalier*, instituteur à Igney, pour son ouvrage intitulé : *Essai historique sur Saint-Ouën-les-Parey.*

Médaille d'argent à M. *Drouin*, instituteur à Saint-Julien, pour son ouvrage intitulé : *L'Histoire de Lorraine racontée à nos enfants.*

PRIX MASSON

Au Comité d'histoire vosgienne, le prix Masson, consistant en une somme de 300 francs, pour la *Collection des Documents rares et inédits de l'Histoire des Vosges*, publiés en son nom.

CONCOURS LITTÉRAIRE

Médaille d'argent à M. *Thomas*, Alphonse, instituteur à Remémont, commune d'Entre-deux-Eaux, pour ses poésies intitulées : *Les Chants de l'âme.*

Médaille d'argent à M. *Violette*, H. professeur à Senones pour son poëme : *Vercingétorix*.

CONCOURS ARTISTIQUE

Médaille d'argent, grand module, à *La Lorraine artiste*, pour ses publications relatives aux Vosges.

CONCOURS SCIENTIFIQUE

Médaille d'argent de première classe à M. *Moret*, Emile, chef de comptabilité aux Grands-Moulins de Charmes, pour son ouvrage de comptabilité commerciale intitulé : *La Rationnelle*.

Médaille d'argent de première classe à M. *Géhin*, L., professeur de sciences à Gérardmer, pour ses ouvrages sur la météorologie.

BONS SERVICES INDUSTRIELS

Médaille d'argent de première classe à M. *Minette*, Joseph, contre-maître au tissage de MM. Géliot fils, à Plainfaing.

Médaille d'argent de première classe à M. *Miclot*, Joseph, ouvrier fileur au même tissage.

Médaille d'argent de première classe à Mme *Jacques*, Marie, ouvrière à la filature de MM. Géliot fils, à Plainfaing.

Médaille d'argent de première classe à M. *Jacques*, Joseph, ouvrier à la même filature.

Médaille d'argent de première classe à M. *Miclot*, Charles, ouvrier à la même filature.

Médaille d'argent de première classe à Mme *Ruyer*, Marie-Claire, cardeuse à la même filature.

Médaille d'argent à M. *Marie*, Félix, ouvrier au tissage de MM. Géliot fils, à Plainfaing.

Médaille d'argent à M. *Joannès*, Jean-Baptiste, ouvrier au même tissage.

Médaille d'argent à M. *Toussaint*, Nicolas, ouvrier au même tissage.

Médaille d'argent à Mme *Didier*, Agathe, ouvrière au même tisssage.

Médaille d'argent à M. *Henry*, Jean-Baptiste, ouvrier au même tissage.

Médaille d'argent à M. *Laporte*, Donat, ouvrier à la tuilerie de M. Justin Martin, d'Aydoilles.

Médaille d'argent de première classe à M. *Bontemps*, Isidore, tisserand chez MM. Garnier-Thiébaut, à Gérardmer.

Médaille d'argent à M. *Bigo*, Michel, tailleur d'habits, employé à la maison Roch, d'Epinal.

SÉANCE DU 16 JUILLET 1891

Président : **M. LE MOYNE, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. CHAPELLIER, DU CHATELLE, GARNIER, GAUTIER, GAZIN (Ernest), GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, HUOT, HUSSON, LE MOYNE, MOREL, OHMER, SIMON et VOLMÉRANGE.

Correspondance. — Hommages d'auteurs : 1° M. l'abbé Buisson : *Un jurisconsulte vosgien, Scipion Bexon* ; 2° M. A. Burger : *Le pain* (renvoi à la Commission agricole) ; 3° M. le docteur Liégey : *Influence des orages et de la grêle sur les poissons* ; deux numéros du journal *La Sarthe*, contenant le récit de l'inauguration de la statue de Pierre Belon, à Fouilletourte. Remercîments et dépôt aux archives.

M. Thomas, Alphonse, instituteur à Remémont (Entre-deux-Eaux), envoie au concours littéraire son recueil de poésies imprimées ayant pour titre : *Les Chants de l'âme*. M. Violette, professeur à Senones, envoie au même concours son recueil de poésies manuscrites ayant pour titre : *Vercingétorix*. Renvoi de ces deux ouvrages à la Commission littéraire.

M. Huot signale, parmi les publications agricoles reçues, un article, dans le *Moniteur des syndicats agricoles* sur le traitement des blés gelés ; dans le *Journal d'horticulture de France*, les notes sur l'enseignement de l'horticulture dans les écoles ; un nouveau mode de butage des asperges et une controverse sur les résultats de la greffe des yeux de pommes de terre.

M. Chapellier, chargé d'examiner le troisième Supplément à la *Flore des Vosges*, par le docteur Berher, émet un avis favorable à l'impression de cet ouvrage. La Société, consultée, en vote l'impression dans les *Annales*.

Commission d'agriculture. — Cette Commission a décidé

la répartition d'une somme de 1,000 à 1,200 francs entre les six comices agricoles des Vosges pour achats de semences.

Commission d'admission. — M. Guyot, président de la Commission, expose les titres de M. Hervé, professeur de dessin au Collège, et dit que la Commission le présente à l'unanimité comme membre de la Société. Il est procédé au vote, et ce candidat est admis comme membre libre.

Il est procédé à l'élection d'un membre titulaire en remplacement de M. Châtel, démissionnaire. M. du Chatelle est élu.

SÉANCE DU 13 AOUT 1891

Président : **M. LE MOYNE, Président.**
Secrétaire : **M. DERAZEY, Secrétaire-adjoint.**

Présents : MM. Ohmer, Gley, Gazin (Edgard), Claudot, Chapellier, Lebrunt, Ména, Volmérange, Gautier, Huot, Guyot, Le Moyne et Derazey.

Excusés : MM. Haillant et Lebigre.

Correspondance. — M. Thomas, quittant Epinal, donne sa démission de membre titulaire. La Société lui exprimera ses regrets et le priera de rester membre correspondant.

Le Comice agricole de Saint-Dié invite la Société à se faire représenter aux fêtes du cinquantenaire du Comice. M. Volmérange est désigné à cet effet.

M. Liégey présente à la Société une note sur l'influence toxique des pommes de terre mal mûres. Renvoi à la Commission d'agriculture.

La Commission d'agriculture a fixé à 1,000 francs la somme à allouer aux Comices pour achat de graines. Elle est d'avis que la somme soit remise au Syndicat agricole d'Epinal qui ferait profiter les cultivateurs d'une remise de 20 p. 100. La somme sera partagée proportionnellement aux subventions ac-

cordées par l'Etat à chaque Comice. Il sera demandé à chaque Comice un compte-rendu sur l'emploi de la somme à lui remise. Adopté.

M. Lebrunt fait un rapport sur l'ouvrage : *Le pain de ménage*, par M. Burger. Les conclusions en sont adoptées et le rapport est annexé au présent procès-verbal.

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 août 1891

RAPPORT DE M. LEBRUNT

Sur la brochure de M. A. Burger, intitulée : *Le Pain*

On sait que la farine ordinaire de froment contient, en chiffres ronds, 70 0/0 d'amidon, 10 0/0 de gluten, 10 0/0 d'eau, 7 0/0 de matières sucrées (glucose, dextrine) et 3 0/0 de matières grasses et de substances minérales (phosphate de chaux, silice, sels de potasse et de soude).

Le gluten, substance azotée d'une couleur grisâtre, est un mélange de fibrine végétale, de caséine végétale et de glutine.

C'est au gluten que la farine doit ses propriétés nutritives ; c'est lui qui fait du pain l'aliment par excellence ; c'est lui qui donne à la pâte son élasticité et lui permet de lever.

A l'air humide, le gluten se gonfle, se ramollit et se putréfie ; c'est là une des causes de l'altération de la farine ; l'amidon n'est pas altéré.

Au commencement de l'année 1890 une nouvelle substance alimentaire, la fromentine, extraite des embryons du blé séparés par un nouveau système de mouture, a été présentée à l'Académie de médecine par M. le docteur Dujardin-Beaumetz. Les embryons ou germes du blé contiennent aussi une huile grasse qui rancit à l'air en s'oxydant, et un ferment diastasique, la céréaline.

M. Burger combat la théorie nouvelle qui substitue à l'ancienne farine *une farine moderne où sont supprimés les éléments suivants du grain de blé : 1° toutes les différentes enveloppes, quelle que soit leur richesse en matière azotée et en matières minérales ; 2° le tégument seminal qui contient la céréaline ; 3° le germe ou l'embryon avec ses éléments albuminoïdes dont on vient de composer la fromentine ; 4° enfin l'huile essentielle qui imprègne toute la substance du germe.* Cette farine moderne consiste alors à peu près exclusivement en matière amidonnée.

M. Burger compare les propriétés de cette nouvelle farine et de l'ancienne, donne les résultats de ses observations et de ses enquêtes auprès de personnes compétentes et conclut haut la main en faveur de l'ancienne farine.

Le pain fait avec la farine moderne moulue au cylindre et expurgée des embryons est d'une blancheur parfaite : c'est là son unique avantage. Il est assez bon le premier jour quoiqu'il n'ait pas grande saveur ; mais le lendemain et à plus forte raison les jours suivants il devient sec et dur. Le pain fait avec la farine bise, provenant du blé moulu à la meule, d'où le germe n'a pas été éliminé, n'est pas, il est vrai, de la première blancheur ; mais il est plus appétissant, plus savoureux, plus nourrissant et plus digestif. Ce sont précisément les substances contenues dans le germe qui lui donnent son excellent goût de noisette. On a cherché à rendre au pain de farines dégermées ce goût de noisettes, et l'on y est parvenu en introduisant dans le levain, par 1,000 kilogr. de farines traitées, 2 kilogr. d'huile d'amandes douces faite, par parenthèse, avec des amandes amères Mais alors autant valait-il laisser les germes, sans vouloir entreprendre de rectifier la nature.

La farine moderne se conserve plus longtemps sans altération, puisqu'elle est débarrassée de l'embryon, et, par conséquent, du ferment diastasique et de l'huile aromatique qui

rancissent à la longue. Mais, sauf pour le spéculateur qui a parfois intérêt à faire des amas de farines et à les conserver longtemps, sauf aussi le cas d'approvisionnements en prévision d'une guerre, il est bien inutile de beaucoup étendre le délai entre la mouture et le pétrissage.

La farine au cylindre est bien plus facile à travailler, à pétrir ; la cuisson de la pâte est moins longue, et le four n'a besoin que d'une chaleur modérée. Ce ne sont là que des avantages de peu d'importance, et si les patrons ne peuvent vaincre les résistances des ouvriers boulangers, rien de plus facile que d'avoir recours aux machines.

Puissent les observations de M. Burger être entendues; puissent tous les consommateurs être bien décidés à revenir au bon et appétissant pain bis et à laisser de côté le pain trop blanc, qui n'est en somme que du pain d'amidon, et dont l'usage ne peut qu'être au détriment de la santé publique.

J'ai l'honneur de proposer à la Société de voter des remercîments à M. Burger pour son excellente petite brochure, dans laquelle il défend avec tant de conviction et tant d'énergie la cause du pain bis, du pain de ménage.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1891

Président : **M. LE MOYNE, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire-perpétuel.**

Présents : MM. Garnier, Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Haillant, Huot, Husson, Le Moyne, Louis, Voulot.

Excusés : MM. Ohmer et Simon.

Correspondance. – M. le Ministre de l'Instruction publique envoie le Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1892.

M. Léon Louis propose de demander aux délégués de la

Société un rapport sur les séances auxquelles ils auront assisté. Adopté.

M. le docteur Berher fait hommage des poésies qu'il a publiées et de son récent *Supplément au catalogue des plantes du département des Vosges*. La Société remercie vivement l'auteur et renvoie l'examen de ces poésies à M. Husson.

M. Boucher de Molandon fait hommage de sa publication intitulée : *Un oncle de Jeanne d'Arc depuis quatre siècles oublié : Mengin de Vouthon*.

M. Durand, archiviste à Amiens, fait hommage du 5e fascicule de l'*Album archéologique* publié par la Société des antiquaires de Picardie. M. Fliche fait hommage de sa publication intitulée : *Note pour servir à l'histoire des temps glaciaires*.

M. Garnier fait hommage du 7e *Compte-Rendu annuel des travaux de la Commission météorologique des Vosges* ; cet ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Le Moyne.

M. le docteur Liégey fait aussi hommage de ses dernières publications dans *L'Echo agricole*, nos 173, 177 et 179, 30 juillet, 4 et 6 août 1891, intitulé : *Le Taureau banal*, et dans le *Bulletin de pêche et de pisciculture*, no 88, du 15 août 1891.

M. Richard fait hommage de sa publication intitulée : *Rapport sur le projet de règlement intérieur des notaires, communiqué par la Chancellerie*. M. Haillant rend compte sommairement de l'économie de cette publication, et des différents sentiments qui ont inspiré l'auteur.

La Société industrielle de Mulhouse envoie le Programme des prix qu'elle décernera au mois de mai 1892.

M. Le Moyne signale, parmi les dernières publications reçues, les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, qui contiennent notamment les paroles suivantes adressées à M. Mellier, nouvellement élu, par M. Puton, président de cette So-

ciété : « Appréciant le résultat de tant de sacrifices et d'efforts faits pour l'instruction primaire, vous concluez qu'il faut avoir confiance dans les générations qui grandissent et qu'elles fournissent au pays des hommes utiles et de meilleurs citoyens. Permettez-moi d'ajouter, en m'élevant au-dessus des passions du moment que, par un effet indirect, mais non moins certain, ces générations fourniront aussi de meilleurs chrétiens. En voyant l'Etat et l'Eglise rivaliser de zèle pour développer l'un l'instruction, l'autre la religion, à voir celle-ci enseignée par les Ministres du culte eux-mêmes et non plus par des intermédiaires indifférents, on doit être assuré que ces deux forces vitales des Sociétés ne manqueront point aux générations futures. »

M. le Président signale aussi le *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Montauban*, les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, qui contiennent une étude remarquable sur la trombe du 19 août 1890, qui a traversé et ravagé tout le Jura français et suisse ; le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, année 1888, qui contient la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments et objets ayant un caractère historique et artistique, et la liste des monuments mégalithiques, antiques, moyen-âge et modernes classés dans le département de l'Yonne et dans les départements limitrophes.

M Le Moyne propose l'insertion de cette loi dans les *Annales* avec une liste analogue pour notre région. Adopté.

Election d'un membre titulaire en remplacement de M. Thomas : M Thouvenin est élu.

Commission d'histoire. — M. Gazin, au nom de la Commission, propose de décerner le prix Masson au Comité d'histoire vosgienne. Adopté.

Commission de littérature — M. Le Moyne, remplaçant M. Ohmer, rend compte de l'examen du recueil de poésies intitulé : *Les Chants de l'âme*, publiées par M. Thomas,

instituteur à Remémont (Entre-deux-Eaux), par Fraize, et propose une médaille d'argent. Adopté.

Commission scientifique. — M. Léon Louis, remplaçant M. Simon empêché, lit le rapport sur les récompenses à décerner cette année au nom de la Commission scientifique. Les conclusions sont adoptées après l'échange de quelques observations, et des remerciements sont votés à M. Simon.

M. Garnier lit le compte-rendu des travaux météorologiques que M. Géhin présente au concours et propose de décerner à ce candidat une médaille d'argent grand module. Adopté.

La Société vote aussi des remerciements à M. Garnier pour son consciencieux rapport.

M. Le Moyne dépose le manuscrit de M. le Président de la Commission météorologique sur les effets du froid pendant l'hiver dernier, d'accord avec M. Lebrunt, et en propose l'impression dans les *Annales*. Adopté.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1891

Président : **M. LE MOYNE, Président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Bourgeois, Chapellier, Claudot, Garnier, Gley (Gérard), Haillant, Hervé, Huot, Lebrunt, Le Moyne, Louis, Mangin, Ohmer, Simon et Voulot.

Excusé : M. Derazey.

Correspondance. — Le Comicé agricole de Neufchâteau rend compte du crédit de 280 fr. qui lui a été alloué par la Société d'Emulation.

M. Moynier de Villepoix fait hommage de sa publication *Sur l'accroissement de la coquille chez l'Helix aspera.* Des remerciements sont votés à l'auteur.

M. Thouvenin remercie la Société de l'avoir nommé membre titulaire.

M. Bourgeois, membre libre, fait hommage de son ouvrage intitulé : *Les Gens d'Epinal.* Des remercîments sont votés à l'auteur et le volume sera déposé à la bibliothèque de la Société.

M. Le Moyne lit l'analyse qu'il a faite du compte-rendu annuel des observations météorologiques faites dans les Vosges en 1890-1891 dressé par M. Garnier, membre titulaire. M. Le Moyne propose à la Société de voter des remercîments à M. Garnier, secrétaire, et à M. Denys, président de la Commission météorologique. Adopté.

M. Simon, membre titulaire, fait connaître à la Société que ses occupations professionnelles l'appellent en Espagne pour quelques années. Il prie la Société de lui conférer le titre de membre correspondant et promet d'envoyer quelques communications. La Société remercie M. Simon de sa sympathie, et annonce qu'elle sera heureuse de recevoir les communications qu'il se propose de faire.

De nouveaux remercîments sont adressés à M. Claudot pour le zèle et l'activité qu'il a mis à faire transporter et installer la bibliothèque et le matériel de la Société dans la nouvelle salle de la maison d'école Guilgot, rue Lormont, où la Société tient aujourd'hui sa première séance.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1891

Président : **M. LE MOYNE, Président ;**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Claudot, Garnier, Gazin (Edgard), Gazin (Ernest), Gley (Gérard), Haillant, Hervé, Huot, Husson, Kampmann, Lebrunt, Le Moyne, Louis, Ohmer, Mangin et Mieg.

Excusé : M. Voulot.

La Société archéologique du département de Constantine demande et obtient les *Annales* de l'année 1878, 1er cahier du tome XII.

Il est donné lecture de la présentation de M. Ridoux, inspecteur d'académie à Epinal, par MM. Haillant et Morel. Renvoi à la Commission d'admission.

M. Thomas, ancien membre titulaire, écrit pour informer la Société qu'il restera avec plaisir membre correspondant.

M. Lebrunt, président de la Société d'horticulture des Vosges, invite M. le Président de la Société à la distribution des récompenses et au banquet qui la suivra. M. Ohmer est délégué pour représenter la Société.

M. Perdrix, président du Comice agricole de Neufchâteau, et le trésorier du Comice de Remiremont, remercient la Société de l'envoi des cent quatre-vingts francs mis à leur disposition pour être distribués aux cultivateurs de ces arrondissements.

Le Comice agricole et le Syndicat agricole d'Epinal font connaître qu'ils ne peuvent distribuer pareille somme mise à leur disposition ; cette somme sera envoyée au Comice agricole de Neufchâteau.

M. Denys, président de la Commission météorologique, sollicite l'appui moral et financier de la Société pour aider cette Commission à élever un monument météorologique à l'entrée de l'avant-cours à Epinal ; il demande en même temps à la Société de déléguer un de ses membres pour assister aux réunions de cette Commission. La Société vote une somme de deux cents francs et délègue M. Le Moyne.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1891

Président : **M. LE MOYNE, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. CHEVREUX, CLAUDOT, GAZIN, GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, HUOT, LEBRUNT, LE MOYNE, MANGIN et OHMER.

Excusés : MM. GAUTIER et TOUREY.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique annonce l'envoi des Chroniques d'Amadi et de Stromboldi.

M. le Ministre de l'Agriculture envoie le Programme du Concours général agricole qui se tiendra à Paris du 15 au 24 février prochain.

M. le Président du Comice de Mirecourt remercie la Société de l'envoi qu'elle lui a fait d'une nouvelle somme de cent quatre-vingts francs.

M. Denys, président de la Commission météorologique du département des Vosges, remercie la Société de la subvention de 200 francs qu'elle lui a accordée pour l'aider à élever le monument météorologique.

Le Comité formé à Nancy pour l'érection d'un buste à Pierre Gringoire sollicite la souscription de la Société. La Société vote vingt francs.

M. Auguste Gazin, inspecteur-adjoint des forêts à Raon-l'Étape, écrit à la Société pour l'informer qu'il restera avec plaisir membre associé et envoie en hommage son Rapport intitulé : *Une excursion forestière dans l'Est.*

Hommages reçus :

M. Baradez : De l'abolition du servage.

M. des Godins de Souhesmes : Guide à Constantinople et ses environs.

M. Fliche : Etude chimique et physiologique sur les feuilles de fougères.

MM. A. Gazin et Cannon : Une excursion forestière dans l'Est.

M. le docteur Liégey : 1° Sur les truites des Pyrénées ; 2° Deux gros mangeurs d'écrevisses ; 3° Le brochet amateur de rats et de souris ; 4° Sur les coquilles perlières.

M. Ristelhüber : Strasbourg et Bologne, recherches biographiques et littéraires sur les étudiants alsaciens immatriculés à l'Université de Bologne de 1289 à 1562.

M. Pognon : *Le Paysan lorrain*, histoire authentique d'une famille de laboureurs au XVIII° siècle.

Des remercîments sont votés aux auteurs et l'ouvrage de M. Pognon est renvoyé à la Commission d'histoire.

La Société décide en outre l'envoi gratuit à M. des Godins de Souhesmes des *Annales* de l'année 1891.

M. Lebrunt, au nom de la Commission d'agriculture, rend compte de différentes publications reçues et notamment : 1° du cinquantenaire du Comice agricole de Saint-Dié ; 2° d'un article sur le mouvement de la population en France, et 3° d'un autre article relatif à l'analyse du sol par la plante.

M Claudot, au nom de cette même Commission, lit le rapport qu'il a rédigé sur le *Traité d'économie forestière*, par M. Puton. Le rapporteur demande à la Société d'adresser à l'auteur ses plus chaleureuses félicitations et de manifester le désir de le voir bientôt compléter son œuvre par la publication de l'*Etude économique* qu'il laisse espérer sur la circulation et la distribution de la richesse ligneuse. La Société accepte ces conclusions, remercie M. Claudot de son consciencieux rapport et en décide l'impression dans les *Annales*.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1891

Président : **M. LE MOYNE, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. CHAPELLIER, CLAUDOT, GARNIER, GLEY (Gé-

rard), Guyot, Haillant, Huot, Husson, Lebrunt, Le Moyne, Ohmer, Thouvenin, Volmérange et Voulot.

Excusés : MM. Derazey, Mangin et Léon Louis.

M. Puton, membre correspondant à Nancy, remercie la Société de l'appréciation qui a été faite de son *Traité de l'économie forestière*.

M. des Godins de Souhesmes, publiciste à Constantinople, remercie la Société de l'envoi des *Annales* de 1891 et se fait inscrire comme membre correspondant.

M. Ridoux, inspecteur d'académie, remercie la Société de l'avoir élu membre.

M. le Ministre du commerce envoie une circulaire demandant de réserver bon accueil aux délégués de l'Office du travail. La Société s'empressera de répondre au désir de M. le Ministre.

L'association agricole de Girecourt a invité M. le Président de la Société d'Emulation au banquet annuel. M. le Président, étant empêché, a prié M. Ohmer de représenter la Société à cette réunion.

Le comité formé pour l'érection d'un buste à Pierre Gringoire remercie la Société de la subvention de vingt francs qu'elle lui a votée à sa dernière séance.

Hommages reçus. — M. l'abbé Buisson : *Notice sur les curés de Remiremont du XIIIe au XIXe siècles, par M. l'abbé Didelot*, publiée, rectifiée et complétée par M. l'abbé Buisson. Renvoi à l'examen de M. Chapellier.

M. des Godins de Souhesmes : *Lamartine*, ouvrage couronné par l'académie de Mâcon. Renvoi à l'examen de M. Voulot.

M. le docteur Liégey : 1° L'*Anabas, poisson grimpeur* ; 2° *Une fausse apparence de tête de poisson*.

Il est donné lecture de la présentation de M. Baetzner, pharmacien de 1re classe à Epinal, ancien élève de l'école de pharmacie de Nancy, par MM. Voulot et Le Moyne. Renvoi à la Commission d'admission.

Renouvellement du bureau :

Sont élus :

M. Edgard Gazin : président.

1er vice-président : M. Ohmer.

2e vice-président : M. Le Moyne.

Secrétaire-adjoint : M. Derazey.

Trésorier : M. Mangin.

Bibliothécaire : M. Claudot.

Bibliothécaire-adjoint : M. Volmérange.

Renouvellement des Commissions :

1° *Commission d'agriculture.* — MM. Lebrunt, Huot, Ména, Mangin, Gazin (Ernest), Guyot et Volmérange.

2° *Commission d'histoire et d'archéologie.* — MM. Gley (Gérard), Derazey, Chapellier, Chevreux, Gazin (Edgard), Mangin et Voulot.

3° *Commission littéraire.* — MM. Ohmer, Claudot, Derazey, Gautier, Gley (Gérard), Morel, Thouvenin.

4° *Commission scientifique et industrielle.* — MM. Le Moyne, Garnier, Gautier, Huot, Kampmann, Ména, Lebrunt.

5° *Commission des beaux-arts.* — MM. Mieg, Derazey, Chevreux, Kampmann, Louis, Morel et Tourey.

6° *Commission d'admission.* — MM. Guyot, Garnier, Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Mangin, Mottet et Ohmer.

Abonnements. — La Société maintient les abonnements suivants : 1° Revue politique et littéraire ; 2° Revue scientifique ; 3° Revue archéologique ; 4° Gazette des Beaux-Arts ; 5° Annales de l'Est ; 6° La Lorraine artiste ; 7° Journal d'agriculture pratique, par M. Lecouteux ; 8° Le Journal du Ciel.

M. Huot propose à la Société de voter des remercîments à M. Le Moyne, président sortant, pour le zèle et le dévouement avec lequel il a soutenu les intérêts de la Société et dirigé ses travaux.

M. Le Moyne dit qu'il a été très heureux de pouvoir prendre part d'une façon très suivie aux travaux de la Société, et que les fonctions de la présidence lui ont été rendues non seule-

ment très faciles, mais aussi très agréables par le concours sympathique de tous les membres.

SÉANCE DU 21 JANVIER 1892

Président : **M. GAZIN (Edgard), Président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Berher, Chevreux, Claudot, Garnier, Gautier, Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Louis, Le Moyne Mangin, Morel et Ohmer.

Excusés : MM. Lebrunt et Mottet.

Au début de la séance, M. Gazin remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à la Présidence. Pour remplir dignement cette tâche, il s'efforcera de marcher sur les traces de ses prédécesseurs et de s'inspirer de leurs traditions ; il aura souvent recours aux conseils de MM. les vice-présidents et des autres membres du bureau, et il compte surtout sur la bienveillante indulgence de tous ses collègues.

M. le Président fait connaître que M. du Chatelle, membre titulaire, a été nommé chevalier de la légion d'honneur, M. Claudot et M. Martin, membres, officiers d'académie, et M. Renault, officier de l'Instruction publique. La Société est heureuse d'adresser ses félicitations les plus sincères à ces Messieurs.

Il est donné lecture de la présentation de M. Mougenot, architecte à Epinal, élève diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts, par MM. Léon Louis et Paul Mieg. Renvoi à la Commission d'admission.

M. Paulian, membre libre, devant quitter Epinal, prie la Société d'accepter sa démission. La Société transmettra l'expression de ses regrets à M. Paulian et le priera de rester membre correspondant.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce que la 16e session de la Société des Beaux-Arts des départements coïncidera en 1892 avec la réunion des Sociétés savantes.

La Société Belfortaine d'Emulation demande et obtient l'échange de ses publications avec les *Annales* de la Société.

La Société industrielle de Mulhouse fait connaître à la Société qu'elle propose un prix pour un projet d'installation d'une station centrale de force dans la Haute-Alsace.

La Société est informée que le Congrès international des Américanistes de 1892 se tiendra au Couvent de Santa-Maria de la Rabida, province de Huelva (Espagne).

Hommages reçus. — M. le docteur Liégey : 1° *Accidents produits par les écrevisses ;* 2° *Une petite particularité de la loutre.* M. Liégey adresse en même temps une lettre par laquelle il exprime ses vœux les plus sincères au Président et aux membres de la Société.

M. Léon Louis : *Annuaire général des Vosges 1892*, 22e année.

M. Merlin : *Annuaire de l'Instruction publique dans les Vosges pour 1892.*

M. le docteur Bleicher : 1° *Commerce et industrie des populations primitives de l'Alsace et de la Lorraine ;* 2° *Sur la découverte de coquilles terrestres tertiaires dans le tuf volcanique du Limboury (Kayserstuhl, grand duché de Bade).*

RAPPORT DES COMMISSIONS. — *Commission d'admission.* — M. Guyot, président, rend compte de l'examen que cette Commission a fait de la candidature de M. Baetzner, pharmacien de 1re classe à Epinal. Il est procédé au vote et ce candidat est élu.

M. Mangin, trésorier, rend compte de l'exercice financier de l'année 1891. Des remercîments sont votés à M. Mangin.

M. le Président présente le projet de budget suivant qui est adopté :

RECETTES

Revenus spéciaux	105	»
Produits des cotisations	1,695	»
Allocation du département des Vosges	1,800	»
Allocation habituelle du Ministère de l'Agriculture	1,300	»
Total	4,900	»

DÉPENSES

1. Agriculture : Primes et récompenses	1,700	»
2. Fouilles et concours d'histoire et d'archéologie	300	»
3. Concours littéraire	200	»
4. Concours artistique	200	»
5. Concours industriel	200	»
6. Impression des *Annales*	1,200	»
7. Frais de bureau et d'administration	800	»
8. Abonnements	200	»
9. Reliures et dépenses diverses	100	»
Total	4,900	»

M. Hausser, membre libre, est élu membre titulaire en remplacement de M. Simon, nommé membre correspondant.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1892

Président : **M. GAZIN, Président ;**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Garnier, Gautier, Gazin (Edgard), Guyot, Gley (Gérard), Haillant, Huot, Lebrunt, Louis, Ména, Mieg, Ohmer.

Excusés : MM. Le Moyne, Chevreux et Mangin.

M. le Secrétaire perpétuel indique que les bureaux des Commissions ont été constitués ainsi :

Commission d'agriculture. — Président : M. Lebrunt ; vice-président : M. Huot et M. Volmérange, secrétaire.

Commission d'archéologie. — Président : M. Gley ; secrétaire : M. Derazey.

Commission littéraire. — Président : M. Ohmer ; vice-président : M. Gautier ; secrétaire : M. Claudot.

Commission scientifique et industrielle. — Président : M. Le Moyne ; secrétaire : M. Hausser.

Commission des beaux-arts. — Président : M. Mieg ; secrétaire : M. Derazey.

Commission d'admission. — Président : M. Guyot ; secrétaire : M. Garnier.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts fait connaître que la seizième session des Beaux-Arts est fixée au mardi 7 juin prochain.

M. du Chatelle, membre titulaire, M. Renault et M. Martin, membres associés, remercient la Société des félicitations qu'elle leur a adressées pour les distinctions dont ils ont été l'objet.

M. l'abbé Buisson fait hommage de la *Notice biographique sur M. Galland, curé de Charmes*, député aux Etats-Généraux 1738-1793.

M. Garnier annonce à la Société qu'il a complété son travail météorologique au point de vue des effets du froid sur le règne animal pendant l'hiver 1890-1891, et en a comparé les résultats avec les hivers rigoureux antérieurs. Cet ouvrage, communiqué sous sa nouvelle forme à M. Le Moyne, président de la Commission scientifique, a reçu l'approbation de M. le Président et la Société en autorise la remise immédiate à l'imprimeur.

Rapports des Commissions. — *Commission d'admission.* — M. Guyot, président de la Commission, fait connaître l'avis favorable qu'elle a donné sur la candidature de M. Louis Mou-

genot, fils, architecte à Epinal. Il est ensuite procédé au vote et ce candidat est élu.

SÉANCE DU 17 MARS 1892

Président : **M. GAZIN, Edgard, Président ;**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM Claudot, Gazin, Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot, Mangin, Ohmer et Thouvenin.

Le procès-verbal de la séance du 18 février 1892 est lu et adopté.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts fait connaître par sa lettre du 4 mars courant que les délégués au Congrès des Sociétés savantes devront adresser le manuscrit complet de leurs communications au Ministère de l'Instruction publique avant le 1er avril prochain.

L'Académie de Stanislas à Nancy envoie le programme du prix Herpin consistant en une somme de mille francs, à décerner en 1893.

Hommages :

M. de Boureulle : *La dernière duchesse de Lorraine.*

M. l'abbé Chapellier : *Les anciennes croix et les bas-reliefs du canton de Châtenois.*

M. Auguste Colin, agriculteur pépiniériste à Saint-Dié : *Éléments d'arboriculture fruitière.* (Renvoi à la Commission d'agriculture).

M. Albert Jacquot, à Nancy : *Pierre Wœiriot. Les Wiriot-Wœiriot, orfèvres-graveurs lorrains.*

M. Maxe-Werly : *Numismatique gauloise : 1° Etude sur l'origine des symboles de monnaies du Sud-Ouest de la Gaule ; 2° Plans de Bar-le-Duc à différentes époques.*

M Fliche : *Notice sur Auguste Mathieu, sa vie et ses travaux.*

SÉANCE DU 28 AVRIL 1892

Président : **M. GAZIN (Edgard), Président ;**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. DERAZEY, GAZIN (Edgard), GAZIN (Ernest), GLEY (Gérard), HAILLANT, HUOT, HUSSON, LEBRUNT, LOUIS, MIEG et OHMER.

Excusés : MM. CHEVREUX et LE MOYNE.

M. le Président exprime de nouveau les regrets profonds que la Société éprouve de la mort de M. Chapellier, un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués ; la Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès verbal de cette séance ; qu'une lettre de condoléance sera adressée à Mme Chapellier, et que le discours prononcé par M. le Président sur la tombe de M. Chapellier figurera au procès-verbal. Elle est heureuse d'accepter l'offre faite par Mme Chapellier, des exemplaires des *Annales* de la Société que son mari possédait.

La Société a appris aussi avec douleur la mort de M Renault, membre associé à Bulgnéville, elle décide également que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes est fixée au mardi 7 juin prochain.

M. le Préfet des Vosges informe la Société que M. le Ministre de l'Agriculture a accordé cette année une subvention de 1,300 fr. à la Société. Des remercîments seront adressés à M. le Préfet.

M. Denys, président de la Commission météorologique, remercie la Société du concours moral et financier qu'elle a prêté à cette Commission pour l'aider à élever le monument météorologique.

Il est donné lecture de la présentation de M. Tremsal, directeur d'école primaire à Epinal, par MM. Chevreux et Gazin. Renvoi à la Commission d'admission.

Hommages reçus :

M. Jouve : Les Wiriot et les Briot, artistes lorrains.

M. Liégey : 1. La ponte d'une truite ; 2. La farine de poisson ; 3. Importance des reboisements ; 4 Une réserve de poissons dans une sablière ; 4. De l'emploi des chlorures dans la désinfection du poisson.

M. Léon Germain : 1. La Chapelle de Mousson ; 2. Mélanges historiques sur la Lorraine ; 3. Deux authentiques de reliques au musée de Lunéville ; 4. La Sphère, emblème du duc Antoine de Lorraine ; 5. La Maison de Tonnoy, de l'ancienne chevalerie lorraine XIII[e]-XV[e] siècles ; 6 La famille de Bombelles en Lorraine ; 7° Les Briot et la famille de Pierre Woeiriot ; 8° Bainville-sur-Madon ; 9° Chevert ; 10. Les anciennes Cloches de Sangues refondues en Lorraine ; 11. La Cloche de Bermont (Vosges) ; 12. L'Eglise d'Arrancy ; 13. Plaque de reliure ; 14. La Tombe de dom Didier de La Cour ; 15. Fondations faites par les Lorrains à Saint-Louis des-Français, à Rome ; 16. L'Eglise de Maxéville ; 17. Crédence et piscine du XI[e] siècle en l'église Notre-Dame à Saint-Dié ; 18. Documents Luxembourgeois ; 19. Bibliographie ; 20. Notice sur deux tableaux concernant la famille de Beauvau ; 21. Eglise de Mont-devant-Sassey.

M. l'abbé Chapelier : Jean Ruyr, sa biographie et ses œuvres.

Mgr Barbier de Montaut : Œuvres complètes, t. V, Rome, Le droit papal.

M. Moynier de Villepoix : Note sur le mode des formations calcaires du test des mollusques.

M. le docteur Fournier : L'Hôtel-de-Ville de Rambervillers.

M. le Préfet des Vosges : Conseil général des Vosges ; rapport du Préfet.

M. le Président signale dans la *Revue des sciences naturelles appliquées*, 39e année, n° 7, 5 avril 1892, une notice descriptive de l'établissement national de pisciculture de Bouzey, près d'Epinal.

Nomination d'un membre titulaire en remplacement de M. Claudot : M. Mieg est nommé.

Nomination d'un bibliothécaire en remplacement de M. Claudot. M. Volmérange est nommé.

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 avril 1892

DISCOURS DE M. GAZIN

MESSIEURS,
MES CHERS COLLÈGUES,

« Ce n'est pas un adieu banal que doit la Société d'Emulation à celui qui lui appartenait depuis plus de quarante ans, au collègue aimé et respecté de tous que nous venons de perdre.

« Depuis 1850, date de son entrée dans notre Société, M. Chapellier a enrichi nos *Annales* de travaux que je ne saurais énumérer ici, car la liste en serait trop longue ; bien qu'il employât ses loisirs à des recherches botaniques et qu'il ait écrit la préface du Catalogue des plantes vasculaires du département, c'est principalement à l'archéologie et à l'histoire locale que M. Chapellier se consacra. Il apportait à ces études, avec la plus loyale exactitude des faits, un large esprit de compréhension et cette intelligence du passé qui éclaire le présent et fait pressentir l'avenir.

« Un de ses sujets de prédilection fut la recherche des origines de Jeanne d'Arc ; c'est ainsi qu'en 1869 il publia une étude sur la question de savoir si, par le lieu de sa naissance, Jeanne était de nationalité française ou lorraine.

« Auparavant, ses relations avec une famille illustre lui

avaient fourni l'occasion de produire un essai historique sur Beaufremont, son château et ses barons.

« En même temps notre laborieux collègue collaborait à la création du Comité d'histoire vosgienne et il a pris une large part à la publication des dix volumes de documents inédits de notre histoire.

« Ces recherches, ces études, ces travaux, loin d'absorber l'activité intellectuelle de M. Chapellier, n'étaient pour lui que le délassement de ses occupations professionnelles et ne le détournaient en rien de son principal devoir et de la tâche maîtresse de sa vie, car il fut avant tout instituteur.

« Comment il remplit cette noble et difficile mission, les suffrages et les regrets de tous ceux qui ont reçu ses leçons le font mieux sentir que je ne pourrais l'exprimer. Sans bruit, avec une modestie réelle, avec un outillage scolaire et des moyens matériels que l'on trouverait aujourd'hui insuffisants, il a formé des générations d'élèves dont les succès dans toutes les carrières et dans toutes les branches de l'activité sociale ont établi la valeur de l'instruction primaire et de l'éducation morale qu'ils avaient puisée à l école de la Bibliothèque.

« Aussi, quand, après quelques années d'un repos bien mérité, M. Chapellier revint au milieu de nous, tous nos concitoyens apprirent avec joie qu'il était appelé aux fonctions de conservateur de la bibliothèque municipale ; tous alors purent apprécier la bienveillance avec laquelle il mettait à la portée de chacun les trésors de son érudition et l'excellence de ses conseils dans le choix des lectures, car le bibliothécaire ne se séparait pas en lui de l'éducateur paternel de la jeunesse.

« Nous tous ses collègues, nous avons été à même plus que personne de goûter ses qualités si rares, son affabilité, sa modestie sans affectation, sa science sans pédantisme, et nous sentons profondément le vide que sa perte laissera dans notre Société. Vous savez avec quelle compétence, avec quelle clarté M. Chapellier discutait les questions agitées dans nos réu–

nions; nous ne pourrons plus nous tourner vers lui pour lui demander une appréciation toujours fondée, une solution toujours sure ; nous chercherons en vain la place où nous apercevions ce visage aimable et souriant.

« Mais votre souvenir, notre cher collègue, survivra parmi nous, vcs travaux perpétueront votre nom et il est définitivement inscrit parmi ceux des membres de notre Société qui ont le plus contribué à l'honorer.

« Au nom de vos collègues de la Société d'Emulation, je vous dis un dernier adieu.

SÉANCE DU 19 MAI 1892

Président : **M. GAZIN, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. de Boureulle, Garnier, Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Husson, Le Moyne, Louis, Morel, Mottet, Noel, Ohmer.

Excusé : M. Kampmann.

Correspondance. — La Société française d'archéologie annonce le Congrès qui sera tenu à Orléans du 22 mai au 20 juin et prie la Société d'envoyer des délégués.

Hommages reçus :

Ch. Guyot : Un tableau de l'église de Poussay.

M. l'abbé Buisson: L'abbé Remy.

A propos de la réclamation d'un manuscrit présenté au Concours l'an dernier, la Société décide, sur la proposition de M. Gley, que les programmes des concours indiqueront que les ouvrages présentés au concours resteront en la possession de la Société, à l'appui de ses décisions.

Commissions. — *Commission d'admission.* — M. Guyot, président de cette Commission, fait un rapport favorable à la

candidature de M. Tremsal, directeur d'école primaire à Epinal. Il est procédé au vote et M. Tremsal est élu.

Nomination d'un bibliothécaire-adjoint en remplacement de M. Volmérange. M. Tremsal est prié de remplir provisoirement ces fonctions.

Nomination d'un membre titulaire en remplacement de M. Chapellier La Société nomme M. Bour, ancien membre libre rentré récemment à Epinal.

Nomination d'un membre de la Commission d'agriculture en remplacement de M. Claudot : M. du Chatelle est élu.

Nomination d'un membre de la Commission littéraire en remplacement de M. Claudot. M. Berher est élu.

Nomination d'un membre de la Commission d'histoire en remplacement de M. Chapellier : M. Le Moyne est élu.

M de Boureulle lit la première partie de ses *Souvenirs de jeunesse*, intitulée : *Le bateau-coche de Beaucaire à Toulouse*. M. le Président remercie M. de Boureulle de son intéressante communication et dit que la Société espère bientôt entendre la suite.

SÉANCE DU 16 JUIN 1892

Président : **M. GAZIN, Président ;**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Du Chatelle, Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Haillant, Huot, Tremsal et Volmérange

Excusé : M. Ohmer.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai dernier est lu et adopté.

Correspondance. — M Tremsal, récemment élu membre de la Société, la prie de recevoir ses remerciements et envoie en même temps l'indication de ses divers titres.

Hommages reçus :



MM. Bleicher et Meyer : *Sur une tourbière disparue des environs de Froidefontaine.*

M. Frédéric Moreau : *Supplément à l'album de Caranda, fouilles faites à Crevière de Ciry-Salsagne.*

Le service météorologique d'Alsace-Lorraine : *Résultat des observations météorologiques faites pendant l'année 1890* ; ce dernier ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Garnier.

Dons du Ministère de l'Instruction publique

Comité des travaux historiques et scientifiques.

Journal des savants.

Programme des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1891.

Dons du Ministère de l'Agriculture

Bulletin du Ministère de l'Agriculture.

Dons de la Préfecture

Publications du Conseil général du département des Vosges.

Ouvrages périodiques offerts à la Société

GARNIER (Ad.). — *Bulletin mensuel de la Commission météorologique des Vosges.*

HAMET. — *L'Apiculteur.*

LOUIS, Léon. — *Annuaire des Vosges.*

MERLIN. — *Annuaire de l'Instruction publique des Vosges.*

ROUMEGUÈRE. — *Revue mycologique*, recueil trimestriel consacré à l'étude des champignons et des lichens.

L'Industriel vosgien, à Remiremont.

La Presse vosgienne, à Mirecourt.
Bulletin agricole de l'arrondissement de Saint-Dié.
Bulletin agricole de l'arrondissement de Remiremont.
Le Bon cultivateur, à Nancy.
Maître Jacques.
Le Cultivateur agenais.

Sociétés savantes correspondantes

A la liste publiée dans les *Annales* de la Société, année 1887, p. XLVIII et suivantes, il faut ajouter :

BASSES-PYRÉNÉES

217. Société des sciences, lettres et arts de Pau, à Pau.

MEURTHE-ET-MOSELLE

218. Société régionale des architectes de l'Est de la France, à Nancy, 10, rue Gambetta.

219. Archives du département de Meurthe-et-Moselle. Cabinet lorrain.

NORD

220. Société linnéenne du Nord de la France.

PAS-DE-CALAIS

221. Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.

SAONE-ET-LOIRE

222. Société d'histoire naturelle d'Autun, à Autun.

SEINE

Rayer la Société française de numismatique, 28, rue Serpente (séance du 28 avril 1892).

SUÈDE ET NORWÈGE

Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockolm (séance du 28 avril 1892).

VOSGES

223. Chambre de commerce du département des Vosges, 16, rue Jeanne-d'Arc, à Epinal.

RAPPORT

SUR LE

TRAITÉ D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

de M. PUTON

PAR

C. CLAUDOT

INSPECTEUR ADJOINT DES FORÊTS

M. Puton, directeur de l'Ecole nationale forestière, vient de publier en trois volumes in-4° un Traité d'économie forestière auquel il manque encore, pour qu'il soit complet, une étude de la circulation et de la distribution de la richesse ligneuse.

La portion de l'ouvrage qui a déjà paru et dont l'auteur a bien voulu faire hommage à notre Société comprend deux parties distinctes :

1° La première, à laquelle est consacré le premier volume, étudie la *production* ; considérant la forêt comme une fabrique de bois, elle examine l'organisation économique de cette exploitation, le matériel engagé et les produits, l'outillage et le but à atteindre. C'est la *conception théorique de l'exploitation forestière*, qu'on examine dans les différents cas, c'est-à-dire dans chaque mode de traitement cultural.

2° La seconde partie, qui est traitée dans les deuxième et troisième volumes, fait l'application de cette conception théorique à la forêt réelle ; c'est l'*aménagement* avec ses différents caractères.

1re Partie.

Tout d'abord, dans une intéressante causerie, adressée surtout aux propriétaires particuliers, l'auteur énumère les principaux avantages des placements en forêt, à savoir : la sécurité, la facilité de la gestion, l'amélioration graduelle du revenu et de la valeur capitale fonctionnant à un taux d'intérêt modéré, il est vrai, mais encore très convenable, la possibilité de trouver dans la forêt une véritable caisse de dépôt et d'épargne, voire même une caisse d'escompte, lorsque, par suite de circonstances urgentes, le propriétaire se résout à anticiper ses coupes. Sans doute, tant d'avantages ne sont pas sans être contrebalancés par certains inconvénients. Qu'il nous suffise de signaler les impôts souvent exorbitants dont la forêt est grevée et qui ne font que s'accroître sans cesse par le vote de nouveaux centimes additionnels, le peu de protection qui lui est accordé contre les ravages des délinquants, la dépréciation du prix des bois de feu qui va toujours s'accentuant par suite de la concurrence de la houille, enfin l'infériorité de son crédit hypothécaire en comparaison de celui des terres de valeur égale, et cela en raison de la grande facilité de mobilisation du matériel ligneux, qui diminue le gage du créancier. Avouons néanmoins que la somme des avantages l'emporte sur celle des inconvénients, puisque en réalité la forêt fixe de plus en plus l'attention des capitalistes soucieux d'effectuer des placements sûrs et avantageux et qu'elle reste la propriété foncière qui convient le mieux à l'Etat et aux communes.

Après une savante exposition de la théorie de l'intérêt, M. Puton arrive à la conception théorique de l'exploitation forestière. Il s'occupe longuement de la constitution, de l'âge, du produit et du taux de l'exploitation, en ayant soin d'établir, à chacun de ces différents points de vue, une comparaison entre les exploitations forestière et agricole. Il multiplie les exemples, de façon à rendre plus intelligible une discussion scientifique

naturellement très ardue, et l'appuie de nombreuses figures schématiques. Comme toute science, l'économie forestière a sa terminologie spéciale et l'auteur s'applique à préciser son langage en définissant avec soin chacun des termes techniques dont elle se sert et en signalant à l'occasion ceux qui lui paraissent impropres ou inutiles.

En résumé, ce premier volume fourmille d'aperçus inconnus jusqu'alors de la plupart des forestiers ; aussi peut-on affirmer qu'en appliquant pour la première fois dans un ouvrage didactique les principes de l'économie politique à l'exploitation des forêts, M. Puton a fait faire un grand pas à la science forestière.

2e Partie.

L'aménagement est peut-être l'opération la plus délicate de la gestion des forêts. C'est par lui que l'Administration forestière assure la conservation du matériel d'exploitation des domaines de l'État et des communes, ménage au budget et au travail du pays la fixité des ressources et veille à ce que les jouissances du présent n'entament pas le patrimoine au détriment des générations futures. C'est lui aussi qui permet aux particuliers d'avoir de réels revenus et une fortune constante.

L'auteur rapporte à trois types les modes de traitement qu'il est possible d'imposer aux forêts :

1° Forêts de peuplements d'un seul âge (taillis simple, futaie pleine, pinéraie) ;

2° Forêts à arbres isolés par la main de l'homme (taillis sous futaie, futaie étagée) ;

3° Forêts à arbres dégagés par sélection naturelle (furetage et jardinage).

Avant d'entrer dans l'examen de ces diverses catégories de peuplements, il s'étend sur les opérations préliminaires communes à tous les aménagements, telles que l'analyse de la forêt, la division en séries d'exploitation, le parcellaire, etc...

Nous devons signaler dans ce chapitre une étude tout-à-fait nouvelle et très intéressante sur la représentation graphique des parcelles au moyen de diagrammes. Ceux-ci permettent de se rendre compte, d'un coup d'œil, de la nature, de l'âge et de la consistance des massifs ainsi que de l'état plus ou moins actif de la végétation. On conçoit facilement la supériorité de ces diagrammes sur les descriptions habituelles, où trop souvent la précision des détails empêche de saisir le véritable caractère de la parcelle. Réunis à la suite les uns des autres en un cahier développable et analogue aux profils en travers d'un projet de route, ils expriment immédiatement aux yeux l'état du matériel.

M. Puton arrive ensuite à l'exposé des procédés d'aménagement applicables aux peuplements de différentes sortes. Pour tous les cas, il fait l'historique des systèmes en présence, développe le fort et le faible de chacun, approuve ou critique avec une complète indépendance, propose l'abandon des méthodes qui lui paraissent défectueuses et demande le retour à certains principes d'aménagement que l'on a eu le tort, selon lui, d'abandonner. Il voudrait notamment voir revenir à l'ancienne tradition française qui a, de tout temps, admis que la contenance était la base la plus simple et la plus pratique pour assurer l'ordre et la régularité dans les exploitations et que, dès lors, elle était la meilleure pour les conceptions d'aménagement. Il part de ce principe pour demander qu'à l'avenir on ne base plus exclusivement sur le volume la possibilité des coupes principales dans les aménagements de futaies pleines et qu'on règle ceux des futaies jardinées par contenance avec possibilité par pieds d'arbres.

Nous ne pouvons, on le comprend, songer à entrer dans de bien longs détails sur les savantes considérations que renferme le deuxième volume de l'ouvrage de M. Puton. Néanmoins, malgré l'aridité d'un sujet que l'on trouvera peut-être bien spécial, nous ne résistons pas au désir de signaler les

importants perfectionnements qu'il propose d'apporter au système actuel d'aménagement des futaies pleines. Nous reconnaissons en effet avec beaucoup de forestiers les inconvénients inhérents à ce système, si répandu dans notre département, et nous sommes frappé de la supériorité de celui que M. Puton désirerait lui substituer dans les futaies feuillues. D'autre part, nous voudrions indiquer son avis sur le jardinage qui, jusque vers 1830, a été la seule règle d'exploitation de nos sapinières vosgiennes et qui, après avoir été depuis cette époque frappé de discrédit, revient aujourd'hui en honneur.

La méthode dite *du réensemencement naturel et des éclaircies*, telle qu'elle a été imaginée par Cotta et qu'elle est enseignée en France depuis cinquante ans, a été avec raison l'objet d'un grand nombre de critiques. Les unes portent sur le fond même de la méthode ; les autres tiennent uniquement à la pratique qui en a été faite. Qu'il nous suffise de citer les principales. En basant exclusivement sur le volume la possibilité des coupes de régénération, par une préoccupation excessive du maintien du rapport soutenu, on apporte dans les exploitations un désordre qu'augmente encore l'étendue généralement trop grande des affectations ; les transferts auxquels on est obligé de recourir pour rester dans les limites de la production sont la négation même de ces divisions ; la prescription qui oblige à former des affectations d'un seul tenant entraîne trop souvent des sacrifices d'exploitabilité, certains peuplements devant être coupés les uns trop tôt, les autres trop tard ; enfin la conservation des parcelles plus ou moins irrégulières qui ont servi à l'analyse de la forêt est inutile, car bien souvent il arrive qu'au bout de quelques années, les différences locales qui avaient fait créer légitimement la parcelle venant à disparaître, on ne voit plus pour quel motif cette parcelle subsiste.

Voyons maintenant comment la méthode préconisée par M Puton et appelée par lui *Méthode française*, par opposi-

tion à la méthode allemande de Cotta et en souvenir de l'ancienne méthode française, baptisée du nom impropre de méthode *à tire-aire*, avec laquelle elle a une certaine analogie, remédie à ces graves inconvénients.

La forêt est partagée en autant de coupons égaux et équiproductifs qu'il y a d'années dans l'âge d'aménagement ou, autrement dit, dans l'âge d'exploitabilité.

Les coupes d'ensemencement se font par contenance, en suivant l'ordre des numéros des coupons ; elles ne sont en réalité qu'une dernière phase dans les éclaircies successives qui ont pour objet la culture des peuplements.

Quant aux coupes de dégagement (secondaires et définitives), elles se font par volume. On réunit un certain nombre de coupons (12 ou 15 par exemple) renfermant les massifs les plus âgés en un groupe dit *quartier de dégagement* ou de *régénération*, qui n'est autre qu'une véritable affectation mobile appelée à parcourir successivement toute la forêt, à mesure de sa régénération. On cube les peuplements exploitables que renferme ce groupe de coupons, on ajoute à leur volume l'accroissement pendant la moitié du temps marqué par le nombre des coupons et on divise le total par ce nombre, de façon à obtenir la possibilité annuelle des coupes par volume.

Ainsi donc, en réalité, il y a autant d'affectations que d'années dans l'âge d'aménagement, puisque chaque coupon, étant une partie de forêt affectée à la coupe d'une année, constitue une véritable affectation annuelle. Ces coupons ont le double avantage de faire marcher les dégagements avec ordre et de régler la division du volume principal. Si, en effet, au bout de dix ans, on veut réviser la possibilité, on pourra mettre de côté les coupons dégagés, ajouter au surplus d'autres à régénérer et diviser le volume par le nombre des coupons représentant une partie aliquote de l'âge d'aménagement, avantage que ne pouvait jamais fonrnir la division en parcelles d'inégales contenances.

Les coupes d'ensemencement, d'éclaircie, de nettoiement

se font de proche en proche, en suivant les numéros des coupons, avec le caractère cultural propre à leur état et toujours avec la plus grande régularité. L'intervalle des éclaircies se fixe uniquement d'après les exigences des peuplements, sans que la période de régénération vienne régler ces intervalles et sans que l'étendue des affectations serve à limiter les groupes de peuplements susceptibles d'un même traitement.

La durée du plan des coupes est elle-même indépendante de la période de régénération ; on la détermine simplement d'après les prévisions possibles, vingt-cinq ou trente ans, par exemple, selon l'état de la forêt et les convenances du propriétaire.

L'élasticité de la méthode est donc complète ; le champ est libre à toutes les combinaisons et à toutes les prévoyances mais toujours les lignes des coupons viennent limiter les écarts, guider l'exploitant et assurer à son entreprise une marche régulière. Grâce au quartier mobile de régénération, ce mode d'aménagement réunit les avantages de l'aménagement des taillis et de la méthode de Cotta.

On ne manquera pas sans doute d'objecter qu'il fait bon marché du rapport soutenu et qu'il ne peut convenir à des propriétaires, tels que communes ou établissements publics, pour lesquels l'égalité du revenu annuel est pour ainsi dire une condition absolue. Mais en réalité il n'y a pas de sytème d'aménagement qui soit capable d'assurer d'une façon absolue le rapport soutenu pendant une assez longue période, et la méthode française d'aménagement en futaie le fournira au moins aussi exactement que celle de Cotta. Avec celle-ci en effet, comme on ne peut prévoir l'accroissement d'une forêt pour une longue échéance, on ne fait la répartition des produits que pour de courtes périodes. C'est par décennies, le plus souvent, que l'égalisation s'opère et il arrive fréquemment que, d'une étape à l'autre, il y ait des variations notables dans le revenu annuel ; nous en avons vu pour notre part dépasser la proportion du simple au double.

Pourquoi d'ailleurs tenir un si grand compte de cette question du rapport soutenu? Toujours elle a paru secondaire dans les forêts traitées en taillis, où cependant les mêmes raisons pouvaient être invoquées et où les produits ont souvent une réelle importance. Il n'est jamais venu à l'esprit d'une commune de se plaindre de l'inégalité du rendement de coupes dont la contenance est fixe et égale chaque année. Si donc on admet la contenance comme base de tout aménagement, la question du rapport soutenu n'existe plus. La constance du revenu d'une année à l'autre s'établit naturellement par le seul effet de l'égalité des coupons.

C'est, on le voit, à ce résultat que mène tout naturellement la méthode recommandée par M. Puton. Si en effet on a imaginé le quartier de dégagement, dans le but de donner satisfaction à ceux qu'obsèdent l'idée du rapport soutenu et de conserver les quelques avantages du procédé de régénération par volume de Cotta, on peut très facilement le supprimer et s'en tenir uniquement à l'ordre des coupons, mais en se rappelant qu'à partir de la coupe d'ensemencement, la régularité cesse dans cet ordre des coupons et que les coupes ne dépendent plus que de l'état des jeunes recrus. D'ailleurs dans les forêts où la régénération est bien observée et bien suivie, la réalisation par coupons n'offrirait peut-être pas tant de différence avec la possibilité par volume qu'on serait tenté de le croire.

En somme, c'est à la méthode française ainsi transformée, où les coupes sont uniquement réglées par contenance, que nous n'hésiterions pas à donner de beaucoup la préférence, et c'est elle que nous voudrions voir substituer peu à peu dans les futaies feuillues de l'État et des communes à la méthode existante. Il serait utile tout au moins d'en faire l'essai sur quelques points, afin de se rendre compte de l'importance des écarts qu'elle pourrait entraîner dans les rendements annuels, sur une assez longue période.

A propos du jardinage, M. Puton s'attache d'abord à démon-

trer que ce mode de traitement pourrait continuer à rendre de nombreux services aux forêts résineuses de la montagne et que c'est bien injustement qu'on l'a dépeint pendant longtemps comme une méthode barbare et sauvage. Puis, abordant son application, il soutient que le mélange de tous âges qui constitue le jardinage, l'ignorance de la loi du nombre pour les tiges qui y naissent et la simplicité de son organisation commandent d'abandonner tout système compliqué pour la détermination de la possibilité et de s'en tenir à la méthode *par pieds d'arbres*, parce qu'elle est la plus simple et la mieux adaptée à la nature des forêts montagneuses, où du reste elle a fait ses preuves. Il rend toutefois justice au procédé imaginé par M. Gurnaud dans le but de réaliser plus complètement la production des forêts jardinées et déclare ne pas comprendre les critiques passionnées dont il a été l'objet.

Les idées de M Puton, en matière de jardinage, recevront prochainement leur application dans les Vosges. La forêt communale de Remiremont étant en effet sur le point d'être rendue entièrement à ce mode de traitement, l'une des séries sera exclusivement parcourue par des exploitations réglées par pieds d'arbres.

Le troisième volume s'occupe de l'aménagement usufructuaire, des exploitations avec changement cultural ou, autrement dit, des aménagements de conversion et de transformation, enfin de l'application de l'aménagement.

L'aménagement usufructuaire doit régler en principe l'exploitation d'une forêt, de manière que son état ne change pas et que la végétation répare ce que la jouissance lui enlève chaque année. Telle est la théorie de l'usufruit économique. Mais l'usufruit juridique, qu'il soit conventionnel ou légal, diffère du précédent en ce que la loi a prescrit à son sujet des règles de jouissance qui, dans les forêts, attribuent à celui qui en bénéficie tantôt moins, tantôt plus que le revenu réel ; d'où la nécessité d'envisager l'aménagement usufructuaire au dou-

ble point de vue économique et juridique. Toutes les questions qui se rattachent à cette étude délicate sont traitées pour la première fois par M. Puton avec une compétence que pouvait seul avoir un forestier doublé d'un juriste. Il jette la lumière sur une foule de cas particuliers d'usufruit, appliquant les principes du droit au mode de jouissance des forêts de toute nature, depuis les châtaigneraies et les exploitations de chênes-liège jusqu'aux taillis et aux futaies de nos régions.

Dans le langage de la sylviculture, on appelle *conversion* l'opération qui consiste à passer d'un régime cultural à un autre, par exemple du taillis sous futaie à la futaie pleine, et *transformation* celle qui a pour but de changer le mode de traitement dans le même régime, par exemple, de traiter en futaie pleine une futaie jardinée, ou réciproquement. En théorie, on peut concevoir une foule de changements de culture et de permutations entre les différents modes de traitement, mais, en réalité, de toutes ces opérations si difficiles à mener à bonne fin, quelques-unes seulement ont attiré l'attention des forestiers. L'engouement systématique pour la futaie pleine a conduit notamment à soumettre à ce traitement une étendue considérable de forêts exploitées auparavant en taillis sous futaie ou en jardinage. Mais on a bientôt reconnu que ces sortes d'opérations, la conversion des taillis principalement, avaient à lutter contre de nombreux obstacles et entraînaient des sacrifices auxquels peu de propriétaires pouvaient se résigner. Aussi la réaction se fait aujourd'hui contre ces entreprises, étendues sur une trop vaste échelle. L'administration des forêts a eu la sagesse de faire réviser à différentes époques les conversions de taillis en futaie. En la seule année 1887, elle a décidé de rendre au taillis sous futaie 27,788 hectares de forêts domaniales et ce chiffre n'a fait que s'accroître depuis lors.

M. Puton s'attache à prouver que la supériorité de la futaie pleine sur tous les autres modes de traitement, que l'on était habitué à considérer depuis cinquante ans comme un véritable

dogme, repose sur une démonstration erronée. Il estime que chacun d'eux a ses avantages propres et qu'aucun ne possède sur les autres une supériorité incontestée. Aussi avance-t-il que du moment où un mode de traitement est installé de longue date dans une région, y faisant preuve de stabilité et de bons résultats par une expérience séculaire, c'est qu'il convient à la forêt et qu'il y aurait folie à vouloir le transformer dans la généralité des cas. Toutefois il croit sage et utile d'améliorer les modes de traitement locaux et de les rendre plus intensifs, en augmentant soit l'âge d'exploitation, soit le nombre des arbres.

Ce chapitre qui traite des aménagements entraînant un changement cultural sera certainement l'un des plus remarqués de l'ouvrage de M. Puton. La plupart des considérations qu'il renferme sont l'expression même de la pensée d'une foule de forestiers. Mais, quoique les mesures récentes de l'administration aient donné à ces idées une sorte de consécration officielle, nul ne les avait jusqu'alors formulées avec autant de netteté, nul ne les avait appuyées d'arguments aussi décisifs ; il appartenait à une haute personnalité, telle que le directeur de l'Ecole de Nancy, de les présenter avec autorité.

Le troisième volume se termine par d'utiles conseils sur l'application de l'aménagement en général et notamment sur l'établissement d'une comptabilité forestière raisonnée.

Messieurs,

A la simple analyse que nous venons de vous présenter, au nom de votre commission d'agriculture, à laquelle l'ouvrage de M. Puton avait été renvoyé, vous avez pu juger de l'importance de ce travail qui comptera parmi les plus savantes productions du corps forestier. Son utilité est incontestable ; les agents des forêts y trouveront en effet de précieuses indications pour la gestion des domaines qui leurs sont confiés, les particuliers désireux de régler eux-mêmes l'exploitation des

massifs qui leur appartiennent le consulteront avec le plus grand profit, enfin le chapitre consacré à l'usufruit sera, surtout pour les experts, un guide depuis longtemps désiré.

C'est dans notre belle région vosgienne, c'est dans son pays que l'auteur a puisé une grande partie de ses observations; c'est ici que son travail mérite d'être le plus apprécié et que plusieurs des idées nouvelles dont il se fait l'apôtre ont reçu pour la première fois leur application Aussi nous ne doutons pas que vous ne vous associiez à votre rapporteur pour adresser au forestier vosgien éminent qui dirige l'école de Nancy vos plus chaleureuses félicitations et pour manifester le désir de le voir bientôt compléter son œuvre par la publication de l'étude économique qu'il laisse espérer sur la circulation et la distribution de la richesse ligneuse.

INFLUENCE

DE

L'HIVER 1890-1891

SUR

LES PLANTES ET LES ANIMAUX

DANS

LE DÉPARTEMENT DES VOSGES

ET

RAPPEL DES HIVERS RIGOUREUX ANTÉRIEURS

Par Ad. GARNIER

Secrétaire de la Commission départementale de météorologie



Exposé

Un rapport lu, le 26 mai 1891, à la séance générale du Conseil du bureau central météorologique de France, par M. Daubrée, membre de l'Institut, a rendu sommairement compte des observations faites, en Europe, pendant l'hiver 1890-1891, et présenté quelques considérations fort intéressantes sur le régime de cet hiver rapproché des hivers rigoureux antérieurs.

Le travail que nous présentons ici rend compte des faits qui se sont passés à la même époque, spécialement dans le département des Vosges, et présente aussi quelques considérations sur le régime comparé de l'hiver 1890-1891 avec les hivers rigoureux du XIXe siècle.

Ce travail répond à la circulaire que M. le directeur du Bureau central de Paris a adressé à MM. les présidents des Commissions départementales de météorologie, pour les prier d'ouvrir une enquête dans leur circonscription, notamment en ce qui concerne :

« 1° *La date de l'intervalle de temps pendant lequel la* « *température est restée au-dessous de zéro presque* « *sans interruption ;*

« 2° *Les effets du froid sur la végétation ;*

« 3° *Les époques de la prise et de la débâcle des cours* « *d'eau ;*

« 4° *La profondeur à laquelle la gelée a pénétré dans le sol.* »

Il répond également à la 19e question du programme des travaux à soumettre, en 1892, à l'étude du Congrès des sociétés savantes.

Cette question est posée dans les termes suivants :

« *Influence de l'hiver 1890-1891 sur les plantes et* « *les animaux ; comparer, si possible, aux effets des* « *grands hivers et notamment de celui de 1879-1880.* »

Le rapport qui suit est une analyse fidèle des phénomènes observés dans les Vosges et des renseignements fournis par cinquante personnes, agents forestiers, présidents et membres des comices agricoles et des sociétés d'horticulture, membres titulaires ou correspondants de la Commission départementale de météorologie, etc., etc., qui ont bien voulu répondre à l'appel qui leur a été adressé par M. le président de notre Commission météorologique.

En tête, et sous le titre : « Considérations générales sur le régime comparé de l'hiver 1890-91, » nous plaçons un résumé du rapport de M. Daubrée ; les observations particulières au département des Vosges viennent ensuite dans l'ordre suivant :

— Températures.

— Neiges et glaces, profondeur à laquelle la gelée a pénétré dans le sol.

— Végétation :

1° Arbres et arbustes des forêts ;

2° Arbres, arbustes et plantes d'ornement ;

3° Arbres fruitiers ;

4° Vignes ;

5° Céréales ;

6° Prairies ;

7° Plantes potagères.

— Animaux.

— Résumé et conclusions.

A l'appui de ce travail nous joignons trois pièces annexes qui indiquent :

Annexe n° 1. — Les températures maxima et minima des hivers 1829-30, 1879-80 et 1890-91.

Annexe n° 2. — La date des principaux phénomènes de la végétation forestière depuis 1880.

Annexe n° 3. — Les caractères météorologiques des années 1731 à 1764

I. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE RÉGIME COMPARÉ DE L'HIVER 1890-91

L'hiver 1890–1891 a été tout à fait exceptionnel, tant par sa précocité que par sa rigueur et sa durée.

A la fin de novembre 1890, la température de Paris a baissé subitement et dans des proportions extraordinaires La température moyenne qui, le 24 de ce mois, était de + 10 degrés, est descendue en 4 jours à — 10 degrés, et le minimum était de — 15°, le 28. Le thermomètre est resté ensuite au–dessous de zéro presque sans interruption jusqu'au 15 février 1891, de sorte que la gelée a duré à peu près sans discontinuité pendant une période de 80 jours.

Quoique le minimum de — 15° n'ait plus été atteint, à Paris, dans la suite de l'hiver, une si longue durée a fait parvenir le froid à une grande profondeur, surtout à cause de l'absence de neige. Dans le voisinage de la capitale et dans les départements du Nord, la gelée a pénétré dans le sol jusqu'à un mètre de profondeur.

Dans l'ensemble de la France, la température moyenne des trois mois d'hiver, décembre 1890, janvier et février 1891, a été notablement au-dessous de la moyenne. L'écart est compris entre 2° et 4° ; mais, pendant cette saison, la rigueur s'est inégalement répartie dans les diverses régions.

Tandis qu'à Paris et dans le Nord, les froids les plus vifs se montrèrent à la fin de novembre, et dans le cours de décembre, ils se manifestèrent surtout en janvier pour le centre et le midi de la France, à Perpignan, par exemple.

Nos régions méridionales ont été alors particulièrement éprouvées. Le Rhône fut pris à Arles, comme en décembre 1879.

En jetant un coup d'œil sur l'état de l'Europe pendant la même période, on constate que le froid s'est propagé du Nord au Sud, pour disparaître rapidement à son lieu d'origine. Dans l'extrême Nord de la Suède, la température moyenne du 26 novembre était de — 31° avec un minimum de — 36° 5, tandis que le reste de l'hiver y fut exceptionnellement doux ; au fond du golfe de Bothnie, la température moyenne de l'hiver a, en effet, surpassé la normale de plus de 4° 5.

Un phénomène analogue a été observé sur les Iles-Britaniques dont la région sud a subi un froid excessif ; on a traversé la Tamise à pied, à quelques milles au-dessus de Londres, au point où s'arrêtent les mouvements de la marée.

Pendant que l'Europe à peu près entière, et même l'Algérie, subissaient des rigueurs sans exemples depuis plus de cent ans, une température relativement modérée régnait en Ecosse et dans les îles du Nord. Les Islandais jouissaient d'un hiver

tel qu'ils ne se rappellent pas en avoir vu de plus doux : à la date du 6 janvier ils n'avaient pas vu de neige ; ils n'avaient pas eu une heure de gelée.

Il s'est donc produit, dans cet hiver, une sorte de déplacement ou de compensation du froid.

La précocité des gelées, leur durée et leur extension dans le midi de la France sont, pour notre pays, les caractères domi nants de l'hiver 1879-1880.

Il faut remonter à 1788 pour trouver des froids aussi précoces.

Comme état général, on a seulement constaté à Paris, depuis 1757, cinq hivers plus rigoureux que celui de 1890–91. Ce sont les hivers de 1783-1784 ; 1788-1789, 1794-1795, 1829-1830, et 1879-1880 dont le froid a été celui de 1829-1830.

L'hiver de 1879-1880, où la Seine a été prise pendant 24 jours, du 9 décembre au 2 janvier, et qui restera célèbre par les débâcles de ce fleuve et de la Loire, a été notablement plus rigoureux que celui de 1890-1891 dans les régions de Paris et du Nord. Le minimum de température observée au Parc Saint-Maur a été de — 25° 6, tandis qu'en 1890-1891 elle n'est pas descendue au-dessous de — 15°. L'inverse a eu lieu pour le midi de la France, où cet hiver est certainement l'un des plus durs qu'on ait jamais subi.

Une comparaison des hivers extrêmes de 1879-1880 et 1890-1891 présente plusieurs contrastes remarquables. Ces contrastes sont en rapport avec la répartition différente des zônes de haute pression, le régime des vents qui en est la conséquence et la quantité plus ou moins grande de neige répandue sur le sol.

L'hiver de 1879-80 avait débuté, le 5 décembre, par une bourrasque venue de l'Ouest, qui couvrit toute la France d'un épais manteau de neige. Cette bourrasque fut suivie d'une aire de hautes pressions qui resta immobile sur une grande partie de l'Europe pendant plus d'un mois, avec un calme atmosphérique presque complet.

Le froid, dû surtout au rayonnement, resta, pour ainsi dire, localisé dans les couches les plus basses de l'atmosphère. C'est ainsi qu'en décembre 1879, la température moyenne a été de — 3° 9 au sommet du Puy-de-Dôme, tandis qu'elle est descendue à — 7° à Clermont-Ferrand, situé à une altitude moindre de 1,100 mètres.

Au contraire, dans l'hiver 1890-91, où le vent des régions du Nord a dominé, les inversions de température entre les sommets et les plaines ont été beaucoup plus rares.

La comparaison entre ces deux mêmes hivers fait ressortir l'importance de la neige pour la végétation. Pendant l'hiver 1879-80, les végétaux furent frappés dans leurs parties aériennes. Les arbustes et les plantes d'agrément éprouvèrent un véritable désastre. Ainsi, des forêts entières de pins disparurent en Sologne, et l'on a entendu des arbres séculaires éclater par le froid. En 1890-91, les arbres ont beaucoup moins souffert, sauf peut-être dans le Midi où les plantes des pays chauds, les eucalyptus, en particulier, ont mal supporté une température à laquelle ils ne sont pas accoutumés. Mais la congélation du sol, que la neige ne protégeait pas, a été fatale pour un grand nombre de plantes, dont la vie s'entretient par des racines peu profondes. La plupart des blés de saison, par exemple, n'ont pu résister à ce froid continu, et l'année 1891 comptera parmi les plus cruelles pour l'agriculture.

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES AU DÉPARTEMENT DES VOSGES

II. — Températures. (1)

Hiver 1890-91

Les froids de l'hiver 1890-91 sont arrivés brusquement, le 25 novembre. La température moyenne, de douce qu'elle était encore le 24, est tombée de 17 degrés en 3 jours (de + 7° 9 à — 9° 1). Le 26, tous les minima du département étaient au-dessous de zéro; celui d'Epinal marquait — 5° ; le 27 il tombait à — 11° 8. C'était le commencement d'une série presque ininterrompue de gelées nocturnes qui n'a pris fin que 96 jours après, soit le 1er mars 1891.

Du 1er décembre 1890 au 1er mars 1891 on a noté, à Epinal :

1	minima inférieur à	— 20°.	
8	—	entre	— 15° et — 20°.
16	—	entre	— 10° et — 15°.
21	—	entre	— 5° et — 10°.
42	—	entre	— 0° et — 5°.

Pendant la même période de temps, 35 maxima ont été négatifs; celui du 17 janvier a marqué — 10° 1.

Le même jour, la moyenne des 24 heures a été de — 14° 6 (maxima — 10° 1, minima — 19° 2); mais ce n'était pas encore le jour le plus froid de l'hiver. Le 19 janvier, en effet, la moyenne diurne descendait à 15° 5 sous zéro, avec un minimum de — 22° et un maximum de — 9°.

Les moyennes mensuelles des trois mois d'hiver ont été les suivantes :

(1) Voir l'annexe n° 1, à la suite de ce travail; elle est composée avec les observations faites en 1829-30 par M. Parisot; en 1879-80 par M. Demangeon et en 1890-91 par nous même; M. Parisot ne nous a pas laissé les maxima de température observés pendant les trois mois de l'hiver 1829-30; M. Demangeon, indisposé, a dû interrompre ses relevés pendant quelques jours.

Décembre 1890 — 5° 8, inférieure de 5° 9 à la normale.
Janvier 1891 — 3° 8 — 3° 9 —
Février 1891 + 0° 9 — 1° 9 —

La moyenne de l'ensemble a été de — 2° 9, inférieure de 3°9 à la moyenne des observations faites pendant les 21 années antérieures.

Enfin, la moyenne des minima a été :

En décembre — 8° 74.
En janvier — 8° 03.
En février — 4° 53.

et pour les 3 mois — 7° 19.

Telles ont été, en deux mots, les températures de l'hiver 1890-91, à Epinal, altitude 330, au pied des montagnes des Vosges. Ces températures n'ont pas été sensiblement différentes dans la région dite de la Plaine, soit sur les deux tiers environ de la surface totale du département.

A Gérardmer, au centre même de la région montagneuse, altitude 680, le froid a commencé le 24 novembre, vingt-quatre heures plus tôt que dans la Plaine ; il a également pris fin le 1er mars.

Du 1er décembre 1890 au 1er mars 1891, les températures nocturnes ne sont pas remontées une seule fois au-dessus de zéro ; on a noté, dans cette localité :

Minima égaux ou inférieurs à — 20°	3	pour 1	à Epinal.
Entre 15° et — 20°	10	— 8	—
Entre — 10° et — 15°	29	— 16	—
Entre — 5° et — 10°	28	— 21	—
Entre 0° et — 5°	21	— 42	—

Les moyennes mensuelles ont été :

En décembre 1890 — 5° 59 inférieure de 4° 94 à la normale.
En janvier 1891 — 4° 19 — 2° 63 —
En février 1891 — 0° 50 — 1° 40 —
Et pour les 3 mois — 3° 43 — 3° 87 —

Les principaux minima ont été les suivants :

En novembre	— 16° 0	pour	— 11° 8	à Epinal.
En décembre	— 18° 5	—	— 15° 4	—
En janvier	— 24° 0	—	— 22° 0	—
En février	— 17° 0	—	— 11° 0	—

La moyenne des minima a donné :

En décembre	— 10° 2	pour	— 8° 74	à Epinal.
En janvier	— 8° 9	—	— 8° 03	—
En février	— 8° 1	—	— 4° 53	—
pour l'ensemble	— 9° 2	—	— 7° 19	—

Voici, d'ailleurs, par ordre décroissant, les principaux minima absolus mensuels qui ont été notés dans les stations météorologiques du département pendant toute la durée du froid :

— En novembre 1890 —

— 16° 5 au col de la Schlucht (alt. 1150).
— 15° 8 à Martimprey (Gerbépal) (alt. 680).
— 14° 5 à Gérardmer (alt. 680).
— 14° 0 à Mirecourt (alt. 297) et à Saulxures-sur-Moselotte (alt. 460).
— 13° 5 à Ramonchamp (alt. 470).
— 13° 4 à Neufchâteau (alt. 280).
— 13° 0 à Corcieux (550), Senones (344), Gemaingoutte (450).
— 12° 8 à Bruyères (alt. 480).
— 12° 7 à Thaon (alt. 321).
— 12° 0 à Rambervillers (300), Bouzey (360), Contrexéville (335).
— 11° 8 à Epinal (alt. 330).

— En décembre 1890 —

— 18° 5 à Gérardmer (alt. 680).
— 17° 8 à Mirecourt (alt. 297).
— 17° 0 à Ramonchamp (470), Saulxures (460), Thaon (321).

— 16° 9 à Neufchâteau (alt. 280).
— 16° 8 à Contrexéville (alt. 335).
— 16° 5 à Rambervillers (alt. 300), à Bouzey (alt. 360).
— 16° 1 à Châtillon-sur-Saône (alt. 320).
— 16° 0 à Senones (alt. 344), à la manufacture de Bains (270), et Fontenoy-le-Château (260).
— 15° 6 à Corcieux (alt. 550).
— 15° 4 à Epinal (alt. 330), et Dommartin-les-Remiremont (alt. 400).
— 15° 3 à Gemaingoutte (alt. 450).
— 14° 8 à Plombières (alt. 460), et à Bruyères (alt. 480).
— 13° 5 à Saint-Dié (alt. 345).
— 12° 0 au Val-d'Ajol (alt. 360).

— En janvier 1891 —

— 26° 4 à Rambervillers (alt. 300).
— 25° 0 à Saulxures sur-Moselotte (alt. 460).
— 24° 0 à Ramonchamp (470), Gérardmer (680) et Thaon (321).
— 23° 5 à Dommartin-les-Remiremont (alt. 400).
— 22° 7 à Neufchâteau (alt. 280).
— 22° 1 à Bouzey (alt. 360).
— 22° 0 à Epinal (alt. 330).
— 20° 6 à Corcieux (alt. 550).
— 20° 5 à la manufacture de Bains (alt. 270).
— 22° 0 au Val-d'Ajol (360), Plombières (460), Contrexéville (335).
— 20° à Saint-Dié (alt. 340), à Senones (alt. 344), et au col de la Schlucht (alt. 1150).
— 19° 5 à Mirecourt (alt. 297), et Gemaingoutte (alt. 450).
— 18° 6 à Bruyères (alt. 480).
— 17° 0 à Châtillon-sur-Saône (alt. 320).

— En février 1891 —

— 17° 5 à Saulxures-sur-Moselotte (alt. 460).

— 17° 0 à Gérardmer (alt. 680).
— 16° 7 à Dommartin-les-Remiremont (alt. 400).
— 16° 0 à Senones (alt. 344).
— 14° 5 à Ramonchamp (alt. 470).
— 14° 1 à Saint-Dié (alt. 345).
— 13° 5 à Bruyères (alt. 480).
— 13° 2 à Rambervillers (alt. 300) et au col de la Schlucht (alt. 1150).
— 13° 0 à Corcieux (alt. 550).
— 12° 3 à Bouzey (alt. 360).
— 12° 2 à Mirecourt (alt. 297).
— 12° 1 à Gemaingoutte (alt. 450).
— 12° 0 à Thaon (alt. 321).
— 11° 6 à Plombières (alt. 460.)
— 11° 5 à Neufchâteau (280), et à la manufacture de Bains (270).
— 11° 3 à Contrexéville (alt. 335).
— 11° 1 à Epinal (alt. 330).
— 10° 8 à Châtillon-sur-Saône (alt. 320).
— 10° 5 au Val-d'Ajol (alt. 360).

En mars 1891 on a enregistré — 11° 0 à Gérardmer, le 23, — 12° 2 au col de la Schlucht, le 24 et, le même jour, entre — 9° et — 10° à Thaon et à Senones.

Le minimum — 26° 4, noté à Rambervillers le 17 janvier, est la plus basse température de l'hiver 1890-91 dans les Vosges. Le minimum absolu de la saison a eu lieu, le même jour, dans toutes nos localités

Les gelées de l'hiver ont pris fin le 27 avril, à peu près à la date moyenne, dans la Montagne et le 18 avril, avec un retard de quelques jours, dans la Plaine.

Hiver 1879-80

Le 11 novembre 1879, quinze jours plus tôt qu'en 1890, le minimum thermométrique descendait déjà à — 11° 4, à

Epinal. Du 24 du même mois au 31 décembre inclus, le thermomètre s'est constamment tenu au-dessous de zéro.

Entre le 1er décembre 1879 et le 1er mars 1880, on a noté, dans la même localité :

3	minima	égaux ou inférieurs à	— 25°	pour 0 en 1890-91.	
8	—	entre	— 20° et 25°	pour 1 en 1890-91.	
8	—	—	— 15° et 20°	— 8	—
9	—	—	— 10° et 15°	— 16	—
14	—	—	— 5° et 10°	— 21	—
15	—	—	— 0° et 5°	— 42	—

Le minimum absolu a approché — 27° (exactement - 26° 6), le 8 décembre 1879 ; le 9, le thermomètre marquait encore — 26° 0 et, le 10, — 25° 7.

Sur certains points du département, dans la région dite de la Plaine, on aurait noté — 30° et même — 32° au nord et à l'ombre.

A dater du 11 décembre jusqu'au 25, c'est-à-dire pendant 14 jours consécutifs, les minima de température demeurèrent entre — 15° 4 et — 24° 3.

Après un premier dégel survenu les 1er, 2 et 3 janvier 1880, une nouvelle période de froid recommença et dura jusqu'au 11 février ; les minima restèrent constamment au dessous de zéro et marquèrent encore — 22° 0 le 20 janvier, — 20° 2 le 27 — et — 20° 8 le 28 ; mais à partir de ce moment les grands froids disparurent, la température remonta insensiblement et le mois de février fut très supportable.

Enfin, le mois de mars fut l'un des plus chauds que nous ayons eu.

Les moyennes mensuelles de cet hiver ont été les suivantes :

Décembre	1879	— 9° 61	inférieure de	9° 71	à la normale.
Janvier	1880	— 5° 47	—	5° 57	—
Février	1880	+ 2° 94	supérieure de	0° 14	—
Ensemble		— 4° 05	inférieure de	5° 05	—

Et la moyenne des minima :

Décembre 1879 — 15° 66.
Janvier 1880 — 10° 37.
Février 1880 — 0° 91.
Ensemble — 8° 98.

On voit que ce qui caractérise l'hiver 1879-80, c'est bien plutôt l'intensité que la durée du froid.

Hiver 1829-1830

L'hiver 1829–30 présente, au point de vue des températures, beaucoup d'analogie avec celui de 1090-91.

Le froid du premier de ces hivers a été un peu moins rude en décembre et un peu plus en janvier, mais la moyenne de février, comme celle de l'ensemble, est sensiblement la même aux deux époques.

Il a gelé 77 fois pendant les trois mois de l'hiver 1829–30 et toutes les nuits, consécutivement, du 3 décembre au 9 février.

On a noté :

2 minima égaux ou supérieurs à			— 25°	pour 0	en 1890-91	et 3	en 1879-80
5	entre	— 20 et	— 25°	— 1	—	8	—
9	—	— 15	— 20°	— 8	—	8	—
13	—	— 10	— 15°	— 16	—	9	—
26	—	— 5	— 10°	— 21	—	14	—
24	—	— 0	— 5°	— 42	—	15	—

Le minimum absolu de l'hiver (— 25° 6) a eu lieu le 3 février 1830.

La moyenne des minima a été la suivante :

En décembre 1829 — 6° 98.
En janvier 1830 — 10° 42.
En février 1830 — 4° 30.
Et pour les 3 mois — 7° 23.

Les maxima journaliers de l'hiver 1829-30 manquent à notre collection ; nous ne pouvons, par suite, indiquer la température moyenne de chacun des mois de cet hiver, ni l'écart avec les normales.

III. — Neiges et glaces, profondeur à laquelle la gelée a pénétré dans le sol.

Hiver 1890-1891

Les premières neiges de l'hiver 1890-91 sont tombées le 16 octobre dans la Montagne et le 27 du même mois dans la Plaine. Ces premières chutes étaient en avance de 10 jours sur la date moyenne.

Le nombre de chutes, depuis les dates ci-dessus jusqu'au 1er avril 1891 a été, en moyenne, de 46 dans la Montagne et de 30 dans la Plaine (1), janvier et mars ont fourni, ensemble, plus de la moitié de ces nombres.

La hauteur d'eau fournie par cette neige a été la suivante : dans la Montagne 420 millimètres ou environ 27 0/0 de la hauteur d'eau totale recueillie pendant l'année entière, et dans la Plaine, 92 millimètres, soit seulement 10 p. 0/0 de la hauteur d'eau tombée dans cette région pendant un an.

Jusqu'au 22 janvier 1891, c'est-à-dire pendant la durée des plus grands froids, le sol, dans la Plaine, n'a été recouvert que d'une légère couche de neige ; celle-ci n'a pas été suffisante partout pour garantir les plantes contre l'effet des gelées ; mais le 22 janvier 1891, à la suite d'une tourmente qui a duré 48 heures, la hauteur de la neige sur le sol a atteint 30 centimètres dans la région susdite et un mètre au sommet de la chaîne des Vosges.

A la fin de février, on n'en voyait plus que dans les bas-fonds et dans les endroits exposés au nord ; il en a été ainsi

---

(1)

	MONTAGNE	PLAINE
Octobre	4	2
Novembre	6	2
Décembre	6	5
Janvier	14	10
Février	4	3
Mars	12	8
Totaux	46	30

jusqu'au 21 mars ; mais à partir de cette dernière date et jusqu'au 31, le sol a été de nouveau recouvert d'une couche dont l'épaisseur a varié, de l'Ouest à l'Est de notre département, entre 3 centimètres et un mètre.

Les dernières neiges sont tombées le 17 avril dans la région montagneuse ; le 20 le sol en était définitivement débarassé, sauf sur les sommets élevés où, à la fin du mois, la hauteur était encore de 50 centimètres.

La gelée a pénétré dans le sol à une profondeur qui a varié entre 0m 40 et 1m 50, selon la nature des terrains et leur exposition.

Dans les sols *argilo-calcaires*, la moyenne a été de 0m 45.

Dans les *marnes du lias*, elle a été de 0m 50.

Dans le *muschelkalk* et les *marnes irisées* de 0m 80.

Dans les *terrains siliceux*, à base de grés ou de granit, de 0m 90.

La terre était encore gelée le 15 mars, au moment des premiers labours de fin d'hiver.

Des conduites d'eau placées dans un sol siliceux ont été gelées du 10 janvier au 15 avril (commune de Granges).

En forêt, sous le couvert des arbres, la gelée ne semble pas être descendue au-dessous de 0m 30 (inspections forestières de Neufchâteau et de Darney).

A Fraize (*sol siliceux*), dans les endroits exposés au Nord et non recouverts de neige, la gelée a pénétré jusqu'à 1m 50 dans le sol.

A Monthureux-sur-Saône (*grés bigarré*), des conduites enterrées à 1m 20 ont été gelées.

A Neufchâteau, en terrain découvert, dans un sol léger et plat (*calcaire de la grande oolithe*), les conduites ont été gelées à 0m 60 ; celles du quartier de cavalerie à 1m 10. En sol compact *argilo-calcaire*, également plat, la gelée est descendue à 0m 50.

A Remiremont (*affleurement de granit*), les terrains humides ont été gelés à 1m 50.

A Vioménil (*grès bigarré*), à une belle exposition, au soleil de midi, sous une couche de neige de 0m 20, on a creusé la terre à coups de hache et on a trouvé 0m 55 de terre fortement gelée; le fossoyeur a trouvé 0m 65 au nord.

Les cours d'eau à forte pente de la région montagneuse n'ont pas été complétement pris par les glaces ; ceux de la plaine ont été totalement pris à partir de décembre ; dans cette dernière région, beaucoup de petits cours d'eau ont été gelés à fond.

La Moselle, dans la traversée d'Epinal, a été prise du 9 au 24 janvier 1891 ; l'épaisseur n'a pas dépassé 0m 20.

La débâcle générale s'est produite le 25 janvier par une température de 3° 5.

Le canal de l'Est a été pris, sans interruption, du 28 novembre 1890 au 5 mars 1891, soit pendant 98 jours consécutifs, sur le versant de la Moselle, et du 28 novembre au 9 mars, soit pendant 102 jours également consécutifs, sur le versant de la Saône.

L'épaisseur a atteint 0m 60 sur certains biefs en tranchée profonde ou dans le voisinage des forêts.

Le lac de Gérardmer (superficie 116 hectares) a été pris le 13 décembre 1890, 15 jours plus tôt que la date moyenne ; la glace a persisté jusqu'à la fin de mars ; l'épaisseur moyenne a depassé 0m 45.

Hiver 1879-1880

En 1879-80 la neige a commencé à tomber avec abondance, le 5 décembre ; elle a bientôt atteint une hauteur telle que, dans certaines communes de la montagne, les habitants durent se creuser un passage sous la neige pour sortir de leurs maisons et communiquer entre eux.

La circulation fut presque partout interrompue, sur les routes aussi bien que sur les chemins de fer. Cette neige disparut peu à peu; le 10 février, il n'en restait plus dans la Plaine.

L'épaisse couche qui a recouvert la terre à l'époque des plus

basses températures, s'est opposée à la pénétration du froid dans le sol ; par suite, celui-ci n'a pas été gelé aussi profondément qu'en 1890-1891.

A Epinal, on a pu, sans crainte, passer d'une rive à l'autre de la Moselle prise par les glaces ; sur le canal des Grands-Moulins, large de 20 mètres, il a fallu employer la dynamite pour frayer un passage aux eaux qui n'avaient plus d'écoulement. L'épaisseur atteignit 0m 90.

La débâcle commença le 29 décembre 1879 ; elle était terminée le 3 janvier 1880.

Hiver 1829-1830

Du commencement de décembre à la fin de janvier, soit pendant 51 jours, la neige a recouvert le sol à des hauteurs variables, mais généralement suffisantes pour garantir les céréales contre l'action du froid ; un premier dégel étant survenu à partir du 25 janvier, l'action des vents équatoriaux et les rayons du soleil ont assez diminué l'épaisseur de cette neige pour que, pendant près d'un mois, le sommet des sillons fut exposé presque nu à des températures qui sont descendues jusqu'à 25° 6 sous zéro.

A Epinal, la Moselle fut prise sur toute sa largeur à partir du 15 janvier ; l'épaisseur de la glace atteignit 0m 60 et même 0m 75, en certains endroits. La débâcle arriva dans la nuit du 9 au 10 février, à la suite d'un second dégel pendant lequel les températures nocturnes s'élevèrent jusqu'à 4 degrés au-dessus de zéro.

Résumé

Il résulte de ce qui précède que, à Epinal,

1° La température moyenne de l'hiver 1890-91 (— 2° 9) a été supérieure de 1° 6 à la température moyenne de l'hiver 1879-80 (— 4° 5) ;

2° Le minimum absolu (— 22°) de 1890-91 est lui-même

supérieur de 4° 6 au minimum absolu (– 26° 6) de 1879-80 et de 3° 0 au minimum absolu (— 25° 6) de 1829-1830.

3° En 1890-91, on n'a compté aucun minimum inférieur à — 25°, tandis qu'on en a noté deux en 1829-30 et trois en 1879-80.

4° En 1890-91 la neige a été tardive mais pen abondante, alors qu'en 1879-80 elle a été largement suffisante pour garantir les plantes contre l'action des froids.

5° La neige de l'hiver 1829-30 a également été peu abondante; elle a surtout fait défaut au moment des plus fortes gelées.

En résumé, les hivers 1829-30 et 1890-91 ont été sensiblement analogues au double point de vue de la neige et des températures; mais ces dernières, bien qu'excessives, ont cependant été plus élevées que celles de l'hiver 1879-80 qui reste le plus rigoureux du XIXe siècle.

Nous rappelons, dans les paragraphes qui suivent, les dommages causés aux arbres et aux plantes par les froids des trois hivers considérés; nous terminerons par un court exposé des souffrances endurées par les animaux.

IV. — Végétation

1° ARBRES ET ARBUSTES DES FORÊTS

Hiver 1890-1891

M. le Conservateur des forêts a bien voulu communiquer à M. le Président de la Commission départementale de météorologie les rapports qu'il a reçus de sept inspecteurs sur l'influence exercée sur la végétation par les froids de l'hiver 1890-91.

Les faits ci-après sont extraits de ces rapports :

INSPECTION DE NEUFCHATEAU (Exposition variée; altitude moyenne 350 mètres; terrains calcaires de la grande oolithe; minimum absolu de température — 25°).

1° VÉGÉTAUX LIGNEUX (Essences forestières spontanées ou naturalisées dans le pays). — Les effets de l'hiver peuvent se rapporter à plusieurs causes qu'il importe d'examiner.

a. La très basse température qui a atteint, à Neufchâteau et dans ses environs jusqu'à 25 degrés sous zéro, n'a pas causé les dégâts que l'on aurait pu redouter.

En plein massif forestier, *la futaie* est restée à l'abri des fortes gelées Les gélivures n'ont pas été plus abondantes sur les *chênes* que pendant les hivers précédents; cependant, dans les vallées étroites et les bas-fonds exposés à l'ouest et au sud-ouest, les *vieux chênes* ont été quelque peu endommagés; les anciennes plaies de l'hiver 1879-80 se sont rouvertes à nouveau. Ces phénomènes ont été observés dans les vallées parallèles qui renferment les forêts de Brechaïnville et de Liffol-le-Grand, vallées qui viennent déboucher en rase campagne sur un plateau d'une altitude de 375 mètres; le *chêne*, le *charme* et surtout le *cerisier mérisier*, dans la proportion de 2 pour 0/0, ont beaucoup souffert.

Les *taillis* des forêts ont très bien supporté les rigueurs de l'hiver; il n'y a guère que le *charme* qui a été atteint dans la proportion de 1/10 dans les deux vallées de Liffol et de Brechainville où la *futaie* a été atteinte.

Partout ailleurs, le *taillis* est resté indemne et même, dans la courbe de Parfondevaux, forêt de Noncourt, région très froide, où l'hiver de 1879-80 a causé des dégâts importants sur les 9/10 du peuplement, l'hiver de 1890-91 n'a pas fait plus de dégâts que les hivers ordinaires.

Les gelées de 1890-91 ont rendu impropre à la végétation la plupart des graines forestières que la neige ou la couverture de feuilles mortes n'a pas suffisamment garanti.

b. Les gelées printanières de 1891 ont provoqué le déchaus-

sement des jeunes plants. En forêt, ce déchaussement a été peu sensible, mais dans les pépinières et les jeunes plantations, la moitié des plants feuillus ont péri; le *hêtre* a, toutefois, parfaitement résisté. Parmi les *résineux*, la plupart des jeunes plants de *mélèze* sont morts et quelques *pins noirs* sont dépérissants.

2° ESSENCES FORESTIÈRES SECONDAIRES. — Les arbustes, tels que le *genévrier commun* et l'*if commun*, ont perdu leurs rameaux de un ou deux ans.

Les *cornouillers* sont restés indemnes.

Les essences résineuses utilisées d'ordinaire dans les reboisements, tels que le *pin noir d'Autriche*, *pin sylvestre*, *pin weymouth*, *mélèze d'Europe*, *épicéa commun*, n'ont pas souffert.

INSPECTION DE DARNEY (versant méridional des Monts Faucilles; altitudes variant entre 260 et 470 mètres; sol silieux, minimum absolu de température — 20°).

En forêt, les effets du froid n'ont pas été bien sensibles et nullement comparables à ceux de l'hiver 1879-80. On constate, cependant, qu'il s'est produit quelques gélivures aux arbres et surtout que d'anciennes se sont rouvertes; les pousses de l'année ont été, en partie, gelées sur les jeunes *chênes* des pépinières. Quelques essences exotiques, le *sapin de lord Douglas* notamment, ont eu le sommet de la tige perdu. D'une façon générale, la végétation forestière a été médiocre en 1891; mais on estime que ce fait tient au peu d'élévation de la température moyenne du printemps et de l'été, ainsi qu'aux brusques variations de température.

Il n'y a eu ni *faines*, ni *glands*, bien que les fleurs aient été abondantes sur les chênes; que les fruits se soient même formés; mais ils sont tombés en partie, et ceux qui sont restés ne sont pas arrivés à maturité; les conditions climatériques qui ont suivi la floraison semblent en être la cause essentielle.

INSPECTION D'ÉPINAL (région des Monts Faucilles et derniers contre-forts de la chaîne des Vosges; altitudes variant entre 300 et 550 mètres ; grès vosgien et grès bigarré ; minimum absolu de température — 22°).

Dans les forêts, la gelée n'a fait périr aucun arbre. Quelques gros arbres ont éclaté sous l'action du froid, mais le nombre en est restreint ; très peu de *chênes* sont affectés de gélivures récentes. Les arbustes qui ont le plus souffert, sont les *genêts* et les *bruyères* dont les cîmes ont péri.

INSPECTION DE RAMBERVILLERS (à toutes les expositions ; les altitudes varient entre 300 et 520 mètres ; grès vosgien et grès bigarré ; minimum absolu de température — 26°4.)

Les forêts sont peuplées presque exclusivement de *hêtres*, *sapins*, *pins sylvestres* qui supportent facilement le froid ; aussi les effets de l'hiver 1890-91 ne paraissent-ils pas avoir été très sensibles ; on a signalé seulement l'éclatement des *hêtres* dans certains cantons situés à l'exposition ouest.

Les *platanes* et les *érables* ont eu leur bois gelé jusqu'au collet de la racine.

INSPECTION DE BRUYÈRES-OUEST (région moyennement accidentée; altitudes comprises entre 330 et 700 mètres ; grès vosgien et grès bigarré ; minimum absolu de température — 20°).

Le froid n'a eu d'autres effets apparents sur la végétation qu'un léger retard dans le *bourgeonnement* et la *feuillaison* (1). Quelques jeunes plants repiqués ont été gelés. Quant aux arbres, ils ne paraissent pas avoir souffert. Toutefois, des bruits secs et assez forts, entendus assez fréquemment en fo-

(1) Dans le tableau annexe n° 2, qu'on trouvera à la fin de ce travail, nous donnons, année par année depuis 1881, la date du bourgeonnement, de la feuillaison, de la floraison et de la maturité, pour cinq essences différentes : en comparant les dates indiquées pour 1891 aux dates antérieures et aux moyennes, on se rendra facilement compte du retard apporté à la végétation par l'hiver 1890-91 et les conditions climatériques qui ont suivi.

rêt, indiquent que des gélivures se sont produites sur les *chênes*.

INSPECTION DE BRUYÈRES-EST (région montagneuse du département; altitudes extrêmes 350 à 900 mètres; grès vosgien, grès rouge, granit; minimum absolu de température — 22°.)

L'hiver de 1890–91 n'a pas causé, en forêt, de grands ravages apparents. Il est à craindre, cependant, que des gélivures et des roulures se soient produites; mais c'est un fait que l'on ne pourra constater que plus tard, au fur et à mesure de l'exploitation, comme à la suite de l'hiver 1879-80.

Les *genêts* ont été presque partout complétement gelés, surtout ceux qui n'étaient pas recouverts de neige.

Les jeunes plantations de *sapins* et de *hêtres* ont été plus ou moins éprouvées par la gelée, surtout celles qui étaient situées au nord ou en plateau.

INSPECTION DE SAINT-DIÉ (région montagneuse, altitudes variant entre 400 et 1000 mètres : grès bigarré, grès vosgien et grès rouge ; minimum absolu de température — 21°.)

Les essences forestières indigènes ne paraissent pas avoir souffert de l'hiver 1890-91.

INSPECTION DE SENONES (region montagneuse, altitudes comprises entre 300 et 900 mètres ; grès vosgien ; minimum absolu de température — 22°.)

Les dégâts sont insignifiants. Les gelées tardives ont atteint les jeunes pousses de quelques arbres dans les vallons humides et sur les crêtes découvertes. Du reste, la végétation a été fort belle, en 1891, et les pousses des résineux d'une vigueur exceptionnelle.

Hiver 1879-80 (1)

En 1879-80 presque tous les arbres des forêts qui ne sont pas

(1) Les renseignements concernant cet hiver, sont en grande partie extraits du rapport présenté à la Société d'Emulation des Vosges, par M. Muel, inspecteur des forêts, et publié dans les *Annales* de cette société, année 1881, page 118 et suivantes.

originaires du pays ont été perdus ; un grand nombre d'autres ont beaucoup souffert, notamment le *pin* et l'*épicéa commun*.

Ce sont généralement les plus gros et les plus vivaces qui ont été le plus gravement atteints.

Beaucoup d'entre eux ont été gelés et frappés de mort sur toute leur hauteur, tronc et branches.

Le *genêt* a péri sur de plus grandes surfaces qu'en 1890-91 ; la *bruyère callune* elle-même a succombé par place ; le *lierre d'Irlande* et le *lierre commun* ont été gelés presque partout ; ce dernier même en forêt.

Dans les bois de la région dite de la Plaine, les dégâts ont été bien plus considérables que dans la région montagneuse.

L'essence la plus éprouvée a été le *chêne*. Des cépées entières ont péri ; un grand nombre d'arbres, gravement atteints, ont bien repris un peu de vigueur au printemps de 1880, mais ces arbres sont presque tous morts une année ou deux après.

Ont également beaucoup souffert de la gelée : les *merisiers*, les *érables champêtres*, les *charmes*, les *poiriers* et les *pommiers sauvages*, les *alisiers*, les *ormes* et les *épicéas*.

Les *hêtres*, moins éprouvés que le *chêne*, ont aussi gelé pendant l'hiver 1879-80 ; mais après cet hiver ils ne souffrirent point comme le *chêne* et peu périrent.

Sur toute la surface du département, le nombre des arbres, brins d'au moins 30 centimètres de tour qui ont péri, a été évalué à 63,000 et se répartit ainsi qu'il suit entre les principales essences :

Chênes	80	p. 100.
Hètres	2	—
Charmes, érables, fruitiers.	8	—
Résineux	10	—

Les dégâts de 1890-91 n'ont pas atteint le dixième de ces nombres.

Hiver 1829-1830

Nous ne connaissons pas les dommages causés aux diverses essences forestières par les froids de l'hiver 1829-30; M. Parisot, dans ses relevés météorologiques de l'époque, mentionne seulement le *pin maritime* comme ayant été entièrement gelé.

2° ARBRES, ARBUSTES ET PLANTES D'ORNEMENT

Hiver 1890-1891

Les arbres indigènes n'ont pas souffert; les arbustes à feuilles persistantes ont tous été plus ou moins atteints par le froid; un grand nombre sont morts.

La plupart des plantes herbacées qui se sèment dans le courant de l'été ont été en partie détruites, quelques-unes totalement, comme les *silènes* et les *pensées*.

Les dégâts ont été plus importants dans la Plaine, occupée par les muschelkalk et les terrains calcaires que dans les sols siliceux de la Montagne.

Des plantes qui, emballées, résistaient généralement aux froids, ont été totalement gelées en 1890-91.

Celles que l'on place ordinairement sous chassis froids ont résisté à grand'peine; elles ont subi un retard très notable dans leur végétation.

Nous indiquons, ci-après, les diverses variétés d'arbres, d'arbustes et de plantes d'ornement, cultivés en pleine terre qui sont morts ou ont eu à souffrir des effets de la gelée.

Ces variétés sont classées par ordre alphabétique; le nom scientifique, lorsqu'il est différent, est écrit entre parenthèse à la suite du nom français.

Quand nous citons une localité où le dommage a été plus ou moins grand que sur l'ensemble du département, nous plaçons, à côté, le minimum absolu de température noté pendant l'hiver dans cette localité ou dans la station météorologique la plus voisine.

Enfin, à côté du dégât constaté en 1890-91, nous rappelons, à la suite de chaque espèce, la façon dont elle s'est comportée en 1879-80.

AJONC (ULEX). Une haie de un à cinq ans, entourant une propriété située près de Sainte-Marguerite (*— 20°, à 400 mètres d'altitude, sur un plateau isolé, sol sablonneux et aride*), a été complétement détruite. En 1879-80, cette espèce a été garantie par la neige, mais en 1829-30, elle a été complétement gelée.

ALTHÉAS (HIBISCUS SYRIACUS). En 1890-91, comme en 1879-80, ils ont beaucoup souffert en terrain humide et n'ont eu aucun mal en terrain sec.

AMANDIERS (AMYGDALUS). Tous gelés jusqu'au pied ; ont résisté en 1879-80.

ANGÉLIQUES (ARALIA). Toutes gelées jusqu'au pied ; elles n'ont pas mieux résisté à l'hiver 1879-80.

AUCUBAS. Les tiges ont été gelées ; un grand nombre sont morts ; les *macrophyllas* ont mieux résisté ; mêmes faits en 1879-80.

BIGNONES (BIGNONIAS). Toutes les variétés ont été gelées jusqu'à terre ; elles ont repoussé du pied ; même fait en 1879-80.

BROUSSONETIERS (BROUSSONETIAS). Ont eu quelques rameaux gelés ; la variété *dissecta* a été détruite ; moins éprouvés en 1879-80, le *dissecta* n'a pas été détruit.

BUIS (BUXUS). Ont généralement souffert ; le *buis de bordure* a été gelé à mi-tige.

Ce dernier a été préservé en 1879-80 par l'épaisse couche de neige qui recouvrait le sol.

CATALPAS. La variété *kaempferi du Japon* a eu une partie de ses rameaux atteints ; le *syringaefolia* a été exempt.

Toutes les variétés se sont assez bien tenues en 1879-80 ; aucune n'a résisté à l'hiver 1829-1830.

CÉANOTHES (Céanothus). Ont été presque tous gelés aux deux époques ; quelques-uns seulement ont repoussé.

CÈDRES (Cedrus). Le *déodora* a été presque entièrement détruit à Neufchâteau (— 22° 7) et à Mirecourt (— 19° 5). Ceux de l'*Atlas* (*Atlantica*) et du *Liban* (*fastigiata, glanca, etc.*), ont un peu moins souffert ; mais ces derniers ont eu leurs tiges gelées à Saint-Dié (— 19° 4). En 1879-80 les *cèdres du Liban* et ceux de l'*Atlas* ont été plus éprouvés.

CHALEFS (Elaeaynus). A l'exception du *billardi* qui s'est assez bien tenu, presque toutes les autres variétés ont été totalement gelées ; elles avaient mieux supporté les froids de l'hiver 1879-80.

CHEVREFEUILLES (Lonicera ou caprifolium). Ils ont souffert sans être anéantis ; gelés jusqu'à la hauteur de la neige en 1879-80.

CLÉMATITES (Clematis). Quelques variétés ont souffert ; la plupart des patens et lanuginosa, qui avaient résisté à l'hiver 1879-80, sont mortes en 1891.

COTONÉASTERS. Gelés en partie à Mirecourt (— 19° 5) ; ils ont succombé à Saint-Dié (— 20° 0) ; plus de mal qu'en 1879-80.

CRYPTOMÉRIAS. Les *Japonicas* et les *elégans* ont beaucoup souffert, mais moins qu'en 1879-80.

CYPRÈS PYRAMIDAL DE LAWSON (Boursieri). Ils ont également beaucoup souffert dans toutes nos régions Ils avaient généralement assez bien résisté aux froids de 1879-80.

CYTISES (Cytisus). Les petites espèces ont été gelées au rez-de-terre ; le *laburnum* et ses variétés ont résisté. Toutes les espèces ont succombé en 1879-80.

DEUTZIES (Deutzias). Elles ont souffert à Gérardmer (— 24°) ; elles sont mortes en partie à Saint-Dié (— 20°) ; à Mirecourt (— 19° 5) ; les *deutzies scraba* et *crenata* n'ont pas eu de mal ; les *gracilis* ont seules souffert ; presque toutes les espèces ont été gelées jusqu'au collet en 1879-80, mais elles ont été renouvelées par des pousses vigoureuses.

DIERVILLERS (Weigelas). Elles paraissent avoir été plus éprouvées à Saint-Dié que partout ailleurs. Cette espèce a été fatiguée ou détruite en 1879-80.

ÉPINES (Cratægus glabra). Gelées totalement.

ÉPINES-VINETTES (Berberis). Gelées au rez-de-terre dans certaines localités ; elles ont résisté aux froids de 1879-80.

ÉRABLES NEGUNDO (Acer). Bois gelé jusqu'au collet de la racine à Rambervillers (— 26° 4) et à Saint-Dié (— 20°) ; quelques sujets ont été totalement gelés et d'autres n'ont eu aucun mal, à Mirecourt (— 19° 5).

ERIOBOTRYAS JAPONICA. Gelés totalement.

FILARIAS (Phyllireas). Toutes les variétés ont été gelées en 1890-91 ; quelques-unes ont résisté en 1879-80.

FUSAINS (Evonymus). Les *européens* et leurs variétés ont bien résisté ; les *exotiques* ont été gelés totalement, sauf ceux du *Japon* qui ont repoussé du pied, mais faiblement ; les mêmes faits se sont produits en 1879-80.

GAINIERS (Cercis siliquastrum). Vulgairement *Arbre de Judée*. Ont tous été gelés jusqu'à terre comme en 1879-80.

GENÊTS D'ESPAGNE (Genista hispanica). Complétement anéantis en 1890-91, comme en 1879-80.

GENEVRIERS (Juniperus). Aux environs de Neufchâteau (— 25°), le genevrier commun a perdu ses rameaux de un à deux ans et les jeunes plants de *genevrier de Virginie* ont tous été à peu près détruits.

Il y a eu, dans les mêmes sortes, surtout dans les communs, des sujets totalement tués et d'autres qui n'ont éprouvé aucun mal.

Deux beaux sujets ont été entièrement gelés à Saulxures-sur-Moselotte (— 25°).

En 1879-80, les *genevriers* qui n'ont pas été totalement gelés ont été roussis ou fatigués.

GLYCINES (WISTARIAS). Les fortes plantes en plein air n'ont généralement que peu souffert. A Gérardmer (— 24°) plusieurs sujets ont été gelés à l'Est et d'autres ont été très éprouvés au Sud.

En 1879-80, les *glycines* qui sont restées à l'air libre ont été gelées à peu près dans toutes nos régions.

GYNÉRIUMS. Les *gynériums* qui, emballés, résistaient les années précédentes, ont été gelés totalement en 1890-91 ; aucune variété n'a résisté, bien que fortement couverts.

HOUX (ILEX). Ses variétés ont été fortement endommagées; un grand nombre sont morts ; ils ont également gelé en partie en 1879-80.

HYDRANGÉES (HYDRANGEAS). Gelés jusqu'à terre, alors qu'ils avaient assez bien supporté les froids de 1879-80.

IFS (TAXUS). L'*If commun* a perdu ses rameaux de un à deux ans; les variétés *baccata, hibernica pyramidalés* ont toutes été atteintes du coté du soleil. Les jeunes et les vieux ont été gelés en 1879-80, mais les jeunes ont conservé, sous la neige, des parties vives qui ont permis de les reconstituer.

INDIGOTIERS (INDIGOFERAS). Complétement perdus. Ils ont également été gelés en 1879-80, mais les rameaux se sont renouvelés par de nouvelles pousses.

JASMINS (JASMINUM). La variété *nudiflorum* n'a pas souffert, les autres ont été gelées à mi-tige, comme en 1879-80.

LAURIERS (LAURUS). Presque toutes les variétés sont

mortes; les autres ont été gelées au rez-de-terre et ont repoussé du pied. En 1879-80, les sujets non enterrés ont tous péri.

LAURIERS AMANDIERS (LAURO CERASUS) ont été gelés à mi-tige ou au rez-de terre; un certain nombre ont repoussé du pied; même fait en 1879-80.

LIERRES (HEDERAS). Les *lierres d'Irlande* (*hibernica*) ont été endommagés.

MAGNOLIERS (MAGNOLIAS). Ont été gelés à mi tige, sauf le *magnolier Yulan*, de Chine, qui a bien résisté.

MAHONIES (MAHONIAS). Les variétés *fortunei* et *japonica* ont particulièrement souffert; l'espèce à feuilles de *houx* (*aquifolium*) a été complétement gelée à Gérardmer (— 24° 0). En 1879-80, les *mahonies* ont été gelées jusqu'au niveau de la neige.

MILLEPERTUIS (HYPERICUM). Les rameaux ont été fatigués, comme en 1879-80.

OSMANTHES (OSMANTHUS) et leurs variétés ont été totalement gelés; même fait en 1879-80.

PAULOWNIAS. Quelques sujets ont peu souffert; d'autres ont été gelés jusque terre; ils ont repoussé du pied. Même fait en 1879-80.

PÊCHERS (PERSICA VULGARIS). Ont autant souffert qu'en 1879-80.

PHORMIUMS. Ont été gelés totalement, bien qu'emballés; cette plante, d'ailleurs, ne supporte le plein air que sur le littoral méditerranéen et à Cherbourg; dans les Vosges, il est exposé à geler tous les ans.

PINS (PINUS). — Le *pin Martince*, le *pin de Murray* et de *Harnichon* sont morts; les espèces *laricio* et *excelsa* ont beaucoup souffert; les autres variétés ont été indemnes.

PLANQUEMINIERS (DIOSPYROS). Ont été gelés jusque terre, comme en 1879-80 et en 1829-30.

RETINOSPORAS. Ont résisté aux deux époques.

RHODODENDRONS (RHODODENDRUMS). Ils ont perdu leurs feuilles, leurs boutons et une partie de leurs rameaux sur certains points ; sur d'autres ils ont été complétement perdus. Les dégâts ne sont pas plus grands qu'en 1879-80.

ROBINIERS (ROBINIAS) vulgairement *acacia*. Ont été gelés au rez de terre dans les pépinières de Saint-Dié (— 20°) ; ceux à *fleurs blanches* ont été complétement gelés à Gérardmer (— 24° 0) ; à Mirecourt (— 19° 5); ils n'ont perdu que leurs rameaux de la dernière pousse ; ceux à fleurs blanches n'ont eu aucun mal.

ROSIERS (ROSAS). Tous les *rosiers* qui n'étaient pas couverts ont disparu ; d'autres ont été atteints malgré l'épaisse enveloppe de paille et de papier goudronné qui recouvrait leurs têtes.

Ils ont d'ailleurs été aussi fortement éprouvés pendant l'hiver 1879-80.

SAPINS (ABIES) L'espèce *pinsapo* a perdu ses flèches et ses feuilles aux environs de Neufchâteau (— 25°) ; elle a été gelée à mi-tige à Saint-Dié (— 20°) ; enfin elle a péri à Mirecourt (— 19° 5), de même que le *bracteata* et le *spectabilis*.

En 1879-80, le pinsapo a gelé à — 21° ; ceux d'une certaine taille ont repris vie par leurs bourgeons terminaux ; à la même époque le *bracteata* a gelé à — 17°. Le *douglasi* qui a gelé en 1879-80 n'a pas trop souffert en 1890-91 ; quelques sujets seulement ont perdu leur flèche.

SEQUOIAS (WELLINGTONIA GIGANTEA). Les vieux sujets ont perdu quelques rameaux ; tous ceux de un à cinq ans sont morts. En 1879-1880 les troncs gelés ont donné des jets sous la neige.

SERINGATS (PHILADELPHUS). Les principales espèces ont résisté aux deux époques.

SPIRÉES (SPIRAEAS). Quelques variétés ont péri ; toutes ont généralement été plus éprouvées qu'en 1879-80.

SUMACS DE VIRGINIE (RHUSTYPHINAS). Cet arbrisseau qui avait supporté les froids de 1879-80, a beaucoup souffert en 1890–91 ; mais il n'est pas mort.

SUREAUX (SAMBUCUS). Beaucoup ont péri sans retour. Les dégâts ont été les mêmes en 1879-80.

TAMARIX. Le bois a été gelé jusqu'au collier de la racine ; beaucoup sont morts ; de même en 1879-80.

TAXODIERS (TAXODIUMS). Gelés à mi-tige ; ils ont également souffert en 1879-80, époque à laquelle ils ont été gelés en pépinières.

THUIA. Ont, par extraordinaire, été moins malades qu'à la suite de certains hivers moins rudes, mais plus humides. Aucune variété issue du Canada n'a souffert ; par contre le *Thuia de Chine (Biota orientalis)* a été gelé à mi-tige ; le *tuya gigantea* est mort ; mais aucune autre variété n'a été atteinte.

En 1879-80 les jeunes sujets de pépinière ont dû subir le recépage à côté des grands arbres qui ont résisté.

THUYOPSIS. Les *dolabratas* n'ont eu aucun mal, comme d'ailleurs en 1879-80 ; mais les *borealis* ont été fatigués.

TRÖENES (LIGUSTRUM). Les variétés indigènes ont peu souffert ; mais tous les *japonais* et *chinois* ont été jelés jusque terre ; ils ont repoussé vigoureusement du pied. Elles ont été généralement plus éprouvées à Saint-Dié (— 20°).

Les variétés *exotiques* ont également été gelées en 1879-80.

TULIPIERS DE VIRGINIE (LIRIODENDRON TULIPIFERA). Ont été gelés à mi-tige, alors qu'ils ont bien résisté aux hivers rigoureux antérieurs.

VIGNES VIERGES (AMPELOPSIS). Ont été gelées en tout ou en partie ; elles ont mieux résisté en 1879-80.

On voit que les pertes éprouvées en 1890-91 ont été aussi sensibles qu'en 1879-80

Certaines plantes ou arbustes, qui avaient assez bien supporté les froids de l'époque, ont beaucoup souffert ou sont morts en 1890-91.

L'absence presque complète de neige, d'une part, et la plus longue durée des gelées, d'autre part, ont compensé, en 1890-91, les températures excessives de 1879-80, et les effets de ces deux hivers sur les sujets étrangers à notre pays, ont été sensiblement les mêmes.

3° ARBRES FRUITIERS

Hiver 1890-91

Les arbres fruitiers *exotiques* ont éprouvé autant de mal qu'en 1879-80 ; mais les indigènes beaucoup moins ; peu sont morts et, à quelques exceptions près, ils sont restés sains et vigoureux et ont généralement donné, en 1891, une récolte au-dessus de la moyenne.

Dans les lignes qui suivent, nous donnons, par ordre alphabétique, la nomenclature des espèces cultivées dans notre pays ; nous indiquons, à la suite de chaque espèce, la façon dont elle a supporté les froids de l'hiver 1890-91. Dans les communes où, exceptionnellement, des dommages appréciables ont été causés aux arbres indigènes, nous rappelons, à côté du nom de la commune, le minima absolu de la température noté dans la localité ou la station météorologique la plus voisine ; nous rappelons aussi l'altitude du lieu, l'exposition et la nature du sol.

Enfin, pour terminer, nous résumons, mais très sommairement, l'importance des dégâts occasionnés par les froids de l'hiver 1879-80.

Les *abricotiers* ont été gravement atteints.

Les *cerisiers* ont également été très éprouvés, mais dans quelques localités seulement.

Bon nombre sont morts à Martinvelle (— 18° ; *vallon à proximité d'une importante forêt, alt. 330, sol argilo-calcaire, muschelkalk*) ; l'espèce *bigarreau* a particulièrement souffert à Monthureux-sur-Saône (— 20° ; *vallon ouvert à tous les vents, alt. 245, sol siliceux*). A Nonville (— *22° ; versant d'une colline de 300 à 390 mètres ; exposition du S.-E., muschelkalk et grès bigarré*), les *cerisiers*, qui avaient une puissante émission de sève, ont perdu leurs dernières pousses ; mais ils se sont remis peu à peu. Au Val-d'Ajol (— *22° ; alt. 360, dans une vallée ouverte au S.-O., terrain siliceux*) où la culture se fait sur une très vaste échelle, de jeunes pousses de deux ou trois ans ont été perdues, ainsi qu'un certain nombre de jeunes greffes ; mais les arbres faits, les arbres de rapport, n'ont éprouvé que peu de dommages ; ils ont bien fleuri et la récolte a été satisfaisante.

Enfin à Vioménil (— *21°, alt. 430, au sommet des Monts Faucilles, sol siliceux*), un dizième environ des *cerisiers* donnent des craintes pour leur conservation ; les feuilles ont jauni de bonne heure et il y a eu peu de fruits.

Les *chataigniers* ont eu leurs extrémités détruites.

Les *cognassiers* (les jeunes), ont eu, pour la plupart, leur bois gelé jusqu'au collet de la racine.

Les *noyers* n'ont pas fleuri, quelques jeunes sont morts.

Les *poiriers* ont été, avec les *cerisiers*, les plus éprouvés des fruitiers indigènes. A Bazoilles (— 23° ; *en partie sur le versant Est d'une colline, alt. 294, 2e étage de l'oolithe*), on a vu des boutons à fruit tomber sans avoir fleuri ; à Mirecourt (— *19° 5 ; dans une vallée ouverte du Nord au Sud, alt. 290, marnes irisées, Keuper*). Quelques poiriers ont été totalement gelés ; ce sont surtout ceux dont le bois n'était pas bien ouaté. Un certain nombre d'autres ont perdu

quelques rameaux ; presque tous les écussons de l'été de 1890 ont été gelés.

A Plombières (— 22°) ; *dans une vallée très étroite, alt. 430, sol siliceux*), les dégâts constatés ont principalement porté sur les espaliers ; beaucoup de branches sont mortes à l'exposition du N.-O.

Dans le canton de Rambervillers (— *26° 4 , alt. moyenne 350 mètres ; sol siliceux et muschelkalk*), les *poiriers* ont été assez gravement atteints ; à Raon-aux-Bois (— *23° ; alt. 440 mètres, sol siliceux*) les *poiriers à fruits délicats* ont été presque tous gelés et les autres malades ; à Saint-Dié (— *20° ; vallée ouverte du S.-E. au N.-O., alt. 350, grès rouge, alluvions modernes*), très peu de dégâts.

Les *pêchers* en plein vent sont morts en grande partie ; ceux qui ont résisté ont perdu leurs cimes ou une partie de leurs branches et n'ont donné que peu ou point de fruits ; au mur, ces arbres n'ont pas souffert.

Les *pommiers* ont généralement bien résisté au froid.

Les *pruniers* ont souffert sur certains points ; à Monthureux-sur-Saône (— *20° ; vallée ouverte à tous les vents, alt. 245, grès bigarré*), une grande partie des jeunes, surtout parmi les *Reines-Claude*, les *Magdeleines* et les *Damas*, ont été à peu près perdus.

Ces arbres ont également beaucoup souffert dans les environs de Plombières (— *22° ; à toutes les expositions, alt. moyenne 450 mètres, sous-sol granitique*) ; quelques-uns sont morts à Rehaincourt, dans le canton de Rambervillers. (Alt. 350, minima — 26° 4.)

Hiver 1879-1880

Pendant l'hiver 1879-80, les arbres fruitiers ont été beaucoup plus gravement atteints qu'en 1890-91. Les *poiriers*, notamment, ont succombé dans la proportion de 60 p. 100.

Les *pommiers* ont été gelés dans une proportion plus forte encore.

Moitié des *abricotiers*, et même davantage, suivant les expositions, ont péri.

Quant aux *cerisiers*, la proportion a varié entre 25 et 75 p. 100.

35 p. 100 des *pruniers* et 66 p. 100 des *noyers* sont morts.

D'une façon générale, les versants opposés aux vents d'entre Sud et Ouest ont beaucoup plus souffert que ceux qui regardent le Nord et l'Est.

Hiver 1829-1830

Les pêchers, les abricotiers, les noyers, les chataigniers, ainsi que les espaliers ont péri en grande partie ; les autres fruitiers, comme les poiriers et les cerisiers ont également beaucoup souffert; mais les autres espèces ont bien résisté aux froids et ont eu une très belle floraison, en 1830.

4° VIGNES

Hiver 1890-91

Les dégâts causés à la vigne sont également moins importants qu'en 1879-80.

Un assez grand nombre de *ceps* ont été gelés et fendus de haut en bas; mais, dans les localités les plus éprouvées, les pertes n'ont pas dépassé 10 p. 100 du nombre de pieds.

Les vignes *en treilles*, celles exposées au midi surtout, ont été atteintes d'une façon plus sérieuse ; leurs rameaux annuels ont été plus ou moins endommagés, mais les vieux sujets de 0m 10 à 0m 20 de circonférence ont été à peu près totalement gelés et crevassés de part en part ; on les a recoupés jusqu'à la surface du sol et beaucoup ont repoussé du pied.

Les pertes ont varié, selon les localités, entre 10 et 60 p. 100 ; elles peuvent être évaluées, pour l'ensemble du département, à 30 p. 100 environ du nombre de pieds cultivés en *treille*.

Hiver 1879-1880

Les vignobles ont plus ou moins souffert ; dans certaines régions la perte a atteint 25 p. 100. Les dégâts ont porté presque exclusivement sur les vieux pieds qui dépassaient le niveau de la neige.

Comme en 1890-91, les *treilles* ont éprouvé des pertes beaucoup plus sensibles ; elles ont presque toutes été gelées à partir du niveau de la neige et on a dû les recéper à une hauteur du sol qui a varié entre 0m 10 et 0m 30 ; mais elles ont généralement repoussé avec vigueur.

Hiver 1829-1830

En 1829-30, il a aussi fallu recéper les *treilles* jusqu'au niveau de la neige ; le bois des *vignes* a lui-même été gelé jusqu'au même niveau, et comme la neige avait presque entièrement disparu au midi, ce sont les vignes les mieux exposées qui ont le plus souffert.

Celles qui ont été suffisamment protégées par la neige ont donné assez de raisin, mais l'été de 1830 ayant été froid et pluvieux, les feuilles sont tombées de bonne heure et l'on a dû vendanger bien avant que le raisin ne fût mûr ; la qualité du vin a été médiocre et la quantité presque nulle. C'est là, encore, un caractère de ressemblance avec l'année 1891.

5° CÉRÉALES

Hiver 1890-1891

Il a plu 21 jours du 1er au 25 novembre 1890 ; cette pluie et la douceur de la température ont activé la végétation des céréales nouvellement semées et rendu leurs jeunes pousses très délicates. Les *blés* et les *seigles* ont été surpris dans cet état avant qu'ils ne soient recouverts de neige, par les gelées intenses qui ont suivi immédiatement la pluie (— 5° le 26 ; — 11° le 27 ; — 9° le 28 ; — 7° les 29 et 30 novembre).

Les *seigles* n'ont pas trop souffert, mais les derniers *blés* semés n'ont pu terminer leur germination ; ils ont été à peu près complètement anéantis.

Les autres *blés*, notamment les variétés indigènes et surtout locales, déjà forts à l'arrivée des gelées, ont mieux résisté aux froids ; mais les alternatives de gels et de dégels des mois de février et de mars ont été funestes à la plupart d'entre eux.

En février, il a gelé consécutivement toutes les nuits, depuis le 2 jusqu'à la fin du mois ; au contraire, pendant 19 jours, dont 15 consécutifs (du 13 au 28), le soleil a brillé dans un ciel sans nuages.

La température des nuits a été, en moyenne, de 4° 5 sous zéro, alors que celle des jours a dépassé 6 degrés au-dessus.

Ces alternatives de gels et de dégels, qui se sont répétées du 12 au 17 et du 19 à la fin de mars, ont fait autant de mal aux premiers blés semés que les froids précoces de l'hiver en ont fait aux derniers.

Le soleil, en amollissant et en dilatant la surface du sol, à une profondeur de quelques centimètres seulement, alors que la croûte gelée était beaucoup plus épaisse, a produit ce résultat que les radicelles du *blé*, retenues par leurs extrémités inférieures dans la partie non dégelée, ont été rompues par le travail mécanique des dégels.

Ces effets se sont fait sentir dans la région dite de la Plaine exclusivement (1), à toutes les altitudes et à toutes les expositions, mais surtout au midi qui a été moins longtemps protégé par la neige.

Les dégâts ont été particulièrement sensibles dans les *terrains argileux et calcaires*, c'est-à-dire dans les bassins de la Mortagne, du Madon et de la Meuse ; mais dans les *terrains siliceux* qui occupent les bassins de la Moselle, de la

(1) Le blé n'est cultivé dans la montagne que sur une très petite échelle.

4



Saône et du Coney, les *blés* ont été à peu près indemnes et la moisson a été assez satisfaisante.

Les pertes éprouvées par l'agriculture de notre département ont été évaluées ainsi qu'il suit :

CÉRÉALES	PERTES EN HECTARES	PERTES EN HECTOLITRES	PERTES EN ARGENT
Froment. . .	14,320 h.	150,840	3,000,000
Méteil. . . .	2,790	30,000	450,000
Seigle. . . .	5,618	60,000	900,000
			4,350,000
Il a été semé, en 1891, environ 8,000 hectares d'avoine en plus que les autres années et la récolte a donné, en plus, environ 180,000 hectolitres qui peuvent être évalués à.			1,200,000
De sorte que les pertes se réduisent à. . . .			3,150,000

Hiver 1879-1880

Les froids de l'hiver 1879-80 ont arrêté à temps la végétation des *céréales* et contribué à leur salut avec le concours de l'épaisse couche de neige qui les a recouvertes à l'époque des plus grands froids.

Hiver 1829-1830

Au contraire, en 1829-30, la neige a disparu à peu près complètement à partir de la fin de janvier. et cette absence de neige a correspondu au froid le plus rigoureux de l'hiver. Les *semailles d'automne* ont considérablement souffert et ont été gravement compromises.

Peut-être, cependant, se seraient-elles remises, sans la persistance de la pluie pendant l'été qui a suivi ; on a, en effet, compté 75 jours pluvieux de mai à septembre. La conséquence

a été désastreuse pour les *céréales*; les *blés* restés clairs et grêles n'ont donné qu'une médiocre récolte ; les *seigles*, eux-mêmes, couchés par la pluie, et envahis par les mauvaises herbes, n'ont pas rapporté davantage.

6° PRAIRIES

Les *prairies artificielles* (*luzernes*, *trèfles*, etc.), généralement situées sur les terrains en pente ou sur les plateaux, n'ont pas eu à souffrir de la gelée, même sur les sols complètement dépourvus de neige ; leur végétation a bien éprouvé un certain retard, mais elles ont donné une récolte assez abondante.

Les *prairies naturelles*, au contraire, celles surtout qui recouvrent le fond des vallées, ont été absolument éprouvées. Ces prairies, en partie couvertes d'eau au moment des gelées, sont restées trois mois sous la glace ; de grandes surfaces, complètement détruites, ont dû être ensemencées à nouveau ; le reste a perdu une partie des meilleures plantes et n'a donné qu'une récolte médiocre.

Les vallées qui ont le plus souffert sont celles de la Meuse, à Domremy ; de la Haute-Moselle ; de la Vologne et du Neuné ; enfin celle de la Fave entre Lubine et Remomeix. La première est établie sur des *alluvions modernes* et les autres, partie sur le *diluvium* et partie sur des *affleurements de granit ou roches anciennes*.

Aucun dégât de cette nature n'a été signalé à la suite de l'hiver 1879-80 parce que des pluies persistantes n'ont pas immédiatement précédé les gelées, comme en 1890-91 et que le sol, au moment des grands froids, est resté couvert d'une épaisse couche de neige.

7° PLANTES POTAGÈRES

Les premiers effets du froid de l'hiver 1890-91 ont été remarqués dans les jardins et les potagers ; toutes les plantes

qui, habituellement, passent l'hiver en plein air pour donner leurs produits au printemps, ont été détruites ou tellement endommagées, qu'elles n'ont pu être utilisées en aucune façon; citons, parmi les principales, les *laitues d'hiver*; les *choux d'Yorck* et variétés; les *choux de Bruxelles*, les *mâches* ou *doucettes*, les *artichauts* qui n'étaient pas spécialement abrités, le *persil* et le *cerfeuil*, les *épinards*, etc., etc. Les *poireaux* ont été gelés jusqu'au rez du sol; beaucoup d'*aulx* et d'*échalottes* ont résisté.

En 1879-80, toutes les plantes potagères, restées en pleine terre sans abri, ont également succombé, à l'exception des *panais* et des *ciboules*: le plus grand nombre des *artichauts*, même bien recouverts ou buttés ont péri. Les plants d'*asperge* ont beaucoup souffert.

V. — Animaux

Hiver 1890-1891

Les froids de l'hiver 1890-91 n'ont pas non plus été sans effet sur le règne animal; mais ces effets, comme on le verra plus loin, ont été bien moins sensibles qu'en 1879-80.

Les *animaux domestiques* qui n'étaient pas bien abrités ou qui n'ont pas reçu une nourriture plus abondante et plus substantielle qu'en temps ordinaire, ont passablement souffert; quelques-uns ont perdu leur poil, des porcs sont morts dans leur réduit. Un certain nombre d'*oiseaux de basse-cour* ont eu les pattes gelées; la mortalité n'a pas, néanmoins, été bien grande; mais la ponte des poules a été fort retardée et, dans tous les cas, beaucoup moins abondante que les années précédentes.

Les *oiseaux* ont disparu presque complètement des bois et de la campagne dès que la terre, gelée et couverte de neige, ne leur a plus offert aucune nourriture. Des corbeaux et des

moineaux ont été pris à la main, ils étaient complètement inanimés et ne pouvaient plus voler. Dans certains lieux on a trouvé des oiseaux du pays et quelques autres de passage, morts de froid et de misère sur la branche où ils s'étaient perchés.

Les *oiseaux* ne sont pas revenus aussi nombreux et, en 1891, l'on n'a pas entendu dans les buissons et les bois, leurs joyeuses chansons ; tout est resté silencieux.

Dans les campagnes, on a vu peu, très peu de ces charmants petits êtres ; à peine une compagnie de *perdrix*, quelques *grives* et un petit nombre d'*alouettes*. Les *hirondelles* elles mêmes ne sont pas revenues en aussi grand nombre et beaucoup de nids sont restés vides. Enfin, nos hôtes les plus fidèles, les turbulents et hardis *moineaux* semblent, eux aussi, avoir été partiellement décimés et nous pourrions citer des communes de notre département où ils ont à peu près complètement disparu.

En résumé, beaucoup de sujets de diverses espèces ont manqué à l'appel, en 1891 ; mais nous croyons que si l'hiver en est en partie cause, il faut aussi attribuer une part aux froids survenus en avril et mai, c'est-à-dire à l'époque de la nidification, froids qui ont occasionné la perte d'un grand nombre de nids éclos ou non éclos.

On se souvient, en effet, que le mois d'avril a débuté, à Epinal, avec une température de 5 degrés sous zéro et qu'il gelait encore le 27. Les deux tiers du mois ont été froids, pluvieux et même neigeux.

Le mois de mai n'a pas été plus favorable aux oiseaux ; le 13 la température était redevenue normale, mais cinq jours après, les maxima tombaient de 15 degrés, les minima frisaient le zéro, enfin, ce froid était rendu plus sensible encore dans nos régions par de violentes rafales de pluie, de grésil et de nouvelles chutes de neige.

On comprend qu'un pareil printemps ait achevé l'œuvre destructive de l'hiver.

On n'a pas non plus rencontré aussi fréquemment que les années précédentes, le lièvre au gîte ou à la maraude dans les champs ; les gardes et les bûcherons n'en ont pas vu davantage dans les bois.

On rapporte de Pompierre que des 30 lièvres que renfermait un parc clos de 60 hectares, planté de diverses essences et notamment de résineux, 25 sont morts de la rigueur du froid ou de manque de nourriture.

Les gros animaux sauvages, *loups*, *sangliers*, *renards*, paraissent avoir gaillardement supporté le froid ; cependant, le garde forestier du col de Prayé (extrémité supérieure de la vallée du Rabodeau) a trouvé plusieurs sangliers morts dans les forêts de son cantonnement.

Les *abeilles*, enfin, ont à leur tour payé un assez large tribut à l'hiver et bon nombre de ruchers ont été complètement anéantis.

Hiver 1879-80

Les *oiseaux* ont beaucoup plus souffert des froids de l'hiver 1879-80.

La *perdrix* fut de toutes les espèces la plus maltraitée ; elle ne trouvait plus pour sa nourriture que quelques plants d'herbe verte près des sources. On en vit, poussées par la faim, venir manger avec les *poules* près des maisons ; elles périrent presque toutes.

Dès le mois de janvier, on ne voyait plus de *grives ;* elles étaient toutes détruites ou mortes de faim ; les enfants les prenaient à la main.

Les *gelinottes* furent pour la plupart la proie des carnassiers, les autres périrent de misère.

Les *corbeaux* rôdaient par bandes autour des habitations où ils se laissaient approcher et détruire assez facilement. Un grand nombre ont été trouvés morts sur le sol, après la fonte des neiges.

Les *petits oiseaux*, souffrant à la fois du froid et de la

faim, perdirent complètement leur sauvagerie et vinrent jusque dans les appartements chercher leur nourriture. Ils se laissaient prendre à la main et beaucoup devinrent la proie des chats.

La neige, en couvrant les plantes de son épaisse couverture, cachait la nourriture à plusieurs espèces d'animaux sauvages. Les sommets et les pentes des collines furent abandonnés de leurs hôtes et particulièrement du *lièvre* qui vint habiter la plaine, cherchant jusque dans les jardins la plus chétive des nourritures.

Le *chevreuil* et le *sanglier*, sans quitter leurs parages, comme le *lièvre*, furent l'objet d'une guerre sans merci de la part de l'homme et du chien.

L'empreinte de leurs pas sur la neige trahissait leurs retraites, on les délogeait ; une fois lancé, ils ne gardaient pas longtemps l'avantage de la course ; affaiblis par le froid et la faim, ils étaient atteints et détruits avant d'avoir pu dépister leurs ennemis.

Beaucoup de *sangliers* se trouvant dans l'impossibilité de fouiller le sol pour y chercher leur nourriture, furent trouvés morts de faim dans leurs bouges.

Les *loups* rôdaient la nuit jusque dans les villages et faisaient leur nourriture des chiens et des chats qu'ils trouvaient.

VI. — Résumé et Conclusions

En résumé, les principaux caractères et les effets des trois hivers considérés ont été les suivants :

Hiver 1890-91

On a noté, à Epinal, 85 jours de gelées, dont six intenses (— 15° et plus) du 1er décembre au 1er mars. Les plus basses températures ont eu lieu du 10 au 16 décembre et du 9 au 20 janvier ; les principaux minima ont été : — 18° 8 le 9 janvier, — 19° 2 le 17, — 15° 7 le 18, — 22° le 19 et — 18° 8 le 20.

Il y a eu peu de neige sur le sol ; 30 p. 100 environ des blés ont été anéantis par les premières gelées et par les alternatives de gels et de dégels des mois de février et mars.

Les arbres forestiers ou fruitiers ont peu souffert ; les plantes d'ornement exotiques ont été beaucoup plus éprouvées ; les oiseaux sont devenus rares, mais les animaux de basse-cour et autres ont assez bien supporté les froids.

Hiver 1879-1880

On a noté, à Epinal, 70 jours de gelées, dont 30 intenses, du 1er décembre au 1er mars ; les froids ont été particulièrement rigoureux du 7 au 28 décembre et du 9 au 31 janvier. Les plus basses températures ont été les suivantes : — 21° 3 le 7 décembre, — 26° 6 le 8, — 26° 1 le 9, — 25° 6 le 10, — 24° le 16, — 24° 3 le 17, — 23° 2 le 18, — 22° 9 le 20 janvier, — 20° 4 le 25, — 21° 2 le 27, enfin — 20° 9 le 28.

Une abondante couche de neige a recouvert le sol du 5 décembre au 10 février, soit pendant 67 jours. Les céréales n'ont éprouvé aucun dommage, mais les arbres fruitiers ont été décimés ; les arbres forestiers ont eux-mêmes été très éprouvés ; les plantes d'ornement ont péri en grand nombre ; enfin les oiseaux et les animaux sauvages et domestiques ont enduré les plus cruelles souffrances.

Hiver 1829-1830

On a noté, au chef-lieu, 77 jours de gelées, dont 17 intenses, du 1er décembre au 1er mars. Les plus basses températures ont été observées du 13 au 18 janvier et du 30 janvier au 7 février. Voici les principaux minima : — 21° 2 et — 19° 8 les 16 et 17 janvier, — 21° 2 le 31, — 20° le 1er février, — 25° le 2, — 25° 6 le 3, — 22° 5 le 4 et — 21° 2 le 5 du même mois.

Il y a eu peu de neige sur le sol ; les céréales ont été compromises et ont donné une récolte insuffisante. Nous manquons

d'éléments pour indiquer les dommages causés aux plantes et aux arbres.

D'après ce qui précède, les trois hivers considérés sont classés ainsi qu'il suit par ordre croissant de rigueur :

1° 1890-91 — 6 gelées intenses, minimum absolu — 22°.
2° 1829-30 — 17 id. — 25° 6.
3° 1879-80 — 30 id. — 26° 6.

Ce dernier hiver a donc été, sans conteste, le plus rigoureux des trois.

Pour conclure, nous voudrions établir que chacun des siècles antérieurs ont eu un pareil nombre d'hivers aussi rigoureux que ceux-ci.

A défaut de données comparatives entre les températures et les effets du froid sur la végétation, nous rappelons sommairement, d'après une note publiée par M Parisot, secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation (Annuaire statistique du département des Vosges pour 1830), que :

En *508*, les rivières de la Grande-Bretagne sont restées gelées pendant quatre mois (Hutton).

558. Le Danube a été gelé dès le commencement de l'hiver jusqu'à son embouchure ; ce phénomène ne paraît pas s'être renouvelé depuis. (Abrégé chronologique de l'histoire d'Italie, tome 1er, p. 142)

602. Le froid fut excessif au point de geler les mers et de tuer un grand nombre de poissons. (Briet. Annales du Monde, p. 528.)

695. La Tamise est restée gelée pendant six semaines. (Hutton.)

763. Cet hiver est peut-être le plus rigoureux de tous les siècles. La mer Noire fut couverte d'une couche de glace et de neige de 50 coudées ; le détroit des Dardanelles fut entièrement gelé. (Historiens bizantins.)

822. Durant plus d'un mois des voitures lourdement chargées traversèrent la Seine, le Rhône, le Pô et l'Adriatique. Plusieurs ports de la Méditerranée gelèrent (Arago).

860. Le Rhône et l'Adriatique gelèrent (Seth Calvisius).

908. La plupart des rivières de l'Angleterre restèrent gelées pendant deux mois.

987. Il gela pendant 120 jours (HUTTON).

1076. Les gelées durèrent du mois de novembre au mois d'avril (HUTTON).

1124. L'hiver fut extrêmement rude, les grains, les plantes, les arbres et les fleurs ne commencèrent à pousser qu'au mois de mai. (ANSELME DE GEMBLOURS.)

1133-1216-1234. Le Pô fut pris par les glaces depuis Crémone jusqu'à la mer. On traversa le Rhône sur la glace; le vin gela dans les caves. (ARAGO.)

1292. Des voitures chargées traversèrent le Rhin devant Brisach (ARAGO.)

1305. Le Rhône et toutes les rivières de France gelèrent. (PAPON, Histoire de Provence.)

1334. Tous les fleuves d'Italie et de Provence furent pris par les glaces. (ARAGO.)

1364. Cet hiver est le plus rude depuis celui de 763. En France, toutes les rivières furent prises par les glaces. L'épaisseur sur le Rhône atteignit 5 mètres. Pendant trois mois les voitures purent passer sur le fleuve. (PAPON, Histoire de Provence.)

1408. Les voitures traversèrent la Seine prise par les glaces. (ARAGO.)

1420. Hiver très rigoureux en Allemagne, en Angleterre et en France. (Journal de Paris.)

1434. Cent jours de gelées, à Paris. (ARAGO.)

1442. Quantité d'arbres furent détruits par les froids.

1507. Le port de Marseille gela dans toute son étendue; le 6 janvier il tomba 1 mètre de neige sur la même ville. (PAPON.)

1570. Très grands froids en Allemagne, en Angleterre et en France. Les rivières furent gelées en Languedoc et en Provence. (MAZERAI.)

1594. La mer gela à Marseille et à Venise. (Arago.)

1600. Froids intenses de fin de novembre 1599 jusqu'à la fin de mai 1600. Presque tous les arbres fruitiers et un grand nombre d'animaux périrent de froid. (Papon.)

1676. Gelées continuelles et très intenses du 2 décembre 1676 au 13 janvier 1677. La Seine resta prise pendant 35 jours consécutifs. (Bouilland.)

1684. La mer fut gelée dans l'étendue de quelques milles sur les côtes d'Angleterre et de France ; minimum — 19° à Paris.

1709. L'Adriatique et la Méditerranée furent gelées à Gènes, à Cette et à Marseille. Le froid dura dix semaines et s'étendit sur toute l'Europe, à l'exception de l'Ecosse et de l'Irlande, où le froid ne dépassa pas celui d'un hiver habituel ; minimum à Paris — 23°.

1776. Le Tibre, le Rhin, la Seine, la Saône et le Rhône furent pris presque entièrement. A Paris, le vin gela dans les caves et les tonneaux se brisèrent.

Enfin, sans remonter aussi loin, et depuis que l'on observe le thermomètre, on a noté, dans notre département :

— 30° 5 le 30 décembre 1783 ;
— 31° 4 le 31 décembre 1788 ;
— 31° 0 le 25 janvier 1795 ;
— 30° 5 le 26 décembre 1798.

Nous pouvons donc conclure comme M. Daubrée :

« Si le climat est quelquefois d'une rigueur inattendue, « nous voyons qu'il en a été parfois de même depuis les temps « historiques. Il paraît exister dans la nature des retours pé- « riodiques pour les mêmes événements et, finalement, nous « subissons des situations que nos aïeux ont connues ».

Températures maxima et minima des hivers 1829-1830, 1879-80 et 1890-91. — ANNEXE N° 1.

JOURS	HIVER 1829-1830			HIVER 1879-1880						HIVER 1890-1891					
	DÉCEMBRE 1829	JANVIER 1830	FÉVRIER 1830	DÉCEMBRE 1879		JANVIER 1880		FÉVRIER 1880		DÉCEMBRE 1890		JANVIER 1891		FÉVRIER 1891	
	minima	minima	minima	minima	maxima	minima	maxima	minima	maxima	minima	maxima	minima	maxima	minima	maxima
1	—3,7	—15,6	—20,0	—8,3	—1,0	2,5	5,1	»	»	—8,2	1,2	—9,5	—0,2	0	8,6
2	—1,2	—6,2	—25,0	—10,9	—0,6	3,4	6,3	»	»	—6,8	2,6	—11,0	4,4	1,1	6,1
3	—4,4	—7,5	—25,6	—19,2	—4,9	—1,2	8,7	»	»	—6,0	1,5	—6,7	7,8	—0,7	1,1
4	—5,0	—8,7	—22,5	—10,3	7,0	—2,6	5,1	—11,0	»	—1,2	5,6	—4,8	1,5	—1,6	1,8
5	—5,4	—11,2	—21,2	—11,3	—5,6	—5,7	1,0	»	»	—3,3	0,5	0	1,0	—1,0	1,1
6	—6,2	—10,0	—17,5	—9,1	—3,3	—4,3	—0,6	»	»	—5,8	0,7	—10,6	—4,0	—3,0	0
7	—8,7	—6,2	—12,5	—21,3	—9,6	—4,6	—2,0	—7,3	8,3	—5,1	1,2	—9,8	—6,4	—5,6	3,2
8	—7,5	—12,5	0	—26,6	—9,1	—6,3	—2,7	—2,5	13,4	—8,7	1,6	—12,5	—5,0	—8,1	2,5
9	—3,7	—17,5	2,5	—26,1	—11,0	—5,0	—2,3	—0,5	9,1	—9,4	—5,5	—18,8	—6,0	—9,5	0,9
10	—4,0	—10,0	3,7	—25.6	—7,8	—6,6	3,4	—0,5	11,1	—12,0	—7,0	—13,0	—5,0	—9,8	2,2
11	—4,4	—6,2	—1,2	—11,6	—5,7	—8,5	3,4	2,3	9,2	—12,0	—5,6	—9,7	—0,6	—8,6	—2,2
12	—6,2	—5,0	—2,5	—9,9	—2,5	—11,4	0,4	2,6	5,7	—13,9	—1,2	—10,4	—1,0	—6,0	0,1
13	—7,5	—14,4	—3,7	—7,0	—0,4	—11,0	—2,0	0	8,0	—12,3	—2,3	—4,0	2,0	—2,8	3,0
14	—6,2	—15,6	—1,9	—19,3	—3,7	—9,8	—2.5	—3,3	9,8	—14,7	—4,0	—4,2	0,8	—11,1	0,3
15	—6,7	—17,5	—1,2	—19,5	—7.8	—6,0	0,5	—1,9	11,0	—14,6	—5,6	—7,5	—2,0	—10,6	3,0
16	—6,5	—21,2	—1,9	—24,4	—10,3	—5,1	0	—0,6	12,0	—15,4	—6,1	—14 7	—5,4	—6,4	8,3
17	—5,6	—19,8	—5,0	—24,3	—13.6	—3,1	1,4	7,1	14,2	—11,6	—5,0	—19,2	—10,1	—3,5	11,2
18	—3,7	—15,0	0	—23,2	—5,5	—6,4	—1,5	3,8	11.3	—6,8	—5,0	—15,7	—4,5	—3,8	3,7
19	—3,9	—6,2	—1,9	—18,7	—1,1	—18,8	—6.3	5,5	15,8	—7,9	2,8	—22,0	—9,0	—3,2	11,8
20	—3,7	—2,5	0	—15,4	—9,1	—22,9	—7.1	6,0	12.0	—3,1	6,0	—18,8	—3,0	—3,5	10,9
21	—8,7	0	—2.5	—18,4	—0,5	—19,9	—3,1	6,2	11,2	—8,0	2,4	—8,6	—0,7	—5,0	9,7
22	—13,8	—6,2	0	—15,5	0,9	—15,2	—4,0	5,1	9,7	—9,0	—0,4	—4,3	1,5	—4,4	12,5
23	—6,2	—1,2	1,2	—19,0	—4,7	—9,3	—0,6	3,5	7,8	—5,0	—0,6	—5,0	4,2	—3,5	12,7
24	—3,7	—2,5	5,6	—17.9	—2,5	—18,3	—2,9	1,3	5,9	—3,8	—2,0	1,5	5,5	—3,8	11,1
25	—9,4	—6,2	6,2	—15,5	—1,9	—20,4	—5,6	0,1	4,3	—7.3	—1,1	1,5	5,3	—5,0	11,4
26	—13,1	—7,0	5,0	—20,0	—7,3	—19,8	—6,2	0,2	4,7	—5,0	—1,0	—4,9	7,0	—2.7	16,0
27	—19,1	—10,0	10.6	—16,4	—7,3	—21.2	—7,0	0,2	5,1	—7,5	0,1	—4,0	5,8	—2,7	12,9
28	—15,0	—11,2	10,8	—18,0	1.0	—20,9	—2,7	0	6,6	—12.5	—4,6	—0,5	5,8	—1,9	14,6
29	—12,5	—12,5		—2,6	4,3	—16,9	6,9	3,0	8,8	—12,8	—7,5	—1,2	7,3		
30	—9,4	—16,2		0	4,2	—12,0				—9,6	—5,3	—0,5	5,9		
31	—11,2	—21,2		0	4,8	—12,1				—11,6	—0,2	—0,9	7,5		

ANNEXE N° 2.

Voici, année par année, depuis 1881, la date des principaux phénomènes périodiques de cinq essences forestières :

ESSENCES	ANNÉES	BOURGEONNEMENT	FEUILLAISON	FLORAISON	MATURITÉ
Hêtre	1881	15 avril	1er mai	12 mai	4 octob.
	1882	4 —	22 avril	28 —	5 —
	1883	21 —	30 —	16 —	3 —
	1884	9 —	25 —	17 —	9 —
	1885	10 —	24 —	11 —	8 —
	1886	11 —	23 —	2 —	14 —
	1887	22 —	2 mai	17 —	8 —
	1888	21 —	5 —	20 —	15 —
	1889	22 —	6 —	23 —	12 —
	1890	15 —	30 avril	22 —	4 —
	1891	29 —	7 —	7 juin	23 sept.
	Moyennes	16 avril	24 avril	19 mai	7 octob.
Chêne pédonculé	1881	21 avril	5 mai	17 mai	9 octob.
	1882	18 —	10 —	20 —	22 —
	1883	27 —	13 —	20 —	20 —
	1884	11 —	22 avril	10 —	18 —
	1885	18 —	4 mai	13 —	12 —
	1886	18 —	25 avril	5 —	13 —
	1887	4 mai	9 mai	14 —	12 —
	1888	26 avril	14 —	22 —	18 —
	1889	25 —	14 —	17 —	12 —
	1890	22 —	8 —	19 —	9 —
	1891	1er mai.	16 —	6 juin	7 —
	Moyennes	23 avril	7 mai	18 mai	4 octob.

ESSENCES	ANNÉES	BOURGEONNEMENT	FEUILLAISON	FLORAISON	MATURITÉ
Maronnier	1881	12 avril	24 avril	18 mai	20 sept.
	1882	28 mars	14 —	4 —	12 —
	1883	14 avril	4 mai	17 —	20 —
	1884	22 mars	16 avril	7 —	29 —
	1885	6 avril	22 —	24 —	28 —
	1886	26 mars	17 —	8 —	28 —
	1887	16 avril	3 mai	19 —	1er octob.
	1888	19 —	2 —	20 —	27 sept.
	1889	18 —	30 avril	20 —	21 —
	1890	5 —	26 —	16 —	27 —
	1891	20 —	5 mai	29 —	8 octob
	Moyennes	6 avril	26 avril	17 mai	26 sept.
Noyer	1881	18 avril	4 mai	8 mai	21 sept.
	1882	12 —	9 —	15 —	30 —
	1883	29 —	12 —	15 —	24 —
	1884	10 —	2 —	17 —	6 octob.
	1885	18 —	5 —	16 —	3 —
	1886	16 —	1 —	12 —	8 —
	1887	29 —	16 —	19 —	4 —
	1888	1er mai	13 —	21 —	1 —
	1889	30 avril	12 —	27 —	6 —
	1890	24 —	9 —	13 —	5 —
	1891	1er mai	16 —	21 —	10 —
	Moyennes	23 avril	9 mai	17 mai	2 octob.

ESSENCES	ANNÉES	BOUR-GEONNE-MENT	FEUILLAI-SON	FLORAI-SON	MATURITÉ
Bouleau blanc	1881	21 mars	15 avril	6 mai	20 sept.
	1882	28 —	20 —	11 —	24 —
	1883	14 avril	1er mai	17 —	1er octob.
	1884	27 mars	18 avril	10 —	23 sept.
	1885	1er avril	21 —	14 —	5 octob.
	1886	7 --	19 —	16 —	1er —
	1887	20 —	28 —	12 —	27 sept.
	1888	19 —	1er mai	17 —	22 —
	1889	15 —	4 —	15 —	26 —
	1890	7 —	26 avril	13 —	25 août
	1891	19 —	3 mai	21 —	16 sept.
	Moyennes	8 avril	25 avril	14 mai	23 sept.

ANNEXE N° 3.

Extrait de l'inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 (supplément à la série E, tome second, pages 338 et suivantes).

Notes prises par François JOLLY, curé de Damblain, mort le 16 avril 1790.

« L'*année 1731* a été assez extraordinaire par la sécheresse « qui a duré presque toute l'année, car il n'est point tombé de « pluie pendant l'hiver ni le printemps. Il est seulement tombé « de la neige en abondance au mois de février, qui s'est fondue « au soleil et qui a duré longtemps sur la terre. Cette neige « qui semblait garantir les blés à la campagne, en a fait périr « une grande partie, parce que ce qui se fondait pendant le « jour se gelait la nuit et faisait une glace qui gelait les blés « qui étaient découverts. Cette neige s'étant fondue insensi- « blement au soleil, n'entrait point en la terre qui était gelée,

« en sorte que la sécheresse ayant succédé à cette neige, jointe « à un vent de bise qui a régné pendant les mois de mars, avril « et mai, il n'y a point eu ou au moins très peu eu de foin, « d'avoine, d'orge et de paille ; il y a eu peu de blé et de vin, « mais le peu qu'il y en a eu était très bon.

« L'*année 1733* a été funeste à Damblain, la grêle a perdu « la moitié des biens de la campagne dont il y avait en abon- « dance, sans ce fléau qui a aussi causé du dommage dans le « voisinage et dans beaucoup d'autres endroits.

« L'*année 1740* a été des plus mauvaises, il a gelé et neigé « jusqu'au 20 mai ; à peine a-t-il fait 15 jours de chaleurs pen- « dant l'été, la gelée a repris au mois d'octobre et les vignes « ont été gelées les 7, 8 et 9 dudit mois, en sorte qu'on n'a « fait aucune vendange en Lorraine et très peu ailleurs ; le blé « a manqué dans plusieurs provinces ; mais en Lorraine il y « en a eu, excepté le Barrois qui n'a recueilli ni blé, ni vin ; il « y a eu des inondations qui ont fait, en beaucoup d'endroits, « bien du dégât, notamment le 18 octobre, auquel jour il « tomba tant de pluie qu'on n'avait jamais vu l'eau si grande ; « il y en avait six pieds de hauteur dans les maisons ; autour « du pont elles étaient débordées d'un pied par dessus les « bords des croisées de la cure.

« Le mois de décembre a éte très pluvieux avec des orages « et des vents qui ont fait tomber beaucoup de maisons ; le « blé a été fort cher sur la fin, parce que la semaille a été très « pluvieuse et tardive, en sorte que les blés n'ont commencé « à lever que vers le 15 décembre.

« L'*année 1741* a été des plus fâcheuses par la disette de « blé et de vin qui ont été d'une cherté très grande : la séche- « resse et le froid du printemps ont gelé les vignes et ont em- « pêché le blé de croître, en sorte qu'il n'y a eu que très peu « de gerbes à la moisson, ce qui a continué la cherté du blé. « Au reste, l'année a été des plus agréables par rapport au « beau temps qui a duré depuis le mois de mai jusqu'à Noël, « il n'y a point tombé de neige avant 1742.

« L'*année 1743* a été très sèche dans le printemps et très « pluvieuse dans la fenaison.

« L'*année 1744* a été sèche et assez abondante.

« L'*année 1746* a été très pluvieuse au printemps, ce qui a « causé des inondations qui ont fait beaucoup de dommages à « Damblain. Il a fait aussi beaucoup de grêle en différents en- « droits. L'été et l'automne ont été fort secs.

« L'*année 1747* a été très pluvieuse jusqu'à la fin du mois « de juin et très sèche jusqu'à la fin de l'année. On n'a eu que « huit jours de fortes gelées au mois de janvier, et il n'a point « neigé que sur la fin de mars et au commencement d'avril, « auquel temps la gelée a recommencé, ce qui a beaucoup en- « dommagé les blés qui, cependant, se sont raccommodés pen- « dant les pluies du mois de mai. Mais il a fait une si grande « chaleur, dans ce temps de la fleur, qu'elle a fait périr une « partie du blé, et ce qui est resté a été surpris de la séche- « resse qui a rendu le blé étique, ce qui a causé une grande « disette dans le Bassigny et a été cause que le peuple a été « obligé de manger de l'orge et de l'avoine dès la saint Martin.

« L'*année 1748* n'a pas été abondante, si ce n'est en foin, « mais il y a eu peu de blé, peu d'avoine, il a fait une séche- « resse sur la fin de l'été et pendant tout l'automne qui a été « si grande, que les puits étaient, la plupart, taris ; la plupart « des moulins manquaient d'eau, ce qui a duré jusqu'au 15 dé- « cembre.

« L'*année 1749* aurait été très abondante en blé, vin et « fruits sans la gelée qui a arrivé le jour de l'ascension, le 15 « mai, et qui a gelé les raisins dans presque toutes les provin- « ces de France. Les fruits ont été presque tous perdus.

« Il y eut, dans cette année, une inondation, le 7 septembre, « causée par une grêle mêlée de pluie si violente que le poisson « du vivier de la cure fut emmené. Depuis cette inondation, il « a fait une si grande sécheresse, jusqu'au 15 janvier 1750, « que l'on ne pouvait moudre dans beaucoup d'endroits et que « les puits étaient la plupart taris.

« L'*année 1752* a été assez abondante en blé, vin et autres « fruits de la terre, mais l'automne a été si sec, qu'une grande « partie des terres ensemencées de blé n'était pas encore levées « au mois de janvier 1753, faute de pluie, une grande partie

« n'a levé que vers Noël et la gelée est survenue assez fort de-
« puis qu'ils ont commencé à lever, en sorte que l'on craint
« fort que l'année 1753 ne soit stérile en blé.

« L'*année 1753* a été stérile en blé et assez abondante en
« vin, les blés n'ont levé qu'au mois de février, étant trop fai-
« bles pour résister aux gelées, ils ont péri en partie, il y a eu
« très peu de gerbes, ce qui a causé une grande cherté. L'année
« ayant été fort sèche, a produit une grande quantité de rats
« qui ont dévoré une partie des blés, orges et avoines, puis se
« sont jetés sur les blés ensemencés et les ont ravagés. Heu-
« reusement qu'il est tombé, dans le mois de décembre, beau-
« coup de neige et de pluie qui les ont fait périr et qui ont fait
« repousser les blés.

« L'*année 1754* a été très stérile, les souris et les neiges qui
« ont tombé au mois de mars, ont fait périr une grande partie
« des blés, on a été obligé de semer de l'orge. Le vin a aussi
« manqué et le peu qu'on en a fait n'a rien valu.

« L'*année 1755* a été abondante en blé, avoine, orge et
« fourrages ; mais la moisson a été pluvieuse. Le vin a été bon,
« mais en petite quantité parce que les vignes ont été gelées
« dans le mois de mai. L'année a été assez sèche, excepté les
« mois de novembre et de décembre qui ont été très pluvieux.

« L'*année 1756* a été très pluvieuse dans toutes les saisons,
« excepté les mois de novembre et de décembre qui ont été
« très secs et très froids. Les blés qui ont été semés tard n'é-
« taient point encore levés au mois de janvier. Quoique l'an-
« née ait été fort pluvieuse, la moisson a été assez sèche pour
« les recueillir ; les blés n'ont pas gréné, parce qu'ils avaient eu
« trop de pluies et parce qu'il y avait beaucoup de mauvaises
« herbes, surtout du lance, il y a eu aussi peu d'avoine, mais
« il y a eu beaucoup de vin qui, malheureusement, n'était pas
« bon, n'ayant pas mûri comme il faut, parce que la feuille de
« vigne était tombée, ce qui a été général en Bourgogne, en
« Champagne et en Lorraine, en sorte que l'on sera mal
« abreuvé en 1757. Il y a eu beaucoup d'orages et de grêle dans
« plusieurs endroits, surtout en Comté.

« L'*année 1757* a été assez abondante en blé et en vin ; mais

« il y a eu peu d'avoine, parce que l'été a été très sec. L'hiver « a été rigoureux et il semblait, au sortir de cette saison, que « les blés étaient gelés, il n'en paraissait point, dans bien des « champs, dans lesquels on a semé de l'orge. Cependant le « mois de mai a été si favorable qu'il est venu du blé qui a « étouffé l'orge qu'on y avait semé, en sorte que l'on a eu « beaucoup de blé et de belles moissons.

« L'*année 1758* a été extrêmement sèche pendant le prin- « temps jusqu'au mois de mai ; il y a eu tant de pluies dans « les mois de juin, juillet et août, que les foins ont été enterrés « ou enlevés par les eaux. Les blés qui ont été abondants, dans « le Bassigny et la Lorraine, ont été bien gâtés des pluies « pendant la moisson et n'ont pas été rentrés secs. Le vin n'a « été ni bon ni en abondance, n'ayant été nourri que depuis « le mois de juillet jusqu'à la vendange.

« L'*année 1759* a été chaude et sèche depuis le printemps « jusqu'à la saint Martin d'hiver, que la neige a commencé à « tomber assez abondamment, après quoi, il a fait un temps « froid jusqu'à la fin de l'année. La sécheresse a été cause qu'il « y a eu peu de foin, de blé et d'avoine, mais le peu qu'il y a « eu a été bon ; il y a eu beaucoup de vin et de bonne qualité.

« L'*année 1760* a été fort sèche jusqu'en automne, lequel a « été extrêmement pluvieux jusqu'au mois de janvier, il n'y a « point gelé. Les blés ont bien rapporté ; il y a eu peu d'avoi- « ne, de paille et de foin, mais tout était bon. Il y a eu abon- « dance de vin partout.

« L'*année 1761* a été peu fertile ; il y a eu peu de blé, « parce que la sécheresse qui a commencé au printemps a « rendu le blé étique et a empêché la grenaison ; il y a eu peu « de foin et encore moins d'avoine. On a fait assez de vin.

« L'*année 1762* a été très sèche dans le printemps, l'été et « une partie de l'automne, en sorte qu'il n'y a eu que très peu « de foin et d'avoine, mais on a eu beaucoup de regains dans « les prairies, mais on n'en a point fait à Dumblain.

« L'*année 1763* a été sèche dans le commencement et la « gelée a été très forte et a duré longtemps, les artichauts et « les légumes qui étaient restés au jardin ont été gelés. Le

« printemps et le reste de l'année ont été bien pluvieux et ora-
« geux ; il est tombé quantité de grêle dans bien des pays.
« Dans les endroits où il n'est pas tombé de grêle, il y a eu
« beaucoup de blé, de pois et d'orge, mais peu d'avoine. Les
« vignes avaient produit beaucoup de raisin, mais une gelée
« assez forte, qui est arrivée au commencement d'octobre, les a
« empêché de mûrir, ce qui fait que l'on sera bien mal abreuvé
« en 1764.

« L'*année 1764* a été fort sèche et n'a pas été bien abon-
« dante si ce n'est en foin, mais il y a eu peu de vin et de blé
« et encore moins d'avoine. »

TOPOGRAPHIE ANCIENNE

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Par A. FOURNIER

Le Département des Vosges fait partie de la *frontière Est* de la France depuis 1871.

Il est situé entre le 47°81 et le 48°32 de *latitude Nord* et le 3°33 et le 4°50 de *longitude Est.*

Sa superficie est de 586,384 hectares, soit le 89e de la surface de la France. Sa plus grande longueur est de 132 kilomètres et sa largeur maxima de 66 kil. 600. Le pourtour d'environ 500 kilomètres.

Le tableau suivant, qui donne les divisions en arrondissements et résume par cantons les surfaces en terres arables, forêts, prés, vignes, peut servir de préface à une étude sur la topographie ancienne du département.

	NOMS DES CANTONS (1)	FORÊTS hectares	Terres arables hectares	PRÉS hectares	VIGNES hectares	DIVERS hectares (1)	CONTENANCES totales	POPULATION
Epinal	Bains	6,315 76	6,950 70	2,080 99	49 00	1,403 70	16,751 64	10,672
	Bruyères	8,968 28	9,502 98	4,701 26	»	769 57	23,943 04	17,112
	Châtel	8,157 11	11,883 00	2,903 00	224 00	1,547 90	24,715 90	14,120
	Epinal	9,805 10	10,737 00	3,147 00	10 00	2,682 37	26,381 47	37,091
	Rambervillers	12,664 00	11,831 86	4,289 57	179 70	1,169 27	30,184 40	16,178
	Xertigny	6,660 03	13,325 00	2,774 00	»	2,313 26	25,072 21	14,563
	Totaux	52,570 28	64,230 54	19,945 82	462 70	9,886 07	147,048 74	109,738
Mirecourt	Charmes	3,576 86	9,325 00	1,983 02	847 03	1,734 40	17,416 31	12,494
	Darney	7,333 62	9,824 69	2,463 00	99 62	4,156 25	23,877 18	9,618
	Dompaire	4,703 58	10,423 28	2,052 50	659 75	1,660 35	19,499 46	9,984
	Mirecourt	2,644 08	10,032 27	2,170 54	715 42	589 25	16,151 36	12,836
	Monthureux	5,100 87	6,932 97	1,498 23	141 66	616 68	14,291 11	5,831
	Vittel	4,643 55	13,446 00	1,812 00	402 00	884 20	21,247 75	9,461
	Totaux	28,002 56	59,954 01	11,929 99	2,865 48	9,641 13	112,483 17	60,214

(1) Tous ces chiffres (moins la population) sont pris dans le t. 1er du *Département des Vosges*. On entend sous la rubrique *Divers* : jardins, landes, roches, bâtiments, cours d'eau, chemins de fer, routes, chemins, etc., etc. Le total des surfaces s'élève à 576,035h33, chiffre inférieur de 10,349 à la surface totale du département. J'ai reproduit ces chiffres tels que je les trouvés dans le *Département des Vosges*.

	NOMS DES CANTONS	FORÊTS hectares	Terres arables hectares	PRÉS hectares	VIGNES hectares	DIVERS hectares	CONTENANCES totales	POPULATION
Neufchâteau	Bulgnéville	6,094 39	10,911 00	3,283 00	243 00	901 59	21,132 98	8,941
	Châtenois	4,605 58	9,923 78	3,094 60	206 35	1,074 05	18,904 36	8,513
	Coussey	7,847 43	12,705 33	1,568 48	251 59	870 95	23,243 74	6,990
	Lamarche	8,971 46	13,552 63	3,915 24	1,129 73	1,331 07	28,900 13	12,048
	Neufchâteau	11,885 90	14,081 59	1,485 36	414 19	2,462 05	30,329 09	15,987
	Totaux	39,404 76	61,174 33	21,714 10	2,244 86	6,639 71	122,810 30	52,479
Remiremont	Plombières	4,558 07	7,090 00	2,977 50	»	949 21	15,574 78	13,991
	Remiremont	9,862 54	6,342 00	6 980 00	»	3,764 31	26,948 85	26,068
	Saulxures	11,065 27	2,459 34	6,756 00	»	5,326 89	25,608 10	20,953
	Le Thillot	7,296 37	2,448 36	5,000 00	»	4,676 60	19,421 33	18,725
	Totaux	32,782 25	18,339 70	21,713 50	»	14,717 01	87,553 06	78,772
Saint-Dié	Brouvelieures	5,911 78	1,617 09	1,052 58	»	309 04	8,890 49	3,689
	Corcieux	2,032 32	6,140 46	7,037 40	»	2,053 82	17,264 00	11,306
	Fraize	9,222 43	5,462 75	3,589 30	»	1,326 77	19,601 35	18,246
	Gérardmer	6,084 41	293 00	1,997 00	»	520 59	8,895 00	7,769
	Provenchères	2,156 29	2,081 07	1,531 07	»	996 92	6,768 99	5,098
	Raon-l'Etape	7,277 87	2,188 45	1,899 50	»	492 50	11,860 32	13,234
	Saint-Dié	8,933 17	8,112 79	4,741 82	»	1,483 90	23,282 90	30,899
	Senones	8,174 29	6,393 83	3,015 00	»	1,993 80	19,577 01	17,787
	Totaux	49,792 56	32,290 08	24,863 67	»	9,179 34	106,140 06	108,028

I. — 1° Le Relief; 2° Cours d'eau; 3° Chaîne des Vosges; 4° Les Chaumes; 5° Géologie; 6° Minerais; 7° Les Forêts.

1° Le Relief. — Imaginons, ainsi que l'a fait Elie de Beaumont, le niveau actuel de la mer plus élevé de 400 mètres :

La plus grande partie du département, inférieure à cette cote de 400 mètres, serait entièrement submergée. De l'Ouest à l'Est, les eaux formeraient un golfe limité par une arête, dont la concavité serait tournée vers le Nord, et qui, allant de Neufchâteau et Châtenois vers Lamarche, suivrait la crête des Faucilles pour se terminer aux hauteurs qui séparent Rambervillers de Baccarat.

Les eaux de ce golfe remonteraient les vallées de la Mortagne jusqu'au dessus de Brouvelieures; celles de la Vologne dépasseraient Lépanges; Vagney pour la Moselotte et Rupt pour la Moselle.

Epinal, Remiremont, Mirecourt, Neufchâteau, Rambervillers, Châtel, Charmes, Dompaire, Châtenois, Brouvelieures, Coussey, Vittel, Bulgnéville, etc. seraient, sous les eaux, à des profondeurs variant de 20 à 100 mètres.

Le val de Saint-Dié redeviendrait ce qu'il fut autrefois, avant la coupure de Raon-l'Etape : un lac dont les eaux remonteraient jusqu'à Saint-Léonard, Provenchères, Moussey, Luvigny.

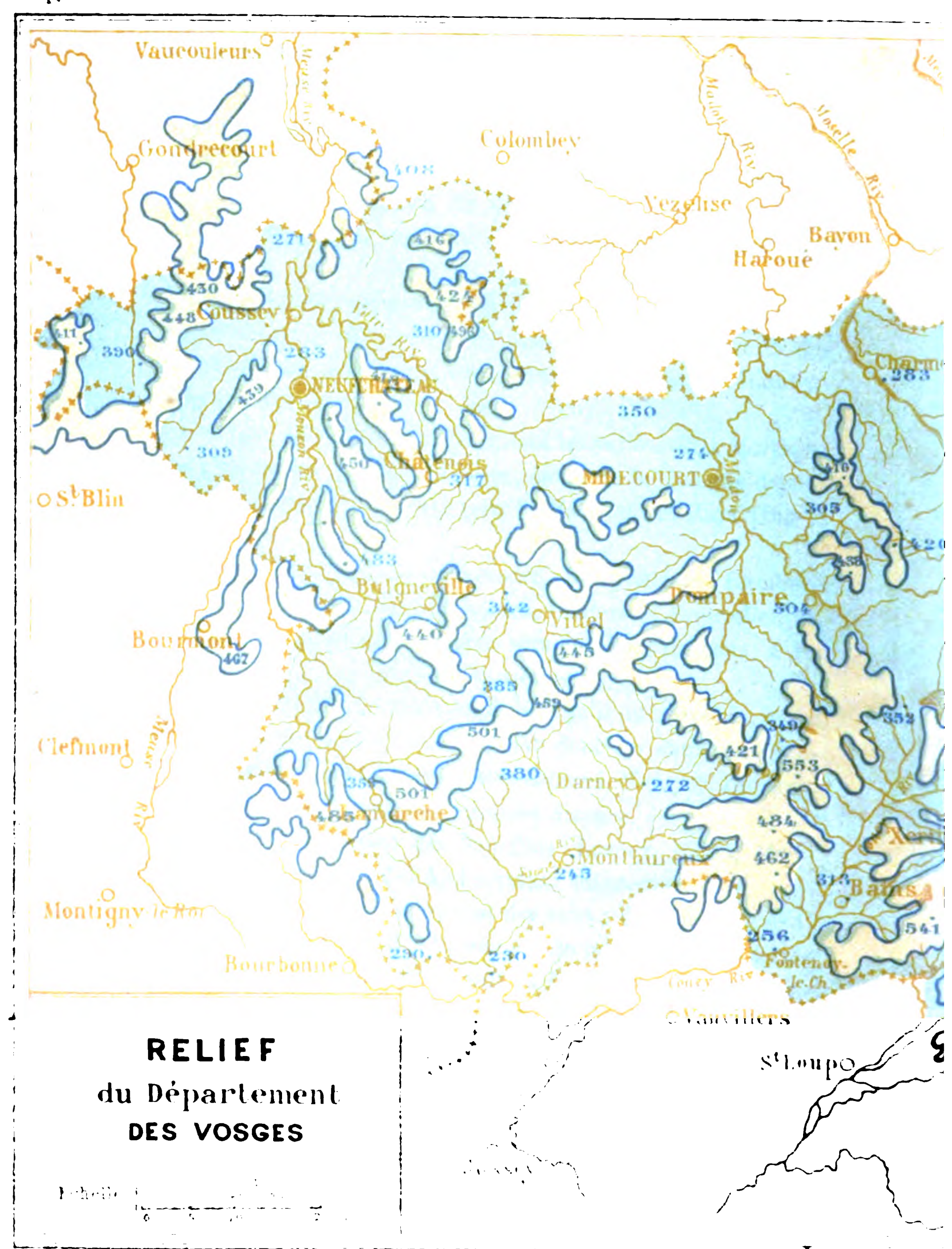
Saint-Dié, Raon, Senones auraient disparu.

Enfin, de l'autre côté des Faucilles : Darney, Bains, Monthureux-sur-Saône, Val-d'Ajol seraient submergés.

Examinons le relief émergeant des eaux : (Voir la carte n° 1) A l'*Est* : du N. E. au S. O., une masse montagneuse à forme de triangle dont le sommet serait au Donon et la base s'étendrait des hauteurs d'Epinal et Remiremont au Ballon d'Alsace : c'est la chaîne des Hautes-Vosges, avec des altitudes variant de 800 à 1,366 mètres.

D'Epinal et Remiremont, ce relief se dirige franchement vers l'Ouest. La hauteur diminue; par place elle ne dépasse pas le

N° 1.


RELIEF
du Département
DES VOSGES
Vaucouleurs
Gondrecourt
Colombey
Vezelise
Bayon
Haroué
Coussey
Châtenois
St Blin
Bulgnéville
Vittel
Dompaire
Bourmont
Clefmont
Darney
Monthureux
Montigny le Roi
Bourbonne
Vauvillers
St Loup
Moselle Riv.
Madon Riv.
Meuse Riv.

Topographie du Département des Vosges par le dr A. Fournier

LUNÉVILLE

Blamont

Gerbéviller

Mortagne Riv.

Meurthe Riv.

Euron

Rambervillers

Châtel

Moselle Riv.

Durbion

Avière

Bruyères

Brouvelieures

EPINAL

REMIREMONT

Plombières

Saulxures

Le Thillot

Faucogney

Luxeuil

Ch. Lambert

Gérardmer

Vologne Riv.

Corcieux

Fraize

Meurthe

St Dié

Provenchères

Saales

Senones

Raon l'Étape

Rabodeau

Plaine Riv.

Schirmeck

Col du Praye

Ste Marie aux Mines

La Poutroye

COLMAR

Col de la Schlucht

Munster

Col de Bussang

Légende

Relief au-dessus de 400m.

Parties submergées

Parties en relief

niveau de l'eau de vingt mètres. Il y aurait même des coupures (Girancourt et Jésonville) donnant passage à l'eau. Au Nord et au Sud de cette arête — Les Faucilles — émergeraient quelques ilots.

Ce relief, au niveau de Lamarche, au point où il sort du département, se bifurque : une branche se dirige vers le Nord et Neufchâteau, l'autre va joindre le plateau de Langres.

Ainsi de Lamarche au Donon, ce relief, cette arête, cette dorsale, divise le département en deux portions inégales en surface et en forme le squelette.

2° COURS D'EAU. — C'est de là que partent les cours d'eau : donner l'altitude à leurs sources et à la sortie du département nous fera connaître les différences du niveau du sol.

La *Plaine*, prend sa source au N. O. du Donon : alt. 713 mètres, se jette dans la Meurthe à *Raon* : alt. 292 mètres. Différence de niveau : 421 mètres sur un parcours de 3[illegible] kilomètres.

Le *Rabodeau* part du *col de Prayé* : alt. 8[illegible]7 mètres, traverse Senones : alt. 347 mètres et joint la Meurthe à *St-Blaise* : alt. 300 mètres, sur un développement de 28 kilomètres et une différence de niveau de 5[illegible] mètres.

La *Fave*, naît au *col de Lubine* : alt. 624 mètres. Son parcours est de 22 kilomètres et une différence de niveau de 278 mètres à sa jonction avec la Meurthe au-dessous de *Sainte-Marguerite*.

La *Meurthe* a deux sources. Je prends la plus élevée et en même temps celle qui présente le plus grand développement. Son origine est à 1 kilomètre de la Schlucht, alt. 1,145 mètres. A sa sortie du département, alt. 282 mètres, et après un parcours de 43 kilomètres, présente une différence de niveau de 763 mètres. Elle traverse : Fraize : alt. 4[illegible]0 mètres ; Saint-Dié : alt. 345 mètres et Raon : alt. 292 mètres.

La *Mortagne*, naît à 5[illegible] mètres, côte des Rouges-Eaux, traverse Rambervillers, 287 mètres, et à sa sortie du départe-


UNIV.
OF
MICH.

niveau de l'eau de vingt mètres, il y aurait même des coupures (Girancourt et Jésonville) donnant passage à l'eau. Au Nord et au Sud de cette arête — Les Faucilles — émergeraient quelques îlots.

Ce relief, au niveau de Lamarche, au point où il sort du département, se bifurque : une branche se dirige vers le Nord et Neufchâteau, l'autre va joindre le plateau de Langres.

Ainsi de Lamarche au Donon, ce relief, cette arête, cette dorsale, divise le département en deux portions inégales en surface et en forme le squelette.

2° Cours d'eau. — C'est de là que partent les cours d'eau : donner l'altitude à leurs sources et à la sortie du département nous fera connaître les différences du niveau du sol.

La *Plaine*, prend sa source au N. O. du Donon : alt. 713 mètres, se jette dans la Meurthe à *Raon :* alt. 282 mètres. Différence de niveau : 431 mètres sur un parcours de 31 kilomètres.

Le *Rabodeau* part du *col de Prayez :* alt. 807 mètres, traverse Senones : alt. 347 mètres et joint la Meurthe à *Saint-Blaise* : alt. 300 mètres, soit un développement de 26 kilomètres et une différence de niveau de 507 mètres.

La *Fave*, naît au *col de Lubine :* alt. 634 mètres; son parcours est de 22 kilomètres et une différence de niveau de 278 mètres à sa jonction avec la Meurthe au-dessous de *Sainte-Marguerite*.

La *Meurthe* a deux sources. Je prends la plus élevée et en même temps celle qui présente le plus grand développement. Son origine est à 1 kilomètre de la Schlucht : alt. 1,145 mètres. A sa sortie du département, alt. 282 mètres, et après un parcours de 43 kilomètres, présente une différence de niveau de 763 mètres. Elle traverse : Fraize : alt. 490 mètres; Saint-Dié : alt. 345 mètres, et Raon : alt. 282 mètres.

La *Mortagne*, naît à 504 mètres, colline des Rouges-Eaux, traverse Rambervillers, 287 mètres, et à sa sortie du départe-

ment elle est à 257 mètres. C'est une différence de 247 mètres et un développement de 44 kilomètres.

La *Vologne* a son origine au pied N. O. du Hoheneck, à 1,218 mètres; traverse les lacs Retournemer (780 mètres), Longemer (736 mètres) et joint la Moselle à Jarménil après 59 kilomètres de parcours et une différence de niveau de 858 mètres.

C'est à la Fontaine-de-la-Duchesse, côté S. O. du Hoheneck, que naît la *Moselotte*, à 1,190 mètres; passe à La Bresse (629 mètres), Saulxures (420 mètres) et se confond avec la Moselle au-dessus de Remiremont (396 mètres), avec une différence de 794 mètres et 49 kilomètres de parcours.

On place la source de la *Moselle* au pied du col de Bussang, à 688 mètres; elle passe au Thillot (496 mètres), Remiremont (396 mètres), Epinal (326 mètres). A sa sortie du département, la hauteur est de 262 mètres, après un développement de 108 kilomètres et une différence de niveau de 426 mètres.

Le *Madon* prend sa source au pied Nord du signal de Vioménil : alt. 400 mètres, traverse Mirecourt (274 mètres) et sort du département (260 mètres), avec une différence de 140 mètres et un parcours de 60 kilomètres.

Le *Vair* naît à l'extrémité supérieure du vallon où se trouve Contrexéville, à 385 mètres, il présente, après 63 kilomètres de développement, une différence de niveau de 110 mètres.

Le *Mouzon* prend sa source au-dessus de *Martigny-les-Bains*, à 394 mètres, et se jette dans la Meuse, à Neufchâteau, après un parcours de 52 kilomètres et une différence de 112 mètres.

Tous ces cours d'eau dépendent des bassins de la Moselle et de la Meuse.

Les suivants coulent vers le Rhône et la Méditerranée :

La *Saône* part de Vioménil à 410 mètres, passe à Darney (272 mètres), Monthureux-sur-Saône (245 mètres), et sort du

département au-dessous de Châtillon-sur-Saône (236 mètres), avec une différence de 174 mètres et un développement de 48 kilomètres.

Coney prend sa source à Conefosse, alt. 420 mètres. Traverse Uriménil (370 mètres), Fontenoy-le-Château (256 mètres), et sort du département avec un parcours de 41 kilomètres et une différence de niveau de 164 mètres.

Je cite simplement la *Meuse,* qui ne fait que traverser un coin de notre département sur 32 kilomètres et une pente de 20 mètres.

Toutes ces rivières constituent dans le département des Vosges des bassins parfaitement délimités: La Meurthe, la Moselle, la Mortagne, le Madon, le Vair, le Mouzon coulent suivant une direction N. N.-O.

La Saône, le Coney au contraire se dirigent au S.-O.

Ces rivières, séparées les unes des autres par des reliefs bien accentués, encaissant les eaux à leur origine, puis s'élargissant pour former, dans la région basse du département, de magnifiques vallées, rendent des plus faciles, la description du département.

3° CHAINE DES VOSGES. — Le nom ancien des Vosges nous est parvenu sous les deux formes de *Mons Vosagus* et *Vosegus.* Les sapins qui les couvraient étaient célèbres et *Vosegus* devint le dieu topique de la montagne.

Les *Tables de Peutinger* (1) signalent les Vosges sous le

(1) *Tables de Peutinger.* — Appelées aussi sous le nom inexact de *Tables Theodosiennes.* Le manuscrit original se trouve à la bibliothèque impériale de Vienne. Ce manuscrit est la copie, par un moine de Colmar, d'un document bien plus ancien. Il devint la propriété (1507) d'un antiquaire d'Augsbourg, Conrad Peutinger, qui lui a donné son nom..

Le moine de Colmar s'est permis quelques additions sur la copie qu'il nous a laissée : « Il a dessiné les deux forêts qu'il apercevait sans doute des fenêtres de son couvent, les seules qui figurent dans la table : La *Forêt des Vosges,* Silva Vosagus et la *Forêt noire* ou Silva Marciana » (Desjardins).

Une édition allemande (Mannert) en avait été faite; mais on a reconnu que la reproduction n'en était pas exacte. M. Desjardins a publié une nouvelle édition de ces tables de Peutinger.

nom de « *Silva Vosagus* » (Seg. 2, B. 1, p. 2, col. 2). Selon M. Desjardins, l'orthographe *Vosegus* doit être préférée à celle de *Vosagus*. Enfin, un manuscrit du Xe siècle les a mentionné sous le nom de « *Uosgo* ».

César étendait les Vosges bien au-delà des limites que certains géographes leur ont assignées : « *Mosa profluit ex monte Vosego qui est finibus Lingonum* ». Les auteurs de l'antiquité, comme le conquérant des Gaules, font tous commencer les Vosges aux frontières des Lingons (plateau de Langres) et se diriger vers le Nord jusqu'aux limites du pays de Trèves (Trevires).

Grégoire de Tours en parle une seule fois, à propos des chasses du roi mérovingien de Bourgogne, Gontran. A ce sujet, M. Longnon *(Géographie de la Gaule au VIe siècle)* fait remarquer que les Vosges se prolongeaient dans les contrées arrosées par la Saône, au moins dans la partie supérieure du cours de cette rivière.

Schæpfling décrit ainsi nos montagnes : « La chaîne se dirige du couchant à l'orient jusqu'à Belfort et sépare, sous le nom de *Monts Faucilles*, la Comté de Bourgogne (Franche-Comté) de la Lorraine; s'infléchissant ensuite vers le Nord, elle délimite l'Alsace et la Lorraine et atteint, après un trajet de cinquante lieues, le pays de Trèves et la forêt des Ardennes ».

Herculanus de Plainfaing, Ruyr..., etc..., décrivent de la même façon les Vosges. Disons-le, de suite, ils sont absolument dans le vrai.

La chaîne des Vosges, venue du Nord au Sud, du pays de Trèves au ballon d'Alsace, fait, au niveau de cette dernière montagne, un coude brusque pour se diriger vers l'Ouest et le plateau de Langres : « *in finibus Lingonum* », comme le dit César. Le ballon d'Alsace et son massif sont le pivot sur lequel la chaîne décrit un angle presque droit pour devenir cette branche qui « *du couchant à l'Orient* », séparait la Lorraine de la Franche-Comté, ainsi que l'écrit Schœpfling.

Des géographes modernes font, au contraire, continuer la chaîne par ce rameau qui, du ballon d'Alsace, se dirige vers Rougemont ; là, s'abaissant brusquement des cotes 1077 (Bœrenkopf), 1012 (Neuberg), 920 (Sudel), 860 (Les Boules), à 395, 357, pour arriver à ce qu'ils appellent le *col du Valdieu* (350 mètres).

Ce col — si col il y a — a écrit un de ces géographes, sépare les Vosges du Jura ! Comme si les Vosges étaient séparées du Jura par un col ! C'est là que passe, sans la moindre difficulté, le canal du Rhône au Rhin ; c'est là aussi, a dit Ch. Grad, que passèrent les canons allemands pour aller assiéger Belfort sans qu'il fut nécessaire de renforcer les attelages.

Cette branche du Bœrenkopf, pas plus que celle qui part également du ballon d'Alsace vers Auxelles, séparant les vallées de la Savoureuse et du Rahin ; pas plus qu'une autre qui délimite cette dernière de l'Ognon ne sont la continuation des Vosges. Ce sont, tout simplement, des ramifications qui la terminent, formant un épanouissement dont le ballon est le centre et qui s'étend, en décrivant une ligne courbe, de Thann à Ronchamp ; les pentes, comme sur le versant alsacien (ainsi que nous le verrons plus loin), s'abaissent brusquement et sont très raides, passent d'une altitude de 1200 et 1000 mètres, à 400 et 300, laissant ce grand vide bien connu sous le nom de *Trouée de Belfort*.

C'est donc — on ne saurait trop le répéter — au ballon d'Alsace que la chaîne *pivote* et, à mon sens, c'est de ce point que l'on devrait faire partir toute description de la chaîne des Vosges. *(Voir carte n° 1.)*

La différence d'aspect est bien tranchée : la chaîne Ouest, dès son point d'attache — ballon de Servance — voit son altitude tomber de 1189 mètres à 700 et 750 mètres, qu'elle conservera tant qu'elle formera le faîte de séparation entre la Moselle (rive gauche) et les affluents de l'autre versant qui coulent vers la Saône :

Vierge des neiges, 764 mètres ; *fort du Château-Lambert*, 758 ; col du même nom et donnant passage à la route du Thillot à Melisey, 708.

Pré Ramey, 767 mètres ; *Mont de Fourche*, 701 et son col (640 mètres) traversé par la route de Rupt à Faucogney.

Fort de Rupt, 773 mètres ; *Les Loges*, 725 mètres ; *Croizette d'Hérival*, 674 mètres. Dans toute cette partie, la chaîne court parallèlement à la Moselle qu'elle limite sur sa rive gauche par une paroi à pentes raides de 300 à 400 mètres de hauteur. Sur l'autre versant, au contraire, les inclinaisons, bien plus faibles, vont au loin s'abaissant par gradins successifs, dans lesquels fourmillent une multitude d'étangs qui, vus des points culminants et brillant au soleil, donnent au panorama un aspect des plus singuliers. Deux vallées principales, formant un angle droit avec celle de la Moselle, coupent profondément ce grand plateau : celle de l'*Ognon*, venu des contreforts Sud du ballon de Servance et que la route du Thillot joint au-dessus du Haut-du-Tem ; celle du *Breuchin*, parti des nombreux étangs voisins du Pré-Ramey et qui est rejointe à Corravillers-la-Plaine par la route de Rupt.

Au niveau de Remiremont, la chaîne ne limite plus la rive gauche de la Moselle, elle se dirige vers *Girancourt* ; l'altitude diminue : *Signal de Laino*, 613 mètres ; *Le Roulon*, 455 mètres ; *Le Ticha*, 445 mètres ; *Le fort de Girancourt*, 441 mètres.

Là, l'arête décrit un moment une courbe vers le Sud, jusque Vioménil pour revenir à sa direction Ouest à partir du *Haut-de-Dixmont :* Au-dessus de *Lionfaing*, 462 mètres ; *Signal d'Harol*, 437 mètres ; l'*Arbre de Frizon*, 394 mètres (c'est là que l'*Illon* prend naissance) ; l'important *Signal de Vioménil*, 472 mètres (au Sud du plateau de Vioménil naît la *Saône* ; au Nord, c'est le *Madon* qui commence).

Puis viennent : le *Signal de Dombasle-les-Darney*, 421 mètres ; le *Haut-de-Dixmont* ou *Signal de Thuil-*

lières, 456 mètres; le plateau entre *Lignéville* et *Saint-Baslemont*, 459 mètres; l'arbre du *Haut-de-Salin*, 437 mètres (c'est dans cette partie du plateau des Faucilles que naissent le *Vair*, le *Mouzon*, le *Gras*).

Le *Hautmont*, 501 mètres; la *ferme du Hautmont*, 430 mètres.

Plateau de *Dombrot-le-Sec*, 418 mètres; 412 mètres sur la vieille route de Lignéville à Lamarche; aux environs de la source du Mouzon (près Martigny) on relève les cotes: 430, 431, 424, 417 mètres. Dans toute cette partie, le plateau qui, du côté Nord, s'élève par grandes ondulations, tombe à pic au contraire sur le versant Sud (Provenchères, Saint–Baslemont, Thuillières, etc.). Le muschelkalk, qui forme le côté Nord, s'arrête brusquement; au bas de la pente, on trouve le grès bigarré.

Vers *Serocourt*, l'altitude est de 424 mètres; *Mont-de-Fourche* (Lamarche), 504 mètres; le *Mont-Heuillon* (entre Serécourt et Lamarche), 480 mètres; *Colonne Saint-Joseph* (Serécourt), 409 mètres; *Bois-Brûlé* (au-dessus de Mont-les-Lamarche), 478, 485 mètres.

A ce point, la chaîne sort du département des Vosges.

Revenons au « pivot » de la chaîne, c'est-à-dire *au Ballon d'Alsace*.

Si d'un des sommets de la *Forêt-Noire* on contemple les *Vosges*, on est frappé de la régularité de la chaîne; elle forme une ligne continue, légèrement festonnée, dont l'altitude varie entre 1,100 et 1,366 mètres; pas de dentelures, de pics, aucun sommet ne domine les autres. Examinons, à son tour, la Forêt-Noire d'un sommet vosgien; on constate le même aspect; toutes deux, sur la vallée du Rhin, se terminent brusquement par de courtes vallées, par des pentes abruptes; tandis que sur les versants opposés — Lorrain et Wurtembergeois — elles vont au loin s'abaissant par gradins successifs et les vallées présentent un long parcours. Des deux côtés, enfin, même composition du sol; mêmes essences de forêts.

Cette similitude a frappé tous les savants; un, dont le génie a marqué de son empreinte toute la génération des géologues du XIX[e] siècle, Elie de Beaumont, a appelé la Forêt–Noire, la chaîne jumelle des Vosges et, par une hypothèse hardie, il admit que, jadis, les deux chaînes étaient réunies par un plateau central qui, sous l'action d'une de ces révolutions qui ont tant bouleversé notre monde, se serait écroulé, laissant un vide qui devint l'Alsace.

Cette hypothèse, acceptée un instant de tous, a trouvé depuis bien des contradicteurs; mais en pareille matière que peut–on faire si ce n'est des hypothèses ?

Un autre fait à remarquer : c'est que les rameaux qui se détachent de la chaîne centrale sont plus élevés que celle–ci. Ainsi, la branche partie du Rothenbach se termine au *Ballon de Guebwiller*, point culminant des Vosges (1426 mètres). Il en est de même pour les rameaux qui ont pour points les plus élevés : le *Kahlen-Wassen* (1231 mètres) ; *Brezouard* (1232 mètres); *Champ-du-Feu* (1095 mètres).

Toutes ces collatérales se trouvent sur le versant alsacien. Au contraire sur le côté lorrain, l'abaissement des montagnes est régulier, ainsi que je l'ai dit.

Voici, du *ballon d'Alsace* au *Donon*, les altitudes des sommets principaux :

1° *Du Ballon* (1256) *au col de Bussang : Gresson,* 1249; *Tête-des-Neuf-Bois,* 1236 mètres ; *Tête-des-Allemands,* 1004 mètres.

2° *Du col de Bussang au col d'Oderen : Tête des Russiers,* 1190 mètres ; *Petit-Drumont,* 1209 ; *Grand-Drumont,* 1226.

3° *Du col d'Oderen au col de Bramont : Haut-de-Felza,* 1148 ; *Grand-Ventron,* 1209 ; *Altenberg* ou *Vieille–Montagne,* 1215.

Du col de Bramont au col de la Schlucht : *Ronde-Tête,* 1205 ; *Rothenbach,* 1319 ; *Hautes-Fées,* 1318 ; *Hoheneck,* 1366.

4° *Du col de la Schlucht au col du Louchpach* : *Kruppenfels*, 1255; *Thanneck*, 1296; *Gazon de Fête*, 1306.

5° *Du col de Louchpach au col du Bonhomme : La Grand-Combe*, 1094.

6° *Du col du Bonhomme au col de Sainte-Marie : Les Grands-Ordons*, 1130; *Haut-de-Brechaingoutte*, 995.

7° *Du col de Sainte-Marie au col de Lubine* : *Château-de-Fête*, 894; *Haut-du-Heraux*, 996; *Au dessus de Lusse*, 903; *Le Schnarupt*, 853.

7° *Du col de Lubine au col de Saâles* : *Le Haut-du-Repas*, 719; *Le Climont*, 974; *Voyemont*, 804.

8° *Du col de Saâles au Donon* : *Solamont*, 852; *Maison du garde*, 813; *Passage de la route de Senones à St-Blaise*, 713; *Noire-Côte*, 905; *La Boulaie*, 884; *Signal des Hautes-Chaumes*, 938; *Hautes-Chaumes*, 906; *Bipierre*, 864; *Signal de Prayez*, 823; *La Corbeille*, 906; *Plateforme du Donon*, 737; *Donon*, 1010.

Cette crête des Vosges qui, de loin, semble continue, n'en présente pas moins des coupures plus ou moins profondes qui forment des passages à travers la chaîne.

1° La mieux caractérisée est celle qui forme le *col de Bussang ;* son altitude est de *734 mètres* ; il est bordé au sud par la *Tête des Allemands*, 1004 mètres et la *Cote des Russiers* (1190 mètres) au nord.

2° *Col d'Oderen*, alt. 885 mètres ; *Le Haut-de-Felza* au nord et le *Grand-Drumont* (1229 mètres) au sud.

3° *Col de Bramont*, alt. 750 mètres. Au sud l'*Altenberg*, 1215 mètres et la *Ronde-Tête* (1209) au nord.

4° *Col de la Schlucht*. Est une déchirure de la roche, a *1150 mètres :* limitée au nord par le *Kuppenfels* (1255) et un des contreforts du Hoheneck au sud (1257 mètres).

5° *Col du Louchpach*, alt. 976 mètres. Ce col occupe l'emplacement d'un changement de direction de la chaîne. Celle-ci s'arrête brusquement au *Signal de Zimmerlin* (1113), s'infléchit vers l'ouest en s'abaissant à *976*, altitude du col, pour

immédiatement se relever (Grande-Combe, 1094) et reprendre la direction primitive sud-nord.

6° *Col du Bonhomme*, alt. 949. Délimité à droite et à gauche par 1000 et 1104 mètres.

7° *Col de Sainte-Marie*, 780 mètres. Au sud, sommet de 890 mètres et au nord le *Château de Fête*, 891 mètres.

8° *Col de Lubine*, alt. 669 mètres. Au sud, 813 mètres ; au nord, *Le Haut-du-Repas*, 713 mètres.

9° A partir du *Haut-du-Repas*, la chaîne s'infléchit une seconde fois vers l'ouest, s'abaisse à 558 mètres, seuil du *col de Saâles*, ayant à droite, et en dehors de la crête, le *Climont* (944 mètres), et à gauche le *Vogemont*, 804 mètres.

Immédiatement à l'ouest du col de Saâles la chaîne reprend sa direction première sud-nord.

10° Au pied de la *Noire-Côte* (905 mètres), au passage traversé par la route de Senones à Saint-Blaise.

11° *Col de Prayez*, alt. 807. Sud, *Bipierre*, 927 mètres ; nord, *La Corbeille*, 908 mètres.

Au pied du *Donon* se trouve la *Plateforme du Donon*, 737 mètres, improprement appelée *col du Donon*. Il en est de même pour le passage de la route de Saint-Maurice à Giromagny que l'on appelle aussi *Col du Ballon* (1127 mètres).

Tous ces cols ou passages sont traversés par des routes ou chemins ; quatre avaient des voies romaines : *Bussang*, *Bonhomme*, *Saâles* et *Donon*. Aujourd'hui ce sont d'excellentes routes comme pour les cols du Ballon, d'Oderen, Bramont, Schlucht, Sainte-Marie, Lubine.

Les cols du Louchpach et Prayez sont desservis par des chemins de traverse.

4° Les Chaumes. — Une des caractéristiques des Vosges, c'est l'aspect de leurs sommets : « Les Chaulmes (ainsy appelées de toute ancienneté) sont de haultes montagnes dans le Mont de Voge qui bornent et font séparation du duché de Lorraine d'avec la comtez de Bourgogne et de la plaine d'Aulsais (Alsace)..... ez sommets desquels sont de fort

beaux et riches pâturages qui ne manquent en fontaines (1) ».

Ces Chaumes furent amodiées pendant 271 années consécutives (1300-1571) aux habitants du val de Munster (Alsace).

La population s'étant accrue sur le versant Lorrain, les ducs reprirent possession — non sans peine — de ces Chaumes et les donnèrent aux habitants de Gérardmer, Le Valtin, La Bresse et « autres subjets de son altesse ».

Ce fait nous montre combien, au moyen-âge, était faible la population dans toute cette région des Hautes-Vosges; dans les états de recettes de location de ces Chaumes de la fin du XVIe siècle, on retrouve la série des noms de ces paturages. Tous ou presque tous, quoique situés assez loin parfois au-delà de la crête, portent des noms d'origine alsacienne, ce qui s'explique par le fait de la longue exploitation de ces gazons par les Alsaciens.

Voici, par prévotés, les noms de ces Chaumes ou paturages :

1° PRÉVOTÉ D'ARCHES. — *Ballon.* « Une giste » dit Alix Thierry. Un gite indiquait que le paturage pouvait nourrir « quarante bêtes rouges » (bœufs et vaches).

Il s'agit ici de la *Chaume de la Jumenterie*; l'autre située plus haut, au pied même du sommet du Ballon, n'était pas en Lorraine (Haut-Rhin).

Nevvelden, *Neuwelden* (une fois pour toutes, je conserve l'orthographe de ces noms tels que Thierry Alix les a écrits) ou *Chaume des Neufs-Bois*, placée entre le *ballon d'Alsace* et le *col de Bussang*. Elle est indiquée pour deux gites (80 têtes de bétail). La Chaume voisine, bien connue aujourd'hui sous le nom de *Rouge-Gazon*, faisait alors partie de celle des Neufs-Bois.

Il y a un autre pâturage, entre le col des Charbonniers et le Ballon, appelé la *Petite-Chaume*; Thierry Alix, ni les comptes du receveur de la prévôté d'Arches n'en parlent. Très petite, marécageuse, elle est aujourd'hui entièrement abandonnée.

---

(1) Thierry, Alix. — *Dénombrement de la Lorraine en 1594.*

Entre les cols de Bussang et d'Oderen, il n'existe qu'une seule Chaume, celle de « *Fayling* alias *Drumont* » : un gite. C'est le paturage du *Petit-Drumont*, bien connu de tous les touristes.

La Chaume de *Forgotte* ou *Forgoutte* n'est plus placée sur la chaîne principale; on la trouve sur un rameau latéral qui sépare Bussang de Ventron, à l'ouest du col du Page et du Collet. C'était un grand paturage de « deux gistes ».

Les paturages de *Wintersée* ou *Wintergès*, de *Wentheraw* ou *Ventron*, de l'*Altemberg* ou *Vieille-Montagne* se rencontrent sur les crêtes entre les cols d'Oderen et Bramont (1).

La Chaume de *Pettershuttly* ou *Peter-hutte* n'existe plus aujourd'hui. Elle est boisée et forme un canton dit de *Peter-hutte*, forêt communale de Cornimont. Elle était située entre la tête du Rouge-Rupt et Macheraumont, au sud-ouest du lac des Corbeaux. C'est ce qui explique que Durival ait donné le nom de *Peterhutte* à ce lac. Jamais, du reste, les habitants de la Bresse et de Cornimont n'ont donné ce nom de *Peterhutte* au lac des Corbeaux. Il a toujours été appelé de ce dernier nom. La Chaume de *Peter-hutte* formait un « giste ». A l'état de Chaume en partie en 1792, elle ne trouva pas acquéreur et finit par être incorporée à la forêt communale de Cornimont (2).

Puis vient la Chaume de *Rotembach* ou *Rothenbach* ou

---

(1) *Wintergès :* « un gite ». — *Ventron* : « deux gites ». — *Vieille-Montagne :* « un gite ».

(2) Cette Chaume de *Peterhutte* était comme toutes les autres occupées par des marcaires alsaciens. En l'an 1500, il y eut une « maladie considérable » sur le bétail de la Bresse et Cornimont, c'étaient les vaches de Peter-hutte qui avaient importé cette épidémie (le typhus des bêtes à cornes, sans doute). Cette chaume occupait l'emplacement indiqué par la parcelle D, 1re série de la forêt communale de Cornimont.

On trouve encore sur le sol les vestiges d'un ancien châlet et tout proche une fontaine appelée « *Fontaine de la Chaume* ».

Déjà boisée en partie à la fin du dernier siècle; le propriétaire offrit de vendre, ce qu'il en restait à l'état de pâturage, pour la faible somme de *six gros écus*.

Devenue bien national, la Chaume entièrement boisée aujourd'hui, fait partie de la forêt communale de Cornimont.

Rotabac. Celle-ci comprenait deux sommets : *Rothenbach* et *Reinkopff*, séparés par une échancrure ou col (si l'on veut), donnant passage à un chemin qui mettait en relations La Bresse avec la Grande-vallée de Munster. C'est par cette route — Chemin des Marchands — que passaient Alsaciens et Bressauds pour leurs échanges. L'hiver, il y eut plus d'une catastrophe et le lieu ou périrent bien des personnes portait le nom lugubre de *Roche d'Angoisse.*

Quand les ducs de Lorraine cessèrent d'amodier les hautes Chaumes aux Alsaciens, le paturage du Rothenbach fut divisé en deux : *Rothenbach Lorrain, Rothenbach Allemand.*

Cette limite, toujours contestée, fut la source de bien des difficultés entre marcaires alsaciens et welches.

Cette Chaume de Rothenbach avait ceci d'intéressant, c'est que l'un des sommets (Reinkopff) est situé sur la crête même et l'autre (Rothenbach) commence le rameau qui se termine au ballon de Guebwiller.

Un autre paturage — celui de *Walsch* — situé au-dessus du lac Marchet et voisin du précédent, ne figure pas dans la liste d'Alix Thierry. Il est probable que cette Chaume dépendait du Rothenbach lorrain.

Ce nom de *Walsch* est pourtant connu depuis bien longtemps dans le pays de La Bresse.

Ensuite, et toujours sur la crête, les Chaumes de *Furstumss* ou *Ferchsmuss*; *Breytossern* ou *Breitsuzen*, ou *Breitsouze*; *Schmargutel* ou *Schmargult*; *la Plaine du Hault de Chaulme* ou le *Hoheneck*; le *Schliechtli* devenu le *Chitelet.*

Les Chaumes de *Brambach* ou *Haut-Rouan*, de *Ficheral* ou *Fischern* ou *Champis* sont situées sur l'arête montagneuse qui sépare les collines du *Chajoux* et des *Feignes-sous-Vologne.*

Wespermundt ou *Vespremont* ou *Fachepremont* est placée au sud du lac de Longemer et à l'est du col de la Basse-

la-Mine; à l'ouest de ce dernier col se trouve le paturage de *Jockberg* ou *Jorbsperg* ou *Saint-Jacques*; plus à l'ouest enfin est la Chaume de *Grawel* ou *Grouvelin*.

2° PRÉVOTÉ DE BRUYÈRES. — La Chaume de *Gauritz* ou *Lemmersgoutte* ou *Lenvergoutte*, sur un plateau limité à l'est par le col de Martimprey et à l'ouest par la vallée de Granges (Kertoff).

Schirmsberg ou *Fonyer* ou *Fony*, à l'est du col de Martimprey, enclave de la forêt des Fies, commune de Gérardmer et au-dessus de la route du Valtin.

Bebeuriedt ou *Belbriète*, vallon au nord-ouest du lac de Longemer, dont les eaux s'écoulent dans la Vologne en aval de ce lac.

Bellefirst ou *Balveurche*; plateau qui limite à l'ouest la vallée du Valtin et qui domine (Nord) le lac Retournemer.

3° PRÉVOTÉ DE SAINT-DIÉ. — *Mensberg* ou *Sourgchamp* ou *Serichamp*, au nord du Grand-Valtin.

Dans la prévoté de Saint-Dié, il y avait encore toutes les chaumes qui s'étendent de la Schlucht au col de Louchpach. Alix Thierry n'en parle pas. Elles étaient aussi amodiées par les Alsaciens de Munster. Ce furent les habitants du Valtin qui les reprirent en 1571. Il y avait un chemin entre le *Valtin* et la *Petite vallée de Munster*. C'est ce même chemin que l'on suivit longtemps pour aller de Gérardmer en Alsace. (1).

5° GÉOLOGIE. — Mon projet étant de faire la topographie par bassins, je ferai à ce moment une description, géographique,

---

(1) *Rothenbach :* un gite.—*Ferchsmuss :* deux gites.—*Breitsuzen :* deux gites. — *Schmargult :* quatre gites. — *Chitelet* : quatre gites.— *Haut-Rouan :* un gite. — *Champis :* deux gites. — *Fachepremont* : un gite. — *Saint-Jacques* : un gite. — *Lenvergoutte* : un gite. — *Fony :* un gite. — *Belbriète :* un gite. — *Balveurche :* deux gites. — *Serichamp :* un gite.

Le *gite* représentait le droit de faire pâturer *quarante* têtes de bétail.

Le *Hault-de-Chaume* ou Hoheneck n'est pas indiqué comme « giste ». Il dépendait de Schmargult.



géologique complète pour chacune de ces régions ; je dois ici donner quelques aperçus généraux de la composition du relief et du sous-sol de notre département. Une description détaillée me ferait forcément tomber dans des redites. La région montagneuse du département, depuis *Lubine* au *Ballon d'Alsace* est formée de *granites communs*, *syenitiques* et *porphyroïdes*. La plus grande largeur de ces terrains d'épanchement se développe au sud d'une ligne qui va de Bruyères à Corcieux et le col du Bonhomme. Le fond de quelques-unes des vallées — Moselle, Moselotte, Meurthe, Neuné — est formé de *diluviums et atterrissements de granites et roches anciennes*. De *Lubine* au *Donon*, la région montagneuse est formée de roches bien plus mélangées : *terrains devoniens*, *grès rouge*, *granites*.

Du *Donon* à *Epinal*, et à l'ouest du précédent, s'étend la longue chaîne du *grès vosgien*, plus ou moins large et limitée, vers l'ouest, par une autre bande de *grès bigarré* ; étroite au nord, celle-ci s'épanouit au S. O. d'Epinal, formant le sol des cantons de Xertigny, Bains, Plombières, Darney et partie de ceux d'Epinal, Dompaire et Vittel. On y rencontre des ilots de *diluviums sableux avec cailloux roulés de grès vosgien*, quelques bandes de *grès vosgien*, de *muschelkalk*, de *granite*.

De Rambervillers, et, limités à l'est par le grès bigarré, suivant une ligne sinueuse passant par Dompaire, Vittel, Lamarche et coupée par les *diluviums* de la vallée de la Moselle, se développent les *muschelkalks*. Au sud, vers Thuillières, Saint-Baslemont, Provenchères, ils s'arrêtent brusquement à pic et l'on trouve au bas le *grès bigarré*. Puis, sur le côté nord et ouest du *muschelkalk* vient une longue bande de *marnes irisées*, coupées, comme le précédent, par les *diluviums de la Moselle* (Charmes). Ces marnes sont mêlées et, le plus souvent, limitées vers le S. O. par des *grès intraliasiques* qui eux-mêmes sont voisins, suivant une ligne allant

de Battexey, Gironcourt à Bulgnéville et Damblain, des *calcaires à gryphées arquées*.

A partir de ces calcaires, le département va se rétrécissant vers l'ouest. Cette portion est formée par des bandes parallèles de *calcaires à Belemnites*, de *marnes du lias*, d'*oolithes inférieurs*.

Puis viennent la *grande oolithe*, les *argiles et calcaires oxfordiens* et enfin le *calcaire corallien*.

6° MINERAIS. — « Entre les belles montagnes dont ledit païs (La Lorraine) est environné, celles des Vosges et appelées par nom collectif *Vosegus Mons*, comprenant toutes celles qui commencent du costé de Langres, costoient et séparent iceluy païs du comtez de Bourgogne, de Ferette et de Land-graviat d'Aulsais (Alsace), tiennent le premier lieu pour la grande quantité d'argent, cuyvre, plomb, fer, acier, litharge et aultres métaux qui se tirent journellement de ses veines... » (Thierry Alix). (1) Dès le dixième siècle, on exploita les mines du Val de Saint-Dié. Cette exploitation devint assez importante pour qu'au XIII° siècle on la soumit à un réglement. (1250). (2).

Les mines de la *Croix* (canton de Fraize) étaient florissantes dès 1360. On extrayait de l'argent, du plomb, du cuivre.

---

(1) *Thierry Alix* a donné les noms (1594) des lieux où étaient situées les exploitations de la mine.

1° « Les mynes d'argent, plomb et cuivre qui se labourent présentement tant à La Croix, au Chipault (Chipal), Lusse qu'ez environs ».

Saint-Jean de la Croix ; La Grande-Montagne, Les Rouges ouvrages de la Croix ; Saint-Jean des Fossés ; Notre-Dame de Benabois, toutes aux environs de La Croix.

A Chipal : Saint-Jean ; Saint-Antoine ; Saint-Dominique ; Saint-Thomas ; Saint-Dié. Enfin les mines de Saint-Jean d'Anozel.

2° « Les mynes d'argent, de cuivre qui se labourent à Bussang et au Thillot, en la prévosté d'Arches ».

Bussang : Saint-Philippe (argent).

Le Thillot : Saint-Charles ; Henri de Lorraine (cuivres toutes deux).

(2) Voir le très intéressant travail de M. Lepage sur les *Mines en Lorraine*. — *Mémoires de l'Académie Stanislas*, 1851.

A *Wisembach* « sont les fonderies pour les mynes de la Croix. »

A *Lusse*, dont « la fonderie pour la myne de Notre-Dame de Lusse était à Lubine » ; à *Rememont*, *Saulcy*, *Fraize*, *Chipal*, *Anozel* on exploita les filons de cuivre, de plomb, d'argent.

L'habitant des Vosges, a écrit Dietrich, travaille par goût aux mines ; il porte le vêtement du mineur allemand... pour éviter les chocs de la tête contre les parois et les poutrages des galeries il porte un bonnet de feutre épais, rond et élevé qui préserve la tête. Afin de se garantir de l'humidité, il se couvre les reins d'un fort tablier de cuir. (*Description des gites de minerais en France*, écrit en 1787.)

Le superbe graduel du xve siècle que possède la bibliothèque de Saint-Dié nous montre par des peintures quelques scènes de l'exploitation des mines de cette région. On y voit : l'entrée d'une galerie ; le minerai sortant du puits, un fourneau pour le fondre et surtout de véritables vagonnets à quatre roues roulant sur une voie en bois. C'est l'idée du chemin de fer dès le xve siècle.

On a tenté l'exploitation (1780) de la houille près de *Colroy*.

Dans la vallée de la Moselle, au *Thillot*, à *Bussang*, *Fresse*, dans la *colline des Charbonniers* (Saint-Manrice), on exploita des mines de cuivre et argent.

Bussang était exploité dès 1562 ; Michel Montagne raconte qu'il les visita lors de son voyage à Plombières.

A *Fontenoy-le-Château* on découvrit de l'or.

A Plombières, Val-d'Ajol, Liffol-le-Grand, Vrécourt, Attignéville, Rambervillers, Gérardmer on trouva et exploita des minerais de fer.

Comme eaux minérales la plus ancienne connue est Plombières ; puis Bains, Bussang (xviie siècle), Contrexéville (xviiie siècle).

Durival cite la *fontaine chaude* à Dommartin-les-Remire-

mont ; une autre sulfureuse à *Saint-Menge* (Bassompierre ou Baudricourt) ; à Saint-Dié.

Aux VI, VII, VIII[e] siècles, il est parlé dans diverses chartes, par certains auteurs, de puits d'eau salée que l'on exploita dans le canton de Senones : la *Via salinatorum* rappelle la présence de ces eaux salées.

7° LES FORÊTS. — Les Celtes avaient le cultes des arbres, du chêne surtout, ils aimaient à se faire enterrer dans les forêts ; aujourd'hui nous retrouvons, dans notre département, de ces sépultures.

La Gaule était un pays de vastes forêts : celles des Vosges — *Sylva Vosegus* — étaient célèbres entre toutes. Pline vante les sapins de nos montagnes (L. XVI, parag. 76). Nos aïeux avaient fait de *Vosegus* le dieu topique de la région.

Les Gaulois vécurent longtemps dans des clairières ou à la lisière des forêts. C'est en bois qu'ils construisaient leurs huttes. Avec le développement de la population, ces clairières cultivées et fertilisées par les cendres des arbres brûlés, se multiplièrent. Dans nos Vosges, il devait en être ainsi et l'on sait que, naguère, l'habitant de la montagne (de la Voge) allait par bandes avec de longues files de voitures chercher la cendre dans la plaine.

Aujourd'hui, ces immenses forêts sont bien démantelées, sur le versant Alsacien surtout ; de ce côté, la population toujours nombreuse multiplia les pâturages aux dépens des bois ; si bien, a écrit Elie de Beaumont (1), qu'il n'en reste que des lambeaux épars au milieu de la pelouse, comme les massifs d'un jardin anglais.

Sur le côté Lorrain, la population, bien plus faible, respecta au moins les forêts des hautes-montagnes ; les flancs en sont bien moins dévastés et il n'est pas un touriste qui n'ait constaté

(1) Elie de Beaumont : *Explication de la carte géologique de France* (t. 1[er], p. 278 et suiv.).

que du côté Alsacien les pentes sont toutes ou presque toutes gazonnées; alors que sur l'autre il faut traverser de grands massifs forestiers pour arriver au faîte. Nombre de sommets, comme la Tête-des-Neufs-Bois, le Petit-Drumont, le Grand-Drumont, le Haut-de-Felzach, le Grand-Ventron..., etc..., etc... sont totalement dénudés sur le versant Alsacien, tandis que la forêt commence immédiatement au-delà du mur ou du fossé qui délimite les deux provinces.

A l'époque Gauloise, ces montagnes ne présentaient, sur leurs deux versants, d'autres éclaircies que celles qui s'offrent encore aujourd'hui à l'endroit de leurs cîmes élevées que l'on appelle les *Hautes-Chaumes*. Ces vastes forêts étaient coupées, çà et là, par des lacs — Retournemer, Longemer, Gérardmer, etc., etc. — entourés d'une ceinture d'arbres disparus aujourd'hui; on en retrouve dans la vase, la tourbe qui les ont plus ou moins comblés et qui nous montrent parfois des témoins d'essences disparues aujourd'hui dans la région. Ainsi : le chêne trouvé dans une tourbière près Gérardmer.

Ces forêts ne s'étendaient pas aussi loin que l'on pourrait le croire : « Les géologues ont remarqué que le grès des Vosges produit un sol léger et arénacé qui est peu propre à la culture et presque entièrement couvert de forêts, lesquelles ne s'étendent pas sur les terrains voisins, en sorte que les limites du sol boisé coïncident, en beaucoup de points, avec celles du grès vosgien lui-même. Par contre, le hêtre mélangé au sapin sur le versant septentrional, et au chêne sur le versant méridional, s'éclaircit et disparaît sur le grès bigarré, qui ne donne naissance qu'à un sol froid, impropre à la culture. Le domaine forestier s'arrête au Muschelkalk. » (1)

Ce que dit là M. Maury n'est pas tout à fait exact; il y a de magnifiques forêts de hêtres sur le grès; mais il est certain que

(1) Maury. — *Les Forêts de la France dans l'antiquité et le moyen-âge* (1856).
Maury. — *Histoire des grandes forêts de la Gaule* (1850).

la grande zone forestière du département est limitée par le muschelkalk, bien préférable pour l'agriculture et, il est tout naturel que les défrichements se soient portés sur cette nature de sol.

Les progrès de la civilisation, qui furent la conséquence de la domination romaine, provoquèrent le développement de l'agriculture et la diminution de la surface boisée. C'est surtout dans la plaine — le pays du calcaire — que se firent ces défrichements. Les rives de la Meuse, autrefois pays de forêts, furent mises en culture et les forêts qui s'étendaient de Lamarche, Neufchâteau à Vaucouleurs sont bien réduites aujourd'hui. C'est dans la plaine, ainsi qu'on le verra plus loin, que les noms de lieux — *Curtis*, *Villa*, etc. — rappelant les établissements agricoles, abondent.

Les Romains, pourtant, surent aménager et exploiter les forêts, le peu qui nous reste d'eux, sur cette matière, nous montre qu'ils étaient très avancés dans l'économie forestière. Malgré toute leur prévoyance, ils n'arrêtèrent, que dans des proportions bien restreintes les déboisements. Le désir d'augmenter les *Latifundia* (1) et de développer la culture, beaucoup trop restreinte jusque-là, l'emporta et il faut bien reconnaître que ce fut un bienfait pour notre pays.

Plus tard, il y eut aussi comme grands défricheurs, les moines. Les fondateurs des monastères de Saint-Dié, Etival, Moyenmoutier, Senones, créèrent dans les hautes vallées de la montagne, au cœur des forêts, des *Cellæ* ou *Prieuré* qui devinrent autant de centres agricoles. Mais une fois enrichis par les travaux et les efforts de leurs prédécesseurs, ils ne songèrent plus qu'à jouir de leurs biens et abandonnèrent à

(1) Grands domaines que Columelle définissait ainsi : « Ces grands propriétaires qui possèdent le territoire de tout un peuple et qui ne pourraient pas faire en un jour, même à cheval le tour de leurs domaines. »

Ce sont ces immenses propriétés que Pline accusaient d'avoir ruiné l'Italie.

des serfs le soin de cultiver ces terres dont ils consommaient les produits De plus, les abbés de ces couvents, devenus seigneurs, très jaloux de leurs droits, firent comme les nobles laïques et s'opposèrent longtemps à tout défrichement.

L'invasion germaine arrêta tout développement agricole, bien des terrains cultivés abandonnés retournèrent à l'état forestier : La forêt à l'époque gallo-romaine était communale — *Sylva.* Avec la domination Franke elle devint la propriété du roi, des seigneurs, des couvents : ce furent des *Forestæ.* Les populations furent entièrement dépossédées ; il ne leur resta que des droits d'usages que le seigneur restreignaient le plus possible. L'on sait que la répression, jusqu'en 1789, des délits forestiers et de la chasse était *féroce.* Les Gaulois et les Franks passaient pour les premiers chasseurs du monde connu ; cette passion devint une des causes du reboisement de notre pays. Les souverains, seigneurs, prélats, abbés, devenus possesseurs des forêts, ne songèrent qu'à protéger leurs chasses ; aussi leur but tendait toujours à les agrandir : les enclaves furent supprimées et de grandes surfaces rendues ainsi au reboisement. Ils réussirent si bien qu'a une époque les ours et les loups furent si nombreux qu'il y eut de fréquents accidents, et les souverains se virent forcés à autoriser les populations à détruire ces fauves. Les rois carolingiens, grands chasseurs, édictèrent de nombreux règlements sur les forêts. Ils ne permettaient pas les défrichements; mais ils *interdisaient les reboisements* ; cela, afin de ne pas réduire les terres réservées à la culture. Plus tard, cette défense tomba et, comme je l'ai dit, le seigneur n'hésita pas à sacrifier de grandes surfaces de culture à ses plaisirs de chasse.

Un capitulaire de Charlemagne nous a conservé les noms des grandes forêts de la Gaule ; les Vosges — *Vosagum foreste* — y figurent. Cette forêt fut visitée bien des fois par le grand empereur et ses successeurs, ils venaient y chasser le bœuf sauvage (*Bubalus*) et y avaient une villa à Champ-le-Duc et le château d'Habend (près Remiremont).

Les choses restèrent ainsi jusqu'au quinzième siècle. C'est à cette époque qu'il est parlé pour la première fois des verreries des forêts de Darney et Dompaire. Privilégiées, ces usines avaient des *affectations* de bois qui leur furent concédées par les ducs. Etablies au milieu des forêts, elles formèrent des enclaves qui allaient s'étendant; ce fut le commencement du défrichement dans le vaste massif forestier de Darney ; puis vinrent les forges, les faïenceries ; toutes industries à « *bouches à feu* » auxquelles étaient allouées aussi des affectations. Ce fut alors le commencement de la dégradation des forêts. Le commerce à son tour s'empara des forêts et par le flottage (dès 1507) on expédia au loin les bois. La production de la soude (salin) que l'on tirait des cendres fut une cause de dévastation, on allait juqu'à incendier les forêts pour obtenir le plus de cendres possible ! Les réclamations sur ce triste état des forêts abondent dans les cahiers des doléances du Tiers-Etat aux Etats généraux de 1789. Pendant la Révolution, les choses s'aggravèrent encore ; il faut lire le rapport du préfet Desgouttes, en 1801, sur l'état de nos forêts : le pâturage, les droits d'usage, les délits innombrables, les nettoiements inconsidérés, les feux allumés pour se procurer du salin (soude) sont, d'après le rapport du premier préfet des Vosges, les causes du triste état de nos forêts.

Il faut le dire : la Révolution avait trouvé les bois en bien triste état ; ainsi dans les forêts de Rambervillers), l'évêque de Metz, usufruitier, vendit en deux ans 300,000 stères de bois !

Un rapport au Conseil général des Vosges en 1792, évalue les forêts nationales à 21,650,644 livres ; mais, dit le rapporteur, si on les vendait, comme on l'a proposé, on serait loin d'atteindre ce chiffre. La surface forestière nationale, en 1791, était de 211,199 hectares. Aujourd'hui (après l'enlèvement des cantons de Schirmeck et Saâles) elle s'élève à 208,936 hectares, y compris les forêts particulières.

Si l'on veut se faire une idée générale de la topographie fo-

restière de notre département, il faut prendre une carte géologique et suivre la limite des terrains calcaires (muschelkalk, etc.) et arénacés (grès vosgien et bigarré).

Cette limite part du Donon, suivant une direction *Sud-Ouest* par Raon et Domptail, remonte, vers le *Sud*, la Mortagne et l'Arentèle ; au niveau de Saint-Hélène, elle s'infléchit vers le Sud-Ouest par une ligne passant par Destord, Epinal Girancourt, Lerrain, Thuillères, Saint-Baslemont, Provenchères, Gignéville, Morizécourt, Serécourt.

Cette ligne depuis Domptail, est la limite, — à quelques exceptions près — la séparation du grès bigarré et du muschelkalk ; elle forme aussi, depuis Girancourt, le faîte des séparations entre les bassins de la Moselle, de la Meuse et de la Saône.

La forêt de l'*Argonne orienlale*, celles des *Hautes-Vosges*, toute la région au sud du faîte de séparation de la Saône d'avec la Moselle, le Madon, le Vair, le Mouzon, formaient au temps des Gaulois une immense forêt continue.

La *Haute vallée de la Saône* faisait partie de la *Sylva vosegus* ; c'est dans cette région (cantons de Darney, Monthureux, Bains, Xertigny) qui formait (VIe siècle) l'extrême limite nord du royaume mérovingien de Bourgogne que le roi Frank Gontran venait chasser le bœuf sauvage ou Bubale.

Grégoire de Tours (1) raconte (liv. x, parag. 10) que le roi chassant dans cette région trouva la dépouille d'un de ces animaux. Le garde pressé de questions finit par avouer que celui qui l'avait tué était le chambellan Chundon. Le roi fit arrêter le coupable et l'envoya chargé de chaînes à Châlon (sur Saône). Chundon niait, le garde affirmait ; le roi ordonna le combat judiciaire. Le chambellan présenta son neveu pour combattre. Les deux adversaires s'entre-tuèrent, Chundon s'enfuit, mais

---

(1) *Grégoire de Tours. — Histoire ecclésiastique des Franks.* — L. X, paragraphe 10.

arrêté, au moment où il se réfugiait dans une basilique, il fut, sur l'ordre du roi attaché à un poteau et lapidé !

Du reste ce qui indique combien la région était boisée, c'est qu'au XVIe siècle, les habitants de Bains — dans leurs droits et privilèges — avaient le droit de chasser les loups et « bêtes salvaiges. »

Le versant lorrain des Hautes-Vosges resta longtemps peu habité, sauf les lieux traversés par les routes qui devinrent des noyaux de population, ceux qui se trouvèrent dans le voisinage des postes fortifiés ; le reste, à l'époque gallo-romaine, resta à peu près inhabité. Il est incontestable que toute la portion montagneuse s'étendant du Col du Bonhomme à celui de Bussang, les pays de Gérardmer, la Bresse, ne furent véritablement habités qu'à partir du XIIIe siècle.

En tous cas, la population était si faible que les marcaires Alsaciens occupèrent pendant 271 années consécutives (1300 à 1571) les hauts paturages du versant lorrain, c'est ce qui explique que tous ou presque tous, portent des noms d'origine alsacienne..

Le duc Charles III en reprit possession en 1571 et les loua à ses sujets du Valtin, la Bresse, Gérardmer ; mais ceux-ci les rétrocédèrent en grande partie aux anciens locataires. Aujourd'hui encore, ce sont des marcaires alsaciens qui exploitent ces pâturages lorrains.

Les ducs de Lorraine. par d'intelligents ascensements, attirèrent la population dans la région montagneuse.

Aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles on défricha beaucoup ; partout il se forma des enclaves, des granges, dont beaucoup groupées, formèrent des communautés connues sous le nom d'*Arrentès* (voir *Appendice* : *Forestaux*, *Arrentès*.)

Bien des noms de lieux rappellent ces *défrichements ou essarts*.

Il était interdit de brûler les arbres, on les faisait périr sur pied en les *cerçant*, en leur enlevant l'écorce. Nombre de ces

enclaves prirent le nom de *Cercée*, *Cercenée*, *Sarcenée*, *Sercenée*, *Surceneux*.... Pour les distinguer les uns des autres on leur donnait le nom du propriétaire : *Cercenée Marion*, *Cercenée-Mougeot*, *Cercenée du Capitaine*, etc.

Le mot patois *Xart*, signifie *Sart*, *Essart*. Il a subi bien des tranformations : *Xard*, *Xiard*, *Xati*, *Xetles*, *Xetté*, *Chard*... On le retrouve sous ces diverses formes dans bien des noms : *Martin-Xard*, *Xard-Pierrat*, *Xard-le-Coucou*, *Vieux-Xart*, *Vixard*, *Contrexard* ; ....*Xettes*, *Xelté*..... *Essards*....

Comme pour la *Cercenée*, ce nom de *Xard* a servi à désigner des lieux défrichés. Le plus souvent le *Xard* désignait un essartement par le feu.

Puis viennent les noms des arbres eux-mêmes : *Bon Fays*. *Failloux*, *Faymont*, *Les Fays* qui rappellent le hêtre. *Le Thillot*, *Brostelle*.... viennent du tilleul. Cet arbre dans la montagne était l'*arbre sacré :* on le trouve toujours autour des églises, des chapelles (cathédrale de St-Dié par exemple).

Le chêne, le charme, le frêne, le bouleau, l'aulne, le sapin, etc. se retrouvent dans les noms de *Chenil-Ménil*, *Charmois*, *Frenois*, *Frenelle*, *Fresse*, *Fraize*; *Le Boullay* ; *Anould*, *Anozel* ; *Ban-de-Sapt*, etc.... De même *Bruyères*, *Housseras* (Houx), *Voivre*, *Rappailles*, *Rappes*... rappellent des lieux boisés.

Enfin, on trouve des localités comme *Bois-de-Champ*, *La Chapelle-aux-Bois*, *Raon-aux-Bois*, *L'Hôle-du-Bois* (Lasalle), etc , qui montrent que ces localités occupent l'emplacement d'anciennes forêts.

BIBLIOGRAPHIE. — *Thierry Alix :* Dénombrement de la Lorraine. — *Durival:* Description de la Lorraine. — *Bailly :* Géographie physique des Vosges (t. 1er du Département des Vosges). — *G. Gley :* Le relief des Vosges, étude sur la configuration du département des Vosges (Soc. d'émul.

1873). — *Joanne :* Géographie des Vosges — *Joanne :* Itinéraire des Vosges.

Club alpin français. — Annuaires ; 1874, *Grad* : Le massif des Vosges et les restes de ses glaciers ; 1875 : Etudes sur les Vosges ; 1876 : Hypsométrie de la chaîne des Vosges ; 1877 : Lacs et réservoirs des Vosges ; 1880 : Orographie des Vosges. *De Golbéry*, 1880, Le Brezouars ; Une vue du Donon ; 1881 : Ormont ; 1886 : Le col de Saâles. *Lorin*, 1881 : Cols et passages des Vosges.

Hogard : Géologie des Vosges. Notes diverses sur la géologie des Vosges dans Société d'émulation de 1836-38-39-40-44-45. *Carrière :* Etudes sur la nature des roches des Vosges (Société philomatique, t. XV) ; Notes sur les Mines de La Croix (Soc. Emul. Epinal, 1851). *De Billy :* Esquisse de la géologie du département des Vosges (1850). — *Lepage* : L'Exploitation des mines en Lorraine (Mémoires de l'académie de Stanislas, 1851). — *Elie de Beaumont :* Explication de la carte géologique de France (t. I ; Vosges). — *Lepage* et *Charton :* Statistique du département des Vosges. — *Maury :* Histoire des grandes forêts de la Gaule (1850). — Les Forêts de la France dans l'antiquité et le moyen-âge (1856). — *Ch. Guyot* : Les forêts de la Lorraine (Mémoires de la Société d'archéologie, 1884-85-86). — *Bleicher :* Les Vosges. Guide du géologue en Lorraine. — *Schœpflin g* : Alsatia illustrata. — *Kirschleger* : Flore d'Alsace (Guide du botaniste dans les Vosges).

Cartes : Etat-major, 50,000e ; 80,000e ; 320,000e. *Service vicinal*, 100,000e. *Garnier*, Vosges (4 feuilles). *Antoine*, arrondissement de Saint-Dié (40,000e). *De Billy*, carte géologique du département des Vosges, 80,000e et 200,000e. *Hogard*, carte géologique du département des Vosges et coupes. *Parisot*, carte géologique du territoire de Belfort. *Carte géologique détaillée de la France*, feuille 84, (Mirecourt, seule parue).

II. — 1° La Plaine et la Montagne, action de la configuration du sol sur le caractère de l'homme. — 2° Influence de l'homme, de la religion, de la propriété sur l'origine des noms de lieux. — 3° Influences naturelles ou de la configuration ou de la nature du sol sur cette même origine.

1° LA PLAINE ET LA MONTAGNE, ACTION DE LA CONFIGURATION DU SOL SUR LE CARACTÈRE DE L'HOMME. — La configuration du sol, ses reliefs, ses dépressions; celle du lieu lui-même; son emplacement sur une hauteur, au fond d'une vallée; la comparaison avec des points voisins; les ruisseaux, les rivières, les lacs, les étangs et marécages ; les forêts et leurs essences diverses..., en un mot, la topographie, dans son ensemble ou dans ses détails, joue un rôle très important dans la formation d'une multitude de noms de localités. D'autres influences concourent aussi à cette formation : les langues celtiques et gallo-romaines; puis les influences ethniques, historiques, religieuses.

On divise volontiers notre département en deux parties : la *Plaine*; la *Montagne*.

Cette division toute arbitraire qu'elle paraisse — il y a dans la plaine des hauteurs dépassant 500 mètres — a sa raison d'être quand on étudie les noms des villes, villages, hameaux. Je dirai plus : elle caractérise les deux régions.

Dans la plaine on trouve des noms géographiques qui rappellent une occupation ancienne : celle des Romains. Dans la montagne, les lieux d'origine gallo-romaine disparaissent ou à peu près. Si l'on en rencontre, le plus souvent ils datent des époques mérovingiennes et carolingiennes. C'est que — sauf quelques points peuplés antérieurement — cette partie du département n'eut jamais une population suffisante pour qu'elle ait pu laisser des traces de son séjour. Aussi, les noms des lieux y ont-ils subis, presque exclusivement, l'influence de la nature, de la configuration du sol; débarrassés qu'ils étaient de toute influence ethnique.

Il est pourtant un facteur dont il faut tenir compte dans une portion du département, dans la montagne surtout : c'est l'influence religieuse. Les moines établis aux VIIe et VIIIe siècles, défrichèrent de grandes surfaces de terrains; ils créèrent des installations, tout naturellement placées sous la protection d'un saint; aussi beaucoup de localités portent des noms qui rappellent leur origine religieuse.

Cette division en *Plaine* et *Montagne* ressort encore mieux quand on étudie les mœurs, les caractères des populations de ces deux portions de notre département.

C'est la nature et la configuration du sol, les difficultés à vaincre pour le rendre productif, en un mot, la lutte plus ou moins rude avec la terre — et par conséquent pour la vie — qui forme l'homme et lui donnera une physionomie qui variera forcément avec la nature du sol, sa richesse, sa forme.

Aussi, la différence entre l'homme de la plaine et celui de la montagne est presque aussi nette que celle qui existe dans le relief. Certes la vie, dans notre département, est dure pour l'habitant de la plaine; mais, qu'est-ce à côté de celle du montagnard ?

Là, il lui a fallu créer son champ, son pré; les conquérir péniblement sur la montagne dénudée et rocheuse; il lui a fallu constamment le protéger, le défendre contre les orages, contre les ravinements.

Pour vivre, il a dû s'isoler; aussi l'aspect d'un village montagnard ne ressemble en rien à celui de la plaine. Tout est éparpillé; pour aller à la mairie, à l'école, à l'église, il faut parcourir de grandes distances. L'hiver, bloqué par les neiges, enfermé dans son habitation, il lui a fallu se créer un travail qui le fasse vivre : il est tisserand, boisselier; il sera bûcheron si l'état du temps le lui permet. Vivant ainsi isolé, il s'attache à son foyer, l'aime et, si jamais les circonstances l'obligent à l'abandonner, ce sera toujours sur sa montagne qu'il rêvera de revenir.

Cet isolement, ce travail solitaire, l'ont rendu observateur, rêveur. Plus d'une fois, il étonnera l'étranger, le savant qui visite les Vosges par des connaissances, résultats d'une longue observation de tout ce qui l'entoure. Ainsi, Gehin, Remy (de la Bresse), épièrent longtemps les mœurs de la truite et devinrent les véritables créateurs de la pisciculture en France; d'autres seront botanistes, entomologistes, feront comme Pierrat de merveilleuses collections ou deviendront de charmants écrivains comme X. Thiriat qui avait appris à écrire « comme l'oiseau apprend à voler ».

C'est aussi dans la montagne — le pays où l'on rêve — que ce sont le plus développées et conservées ces légendes, ces croyances au surnaturel, aux fées, aux génies, aux démons, dont l'imagination du montagnard a peuplé nos Vosges.

Au contraire, dans la *Plaine*, les habitants sont groupés en un seul village : peu ou point de maisons dans les intervalles, de là, une vie en commun, et partant plus de rêveries, plus d'observations. On est volontiers routinier, car on veut faire « comme son père a fait »; mais quels rudes travailleurs !

Les hivers moins longs, la culture variée, donnent de l'occupation pendant la mauvaise saison et, pas n'est besoin, de chercher une autre occupation.

La différence est si grande entre les habitants de la plaine et de la montagne, qu'à première vue on les distingue. Les productions du sol ne sont pas les mêmes, l'un complète l'autre : l'habitant de la plaine va chercher dans la montagne le bois, la boissellerie, le fromage, la toile... Le montagnard prend, en échange, du blé, de l'avoine, du vin, etc. Il y avait à la limite des deux régions des lieux d'échanges, des marchés qui, longtemps, furent très importants : Raon-l'Etape, Rambervillers, Bruyères, Epinal, Remiremont, pour ne citer que les principaux.

Cette étude de la configuration du sol sur les mœurs et le caractère des populations (je ne parle pas, bien entendu, du

type) serait des plus intéressantes. Mais, elle demanderait de bien plus grands développements qui ne seraient plus à leur place ici. Je n'ai pu que les signaler dans leurs grandes lignes.

2° Influence de l'homme, de la religion, de la propriété sur l'origine des noms de lieux. — Avant de venir à l'action directe de la configuration du sol sur les noms de lieux, je dois parler de l'influence de l'homme lui-même sur la formation de ces mêmes noms.

On verra plus loin qu'à l'époque gallo-romaine, la plaine était infiniment plus peuplée que la montagne, dans la portion située à gauche de la Moselle.

Aussi, sera-ce dans la *Plaine* que nous trouverons une multitude de noms dont l'origine remonte à cette période gallo-romaine.

C'est dans la propriété, sous ses formes les plus diverses ; dans l'habitat de l'homme qu'il nous faut surtout aller chercher ces origines.

Villa, notre futur village, était à l'origine une propriété particulière. C'est un des termes les plus usités dans les dictionnaires géographiques :

Bulgné*ville*, Dignon*ville*, Haillain*ville*, Rebeu*ville*, Ligné*ville*..., etc...

Villa s'est transformé en *Velle*, *Villet*, *Villotte*... : Regné*velle*, Ainge*velle*, Bon*villet*, *Velotte*. Il a pris aussi la forme de *Villé*, *Viller*. Ici, on serait tenté d'admettre la forme germanisée de *Villa* : *Weiler*. On trouve beaucoup de localités de ce nom dans la portion *Est* du département, où les leudes Franks durent posséder de grands domaines : Ram*bervillers*, Grand*villers*, Dey*viller*, Xaffé*villers*, etc.

Curtis, *Cortis* est après *Villa* un des mots les plus employés en termes géographiques.

Cortis était la basse-cour, puis la ferme, et ensuite un village, une ville.

Mire*court*, Vio*court*, Vré*court*..., etc.

Une propriété rurale d'une contenance invariable était une *manse*, avec son diminutif *Mansionile*.

Du premier est venu *Maix*, *Meix :* Remo*meix*; du second *Menil*: Le *Menil*; Jean*ménil*, Vio*ménil*, Jar*ménil*, etc., etc.

Les noms de personnes jouent aussi un grand rôle dans la composition des noms de lieux.

Parfois le nom d'homme est tout simplement accolé à un qualificatif désignant une propriété : *Ramberti* - villa (villa de Rambert : Ramberviller) ; *Balderici*-Curtis (ferme de Baldericus : Baudricourt) ; *Romarici*-Campus (champ de Romaric : Ramonchamp)..., etc., etc. Mais ce qui complique ces noms doubles désignant tout à la fois la propriété et le propriétaire, c'est qu'ils se fusionnent entre eux : les Romains donnaient ainsi une valeur ethnique aux noms de personnes en remplaçant le suffixe ordinaire par le suffixe ethnique, ainsi : *Villa-Martini* devient *Martiniacum* (Martigny); *iacum* ayant la même valeur que *Villa*.

On connaît la signification de beaucoup de ces suffixes, mais il en est dont on ne saisit pas le sens. Ceux-là ont sûrement subi des déformations qui prouvent que, dans l'esprit de l'écrivain ou du copiste, ils avaient le même sens. Il en est résulté pour les suffixes français une variété qui en est la conséquence, qu'il s'agisse du reste de noms d'hommes ou de tout autre. Ainsi Luvin*iacus* est devenu en français : Luv*igny*; Vinci*acus*; Vin*cey ;* Portic*iolus :* Port*ieux ;* Basil*icæ ;* Ba*zoilles* ; Bux*arias :* Boux*ières ;* Monster*iolum* : Monthu*reux*, etc.

Nous retrouvons ces mêmes contractions de deux noms en un seul dans les noms de saints : on sait que *Dominicus*, *Dominus*, ont le même sens que *Saint*. Ainsi *Dominus Brixius* (Saint-Brix) est devenu *Dombrol ; Doninus Cyriacus* est devenu *Doncières ; Dominus Medardus* s'est transformé en *Damas !*

Mais la plus curieuse est bien certainement *Saint-Etienne :*

Dominus Stephanus devenu *Domptail.* Si bien que les trois villages de *Saint-Etienne*, *Domptail*, *Saint-Stail* ne signifient pas autre chose que Saint-Etienne

D'autres localités portent tout simplement le nom du saint plus ou moins altéré : *Saint-Prancher* (Saint-Pancrace), *Saint-Vallier* (Saint-Valéri).

Il en est dont le nom du saint est accolé à un qualificatif quelconque : *Saint-Jean-d'Ormont*, *Saint-Jean-du-Marché*, *Saint-Remimont*.

D'autres fois la qualité de *Saint* ou *Dominus* est supprimé ; ainsi : *Girmont* de *Gerici-Mons* (Saint-Goëric).

On retrouve enfin le nom d'église dans *Bazoilles* (Basilica) ou Nom*patelize* (Nortpart-Eglise).

Les *Manses*, dont j'ai déjà parlé, se divisaient en *Manses seigneuriales* et *Manses tributaires*. Celles-ci avaient une habitation appelée : *Sella*, *Cella*, *Cellula*. A ces *Cellæ* étaient jointes toutes les dépendances nécessaires à la culture.

Aux VIIe-et VIIIe siècles, les moines venus dans les Vosges, installèrent nombre de ces *Cellæ* qui étaient tout à la fois un petit couvent et une maison de culture. Ils donnèrent à ces maisons religieuses les noms de *Cellæ*, *Cellulæ*, de là les noms de *Celles*, *Docelles*..., etc...

Lasalle et *Saâles* doivent aussi leurs noms à cette origine. *La Salle* remonte, du reste, à l'époque gallo-romaine ; il y avait à cette époque une carrière de pierres à meules dont on voit encore les vestiges aujourd'hui et qui porte, dans le pays, le nom de *Fossottes*.

3° INFLUENCES NATURELLES OU DE LA CONFIGURATION, DE LA NATURE DU SOL SUR CETTE MÊME ORIGINE. — Passons aux influences naturelles, à celles dues à la configuration du sol :

Mont, se donne à quelques montagnes : Or*mont*, Cli*mont*, Dru*mont*, Orti*mont*..., etc...

On le trouve dans nombre de localités : Remire*mont*, Ro*mont*, Hy*mont*, Bel*mont*, *Mont*-les-Neufchâteau..., etc...

Monticule, son diminutif se retrouve dans *Moncel*...

Un *Mont* qui attire l'attention par sa hauteur, son isolement, ou parce qu'il sera couronné par un château-fort, servira de qualificatif à des lieux : They-sous-*Montfort*, Parey-sous-*Montfort*, *Mont*-les Lamarche..., etc.

HAUT a le même sens que *Mont* ainsi que TÊTE, que FÊTE (faite). On les trouve dans : *Haut*-du-Roc, Peu-*Haut*, *Tête*-des-Cerfs, *Tête*-des-Allemands, Gazon-de-*Fête*, Château-de-*Fête*... qui sont tous des noms de montagne.

Haut-du-Tot, Chef-*Haut*, *Tête*-d'Armont, *Tête*-des-Sats, sont des villages et fermes.

Côte désigne aussi des montagnes : *Côte*-des-Russiers, *Côte*-de-Virine... On le retrouve aussi dans des noms de lieux : Clérey-la-*Côte*, *Côte*-d'Amerey...

On appelle CHAUMES, les sommets gazonnés des Hautes-Vosges. Dans le langage du pays, *une Chaume* désigne tout à la fois le paturage (le gazon) et le châlet qui s'y trouve presque toujours.

On a voulu faire venir *Chaume* du celtique *Chem*, qui signifie *Mont*. Il est plus probable que ce mot de *Chaume* est la contraction de *Monts-Chauves*, expression qui rend fidèlement l'aspect de ces sommets totalement dépourvus d'arbres, où l'on ne trouve que du gazon et de la bruyère.

La *Chaume* devient une CHARME pour des plateaux également dénudés mais moins élevés et marécageux : Hautes-*Chaumes*, *Charme*-de-l'Ormont, Haut-de-la-*Charme*; Les *Chaumes*, *Chaumelles*, *Chaumont*, sont des noms de fermes.

Les géographies classiques répètent les unes après les autres que le nom de BALLON est *donné par les habitants* à tous les sommets vosgiens à cause de leurs *formes arrondies*.

Rien n'est plus faux. Il n'y a, dans le département, que *deux sommets* qui portent ce nom de ballon : *Ballon d'Alsace*, *Ballon de Servance* et tous deux sont bien loin d'être arrondis.

On compte pour toute la chaîne cinq ballons : *Ballons de Guebwiller, d'Alsace, de Servance, Saint-Antoine* et *Gunon*. Les habitants appellent si peu *Ballons* leur montagnes, qu'à toutes ils ont donné un nom, ils emploieront les noms de Haut, Tête, Mont, Chaume... si elles *sont rondes*, ils les appelleront *Rond*-Feing, *Ronde*-Tête... etc., jamais *Ballon*. Ce nom de *Ballon*, *Belchen* en alsacien, rappelle les souvenirs du culte antique de Belen dans les Vosges.

Belchen, en alsacien, ne signifie pas Ballon dans le sens que nous lui attribuons (forme arrondie), il vient de *Belleach : lieu de Bel*. *Belch* ou *Belchen* et *Ballon* sont les transformations en langue alsacienne et française de ces mots *Bel-leach*; tous deux indiquent un lieu, un endroit consacré à Bel ou Belen.

Du reste, ces *Belchen* (le *Ballon* en français) sont *tous à pic* sur le côté alsacien, et pourtant sur les deux versants ils ont le même sens. Ce n'est donc pas à leur forme arrondie qu'ils doivent leurs noms. On trouve des Ballons ou Belchen dans la Forêt-Noire, le Jura ; ce dernier est remarquable par sa forme abrupte ; comme pour les Vosges, ils sont des souvenirs du culte du dieu-soleil Gaulois, de Belen.

Il y a aussi une autre montagne qui était, dans les Vosges, consacrée au dieu Gaulois, du soleil, c'est le *Donon*.

Les mots Val, Vallée se trouvent dans nombre de localités : *Val* d'Ajol, *Val*leroy, Bel*val*, *Val*tin, Droite*val*, etc.

Souvent on emploie le nom de *colline* pour désigner l'ensemble d'un vallon — flancs et fond : *colline* de Chajoux, *colline* des Eaux, *colline* de Xoulce..., etc.

Une Basse (bas latin : *Bessa*, *Baissa*) est le fond d'un vallon élevé, profond, boisé, humide, presque toujours inhabité : *Basse*-de-l'Ours, Grande-*Basse*, La *Basse*-la-Mine..., etc. On la retrouve pourtant dans des noms de lieux comme : *Basse* du Fourneau, *Basse* de l'Ane..., etc.

Une Creuse est un lieu profond, presque un trou : *Creuse*-Goutte, Vierge-de-la-*Creuse*, La *Creuse*..., etc...

De même la COMBE est un ravin à pente raide : *Combri*mont, La *Combe*, Les *Combelles*..., etc.

Une FOSSE est aussi un ravin profond, formé par le ravinement des eaux. C'est surtout dans les terrains arenacés que l'on rencontre ce nom : Nayemont-les-*Fosses*, Dey*fosse*, Grande-*Fosse*, Basse-*Fosse*..., etc.

Un des COLS les plus connus des Vosges est celui de la *Schlucht*. En alsacien, ce mot signifie *pertuis*, *passage*, *col;* si bien qu'en disant *col de la Schlucht* on dit *col du Col*. Certains géographes attachent une grande importance à ces dénominations et veulent garder au mot étranger son sens véritable; on devrait donc dire *le Schlucht : le Col*. Mais je ferai remarquer que l'on peut considérer ce nom de *Schlucht* comme *un nom de lieu français* sans se préoccuper du sens qu'il peut avoir dans une autre langue et que l'on doit continuer à dire *col de la Schlucht;* ce dernier étant ici comme un *nom de lieu* et non pour désigner le col lui-même.

Dans le sud des Vosges on appelle *Plain* un lieu *plan*, un passage le plus souvent; aussi dit-on *Plain-du-Stalon* pour *Col du Stalon*, *Plain-du-Canon*, etc... On trouve aussi dans cette même région la désignation de *Planche* donné à des paturage. Une *Planche* est ici synonime de *Chaume*.

L'EAU se présente à nous sous des formes infinies, depuis la *goutte* d'eau jusqu'à la *grande mer*. L'eau se meut, est arrêtée par des barrages naturels pour former des cascades, des lacs, des étangs; d'autres fois elle séjourne à la surface du sol; ce sont alors des *marais*, des *mortes*.

Dans les Vosges, un ruisseau à sa naissance porte le nom de *Goutte* : Noir-*Goutte*, Grande-*Goutte*, Froide-*Goutte*... etc... Puis la Goutte devient un *Rupt* : *Rupt* de-Forgotte, *Rupt*-de-Cleurie, Mau*rupt*..., etc...

Enfin, c'est la RIVIÈRE elle-même qui donne son nom à : *Mortagne*, *Cleurie*, Pont-sur-*Madon*, Châtel-sur-*Moselle*, Châtillon-sur-*Saône*, Ban-sur-*Meurthe*, Ville-sur-*Illon*, etc..., etc...

Un gué se nomme VOID (de *Vadium*) : Le *Void*-de-Girancourt, le *Void*-d'Escles, les *Voids*, le *Void*-de-Cône, etc... Bon nombre de passage de rivières ou ruisseaux à gué, ont conservé ce nom de *Void*.

Un PONT donnera également son nom à : *Pont*-les-Bonfays, *Pont*-sur-Madon, *Pom*pierre, etc...

Le CONFLUENT, qui ailleurs est devenu *Conflans*, a pris dans les Vosges le nom (celtique sans doute) de *Rava, Roua* : *Ravon*, *Raon*-l'Etape, *Raon*-sur-Plaine, *Raon*-aux-Bois sont tous en effet aux confluents de rivières ou de ruisseaux.

Dans notre pays, un lac porte le nom prétentieux de MER. Ce mot vient du celtique *Mar* : étendue d'eau. Par suite d'une prononciation spéciale à notre département *Mer* se prononce *Mé*, de là : Gérard*mé* Il en est de même pour les *Viller* que l'on prononce *Villé* : Rambe*rvillé*, Grand*villé*, Dey*villé*... et non Rambe*rvillaire*, Grand*villaire* ou Dey*villaire*. ., etc.

Les ETANGS se retrouvent dans l'*Etanche*, *Etanchotte*, etc..., etc.

Une MORTE est une pièce d'eau bourbeuse, à eau croupissante : *Morte*ville, *Morte*fosse..., etc.

Un marécage s'appelle FEIGNE, FAING, FÉNY..., etc. : Dom*faing*, Plain*faing*, *Feignes*-sous-Vologne, *Feigneuls*, *Feignolés*..., etc.

VOIVRE désigne un lieu humide et aussi un endroit couvert de broussailles, ce qui n'exclut pas l'humidité : La *Voivre*, *Voivrotte*, *Voivrelle*..., etc.

L'EAU elle même, sa couleur, les FONTAINES donneront leurs noms à : Entre-deux-*Eaux*, *Laveline* (Aquilina), *Aouze* (Aquosa) ; Fonteuy, Fontenoy.

La CONFIGURATION du lieu lui-même, son emplacement, la façon dont il s'est développé, les comparaisons avec les points voisins, auront une action des plus intéressantes sur la formation de l'appellation ; cette action se traduit par les épithètes : HAUTE, BASSE ; GRAND, PETIT ; DESSUS, DESSOUS ; GAUCHE, DROITE ; etc.

L'emplacement d'une localité suffit pour expliquer les expressions : Padoux-la-Ville-*Haute*, Padoux-la-Ville-*Basse* ; *Haute*-Fremifontaine, *Moyenne*-Fremifontaine, *Basse*-Fremifontaine ; Coinches-la-*Haute*, Coinches-la-*Basse* ; etc.

Le mot *Grand* se répète souvent ; ce n'est pas une raison pour qu'il ait sa contre-partie dans le mot *Petit* : *Grand*-Villers ; dans ce cas, il est plutôt dans le sens de *Long*.

Grands-Thons, *Petits*-Thons ; *Grande*-Bresse, *Petite*-Bresse ; etc.

Sur : *Suriauville.*

Nombre de hameaux, fermes, portent l'indication de *Dessus*, *Dessous* *Devant*, *Derrière*, etc.

Avec Droit, nous trouvons parfois un lieu à *Droite* d'un point de repère : du village par exemple ; *Droite*, *Gauche* désigneront des lieux, des forêts qui seront sur les rives d'un ruisseau, d'une rivière : *Droite*-de-Vologne, *Gauche*-de-Vologne.

Envers ; ce qui est de l'autre côté ; désigne souvent la *Gauche* : *Envers*-de-Longemer (rive gauche) ; *Envers*-de-Bamont ; Les *Envers*, etc. Il indique aussi que le lieu est à l'*envers du soleil*, à l'ombre.

Cette série de noms de lieux est des plus expressives. Il y a là une véritable imitation, reproduction de la configuration du sol. Quoi de plus précis que ces noms : *Devant-Voyemont*, *Devant-le-Bois*, *Dessous-le-Haut-d'Autrey.*

Les vastes étendues de Terres qui entourent les localités ont donné leur nom à *Champ*, Lon*champs*, Maxon*champs*, Ramon*champ*, *Champ*dray, etc.

La nature du sol, sa composition ont contribué aussi à fournir les noms de : *Terre-des-Meules*, *Terre-de-Fer.*

Le Sable est l'origine de *Sablon*, *Sablionnière*, *Graviers*, *Grève*, *Gravot*. Ce dernier provient de la place sableuse où l'on étendait les toiles blanchies à la rivière.

La Marne : *Marnière.*

La Pierre : Les *Molières* (Meulières), les *Grandes-Carrières*, *Pierrefite*, *Pierre*-le-Loup ; etc.

Dans la région de Senones, Saint-Michel-sur-Meurthe, on exploita jadis des puits d'eau salée, d'où les noms : du *Saulcy*, Le *Puid*, les *Sausserayes*, *Saucey*, la *Saline*, etc.

Près de Rambervillers on trouve les traces d'une voie romaine appelée *Chemin Sondrot*, ou des *Saunerots*, ou des *Sauniers*. Par cette voie, les transports de sels venus de Château-Salins se firent longtemps.

J'arrête ici cette étude des influences locales sur l'origine et la formation des noms de lieux. Je me contenterai, pour plus de renseignements, de renvoyer à une étude sur ce sujet, que j'ai publié dans le *Bulletin de la Société de géographie de l'Est* (1889) et qui contient près de mille noms de notre département.

BIBLIOGRAPHIE. — *Cocheris :* Origine et formation des noms de lieu. — *Houzé* : Etude sur la signification des noms de lieux en France. — *Peiffer* : Légende territoriale de la France. — *Haillant* : Le Patois vosgien dans la détermination de l'origine des noms de lieu des Vosges. — Essai sur le Patois vosgien, dictionnaire phonétique et étymologique. — *L. Adam* : Les Patois lorrains. — *Fournier* : Des influences locales sur l'origine et la formation des noms de lieux dans les Vosges (*Bull. Société Géogr. de l'Est 1889*). — Origine du nom de Ballon (Bull. Soc. Géog.). — *Godron* : De l'origine des noms de plusieurs villes et villages lorrains (Mem. Soc. d'archéologie lorraine 1875). — *Charton et Lepaye* : Statistique du Dép. des Vosges, t. Ier. — *Gazin* : Mœurs, traditions, légendes. (Dép. des Vosges, t. IV).

III. — Races. — 1° Période préhistorique. — 2° Période historique. — 3° Population au moyen-âge et temps modernes. — 4° La langue.

1° Période préhistorique. — Les débuts de l'homme pri-

mitif dans les vallées des Vosges occidentales sont bien moins connus que ceux de son contemporain de la grande vallée du Rhin. Il semble que cette dernière ait été habitée bien avant le côté lorrain ; ce qui pourrait s'expliquer par la rigueur du climat et la bien plus grande longueur des contreforts de la chaîne centrale qui limite à l'est le département des Vosges. (1)

On ne trouve, pour ainsi dire, sur notre versant aucun de ces produits de l'industrie humaine qui nous révèle d'une façon positive la présence de l'homme à l'époque de la *pierre éclatée* ou *paléolithique*.

Quelques trouvailles douteuses et, en tous cas, contestées, ont permis de *supposer*, dans notre région, la présence du type de l'homme le plus ancien et c'est tout.

L'on passe sans transition de l'époque où l'apparition de l'homme a pu être constatée pour la première fois, à celle — bien postérieure — où on le découvre armé de haches polies, de flèches en silex, où il commence à se servir de grossières poteries.

Dans cette période — *néolithique* ou *pierre polie* — les traces de la présence de l'homme sont nombreuses ; mais aucun débri humain n'a permis de fixer les caractères de la race.

A la pierre polie, succède l'époque où l'homme emploie le *bronze*. Cette fois, la population est plus dense ; les trouvailles plus abondantes ; mais ce n'est plus, dans les hautes vallées vosgiennes que l'on retrouve ces débris de l'industrie humaine, c'est dans les basses régions.

C'est, en effet, dans la partie montagneuse que l'on rencontre les mégalithes, silex taillés, haches polies ; tandis que les traces de l'homme de l'âge du bronze y sont très rares.

Avec l'âge du bronze, puis du fer, ou, si l'on aime mieux,

(1) Si l'on en juge par ce qui s'est passé dans la période historique, il doit en être ainsi : de tout temps le versant alsacien des Vosges fut toujours bien plus peuplé que le côté lorrain. Ce ne fut guère qu'à partir du XIIIe siècle que ce dernier se peupla véritablement.



avec l'*âge des métaux*, on arrive bien vite à la période historique. Avant d'aller plus loin, je résumerai le peu de connaissances recueillies sur les races primitives.

Dès l'origine, *il semble* que les Vosges aient été habitées par l'homme quaternaire, celui dont le type est caractérisé par le crâne trouvé à Eguisheim.

En admettant qu'il s'en fut trouvé sur notre versant, ce type dut être bien rare, car il aurait vécu au moment où les Vosges, couvertes de glaciers, devaient être d'un accès et d'une vie bien difficiles.

Puis, apparaissent les hommes de la *pierre polie* et du *bronze* : la disparition des glaciers, un climat plus doux permet à l'espèce humaine de se développer et bien certainement l'homme, dans cette période, se répandit sur tout notre département.

D'après les fouilles et recherches dans nombre de stations préhistoriques, il semblerait résulter, dit M. Bleicher (1) qu'il exista, en Lorraine, vers la fin de l'âge du bronze, une population sédentaire, calme et paisible, peu belliqueuse si l'on en juge par le petit nombre d'armes qu'elle nous a laissé, enterrant ses morts sans les brûler, soit par inhumation simple, soit par inhumation sous tumulus ou amas de pierrailles. Elle paraît avoir succédé à la population relativement assez dense de la pierre polie quoiqu'il ne soit pas toujours aisé de faire dans les stations la part des deux époques, tant elles sont superposées ou mêlées dans les mêmes lieux.

Mais au moment précis où le fer vint se substituer au bronze, se placent des temps de troubles, peut-être de combats et d'invasions; car on trouve dans les stations funéraires le plus extraordinaire mélange d'objets appartenant à l'âge de la pierre polie et à celui des métaux. Nombre de ces derniers indiquent une civilisation plus avancée et sans doute l'arrivée d'une race

(1) Bleicher — *Les Vosges* — (J.-B. Baillière). Je ne saurais trop recommander la lecture du très intéressant livre de *M. Bleicher*.

nouvelle, peut-être le début des invasions venues d'Outre-Rhin. (Bleicher).

Quel a pu être le temps écoulé entre l'apparition de l'homme dans notre région et l'origine de la période historique ?

Jusqu'à *l'âge de bronze*, les géologues ont seuls le droit d'émettre une opinion. Avant cette époque, l'homme a dû vivre bien péniblement dans nos Vosges ; il était constamment en lutte avec la difficulté des lieux, la rigueur du climat ; il a dû traverser tout ou partie de la période glaciaire — si tant est que dans cette période, il eut habité nos Vosges — qui aurait eu deux et même trois retours de maximum d'intensité.

C'est dans les dépôts quaternaires qu'il faudrait aller chercher la durée du temps écoulé depuis leur formation jusqu'à nos jours. Malheureusement les dépôts glaciaires vosgiens et encore moins ceux de la plaine Lorraine ne se prêtent à aucune étude de ce genre. Il a donc fallu aller chercher un « chronomètre » ailleurs (*Bleicher*) et découvrir des résultats applicables à notre région. Le plus rapproché de ces chronomètres est l'étude du comblement du lac de Genève ; M. Forel (de Lausanne) a trouvé que depuis l'origine de l'époque glaciaire, cette étude du comblement du lac de Genève jusqu'à nos jours se chiffrerait par *dixaines de milliers d'années !* Je n'insiste pas et donne ces chiffres sans commentaires.

Pour les périodes plus rapprochées, on peut arriver à des évaluations moins formidables. En 1888, le ministère de l'instruction publique en Prusse, a publié un excellent manuel pour la recherche et la conservation des objets préhistoriques. Il y a là des dates que l'on peut reproduire sans être taxé d'exagération. Ainsi l'introduction des métaux, dans nos régions, ne daterait que de l'an 400 avant Jésus-Christ.

2° Période historique. — A l'origine de l'histoire, ce qui devint le département des Vosges était compris dans cette partie de la Gaule, appelée par César le *Belgium* Celui-ci était formé par l'agglomération de quinze peuples, au nombre desquels figuraient

les *Leuques (Leuci)* qui occupaient la totalité de notre département, une grande partie de la Meurthe et le sud de la Meuse.

Les *Leuques* étaient des *Celtes purs.*

Pendant la période qui précéda l'arrivée de César, il y eut dans notre région de l'Est des infiltrations germaines, suites d'invasions répétees.

Mais, c'était surtout dans les parties accessibles que se faisaient ces intrusions de sang germain dans la race Gauloise; plus la région devenait dificile, accidentée, pauvre, et moins l'on constate la présence du type germain. Notre département étant, de toute la partie occupée par les *Leuques*, celle qui réunissait le plus ces conditions, a conservé le mieux le type Celte.

C'est par l'anthropologie, bien plus que par l'histoire, que nous pourrons déterminer à quelle race appartiennent les Vosgiens.

Un anthropologue éminent, *M. Lagneau*, a essayé de démontrer que les Celtes occupaient notre pays au moins *1500 ans* avant J.-C.. *M. A. Bertrand*, bien compétent en telles matières, caractérise l'ère celtique par l'introduction des métaux en Europe; d'après lui, les Celtes seraient arrivés en Gaule 1000 à 1200 années avant Jésus-Christ. *M. Lagneau* va plus loin, il assimile les Celtes aux brachycéphales de l'époque de la pierre polie; en tous cas, ce seraient les premières tribus de cette race qui auraient introduits les métaux en Gaule. Quoiqu'il en soit, c'étaient bien des Celtes qui occupaient notre région.

Le docteur Collignon étudiant les crânes Lorrains, fut frappé de l'énorme différence qui existait dans l'indice céphalique des sujets qu'il mesurait. Il constata que plus on s'approchait de la région montagneuse — de la partie la plus inaccessible — plus cet indice augmentait.

Le crâne celte est *brachycéphale* avec indice céphalique élevé, c'est-à-dire que le Celte a la tête ronde, tandis que celle du Germain est allongée ou *dolichocéphale* à indice bas.

Dans la Moselle, pays riche, ou rien ne s'opposait aux invasions, l'indice céphalique est de *82.95* et *83.35.*

Dans la Meurthe (plus rapprochée de la montagne) il est de *85.01* et *86.15*.

Dans les Vosges; *région de la plaine* : *87.38*. *Dans la montagne* : *87.58*, *87.84*. *Pour les Hautes-Vosges*, la région la plus inaccessible par conséquent, l'indice céphalique atteint son maximum : *88.08*.

Si l'on franchit la montagne et que l'on mesure un crâne Alsacien, l'indice tombe à *83.23*.

Ainsi plus on s'éloigne des parties accessibles de la Lorraine pour arriver à la région montagneuse, plus l'indice céphalique s'élève et par conséquent le crâne celte se caractérise de plus en plus. Les Vosgiens sont bien, de tous les Lorrains, ceux qui ont conservé le type celte le plus caractérisé.

L'étude anthropologique, qui ici, repose sur des faits d'une rigueur scientifique absolue, nous montre d'une façon irréfutable que nos Vosgiens descendent de Celtes purs et que chez eux l'infiltration germaine y est moins marquée qu'ailleurs.

Le Vosgien, dit M. Collignon, a le crâne arrondi (brachycéphale vrai d'après l'ancienne nomenclature de Broca), de fortes dimensions et de grande capacité : front large et bombé à glabelles saillantes, occiput aplati (ce qui est presque une caractéristique pour la race celtique); la face est allongée, mais semble très large au premier coup d'œil à raison de l'écartement et de la force des pommettes. Elle ne présente aucunes traces de prognathisme ni maxillaire, ni dentaire; le nez est long, les orbites moyennes.

Du moment que le Vosgien a le crâne celte, il en a le cerveau ; aussi, en possède-t-il tous les traits de son caractère moral : attachement invincible au sol, amour du travail, patience, esprit d'ordre et d'économie. (1)

Le paysan vosgien, on le voit, est bien un Celte.

---

(1) Dr Collignon. — *Anthropologie de la Lorraine — dans Nancy et la Lorraine* — ouvrage publié lors de la réunion à Nancy de l'*Association pour l'avancement des sciences*, p. 245 et suiv.

La longue occupation romaine ne transforma pas la race : nous restâmes des Celtes, mais des Celtes qui se civilisèrent par les institutions romaines ; c'est ce double élément, la nature et l'éducation qui ont fait l'originalité de la race Française.

Les invasions germaines, pas plus que l'occupation romaine, ne modifièrent la race. L'action, dans notre région, devait être d'autant plus faible, je l'ai dit, qu'elle fut préservée ou à peu près de toute intrusion de sang étranger par sa situation géographique. Quand même cette intrusion aurait eu lieu, il ne faudrait pas croire que le type ait subi de grandes modifications. On revient toujours à la race dont on est issu ; on croit volontiers que deux ou plusieurs races se croisant, le produit est toujours intermédiaire entre les parents. Il n'en est rien. Il se produit une modification, cela est vrai, mais toujours dans le sens de la race locale (Quatrefages.)

Le conquérant Frank n'a-t-il pas été absorbé par le Gaulois ? Le Lombard qui s'empara du nord de l'Italie, le Normand qui en conquit le sud, n'ont-ils pas été absorbé à leur tour par la race indigène ? Je pourrais multiplier les exemples à l'infini. L'histoire en fourmille. (Voir plus loin à l'article : *Langue*) (1).

3° Population. — Si on examine la carte n° 6, donnant les noms de localités où l'on a trouvé des ruines, sépultures, monnaies, médailles gallo-romaines, on constate que toute la région ouest, celle située sur la gauche de la Moselle, était infiniment plus peuplée que la portion Est placée à droite de cette rivière. On voit surtout ces localités éparpillées sur tout l'arrondissement de Neufchâteau, dans la partie de celui de Mirecourt qui l'avoisine ; puis une large bande se dirigeant du S.-O. au N.-O. et limitée au *nord* par une ligne passant par Châtel, Vittel et Lamarche, et au *sud* par Epinal, Darney, Monthureux. Toute cette bande correspond à l'ancien *Pagus*

(1) A moins toutes fois que le conquérant ne détruise complètement la race locale, ainsi que cela s'est passé dans certaines parties de l'Amérique.

Vogesinsis, à ce que l'on a appelé la *Voge* et qui, nous le verrons plus loin, était sillonnée de voies romaines

Sur *la droite de la Moselle*, les trouvailles sont plus rares, elles s'étendent sur une ligne qui va de Châtel à Saint-Dié, formant autour de cette dernière un groupe compacte.

La presque totalité des arrondissements de Saint-Dié, de Remiremont sont dépourvus de vestiges de l'époque gallo-romaine, ce qui s'explique par la région montagneuse qui les forment.

On peut dès lors conclure que la *région ouest* — en prenant la Moselle comme limite — était infiniment plus peuplée que le *côté est*. On a vu, en traitant des noms de lieux, que c'était surtout dans la première portion que les noms d'origine Gallo-Latine étaient de beaucoup les plus nombreux.

Il y avait, à l'extrême ouest du département, une ville importante, si l'on en juge par les ruines que l'on y trouve : *Grand* ou *Gran*.

On a voulu assimiler Neufchâteau à *Noviomagus*, cité dans les tables de Peutinger ; mais il a été prouvé que l'emplacement de Noviomagus était près de Pompierre.

Cette partie du département prit, dès le IXe siècle, la physionomie agricole et forestière qu'elle a actuellement. A cette époque, les essartements atteignirent leur maximum et jamais, si ce n'est de nos jours, la surface forestière ne fut aussi réduite (Guyot).

Il ne faudrait pas croire pourtant que le côté droit de la Moselle, même dans sa partie montagneuse, fut complètement dépourvu de population. On verra plus loin que quatre voies romaines traversaient les Vosges : aux cols de Bussang, du Bonhomme, de Saâles et du Donon ; il est clair que leur présence fut l'occasion d'installations militaires qui devinrent des noyaux de populations civiles.

Le plus important de ces noyaux fut Saint-Dié. Il y avait là, sur la rive gauche de la Meurthe — faubourg Saint-Martin — un marché (forum) qui dut avoir une certaine importance ; des

ruines découvertes à Robache, Mazelay, la Bure, Saint-Jean-d'Ormont, Spitzemberg, démontrent d'une façon incontestable que cette région était habitée.

C'est donc une grosse erreur d'affirmer, écrire, répéter que lors de l'arrivée de Saint-Dié tout ce pays était un affreux désert, peuplé d'animaux sauvages. (Voir : Appendice; *Pays de nul diocèse*).

Il n'en est rien.

Deodatus (Saint-Dié) établit son monastère en un lieu connu longtemps avant son arrivée, sous le nom de *Juncturæ*; non pas, comme on l'a écrit, parce que là se *joignaient* la Meurthe et le ruisseau de Robache; mais parce qu'il y avait *jonction* — au Forum sans doute — de deux voies romaines : celle de Colmar à Baccarat avec celle de Rambervillers. Une *jonction* de rivières s'est toujours appelée *Confluens*; d'où le nom de *Conflans* donné à des villes qui se trouvent à ces *confluents* (G. Save).

De même à *Etival*, où un couvent fut également fondé, il y eut un groupe de population qui était la conséquence du voisinage du camp romain de Repy.

La *Strata Salinatorum*, cette voie antique qui traversait le plateau du Ban-de-Sapt, devait aussi être la cause d'installation de noyaux de population. Il y avait, dans cette région de Moyenmoutier, Senones, Le Puid, etc., des exploitations salines pour lesquelles la route avait peut-être été faite.

Enfin, dans les Chartes du VIIe siècle, à l'arrivée des moines dans cette région, un certain nombre de lieux portent des noms qui prouvent bien que le pays était habité. Certes, à cette époque, la population avait bien diminué par les destructions, les ravages, les massacres des invasions barbares et ce qu'il en restait devait vivre péniblement au milieu de ces ruines dont nous retrouvons de nos jours les vestiges.

Cette population était païenne. Il devait exister, à ce moment, de ces noyaux de paganisme négligés ou inconnus des

convertisseurs chrétiens, à cause précisément de leur isolement. Il devait y en avoir dans toute cette région montagneuse de la rive gauche de la Meurthe qui s'étend de Mortagne et Lasalle, Sainte-Hélène et Housseras à Etival et au camp de Repy (Pierre d'Appel). La légende de Saint-Dié raconte l'accueil qui fut fait au Saint par les habitants d'*Argentile* ou Sainte-Hélène, il lui fallut renoncer à les convertir et s'enfuir. Il devait en être de même dans le val de Saint-Dié ; celui de Senones ; à Etival.

Ces populations vivaient un peu en exilées, on retrouve de leurs monuments funéraires perdus au milieu des forêts — Housseras par exemple — régions qui ne pouvaient être habitées que par des populations persécutées ou qui avaient intérêt à rechercher l'isolement.

C'est précisément parce qu'il y avait encore au VIIe siècle des restes de paganisme dans cette région que les moines y accoururent pour y faire des conversions.

Si, comme on l'a dit et répété, ces moines n'eussent cherchés que la solitude, que des lieux déserts, uniquement fréquentés des fauves, ils ne seraient pas venus dans des régions habitées, traversées par de grandes routes ; ils se seraient dirigés plus au sud, vers la haute montagne. Là, ils auraient été servi à souhait ; ils n'avaient qu'à s'installer dans la région de Gérardmer, La Bresse ; contrées aimées des rois carolingiens, précisément parce que, grands chasseurs, les fauves y abondaient.

Ces réserves faites, il est incontestable que l'établissement des moines, leur grand nombre, qui les força à s'éparpiller un peu partout et de créer des *cellæ* ou *cellulæ ;* les défrichements qui en furent la conséquence, eurent pour résultat d'augmenter la population et plus d'une *cella* devint plus tard le noyau d'une paroisse et d'une commune.

M. Digot qui a étudié notre population au moyen-âge, n'a pour ainsi dire rien trouvé qui put nous renseigner. Cependant l'exa-

men attentif des documents originaux des XIIe et XIIIe siècles et commencement du XIVe semblent démontrer que la population était très dense sans toutefois atteindre ce qu'elle est de nos jours. Les villes étaient petites, mais tous les villages (de la Plaine surtout) de notre époque existaient déjà, soit à l'état de communauté, soit à l'état de hameaux Puis les villes augmentèrent rapidement, d'abord par suite des privilèges et franchises qu'elles avaient obtenues et parce que la sécurité y était plus grande. Aussi les campagnes commencèrent à se dépeupler et au XVe siècle on attribue 14,000 habitants à Epinal.

C'est à partir du XIIIe siècle que la population des Hautes-Vosges commence à se développer. Les ducs de Lorraine accordèrent de nombreux ascensements dans les forêts de ces parties de leurs domaines : « Le domaine ducal, dit M. Guyot, se morcelle entre mille mains, on concède d'abord des terrains voisins des anciens villages, puis d'une année à l'autre, les ascensements remontent les vallées, englobant terres, pâturages et forêts jusqu'à ce qu'ils se terminent aux chaumes qui couronnent les montagnes. » (1) Du XIIIe au XVIIIe siècles, les souverains lorrains peuplèrent ainsi une nouvelle province. (Voir Appendice : *Forestaux*, *Arrentès).*

Une déclaration de « conduits » de l'année 1538 donne le rôle des imposables et permet de se faire une idée approximative du chiffre de la population.

Le *bailliage de Voge* (arrondissements de Mirecourt, Remiremont, Neufchâteau et partie d'Epinal) avait 8,129 conduits ; celui d'Epinal : 1,425, soit en tout 9,552 conduits ou ménages. La moyenne d'un ménage, pour le XVIe siècle, dit M. Digot, doit être estimée à *six personnes*, soit un total de 58,312 habitants pour les deux tiers du département. Il faut, à la vérité, ajouter à ces chiffres la noblesse et le clergé et la population de l'arrondissement de Saint-Dié, ainsi que celle

(1) Guyot : *Les forêts de la Lorraine. Mémoires de la Société d'archéologie, 1884.*

des domaines du temporel de l'évêché de Metz indépendants de la Lorraine et l'on arrivera à grand-peine de 70 à 80,000 habitants pour le département des Vosges.

Il ne faudrait pas trop s'étonner de la faiblesse de la population au XVIe siècle, puisque Mirecourt avait, en 1530, 352 feus, soit 1000 à 1100 habitants !

Ainsi du XIVe au XVIe siècle, la population avait bien diminué ; ce qui s'explique par les guerres, les famines, les épidémies de peste qui furent les principaux facteurs de cette dépopulation. (1)

A la fin du XVIe et au commencement du XVIIe, époque de prospérité pour la Lorraine, la population dut augmenter, mais la guerre de Trente ans, celles qui suivirent et l'occupation presque continue de notre pays pendant soixante années (1630-1697) par les Français ruinèrent absolument la Lorraine et firent littéralement de notre pays un véritable désert.

L'extrait suivant du *Mémoire de Vaubourg des Marets* sur *La Lorraine en 1697*, donnera une idée de la situation où furent réduits nos malheureux aïeux et l'on s'expliquera que dans ces conditions la dépopulation dut être énorme.

« En 1632, le duc Charles (IV) ayant attiré dans ses états les armées suédoises, lesquelles y firent tous les ravages qui sont inséparables d'une guerre fort animée, les paysans de la Lorraine, chassés de leurs habitations, furent obligés de se

---

(1) En 1569 le ban de Vagney se composait : Belmont et Brehainvillers, 30 maisons ; Cremanvillers et Fontaine : 30 conduits ; Peccaviller et Champé : 20 conduits ; Chanois et Nol : 30 conduits ; Vagney : 30 conduits ; Sapois et Sanslaville : 35 conduits ; Rochesson : 20 conduits ; Gerbamont, Pubas, Contrexard, Trougemont : 50 conduits ; Planois : 10 maisons ; Zainvillers : 20 conduits ; Thiéfosse : 24 maisons ; Gravier, 11 conduits ; Amias et la Poirie : 30 conduits ; Bâmont : 40 conduits. Soit en tout : 370 conduits et maisons. En comptant le conduit pour six personnes, on trouve pour le ban de Vagney *2,220 habitants*.

Les guerres de la fin du XVe siècle entre Lorrains et Bourguignons diminuèrent singulièrement la population. Ainsi au ban d'Uxegney, le duc de Lorraine possédait *treize sujets restorés* ; après la guerre il n'en restait plus que deux ou trois, ainsi qu'il est écrit dans un acte du duc René (1474).



retirer dans les bois ; ils devinrent si féroces que la pluspart abandonnèrent entièrement la culture de la terre et leurs occupations ordinaires pour voler et assassiner sur les grands chemins. On les appelait *cravates* ou *loups de bois*. La campagne fut entièrement dépeuplée ; il ne resta des habitants que dans les villes fermées ; les chevaux de labour et tous les autres bestiaux périrent et, pendant dix à douze années, les terres furent incultes et le peu d'habitants qui restait dans le pays, les garnisons et les troupes que le feu roi (Louis XIII), après l'avoir conquis en 1633, était obligé d'y tenir, ne subsistaient que des convois que Sa Majesté y faisait passer sous bonne escorte jusqu'à ce qu'enfin le maréchal de la Ferté-Senneterre ayant été fait gouverneur de la Lorraine, en 1643, y rétablit la sécurité par un très grand nombre d'exécutions de *loups de bois* et ramena, par ce moyen, quelques habitants dans les villages... »

C'est dans cette période (1630-1643) que la population de Rambervillers tomba de 542 feux (1635) à 80 ! qu'il restait *trente* habitants à Moyemont ; *douze* à Fauconcourt ; *dix-huit* à Badménil !

La situation un peu améliorée par le maréchal de la Ferté, resta des plus misérables jusqu'au rétablissement des ducs de Lorraine (1697). Pendant la guerre qui se termina en 1678 par le traité de Nimègue, les hostilités, un moment, se rapprochèrent de la Lorraine, les habitants reprirent leurs habitudes de « loups de bois », seulement cette fois on leur donna le nom de « *schenapens* ». Ils étaient si nombreux qu'après en avoir exécuté un grand nombre, il fallut gracier les autres.

En 1697, le même Vaubourg des Marets donne le « dénombrement » des villes et bourgs de la Lorraine. Voici les chiffres concernant notre département :

Mirecourt :	371 chefs de famille	et	73 veuves ou filles.	
Neufchâteau :	264	—	67	—
Epinal :	342	—	102	—

Charmes :	64 chefs de famille et	11 veuves ou filles.		
Remiremont :	188	-	10	—
Bruyères :	68	—	18	—
Saint-Dié :	208	—	18	—
Raon-l'Etape :	75	—	18	—
Châtel :	94	—	9	—

Soit 1614 chefs de famille et 326 veuves ou filles pour neuf des plus importantes localités du département.

En mettant les ménages à cinq personnes, ce qui est un chiffre forcé après tant de misères, nous aurons pour ces neuf villes : 8,070 habitants plus 326 veuves ou filles, soit : 8396 âmes ! Aujourd'hui ces neuf villes représentent une population de près de 68,000 habitants !

Si les villes étaient ainsi réduites, on peut se faire idée de ce que devaient être les campagnes.

Nombre de villages disparurent, M. Digot en a relevé 77 pour la Lorraine ; dans les Vosges je trouve : *Deuilly*, bourg dont on voyait encore les ruines au XVIIIe siècle ; *Vezeval* (près Raon) ; *Surcelle* (près Auzainvillier) ; *Jonville* (près Ameuvelle) ; *Moncourt* (près Clérey-la-Côte) ; *Hagéville* (entre Dombrot et Contrexéville) ; *Norbépaire* (près Wisembach) ; *Sugène* (près La Neuveville-sous-Montfort) ; *Hellieule* (près Saint-Dié) ; un village dont on ignore le nom proche Parey-sous-Montfort ; un autre dans le voisinage de Pont-les-Bonfay ; *La Mothe*, détruite après deux sièges célèbres. Bien d'autres, comme *Arches* (1) par exemple, perdirent de leur importance et ne se relevèrent jamais de leur décadence.

Le souvenir de ces effroyables misères s'est perpétué dans les souvenirs des populations. Comme ailleurs les « camps des

(1) Avant les guerres du XVIIe siècle, *Arches* avait une certaine importance, due surtout à ce qu'il était le chef-lieu d'une très grande prévôté qui devint bailliage de Remiremont en 1751. Léopold essaya d'y ramener la population ; il confirma (5 janvier 1721) les anciens privilèges de cette localité et en accorda de nouveaux à ceux qui viendraient s'y établir.

Sarrazins », dans notre pays, les anciens camps Romains, les ruines de travaux de défense sont devenus des « *camps Suédois.* »

Le *Polium géographique* de Bugnon nous donne, pour 1710, la population de 376 communes du département des Vosges (sur 530). Le total ne dépasse pas *30,000 habitants !*

Deux localités en 1710 avaient plus de 2,000 âmes ; *Epinal* (*1750* en 1697 et *6283* en 1770) et Saint-Dié *(900* en 1682, *1300* en 1694 et *3425* en 1751).

Trente-sept dépassaient *cent habitants* ; Mirecourt, 675 ; Neufchâteau, 625 ; Gérardmer, 346 ; Châtel, 231 ; Charmes, 206 ; Vittel, 187 ; Raon-l'Etape, 194 ; Bruyères, 177 ; Corcieux, 144 ; Monthureux-sur-Saône, 141 ; Lamarche, 119 ; Châtenois, 133 ; Bulgnéville, 131 ; Plombières, 129 ; Coussey, 108 ; Dompaire, 83 ; Senones, 69 ; Xertigny, 52 ; Bains, 48 ; Fraize, 56 ; Darney, 41 ; Provenchères, 38.

Quatre-vingt-neuf avaient plus de cinquante habitants et *248* au-dessous de ce chiffre.

A la vérité, on doit ajouter à ces chiffres la noblesse, le clergé et autres exempts d'impôts.

Ce fut au XVIIIe siècle, pendant les règnes réparateurs de Léopold et du roi Stanislas, que notre pays se repeupla.

Ainsi en 1791, moins d'un siècle plus tard, notre département comptait 301,054 habitants et de nos jours : 413,707.

4° La Langue. — Les Celtes furent longtemps les maîtres des deux rives du Rhin. Un siècle et demi après la conquête romaine, Tacite (1) signalait, vers les rives de la Baltique, une tribu celtique, les *Gothins*, perdue au milieu des Suèves.

Le Rhin ne séparait donc pas de races distinctes, la vallée qu'il arrose n'a pas été exclusivement germaine ; elle fut aussi hospitalière aux Gaulois, aux Romains qu'aux Allemands. N'a-t-elle pas vu, dans le cours des siècles passés, s'élever sur

(1) Tacite. — *Mœurs des Germains*, LXIII.

son sol, les autels d'Hesus, de Jupiter avant que ses échos ne retentissent des chants en l'honneur d'Odin et de Thor?

Ce furent les Romains qui, les premiers, firent du Rhin une frontière et cela plutôt par raison que par nécessité. Ils voulurent borner là leurs conquêtes plutôt que les défendre (1).

En suivant le cours du Rhin, toutes les villes n'ont-elles pas des noms d'origine purement celtique : *Vindonissa* (Vindisch); *Cambes* (Kembs); *Argentoratum* (Strasbourg); *Brocomagus* (Brumath); *Brisiacus* (Brisach); *Noviomagus* (Spire); *Bingium* (Bingen); *Mogontiacum* (Mayence)?... etc... etc...

Bien plus, le fleuve que l'on représente comme entièrement Allemand, le *Rhin*, porte un nom celtique; dans cette langue, il signifie *un amas d'eau*. On le retrouve en France donnant son nom à divers ruisseaux; le *Rhône* aussi reconnaît la même étymologie. (Pfister.)

Ainsi la langue celtique s'étendait bien au delà des Vosges qui limitaient, à l'est, le pays des *Leuques* et tout naturellement, elle était la langue de ces derniers.

Les premières invasions germaines eurent peu d'influence; les Cimbres ne firent que traverser et Arioviste, après un séjour de quatorze années, fut expulsé de Gaule par César.

L'infiltration germaine se fit lentement tout autour du pays Leuque. Dans la Basse-Alsace d'abord, où les Triboques (Germains) passant le Rhin vinrent se mélanger aux Médiomatrices; puis, dans toute la partie inférieure du pays Leuque, il y eut de ces infiltrations, de ces croisements. Nous avons vu que plus l'on s'éloignait de la haute région, de celle qui était le plus inaccessible, plus on voyait l'indice céphalique élevé qui caractérise le Celte, diminuer pour se rapprocher du type Germain. Mais, cette fusion entre Germains et Gaulois eut-elle une action sur le langage de ces derniers?

Evidemment non. Le langage Celte ne fut pas entamé, il y

(1) Desjardins. — *Géographie de la Gaule*, t. 1er.

eut sans doute des mots germains introduits dans la langue, mais en ce qui concerne les *Leuques*, l'action fut nulle, parce que la grande masse de la population resta toujours celtique.

A l'époque de la conquête romaine, c'était la *Langue Celte* qui seule était parlée par le peuple Leuque.

Avec les Romains, cette langue disparut. Le Gaulois, du Rhin aux Pyrénées, *parla latin.*

Il est un fait qui frappe, c'est la facilité avec laquelle les Gaulois abandonnèrent leurs habitudes belliqueuses, une fois qu'ils eurent un gouvernement stable. Bien vite leurs villes prirent la physionomie de celles d'Italie et de Grèce. On éleva des temples, des basiliques, des forums, des théâtres, des cirques, des thermes, des aqueducs. Tout cela bâti non par des Romains, mais par les Gaulois eux-mêmes, à leurs frais et par un effet de leur propre volonté. De même, ils construisirent le grand nombre de routes dont nous relevons les nombreuses traces... En un mot, la romanisation se fit avec une rapidité inouïe; nous verrons plus loin qu'il en fut de même pour la religion. Dès lors, il est tout naturel — presque forcé — que le Gaulois qui devint lettré, poëte, rétheur, ne parla plus que le latin. Mais il ne s'agit ici que de la classe élevée, riche, lettrée; reste à savoir, dit M. Fustel de Coulanges, si le Gaulois persista comme idiome populaire. Un fait très caractéristique prouvant que le peuple parlait latin, c'est qu'au IVe siècle, saint Irenée, saint Pothin, saint Denis, etc... qui ne savaient que le latin furent compris par la population et l'on sait que les premiers chrétiens appartenaient surtout aux classes inférieures. Celles-ci comprenaient donc le latin et le parlaient. Ce latin devait être mélangé à nombre de mots de racine celtique, cela ne fait pas de doute. Enfin, quand deux peuples sont en présence ce n'est pas toujours le moins nombreux qui cède sa langue, c'est plutôt celui qui a besoin de l'autre, c'est pour cela que la Gaule apprit la langue des Romains. Il est incontestable que l'idiome celtique disparut bien vite et que

moins d'un siècle après la conquête, la Gaule parla latin; la preuve irréfutable, nous la trouvons dans notre propre langue française qui est surtout latine et non celtique.

Une loi de l'histoire veut que toute langue unique à son origine, ne tarde pas à se dédoubler en *langue noble* et en *langue populaire*. Le latin n'échappa point à cette nécessité, et, dès le IIIe siècle de l'ère Romaine, il y avait division en langue littéraire ou langue écrite et en langue vulgaire ou populaire. C'est tout naturellement la langue populaire, mêlée à du celtique, qui fut parlée par les classes inférieures de Gaule; le contact avec les colons, les soldats suffit pour l'expliquer. Voici quelques mots, empruntés à la *Grammaire historique* de M. Brachet, qui donneront idée des différences existant entre les deux langues :

Latin littéraire	Latin populaire	Français
Equus	Caballus	Cheval
Pugna	Battalia	Bataille.
Iter	Viaticum	Voyage.
Os	Bucca	Bouche.
Ignis	Focus	Feu.
Gulosus	Glutonem	Glouton.

C'est ce latin que parla le peuple gaulois; c'est même cette langue qui prit le dessus et fut l'origine du Français actuel.

L'invasion des Barbares, la conquête de la Gaule par les Francs, les Burgondes, les Visigoths ne changea rien à la langue. Ce qu'il y a même de remarquable, c'est que le latin ne devint pas un idiome inférieur et vulgaire, il ne fut pas relégué au second rang, il resta la langue principale du pays; il fut la langue officielle. Cette fois ce furent les vainqueurs qui apprirent la langue des vaincus: les rois franks écrivirent, rendirent la justice en latin; c'est dans cette langue qu'ils rédigent leurs ordonnances, qu'ils envoient leurs instructions. Lorsqu'on mit en écrit les codes germaniques, on se servit du

latin. Bien plus, il existe encore des actes de donation, des testaments faits par seigneurs franks : ils sont en latin. (1)

C'est donc bien la langue latine qui prédomina, qui fut acceptée du vainqueur. Le petit nombre des vainqueurs devait rendre impossible la prédominance de leur propre langue : le plus puissant de ces peuples envahisseurs, les Visigoths, représentait 200,000 personnes ; leurs courses en Thrace, Grèce, Italie, durent les réduire ; en tous cas, leur nombre n'était pas augmenté quand ils entrèrent en Gaule.

On compte 80,000 Burgondes à leur arrivée sur le Rhin ; ils furent bien réduits par leurs guerres puisqu'il est dit qu'on assigna des terres « à ce qu'il restait de Burgundes ». Quand aux Franks on est frappé des faibles chiffres que donnent les chroniqueurs : au baptême de Clovis, il n'y avait pas plus de six mille guerriers sous ses ordres (2).

M. Fustel de Coulanges (3) fait remarquer qu'une bande d'envahisseurs germains était toujours grossie par les mécontents, les voleurs, les pillards, les aventuriers du pays, si bien qu'à la fin cette bande finissait par devenir considérable. En somme, il entra dans la population de notre département peu de sang germanique, d'autant moins qu'il était protégé par ses montagnes et sa pauvreté.

La langue resta ce qu'elle était ; rien n'y fut changé, ni dans les radicaux, ni dans les règles grammaticales, ni à son accent. Elle continua à être ce qu'elle était dans les derniers temps de l'empire. Plus tard, elle se modifia conformément aux lois naturelles des langues, sans que l'invasion germanique semble avoir été pour rien dans sa lente et régulière transformation. Ainsi, dans le célèbre serment de Strasbourg, nous avons là un spécimen authentique de la langue au IXe siècle : On n'y trouve

---

(1) et (2) F. de Coulanges. *Institutions politiques, etc.* L'*Invasion germanique.*

(3) Voir pour tout ce qui concerne cette question des langues, l'ouvrage cité déjà de M. Fustel de Coulanges.

pas un seul mot qui ne soit d'origine purement latine. Si dans nos régions beaucoup de noms d'hommes ont pris une forme germanique, c'est que chacun, Frank ou Gaulois, choisissait arbitrairement le nom de ses enfants, de là ce mélange de noms germains et latins (1). Les noms géographiques n'ont pas varié, ni les Vosges, ni la Meuse, ni la Moselle, ni le Rhin, ni les noms de villes (comme Toul : Tullum) n'ont changé. Nous avons vu, à propos de l'origine des noms de lieux, que les noms à origine Gallo-Romaine prédominent dans une énorme proportion; nous retrouverons les *Villa*, *Mansionile*, *Curtis*, etc... Notre département, comme tout le reste de la Gaule, à l'exception de l'Alsace et de la Prusse Rhénane, conserva sa langue et, encore dans ces dernières, trouve-t-on, pendant deux siècles les dénominations latines.

Ainsi : 1° La *langue celtique*, parlée par les *Leuques*, disparut devant le *latin*, moins d'un siècle après la conquête Romaine. 2° L'invasion barbare, ne modifia pas la langue, ce furent les envahisseurs qui adoptèrent le langage du vaincu.

Pourquoi cette contradiction ? C'est que les Romains apportèrent la civilisation, la paix; et qu'au contraire les Germains amenèrent, pendant des siècles, la désorganisation, le chaos; qu'incapables enfin de rien organiser, ils s'accommodèrent de ce qu'ils avaient trouvé ; à leur tour, ils eurent besoin du peuple Gaulois qui représentait la civilisation.

BIBLIOGRAPHIE. — *A. Bertrand:* La Gaule avant les Gaulois. — *Collignon:* L'indice céphalique des populations françaises. Anthropologie de la Lorraine. — *Bleicher :* Les Vosges. — *Barthélemy :* Matériaux pour servir à l'histoire des temps pré-romains en Lorraine. — *Voulot:* Les Vosges avant l'histoire. — *Bretagne:* Inscriptions métalliques sur les édifices publics des Leuci à l'époque gallo-romaine. (Mémoires Société archéologique lorraine, 1886). — *César :* De

(1) Fustel de Coulanges. — *Ouvrage cité.*

Bello-Gallico. — *Vaubour des Marets :* Mémoire concernant la Lorraine en 1697. — *Lepage :* Recherches sur l'ancienne population de la Lorraine (Ann. Meurthe, 1858).— *A. Digot :* Mémoire sur l'état de la population et de la culture dans les Vosges au commencement du VIIe siècle. (Société d'Emulation des Vosges, 1848). — Ancienne population de la Lorraine. (Académie Stanislas, 1852). — *Durival :* Description de la Lorraine. — *Bugnon* : Alphabet curieux des lieux des duchés de Lorraine et Bar. — *Désjardins :* Géographie de la Gaule. — *Fustel de Coulanges* : L'Invasion germanique. — *Longnon* : Géographie de la Gaule au VIe siècle. — *Brachet :* Grammaire de la langue française. — *Pfister* : Limite des langues française et allemande en Alsace-Lorraine.

Tacite : Mœurs des Germains, liv. XIII.

G. Save : Monuments gallo-romains des environs de Saint-Dié (Société philomatique des Vosges, t. XIII) — *Ed. Ferry* : Jointures, fragment d'une étude sur ce nom ancien (Société philomatique vosgienne, t. XV). — La population de la Haute-Meurthe au XIIe siècle. (Société philomatique vosgienne), t. XVI) — *G. Save:* Antiquités de Saint-Jean d'Ormont (Société philomatique vosgienne, t. VII. — *Marchal* : Recherches sur la station romaine de Noviomagus. (Société d'Emulation des Vosges, 1868). — *Mouton :* Noviomagus des tables de Peutinger. (Société d'Emulation des Vosges, 1868) — Contes d'Alsace sur les âges de la pierre et du bronze, par *un ancien professeur*. — *Guyot* : Les Forêts lorraines.

IV. — Voies de communications. — 1° Époque pré-romaine. — 2° Voies romaines. — 3° Moyen-Age. — 4° Epoque moderne. — 5° Navigation.

1° ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE — La mer a toujours été par excellence la « route gratuite et éternelle » et les fleuves « les chemins qui marchent ». Pendant des siècles, c'est par eau que se firent les transports ; nos routes, nos chemins de fer ne

sont, pour ainsi dire, que des doublures en quelque sorte de nos fleuves et rivières Les chemins de montagnes, en traversant les faîtes, n'avaient d'autre but que de mettre en communication les bassins entre eux.

Dans les temps antiques, ce n'était que par eau que se faisaient les échanges commerciaux : les Phéniciens, puis les Grecs suivaient les côtes, remontaient les fleuves, les rivières ; les habitants eux-mêmes, ne pouvaient commercer avec ces étrangers qu'en apportant, par les mêmes moyens de transport, leurs produits.

Avec le temps, les échanges prirent de l'extension, on dépassa les limites des bassins, des fleuves ; il fallut faire des *portages* (1) pour gagner les cours d'eau de l'autre versant.

C'est par le *Rhône* et la *Saône* que devaient arriver dans notre région de l'Est les produits Phéniciens et Grecs ; il fallait traverser le faîte qui sépare la *Saône* de la *Moselle*.

La navigation sur la Saône s'arrêtait à *Corre* (Haute-Saône) où l'on a trouvé de nombreux débris de constructions Gallo-Romaines; là, il fallait emprunter la voie de terre, pour retrouver au-dessous de Charmes la Moselle qui, en ce point, devenait (à peu près) navigable. Aussi les Romains avaient-ils créé une voie qui allait de *Corre* à *Charmes*.

Bien certainement, cette route purement commerciale fut la transformation, la mise en bon état d'un ancien chemin qui dut servir aux échanges commerciaux à l'époque de l'indépendance Gauloise.

---

(1) Ces transports par terre n'étaient pas faciles. Aussi, cherchait-on la voie la plus courte. La direction Corre-Charmes, entre Saône et Moselle, remplit bien cette condition.

On peut se rendre compte de ces difficultés de *portage* par les récits des voyageurs modernes quand ils passent d'une vallée à l'autre. Le *portage* le plus célèbre, fut le transport de l'Atlantique au Pacifique, à travers les montagnes qui les séparent, des bois, agrès, matériaux nécessaires à la construction de vaisseaux avec lesquels Nunez de Balboa navigua pour la première fois sur l'Océan Pacifique (1516). (Voir *Hist. des voyages et découvertes du compagnon de Christophe Colomb*, par Washington Irving, t. 1er).

Les Romains sentirent si bien l'importance de ce passage, qu'à un moment, ils songèrent à créer un canal reliant la Saône à la Moselle. Un passage de Tacite (Ch. LIII, livre XII) raconte que Lucien Vetus voulut joindre la Saône à la Moselle par un canal; on eut évité les chemins difficiles et mis en communication la Méditerranée et l'Océan (mer du Nord). Ce projet fut abandonné et ce n'est que dix-huit siècles plus tard qu'il fut réalisé.

On dut se contenter d'une route.

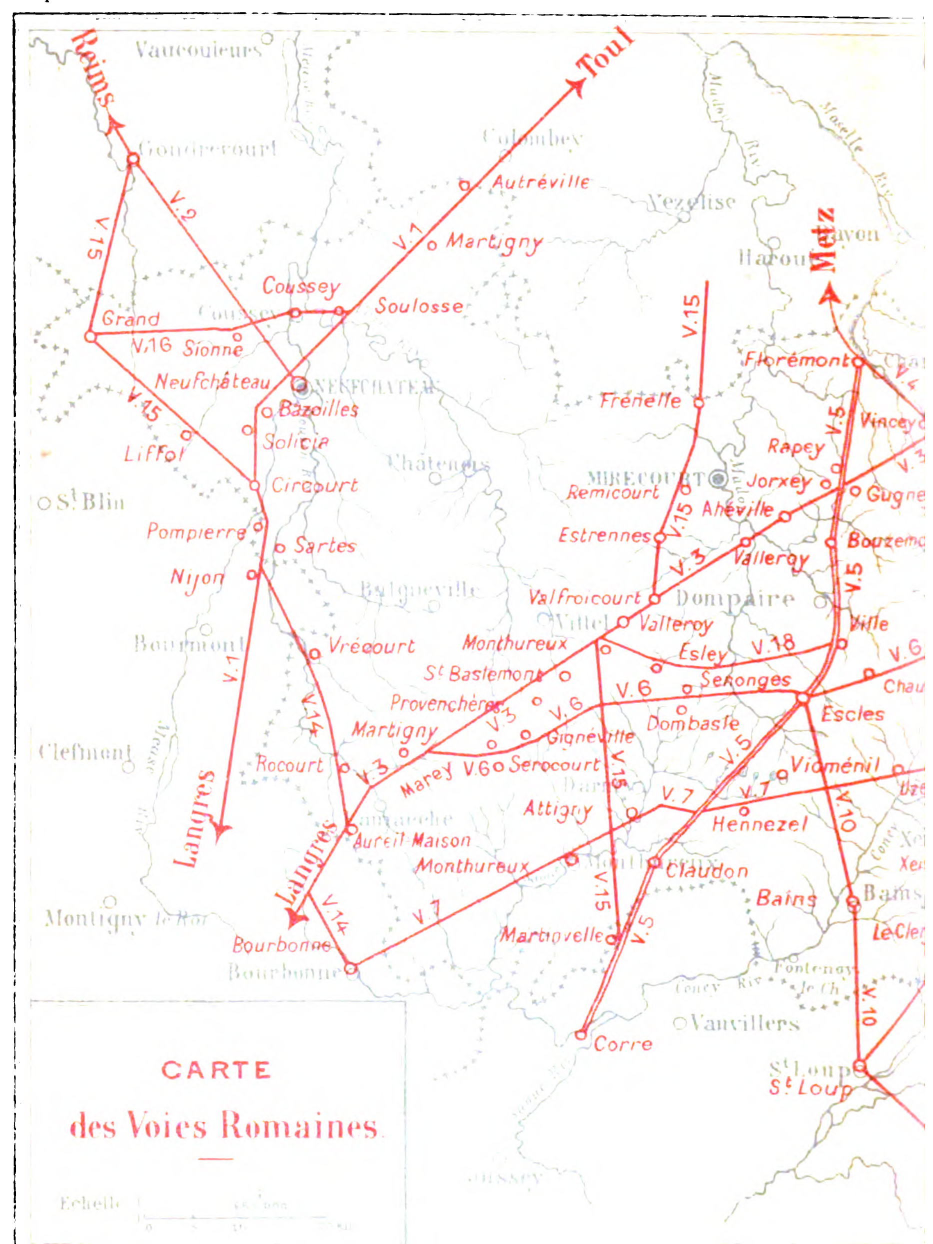
De tout ceci, on peut dire que, longtemps avant la conquête Romaine, il y eut dans notre département une voie de transit importante et que, par là — et c'était la seule possible — passèrent les produits venus de la Méditerranée pour aller sur les rives de la Moselle et du Rhin. Ce mouvement n'était pas sans importance puisque la vallée de la Moselle fut toujours très peuplée; j'ajoute que c'était la seule voie praticable à cette époque reculée; car elle était la plus courte entre les deux points extrêmes de navigation sur les deux versants de la Saône et de la Moselle.

Plus tard, avec la civilisation, on put prendre d'autres directions pour arriver à la Moselle et suivre des routes nouvellement créées — celles de Châlons-sur-Saône, Dijon, Langres, Neufchâteau et Metz, par exemple, — mais on était alors dans la période d'occupation Romaine.

2° VOIES ROMAINES. — En examinant la situation géographique de notre département, on remarque qu'il est l'intermédiaire entre deux bassins de grande importance : celui du Rhône et celui du Rhin. Il devait nécessairement — dans sa portion sud — devenir un lieu de passage pour tout ce qui, de la Méditerranée arrivait par le Rhône et la Saône, comme pour tout ce qui y allait, venant du Rhin et de la Moselle.

Au début, ce ne fut qu'un portage — je l'ai dit — entre Saône et Moselle; puis le mouvement commercial augmentant d'une façon rapide avec la civilisation, il fallut créer d'autres

N° 2.



CARTE

des Voies Romaines

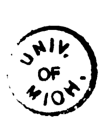
Topographie du Département des Vosges par le dr A Fournier

LUNEVILLE
Blamont
Meurthe Riv.
Mortagne Riv.
Gerbéviller
Euron
Donon
V. 3
Raon-s-Plaine
Strasbourg
Schirmeck
Shirmeck
Col du Prave
Deneuvre
La Perche
Raon
Raon l'Etape
Senones
Roville
Repy
Bois-Béni
V. 7
V. 12
Via Salinatorum
Saâles
Saales
Moyemont
V. 17
Châtel
Rambervillers
Badménil
Zincourt
V. 13
La Salle
St Dié
Provenchères
V. 11
Destord
Nonzéville
Brouvelieures
Moselle Riv.
Durbion
V. 14
Rememont
Ste Marie-aux-Mines
Aydoilles
Bruyères
Fraize
Scarupt
Les Forges
EPINAL
La Baffe
Charmois
Corcieux
Colmar
Col du Bonhomme
Poutroye
Uriménil
Arches
V. 7
V. 8
Hadol
V. 4
Vologne Riv.
Gérardmer
COLMAR
Col de la Schlucht
Munster
REMIREMONT
Plombières
V. 9
Saulxures
Moselle Riv.
Col de Bussang
Bâle
Le Thillot
V. 4
Bussang
Ch. Lambert
Faucogney
Luxeuil

Légende

Les noms en rouge sont ceux où l'on a trouvé des traces de Voies Romaines.

Lith. Klein Epinal


UNIV.
OF
MICH.

moyens de communication. C'est ce qui explique le grand nombre de voies construites pour faciliter les relations entre les deux versants.

Pour le conquérant Romain, ces voies étaient surtout des voies militaires; mais on conviendra qu'un aussi grand nombre (Voir la carte n° 2) de moyens de communication était superflu au point de vue militaire et qu'il fallut un véritable courant commercial pour en provoquer l'établissement.

Militaires ou commerciales, ces routes — c'est là un fait à faire ressortir — qui eurent alors presque la même valeur que les chemins de fer de nos jours, furent construites *par des Gaulois*, *aux frais de la Gaule*, et cela au profit commun de la Gaule et de l'Empire.

Deux voies, traversant l'extrémité ouest du département, figurent sur les *tables de Peutinger*.

Une (Voir carte : V. 1) passe à *Mosa* (Meuvy, Haute-Marne); *Solimariaca*, *Tullum* (Toul) et *Divodurum* (Metz). C'est la voie de Châlons-sur-Saône, Dijon, Langres, Metz.

L'autre, de Reims à Neufchâteau et Toul (Carte : V. 2), venait se souder près de Neufchâteau à la précédente.

Le parcours de ces deux voies dans notre département était très limité.

Toutes les autres ne figurent pas sur les *tables de Peutinger*; mais des vestiges incontestables ont permis d'en rétablir le tracé dans leurs directions générales.

Langres à Strasbourg. — (Carte. V. 3.) Entre dans le département près de Lamarche, passe sur les territoires de Martigny-les Bains (près de la source du Mouzon), Provenchères les-Darney, Lignéville, Saint-Baslemont, Monthureux-le-Sec, où se trouvait (Haut de Dixmont) un camp, Valleroy-aux-Saules; traversait le Madon au-dessus de Mattaincourt et se dirigeait vers Ahéville ; croisait entre Gugney et Jorxey, sur le territoire de Rapey la voie de Corre à Charmes; montait à Beaucamp (ancien camp) et franchissait à gué la Moselle au-

dessus de Portieux. En ce point, on a retrouvé, dans le lit de la Moselle, un groupe équestre terrassant un monstre anguipède ; ce qui démontre, a écrit M. Voulot, la présence d'un gué. De la Moselle, la voie passait en haut de Châtel, se dirigeait vers Zincourt, traversait les bois de Badménil, de Moyemont, arrivait à l'Est de Rambervillers où elle se croisait avec le chemin Sondrot (V. 7), venu d'Arches. De Rambervillers elle aboutissait au camp romain de Repy (Pierre d'Appel) ; de là, descendait dans la vallée de la Meurthe, en face de Saint-Blaise ; traversait la Meurthe près de Raon et remontait la vallée de Celles jusqu'au Donon où elle entrait en Alsace pour se diriger vers Strasbourg.

Sur le territoire de Monthureux-le-Sec (V. 18), on a constaté les traces d'une voie se détachant de celle de Langres à Strasbourg pour se diriger vers Esley, Légéville et Ville-sur-Illon, où elle se joignait à la voie de Corre à Charmes.

On a également retrouvé les vestiges d'une autre route allant de Châtel (V. 17) à Roville-aux-Chênes.

Enfin, au-delà de Rambervillers, se détachait de la grande voie de Strasbourg à Langres une branche qui allait à Lasalle, où l'on a retrouvé les restes d'une carrière de pierres à meules exploitée par les Romains (Les Fossottes) ; puis, passait entre les deux jumeaux, pour arriver, en suivant à peu près la vieille route de Saint-Dié à Rambervillers, au Forum de Saint-Dié. (Faubourg Saint-Martin) (V. 19).

Bâle à Metz. — (Carte : V. 4). Entrait dans le département par le col de Bussang ou Perthuis d'Estaye, descendait toute la vallée de la Moselle par Remiremont, Epinal, Charmes et suivait à peu près la route de Metz par Nancy.

Selon la tradition, les Romains auraient élevés des travaux de défense de cette route au col de Bussang. Ces ruines (?) portent le nom de château de *Moselotte* ou *Mosello*.

Corre à Charmes (1). — (Voir carte : V. 5). C'est cette

---

doubles traits sur la carte.

voie qui mettait en relations, longtemps avant les Romains, les deux bassins de la Saône et de la Moselle. Elle se détachait à Oiselai de la route de Besançon à Langres, se dirigeait vers le nord, passait à Scey-sur-Saône et arrivait à Corre où se trouvait (avant la création du canal de l'Est) le terminus de la navigation sur la Saône. De Corre, elle se dirigeait vers le département des Vosges où elle entrait près de la ferme Thomas (canton de Monthureux); on la retrouve sur les territoires de Planchotte, d'Hennezel, entre le Torchon et Clairefontaine; elle traverse Escles, le Madon, le finage de Ville-sur-Illon, cense de Lamerey, Bouzemont, Vaubexy; se croise près de Rapey, entre Gugney et Jorxey, avec la voie de Langres à Strasbourg; passe à Florémont et va joindre la voie de Bâle à Metz.

Martigny-les-Bains à Epinal. — (Voir carte : V. 6). De la voie de Langres à Strasbourg (V. 3), au-delà de Martigny, se détachait un embranchement qui passait sur les territoires de Marey, Gignéville, Provenchères, Relanges, Dombale, Jésonville et Lerrain. A Escles, elle se croisait avec la route de Corre à Charmes (V. 5), puis se dirigeait vers Chaumousey et Epinal où elle se soudait à la voie de Bâle-Metz (V. 4).

Une autre, également transversale (Voir la carte : V. 7), venant de Langres, passait à Monthureux-sur-Saône, Claudon, Hennezel, où elle se confondait pendant quelques kilomètres avec la route de Corre à Charmes (V. 5), puis se dirigeait vers l'est en traversant les territoires de Viioménil, Charmes, Uzemain, Uriménil, Hadol, pour aboutir près d'Arches à la voie de Bâle-Metz (V. 4).

Elle traversait la Moselle sur un pont, qui aurait donné son nom à Arches, se dirigeait sur Mossoux, la Baffe, Charmois-devant-Bruyères; se confondait vers Fontenay avec la route de Rambervillers; passait à Destord, à l'ouest de Saint-Gorgon; franchissait la Mortagne à Blanchifontaine; croisait la route de Langres à Strasbourg à un kilomètre *est* de Rambervillers

et se dirigeait vers Deneuvre (Meurthe), en passant par le Bois-Béni et la Pêche. A partir de Rambervillers, cet antique chemin, toujours respecté des propriétaires riverains, porte le nom de *Chemin Sondrot* ou des *Saunerots* ou des *Sauniers*.

De Luxeuil (voir Carte, V. 8), une voie entrait dans notre département par le territoire du Clerjus, se dirigeait sur Xertigny, où on l'appelait *Chemin de Saint-Loup;* au-dessus de Hadol elle se joignait à la précédente de Monthureux à Deneuvre. (V. 7.)

De Luxeuil encore (voir Carte, V. 9) partait une autre route qui suivait le flanc Sud-Est du faîte de séparation du Val-d'Ajol et de Plombières avec embranchement sur cette dernière et se joignait ensuite vers Remiremont à la voie de Bâle à Metz. (V. 4.)

La route de Saint-Loup à Bains (voir Carte, V. 10) suit à peu près le tracé d'une voie qui allait joindre celle de Corre à Charmes. (V. 5.)

De *Gran*, dont les ruines montrent la grande importance à l'époque gallo-romaine, il y avait deux voies : l'une — qui paraît à peu près certaine — se dirigeait de Grand vers Liffol-le-Grand (voir Carte, V. 15) et Bazoilles, passait la Meuse environ à cent mètres au-dessous du lieu où se perd cette rivière et aboutissait à la voie de Langres-Toul-Metz (V. 1) en face de Brechaincourt. Vers le Nord de Gran, cette voie gagnait celle de Reims à Toul. (V. 2.) Enfin une autre se dirigeait (voir carte, V. 16), vers Coussey et Soulosse.

Une dernière allait de Nijon *(Noviomagus)* à Bourbonne-les-Bains *(Lindesina)*. Elle se détachait de la voie de Langres-Toul-Metz en un lieu appelé Ferrière, contrée de Nijon, traversait la pointe des bois de Nijon (lieudit Le Fays) et se dirigeait vers Vrécourt, Robécourt, Lamarche et Bourbonne. (Voir Carte, V. 14.)

La chaîne des Vosges du moins dans sa portion qui limite notre département du Donon au Ballon d'Alsace — était traversée par quatre voies romaines :

1° *Au Sud :* Celle de Bâle à Metz (voir Carte, V. 4) passait par le col de Bussang. Cette voie, très importante, a conservé longtemps le nom de route militaire. On retrouve cette mention dans les cartes anciennes. Le nom latin de *Perthuis (Pertusus)* donné longtemps au col de Bussang — Perthuis d'Estaye — rappelle le souvenir d'une voie romaine et d'installation militaire pour la défense de ce passage. J'ai déjà dit que, selon les traditions, les Romains auraient élevé là un petit fort qui a conservé le nom de Château de Moselotte. Il y a un hameau qui porte ce nom. Enfin, de tous les cols vosgiens, celui de Bussang est le seul qui ait porté le nom latin de *Perthuis*.

2° Puis se dirigeant vers le Nord ; passait au *col du Bonhomme*, la voie venue de Saint-Dié (voir carte, V. 11). Elle partait du Forum (faubourg Saint-Martin), passait à Remémont, Fouchifol, Les Journaux, Scarupt et après un ou deux lacets, atteignait le col pour descendre vers Lapoutroye et Colmar.

Cette route était la prolongation de celle venue de Baccarat, remontant la Meurthe par Raon, où elle croisait la route de Langres, Strasbourg et Saint-Dié.

3° La *Strata Salinatorum* (voir Carte, V. 12) des chartes mérovingiennes, partait de Raon ou environ, gagnait le plateau du Ban-de-Sapt, descendait ensuite à la Grande Fosse et entrait en Alsace par le col de Saâles. Une branche transversale la reliait à Juncturæ, depuis Saint-Dié ; elle se prolongeait de l'autre côté vers Senones. Cette voie me semble postérieure à l'époque gallo-romaine. Elle dut être mise en état au VIIe siècle pour relier les monastères de Saint-Dié, de Senones et Moyenmoutier.

4° La route de *Langres à Strasbourg* (voir Carte, V. 3) traversait les Vosges au pied du Donon, descendait dans la vallée de la Bruche et gagnait ensuite Strasbourg.

Le développement des voies romaines, dans notre département, dépassait *six cents kilomètres*.

Ce chiffre ne peut être qu'un *minimum*, car il en est bien certainement dont les traces sont totalement disparues.

En 1776, le nombre des kilomètres de grandes routes était sensiblement le même, 594 kilomètres. En 1813 : 889 et en 1869 : 966.

On voit, par ces chiffres, que pendant la période gallo-romaine, notre département possédait déjà, comme de nos jours, un magnifique réseau de routes.

A toutes ces voies, relevées pour la plupart par M. Jollois, j'ajoute les suivantes, indiquées par M. Maud'heux (1) mais qui semblent bien contestables ; aussi ne figureront-elles (sauf une) sur la carte ci-jointe.

1° *Voie de Martinvelle au camp d'Afrique (Meurthe)*. (Carte, V. 15). Elle se détachait, à Martinvelle, de la voie de Corre à Charmes. (V. 5.) Se confondait, entre Monthureux et Attigny avec celle de Bourbonne à Deneuvre (V. 7), passait sur les territoires de Nonville, Provenchères, Saint-Baslemont, Lignéville, où elle empruntait la route de Langres à Strasbourg (V. 3) ; vers Remoncourt elle s'en séparait pour se diriger vers Etrennes, Remicourt, Poussay, Domvallier, Frenelle-la-Grande où elle entrait dans le département de la Meurthe. Dans certaines communes elle porte le nom de *Voie de Charlemagne*, ce qui prouve qu'elle fût réparée (2) par ordre de cet empereur ou peut-être, qu'il la fit créer. On constate, en effet, que cette voie est pour ainsi dire parallèle — et à faible distance — de la vieille route de Corre à Charmes. En tous cas, si elle date de l'époque gallo-romaine, elle doit être bien postérieure à la précédente.

2° *Saint-Dié et Sainte-Marguerite à Sainte-Marie-*

---

(1) Maud'heux : *Etudes sur l'ancienne Topographie du département des Vosges* (Soc. Emul. Vosges, 1874).

(2) La reine Brunehaut et l'empereur Charlemagne firent réparer les anciennes voies Romaines et en créèrent de nouvelles. De là ces noms de *Chaussées de Brunchaut*, de *Voies de Charlemagne* donnés à d'antiques chemins.

aux-Mines. — Quelques médailles romaines, la désignation sur la carte d'état-major (80,000m) d'un camp romain sur une montagne dominant Lesseux et Combrimont, sont les seules preuves que l'on puisse donner de cette voie. Cela suffit d'autant moins, que le camp est bien loin du tracé donné à cette route; et, à désigner des travaux de défense, je préfèrerais indiquer le « *Châtel de Faite* » qui domine au nord le col de Sainte-Marie. Il va sans dire que rien ne prouve que celui-ci eût existé à l'époque Romaine. Je n'hésite pas à classer cette voie au nombre des incertaines.

3° *Mortagne à Girmont*. — Partait de la montagne des Jumeaux où se trouvaient des travaux de défense, ainsi qu'à Mortagne où elle se dirigeait. De là, gagnait Destord et la Moselle. A Destord, on a constaté des restes de pavages et c'est tout. C'est bien insuffisant pour faire un tracé de Mortagne à Girmont.

4° *Mortagne à Jarménil*. — Serait partie de Mortagne en passant entre Bruyères et le Borémont; puis à Champ-le-Duc, Docelles et Jarménil. M. Maud'heux dit que cette route n'était pas pavée; même doute pour la voie désignée comme allant de *Destord à Châtel ou Portieux*. Nulles traces de pavage ne permet de déterminer ces deux voies.

5° Voie dite : *La Tranchée des Dames*, de *Remiremont à Gorhey* : passait par Raon-aux-Bois, Hadol-la-Haute, Dounoux, Girancourt, Chaumousey et Gorhey. Elle offre un tronçon de pavé sur le territoire de Dounoux. M. Maud'heux ne croit pas — et avec raison — que cette route remonte à l'époque Gallo-Romaine. Elle fut créée par le couvent de Remiremont dont elle desservait les domaines.

6° De la voie de Bourbonne à Deneuvre (V. 7) seraient partis un certain nombre d'embranchements : *Bleurville à Escles; Bonvillet à Valfroicourt; Escles à Bainville-aux-Saules*.

7° *La Neuveville-sous-Monfort à Nijon* (Haute-Marne);

les *tumuli* des territoires de Mandres, Outrancourt, Vittel, Bulgnéville, Saulxures, Sauville, seraient les preuves de l'existence de cette voie. Cela suffit d'autant moins que nombre de ces *tumuli* remontent à l'époque pré-Romaine.

8° *Autreville à Escles.* — Passait à Harmonville, Attignéville, Vouxey, Courcelles, Châtenois; franchissait le Vair sur un pont à Houécourt pour se diriger vers Gemmelaincourt, Montfort, Légéville, Les Vallois, Lerrain et Escles. Sauf le pont de Houécourt, pas une seule trace de cette voie. Il y avait aussi une voie d'*Autreville à Thaon ou Girmont*. Pas plus de vestiges que pour la précédente.

9° On indique aussi les embranchements de *Légéville à Ville-sur-Illon*, *Battexey à Lebeuvelle*, *Pont-sur-Madon à Charmes*, *Girecourt à Portieux*, *Escles à Vaubexy*, *Houécourt à Lamarche*, *Essey-la-Côte à Portieux*, *Bayon à Portieux*, *Vallois à Girmont*.

Je le dis bien haut, on tombe dans l'exagération en supposant la présence d'une voie romaine, partout où l'on découvre des vestiges Gallo-Romains.

Il est clair qu'il exista entre tous les lieux habités, à l'époque Gauloise comme à l'époque Gallo-Romaine, des chemins qui les reliaient entre eux. C'étaient — comme de nos jours — des voies, plus ou moins praticables, que l'on ne peut qualifier du nom de routes et qui étaient aux voies Romaines véritables, ce que sont nos chemins ruraux (d'il y a 30 ans) à nos routes nationales et départementales.

Il ne faut pas oublier qu'à l'époque Gallo-Romaine, le village n'existait pas; il y avait des domaines plus ou moins étendus — des villas — sur lesquels vivaient (tenanciers, colons, esclaves) des groupes plus ou moins importants de population. La vie publique était concentrée dans les villes.

Toutes ces ruines, ces débris que nous trouvons dans notre département, sont — à quelques exceptions près — des restes de villas et d'installations rurales. Il y en eut de fort belles, de

très importantes, puisque dans certaines on a retrouvé des vestiges d'établissements de bains. Mais ce n'est pas une raison pour qu'elles fussent desservies par des voies romaines. On tombe dans l'exagération et en même temps on commet une grosse erreur en faisant passer par tous ces points des routes Romaines; c'est ce qui explique que pour toute la seconde série de ces chemins, on ne trouve nul vestige de leur construction; ce qui est tout naturel, puisqu'ils n'étaient que des chemins ruraux qui reliaient les villas entre elles et les faisaient communiquer avec les véritables routes. Ce serait vouloir, de nos jours, faire communiquer entre eux tous nos villages, hameaux fermes, qui ont succédés aux installations rurales gallo-romaines, par des routes nationales ou départementales.

3° MOYEN-AGE. — Pendant bien des siècles ces voies antiques furent les seules qui desservirent le département. Peu ou point entretenues, elles finirent par se transformer en de mauvais chemins, quand elles ne disparurent pas tout à fait. Parfois un souverain en ordonnait la réparation : ainsi, la reine Brunehaut ; de là le nom de *chaussées de Brunehaut* donné à ces voies romaines ; l'empereur Charlemagne. Mais l'entretien ne durait guère, ce qui s'explique par le chaos politique dans lequel on vécut si longtemps et surtout parce que cet entretien était à la charge des seigneurs.

Du reste, l'eussent-ils voulu, qu'ils n'auraient pu dépasser la limite de leurs juridictions. Les moines, si nombreux dans notre département, créèrent quelques chemins ou mirent en état ceux qui existaient ; mais leur but était de rendre plus facile les communications entre les couvents et les refections ou créations ne dépassaient pas les limites de leurs domaines. Les chemins, pendant de longs siècles, restèrent dans un état déplorable : pour rentrer les récoltes du seigneur, les paysans — qui devaient le faire par corvées — attelaient jusqu'à vingt bœufs pour amener au château une voiture de foin ou de ger-

bes. C'est à cheval, à dos de mulets que se faisaient les transports quand on ne pouvait utiliser les rivières.

Du reste, cet état de choses se prolongea bien au-delà du moyen-âge. On ne pouvait « descendre dans Plombières » qu'avec des bœufs; il en était de même à la fin du XVIII[e] siècle pour aller de cette même ville à Hérival et au Val-d'Ajol.

En 1772, la verrerie de Portieux ayant à expédier des verres à l'évêque de Toul, s'adressait au curé de Charmes pour lui demander s'il ne pourrait se charger de les faire parvenir à son évêque : « Mon vicaire, répondit le curé de Charmes, comptant partir à pied pour se rendre à Toul au concours du 1[er] avril, ne pourra se charger des verres que vous destinez à monseigneur, à moins que vous n'ayez la bonté de lui procurer une *raffle* qui pourrait en *même temps lui servir de paraplute*. Je ne sais, Monsieur, pour le présent, aucune voiture qui doive aller à Toul. Autrefois, il y avait du village de Portieux, un homme qui y conduisait tous les quinze jours des balais et autres marchandises avec une charrette... Peut-être le fait-il encore... (27 mars 1772) ».

Une *raffle* était une hotte dont la partie supérieure déborde en avant, recouvre la tête du porteur et permet d'augmenter la charge à transporter et de servir de..... parapluie !

Déjà, en 1765, cette même usine adressait une pétition, demandant l'essartement d'un coin de forêt traversé par le chemin qui joignait l'usine à la route de Charmes à Rambervillers. « Ce passage est tellement marécageux que très souvent il *faut un jour et demi* pour qu'une voiture un peu forte puisse en faire le trajet; encore faut-il quinze à vingt chevaux et l'aide de tous les ouvriers de la verrerie, ce qui rebute les marchands d'y venir faire leurs emplettes .. pour faciliter le dessèchement du terrain, il serait nécessaire d'en essarter l'ombrage (1) ».

(1) *A. Fournier. — Verrerie de Portieux. — Histoire et origine.*

Il faut, sans transition, sauter dix siècles pour trouver un relevé exact de nos routes.

4° Epoque moderne. — L'Assemblée provinciale de Lorraine, réunie en 1787, constatait que notre pays était de toutes les provinces de la France (les environs de Paris exceptés) celle qui avait le plus de routes.

Cela tenait à la situation géographique de la Lorraine, — *véritable marche* entre la France et l'Allemagne, — sans cesse traversée par les voyageurs, par les échanges commerciaux qui se faisaient entre les deux pays.

On a vu que pendant la période gallo-romaine, c'était par la portion Sud de notre département, par le faîte de séparation des bassins du Rhône et de la Moselle que se faisaient les échanges commerciaux. Aussi constatons-nous la présence d'un grand nombre de routes. A cette époque, les relations de commerce avec les pays d'Outre-Rhin — entièrement barbares — devaient être bien faibles, sinon nulles. Mais aux siècles postérieurs, la situation changea et le commerce entre la France et l'Allemagne prit un très grand développement. De là, comme le constatait l'assemblée provinciale de 1787, la nécessité de créer et d'entretenir un grand nombre de routes, puisque la Lorraine était un des passages forcés pour ces échanges entre les deux pays.

Il y avait en Lorraine (1787) : 624 lieues de grandes routes ; 258 ponts de pierre ; 108 de bois ; 2,272 arches de maçonnerie ; 186 travées en bois. (Voir la carte.)

La grosse difficulté était l'entretien. C'était les populations qui, *par corvées*, devaient y pourvoir.

En 1603 et 1605, le duc Charles III prescrivit aux baillis d'obliger les communautés à travailler chaque année, au moins huit jours, à la réparation des routes et chemins traversant leurs territoires. Les voyageurs étaient autorisés à passer sur les champs riverains quand la route était impraticable ! Ces ordonnances furent renouvelées en 1628 par le duc Charles IV.

A cette époque — qui fut pourtant une période de prospérité pour la Lorraine — les routes étaient dans un tel état de délabrement que voyageurs et négociants n'osaient s'y risquer. Il fallut aborner les chemins pour empêcher les anticipations. Pendant la période de guerres — 1630 à 1697 — qui se termina par le retour dans leurs états des ducs Lorrains, les voies de communication furent totalement délaissées.

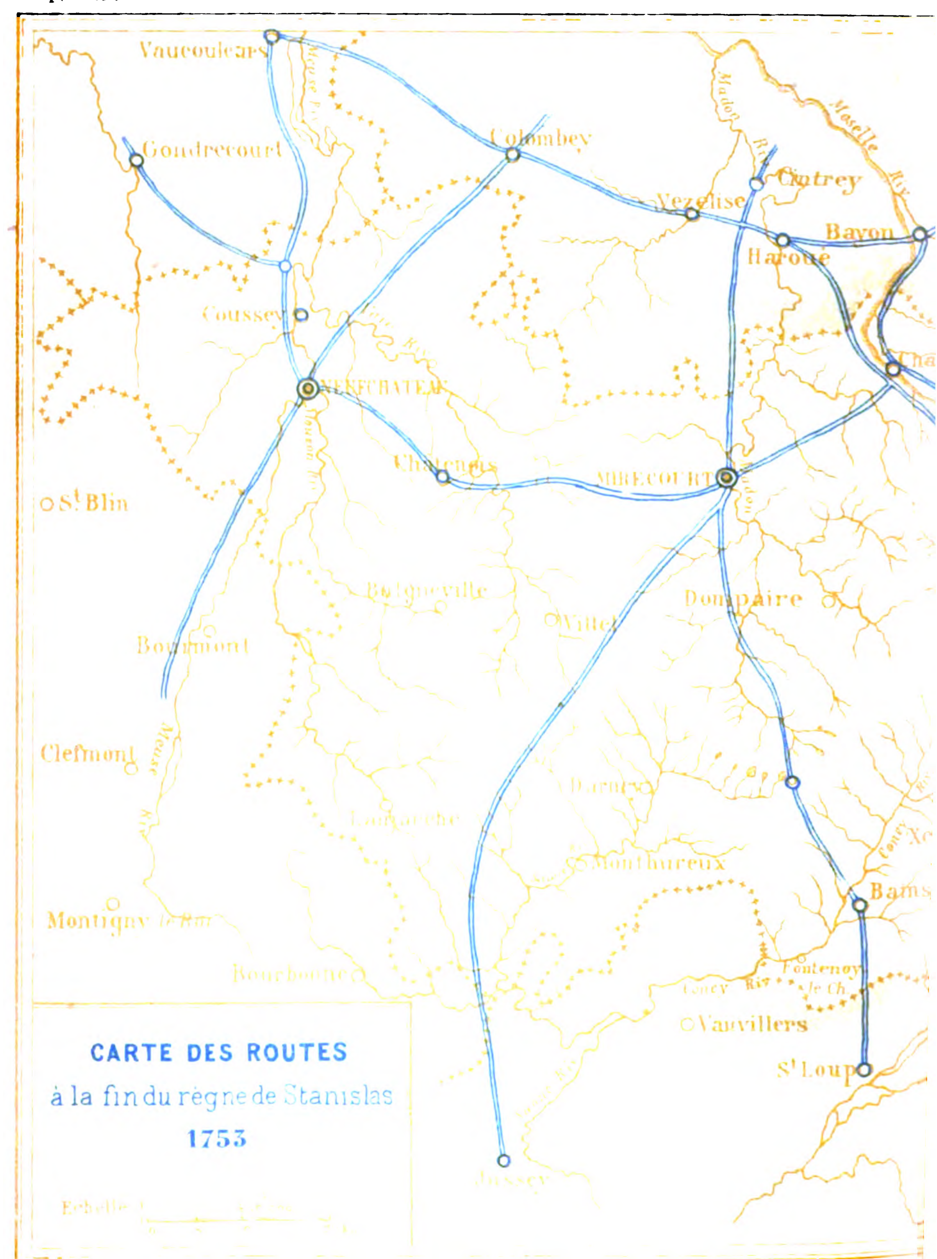
Le duc Léopold commença, à son retour, par défendre de *labourer les routes!* par faire enlever les obstacles qui les obstruaient. En 1715, il créa une surintendance des chemins et la donna à Du Hautoy. C'est à ce moment que commença véritablement ce grand mouvement de construction de routes: Jusque là, ce n'étaient que des *chemins de communautés*, sinueux, conduisant au prix de grands détours d'une localité à l'autre. Du Hautoy — le « Grand-voyer » — créa de vraies routes, allant directement d'un point à un autre.

Mais au prix de quelles souffrances pour la population si décimée encore par les misères du siècle précédent! Ce vaste réseau de routes fut exécuté *par corvées*. Seuls, les travaux d'art étaient adjugés à des hommes du métier.

La chaussée établie il fallait l'entretenir: des poteaux placés de distance en distance, indiquaient le nom de la commune, la longueur de route qu'elle devait entretenir. On s'emparait des terrains nécessaires aux routes nouvelles ou aux rectifications des anciennes et l'on donnait, en échange, l'emplacement de celles-ci, ou l'on prenait dans les « usuaires », paquis et terres convenables dont l'usage est inutile aux communautés.

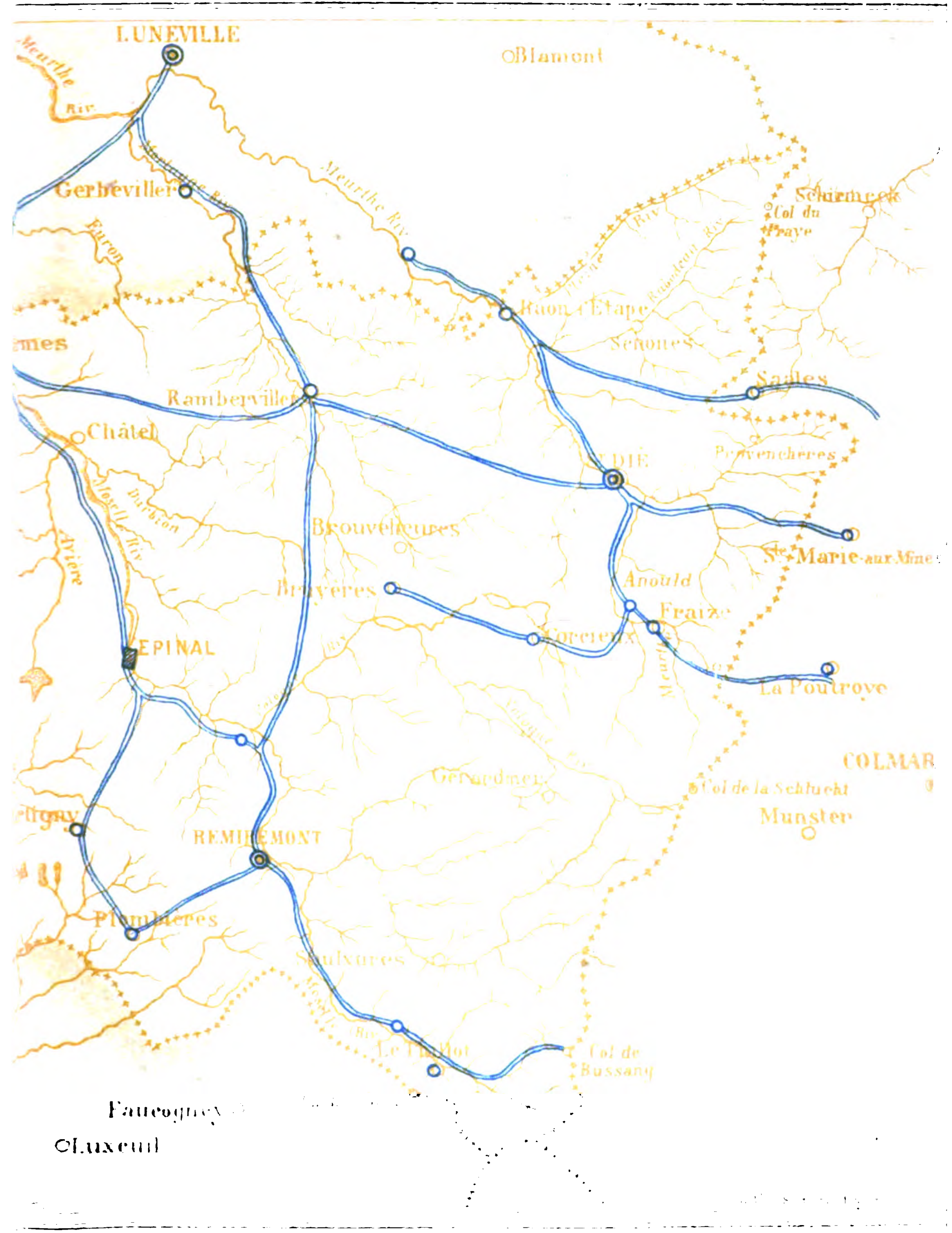
Les populations protestaient violemment, menaçaient. Les ingénieurs, conducteurs, piqueurs, furent autorisés à se faire escorter par des archers. Le souverain tint bon et parvint à doter la Lorraine d'un réseau complet de magnifiques routes. Aussi, en 1727, il se félicitait et félicitait la population du résultat obtenu; de ces routes, comme le disait soixante années

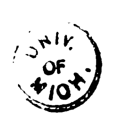
N° 3.



CARTE DES ROUTES
à la fin du règne de Stanislas
1753

Topographie du Département des Vosges par le dr A Fourn




UNIV.
OF
MICH.

plus tard un des membres de l'assemblée provinciale, de ces routes « cimentées par les sueurs de trois générations qui nous en ont ménagé les avantages. »

Le service des routes de Lorraine était divisé, au siècle dernier, en sept arrondissements : Nancy, Bar-le-Duc, Lunéville, Neufchâteau, Mirecourt, Château-Salins et Saint Avold.

Voici la liste des routes de notre département comprises dans ce service :

1° Lunéville, Raon-l'Etape (1), St-Dié, Ste-Marie-aux-Mines.

2° Saint-Dié à Colmar, par le col du Bonhomme.

3° Charmes, Rambervillers, Saint-Dié. Cette route très importante était un tronçon de la route militaire de Champagne en Alsace; elle partait de Neufchâteau pour se diriger vers Mirecourt, Charmes, Rambervillers, Saint-Dié, où elle bifurquait vers Colmar et Schlestadt. Plus tard, on créa celle de Rambervillers à Raon, qui mit en communication directe Neufchâteau et Strasbourg.

4° Lunéville, Rambervillers, Pouxeux, où elle se joignait à la route de Nancy, Epinal et Bussang.

5° Nancy à Charmes, par Bayon.

6° Raon-l'Etape à Strasbourg, par le Donon.

7° Raon-l'Etape, Senones, Champenay, le val de Villé et Schlestadt Plus tard, on joignit cette route à Rothau et Schirmeck et, sur les cartes de Cassini, elle porte le nom de Rambervillers à Strasbourg (par Raon, Senones, Champenay et Schirmeck).

8° Rambervillers à Bruyères et de là à Colmar, par Corcieux, le Plafond et Anould, où l'on joignait la route de Saint-Dié à Colmar.

(1) La route venant de Lorraine, c'est-à-dire de Lunéville et Baccarat, ne passait pas autrefois à Raon même, comme aujourd'hui. Pour éviter de nombreux marécages, elle contournait la montagne où était bâti le château de Baurcgard, traversait une gorge appelée Colroy et arrivait à Vezeval où elle se joignait au chemin du Donon.
Il est probable que ce fut le tracé de la voie romaine qui remontait la vallée de la Meurthe.

9° Raon-l'Etape à Schlestadt, par Ban-de-Sapt, Saâles et le val de Villé.

10° Nancy, Charmes, Epinal, Remiremont, Bussang, l'Alsace et Bâle.

11° Saint-Maurice à Belfort, par le Ballon.

12° Nancy à Langres, par Neufchâteau.

13° Neufchâteau à Mirecourt, commencée en 1749, « pour la communication de la Champagne à l'Alsace, par Rambervillers ».

14° Nancy à Mirecourt, Lignéville, Isches et la Franche-Comté.

15° Neufchâteau à Darney, par Bulgnéville, Dombrot (Bouzey) et Belmont-devant-Darney.

16° Neufchâteau à Vicherey.

17° Nancy à Besançon, par Mirecourt (route n° 14), Vioménil, Bains et Saint-Loup.

18° Epinal à Plombières, par Xertigny et continuation « jusqu'à la Croisette pour Fougerolles et Luxeuil ».

19° Mirecourt à Charmes « pour la communication de la Champagne à l'Alsace, par Rambervillers ». Cette route, aujourd'hui abandonnée, passait par Bouxurulles. C'est ce qu'on appelle la vieille route de Charmes à Mirecourt.

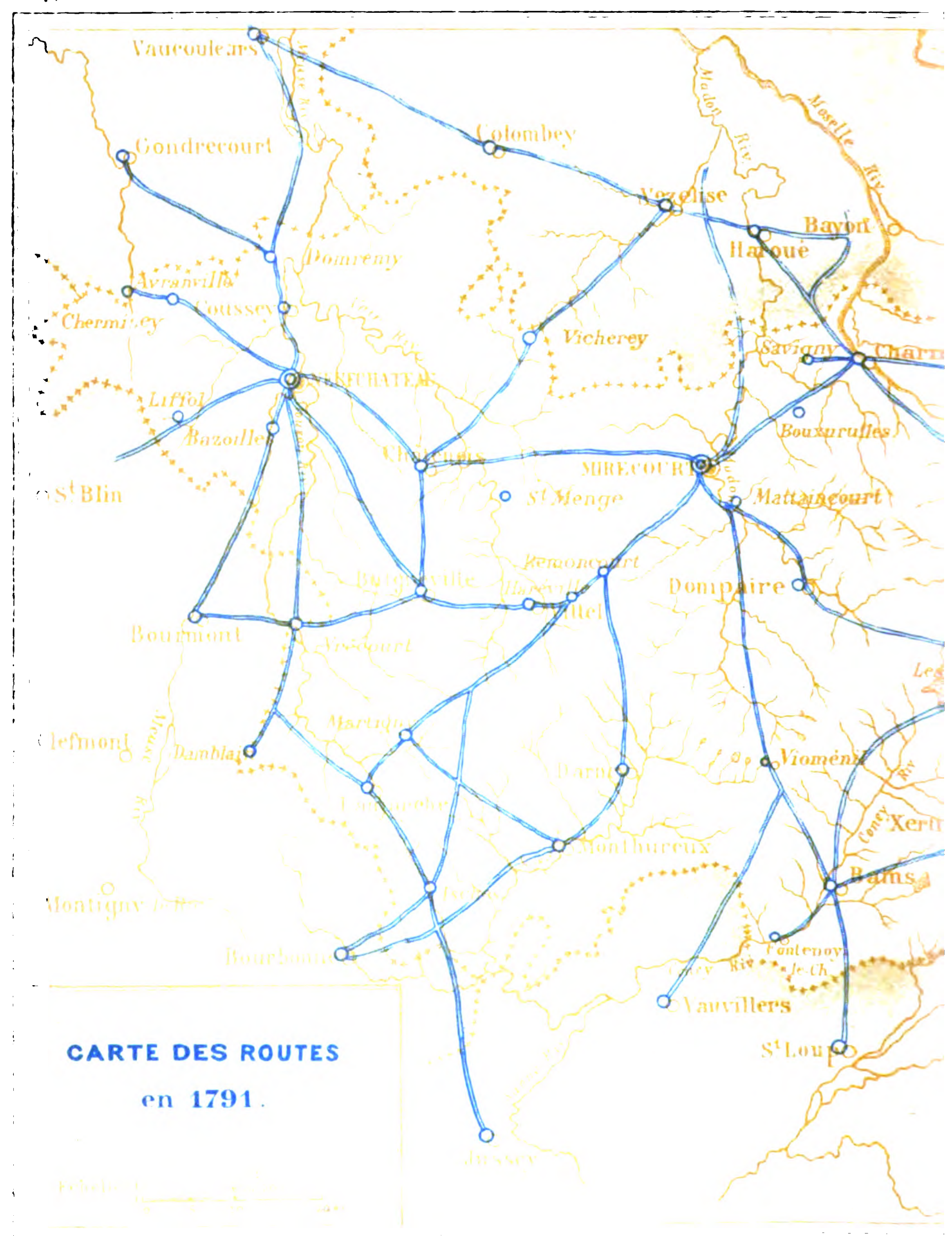
20° Mirecourt à Epinal, par Dompaire.

21° Epinal à Bains, par Uzemain et Xertigny.

22° Vézelize à Charmes par Gripport.

« Nos routes, écrit Durival, sont mal tracées la plupart. Elles font souvent sur le plan horizontal des sinuosités qu'il était aisé d'éviter. Lorsqu'on a voulu les faire trop droites on s'est jeté dans un autre embarras, et les sinuosités sur le plan vertical sont encore plus fâcheuses, en sorte qu'on est obligé d'enrayer pour descendre et de doubler les chevaux dans certaines montées trop roides. C'est perdre beaucoup de temps, et supposer que les voituriers n'iront jamais qu'en compagnie. Le chemin le plus court est celui qui se fait en moins de temps et avec plus de facilité, sans égard au nombre de toises, et il

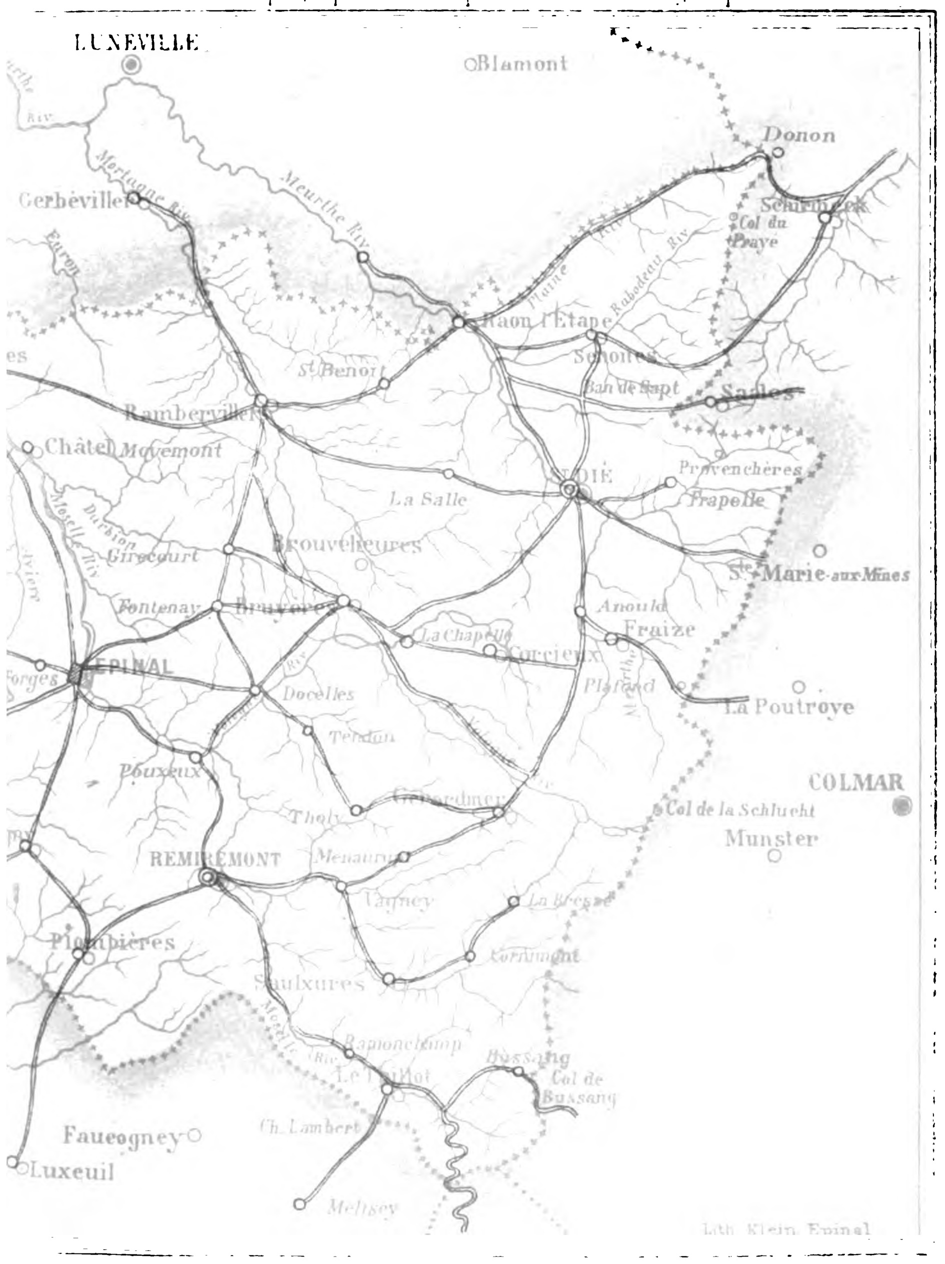
N° 4.



CARTE DES ROUTES

en 1791.

Topographie du Département des Vosges par le dr. A Fournier



vaut mieux souvent un peu tourner une hauteur que de la gravir. » (1)

Sur les routes les plus fréquentées, il s'établit des relais de chevaux de renfort pour gravir ces côtes par trop raides. Cet état de choses subsiste encore : entre Rambervillers et Raon, les charretiers sont obligés de doubler leurs attelages pour gravir la « côte de Saint-Benoît ».

Une des choses qui soulevèrent — et soulèvent encore — les protestations des riverains, ce furent les fossés si nécessaires à l'assainissement des chaussées : « Les fossés, dit encore Durival, ne sont nécessaires que pour l'écoulement des eaux, de simples rigoles suffisent en beaucoup d'endroits et dans d'autres, il n'en faut pas du tout ».

Toutes les routes dont j'ai donné la liste existaient en 1778 ; on en créa beaucoup d'autres dans les vingt dernières années du siècle :

23° Neufchâteau à Lamarche avec embranchement sur Blevaincourt et Damblain ;

24° Châtenois à Vézelize ;

25° Châtenois à Bulgnéville ;

26° Bulgnéville, Vittel, Haréville. Cette route reliait les grandes voies de Neufchâteau à Darney et de Mirecourt à Isches et la Franche-Comté ;

27° Remoncourt, Darney, Monthureux-sur-Saône et Bourbonne ;

28° Martigny à Monthureux-sur-Saône ;

29° Epinal, Docelles, Bruyères ;

30° Bruyères, Granges, Gérardmer ;

31° Gérardmer, Anould, Saint-Dié ;

32° Gérardmer, Menaurupt, Sapois, Vagney, Remiremont ;

33° Bruyères, Biffontaine, Vanémont, les plateaux de la rive gauche de la Meurthe, Foucharupt et Saint-Dié ;

---

(1) Durival. *Description de la Lorraine*, t 1er.

34° Bruyères, Aydoilles, Epinal ;

35° Remiremont, Vagney, Saulxures, Cornimont, La Bresse ;

36° Rambervillers, Raon-l'Etape ;

37° Neufchâteau, Fréville et Andelot ;

38° Neufchâteau, Chermisey et Avrainville, où la route s'arrêtait ;

39° Saint-Dié à Frapelle La route ne dépassait pas ce village ;

40° Le Thillot à Servance ;

A ces « chaussées » mises en état ou à peu près, il faut ajouter un grand nombre de chemins ruraux plus ou moins praticables qui reliaient entre elles les communautés.

La suppression des corvées (1776), les crédits insuffisants alloués pour l'entretien de toutes ces routes (100,000 livres pour toute la Lorraine, sur lesquels *moitié* étaient absorbés par le personnel — 1787), ne permirent pas de les entretenir toutes en bon état. On dut en abandonner un certain nombre.

Puis, survint la période de la Révolution où l'on n'entretint plus rien. Il y eut bien des « ateliers de charité » — ce que nous appellerions aujourd'hui des ateliers nationaux — où l'on fit travailler sur les routes ; c'est ainsi que l'on commença celle de Rambervillers à Baccarat ; mais ces « ateliers » ne furent établis que dans quelques localités importantes, on ne fit donc pas grand chose.

Aussi, en 1801, lors de la grande enquête prescrite par le premier consul, on constata que les routes étaient en fort pitoyable état : sur 546 ponts, la moitié avait besoin d'urgentes réparations ; le grand pont de Charmes, par exemple, était dans un tel délabrement que l'on fut sur le point d'en interdire la circulation. La route de Rambervillers à Raon-l'Etape était complètement abandonnée.

« Ces routes, dit le préfet Desgouttes, ayant été construites dans un très court espace de temps et par corvées, on ne doit pas s'attendre à rencontrer des chemins qui étonnent par la

régularité de leurs alignements ou la douceur de leurs pentes et la solidité de leur construction... »

Beaucoup n'étaient que d'anciens chemins ruraux à qui l'on avait donné une largeur suffisante, qui étaient plus ou moins bien empierrés et dont les nombreuses sinuosités allongeaient le développement.

Quoiqu'il en soit, ces routes, telles qu'elles étaient alors, rendirent les plus grands services. Toutes les villes et chefs-lieux de cantons étaient desservies, sauf Provenchères et Brouvelieures.

En 1790, la situation, au point de vue des moyens de communication, était la même — en tenant compte bien entendu de la différence des besoins et du développement du commerce et de l'industrie — que de nos jours avec les chemins de fer. Actuellement, trois chefs-lieux de canton n'ont pas de chemin de fer : Bulgnéville, Provenchères et Brouvelieures. Ce dernier, toutefois, sera bientôt desservi par la construction prochaine du chemin de fer de Gerbéviller à Bruyères.

En 1776, il y avait dans le département des Vosges : *794 kilomètres* de routes ;

En *1813 : 839;* en *1840 : 960;* en *1869 : 966* et en *1888 : 5,398* kilomètres, se décomposant en :

Routes nationales	416 kil.
Chemins départementaux	2,321 kil.
Chemins vicinaux ordinaires . . .	2,661 kil.
Total.	5,998 kil.

A ces 5,998 kilomètres, il faut ajouter 8,392 kil. de chemins ruraux reconnus, ce qui fait, pour le département, un total de *13,790* kilomètres de routes et chemins en bon état.

Ajoutons à ces milliers de kilomètres de routes, *551 kilomètres* de chemins de fer, soit 10k022 par myriamètre carré; tandis que pour la France entière, cette moyenne ne dépasse pas 8k114; on peut dire qu'en 1891, comme dans la période

Gallo Romaine, comme au siècle dernier avec l'assemblée provinciale de 1787, notre pays a su se maintenir au premier rang des départements qui possèdent le plus de voies de communications (1).

5° Navigation. — Nos rivières prenant naissance dans le département des Vosges, la navigation y était forcément restreinte, sinon nulle.

Une ordonnance du duc Léopold (13 février 1713) prescrivit l'établissement, sur les deux rives de la Moselle, d'un chemin de halage *à partir de Châtel*. Ce qui semblerait indiquer une tentative de navigation, ou plus tôt de *descente* des marchandises par cette rivière. Il se faisait, en effet, à Portieux et autres localités riveraines, un assez grand commerce de merrains.

---

(1) Il est évident que l'on ne peut donner d'une façon rigoureusement exacte la longueur des *voies romaines* dans notre département. Elles ne se reconnaissent que de loin en loin, et le tracé, sur la carte, ne peut s'en faire qu'en traçant une ligne droite entre deux points où l'on en a découvert des vestiges.

Il résulte de cette façon de procéder — qui est la seule possible — qu'il n'est point tenu compte des détours et que l'on aura une direction à « vol d'oiseau » qui donnera, à la mensuration, un *minimum*.

Cependant, ces tracés ainsi faits permettent de se faire une idée exacte du réseau de routes Gallo-Romaines qui sillonnaient notre département.

C'est en procédant ainsi que je puis donner la longueur approximative et minima de ces voies principales :

Langres-Neufchâteau-Toul : 37 kil. (il ne s'agit, bien entendu, que du parcours dans le département); *Reims-Toul* : 17 kil.; *Soulosse-Gran* : 18 kil.; *Gran-Blevaincourt* : 19 kil.; *Langres* à *Strasbourg* : 123 kil.; *Martigny-Epinal* : 47 kil.; *Monthureux-Deneuvre* : 83 kil.; *Luxeuil-Arches* : 21 kil ; *Luxeuil-Remiremont* : 17 kil.; *Saint-Loup-Bains-Escles* : 21 kil.; *Raon-Colmar* : 36 kil.; *Raon-Sadles* : 20 kil.; *Rambervillers-Saint-Dié* : 20 kil.; *Châtel* à *Roville* : 18 kil. Ce qui fait un total de *622 kil.*

Voici, par arrondissements, les kilomètres de voies romaines :

Arrondissement de Neufchâteau	: 89 kil.
Arrondissement de Mirecourt	: 167 kil.
Arrondissement d'Epinal	: 205 kil.
Arrondissement de Remiremont	: 59 kil.
Arrondissement de Saint-Dié	: 102 kil.

Enfin, pour éviter toute confusion, je ferai remarquer que les désignations de chacune de ces routes n'indiquent ni leur point de départ, ni leur point extrême. Elles sont là pour indiquer la direction. Les distances sont mesurées de l'entrée à la sortie du département, ou du point où elles se détachent dans le département d'une voie au point où elles vont se souder à une autre.

Quand le pays était moins cultivé, couvert de bien plus grandes forêts, les marécages plus nombreux, le volume d'eau des rivières devait être plus considérable et surtout plus régulier : on pouvait alors s'en servir comme mode de transport. Quoiqu'il en soit, nos cours d'eau rendirent de grands services aux expéditions des bois, *au flottage*.

Le roi Louis XIV fit « *descendre et flotter* » sur la Moselle des mâts pour les vaisseaux de guerre ; ils étaient coupés dans les montagnes des Vosges, au-dessus de Remiremont et descendaient la Moselle jusqu'à Toul ; de là, on les transportait *par charrois* jusque Bar-le-Duc, d'où ils gagnaient, par l'Ornain, la Marne et la Seine, Le Havre.

La Saône était aussi flottable ; c'est par cette voie que Louis XIV faisait aussi envoyer des bois pour les vaisseaux de guerre « *du Levant* » ; tandis que la Moselle fournissait aux arsenaux du « *Ponant* » (1). Ainsi pendant l'occupation de la Lorraine par les Français (1670-1697), les Vosges fournissaient des bois de marine aux arsenaux de la Méditerranée et de l'Océan.

La Meurthe, la Vologne, la Mortagne étaient aussi des « rivières flottables ». Pour la première, Raon-l'Etape fut le port d'où partaient les « *flottes* » formées de bois descendus de la montagne à « *bûches perdues* ».

Les évêques de Metz, usufruitiers des domaines considérables appartenant à ces évêchés, exploitaient les vastes forêts de la région de Rambervillers. C'est par la Mortagne que l'on flottait ces bois ; ils allaient surtout vers Metz par la Meurthe et la Moselle. Une seule année les évêques vendirent « *plusieurs cent milliers de cordes* » ; les adjudicataires ont fait flotter les bois et en ont approvisionné les villes principales de la Lorraine. C'est un fait connu de toute la province. » (2).

(1) Vaubourg des Marets. *Mémoire concernant la Lorraine en 1697*.

(2) Le *Cahier des doléances, plaintes et remontrances du Tiers-Etat de Rambervillers*. (Archives de Rambervillers.)

On voit que ce mode de transport par eau des bois était très important sur nos cours d'eau vosgiens. Dès 1507 il était employé.

BIBLIOGRAPHIE. — *Dom Calmet*: Dissertation sur les grands chemins de la Lorraine. Histoire de Lorraine. — *Durival :* Description de la Lorraine. Recueil des édits, ordonnances de Lorraine (1698-1773). Voir la table de ce recueil. — *Maud'heux:* Etudes sur l'ancienne topographie du département des Vosges. (Société d'Emulation des Vosges, 1874.) Assemblée provinciale du duché de Lorraine en 1787. — *Jollai:* Antiquités des Vosges (voies romaines). Statistique du département des Vosges, 1801. *Lepage* et *Charton*: Statistique du département des Vosges. Le Département des Vosges, t. IV, VI et VII.— *Digot :* Histoire de Lorraine.— *Desjardins*: Tables de Peutinger. — *Fournier :* Verrerie de Portieux. — *Vaubourg des Marest:* Mémoire sur la Lorraine en 1697. — *Archives de Rambervillers :* Cahier des doléances, plaintes, etc., du Tiers-Etat de Rambervillers. — *Gravier:* Histoire de Saint-Dié.

V. — 1° Vestiges de l'époque pré-romaine. — 2° Vestiges de l'époque gallo-romaine. — 3° Tableaux résumant les localités où l'on a trouvé des vestiges de ces deux époques. — Châteaux et églises.

1° PÉRIODE PRÉ-ROMAINE — Le culte des pierres est répandu sur toute la terre et remonte aux premiers temps de l'humanité :

« Et quand Jacob fut éveillé de son sommeil, il dit : Certainement l'Eternel est en ce lieu-ci, je n'en savais rien !

« Et il eut peur, et dit : Que ce lieu est vénérable ! C'est ici la maison de Dieu et c'est ici la porte des cieux.

« Et Jacob se leva de bon matin, et *prit la pierre dont il avait fait son chevet, et la dressa pour monument, et il versa de l'huile sur le sommet de cette pierre.*

« Et il appela ce lieu là Bethel... *et cette pierre que j'ai dressée comme un monument, sera la maison de Dieu,* et je te donnerai entièrement la dîme de tout ce que tu m'auras donné. » (*Bible, Genèse*. Ch. 28, parag. 16-17-18-21-22). Je me bornerai à citer ce seul exemple, parmi tant d'autres, du rôle de la pierre dans les cultes antiques.

Au VIe siècle, les conciles (Tours : 567. Nantes : 825) interdirent l'accès des églises à ceux qui adorent les *pierres levées* et ordonnèrent d'arracher celles-ci « parce qu'elles étaient l'objet d'une vénération criminelle ». Charlemagne (IXe siècle), le roi Edgard d'Angleterre (Xe siècle), le roi danois Kanut (XIe siècle), défendirent également l'adoration des pierres.

Ces pierres représentaient la divinité ; pour la Bible elles étaient la demeure de Dieu ; de là à adorer la pierre elle-même, il n'y a qu'un pas. Le plus souvent elles étaient *levées*, placées par la main de l'homme ; mais d'autres fois on adorait celles qui devaient au hasard d'un éboulement, un arrangement qui frappait l'esprit superstitieux de l'homme ; ou bien, c'était sa nature, sa forme, sa couleur.

Dans toutes les religions la pierre a joué un rôle important ; la façon de l'adorer changeait sans doute avec l'idée du Dieu ; mais la pierre restait toujours là. Aussi, le christianisme, pour combattre ces pratiques, eut bien soin de consacrer à son culte chacune de ces pierres : on élevait, on traçait une croix sur la roche ; on y peignait l'image d'un saint, quand celle-ci n'était pas mise dans une cavité naturelle ou faite de main d'homme. De nos jours n'en est-il pas ainsi? Les pèlerinages les plus célèbres (Lourdes, La Salette, etc.), se font dans des grottes. D'autres comme les monts Saint-Michel, Gargano (Italie) sont placés aux sommets de rochers. (1)

(1) En général, tous les pèlerinages de Saint-Michel sont placés sur des sommets. L'archange Michel a remplacé le Dieu Gaulois du Soleil (Belen). Le plus souvent, il y a une grotte ou l'archange a enchaîné un monstre (un dragon) qui n'est que l'ancien Dieu déchu. De temps

Mais toutes les pierres ou roches, objet de cultes antiques, n'ont pas été absorbées par le christianisme. Bon nombre furent négligées ou oubliées ; elles devinrent des lieux maudits fréquentés par le diable, c'est-à-dire par les anciens dieux que l'on y adorait jadis. Aussi, dans nos Vosges, les Pierres des Fées, Les Roches des Fées, le Moutier des Fées, les Roches du Diable, les Trous du Diable, etc., se trouvent-ils un peu partout.

Ces appellations qui se sont maintenues à travers les siècles nous font voir que ces roches furent l'objet de l'adoration de nos ancêtres ; mais ce n'est pas une preuve qu'elles aient été placées là par la main de l'homme. Ils les ont trouvées en place et en ont fait leurs « fétiches. »

Dans certaines parties de France, on trouve nombre de ces mégalithes ainsi dressés, comme la pierre de Jacob, par la main de l'homme. Dans nos Vosges, il en est bien peu — s'il y en a. On ne trouve pas, sur notre versant, de ces vastes enceintes comme à Sainte-Odile, au Tœnnichel ; cela tient sans doute à ce que, dans notre région, ces races primitives y étaient peu nombreuses. Aussi je me refuse absolument à considérer comme *monuments élevés par la main de l'homme* tous ceux que l'on trouve inscrits dans les nomenclatures traitant de ces sujets : si ces roches sont d'une nature différente de celles qui les avoisinent, c'est qu'elles y ont été apportées par les eaux, les glaciers ; si elles ont l'aspect d'une pierre levée,

---

à autre, on lâche ce dragon qui, par ses méfaits, punit les hommes de leurs péchés.

C'est en 493 que le culte de l'archange Michel fut introduit pour la première fois en Occident. C'est au mont Gargano ou Monte San Angelo que saint Laurent de Sipontum) l'établit, dans la grotte même où se trouvait le célèbre oracle de Calchas.

Le Saint-Michel de Normandie (mont Saint-Michel) date du commencement du VIIIe siècle. La première église fut bâtie sur le plan de celle de Gargano. Les relations furent très suivies entre les deux pèlerinages, à cause des nombreux Normands qui allaient chercher fortune en Apulie. (Lenormant : *A travers l'Apulie et la Lucanie*).

Voir aussi sur le culte des pierres, G. de Rialle. — *Mythologie comparée* (t. 1er, seul paru).

si elles sont groupées de façons particulières, les hasards d'un écroulement l'expliqueront bien plus facilement que l'action de l'homme. C'est surtout dans les roches de grès que l'on rencontre le plus de ces monuments soi-disant mégalithiques. Il est de ces roches, en effet, qui ont pris sous l'action des brisures, de la gelée, de l'eau, etc., les formes les plus bizarres. Partout où l'on en rencontre, on constate ces phénomènes; qu'elles aient été ou non l'objet d'un culte.

Si je conteste absolument l'intervention de l'homme pour ces faux mégalithes, je n'hésite pas à reconnaître que beaucoup de ces blocs, par leurs formes bizarres, leur nature, leurs couleurs, leur groupement, ont frappé l'esprit superstitieux — fétichiste — de l'homme et qu'ils sont devenus des objets sacrés pour lui. Il n'était pas nécessaire que la pierre fut placée par l'homme lui-même pour qu'il l'adorât.

Aussi dirai-je avec M. Henri Ganier (1) à propos de ces monuments des peuples primitifs : « Le savant, le curieux ou le touriste qui voudra contrôler *de visu* notre nomenclature éprouvera peut-être à l'aspect de tel ou tel mégalithe quelques doutes sur son origine; mais en tous cas, il trouvera une com-

---

(1) *Département des Vosges*, t. IV, *Archéologie*.
Je donne à titre de renseignement la série des roches, grottes que certains auteurs considèrent comme des monuments mégalithiques :

1° *Roches : du Pilier* « monolithe curieux » (Raon-l'Etape), *Roches-des-Fées* (Saint-Dié), *Pierre-des-Fées* (Cheniménil), *Tour-des-Fées* (Attignéville), *Trou-des-Fées* (Norroy), *Moutier-des-Fées* (La Bresse), *Roche-des-Fées* (Saint-Remy), *Boniroche* (Anould), *Anozel* et *Cambert* (Taintrux), *Chariot* (Ban-de-Sapt), *Hangochet* (Plainfaing), *Haute-Pierre* (Moyenmoutier), *Rebois* (Le Puid), *Chaud-Chastel* (Tholy), *Thin, Kerlinkin* (Saint-Etienne), *Four-le-Loup* (Deycimont), *Trois-Pots* (Relanges), *Mulot* (Bleurville), *Chaine-des-Huguenots* (Martinvelle), *Monolettre* (Escles), *Le Géant et l'Ermite* (Circourt-sur-Mouzon), *Roche-Percée* et *Roche-Tournante* (Tilleux), *Pierre-de-l'Aitre, Jambe-Taillée* (Taintrux), *Pierre-Levée* (Saint-Maurice-sur-Moselle), *Piquante-Pierre* (Basse-sur-le-Rupt), *Huguenote* (Eloyes), *Pierre-Taillée* (Bruyères), *Thin* (Saint-Etienne), *Fardeau-Saint-Christophe* (Saint-Etienne).

2° *Grottes : Faucompierre* (Neuveville-les-Raon), *Le Tour* (Ménil-Thillot), *Trou-des-Fées* (Sapois), *Trou-de-Beheu* (Rochesson), *Saint-Mont* (Saint-Amé), *Poele-Sauvage* (Saint-Etienne), *Saint-Jean-du-Baume* (Rozerotte), *L'Ermite* (Rebeuville).

3° *Tête-des-Cuveaux* (Eloyes), *Cuveau-des-Fées* (Vioménil).

pensation dans la contemplation de sites du plus attachant intérêt ». C'est, en effet, la seule compensation que j'ai trouvé en échange des déceptions que j'éprouvais à la vue de ces mégalithes créés par la..... nature (1).

Les Celtes adoraient le soleil au sommet des montagnes; on a voulu, sur les rochers qui couronnent les Hautes-Vosges, voir des signes, des dessins qui rappelaient ce culte. Ces signes existent, mais est-ce la main de l'homme qui les a tracés ? et, dans ce cas, ce pourrait aussi bien être un marcaire du XIXe siècle qu'un homme de l'époque préhistorique.

Il y a de ces sommets qui ont des enceintes (Sainte-Odile, Tœumchel), mais ils ne sont pas dans notre département; pour les autres, c'est à la Linguistique que l'on est obligé d'aller chercher une preuve de la consécration de ces sommets au Dieu Belen. Les noms de ballons donnés à deux montagnes de notre département (ballons d'Alsace et de Servance), nous rappellent que l'on y adora le soleil. Mais c'est tout. Du reste, il faut renoncer à trouver tout vestige du culte Celte; les druides n'avaient pas de temples, c'est dans les forêts, au sommet des montagnes, qu'ils accomplissaient leurs rites. Si l'on parle de *pierres druidiques*, c'est par un effet de vieille habitude, car il n'est personne qui songe aujourd'hui à attribuer aux Druides ces mégalithes qui leur sont bien antérieurs.

On trouve dans la région basse du département des *tumuli*. Un grand nombre ont été fouillés. Beaucoup sont de l'époque de l'indépendance de la Gaule, c'est-à-dire pré-romaine. Il en

(1) *Mégalithique.* — Terme d'archéologie. Qui est en grosses pierres. Les dolmens, les pierres levées sont des monuments mégalithiques. *Tombeaux mégalithiques :* connus sous le nom d'allées couvertes, à galeries couvertes, de chambres souterraines, qui ont le plus souvent la forme de rectangles allongés, qui sont formés de pierres plates, brutes. (Dict. de Littré) — On voit qu'un mégalithe est un monument élevé par la main d'homme.

Les roches qui ont été l'objet d'un culte, ne doivent être appelées mégalithes que tout autant qu'elles auraient été placées là par la main de l'homme. Ce n'est pas le cas pour notre département.

est où l'on a trouvé quelques silex mêlés à du bronze. Ces silex étaient là plutôt comme *objets votifs* que comme armes.

2° PÉRIODE GALLO-ROMAINE. — Ici les preuves abondent. C'est aux deux extrémités du département, au *Donon* à l'est et à *Grand* à l'ouest, que se trouvent les deux points les plus intéressants.

Avant la conquête Gauloise, le *Donon* fut un de ces sommets où l'on adora Belen. Les preuves font défaut; mais ce fait de l'établissement, au sommet d'une montagne, d'un temple par les conquérants romains, montre bien l'intention de substituer un culte à un autre.

On adorait Bel au Donon, il devint avec les Gallo-Romains un *Mercure* très vénéré de tous les Gaulois. La description des ruines du temple du Donon a été si souvent et si bien faite que je n'ai qu'à renvoyer aux auteurs qui s'en sont occupés.

On trouve dans la région de Saint-Dié, de nombreux débris gallo-romains : c'est d'abord Saint-Dié lui-même qui s'appelait *Juncturæ*, au moment de l'arrivée de l'évêque de Nevers, au VIIe siècle; son faubourg de Saint-Martin, qui était un marché placé à l'intersection des deux voies de Rambervillers et de Deneuvre. A Marzelay, Saint-Jean-d'Ormont, Spitzemberg, Robache, Hurbache, on a également découvert des débris de la présence d'une population gallo-romaine dans toute cette région. Enfin à La Salle, on a retrouvé une ancienne carrière de pierres à meules.

On a nié l'existence d'une population dans toute cette région avant l'arrivée des moines de Saint-Dié, Etival, Moyenmoutier, Senones. On voit, par ces trouvailles, qu'il n'en est rien. (Voir Appendice : *Les pays de nuls diocèses*.)

Sur la rive gauche de la Meurthe, dans le massif montagneux qui sépare cette rivière de la Mortagne, on a constaté des débris de tombeaux, constructions qui montrent aussi l'existence d'une population dans ces régions; à Housseras, Saint-Benoît, Mortagne.

Dans tout le reste de la portion des hautes montagnes, on a trouvé peu de choses, ce qui s'explique par le peu de population qu'il y avait alors. Nous avons dit que ce n'est guère qu'à partir du XIIIe siècle que cette région commença à se peupler véritablement.

Aucune des villes citées par les géographes de l'antiquité comme dépendant de la *Civitas Leuci* ne se trouve dans notre département. Il en est une cependant qui fut très importante, si on en juge par les débris que l'on en retrouve tous les jours ; *Grand* ou *Gran* : amphithéâtre pouvant contenir 15 à 20,000 personnes ; théâtre ; bains publics ; marbres et porphyres venus de loin ; colonnes, chapiteaux, tuiles, briques ; longues murailles ; prisons ; aqueducs ; des frises, des corniches, des bas-reliefs, des statues ; des bronzes ; une mosaïque ; des médailles, des monnaies... Tout cela sur une grande surface, nous montre l'importance de cette cité. Pourtant il n'est pas un auteur qui la cite. Ammien Marcellin qui a laissé une vie de l'empereur Julien n'en dit mot ; cependant toute cette région est remplie des souvenirs de ce célèbre empereur ; il est vrai que ce sont des souvenirs religieux, de martyres, dont il est parlé pour la première fois au XIIe siècle.

Aussi, ce silence a permis aux archéologues de donner toute liberté à leur imagination.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'aspect désolé du pays où se trouve cette cité ; le sol y est aride, sec ; l'eau fait défaut et l'on se demande comment les Romains ont pu créer une ville en ces lieux. Il est plus que probable que Grand — comme la presque totalité des villes gallo-romaines — était une bourgade gauloise aux temps de l'indépendance. C'est la seule explication que l'on peut donner de la présence de Grand en de tels lieux.

Une première question se pose : Grand appartient-il à la *Civitas Leuci?* Situé aux confins de la Lorraine et de la Champagne, aux sources de l'Ornain, elle dépendit de la Champagne

jusqu'au XIVe siècle. Mais elle fit toujours partie du diocèse de Toul et l'on sait que l'église adopta les divisions gallo-romaines — les civitates — comme limites des évêchés. On a prétendu, à la vérité, que Grand, au IVe siècle, eut un évêché avec saint Euchaire pour évêque; il est vrai que ceux qui soutiennent cette thèse font de Grand la métropole des Leuques; ils ont été jusqu'à supprimer Toul, qu'ils font naître au IXe ou Xe siècle! La désignation de Toul (Tullum) sur les tables de Peutinger ne les embarrasse guère; un complaisant y a ajouté ce nom!

Ensuite on a discuté sur le nom même de la ville. Ce nom, (*Granis villa*) apparaît pour la première fois dans une charte de 886. Certains archéologues prétendent que *Lindesina* n'est autre que *Grandesina*. Dans les premières copies des tables de Peutinger on avait lu *Indesina*; alors on avança qu'il manquait les lettres GR. et que l'I était un A., d'où *Grandesina*. Seulement, *Indesina*, *Lindesina* est marqué comme ville d'eau; Grand devient une ville d'eau dont les sources seraient perdues aujourd'hui. La preuve en était dans la présence de ruines de bains, d'un lieu-dit qui s'appelle les Thermes. Le casino..., le théâtre veux-je dire, l'amphithéâtre avaient été construits pour les baigneurs.... Un vrai roman qui rappelle les affirmations de Wolfhart, enfant de Rouffach et qui, selon l'habitude du XVIe siècle, s'était affublé du nom de Lycosthènes. D'après lui, Rouffach avait été fondée en l'an 164 de notre ère; elle était ornée de monuments magnifiques et, pendant 500 ans, elle fut le séjour favori de la noblesse romaine!!... Il va sans dire que rien de tout cela n'était vrai. Grand a eu ses Lycosthènes : on en a fait une ville splendide, gigantesque; ils s'écrient, comme Poujoulat devant les ruines de Carthage, que « c'était la poussière d'un cadavre de géants! » Tout à l'heure j'ai dit que l'on avait purement et simplement supprimé Toul pour mettre à sa place Grand.... Revenons à *Lindesina*. M. Desjardin, qui a commencé la publication d'une édition des plus complètes des Tables de Peutinger (malheureusement arrêtée

par sa mort) a démontré que tout le monde avait mal lu, que c'était *Lindesina* et non *Indesina* qui était écrit et que cette localité n'était autre que Bourbonne-les-Bains.

La question d'aridité a beaucoup embarrassé les enthousiastes de Grand. L'Ornain, qui prend sa source à Grand, porte le nom de *Maldite*. Celle-ci, comme la Meuse, le Mouzon, comme un grand nombre de cours d'eau, disparait dans le sous-sol pour réapparaître plus loin. C'est là un phénomène (1) bien connu et qui a été étudié ces dernières années par M. Martel au sujet des rivières souterraines des Causses. Comme on le pense, la légende s'est emparée de ce phénomène : Jadis, la Maldite était un véritable cours d'eau; les bateaux y circulaient et des vieillards se rappellent encore avoir vu aux rochers les anneaux où l'on amarrait ces barques On le voit, la légende est complète, on la retrouve partout, les anneaux surtout : L'Alsace fut jadis un lac, les eaux s'élevaient au niveau des roches qui couronnent les montagnes et la légende assure que des vieillards ont encore vu les anneaux où l'on attachait les bateaux.

A l'époque de la prospérité de Grand, la Maldite était donc une rivière; un tremblement de terre qui eut lieu le jour du martyre de sainte Libaire bouleversa si bien le sol que la rivière disparut, et sans doute aussi les eaux minérales ! Tout cela, est-il nécessaire de le dire, est du pur roman.

Toute cette portion de l'arrondissement de Neufchâteau est remplie du souvenir de l'empereur Julien :

La légende religieuse qui s'est faite au sujet de saint Libaire, saint Elophe, martyres exécutés — d'après la légende toujours — sur l'ordre de Julien, et si populaires dans ce pays, fut l'origine de ces souvenirs. Il n'est pas prouvé du tout, que cet

(1) Ce phénomène était bien connu dans l'antiquité. Ces gouffres, où disparaissent les eaux, étaient appelés par les Grecs des *Katavothres*. Ils avaient bien soin d'enlever de ces Katavothres, tous les obstacles au passage de l'eau afin d'enlever les obstructions et les inondations.



empereur ait séjourné à Grand, que les troupes fussent cantonnées au-dessus de Saint-Elophe, au camp de Julien. Enfin, ce qui est encore moins prouvé, c'est que Julien ait permis, et à plus forte raison ordonné lui-même, des exécutions de chrétiens. M. G. Boissier (1) a montré que si Julien n'aimait pas les chrétiens, ce n'était pas une raison pour qu'il les fit mettre à mort.

Il y a à Saint-Elophe une église intéressante ; ce village, dit M. Beaulieu (2), fut bien certainement une bourgade Gauloise ; puis, il s'éleva là un temple gallo-romain qui fut remplacé par une église chrétienne. Il y avait autour de cette église des tombes gallo-romaines, on encastra dans le mur du cimetière de ces pierres funéraires sur lesquelles étaient sculptées, de la façon la plus primitive, des figures de personnages. Or, il il arriva que cette année, les femmes de Saint-Elophe et de Soulosse mirent au monde de fort vilains enfants Grand émoi dans le pays. L'on attribua ce fait aux regards que les femmes avaient jetés sur cette sculpture pendant leur grossesse. Avec l'approbation municipale on brisa, à coup de marteaux, les figures de ces personnages. Dans un autre village, riche aussi en ruines gallo-romaines, les habitants prétendaient qu'il avait existé des eaux minérales. On les chercha partout, mais en vain. On prétendit qu'elles étaient sous la maison du maire. Celui-ci consentit à ce qu'on la bouleversât. Tout fut inutile. Alors, à bout de moyens, le conseil municipal vota un crédit pour aller à Paris consulter une..... somnanbule !

Saint Elophe était très vénéré et les pélerins venaient en foule l'implorer. Il avait une statue taillée dans le rocher que le zèle des croyants rendit informe, tant elle fut râclée pour en extraire de la poudre qui devait guérir leurs maux (Jollois) (3).

Au-dessus de Saint-Elophe, se trouve le camp de Julien ou

(1) G. Boissier. — *La fin du Paganisme*, t. 1er.
(2) Beaulieu. — *Archéologie Lorraine*, 2 vol.
(3) Jollois. — *Antiquités des Vosges*.

mont Julien Ce camp, d'après Jollois, aurait existé au Châtelet, contrefort du plateau de Julien.

De la paroisse de Saint-Elophe, dépend le village de *Soulosse* qui, lui aussi, a été l'objet de bien grosses discussions.

Ici, il s'agit de débats sérieux où chacun cherchait à s'entourer d'arguments véritables et où l'imagination n'avait rien à voir. On a trouvé les vestiges d'un pont et une inscription bien connue. Des médailles en quantité aux effigies d'Auguste, Néron, Vespasien, Domitien, Adrien, etc... Des restes de monuments, des bustes, des pierres tumulaires.

Pour M. Voulot, Soulosse est l'antique Solimariaca. Pour M. Longnon, Soulosse serait *Solicia* et *Solimariaca* serait située en face de Rebeuville. Selon M. Voulot, *Solicia* ne serait pas une localité, mais le nom d'une déesse topique de la région. S'il en était ainsi, M. Longnon aurait pris le Pirée pour un homme (1).

De même *Noviomagus* a soulevé bien des débats. Longtemps on a cru que c'était Neufchâteau. Aujourd'hui on est d'accord pour refuser cette origine au chef-lieu de l'arrondissement. Mais là où l'entente n'existe plus, c'est pour fixer l'emplacement de Noviomagus. Les uns le placent à Nijon (Haute-Marne, canton de Bourmont), les autres à Notre-Dame-

---

(1) Je dois à l'extrême obligeance de M. Chevreux, archiviste du département des Vosges, des renseignements qui semblent démontrer que M. Longnon doit être dans le vrai.

« Voici, m'écrit M. Chevreux, ce que j'ai trouvé concernant la forme la plus ancienne du nom de *Soulosse* : d'abord, dans un titre de 1234, accord entre l'abbaye de l'Etanche et les Lépreux de Soulosse au sujet du moulin de *Rivières*. «... Controversia qui vertebatur inter abbatissam et conventum de stagno cistersiensis ordinis ex una parte et leprosos de *Soloce*, ex altera... »

Dans un acte de 1157 je trouve : « leprosi de *Solotio* ».

Pour qu'aux XII° et XIII° siècles on trouve les formes *Solotium* et *Soloce*, il semble impossible de les faire dériver de *Solimariaca*. Quelques modifications qu'aient pu subir les noms de lieux de l'époque gallo-romaine aux XII° et XIII° siècles, il est bien difficile d'admettre que *Solimariaca* ait jamais pu donner *Solotium* et *Soloce*.

On peut dire, presque avec certitude, que *Solimariaca* n'est pas *Soulosse*, et l'opinion de M. Longnon, identifiant *Soulosse* avec *Solitia*, *Solotia*, *Solotium*, paraît fondée.

des-Pilares (ou Notre-Dame de Pitié de Saragosse) à 1 kilomètre de Pompierre. Si c'était dans cette dernière localité, Noviomagus ferait partie du département des Vosges.

L'arrondissement de Neufchâteau est riche en ruines gallo-romaines; ainsi, à Liffol-le-Grand, on a trouvé une mosaïque. Vicherey fut une villa mérovingienne très importante.

Bleurville, dans l'arrondissement de Mirecourt, eût à l'époque gallo-romaine, une certaine importance. On a trouvé les restes d'un établissement de bains qui daterait, d'après M. Jollois, du règne de Marc-Aurèle; des colonnes, des chapiteaux, des vases à forme élégante; des fragments de mosaïque; des tombes. Il semble qu'il y ait eu là un établissement de bains. Toutefois, malgré les plus ardentes recherches, on n'a pu retrouver les sources minérales. Autrefois Bleurville portait le qualificatif : *aux bains*, et le souvenir d'un établissement de cette nature s'est perpétué dans les traditions de la population.

Escles, dans le même arrondissement, semble aussi avoir eu une certaine importance.

A *Portieux*, on a trouvé dans la Moselle un groupe anguipède qui a été l'objet d'études intéressantes de la part de M. Voulot et qui prouve qu'en ce lieu, il y avait un gué servant à la voie de Langres à Strasbourg.

Trois établissements de bains ont été fréquentés des Romains : Plombières, Bains, Vittel.

Une étuve à air chaud; une autre — étuve des hommes — ont été retrouvées à *Plombières*. Cette dernière est aujourd'hui utilisée. Des médailles des premiers empereurs, des monnaies, des objets en bronze, des statuettes nous montrent la fréquentation de cette station thermale par les Romains.

On ne sait si elle était connnue des Gaulois.

A *Bains*, six cents médailles enfermées dans une colonne cylindrique prouvent que les Gallo-Romains fréquentèreut cette station.

Les conquérants de la Gaule connurent aussi les eaux de

Vittel. Un homme d'esprit prétend que Vittel doit son nom à Vitellius. Il est certain que cet empereur dut avoir besoin des eaux de Vittel qui guérissent des maladies le plus souvent provoquées par la trop bonne chère.

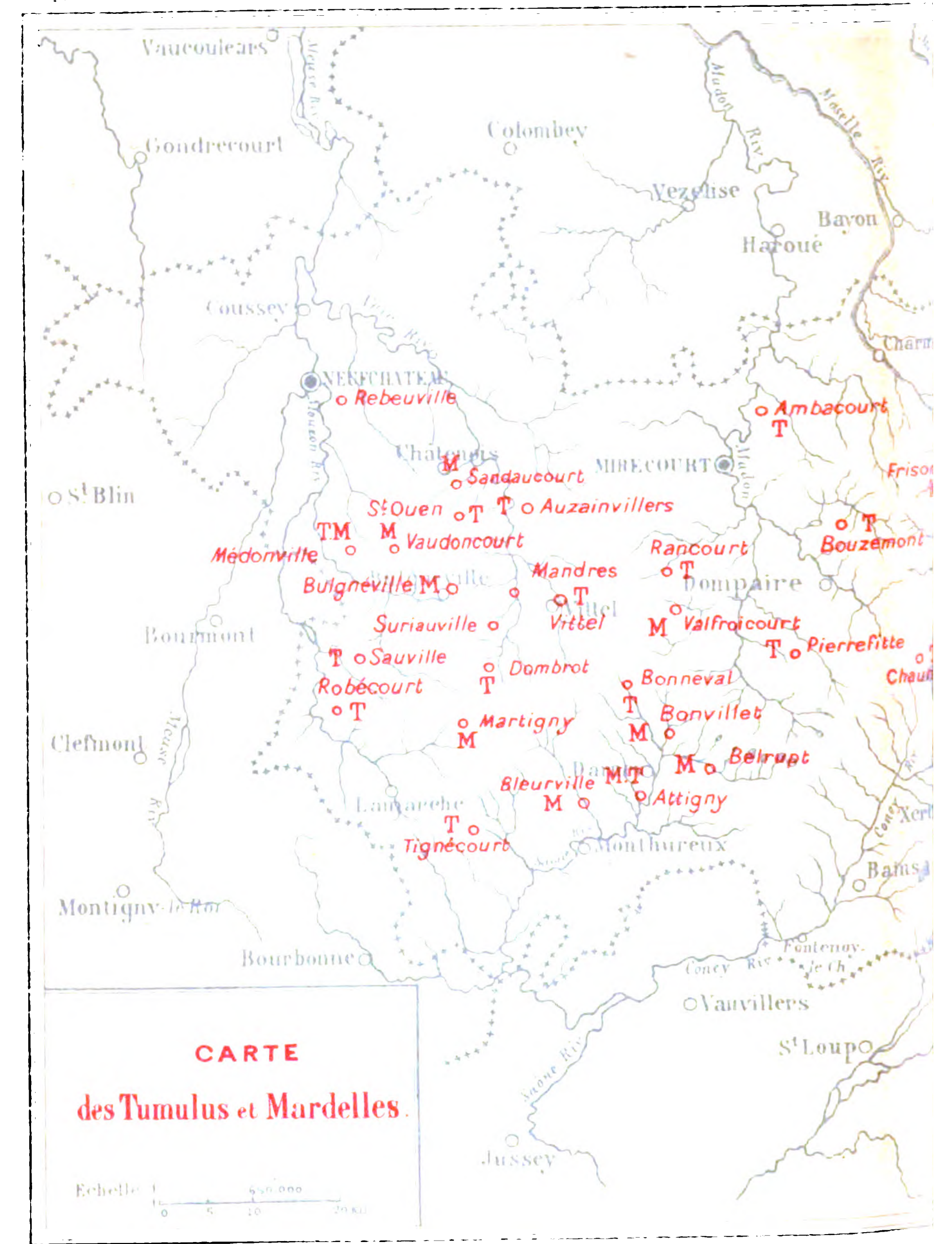
La vérité est qu'en creusant les fondations de l'établissement actuel, on a trouvé des substructions en briques destinées à chauffer l'eau, des médailles. Mais c'est surtout à la Source Salée, située à 3 kil. de l'établissement, et qui y est amenée aujourd'hui que l'on a fait les découvertes les plus intéressantes. Vers 1836, en défrichant la forêt qui avoisine cette source, on détruisit une petite construction carrée avec colonnades sur le devant. Des statues, aujourd'hui au musée de l'établissement, une inscription envoyée à celui d'Epinal ont été sauvés de cette destruction.

Il ne semble pas que les eaux de Martigny-les-Bains, où l'on a trouvé des restes gallo-romains, aient été connues des Romains; il en est de même pour Contrexéville, Bussang.

A partir du IVe siècle, les Romains durent fortifier leurs frontières contre les incursions germaines. Ils créèrent le long de la chaîne des Vosges, aux sommets des premières montagnes qui bordent l'Alsace, une série de postes fortifiés, assez élevés pour découvrir la plaine et qui se voyaient les uns les autres de façon à pouvoir communiquer par signaux. Aussitôt le danger signalé, des feux de nuit avertissaient les légions cantonnées aux deux extrémités de la ligne de défense : *Argentoratum* (Strasbourg) et *Augst* (près Bâle). Ces postes ont été remplacés, pour la plupart, par ces châteaux du moyen-âge, dont les ruines rendent si pittoresque cette région de l'Alsace.

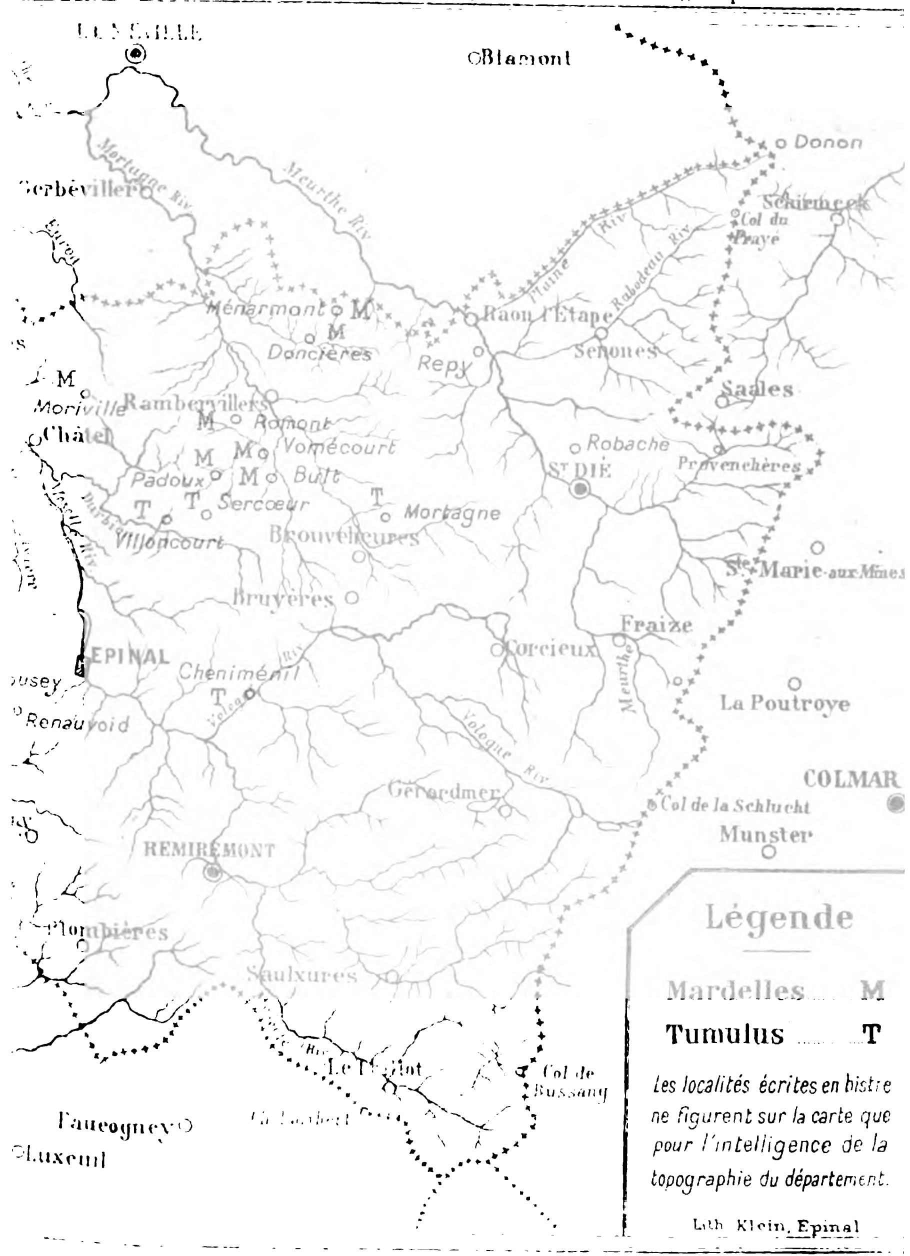
De même, on fortifia les passages des Vosges; au col de Bussang, la tradition a conservé le souvenir d'un de ces postes sous le nom de Château-de-Mosello ou Taye. Puis, ce fut le tour des rameaux secondaires des Vosges : ainsi, sur le faîte qui sépare les bassins de la Meurthe et de la Mortagne, on

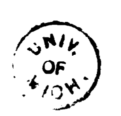
N° 5.



Vaucouleurs
Gondrecourt
Colombey
Vezelise
Bayon
Haroué
Coussey
Neufchateau
Rebeuville
Ambacourt
Chatenois
Sandaucourt
Mirecourt
St Blin
St Ouen
Auzainvillers
Vaudoncourt
Médonville
Rancourt
Bouzemont
Mandres
Bulgnéville
Dompaire
Vittel
Suriauville
Valfroicourt
Pierrefitte
Bourmont
Sauville
Dombrot
Robécourt
Bonneval
Bonvillet
Martigny
Clefmont
Belrupt
Bleurville
Attigny
Lamarche
Tignécourt
Monthureux
Bains
Montigny-le-Roi
Bourbonne
Fontenoy-le-Ch.
Vauvillers
St Loup
Jussey
Saone Riv.
Coney Riv.
Meuse Riv.
Moselle Riv.
Madon Riv.
CARTE
des Tumulus et Mardelles.
Echelle

Topographie du Département des Vosges par le dr A Fou




UNIV.
OF
MICH.

trouve les camps de *Repy*, de *Warin-Châtel*, des *Jumeaux*, de *Mortagne*, du *Chazté*. Il est probable que ces derniers avaient été créés par les Gaulois lors de leur indépendance; abandonnés, pendant les trois siècles de sécurité que Rome donna à la Gaule, il fallut les rétablir au IVe siècle.

On a *supposé*, non sans raison, mais les preuves manquent, que les châteaux de Bruyères, Arches, Habend (Remiremont) avaient pris la place d'anciennes défenses gallo-romaines; le château d'Habend existait sous les Mérovingiens et Charlemagne y séjourna plusieurs fois.

J'ai indiqué, dans un tableau ci-dessous, les lieux où l'on a trouvé ou cru trouver de ces camps et défenses de l'époque gallo-romaine.

3° TABLEAUX RÉSUMANT TOUTES LES LOCALITÉS OU L'ON A TROUVÉ DES VESTIGES PRÉ-ROMAINS ET GALLO-ROMAINS. — Je ne puis donner par le détail toutes les trouvailles faites dans les localités du département. J'ai réuni, sous forme de tableaux, toutes ces localités, en les divisant en trois périodes : pré-romaine, gallo-romaine, moyen-âge et temps modernes. Pour cette dernière, j'indique les églises intéressantes et les lieux où il y eut des châteaux. (Voir cartes 5 et 6).

ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE				MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES	
Mardelles, Tumuli	Voies romaines	Camps et travaux de fortifications	Ruines, tombes, poteries, tuiles, etc.	Monnaies, médailles, objets d'art.	Châteaux	Eglises
»	»	»	»	Ableuvenettes	»	»
»	»	»	»	»	»	Adompt
»	Ahéville	»	»	»	»	»
Ambacourt	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	Ameuvelle	Ameuvelle
»	Arches	»	»	»	Arches	»
»	Archettes	»	»	»	»	»
Attigny.	Attigny	»	Attigny	Attigny	»	»
»	»	»	»	Attignéville	»	»
»	Aureilmaison	Aureilmaison	»	»	»	Aureilmaison
»	»	»	Attigny	»	»	»
»	Autreville.	»	»	»	»	Autreville
»	»	»	»	»	»	Autrey
Auzainvilliers	Auzainvilliers	»	»	»	»	Auzainvilliers
»	»	»	»	»	Avillers	»
»	»	»	Avranville	»	»	»
»	Aydoilles	»	»	»	»	»
»	Badménil	»	»	»	»	Badménil

ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE				MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES	
Mardelles Tumuli	Voies romaines	Camps et travaux de fortifications	Ruines, tombes, poteries, tuiles, etc.	Monnaies, médailles, objets d'art.	Châteaux	Eglises
»	Baffe (La)	»	»	»	»	»
»	Bains	»	Bains	Bains	»	»
»	Ban-de-Sapt	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	Barville	»
»	»	»	»	»	Baudricourt	»
»	»	»	Bazoilles-s-M.	»	Bazoilles-s-M.	»
»	Beaucamp	Beaucamp	»	»	»	»
»	Beaufremont	»	Beaufremont	Beaufremont	Beaufremont	Beaufremont
»	»	»	»	»	Beauregard	»
»	»	»	»	»	Belmont-s.-Vr	»
Belrupt.	»	»	»	»	Belrupt	»
»	»	»	»	»	Bermont	Bermont
Bleurville	»	»	Bleurville	Bleurville	»	»
»	Blevaincourt	»	Blevaincourt	»	»	»
Bonneval	Bonneval	Bonneval	»	»	Bonneval	»
Bonvillet	»	»	»	»	»	»
»	»	»	Boremont	»	»	»
Bouzemont	»	»	Bouzemont	Bouzemont	»	Bouzemont
»	»	»	»	»	Bouzillon	»

ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE				MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES	
Mardelles, Tumuli	Voies romaines	Camps et travaux de fortifications	Ruines, tombes, poteries, tuiles, etc.	Monnaies, médailles, objets d'art.	Châteaux	Eglises
»	Brû	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	Bruyères	»
Bulgnéville	»	»	»	»	»	»
Bult	»	»	»	»	»	»
»	Bussang	Bussang	»	»	»	»
»	»	»	»	Champ-le-Duc	»	Champ-le-Duc
»	»	»	»	Charmes	Charmes	Charmes
»	Charmois l'O.	»	»	Charmois-l'O.	»	»
»	»	»	»	»	Château-s.-P.	»
»	»	»	»	»	Chatelet	»
»	Châtel-sur-M	»	»	»	Châtel-sur-M.	Châtel-sur-M.
»	»	»	»	»	Châtel-s-Faîte	»
»	»	»	Châtenois	»	Châtenois	»
»	Châtillon-s-S.	»	Châtillon-s-S.	»	Châtillon-s S.	»
Cheniménil	»	»	»	»	»	»
Chaumousey	Chaumousey	»	Chaumousey	»	»	»
»	»	»	»	»	»	Circourt
»	Claudon	Claudon	»	»	»	»
»	Clerjus	»	»	»	»	»

ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE —	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE				MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES	
Mardelles, Tumuli	Voies romaines	Camps et travaux de fortifications	Ruines, tombes, poteries, tuiles, etc.	Monnaies, médailles, objets d'art.	Châteaux	Eglises
Contrexéville	»	»	»	»	»	Contrexéville
»	»	»	»	»	Corcieux	»
Côte de Repy	Côte de Repy	Côte de Repy	»	»	»	»
»	»	»	Courcelles-s-C	»	»	»
»	»	»	»	»	»	Coussey
»	»	»	»	»	Couvonges	»
»	»	»	Crainvilliers	»	»	»
»	Damas-dt.-D.	»	Damas-dt.-D.	Damas-dt.-D.	»	»
»	Damblain	»	»	»	»	»
»	»	»	Darney	»	Darney	»
»	»	»	»	»	Darnieulles	»
»	Destord	»	»	»	»	»
»	»	»	Derbamont	»	»	»
»	»	»	»	»	Deuilly	»
»	»	»	»	Deycimont	»	»
»	Dombasle-d-D	»	Dombasle-d-D	»	»	»
»	»	»	Dombasle-Xs	»	»	»
Dombrot-l-S.	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	Dombrot-s.-V.	»

ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE — Mardelles, Tumuli	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE — Voies romaines	Camps et travaux de fortifications	Ruines, tombes, poteries, tuiles, etc.	Monnaies, médailles, objets d'art.	MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES — Châteaux	Eglises
»	»	»	»	»	Domèvre-s-D.	»
»	»	»	»	Dommartin-Bs	»	»
»	»	»	»	»	Dommartin-V	»
»	»	»	»	»	Dommartin-l-Vallois	»
»	Dompierre	»	Dompierre.	Dompierre	»	»
»	»	»	»	»	Domremy	»
Doncières	»	»	»	»	»	»
Donon	Donon	»	Donon	Donon	»	»
»	»	»	»	»	Epinal	Epinal
»	Escles	»	Escles	»	»	»
»	Esley	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	Etival
»	»	»	»	»	Faucompierre	»
»	»	»	»	»	»	Fignévelle
»	Florémont	»	Florémont	»	»	»
»	»	»	»	»	Fontenoy	»
»	»	»	Fremifontaine	»	»	»
»	»	»	»	»	»	Fouchécourt.
»	Frenois	»	»	»	»	»

ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE				MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES	
Mardelles, Tumuli	Voies romaines	Camps et travaux de fortifications	Ruines, tombes, poteries, tuiles, etc.	Monnaies, médailles, objets d'art.	Châteaux	Eglises
»	Fréville	»	Fréville	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»
Frizon	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	Gelvécourt	Gelvécourt
»	»	»	»	Gendreville	»	»
»	»	»	»	»	Gircourt-s.-D.	»
»	»	»	»	Girmont	»	»
»	»	»	»	»	Gironcourt	»
»	»	»	»	»	»	Godoncourt
»	»	Gouécourt	Gouécourt	Gouécourt	»	»
»	Grand	»	Grand.	Grand	»	»
»	Gugney-a.-A.	»	»	»	»	»
»	Hadigny	»	»	»	Hadigny	»
»	Hadol	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	Haute-Pierre	»
»	»	»	Haillainville	Haillainville	»	»
»	Hennezel	»	»	»	»	»
»	»	»	Houécourt	Houécourt	Houécourt	»
»	»	»	Housseras	»	»	»

ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE				MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES	
Mardelles, Tumuli	Voies romaines	Camps et travaux de fortifications	Ruines, tombes, poteries, tuiles, etc.	Monnaies, médailles, objets d'art.	Châteaux	Eglises
»	»	»	Hurbache.	»	Hurbache	»
»	Isches.	»	»	Isches	Isches	Isches
»	Jarménil	»	Jarménil	Jarménil	»	»
»	»	»	»	»	»	Jeanménil
»	Jésonville	»	»	»	»	»
»	Jorxey	»	»	»	»	Jorxey
»	Jumeaux	Jumeaux	»	»	»	»
»	»	»	»	»	Lamarche	Lamarche
»	»	»	Lamerey	Lamerey.	»	»
»	»	»	»	»	Lamothe	»
»	»	»	Landaville	»	»	»
»	»	»	»	»	Laval	»
»	»	»	»	»	Laveline	»
»	Légéville	»	»	»	»	»
»	»	»	»	Lépanges	»	»
»	Lerrain	»	Lerrain	»	»	Lerrain
»	»	»	Liffol-l-Grand	Liffol-l-Grand	»	»
»	Lignéville	»	Lignéville	»	Lignéville	Lignéville
»	Madecourt	Madecourt	»	»	»	»

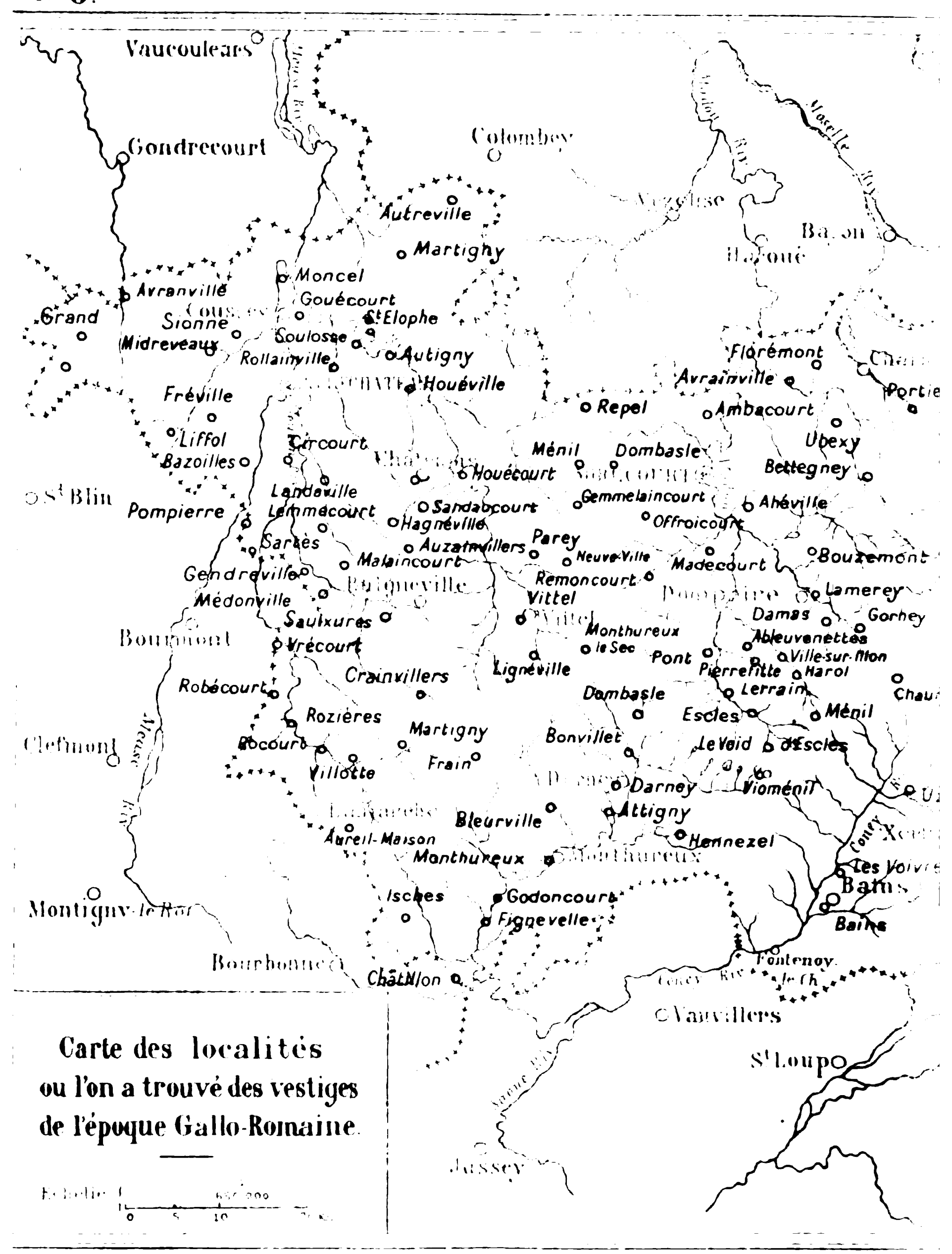
ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE				MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES	
Mardelles, Tumuli	Voies romaines	Camps et travaux de fortifications	Ruines, tombes, poteries, tuiles, etc.	Monnaies, médailles, objets d'art.	Châteaux	Eglises
Mandres-s-V.	»	»	»	»	Mandres-s.-V.	»
»	»	»	»	»	Mandres-Rav	»
»	»	»	»	»	Marainville	»
»	»	»	»	»	»	Marey
Martigny-l-B.	Martigny-l-B.	»	»	Martigny-l-B.	»	»
»	Martigny-l-G.	»	Martigny-l-G.	»	»	»
»	»	»	»	»	Martimprey	»
»	Martinvelle.	»	»	»	»	Martinvelle
»	»	»	Mazelay	»	»	»
»	Mattaincourt	»	»	»	»	Mattaincourt
»	»	»	Maupotel	»	»	»
»	»	»	»	»	Mazirot	»
Médonville.	»	»	»	»	»	Médonville
Ménarmont	»	»	»	»	»	»
»	»	»	Ménil-en-X.	»	»	»
»	»	»	Midrevaux	»	Midrevaux	»
»	»	Moncel et H.	»	»	»	»
»	»	»	»	»	Montfort	»
»	»	»	»	»	Mont-les-L.	»

ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE — Mardelles, Tumuli	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE — Voies romaines	Camps et travaux de fortifications	Ruines, tombes, poteries, tuiles, etc.	Monnaies, Médailles, objets d'art.	MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES — Châteaux	Eglises
»	»	Monthureux-l-S	»	Monthureux-l-S	Monthureux-l-S	»
»	Monthureux-s-S	»	Monthureux-s-S	»	Monthureux-s-S	»
»	»	»	Morizécourt	»	»	Morizécourt
Moriville	»	»	»	»	»	»
Mortagne	»	Mortagne	»	Mortagne	»	»
»	Moyemont	•	»	Moyemont	»	»
»	»	»	»	»	»	Moyenmoutier
»	Neufchâteau	»	»	»	Neufchâteau	Neufchâteau
»	Neuveville-s.-C.	»	»	Neuveville-s.-C.	»	»
»	Neuveville-s-M.	»	Neuveville-s-M.	»	»	»
»	Nonville	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	Nossoncourt	»
»	»	»	Offroicourt	»	Offroicourt	»
»	»	»	»	Ortoncourt	»	»
Padoux	»	»	»	»	»	»
»	»	»	Parey-sous-M.	Parey-sous-M	»	»
»	»	»	»	»	Pargny-s.-M.	»
»	»	»	»	»	»	»
Pierrefitte	»	»	»	Pierrefitte	Pierrefitte	»

ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE — Mardelles, Tumuli	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE				MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES	
	Voies romaines	Camps et travaux de fortifications	Ruines, tombes, poteries, tuiles, etc.	Monnaies, Médailles, objets d'art.	Châteaux	Eglises
»	Plombières	»	Plombières	Plombières	»	Plombières
»	Pompierre	»	»	»	»	Pompierre
»	»	»	Pont-les-B.	»	»	»
»	Pont-sur-M.	»	»	»	»	»
»	»	»	»	Portieux	»	»
»	Poussay	»	»	»	»	»
»	Provenchères D	»	»	»	Provenchères D	»
»	Rambervillers	»	»	»	Rambervillers	Rambervillers
»	Ramecourt	»	»	»	»	»
Rancourt	Rancourt	»	»	»	»	»
»	Raon-l'Etape	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	Rorthey	»
»	Rapey	»	»	»	»	»
»	»	»	Rasey	»	»	»
Rebeuville	Rebeuville	»	Rebeuville	»	»	»
»	»	»	Rehaincourt	»	»	»
»	»	»	»	»	»	Relanges
»	Remiremont	»	»	»	Remiremont	Remiremont
»	Remoncourt	»	»	»	»	Remoncourt

ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE — Mardelles, Tumuli	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE: Voies romaines	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE: Camps et travaux de fortifications	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE: Ruines, tombes, poteries, tuiles, etc.	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE: Monnaies, médailles, objets d'art.	MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES: Châteaux	MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES: Eglises
Renauvoid	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	Removille	»
»	»	»	Repel	»	»	»
»	»	»	Rocourt	»	»	»
»	»	»	Romain-a.-B.	»	»	»
Robécourt	»	»	»	»	»	»
Robache	»	»	Robache	Robache	»	»
»	»	»	»	»	»	Rollainville
Romont	»	»	»	»	Romont	»
»	Roville	»	»	Roville	»	»
»	Rozerotte	»	»	»	»	»
»	Rozières	»	Rozières	»	»	»
»	Rugney	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	Ruppes	»
»	St-Baslemont	»	St Baslemont	»	St-Baslemont	St-Baslemont
»	St-Dié	»	»	St-Dié	»	St-Dié
»	Ste-Barbe	»	»	»	»	»
»	St-Elophe	St-Elophe	St-Elophe	»	»	St-Elophe
»	Ste-Marguerite	»	»	»	»	Ste-Marguerite

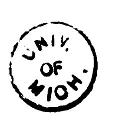
N° 6.



Carte des localités
ou l'on a trouvé des vestiges
de l'époque Gallo-Romaine.

Topographie du Département des Vosges par le dr A Fournier




UNIV.
OF
MICH.

ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE				MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES	
Mardelles, Tumuli	Voies romaines	Camps et travaux de fortifications	Ruines, tombes, poteries, tuiles, etc.	Monnaies, médailles, objets d'art.	Châteaux	Eglises
»	St-Gorgon	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	St-Jacques Stat
»	»	»	St-Jean-d'O.	»	St-Jean-d'O.	»
»	»	»	St-Maurice-s-M	»	»	»
»	»	»	»	»	»	St-Julien
»	»	»	»	»	St-Menge	»
St-Ouën-l.-P	»	»	»	»	»	»
»	»	»	St-Paul	»	»	»
Sanchey.	»	»	»	»	»	»
Sandaucourt	»	»	»	»	Sandaucourt	Sandaucourt
»	Sartes	Sartes	»	Sartes	»	»
Sauville	»	»	»	»	»	»
»	»	»	Saurupt	»	»	»
»	»	»	»	»	Savigny	Savigny
»	»	»	»	»	Senaide	»
»	»	»	»	»	Senones	Senones
»	Senonges	»	Senonges	»	Senonges	»
»	Serécourt	»	»	»	»	Serécourt
»	»	»	Sercœur.	»	»	»

ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE				MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES	
Mardelles, Tumuli	Voies romaines	Camps et travaux de fortifications	Ruines, tombes, poteries, tuiles, etc.	Monnaies, Médailles, objets d'art.	Châteaux	Eglises
»	Serocourt	»	»	»	Serocourt	»
»	Sionne	»	»	»	»	»
»	»	»	Spitzemberg	»	Spitzemberg	»
»	Soulosse	»	Soulosse	Soulosse	»	»
Suriauville	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	Taintrux	»
»	»	»	»	Tatignécourt	»	»
»	»	»	»	»	Thons	»
»	»	»	»	»	Thuillères	»
Tignécourt	»	»	»	»	Tignécourt	»
»	»	»	»	»	Tilleux	»
»	»	»	»	»	Tollaincourt	»
»	»	»	»	»	Totainville	»
»	»	Tranqueville	»	»	»	»
»	Ubexy	Ubexy	»	»	Ubexy	»
»	Uriménil	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	Urville
»	Uzemain	»	Uzemain	»	»	»
Valfroicourt	Valfroicourt	»	»	»	Valfroicourt	»
»	»	»	Vallois (Les)	»	»	»

ÉPOQUE PRÉ-ROMAINE — Mardelles, Tumuli	ÉPOQUE GALLO-ROMAINE				MOYEN-AGE ET TEMPS MODERNES	
	Voies romaines	Camps et travaux de fortifications	Ruines, tombes, poteries, tuiles, etc.	Monnaies, médailles, objets d'art.	Châteaux	Eglises
»	»	Varin-Châtel	»	»	»	»
»	Vaubexy	»	»	»	Vaubexy	»
Vaudoncourt	»	»	»	»	»	»
»	»	»	Vaxoncourt	»	»	Vicherey
»	»	»	»	»	Vicherey	»
»	»	»	»	»	Viller	Ville-sur-Illon
»	Ville-sur-Illon	»	Ville-sur-Illon	Ville-sur-Illon	Ville-sur-Illon	»
Villoncourt	»	»	»	»	»	»
»	Vellotte	Vellotte	»	»	»	»
»	»	»	»	»	Viocourt	»
»	Vioménil	»	»	Vioménil	Vioménil	Viviers-l-Gras
Vittel	Vittel	»	Vittel	Vittel	»	Vittel
»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	Voivres (Les)	»	»	Vomécourt
»	»	»	»	»	»	»
Vomécourt	»	»	»	»	»	»
»	Vouxey	Vouxey	»	»	»	»
»	Vrécourt	»	Vrécourt	»	Vrécourt	Vrécourt
»	Xertigny	»	Xertigny	»	»	»
»	Zincourt	»	Zincourt	»	»	»

BIBLIOGRAPHIE. — Société d'Emulation des Vosges (Rapports annuels du conservateur du Musée sur les collections et leur accroissement, 1840-1891). — *Desjardins* : Géographie de la Gaule romaine. — *Longnon :* Géographie de la Gaule au VI[e] siècle. — *Dom Calmet :* Hist. de Lorr. — *Bretagne :* Inscriptions métalliques sur les édifices du Leuci à l'époque gallo-romaine (Num. Soc. Arch. Lorr., 1886).— *Digot* : Notice sur l'Eglise de Champ-le-Duc (Mém. Soc. Arch. 1865). Recherches sur le véritable nom et l'emplacement d'Andenna ou Indesina (Mém. Ac. Stanislas, 1849). — *Desjardins* : Tables de Peutinger. — *Maud'heux* : Études sur l'ancienne topographie du département des Vosges (Soc. Emul. Vosges, 1873). — *Voulot, Chabouillet :* Annales de la Société d'Emul. des Vosges, 1880. — *Cahen* et *Voulot :* Pont des Fées (Soc. Emul , 1880). — *Voulot : Le Chazté* (Soc. Phil., t. I[er]). — *Save :* L'Eglise de Saint-Dié (Soc. Phil., t. VIII). Monuments gallo-romains des environs de Saint-Dié (Soc. Phil., t. XIII). — *E. Ferry* : Fragment d'une étude sur le nom de *jointure* (Soc. Phil., t. XV). Les populations de la Haute-Meurthe au VII[e] siècle (Soc. Phil., t. XVI.) — *Jollois* : Antiquités des Vosges — *Beaulieu :* Archéologie lorraine. — *Voulot :* Les Vosges avant l'Histoire. — *G. Save :* Antiquités de Saint-Jean d'Ormont (Soc. Phil., t. VII). Un bas-relief du Donon, t. II). — *Dom Calmet* : Divinités païennes adorées autrefois en Lorraine (Soc. Phil., t. II). — *G. Save :* Notes sur Bellicus Surbier (Soc. Phil., t. III). — *Voulot :* Recherches archéologiques récentes faites dans les Vosges (Soc. Phil., t. III). — *Hingre* : Galilée, signification de ce nom ancien (Soc. Phil., t. IV). — *G. Save et Schuler* : L'Eglise de Saint-Dié (Soc. Phil., t. VIII). Guide des Eaux minérales des Vosges (Hachette). — Mémoires et rapports nombreux de *M. Voulot*, conservateur du Musée d'Epinal, sur des recherches et trouvailles faites par lui dans le département. — *L'Huillier* : Sainte Libaire et les Martyrs lorrains du IV[e] siècle.

VI. — TOPOGRAPHIE POLITIQUE : 1° La Lorraine. — 2° Période gallo-romaine; les Pagi. — 3° Dénombrement de la Lorraine en 1754 : Divisions des XVI°, XVII° et XVIII° siècles. — 4° Création du département des Vosges : 9 districts. — 5° Tableaux résumant par cantons les divisions politiques jusqu'en 1790.

1° LA LORRAINE. — Il n'exista jamais d'unité nationale chez les Gaulois. Le vrai groupe politique chez nos ancêtres, à l'époque qui précède la conquête romaine, a écrit M. Fustel de Coulanges (1), était ce que César a appelé du nom de *Civitas*. Ce nom, qui revient plus de cent fois dans le livre du vainqueur des Gaules, ne signifiait pas une ville; il voulait dire *Etat, corps organisé;* on en compte quatre-vingt-dix entre Pyrénées et Rhin.

La *Civitas* occupait un territoire étendu. divisé en plusieurs circonscriptions auxquelles César donna le nom de *Pagi*.

Il y avait dans la *Civitas* une ville capitale, plusieurs petites villes, un assez grand nombre de places fortes; car on se fortifiait non contre l'étranger, mais contre les peuplades voisines. Au-dessous du *Pagi*, venaient les *Vici* (villages), les fermes isolées *Œdificiœ*.

« Il importe bien, dit M. Fustel de Coulanges, de faire attention à cette répartition du sol gaulois. Les siècles suivants n'y ont apporté que de lentes et légères modifications. Les trois quarts de nos villes sont d'anciennes villes gauloises. Plus que cela, les *Civitates* elles-mêmes ont conservé jusqu'à une époque assez voisine de nous leurs anciennes limites; les *pagi* ou *pays* subsistent encore; les souvenirs et les affections du peuple des campagnes y restent absolument attachés. Ni les Romains, ni les Germains, ni la Féodalité n'ont détruit ces unités vivaces dont les noms même ont traversé les âges jusqu'à nous. »

Au moment de l'arrivée de César, c'étaient les *Leuques* qui

(1) Fustel de Coulanges.— *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France ; La Gaule romaine.*

occupaient notre territoire. Décrire leurs limites est chose bien difficile; tout ce que l'on peut dire, c'est qu'ils possédaient notre département entier, une partie de celui de la Meurthe et le sud de la Meuse. A l'*Est*, les Vosges les séparaient des *Rauraques*. Voici comment Strabon indique la position géographique des Leuques : « Au-dessous des *Mediomatrices* et des *Remi* sont les *Leuci* avec leurs villes de *Tullum* et *Nasium*. »

Les Leuques étaient une des quinze peuplades qui, selon César, formaient le *Belgium* ou *Gaule-Belgique*. Nous avons vu à quelle race appartenaient les Leuques, il n'y a donc pas à y revenir.

Les Romains ne réduisirent pas les vaincus en servitude et les Gaulois conservèrent leurs libertés civiles. Rome ne les dépossédа pas non plus de leurs terres : il y eut certainement des confiscations, mais non une spoliation générale. On laissa à chacune des peuplades leurs antiques noms, leurs divisions en *Civitates*, *Vici* et *Œdificiæ*. Ces deux dernières, toutefois, changèrent de nom et devinrent plus tard des *Centenæ* et des *Fines*.

La *Civitas Leuci* (des Leuques) fut comprise dans le « *Conventus de Narbonne* » (an de Rome 727 et 27 avant J.-C.) et fit partie de la *Gaule-Belgique*. L'empereur Auguste divisa la Gaule en trois provinces — les *Tres Provinciæ* comme on les appela : *Aquitaine*, *Lyonnaise* et *Belgique*.

La *Civitas Leuci* était une des provinces *Liberæ* : Les *Liberi* ou *Immuni* étaient francs d'impôts, inappréciable avantage qui était la récompense de fidélité ancienne ou nouvelle, ou donné pour rallier une peuplade douteuse.

Au milieu du deuxième siècle, les tables de Ptolémée indiquent les trois mêmes divisions, les Leuques y sont placés immédiatement au-dessous des *Mediomatrices* (Messins) et des *Remi* (Reims).

Dioclétien, à la fin du troisième siècle, bouleversa totalement

les divisions politiques de la Gaule; elle fut partagée en deux grands diocèses : *Diocensis Viennensis*; *Diocensis Galliarum*. Ces diocèses étaient divisés en provinces; il y en avait huit pour le *Diocèse des Gaules*, dont la *Belgica primera* : les Leuques dépendaient de celle-ci.

Au quatrième siècle, on voit par la description d'Ammien Marcellin que nos ancêtres appartenaient encore à la *Belgique première*.

Ce n'est pas ici que l'on peut raconter comment se fit la conquête de la Gaule par les Germains (Franks, Wisigoths et Burgundes (1). Mais ce que je puis dire, c'est que la population gauloise ne fut pas réduite en servage; les Germains n'étaient, à leur égard, ni des vainqueurs, ni des maîtres. Ils étaient entrés en Gaule comme soldats de l'empire romain, et sans jamais attaquer cuvertement cet empire, ils ne s'étaient battus qu'entre eux. Certes, il y eut des violences, des spoliations, des massacres; mais de là à un asservissement, il y a loin. La population gauloise, à quelques exceptions malheureuses près, resta dans les mêmes conditions sociales où elle se trouvait avant l'arrivée des Germains : ceux qui étaient hommes libres, demeuraient libres; ceux qui étaient esclaves ou colons, restèrent dans la servitude ou le colonat. Le Frank (trop peu nombreux, du reste) n'eut pas besoin de s'emparer des terres des particuliers, les domaines publics suffisaient pour satisfaire ses plus ardentes convoitises. La langue latine resta, les rois franks écrivirent et rendirent la justice dans cette langue (2).

(1) Je ne saurais trop engager à lire le remarquable ouvrage de M. Fustel de Coulanges : *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France; L'Invasion germanique et la fin de l'Empire.*
La façon dont se fit la conquête de la Gaule par les *Visigoths, Franks et Burgondes*, est expliquée de la façon la plus lumineuse : ce furent les Romains qui introduisirent en Gaule les barbares en les prenant à leur solde Ceux, au contraire, qui entrèrent violemment, furent exterminés ou ne séjournèrent pas en Gaule.

(2) Fustel de Coulanges : *Ouvrage cité.* — Je reproduis intégralement le texte.

A la fin du VIe siècle, au début du suivant, nous trouvons notre pays occupé par les Franks ripuaires ; puis, un moment par les Alamans, qui en furent bien vite chassés par Clovis après la bataille de Tolbiac.

Au retour de cette campagne célèbre, le vainqueur séjourna dans le pays de Leuques : c'est à *Tullum* (Toul) qu'il demanda à l'évêque Ursus un prêtre capable d'enseigner à un roi les principes de la religion chrétienne.

A la mort de Clovis, la *Civitas Leucorum* échoit à un fils du premier lit, Théodoric, et à ses successeurs, Theodebert et Theodebald. Ce fut le commencement du royaume d'Austrasie ou de l'Est.

Les rois Franks trouvèrent en Gaule le système de cadres administratifs que les Romains y avaient établis, et auquel les populations étaient habituées. Mais de toutes ces divisions, il ne resta véritablement que la *Civitas*, qui fut tout à la fois la base des divisions politiques et ecclésiastiques.

Les Franks conservèrent la *Civitas*. C'est par *Civitates* qu'ils comptent leurs partages de la Gaule ; elles restèrent ce qu'elles étaient sous les Romains.

Le *Pagus*, vieille subdivision de l'époque de l'indépendance des Gaulois, ne fut jamais une division officielle. Elle fut confondue avec les *Civitas* par les Franks : au VIe siècle, on applique cette dénomination de *Pagus* à la *Civitas*, Grégoire de Tours écrit *Pagus Turonicus*, *Pagus Suessionicus*, pour *Civitas Turonicus*, *Civitas Suessionicus*.

Il en résulta un double sens attribué à cette désignation : pour le peuple, *Pagus* conserva son ancien sens, une fraction de la *Civitas*; officiellement, il désigna *Civitas*. Plus tard, ce fut le mot *Comitatus* qui remplaça *Pagus* et *Civitas*.

Comme il y avait deux races, il y aurait pu y avoir deux systèmes de circonscriptions territoriales ; il n'en fut rien. Les Franks adoptèrent purement et simplement celles qui existaient. Les hommes de toutes races furent confondus dans la même circonscription.

Notre département, de cette époque, suivit le sort du nouveau royaume d'Austrasie. La portion sud, c'est-à-dire celle du bassin de la Saône, doit avoir fait partie un moment du royaume de Bourgogne. Une entrevue entre les rois de Bourgogne et d'Austrasie, à *Pons-Petreus* (Pompierre) semble indiquer que là était la frontière (VIe siècle) (1).

Puis vinrent les Carolingiens et leurs dissensions, qui aboutirent à la dislocation de l'empire de Charlemagne. En 853, dans le partage de la succession de l'empereur Lothaire, le troisième fils du même nom, eut dans son lot l'Austrasie et diverses provinces voisines dépendant de la Bourgogne et de la Neustrie; c'est à cette époque que l'on voit apparaître, pour la première fois, le *Lotharii regnum : royaume de Lothaire* ou *Lotharingia* ou *Lorraine.*

Trente-six années plus tard (889), un diplôme désignait les sujets de ce nouveau royaume (bien instable, du reste) sous le nom de *Lotharienses*. Ce royaume de Lothaire avait du reste subi bien des dislocations : aussi, en 878, il était déjà partagé en haute et basse Lorraine. Ces deux tronçons finirent par être séparés définitivement à la fin du dixième siècle.

C'est de la haute Lorraine que dépendait le département des Vosges.

Jusqu'à l'avènement de Gérard d'Alsace, ce désordre ne fit que s'accroître, et ce n'est qu'à partir de 1048 que l'on peut fixer définitivement l'origine de la Lorraine actuelle.

---

(1) En l'an 550, la *Civitas Leucorum* dépendait du royaume de Metz, car le roi Theodebald convoquait un concile à Toul dans cette même année. La possession de ce territoire par le roi Childebert II peut se déduire de la situation des lieux où ce souverain eut une entrevue (577) avec le roi de Bourgogne Gontran. Celle-ci eut lieu à la frontière des deux Etats, à Pompierre, près Neufchâteau.

Au commencement du VIIe siècle, le roi Gontran avait anticipé sur la frontière naturelle, c'est-à-dire le faîte de séparation entre le bassin du Rhin et celui de la Saône. Il possédait le *Pagus Suggentensis* ou *Saintois*, c'est-à-dire le pays de Vaudémont et partie (nord) de l'arrondissement de Mirecourt. Le roi d'Austrasie Theodebert II recouvra toute cette région en 610.

(Longnon : *Géographie de la Gaule* VIe *au siècle.*)

Il y eut dès lors un peuple, un état lorrain ; cela dura sept siècles, jusqu'en 1766, date de la réunion définitive de cette province à la France.

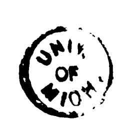
2° Période gallo-romaine. Les Pagi. — Les tribus qui composaient la peuplade des *Leuques* formèrent ces divisions bien connues sous le nom de *Pagi*.

La *Civitas* des *Leuci* était partagée en quinze *pagi* ; mais il est impossible d'en donner les limites exactes. C'est dans les chartes mérovingiennes et carolingiennes que l'on retrouve mentionnées ces divisions remontant à l'époque de l'indépendance gauloise.

Mais, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de cette période, ces divisions antiques se subdivisent, deviennent des comtés dont elles prennent le nom des chefs-lieux et, si on les retrouve à peu près, dans quelques circonscriptions ecclésiastiques (Voir plus loin *Géographie religieuse*), elles ne correspondent plus aux circonscriptions politiques tant de fois remaniées, bouleversées par les guerres, les partages si nombreux de l'époque carolingienne.

Le plus grand et le plus important de ces *Pagi* (Voir la carte n° 7) était le *Pagus Calvomontensis*. Il s'étendait « sur une partie de la *Voge*, dit Dom Calmet, depuis la Moselle au couchant jusqu'à la Meurthe à l'orient ; Varangéville et Saint-Nicolas sont dénommés comme étant du Chaumontois. » Il comprenait la plus grande et la plus considérable partie de la Lorraine, avec les comtés de Blamont et de Salm ; il touchait le *Saintois* au sud ; le *Scarponnois* et le pays de Metz au nord ; le *Toulois* au couchant Telles sont les limites que lui assigne Dom Calmet. Il tirait, ajoutait ce dernier, son nom des *Chaumes* ou des *montagnes chauves*, dénudées de bois.

Dans notre département, les régions de Remiremont, Bussang Epinal, Châtel, Charmes, Rambervillers, Saint-Dié, Raon, Bruyères, Plombières, Dompaire, les couvents d'Etival, Moyenmoutier, Senones, Chaumouzey, en dépendaient.



N° 7.

Vaucouleurs
Gondrecourt
Colombey
Vezelise
Bayon
Haroué
Coussey
Neufchâteau
Châtenois
St. Blin
Mirecourt
Dompaire
Bulgnéville
Vittel
Bourmont
Clefmont
Darney
Lamarche
Monthureux
Bains
Montigny le Roi
Bourbonne
Fontenoy
Vauvillers
St. Loup
Meuse Riv.
Moselle
Madon Riv.

PAGUS SEGINTENSIS
PAGUS SOLECENSIS
PAGUS MERCORIENSIS
PAGUS VOGESENSIS
PAGUS PORTENSIS
OU DECOLATENSIS
PAGUS BASSINIACENSIS

CARTE
des Divisions antiques.

Topographie du Departement des Vosges par le d[r] A Fournier

On plaçait le chef-lieu du comté du Chaumontois au château de Chaumont, sur la montagne de la Madeleine (près St-Dié). Ce château, détruit au xe siècle, devint un prieuré.

Dans un accord entre Charles-le-Chauve et Louis le Germanique, daté de 870, il est parlé du *Calvomontensis*.

Il se divisa ultérieurement pour former : le *Territorius Castrense* (Châtel et Epinal); *Comitatu Salmensis* : comté de Salm (Senones, vallée de Celles); *Vallis Galileæ* (val de Saint-Dié). C'est dans cette partie qu'aurait existé le comté de Chaumont. Le *Pagus Itabendensis* (Remiremont); enfin le *Pagus Vosegensis,* qui serait cette région de notre département bien connue pendant tout le moyen âge (et encore aujourd'hui) sous le nom de « La Voge » (cantons de *Bains*, *Darney*, *Monthureux*, partie d'*Epinal*, *Dompaire*, *Vittel*).

Sur la rive gauche de la Moselle et au nord du département, le *Pagus Segintensis*, devenu le *Saintois* ou *Xaintois* si souvent cité dans les chartes carolingiennes. Il s'étendait de la Moselle aux limites de l'arrondissement de Neufchâteau, comprenant la portion nord de l'arrondissement de Mirecourt et toute la région voisine du département de la Meurthe où il forma plus tard le *comté de Vaudémont* (fin du XIIe siècle).

Aujourd'hui encore, plusieurs localités vosgiennes portent des noms qui rappellent ce *pagus :* Ménil-en-*Saintois*, Dombale-en-*Saintois*, Rouvres-en-*Saintois*. Une partie de ce *pagus* prit le nom de *Pagus Mercoriensis* ou pays de Mirecourt.

A l'ouest du *Pagus Segintensis* existait le *Pagus Solimariacensis*, un des plus anciens, on l'appela ensuite *Pagus Solicensis* ou *Soulossois*. Son nom viendrait de l'antique *Solimariaca*. On a bien discuté sur l'emplacement de cette ville. M. Longnon (Revue d'archéologie 1877, vol. XXXIV) prétend que Soulosse n'est pas *Solimariaca*, Soulosse serait *Solicia* et *Solimariaca* était située un peu au sud de Neufchâteau, en face de Rebeuville.

Le *Pagus Solicensis* comprenait les cantons de Bulgnéville, Châtenois, Neufchâteau et partie de Coussey.

Le *Pagus Bassiniensis* figure dans les chartes des IXe et Xe siècles. Le canton de *Lamarche*, quelques communes de celui de *Monthureux-sur-Saône* en faisaient partie. Mais elles appartenaient plutôt au *Pagus Decolatensis*, puis *Portensis* qui semble être une fraction du *Pagus Bassiniencis*. Il ne faut pas confondre ce *Pagus Portensis* avec un autre de même nom, qui était une sous-division du *Chaumontois* et située dans la Meurthe.

Enfin quelques localités de l'extrême ouest du département dépendaient du *Pagus Ordonensis* ou *Ornois* (Meuse).

Quant aux *Centenæ*, je ne crois pas que jusqu'ici on ait trouvé trace de ces subdivisions du *Pagi* dans notre département. Peut-être cette redevance perçue par le *Centenier* rappelle-t-elle ces anciennes sous-divisions ?

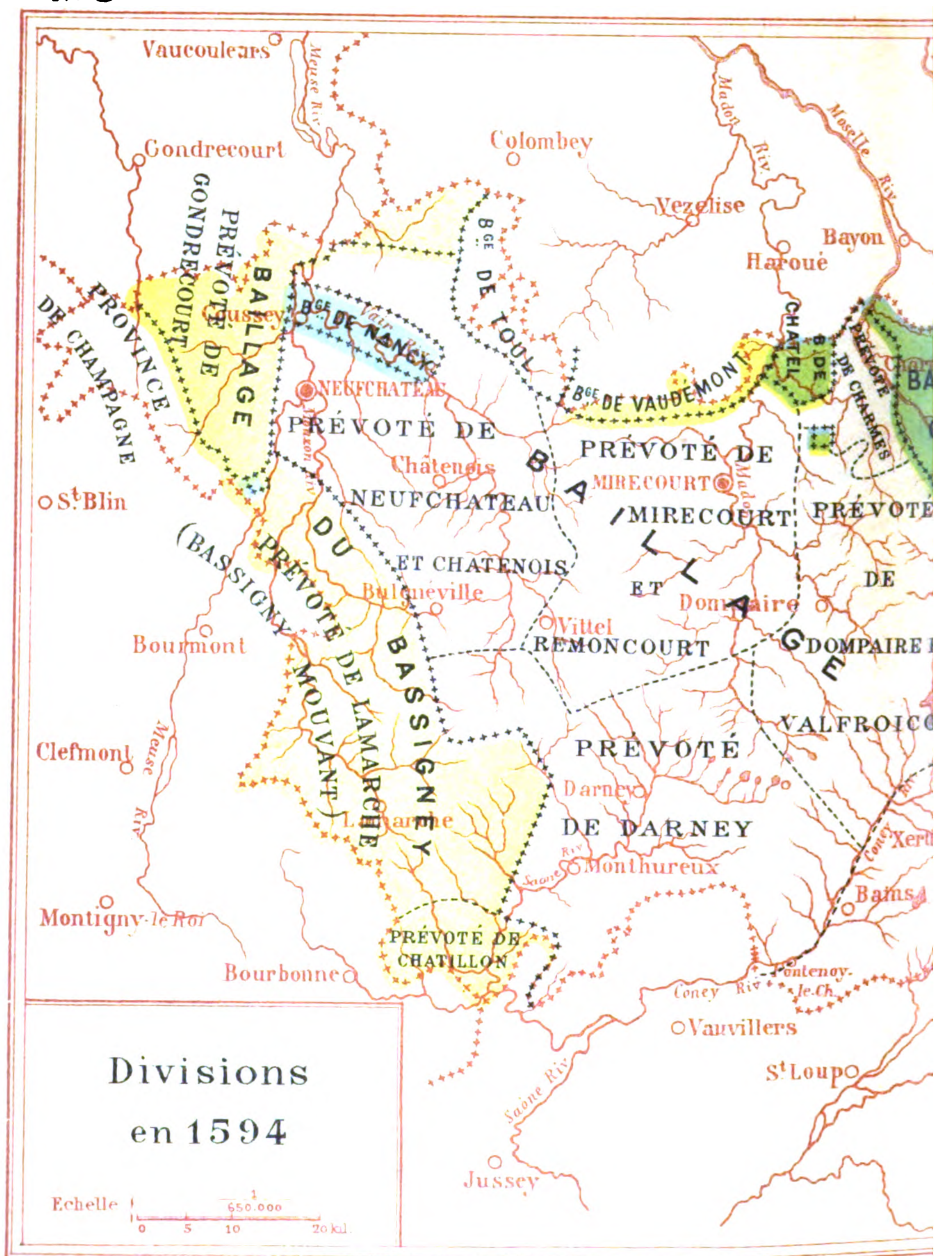
Il n'en est pas de même de *Fines*, la *fin*, la *dernière*, la *plus petite* division. Elle correspond à nos villages ; c'est de ce mot *Fines* que vient le nom de *Finage* donné aux territoires des communes.

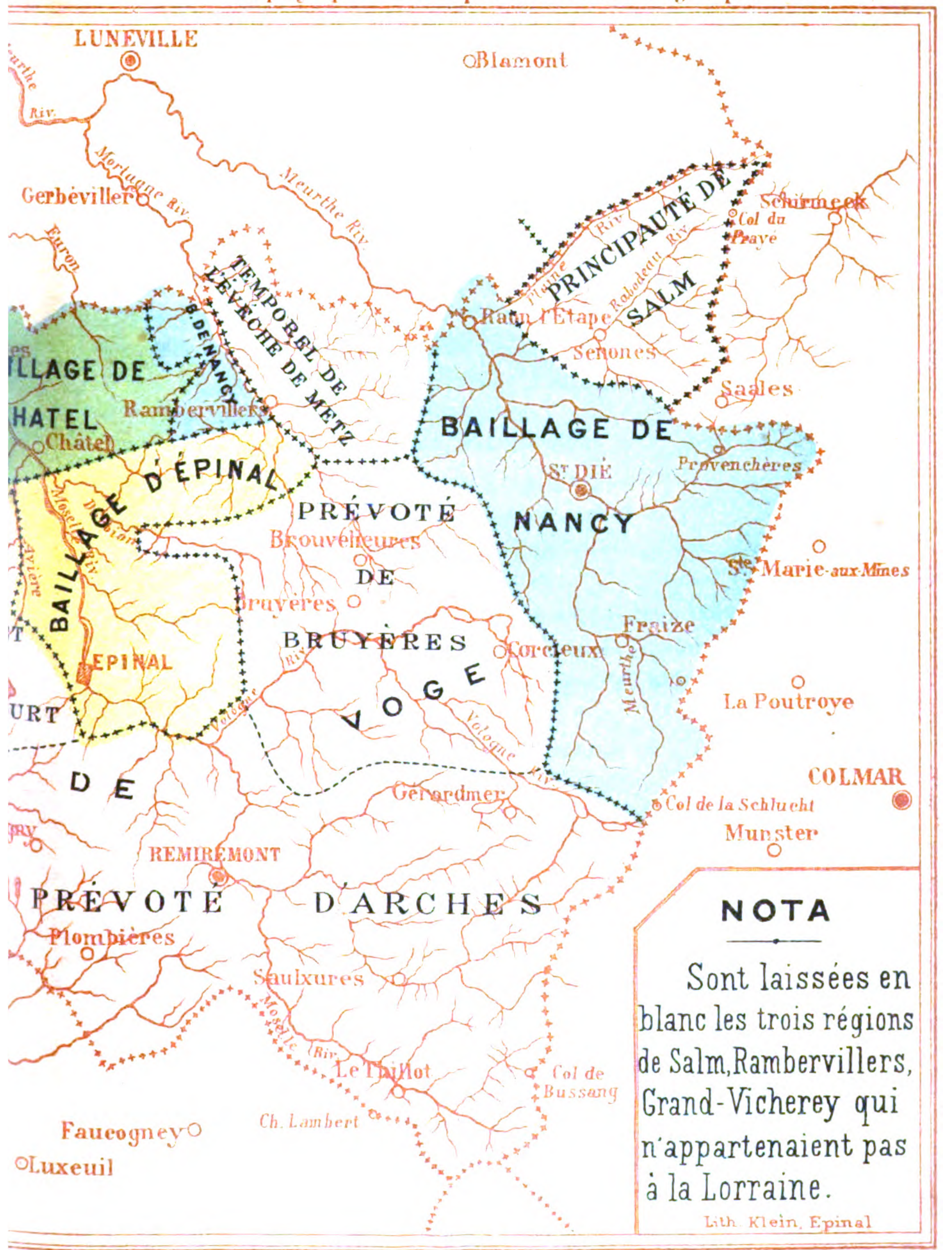
3° Dénombrement de la Lorraine : division des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — Il faut, sans transition, passer des premiers siècles à la fin du seizième (1594) pour trouver des divisions politiques définies et bien décrites. Je veux parler du « *Dénombrement de la Lorraine* » fait par le président Thierry, Alix.

A cette époque, nous trouvons la Lorraine divisée en trois grandes circonscriptions ou bailliages : *Nancy*, *Allemagne*, *Voge*. Certes, ces divisions existaient bien antérieurement à l'époque où Thierry Alix écrivit son « Dénombrement ». Leur existence est constatée dès le XIIIe siècle, et sûrement au XIVe ; mais c'est tout.

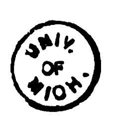
Il y avait en outre, dans le département, deux sièges bailliagers à Epinal et Châtel. Ces deux villes avaient été annexées à

Nº 8


Vaucouleurs
Meuse Riv.
Gondrecourt
Colombey
Vezelise
Madon Riv.
Moselle Riv.
Bayon
Haroué
PRÉVOTÉ DE GONDRECOURT
BALLAGE
PROVINCE DE CHAMPAGNE
Goussey
Bge DE NANCY
Bge DE TOUL
Bge DE VAUDEMONT
CHATEL
Bge DE
PRÉVOTÉ DE CHARMES
NEUFCHATEAU
PRÉVOTÉ DE NEUFCHATEAU ET CHATENOIS
Chatenois
BAILLAGE
PRÉVOTÉ DE MIRECOURT ET REMONCOURT
MIRECOURT
St Blin
DU BASSIGNEY
(BASSIGNY MOUVANT)
PRÉVOTÉ DE LAMARCHE
Bulgnéville
Vittel
Dompaire
PRÉVOTÉ DE DOMPAIRE
VALFROICO
Bourmont
Clefmont
PRÉVOTÉ DE DARNEY
Darney
Lamarche
Monthureux
Saone Riv.
Bains
Montigny-le-Roi
PRÉVOTÉ DE CHATILLON
Bourbonne
Coney Riv.
Fontenoy-le-Ch.
Vauvillers
St Loup
Jussey
Divisions en 1594
Echelle 1/650.000
0 5 10 20 kil.



Topographie du Département des Vosges par le dr A Fournier
LUNEVILLE
Blamont
Gerbéviller
Mortagne Riv.
Meurthe Riv.
PRINCIPAUTÉ DE SALM
Schirmeck
Col du Prayé
TEMPOREL DE L'ÉVÊCHÉ DE METZ
B. DE NANCY
Raon l'Etape
Senones
Rambervillers
Châtel
BAILLAGE DE NANCY
Saales
St DIÉ
Provenchères
BAILLAGE D'ÉPINAL
PRÉVOTÉ DE BRUYÈRES
Brouvelieures
Bruyères
Ste Marie-aux-Mines
Fraize
Corcieux
VOGE
EPINAL
La Poutroye
Vologne Riv.
COLMAR
DE
Gérardmer
Col de la Schlucht
Munster
REMIREMONT
PRÉVOTÉ D'ARCHES
Plombières
Saulxures
Moselle Riv.
Le Thillot
Col de Bussang
Ch. Lambert
Faucogney
Luxeuil
NOTA
Sont laissées en blanc les trois régions de Salm, Rambervillers, Grand-Vicherey qui n'appartenaient pas à la Lorraine.
Lith. Klein, Epinal


UNIV.
OF
MICH.

la Lorraine dans le courant des xve et xvie siècles et les ducs, pour se les attacher définitivement, en avaient fait le siège de deux petits bailliages.

En 1594, la situation politique de notre département était la suivante (voir carte n° 8).

1° *Bailliage de Nancy :* formé par dix châtellenies et prévôtés, au nombre desquelles figuraient, pour les Voges, celles de *Raon-l'Etape* et *Saint-Dié*. *La moitié du canton de Rambervillers*, située sur la rive gauche de la Mortagne, dépendait de la *Prévôté de Rozières*, bailliage de Nancy.

La *terre du Chatelet* (arrondissement de Neufchâteau) relevait directement du bailliage de Nancy.

2° *Bailliage de Voge* : Sept prévôtés : *Bruyères*, *Arches*, *Charmes*, *Mirecourt* et *Remoncourt*, *Dompaire* et *Valfroicourt*, *Darney*, *Neufchâteau* et *Châtenois*.

La *terre de Fontenoy-le-Château* formait aussi une prévôté seigneuriale.

Ce bailliage de Voge, on le voit, comprenait les deux tiers du département, c'est-à-dire les arrondissements de Neufchâteau, Remiremont et Mirecourt, dans leur presque totalité, et une bonne moitié de celui d'Epinal.

3° *Bailliage de Châtel* : Se composait du canton actuel ou à peu près. Il avait dans son ressort la prévôté du *Ban de Tantimont* (Xaronval, Hergugney, Battexey, Avrainville), enclavée dans l'arrondissement de Mirecourt (Bailliage de Voge).

4° *Bailliage d'Epinal* : Comme celui de Châtel, était un bailliage à juridiction inférieure, appelé siége bailliager. Il comprenait des communes des cantons d'Epinal, Bruyères, Rambervillers. Il y avait enfin, dans le département, deux circonscriptions entièrement indépendantes de la Lorraine :

1° *Comté de Salm*, comprenant la vallée de Celles, celles de Senones et quelques communes voisines. (Voir : *Appendice*).

2° *Temporel de l'Evêché de Metz*. – Cet évêché possédait éparses en Lorraine, de fortes enclaves. Dans les Vosges, la

moitié du canton de Rambervillers, située sur la rive droite de la Mortagne, était entièrement indépendante de la Lorraine. Elle formait la chatellenie de Rambervillers, composée de cinq mairies : Rambervillers chef-lieu, avec Jeanménil, Housseras, Saint-Benoît et Autrey ; Nossoncourt avec Bazien, Menarmont, Anglemont, Ménil, Sainte-Barbe ; Bru ; Xaffévillers ; Doncières. Domptail et Roville-aux-Chênes, quoique n'appartenant à aucune de ces mairies, étaient considérés comme relevant de cette chatellenie.

La chatellenie de Rambervillers dépendait du bailliage de Vic.

Le *comté* puis *duché de Bar* (1354) forma jusqu'au XVI[e] siècle, époque de sa réunion définitive à la Lorraine une province indépendante de celle-ci. Les rois de France prétendaient à la suzeraineté d'une partie du Barrois. Philippe-le-Bel soutenait que la Meuse était la limite entre la France et l'Allemagne. Les comtes de Bar cherchaient à se soustraire à ces prétentions ; mais un de ceux-ci, Henri III, battu et fait prisonnier par les troupes du roi de France, dut, par traité du 5 juin 1301, signé à Bruges, se reconnaître vassal de la France pour toutes les terres de son comté situées à l'*Ouest de la Meuse*. C'est ce qu'on a appelé le *Barrois mouvant*. L'autre partie, considérée comme terre d'empire, formait le *Barrois non mouvant*. Quoique les *châtellenies de Lamarche* et *Châtillon*, fussent à l'Est de la Meuse, le roi Philippe-le-Bel se les fit donner par le traité de Bruges, mais il les restitua, en y ajoutant Gondrecourt quelque temps après, au fils du comte de Bar, Edouard I[er], à la condition qu'hommage en serait rendu aux rois de France. Ces châtellenies situées dans le bailliage du Bassigny lorrain formèrent le *Bassigny mouvant*.

C'est de cette époque que date l'intervention des rois de France dans l'histoire intérieure du duché de Bar. Il y eut bien des conflits qui furent réglés le 25 janvier 1571 par une

convention passée entre le roi de France Charles IX et le duc de Lorraine Charles III (Le Barrois étant devenu Lorrain depuis 1509).

Le roi de France accordait au duc « tous droits de régale et souveraineté ès terres du bailliage de Bar, prévôtés de *Lamarche, Châtillon,* Conflans et Gondrecourt tenus et mouvans dudit seigneur roi et dont ledit duc lui en fait la foi et l'hommage-lige... »

Si le *Barrois mouvant* passait la frontière de la Meuse, le *Barrois non mouvant* avait aussi de ce côté la *Sénéchaussée de La Mothe* devenue depuis *Sénéchaussée de Bourmont* après la destruction au XVIIe siècle de La Mothe.

Le *baillage de Bassigny* était composé de trois parties : *Lamarche,* Saint-Thiébaut et Gondrecourt. Cette dernière, avant le don qui en fut fait en 1302 par Philippe-le-Bel au comte de Bar, appartenait à la Champagne ; un certain nombre de communes de notre département en dépendaient : *Domremy* (en partie) ; *Greux ; Clérey-la-Côte, Liffol-le-Grand,* etc. En 1751, elles furent annexées au bailliage de Lamarche.

Ainsi, le canton de Lamarche, un certain nombre de communes des cantons de Neufchâteau et Coussey, faisaient partie du duché de Bar et devinrent lorraines à l'annexion de celui-ci à la Lorraine (1509).

A la tête de ces bailliages « était un homme de qualité » qui avait sous ses ordres un lieutenant général assisté d'un certain nombre d'assesseurs ou échevins.

Vaubourg Des Marets *(Mémoires sur l'Etat de la Lorraine à la fin du XIIIe siècle)* indique le nombre des communes relevant de chacune des diverses prévôtés :

Bailliages de Châtel : 28 ; d'Epinal : 28.

Prévôtés de Saint-Dié et Raon : 38 ; Mirecourt : 34 ; Arches : 36 ; Bruyères : 61 ; Neufchâteau : 62 ; Dompaire : 82 ; Charmes : 17 ; Darney : 17 ; Lamarche : 28 ; Châtillon-sur-Saône : 6.

De 1670 à 1697, la Lorraine fut entièrement annexée à la France. Louis XIV chercha à faire disparaître les sentiments de particularisme si vivaces chez les Lorrains. Il bouleversa totalement les divisions politiques de la province conquise et la soumit entièrement au régime français.

Il plaça sous sa souveraineté toutes les terres et fiefs qui étaient dans les diocèses de Toul, Metz et Verdun (10 septembre 1683).

Des territoires situés aux limites de la Franche-Comté (possession du roi d'Espagne) et de la Lorraine étaient contestés, on les appellait *terres de surseance*; le roi Louis XIV, après la conquête de la Franche-Comté, les annexa simplement à cette province. C'étaient les terres de : *Monthureux-sur-Saône, Fontenoy-la-Ville* et *Fontenoy-la-Côte.*

En 1685, une mesure radicale fut prise : tous les bailliages furent supprimés, deux nouveaux furent créés : à Sarrelouis et Epinal. C'est de ce dernier que ressortissait notre département. Pour le Barrois et le Bassigny mouvant, les prévôtés de Lamarche et Châtillon-sur-Saône relevèrent d'un baillage établi à Bourmont.

Cet état de chose se prolongea jusqu'en 1697, au traité de Ryswick, qui rendit à la Lorraine son indépendance et ses ducs. (Art. 28 à 43 du traité.)

Le 31 août 1698, le duc Léopold, considérant comme nul et non avenu tout ce qui avait été fait pendant l'occupation française, réorganisa ses Etats.

Les anciens bailliages de Nancy et des Vosges furent rétablis par ordonnance des 13 et 15 février 1698, puis un édit du 31 août de la même année apporta de grandes modifications à l'ancien état de choses :

1° *Le bailliage de Nancy* fut démembré ; un siège bailliager fut établi *à Saint-Dié* avec une prévôté à Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace).

2° *Le bailliage de Mirecourt ou de Voge* conserva les

prévôtés de Mirecourt, Darney, Remoncourt, Arches, Dompaire et Valfroicourt ; mais il perdit celles de Bruyères et Neufchâteau, qui devinrent des bailliages.

3° Les bailliages d'*Epinal* et *Châtel* furent rétablis comme auparavant.

4° *Bailliage du Bassigny : Lamarche, Châtillon-sur-Saône* en dépendent comme prévôtés.

Ainsi, il fut créé trois bailliages nouveaux dans les Vosges : *Bruyères, Neufchâteau, Saint-Dié.*

Les prévôtés de Valfroicourt et Remoncourt furent supprimées le 10 avril 1720 et réunies à celle de Mirecourt.

L'alphabet curieux des lieux du duchez de Lorraine et Bar, par Bugnon, donne en 1719 la série des bailliages et leurs prévôtés :

1° *Siége-bailliager de Saint-Dié. Prévôtés* : Saint-Dié, Saint-Hyppolite, Sainte-Marie-aux-Mines (1).

2° *Bailliage de Voge ou Mirecourt. Prévôtés :* Mirecourt, Arches, Charmes, Remoncourt, Dompaire, Châtenois, Valfroicourt et Darney.

3° *Bailliages particuliers et siéges-balliagers :* Neufchâteau, Châtel-sur-Moselle, Bruyères, Epinal.

4° *Bailliage du Bassigny mouvant :* Châtillon-sur-Saône, Lamarche.

Le traité de Paris entre la Lorraine et la France (21 janvier 1718, — art. 13), donna à la Lorraine la chatellenie entière de Rambervillers. Un édit du 12 juillet 1718 lui conserva son autonomie.

Les choses restèrent ainsi jusqu'en 1751. Un édit de juin, même année, bouleversa complètement les circonscriptions politiques de la Lorraine.

Toutes les prévôtés furent supprimées, sauf celle de Dompaire, qui releva du bailliage de Darney (Voir la carte n° 9.)

(1) Ces deux dernières en Alsace.

Le bailliage de Voge fut démembré et remplacé par les bailliages de Remiremont (1), Mirecourt, Darney (avec la prévôté de Dompaire), Charmes.

Un autre fut créé à Lamarche.

Saint-Dié, Bruyères, Epinal, Châtel, Neufchâteau conservent les leurs.

La chatellenie de Rambervillers fit partie de celui de Lunéville, ainsi qu'un certain nombre de communes de la rive gauche de la Mortagne qui dépendaient auparavant de la prévôté de Rosières.

Blevaincourt, Bulgnéville, Crainvilliers, etc , firent partie du bailliage de Bourmont (Haute-Marne), tandis que Lamarche, Mirecourt, avaient des communautés situées aujourd'hui dans les départements de la Meurthe, Meuse et Haute-Marne.

Cette division de notre département en dix bailliages disparut à son tour en 1790.

L'assemblée nationale ayant décidé la division de la France en 83 départements, le comité chargé de cette répartition en districts et cantons n'hésita pas à s'en rapporter aux députés de chacun des futurs départements.

Le département des Vosges fut divisé en *neuf districts* dont les chefs-lieux étaient : *Epinal*, *Mirecourt*, *Bruyères*, *Darney*, *Lamarche*, *Neufchâteau*, *Rambervillers*, *Remiremont* et *Saint-Dié*. Chacun de ces districts fut partagé en cantons.

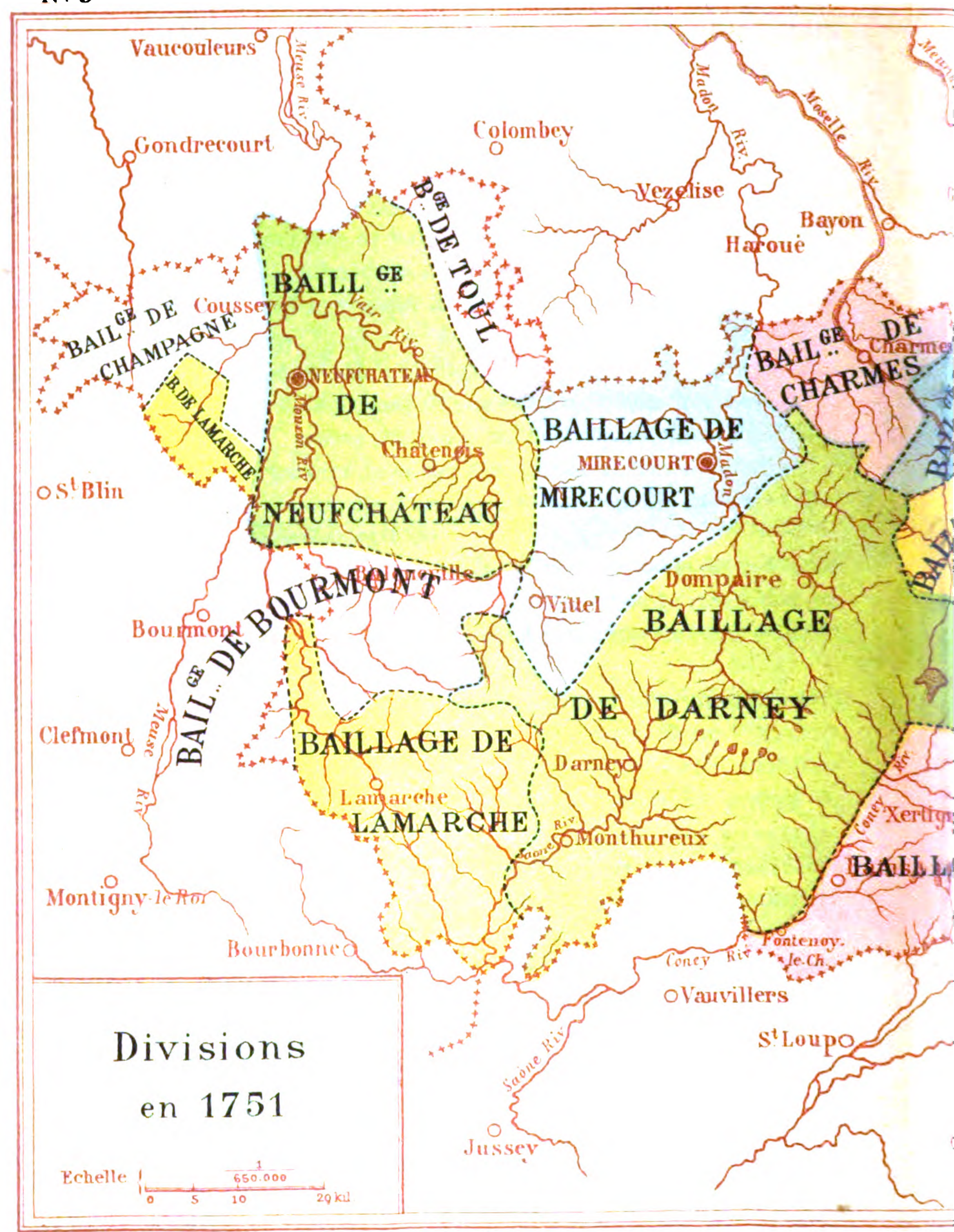
1° *District de Saint-Dié.* — Neuf cantons : *Saint-Dié*, *Raon-l'Etape*, *La Voivre*, *Etival*, *Saales*, *Bertrimoutier*, *Laveline*, *Fraize*, *Saint-Léonard*.

2° *District de Bruyères.* — Sept cantons : *Bruyères*, *Docelles*, *Gugnécourt*, *Brouvelieures*, *Corcieux*, *Granges*, *Gérardmer*.

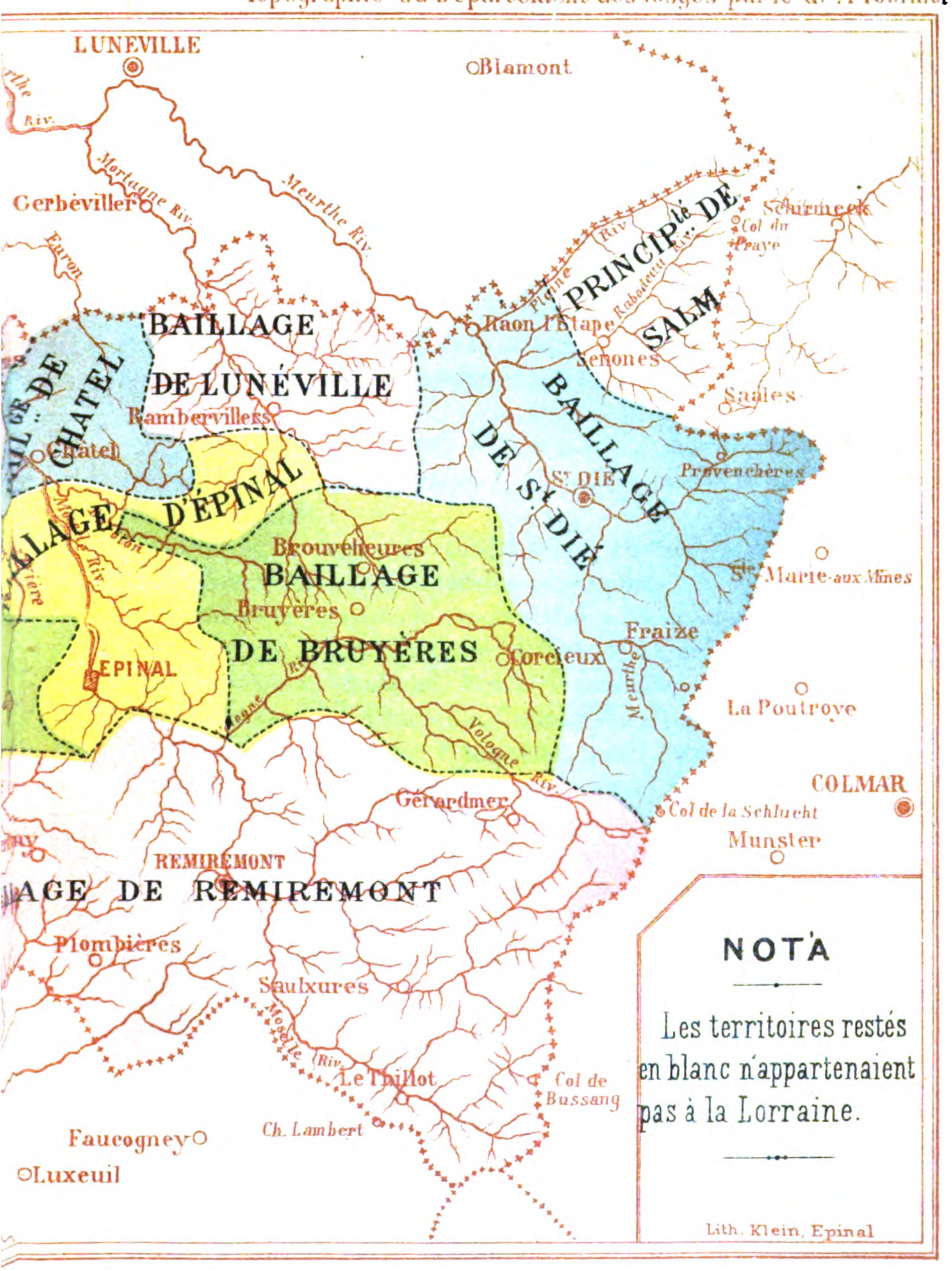
3° *District de Remiremont.* — Six cantons : *Remiremont*, *Plombières*, *Eloyes*, *Vagney*, *Cornimont*, *Le Thillot*.

(1) Arches fut déchu et le siége transporté à Remiremont.

N° 9



Vaucouleurs
Meuse Riv.
Gondrecourt
Colombey
Madon Riv.
Moselle Riv.
Vezelise
Bayon
Haroué
B.GE DE TOUL
BAILL.GE
Vair Riv.
BAIL.GE DE CHAMPAGNE
Coussey
NEUFCHATEAU
DE
B. DE LAMARCHE
Mouzon Riv.
Châtenois
NEUFCHÂTEAU
BAILL.GE DE CHARMES
Charmes
BAILLAGE DE MIRECOURT
MIRECOURT
Madon
St Blin
BAIL.GE DE BOURMONT
Bourmont
Villel
Dompaire
BAILLAGE DE DARNEY
Clefmont
Meuse Riv.
BAILLAGE DE LAMARCHE
Lamarche
Darney
Monthureux
Saone Riv.
Xertigny
Coney Riv.
Montigny-le-Roi
Bourbonne
Fontenoy-le-Ch.
Vauvillers
St Loup
Saone Riv.
Jussey
Divisions en 1751
Echelle 1/650.000
0 5 10 20 kil


Topographie du Département des Vosges par le dr. A Fournier
LUNEVILLE
Blamont
Gerbéviller
Mortagne Riv.
Meurthe Riv.
Euron
BAILLAGE
DE LUNÉVILLE
Rambervillers
CHATEL
Châtel
PRINCIPté DE SALM
Schirmeck
Col du Praye
Raon l'Etape
Senones
Saales
BAILLAGE DE St DIE
St DIE
Provenchères
Ste Marie-aux Mines
D'ÉPINAL
Brouvelieures
BAILLAGE
Bruyères
DE BRUYÈRES
Corcieux
Fraize
Meurthe
La Poutroye
Vologne Riv.
COLMAR
Col de la Schlucht
Munster
Gérardmer
EPINAL
REMIREMONT
AGE DE REMIREMONT
Plombières
Saulxures
Moselle Riv.
Le Thillot
Col de Bussang
Ch. Lambert
Faucogney
Luxeuil
NOTA
Les territoires restés en blanc n'appartenaient pas à la Lorraine.
Lith. Klein, Epinal


UNIV.
OF
MICH.

4° *District d'Epinal.* — Cinq cantons : *Epinal, Xertigny, Girancourt, Domèvre-sur-Avière, Longchamp.*

5° *District de Rambervillers.* — Cinq cantons : *Rambervillers, Châtel, Domèvre-sur-Durbion, Fauconcourt, Nossoncourt.*

6° *District de Mirecourt.* — Six cantons : *Mirecourt, Charmes, Dompaire, Valfroicourt, Vittel, Rouvres-en-Xaintois.*

7° *District de Neufchâteau.* — Dix cantons : *Neufchâteau, Morvilliers* ou *Liffol-le-Grand, Grand, Coussey, Ruppes, Vicherey, Removille, Châtenois, Bulgnéville, Beaufremont.*

8° *District de Lamardhe.* — Sept cantons : *Lamarche, Martigny, Damblain, Vrécourt, Mandres, Isches, Châtillon-sur-Saône.*

9° *District de Darney.*— Cinq cantons : *Darney, Lignéville, Escles, Bains, Monthureux-sur-Saône.*

J'ai pris cette liste dans le procès-verbal « fait et arrêté par les députés des Vosges soussignés, à Paris, le 20 mars 1790. Signé : Godefroy, Chantaire, Fricot, Petitmengin, le comte de Toustain de Viray, Ménonville, Cherrier et Galland. »

Il y eut des réclamations : *Passavant*, inscrit au canton de Monthureux-sur-Saône, demanda à faire partie du département de la Haute-Saône et refusa toute obéissance aux ordres venus d'Epinal. Il finit, après six années de lutte, par obtenir gain de cause et être incorporé à la Haute-Saône (26 août 1796).

Bains et le *Clerjus*, portés au district de Darney, protestèrent; on fit droit à leur demande et firent partie du district d'Epinal. *Fontenoy* devint chef-lieu de canton en place de *Bains*.

Le 2 mars 1793, par décret de la Convention, la principauté de Salm fut réunie à la France. Un district spécial fut formé et divisé en cinq cantons : *Senones, Allarmont, Plaine* et *Grandfontaine.*

Il y eut lutte au sujet de la désignation du chef-lieu : Mire-

court qui, pendant des siècles, avait été le chef-lieu du grand bailliage de Voge, entra en compétition avec Epinal. Celui-ci fut désigné par 311 voix contre 117.

Cette division en neuf districts provoqua des critiques ; celles de François de Neufchâteau entre autres. Il trouvait — avec raison du reste — qu'ils étaient trop nombreux. En 1800 le nombre des districts fut ramenés à cinq ; ce sont les arrondissements actuels.

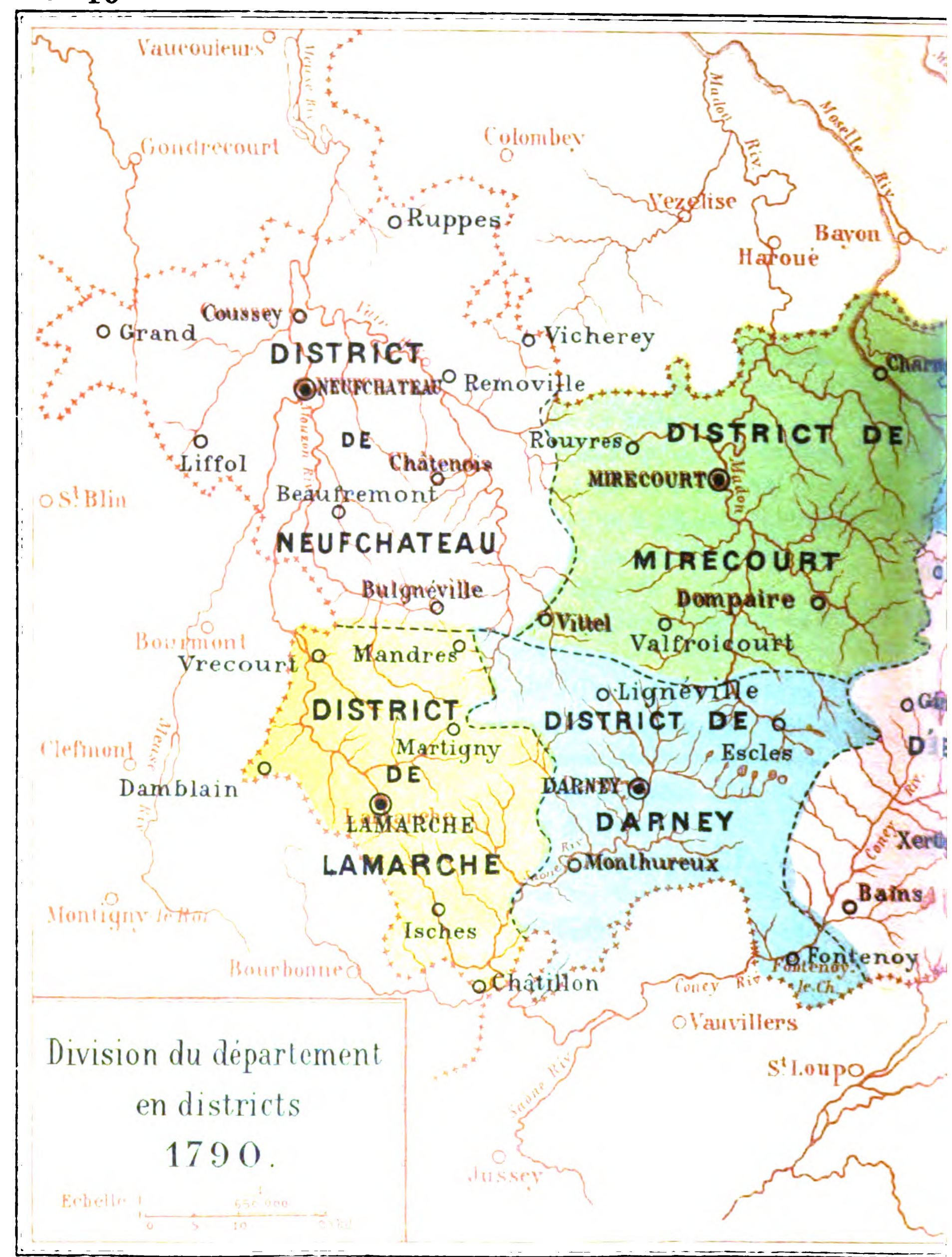
4° Tableaux résumant par canton les divisions politiques jusqu'en 1790. — Afin de rendre plus claires les diverses transformations politiques dans le département des Vosges, je les ai résumées sous forme de tableaux. Les communes sont groupées par cantons. On a indiqué à quelles circonscriptions elles appartenaient en 1594 — la première fois que le « dénombrement » de la Lorraine a été fait — et en 1751, qui fut le plus grand changement que ces divisions territoriales aient eu à subir ; enfin les districts et les cantons auxquels elles appartenaient en 1790, au moment où la France fut partagée en départements.

I.— *Arrondissement d'Epinal.*— Il y eut dans cet arrondissement deux bailliages particuliers : Epinal et Châtel. Bruyères, Xertigny, Bains dépendaient du bailliage de Voge. Moitié du canton de Rambervillers était indépendant de la Lorraine, l'autre relevait du bailliage de Nancy.

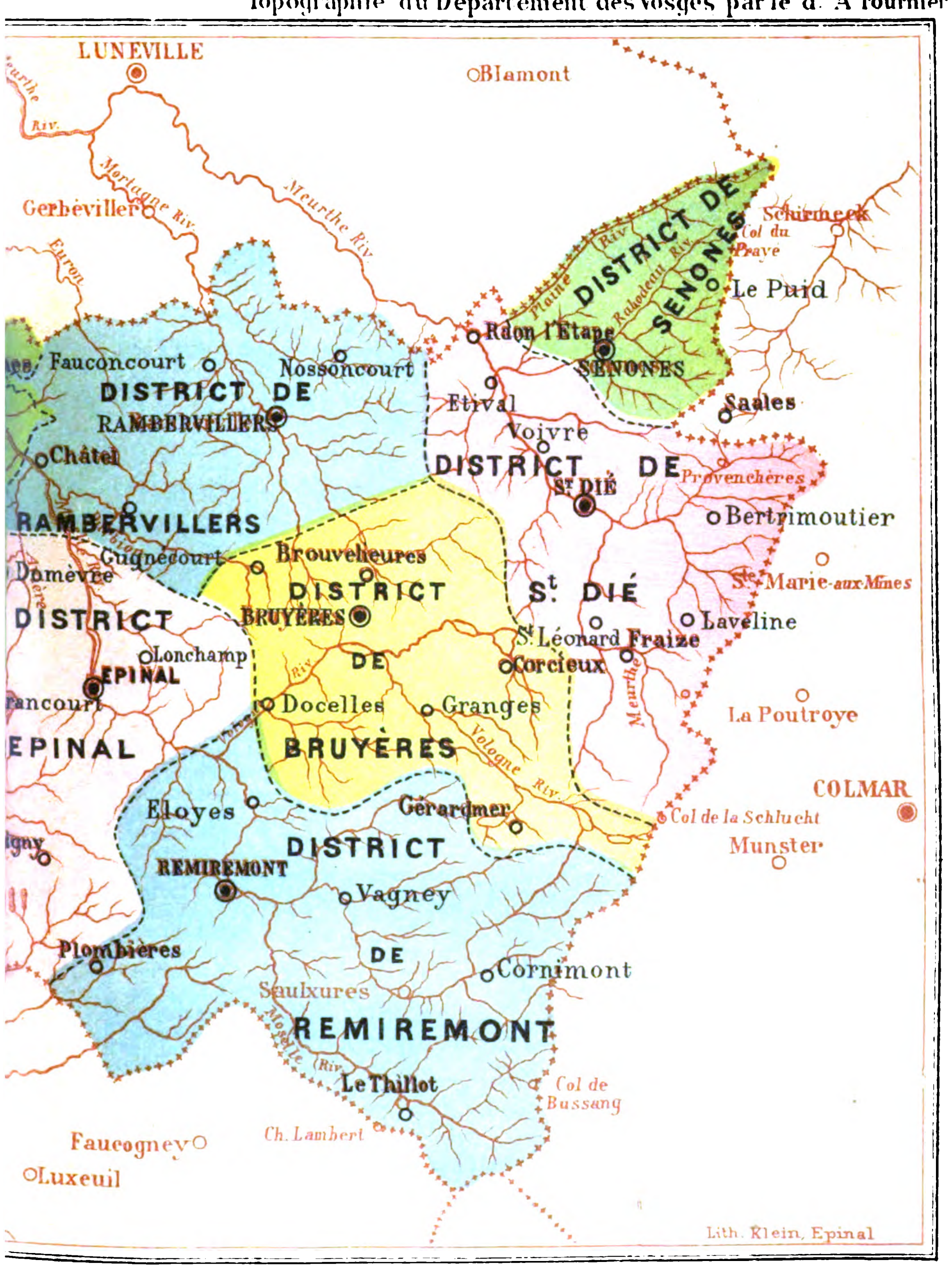
En 1698, Bruyères devint chef-lieu de bailliage. En 1751, l'arrondissement était réparti dans les bailliages d'Epinal, Châtel, Darney, Mirecourt, Bruyères, Remiremont et Lunéville.

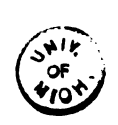
Cet arrondissement, dont une partie est dans la partie montagneuse (cantons de Bains, Xertigny et partie d'Epinal et Bruyères) et l'autre, dans la plaine, forme une zône intermédiaire entre ces deux régions. Aussi la physionomie des lieux varie selon la partie à laquelle ils appartiennent : dans la plaine les habitations sont groupées en une seule localité, dans la montagne elles sont éparses, formant des hameaux constitués en mairies et bans. Aussi, beaucoup (comme on le verra plus

N° 10


Vaucouleurs
Gondrecourt
Colombey
Ruppes
Vezelise
Bayon
Haroué
Moselle Riv.
Grand
Coussey
Vicherey
DISTRICT
NEUFCHATEAU
Removille
DE
Liffol
Châtenois
Beaufremont
S.t Blin
NEUFCHATEAU
Bulgnéville
Rouvres
DISTRICT DE
MIRECOURT
MIRECOURT
Dompaire
Vittel
Valfroicourt
Bourmont
Vrecourt
Mandres
DISTRICT
Martigny
DE
LAMARCHE
LAMARCHE
Clefmont
Damblain
Lignéville
DISTRICT DE
Escles
DARNEY
DARNEY
Monthureux
Montigny le Roi
Isches
Bourbonne
Châtillon
Bains
Fontenoy
Vauvillers
S.t Loup
Jussey
Division du département
en districts
1790.
Echelle

Topographie du Département des Vosges par le dr A Fournier




UNIV.
OF
MICH.

loin pour les arrondissements de la montagne) de communautés de nos jours étaient, au siècle dernier, des hameaux, des annexes, relevant de chefs-lieux dont ces bans et mairies portaient le nom. Il y a de ces chefs-lieux qui sont devenus, à leur tour des hameaux.

En 1790, Epinal devint le chef-lieu du département et d'un district. Bruyères et Rambervillers furent aussi chef-lieu de districts.

Le bailliage d'Epinal était peu étendu, il contenait vingt-trois communes des cantons d'Epinal, Bruyères, Châtel et Rambervillers.

Celui de Châtel en avait vingt-quatre, dont cinq dépendent aujourd'hui de la Meurthe.

Trop petits, il n'y avait point de circonscriptions.

1° Canton d'Epinal

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGE	PRÉVOTÉS	BAILLIAGE	DISTRICTS	CANTONS
Arches (1)	Voge	Arches	Remiremt	Epinal	Epinal
Archettes	Epinal	»	Epinal	Id.	Id.
Baffe (La)	Id.	»	Id.	Id.	Id.
Chaumousey	Voge	Dompaire	Darney	Id.	Girancourt
Darnieulles	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Deyvillers	Epinal	»	Epinal	Id.	Longchamp
Dignonville	Id.	»	Id.	Id.	Id.
Domèvre-s-A.	Id.	»	Id.	Id.	Domèvre
Dommartin-B	Voge	Dompaire	Darney	Id.	Girancourt
Epinal	Epinal	»	Epinal	Id.	Epinal
Fomerey	Voge	Dompaire	Darney	Id.	Domèvre
Forges (Les)	Id.	Id.	Id.	Id.	Girancourt
Girancourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Golbey	Epinal	»	Epinal	Id.	Epinal
Jeuxey	Id.	»	Id.	Id.	Longchamp
Lonchamp	Id.	»	Id.	Id.	Id.
Renauvoid	Voge	Dompaire	Darney	Id.	Girancourt
St-Laurent	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Sanchey	Id.	Id	Id.	Id.	Id.
Uxegney.	Id.	Id.	Id.	Id.	Domèvre
Vaudéville	Epinal	»	Epinal	Id.	Id.

(1) Le ban d'Arches dépendait de la prévôté d'Arches (bailliage de Voge); puis du bailliage de Remiremont.
Girancourt et son ban relevaient du bailliage de Darney.

La « *mairie de la Baffe* » comprenait *la Baffe, Mossoux* et la *partie d'Archettes* située sur la rive droite du ruisseau.

Arches, chef-lieu d'une prévôté jusqu'en 1751, l'était aussi d'un ban comprenant : *Dinozé*, *Archettes* (rive gauche), *Hadol-la-Haute*, *Hadol-la-Basse* « séparées par un ruisseau », *La Rue, Eloyes*, « *la Haute et Basse Pouxeux* ».

Chaumousey était divisé en *Chaumousey-la-Ville* et *Chaumousey-l'Abbaye*.

Le *ban de Girancourt* était formé de *Girancourt*, *Void-de-Girancourt*, *Dommartin-aux-Bois*, *Rue-d'Uzemain* et partie *d'Uzemain*.

Celui *d'Uxegney* renfermait : *Uxegney*, *Saint-Laurent*, *Les Forges*, *Sanchey*. — Pour tous ces bans, je n'indique que les communes et hameaux importants.

2° *Canton de Bains*

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Bains	Voge	Arches	Remiremont	Darney	Bains
Fontenoy	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Grandrupt	»	»	Franche-Comté	Id.	Id.
Gruey	»	»	Id.	Id.	Id.
Harsault	»	»	Id.	Id.	Id.
Hautmougey	»	»	Id.	Id.	Id.
Haye (La)	»	»	Id.	Id.	Id.
Magny (Le)	»	»	Remiremont	Id.	Id.
Montmotier	Voge	Arches	Id.	Id.	Id.
Trémonzey	Id.	Id.	Id.	Id	Id.
Vioménil	Id.	Dompaire	Darney	Id.	Escles
Voivres (Les)	»	»	Remiremont	Id.	Bains

Bains comprenait *Charmois-devant-Bains*, la *manufacture de Bains* et plusieurs granges éparses.

Fontenoy était divisé en trois mairies : 1° *Fontenoy-le-Château* ou *en Voge*, sur la rive gauche du Coney et chef-lieu d'un comté considérable ; 2° *Fontenoy-la Côte* sur la rive droite « vis-à-vis le bourg » ; 3° *Fontenoy-la-Ville* « autre village éloigné d'une lieue de Fontenoy-le-Château ».

« Cette terre de Fontenoy, écrit Durival, avance de plusieurs lieux dans la Comté et occupe la partie occidentale du bailliage de Remiremont ; elle est composée de Fontenoy-le-Château, Fontenoy-la-Ville, Fontenoy-la-Côte, du Magny, Montmoutier, Trémonzey, La Franouze (Le Clerjus), Xertigny », pour ne citer que les communautés.

En 1790, *Fontenoy-la-Ville* fut cédée à la Franche-Comté et fait partie du département de la Haute-Saône. Par contre, *Gruey* et *Harsault*, de la Comté, furent incorporées au département des Vosges.

C'est le 20 mars 1790 que furent formées les nouvelles divisions départementales. C'est ce tableau des divisions, à la date du 20 mars, que j'ai reproduit. Il y eut divers changements ensuite; les habitants de Bains et du Clerjus protestèrent contre leur annexion au district de Darney; ils demandèrent à faire partie de celui d'Epinal. On fit droit à leur demande le 12 juillet 1790, ce qui restait du canton primitif eut pour chef-lieu Fontenoy-le-Château.

3° Canton de Xertigny

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Chapelle-a-B.	Voge	Arches	Remiremont	Epinal	Xertigny
Charmois-l'O.	Id.	Id.	Darney	Id.	Girancourt
Clerjus (Le)	Id.	Id.	Remiremont	Darney	Bains
Dounoux	Id.	Id.	Id.	Epinal	Xertigny
Hadol	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Uzemain	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Uriménil	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Xertigny	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.

Le *Clerjus* dépendait de la communauté de *La Franouze*. Comme aujourd'hui, cette commune comprenait Le Roulier, Lassus, Le Moncel, Sous-le-Bois, Champ. Elle a simplement changé de nom.

4° Canton de Rambervillers.

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Anglemont	Vic	Rambervill.	Lunéville	Rambervillers	Nossoncourt
Autrey	Id.	Id.	Id.	Id.	Rambervill.
Bazien	Id.	Id.	Id.	Id.	Nossoncourt
Bru	Id.	Id.	Id.	Id.	Rambervill.
Clézentaine	Châtel (1)	»	Id.	Id.	Fauconcourt
Deinvillers	Nancy	Rosières	Id.	Id.	Id.
Domptail	Vic	»	Id.	Id.	Nossoncourt
Doncières	Id.	Rambervill.	Id.	Id.	Id.
Fauconcourt	Nancy	Rosières	Id.	Id.	Fauconcourt
Hardancourt	»	»	Id.	Id.	Id.
Housseras	Vic	Rambervill.	Id.	Id.	Rambervill.
Jeanménil	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Ménarmont	Id.	Id.	Id.	Id.	Nossoncourt
Ménil-Ramb.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Moyemont	Nancy	Rosières	Id.	Id.	Domèvre-s-D
Nossoncourt	Vic	Rambervill.	Id.	Id.	Nossoncourt
Ortoncourt	Châtel	»	Châtel	Id.	Fauconcourt
Rambervill.	Vic	Rambervill.	Lunéville	Id.	Rambervill.
Romont	Nancy	Rosières	Id.	Id.	Fauconcourt
Roville-a.C.	Vic	»	Id.	Id.	Nossoncourt
Ste-Barbe	Id.	Rambervill.	Id.	Id.	Id.
St-Benoît	Id.	Id.	Id.	Id.	Rambervill.
St-Genest	Epinal	»	Châtel	Id.	Domèvre-s-D.
St-Gorgon	Id.	»	Bruyères.	Id.	Rambervill.
St-Maurice M	Nancy	Rosières	Lunéville	Id.	Fauconcourt
St Pierremont	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Vomécourt	Epinal	»	Bruyères	Id.	Rambervill.
Xaffévillers	Vic	Rambervill.	Lunéville	Id.	Nossoncourt

5° Canton de Châtel.

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Badménil	Epinal	»	Châtel	Rambervillers	Domèvre-s-Dur
Bayecourt	Voge	Bruyères	Epinal	Id.	Id.
Châtel	Châtel	»	Châtel	Id.	Châtel
Chavelot	Epinal	»	Epinal	Epinal	Domèvre-s-Av.
Damas-a-Bois	Châtel	»	Châtel	Rambervillers	Fauconcourt

(1) Rambervillers cessa d'être un district en 1800 et fut réunie, ainsi que le canton de Châtel, à celui d'Epinal, pour former l'arrondissement actuel.

Domptail fut jadis une importante localité. Elle fut ruinée dans les guerres du XVIIe siècle.

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Domèvre-s-D.	Voge	Bruyères	Epinal	Id.	Domèvre-s-D.
Frizon	Chatel	»	Châtel	Epinal	Domèvre-s-A.
Gigney	Epinal	»	Darney	Id.	Id.
Girmont	Id.	»	Epinal	Id.	Longchamps
Hadigny	Châtel	»	Châtel	Rambervillers	Domèvre-s-D.
Haillainville	Id.	»	Id.	Id.	Fauconcourt
Igney	Epinal	»	Epinal	Id.	Châtel
Mazelay	Voge	Dompaire	Darney	Epinal	Domèvre-s-A.
Moriville	Châtel	»	Châtel	Rambervillers	Châtel
Nomexy	Id.	»	Id.	Id.	Id.
Oncourt	Voge	Dompaire	Darney	Id.	Domèvre-s-D.
Pallegney	Epinal	»	Epinal	Id.	Châtel
Rehaincourt	Châtel	»	Châtel	Id.	Fauconcourt
Sercœur	Epinal	»	Epinal	Epinal	Longchamp
Thaon	Id.	»	Id.	Id.	Domèvre-s-A.
Vaxoncourt	Id.	»	Id.	Rambervillers	Châtel
Villoncourt	Id.	»	Id.	Id.	Domèvre-s-D.
Zincourt	Id.	»	Id.	Id.	Châtel

Comme le bailliage d'Epinal, celui de Châtel n'avait pas de subdivisions et par conséquent pas de prévôtés.

Bayecourt avec *Domèv· e-sur-Durbion* formait un ban.

Hadigny est formé de deux communes : en 1843, elle fusionna avec la *Verrière d'Onzaine*, composée de deux hameaux : *Grandes-Verrières* et *Petites-Verrières*.

Châtel prit, en 1793, le nom de *Durbion-Moselle*.

6° *Canton de Bruyères.*

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLAGES	DISTRICTS	CANTONS
Aydoilles	Voge	Bruyères	Bruyères	Bruyères	Gugnécourt
Beauménil	»	»	Id.	Id.	Bruyères
Boulay (Le)	Voge	Bruyères	Id.	Id.	Docelles
Bruyères	Id.	Id.	Id.	Id.	Bruyères
Bult	Epinal	»	Id.	Rambervill.	Rambervill.
Champ-l-Duc.	Voge	Bruyères	Id.	Bruyères	Bruyères
Chàrmois-d-B	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Cheniménil	Id.	Id.	Id.	Id.	Docelles
Destord	Id.	Id.	Id.	Rambervill.	Rambervill.

NOMS	1594		BAILLIAGES — 1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS		DISTRICTS	CANTONS
Deycimont	Voge	Bruyères	Bruyères	Bruyères	Docelles
Docelles	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Dompierre	Id.	Id.	Id.	Id.	Gugnécourt
Fays	»	»	Id.	Id.	Bruyères
Fiménil	Voge	Id.	Id.	Id.	Id.
Fontenay	Id.	Id.	Id.	Id.	Gugnécourt
Girecourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Grandvillers	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Gugnécourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Laval	Id.	Id.	Id.	Id.	Bruyères
Laveline-dt-B	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Laveline-d.-H	Id.	Arches	Remiremont	Id.	Docelles
Lépanges	Id.	Bruyères	Bruyères	Id.	Id.
Méménil	Id.	Id.	Id.	Id.	Gugnécourt
Neuveville d B	Id.	Id.	Id.	Id.	Docelles
Nonzeville	Id.	Id.	Id.	Rambervill.	Rambervill.
Padoux	Epinal	»	Châtel	Id.	Id.
Pierrepont	Voge	Id.	Bruyères	Id.	Id.
Prey	Id.	Id.	Id.	Bruyères	Bruyères
Roulier (Le)	Id.	Id.	Id.	Id.	Docelles
Ste-Hélène	Epinal	»	Id.	Rambervill.	Rambervill.
St-Jean du-M.	Voge	Id.	Id.	Bruyères	Docelles
Viménil	Id.	Id.	Id.	Id.	Gugnécourt
Xamontarupt	Id.	Arches	Remiremont	Id.	Docelles

Dompierre, chef-lieu; *Méménil*, *Viménil*, partie de *Fontenay* et *Aydoilles*, formaient un ban.

Le *Boulay* en partie et *Saint-Jean-du-Marché* dépendaient du ban de *Faucompierre* (canton de Remiremont).

Nonzeville, *Destord* et le *fief de l'Etang* (Pierrepont) formaient une mairie.

Le ban de Vaudécourt comprenait : *Charmois*, *Le Roulier* et une partie de *Fontenay*, *Aydoilles* et *Nonzeville*.

La papeterie de Vraichamp (Docelles) formait une communauté.

II.- *Arrondissement de Remiremont*. — Bailliage de Voge, prévôté d'Arches jusqu'en 1751 ; puis bailliage de Remiremont.

Les divisions communales de cet arrondissement ne correspondaient pas toutes aux villages actuels : bon nombre étaient, au siècle dernier, de simples hameaux dépendant d'un chef-

lieu qui, à son tour, est souvent devenu une annexe d'une communauté de nos jours.

1° Le *canton de Plombières* est resté, sauf une commune en plus (Girmont du Val-d'Ajol), ce qu'il était au siècle dernier.

2° *Autour de Remiremont*, il y avait :

Le *Ban du Moulin* : Moulin (aujourd'hui de *St-Nabord*); Ranfaing, *St-Amé*, *St-Etienne*, *St-Nabord*, Purifaing, Seux et Rouvrois.

Ce ban, appelé aussi *Chambre du Moulin*, s'étendait en aval de Remiremont, sur les deux rives de la Moselle et sur la droite de la Moselotte, en amont.

Les *Longuet* et les « Granges qui en dépendent » formaient une communauté. C'est aujour'hui un hameau de *St-Nabord*.

Mairie de Pont avec les hameaux d'Autrive (*St-Amé*), Pont (*Dommartin*), Xenois.

Mairie de Celles, formée de Celles (*St-Amé*), La Nol (*Syndicat*), et Meyvillers (*St-Amé*).

3° *Vallée de la Moselle.* — Divisée en deux bans :

Ban de Longchamp : Longchamp chef-lieu; *Rupt; Dommartin*, Le Chenu, La Cote, *Ferdrupt*, Franould, Grand-Rupt, Lette, Maxonchamp, Lépange, La Poirie, Saux, *Vecoux*, Xoarupt.

Ban de Ramonchamp : *Ramonchamp*, chef-lieu; Létraye, La Mouline, *Le Thillot*, *Fresse*, Pontjean, *Menil*, *St-Maurice*, *Bussang*.

4° *Vallée de la Moselotte et affluents.*— *Ban de Vagney* : *Vagney*, Les Amias, Bamont, Belmont, Bouvacote, Champé, le Chanois, *Cleurie* (granges éparses), Contrexard, Cremanvillers, *Gerbamont*, Les Graviers, Nol, Peccaviller, Pubas, Planois, La *Poirie-de-Saulxures* (2), Presle, *Rochesson*, *Sapois*, *Thiéfosse*, Travexin, Trougemont, Zainviller.

(2) La *Poirie-Saulxures*. — *Poirie* était le nom du hameau et *Saulxures*, le nom de l'église.

Les *Arrentès du ban de Vagney* « répandus dans différents lieux du ban » formaient une communauté.

Il y avait plusieurs de ces communautés « d'*Arrentès* ». *Arrentès de Chaumont* (entre Raon-aux-Bois, Remiremont et Bellefontaine) ; *Arrentès de Cleurie* « répandus dans différentes Granges du ban Saint-Joseph ; *Arrentès du ban Saint-Joseph*; *Les Arrentès de Saulxures* ; nous en retrouverons dans le canton de Corcieux.

Ce nom d'*Arrentès*, donné à des communautés formées de granges ou fermes éparses, venait de la redevance que les occupants payaient au souverain ou au seigneur pour l'occupation des terrains qu'ils cultivaient. C'étaient des censitaires.

Une *Grange* — qui a donné son nom à plusieurs communes et à un grand nombre de hameaux — était au début un bâtiment en bois dans lequel on rentrait le fourrage. L'hiver on menait le bétail de grange en grange pour y manger les foins et faire du fromage. Elles finirent par être habitées toute l'année et par former des communautés.

Du *ban de Vagney* on a formé huit communes : *Vagney*, *Gerbamont*, *Saulxures*, *Rochesson*, *Sapois*, *Thiéfosse*, *Basse-sur-le-Rupt*, formée des hameaux de Pubas, Contrexard, Trougemont, Planois et Presle. Enfin les hameaux de Bemont, Brehavillers, Peccavillers, Champé, Chanois et Nol, forment la commune de *Syndicat*.

Les *Arrentès de Cleurie*, le *ban de Saint-Joseph*, les *Arrentès du ban de Saint-Joseph*, font partie du *Tholy* (1), de *La Forge* et de *Cleurie*.

Il y avait aussi dans les vallées de la Moselotte et de la Moselle une communauté : La *Foresterie et les Franches-gens au ban de Vagney*, qui s'étendait sur les bans de Vagney, de Ramonchamp. Le chef-lieu était à Vagney.

5° Le *ban de Tendon* formé de *Tendon* et des communes

(1) Le *Tholy* dépendait du *ban Saint-Joseph*. Il était composé (1711) de 97 granges éparses des environs.

de *Boulay* et *Laveline-du-Houx*, qui aujourd'hui font partie du canton de Bruyères, arrondissement d'Epinal.

6° *La Bresse*, *Cornimont*, *Ventron*, *Jarménil*, *Raon-aux-Bois* formaient, comme de nos jours, des communautés distinctes.

1° Canton du Thillot.

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Bussang	Voge	Arches	Remiremont	Remiremont	Thillot
Ferdrupt	Id.	Id.	Id.	»	»
Fresse	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Ménil (Le)	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Ramonchamp	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Rupt	Id.	Id.	Id.	Id.	Remiremont
St-Maurice-M	Id.	Id.	Id.	Id.	Thillot
Thillot (Le)	»	»	Id.	Id.	Id.

2° Canton de Plombières.

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Bellefontaine	Voge	Arches	Remiremont	Remiremont	Plombières
Girmont-V-D.	»	»	Id.	Id.	Id.
Granges-de-P.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Plombières	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Ruaux	»	»	Id.	Id.	Id.
Val-d'Ajol	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.

Le *Prieuré d'Hérival* et le hameau « le Bas d'Hérival » formaient une communauté.

Ruaux n'a fait partie de la Lorraine qu'en 1704.

En 1594, Plombières faisait partie du *Ban de Bellefontaine*.

3° *Canton de Remiremont.*

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Cleurie	»	»	Remiremont	Remiremont	Vagney
Dommartin R.	Voge	Arches	Id.	Id.	Remiremont
Eloyes	Id.	Id.	Id.	Id.	Eloyes
Faucompierre	Id.	Bruyères	Bruyères	Id.	Id.
Forge (La)	»	»	Remiremont	Id.	Remiremont
Jarménil	Id.	Arches	Id.	Id.	Eloyes
Pouxeux	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Raon-a.-Bois	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Remiremont	Id.	Id.	Id.	Id.	Remiremont
Saint-Amé	Id.	Id.	Id.	Id.	Vagney
Saint-Etienne	Id.	Id.	Id.	Id.	Remiremont
Saint-Nabord	Id.	Id.	Id.	Id.	Eloyes
Syndicat	»	»	Id.	Id.	Vagney
Tendon	Id.	Id.	Id.	Id.	Eloyes
Tholy	Id.	Id.	Id.	Id.	Vagney
Vecoux	Id.	Id.	Id.	Id	Remiremont

En 1793, Remiremont prit le nom de *Libremont*, Saint-Etienne celui de *Valmoselle* et Saint-Nabord celui de *Roche-Libre.*

4° *Canton de Saulxures.*

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Basse-s-le-R.	»	»	Remiremont	Remiremont	Vagney
Bresse (La)	Voge	Arches	Id.	Id.	Cornimont
Cornimont	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Gerbamont	Id.	Id.	Id.	Id.	Vagney
Rochesson	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Sapois	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Saulxures	Id.	Id.	Id.	Id.	Cornimont
Thiéfosse	»	»	Id.	Id.	Vagney
Vagney	Voge	Arches	Id.	Id.	Id.
Ventron	Id.	Id.	Id.	Id.	Cornimont

En 1594, *Pubas*, *Trougemont*, *Planois*, qui font partie de *Basse-sur-le-Rupt*; *Gerbamont*, *Rochesson*, *Gérardmer*, *La Bresse*, *Saulxures*, *les Graviers*, formaient la *Mairie des Usuaires.*

III. — *Arrondissement de Saint-Dié.* — Bailliage de Nancy, puis de Saint-Dié, siége présidial an 1772.

Le canton de Senones, la vallée de Celles, dépendant de la *principauté de Salm*, restèrent indépendants de la Lorraine jusqu'en 1793, où ils furent réunis à la France. Une convention du 21 décembre 1751, passée entre le prince Nicolas-Léopold de Salm et le roi Stanislas, avait déterminé les limites des deux Etats. *Senones*, « où il y a plus de 2,000 âmes », chef-lieu de résidence du prince de Salm, *Ménil* et *Saint-Maurice-lès-Senones*, *Vieux-Moulins* et *les Frenots*, *Allarmont*, *Belval*, *Celles*, *Chatas*, *Luvigny*, *Le Mont*, *Moussey*, *Petite-Raon*, *Le Puid*, *Le Saulcy*, *St-Stail*, *Grandrupt*, *Le Vermont* et *Vexaincourt* appartenaient à la principauté de Salm.

Il y avait en plus diverses localités au-delà des Vosges, situées en Alsace et qui, depuis 1871, ne font plus partie du département des Vosges.

Le chapitre de Saint-Dié, les abbayes d'Etival, Moyenmoutier, le Seigneur de Taintrux, jouissaient du « *droit du Buffet* », qui était une juridiction supérieure et seigneuriale dont les appels se portaient directement au Parlement de Nancy.

Un certain nombre de communautés de l'arrondissement de Saint-Dié ont été supprimées ou ont changé de noms.

Les hameaux de *Québrux* et *La Truche* (commune de Laveline–devant–Saint-Dié) formaient une communauté qui n'existe plus.

Il en est de même pour la *Verpellière*, qui dépend aussi de Laveline. Ces trois localités avaient fait partie du ban de Laveline.

La Bourse (hameau de Taintrux), *Ginfosse*, étaient chefs-lieux de mairies ; *Raves* (aujourd'hui commune) dépendait en partie de cette dernière.

Merlusse, dépendance de *Lusse*, formait une communauté.

Robache et *Gratain* ; *Marzelay*, *La Pêcherie* et le *Viller* (sous le nom de mairie des *Trois-Villes*) formaient deux communautés dépendant du ban de Saint-Dié.

Il y avait un *doyenné de Spitzemberg*, dont *Nayemont* était le chef-lieu.

1° Canton de Gérardmer.

NOMS	1594 BAILLIAGES	1594 PRÉVOTÉS	1751 BAILLIAGES	1790 DISTRICTS	1790 CANTONS
Gérardmer	Voge	Arches	Remiremont	Bruyères	Gérardmer
Liézey	»	»	»	Id.	Id.

2° Canton de Provenchères.

NOMS	1594 BAILLIAGES	1594 PRÉVOTÉS	1751 BAILLIAGES	1790 DISTRICTS	1790 CANTONS
Beulay	Voge	Saint-Dié	Saint-Dié	Saint-Dié	Bertrimoutier
Colroy-la-Gr.	Id.	Id.	Id.	Id.	Saâles
Grande-Fosse	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Lubino	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Lusse	Id.	Id.	Id.	Id.	Bertrimoutier
Petite-Fosse	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Provenchères	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.

Le *ban de Lusse* était divisé en trois communautés : *Lusse-Bilistein*, dont dépendait *Lesseux*, *Lusse-Changeur*, *Lusse-Dolot*.

En 1793, *Colroy-la-Grande* prit le nom de *Grande-Fave*.

Le canton de *Provenches* a été créé en 1871 avec la portion du canton de *Saâles* qui resta à la France.

Canton de Saint-Dié.

NOMS	1594 BAILLIAGES	1594 PRÉVOTÉS	1751 BAILLIAGES	1790 DISTRICTS	1790 CANTONS
Bertrimoutier	Nancy	Saint-Dié	Saint-Dié	Saint-Dié	Bertrimoutier
La Bourgonce	Id.	Id.	Id.	Id.	Etival
Coinches	Id.	Id.	Id.	Id.	Laveline
Combrimont	Id.	Id.	Id.	Id.	Bertrimoutier
Frapelle	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Gemaingoutte	»	»	Id.	Id.	Laveline
Laveline	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Lesseux	Id.	Id.	Id.	Id.	Bertrimoutier
Nayemont-l-F	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Neuvillers s F	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.

NOMS	1594		1751	1700	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Pair-et-G.	Nancy	Saint-Dié	Saint-Dié.	Saint-Dié	Bertrimoutier
Raves	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Remomeix	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Saint-Dié	Id.	Id.	Id.	Id.	Saint-Dié
Se-Marguerite	Id.	Id.	Id.	Id.	Bertrimoutier
Saint-Michel	»	»	Id.	Id.	Etival
Salle (La) (1)	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Saulcy-s.-M.	Id.	Id.	Id.	Id.	St-Léonard
Taintrux	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Voivre (La)	Id.	Id.	Id.	Id.	La Voivre
Wisembach	Id.	Id.	Id.	Id.	Laveline

Wisembach et *Combrimont* (1594) dépendaient de « *la terre de la Varde de Wysembach* où sont les fonderies pour les mynes de la Croix ». Au XVIIIe siècle, *Wisembach* était le chef-lieu d'un doyenné(2) don *Combrimont* dépendait encore.

Coinchimont, *Velupaire* dépendaient du *ban de Laveline*.

Remomeix faisait partie de la mairie de *Sainte-Marguerite ; Pair-et-Grandrupt* de celle de *Neuviller*.

Taintrux était le chef-lieu d'une terre considérable avec une juridiction de laquelle relevaient *Laveline*, *Fraize* et *Ban-de-Sapt*. Il était le chef-lieu d'un ban (1594) formé par *Taintrux*, *(château et village)*, *Xainfaing*, *Le Pair*, *Chevry*, *Rougiville*, *Merlusse* et la *Petite-Fosse*. Au XVIIIe siècle, il était encore formé de la même façon.

Brehimont, *la Vacherie*, *Herbaville* et *Sausseraies* (commune actuelle de *Saint-Michel*) formaient également une communauté sous le nom de *ban Saint-Michel*.

La Voivre dépendait (1594) du ban d'*Hurbache*.

Jusqu'en 1848, *Combrimont*, *Layegoutte* et *Bonipaire* formaient une commune appelée *Bonipaire-et-Layegoutte*.

(1) La Salle portait le nom de l'*Hote-du-Bois*.
(2) On appelait doyenné un district d'une mairie du domaine du souverain dont le chef était appelé *doyen*, titre qui équivalait à celui de maire.

Aujourd'hui Bonipaire est devenu un hameau de *Bertrimoutier*.

En 1793, Saint-Dié s'appela : *Ormont ;* Sainte-Marguerite : *Meurthe-Fave ;* Saint-Michel : *Belmont*.

Canton de Brouvelieures.

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Belmont	Voge	Bruyères	Bruyères	Bruyères	Brouvelieures
Biffontaine	Id.	Id.	Id.	Id.	Corcieux
Bois-d-Champ	»	»	Id.	Id.	Brouvelieures
Brouvelieures	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Domfaing	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Fremifontaine	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Mortagne	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Poulières(Les)	Id.	Id.	Id.	Id.	Corcieux
Rouges-Eaux	»	»	»	Id.	Brouvelieures
Vervezelle	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.

Brouvelieures, *Domfaing*, *Mortagne*, *Biffontaine*, *Les Poulières* dépendaient du ban de *Belmont* (1594).

Au XVIII[e] siècle, *Biffontaine* et *Les Poulières* formaient un ban spécial.

Vervezelle faisait partie de la commune de *Bois-de-Champ*.

En 1831, la commune des *Rouges-Eaux* fut réunie à *Mortagne*, puis en 1836, on lui rendit son indépendance.

Canton de Senones

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Ban-de-Sapt	Nancy	Saint-Dié	Saint-Dié	Saint-Dié	La Voivre
Belval	Salm	»	Salm	Senones	Le Puid
Chatas	Nancy	Id.	Id.	Id.	Senones
Denipaire	Id.	Id.	Saint-Dié	Saint-Dié	La Voivre
Grandrupt	Salm	»	Salm	Senones	Le Puid
Hurbache	Nancy	Id.	Saint-Dié	Saint-Dié	La Voivre
Ménil (Le)	Salm	»	Salm	Senones	Senones
Moussey	Id.	»	Id.	Id.	Id.

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Moyenmoutier	Nancy	Saint-Dié	Saint-Dié	Saint-Dié	La Voivre
Petite-Raon	Salm	»	Salm	Senones	Senones
Puid (Le)	Id.	»	Id.	Id.	Le Puid
St-Jean-d'O.	Nancy	Saint-Dié	Saint-Dié	Saint-Dié	La Voivre
Saint-Stail	Salm	»	Salm	Senones	Le Puid
Saulcy (Le)	Id.	»	Id.	Id.	Id.
Senones	Id.	»	Id.	Id.	Senones
Vermont	Id.	»	Id.	Id.	Le Puid
Vieux-Moulin	Id.	»	Id.	Id.	Senones

Le *ban de Moyenmoutier* était formé, comme aujourd'hui, des hameaux de Sailnt-Baise, Saint-Prayel, Le Paire, La Chapelle et partie de Rouaux. *Chatas* en faisait également partie ; il dépendait du « Buffet » de Moyenmoutier ; mais nous avons vu qu'en 1751 il avait été cédé à la principauté de Salm.

Le *ban de Sapt*, le *ban d'Hurbache* (dont dépendait *La Voivre*) relevaient du bailliage de Saint-Dié.

Avant le traité de 1751, la ville de Senones était partagée entre les souverainetés des ducs de Lorraine et des princes de Salm. Senones devient chef-lieu de district à sa réunion à la France, en 1793 ; son territoire — du moins la portion qui fait actuellement partie de notre département — fut divisé en trois cantons : Senones, Le Puid et Allarmont.

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Allarmont	Salm	»	Salm	Senones	Allarmont
Celles	Id.	»	Id.	Id.	Id.
Etival	Nancy	Saint-Dié	Saint-Dié	Saint-Dié	Etival
Luvigny	Salm	»	Salm	Senones	Allarmont
Neuveville-R.	Nancy	Saint-Dié	Saint-Dié	Saint-Dié	Raon-l'Etape
Nompatelize	Id.	Id.	Id.	Id.	Etival
Raon-l'Etape	Id.	Id.	Id.	Id.	Raon-l'Etape
Raon-s-Plaine	Salm	»	Salm	Senones	Allarmont
Saint-Remy	Nancy	Saint-Dié	Saint-Dié	Saint-Dié	Etival
Vexaincourt	Salm	»	Salm	Senones	Allarmont

Nompatelize, *La Bourgonce*, *La Salle*, *Saint-Remy*, dépendances du *ban d'Etival*. Ce ban (XVIIIe siècle) ou *district ecclésiastique d'Etival* était divisé en *haut-ban* et *bas-ban*; du premier ressortissaient *Nompatelize*, *La Bourgonce*, *Bréhimont*, *La Vacherie*, *Herbaville* et *Sausseraies* (de la commune actuelle de Saint-Michel) et *Lasalle* ou *l'Hôte du Bois;* du second, *Saint-Remy*, *Etival* et *La Neuveville-devant-Raon*.

Vezeval, *La Trouche* figurent comme communauté en 1594.

Les villages de *Celles*, *Luvigny*, *Vexaincourt*, *Raon-sur-Plaine* appartenaient à la principauté de Salm. C'est la rivière de Plaine qui formait limite entre les domaines du prince de Salm et la Lorraine.

Canton de Fraize

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Anould	Nancy	Saint-Dié	Saint-Dié	Saint-Dié	St-Léonard
Ban-sur-M.	»	»	Id.	Id.	Fraize
Clefcy	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Croix-a-Mines	Id.	Id.	Id.	Id.	Laveline
Entre-d-Eaux	Id.	Id.	Id.	Id.	St-Léonard
Fraize	Id.	Id.	Id.	Id.	Fraize
Mandray	Id.	Id.	Id.	Id.	St-Léonard
Plainfaing	Id.	Id.	Id.	Id.	Fraize
St-Léonard	Id.	Id.	Id.	Id.	St-Léonard
Le Valtin	Id.	Id.	Id.	Id.	Fraize

Anould était chef-lieu de ban en 1594; *Sainte-Marguerite* en dépendait.

Clefcy était également chef-lieu de ban; *Ban-le-Duc*, devenu *Ban-sur-Meurthe* depuis 1793, était un doyenné.

La *mairie de La Croix*, « où sont mynes d'argent, plomb et cuivre » (1594) comprenait *Laveline*. Parmi les noms des lieux qui forment cette mairie se trouve le nom de *Sadey*,

Sardey, qui, avec *Algoutte*, formaient cette mairie ; il y avait un *ban de Sardey*, comprenant *Provenchères*, *Saint-Léonard*, *Anozel* (1594). En 1793, *La Croix aux-Mines* prit le nom de *Sadey-aux-Mines*.

Du ban de Fraize (1594-1779) dépendaient *Valtin* et *Plainfaing*.

La mairie de Mandray (1594-XVIIIe siècle) comprenait les villages d'*Entre-deux-Eaux* et *Rememont*. La *Basse-Mandray* dépendait de *Saulcy*.

Saint-Léonard faisait partie de la *mairie de la Meurthe*, ainsi que Saulcy (1594). Au XVIIIe siècle, elle porte le nom du chef-lieu et comprend la même superficie.

Canton de Corcieux

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Arrentès-de-C.	»	»	Bruyères	Bruyères	Corcieux
Autmonzey	Voge	Bruyères	Id.	Id.	Granges
Barbey-Ser.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Champdray	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Chapelle (La)	Id.	Id.	Id.	Id.	Corcieux
Corcieux	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Gerbépal	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Granges	Id.	Id.	Id.	Id.	Granges
Herpelmont	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Houssière (La)	Id.	Id.	Id.	Id.	Corcieux
Jussarupt	Id.	Id.	Id.	Id.	Granges
Rehaupal	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Vienville	Id.	Id.	Id.	Id.	Corcieux

Il y avait dans cette région plusieurs communautés du nom d'*Arrentès :*

1° *Arrentès du ban de Corcieux ;* 2° *Arrentès au-dessus de Granges* ; 3° *Vieux Arrentès de Granges ;* 4° *Nouveaux Arrentès de Granges ;* 5° *Arrentès d'Ivoux* (La Chapelle).

Nous avons vu que dans les vallées de *Cleurie* et de la

Moselotte on trouvait aussi des communautés du nom d'*Arrentès*. Les *trois Arrentès* de Granges étaient éparses sur le territoire du *Ban-Mairie de Granges*.

Sur ce même territoire de Granges il y avait une autre communauté du nom de *Juration de Frambeménil*, formée du hameau (*Granges*) du même nom et d'une partie de *Boulay* et de granges éparses.

Il y avait une autre *Juration de la Chapelle* (*La Chapelle*).

Corcieux formait un ban dont la *Houssière* dépendait. La mairie de *Vichibure et Ruxurieux* en dépendait également. *Gerbépal* en partie relevait de cette mairie.

Il y avait aussi la *Mairie de la Tour* composée de plusieurs maisons qui « sont à Corcieux, Rennegoutte et la Houssière ».

IV. — *Arrondissement de Mirecourt.* — Mirecourt fut longtemps le chef-lieu du grand *bailliage des Vosges*; démembré une première fois en 1698, où on lui enleva Neufchâteau, il le fut définitivement en 1751. Mirecourt resta chef-lieu d'un bailliage formé du canton actuel, de partie de Charmes, Dompaire et Vittel. Un édit de Louis XV (juin 1771) en fit un siége présidial. Les bailliages de Neufchâteau, Bourmont, Darney, Châtel et Charmes en relevaient « pour les présidiaux ».

1° *Canton de Monthureux-sur-Saône*

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Ameuvelle	»	»	Darney	Darney	Monthureux
Belmont	Voge	Darney	Id.	Id.	»
Bleurville	»	»	Lamarche	Id.	Darney
Claudon	Id.	Id.	Darney	Id.	Id.
Fignévelle	Franche-Comté	»	»	Id.	Monthureux
Gignéville	»	»	Bourmont	Id.	Lignéville
Godoncourt	Id.	»	»	Id.	Monthureux
Martinvelle	Voge	Id.	Darney	Id.	Id.
Monthureux S	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Nonville	Id.	Id.	Id.	Id.	Darney
Regnévelle	Id.	Id.	Id.	Id.	Monthureux
Viviers-l-Gras	Id.	Id.	Id.	Id.	Lignéville

Claudon, que l'on appelait aussi *Chatillon*, faisait partie de la *communauté des Verreries et Granges*. C'est surtout sur le territoire du canton de Darney que les granges et verreries étaient les plus nombreuses. (Voir canton de Darney).

Monthureux fut érigé en comté le 28 mai 1736.

Canton de Darney

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Attigny	Voge	Darney	Darney	Darney	Darney
Belrupt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Bonvillet	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Darney	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Dombasle-d-D	Id.	Id.	Id.	Id.	Escles
Dommartin-V	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Escles	Id.	Dompaire	Id.	Id.	Id.
Esley	Id.	Darney	Id.	Mirecourt	Valfroicourt
Frenois	Id.	Dompaire	Id.	Id.	Id.
Hennezel	Id.	Darney	Id.	Darney	Escles
Jézonville	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Lerrain	Id.	Dompaire	Id.	Id.	Id.
Pierrefitte	Id.	Id.	Id.	Mirecourt	Valfroicourt
Pont-l-Bonfay	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Provenchères	»	»	Lamarche	Darney	Lignéville
Relanges	Id.	Darney	Darney	Id.	Darney
St-Baslemont	Id.	Id.	Id.	Id.	Lignéville
Sans-Vallois	»	»	Id.	Id.	Escles
Senonges	Id.	Darney	Id.	Id.	Lignéville
Vallois (Les)	Id.	Id.	Id.	Id.	Escles

Il existait une *communauté des Verreries* et *Granges*, formée des hameaux de Couchaumont *(Claudon)*, *Le Torchon* (Hennezel); La Hutte (manufacture d'Acier — *Hennezel*) Sainte-Marie (Forges — *Hennezel*); *Belrupt*; *Chatillon (Claudon)*; *Clairefontaine ou la Geroche* (*Hennezel*); *Clairey* (*Hennezel*); *Henricel* (*Claudon*); *Hennezel*; *Grande-Catherine* (Claudon); *La Sybille* (*Claudon*); *Pierreville* (Hennezel); *Planchotte* (*Hennezel*); *Vaubert* ou *Thomas* (*Claudon*) et *Senennes* (*Claudon*).

Il y avait en sus de toutes ces verreries un grand nombre de granges et censes et le prieuré de *Droiteval*.

En 1751, toutes ces usines dépendaient du bailliage de Darney. Auparavant elles étaient partagées entre les prévôtés de Darney et Dompaire.

Thierry-Alix en donne aussi la nomenclature ; il les divise en « *Verreries des grands verres* » et « *menus verres* ». Il en donne 23, tandis que Durival n'en indique plus que 13 (1779).

En 1759, dans une réunion de verriers qui eut lieu le 28 octobre, dans une auberge proche le prieuré de Droiteval, le nombre des verreries « répandues dans les forêts de Darney et Dompaire » s'élevait à dix huit : quinze fabriquaient des bouteilles et grands verres ; trois du verre blanc, gobeletterie, etc.

Escles était chef-lieu d'un ban comprenant *Escles*, *Maupotel*, *Lerrain*, *Void-d'Escles*, *Viomênil*.

Canton de Charmes

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Avillers	Voge	Dompaire	Darney	Mirecourt	Mirecourt
Avrainville	Châtel	»	Charmes	Id.	Charmes
Battexey	Id.	»	Id.	Id.	Id.
Bettoncourt	Voge	Mirecourt	Mirecourt	Id.	Mirecourt
Bouxurulles	Châtel	»	Châtel	Id.	Charmes
Brantigny	Voge	Charmes	Charmes	Id.	Id.
Chamagne	Châtel	»	Id.	Id.	Id.
Charmes	Voge	Id.	Id.	Id.	Id.
Essegney	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Evaux-Ménil	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Florémont	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Girecourt-l-V.	Id.	Mirecourt	Mirecourt	Id.	Mirecourt
Hergugney	Châtel	»	Charmes	Id.	Charmes
Langley	Id.	»	Châtel	Id.	Id.
Marainville	Id.	»	Mirecourt	Id.	Mirecourt
Pont-s-Madon	Voge	Mirecourt	Id.	Id.	Id.
Portieux	Châtel	»	Châtel	Id.	Charmes
Rapey	Voge	Charmes	Charmes	Id.	Id.
Rugney	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Savigny	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Socourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Ubexy	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Varmonzey	Id.	Dompaire	Darney	Id.	Id.
Vincey	Id.	Charmes	Charmes	Id.	Id.
Vomécourt	Id.	Dompaire	Darney	Id.	Id.
Xaronval	Châtel	»	Charmes	Id.	Id.

Le château *d'Ubexy* était le chef-lieu d'une terre dont dépendaient *Ubexy*, *Rapey*, *Dommartin-sur-Colmey*, partie de *Bettegney* et la *Foresterie du ban de Vagney*.

La mairie de *Rugney* était formée par ce village et la commanderie de *Xugney*.

Savigny était le chef-lieu d'une terre ancienne.

Canton de Dompaire

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Ableuvenettes	Voge	Dompaire	Darney	Mirecourt	Dompaire
Ahéville	Id.	Id.	Id.	Id.	Mirecourt
Bainville-a-S.	Id.	Id.	Id.	Id.	Valfroicourt
Bazegney	Id.	Id.	Id.	Id.	Dompaire
Begnécourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Valfroicourt
Bettegney-s-B	Id.	Charmes	Charmes	Id.	Charmes
Bocquegney	Id.	Dompaire	Darney	Id.	Dompaire
Bouxières-a-B	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Bouzemont	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Circourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Damas-et-B.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Derbamont	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Dompaire	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Gelvécourt A.	Id.	Id.	Id.	Id.	Valfroicourt
Gorhey	Id.	Id.	Id.	Id.	Dompaire
Gugney-a-A.	Id.	Charmes	Charmes	Id.	Valfroicourt
Hagécourt	Id.	Dompaire	Darney	Id.	Id.
Harol	Id.	Id.	Id.	Darney	Escles
Hennecourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Dompaire
Jorxey	Id.	Id.	Id.	Id.	Mirecourt
Légéville	Id.	Id.	Id.	Id.	Valfroicourt
Madegney	Id.	Id.	Id.	Id.	Charmes
Madonne-et-L	Id.	Id.	Id.	Id.	Dompaire
Maroncourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Mirecourt
Racécourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Regney	Id.	Id.	Id.	Id,	Charmes
St-Vallier	Id.	Id.	Id.	Id.	Dompaire
Vaubexy	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Velotte-Tatig.	Id.	Id.	Id.	Id.	Valfroicourt
Ville-s.-Illon	Id.	Id.	Id.	Id.	Dompaire

L'édit de **1751**, qui tranforma totalement les divisions politiques de la Lorraine, conserva à *Dompaire* une *prévôté royale* « sur ce qui appartient au souverain » ; les appels se faisaient au siége bailliager de Darney. Le maintien de cette

prévôté souleva des conflits entre le bailliage de Darney et la prévôté de Dompaire au sujet des *bans d'Escles*, *Girancourt* et *Harol*.

Bettegney et *Damas* formaient avant 1790 des communautés distinctes.

Bouxières-aux-Bois, *Regney* et *Madegney* ne formaient qu'une seule commune; de même *Bouzemont* « bourg » et *Bazegney*.

En 1594, *Derbamont*, *Bocquegney*, *Ableuvenet-la-Petite* (*Les Ableuvenettes*), *Bettegney*, *Tatignécourt* dépendaient du *ban de Madonne*. Au XVIIIe siècle, ce ban comprenait *Madonne*, *Lamerey* et *Maglaincourt*.

Derbamont, à la même époque, était devenu un chef-lieu de ban avec *Circourt* et la cense de *Gosselaincourt*.

Gelvécourt et Adompt formaient à cette date (XVIII[e] siècle) une seule communauté. En 1594, ils figurent séparément dans le dénombrement d'Alix Thierry.

Du *ban de Gorhey* (1594) dépendaient : *Fomerey*, *Hennecourt* et *Bocquegney* en partie.

Harol était le chef-lieu d'un ban, dont *Bainville* et d'autres localités des cantons de Bains, Vittel, Darney. *Bainville*, érigé en comté, le 16 juin 1726, au profit de M. d'Hofflize, prit ce dernier nom.

Viéville-derrière-Dompaire formait une communauté distincte.

En 1594, *Dommartin-les-Ville* et *Ville-sur-Illon* formaient deux communes séparées.

Hagécourt et *Maroncourt*, distincts au XVI[e] siècle, étaient réunis au XVIII[e].

Canton de Mirecourt.

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Ambacourt	Voge	Mirecourt	Mirecourt	»	»
Baudricourt	Id.	Id.	Id.	Mirecourt	Rouvres-en-X
Biécourt	Id.	Neufchât.	Id.	Id.	Id.

NOMS	1594 BAILLIAGES	1594 PRÉVOTÉS	1751 BAILLIAGES	1790 DISTRICTS	1790 CANTONS
Blemerey	Voge	Dompaire	Mirecourt	Mirecourt	Rouvres-en-X
Boulaincourt	Vaudém[t]	»	Id.	Id.	Mirecourt
Chauffecourt	Voge	Mirecourt	Id.	Id.	Id.
Chef-Haut	Id.	Neufchât.	Id.	Id.	Rouvres-en-X
Dombasle-X.	Id.	Mirecourt	Id.	Id.	Id.
Domvallier	Id.	Id.	Id.	Id.	Mirecourt
Frenelle-la-G.	Vaudém[t]	»	Id.	Id.	Id.
Frenelle-la-P.	Id.	»	Id.	Id.	Id.
Hymont	Voge	Id.	Id.	Id.	Id
Juvaincourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Mattaincourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Mazirot	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Ménil-en-X.	Id.	Neufchât.	Id.	Id.	Rouvres-en-X
Mirecourt	Id.	Mirecourt	Id.	Id.	Mirecourt
Oëlleville	Id.	Id.	Id.	Id.	Rouvres-en-X
Poussay	Id.	Id.	Id.	Id.	Mirecourt
Puzieux	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Ramecourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Remicourt	Id.	Id.	Id.	Id	Rouvres-en-X
Repel	Vaudém[t]	»	Id.	Id.	»
Rouvres-en-X	Voge	Neufchât.	Id.	Id.	Id.
Saint-Menge	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
St-Prancher	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Thiraucourt	Id.	Mirecourt	Id.	Id.	Id.
Totainville	Id.	Neufchât.	Id.	Id.	Id
Valleroy-a.-S.	Id.	Dompaire	Darney	Id.	Mirecourt
Villers	Id.	Mirecourt	Mirecourt	Id.	Id.
Vroville	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.

Canton de Vittel

NOMS	1594 BAILLIAGES	1594 PRÉVOTÉS	1751 BAILLIAGES	1790 DISTRICTS	1790 CANTONS
Bazoilles-et-M	Voge	Mirecourt	Mirecourt	Mirecourt	Vittel
Contrexéville	Id.	Darney	Darney	Darney	Lignéville
Dombrot-le-S.	»	»	Id.	Id.	Id.
Domèvre-s-M.	Id.	Mirecourt	Mirecourt	Mirecourt	Vittel
Domjulien	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Estrennes	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Gemmelainco[t]	Id.	Neufchât.	Id.		»
Girovillers-M.	Id.	Mirecourt	Id.	Id.	Id.
Haréville	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Lignéville	Id.	Id.	Id.	Darney	Lignéville
Madecourt	Id.	Dompaire	Darney	Mirecourt	Valfroicourt
Monthureux S	Langres	Vaucouler[s]	Langres	Darney	Lignéville

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Neuveville-M.	Voge	Mirecourt	Mirecourt	Mirecourt	Vittel
Offroicourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Rouvres-en-X
Rancourt	Id.	Id.	Darney	Id.	Valfroicourt
Remoncourt	Id.	Id.	Mirecourt	Id.	Vittel
Rozerotte-Mé.	Id.	Dompaire	Id.	Id.	Valfroicourt
They-s.-Mont.	Id.	Mirecourt	Id.	Id.	Vittel
Thuillières	Langres	Vaucoule[rs]	Langres	Darney	Lignéville
Valfroicourt	Voge	Dompaire	Darney	Mirecourt	Valfroicourt
Valleroy-l-Sec	Id.	Id.	Id.	Darney	Lignéville
Vittel	Id.	Mirecourt	Mirecourt	Mirecourt	Vittel
Viviers-l-Off.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.

V. — *Arrondissement de Neufchâteau.* — Les cantons de Neufchâteau et Châtenois dépendirent, jusqu'en 1698, du bailliage de Voge. A cette date, Neufchâteau devint un siège bailliager. Lamarche et son canton relevaient du bailliage du Bassigny; puis devint (1751) chef-lieu de bailliage.

Un grand nombre de communes du canton de Bulgnéville faisaient partie du bailliage de Bourmont.

Vicherey et diverses communes appartenaient au bailliage de Toul. D'autres localités du canton de Coussey relevaient de la province de Champagne.

On remarquera que dans les arrondissements de Mirecourt, Neufchâteau et partie d'Epinal (dans la portion située dans la *plaine*) les communes ont, presque toutes, leur autonomie dès 1594.

Les groupements de hameaux formant des bans ou mairies sont rares. Si chaque localité constitue depuis longtemps sa commune, c'est que celles-ci forment un seul groupe; qu'il n'y a pas d'habitations éparses comme dans la montagne et formant des noyaux de population groupés en bans et finissant par devenir des communes.

C'est dans cet arrondissement, canton de Coussey, que se trouvait le château appelé le *Chatelet* qui donna son nom à

une famille lorraine célèbre. Il était le chef-lieu d'une baronie ou *terre du Chatelet.*

Il y avait aussi une autre baronie à *Beaufremont* (canton de Neufchâteau), de laquelle dépendaient *Beaufremont, Aulnois, Gendreville, Landaville, Lemmecourt, Malaincourt* et *Urville* (1).

Canton de Neufchâteau

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Attignéville	Nancy	Nancy	Neufchâteau	Neufchâteau	Removille
Barville	Voge	Neufchât.	Id.	Id.	Id.
Bazoilles	»	»	Lamarche	Id.	Liffol-l-Grand
Beaufremont	»	»	Neufchâteau	Id.	Beaufremont
Brechainville	Chaumont	Vaucoulers	Chaumont	Id.	Grand
Certilleux	Voge	Neufchât.	Neufchâteau	Id.	Beaufremont
Circourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Etanche (L')	Id.	Id.	Id.	Id.	Removille
Freville	Chaumont	»	»	Id.	Liffol-l-Grand
Grand	Id.	Grand	»	Id.	Grand
Harchéchamp	Nancy	Nancy	Id.	Id.	»
Houéville	Voge	Neufchât.	Id.	Id.	Removille
Jainvillotte	»	»	Id.	Id.	Beaufremont
Landaville	Id.	Neufchât.	Id.	Id.	Id.
Lemmecourt	»	»	Id.	Id.	Id.
Liffol-l-Grand	»	»	Lamarche	Id.	Liffol-l-Grand
Mont-l-Neufc.	»	»	»	Id.	Id.
Neufchâteau	Id.	Neufchât.	Neufchâteau	Id.	Neufchâteau
Noncourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Pargny-s.-M.	Chaumont	Vaucoulers	»	Id.	Liffol-l-Grand
Pompierre	Nancy	Nancy	Id.	Id.	Beaufremont
Rebeuville	Voge	Neufchât.	Id.	Id.	Neufchâteau
Rollainville	Id.	Id.	Id.	Id.	Removille
Rouceux	Id.	Id.	Id.	Id.	Neufchâteau
Sartes	Nancy	Nancy	Id.	Id.	Beaufremont
Tillieux	Voge	Neufchât.	Id.	Id.	Id.
Trampot	Chaumont	Grand	»	Id.	Grand
Villouxel	»	»	Lamarche	Id.	Liffol-l-Grand

Le *Val de Circourt* était formé de *Circourt, Brechaincourt* et *Villars.*

(1) Il y avait en Lorraine cinq seigneuries qui relevaient de l'ancien comté de Champagne et dont les ducs de Lorraine devaient hommage aux comtes de Champagne, puis aux rois de France leurs héritiers : *Montfort, Châtenois, Neufchâteau, Grand* en partie et Frouard (dans Meurthe-et-Moselle). Le roi XI déchargea de cet hommage les ducs de Lorraine.

C'est sur le territoire d'*Harchéchamp* que se trouvait le *Chatelet*. L'emplacement de l'abbaye de l'*Etanche* s'appelait le *Val du Duc*. Les dépendances formaient un hameau qui dépendait de la commune de *Rollainville*.

Liffol-le-Grand, érigé en comté (XVIIIe siècle), en faveur de M. de Morvillier, prit le nom de *Morvilliers*.

Les communes d'*Attignéville*, *Harchéchamp*, *Pompierre* et *Sartes*, dépendances de la *terre du Chatelet*, relevaient du bailliage et prévoté de Nancy.

Canton de Coussey

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Autigny-la-T.	Nancy	Nancy	Neufchâteau	Neufchâteau	Coussey
Autreville	Toul	Brixey	Toul	Id.	Ruppes
Avranville	Chaumont	Grand	»	Id.	Grand
Brancourt	Voge	Neufchât.	Neufchâteau	Id.	Coussey
Chermisey	Chaumont	Andelot	Id.	Id.	Grand
Clérey-la-Côte	»	»	Lamarche	Id.	Ruppes
Coussey	Nancy	Nancy	Neufchâteau	Id.	Coussey
Domremy-l-P.	»	»	Lamarche	Id.	Id.
Frebécourt	Chaumont	Vaucoul.	»	Id.	Id.
Fruze	Nancy	Nancy	Neufchâteau	Id.	Id.
Gouécourt	Voge	Neufchât.	Id.	Id.	Id.
Greux	Chaumont	Vaucoul.	»	Id.	Id.
Harmonville.	Toul	Brixey	Toul	Id.	Ruppes
Jubainville	»	»	Neufchâteau	Id.	Id.
Martigny-l-G.	Voge	Neufchât.	Id.	Id.	Id.
Maxey-sur-M.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Midrevaux	Chaumont	Vaucoul.	»	Id.	Liffol-l-Grand
Moncel-et-H.	Voge	Neufchât.	Id.	Id.	Ruppes
Punerot	Toul	Brixey	Toul	Id.	Id.
Ruppes	»	»	Neufchâteau	Id.	Id.
St-Elophe	Voge	Neufchât.	Id.	Id.	Coussey
Seraumont	Toul	Brixey	Toul	Id.	Grand
Sionne	Chaumont	Vaucoul.	»	Id.	Coussey
Soulosse	Voge	Neufchât.	Neufchâteau	Id.	Id.
Tranqueville	Toul	Vicherey	Toul	Id.	Vicherey

C'est le hameau de *Happoncourt* qui figure dans le dénombrement de Thierry, Alix, il n'est point parlé de *Moncel*. Tous deux formaient une même communauté au siècle dernier. *Autigny-la-Tour, Coussey, Fruze*, dépendances de

la terre du Chatelet, relevaient du bailliage et prévoté de Nancy (1594).

Canton de Châtenois

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Aouze	Voge	Neufchât.	Neufchâteau	Neufchâteau.	Vicherey
Aroffe	Toul	Vicherey	Toul	Id.	Id.
Balleville	Voge	Neufchât.	Neufchâteau	Id.	Châtenois
Châtenois	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Courcelles-s-C	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Darney-a-Ch.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Dolaincourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Removille
Dommartin-V	Id.	Id.	Id.	Id.	Vicherey
Gironcourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Châtenois
Houécourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Longchamp-C	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Maconcourt	Toul	Vicherey	Toul	Id.	Vicherey.
Morelmaison	Voge	Neufchât.	Neufchâteau	Id.	Id.
Neuveville-C.	Id.	Id.	Id.	Id.	Châtenois
Ollainville	Id.	Id.	Id.	Id.	Bulgnéville
Pleuvezain	Toul	Vicherey	Toul	Id.	Vicherey
Rainville	Voge	Neufchât.	Neufchâteau	Id.	Id.
Remois	Id.	Id.	Id.	Id.	Châtenois
Removille	Id.	Id.	Id.	Id.	Removille
Rouvres-la-C.	Nancy	Nancy	»	Id.	Châtenois
Saint-Paul	Voge	Neufchât.	Id.	Id.	Vicherey
Sandaucourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Bulgnéville
Soncourt	Toul	Vicherey	Toul	Id.	Vicherey
Vicherey	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Viocourt	Voge	Neufchât.	Neufchâteau	Id.	Châtenois
Vouxey	Id.	Id.	Id.	Id.	Removille

La commune de *Rouvres-la-Chétive*, dépendance de la terre du Chatelet qui relevait du bailliage et prévoté de Nancy (1594).

Vicherey était du domaine du chapitre de Toul ; chef-lieu d'une chatellenie ou prévoté, il n'était donc pas lorrain. Ce fut une ancienne villa des rois mérovingiens.

Canton de Bulgnéville

NOMS	1592 BAILLIAGES	1592 PRÉVOTÉS	1751 BAILLIAGES	1790 DISTRICTS	1790 CANTONS
Aingeville	»	»	Bourmont	Lamarche	Vrécourt
Aulnois	»	»	Neufchâteau	Neufchâteau	Bulgnéville
Auzainvillers	Voge	Neufchât.	Id.	Id.	Id.
Belmont-s-V.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Bulgnéville	Id.	Darney	Bourmont.	Id.	Id.
Crainvilliers	»	»	Id.	Lamarche	Martigny
Dombrot-s-V.	Voge	Darney	Neufchâteau	Neufchâteau	Bulgnéville
Gendreville	»	»	Id.	Id.	Id.
Hagnéville	Voge	Neufchât.	Id.	Id.	Id.
Malaincourt	»	»	Bourmont	Id.	Id.
Mandres-s-V.	Voge	Id.	Id.	Lamarche	Mandres
Médonville	»	»	Neufchâteau	Neufchâteau	Bulgnéville
Morville	»	»	Bourmont	Id.	Id.
Norroy	Voge	Id.	Id.	Lamarche	Mandres
Outrancourt	Nancy	Nancy	Id.	Id.	Id.
Parey-s.-Mo.	Voge	Mirecourt	Mirecourt	Neufchâteau	Bulgnéville
Roncourt	Id.	Neufchât.	Bourmont	Id.	Id.
St-Ouën-les-P	»	»	Id.	Lamarche	Vrécourt
St-Remimont	Voge	Id.	Neufchâteau	Neufchâteau	Bulgnéville
Saulxures-l.B	Id.	Id.	Bourmont	Lamarche	Mandres
Sauville	Id.	Id.	Id.	Id.	Vrécourt
Suriauville	Id.	Id.	Id.	Id.	Mandres
Urville	Id.	Id.	Neufchâteau	Id.	Vrécourt
Vacheresse R.	Id.	Id.	Bourmont	Id.	Martigny
Vaudoncourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Mandres
Vrécourt	Voge	Neufchât.	Lamarche	Id.	Vrécourt

Bulgnéville était une ancienne baronie (XIVe siècle) érigée en comté puis en marquisat en 1708.

Saint-Ouën formait une communauté séparée d'avec *Parey-Saint-Ouën.*

Canton de Lamarche

NOMS	1592 BAILLIAGES	1592 PRÉVOTÉS	1751 BAILLIAGES	1790 DISTRICTS	1790 CANTONS
Ainvelle	Bassigny	Lamarche	Lamarche	Lamarche	Isches
Blevaincourt	Id.	Id.	Bourmont	Id.	Damblain
Châtillon-s-S.	Id.	Châtillon	Lamarche	Id.	Châtillon
Damblain	Id.	Bourmont	Bourmont	Id.	Damblain
Fouchécourt	Id.	Lamarche	Lamarche	Id.	Damblain

NOMS	1594		1751	1790	
	BAILLIAGES	PRÉVOTÉS	BAILLIAGES	DISTRICTS	CANTONS
Frain.	Bassigny	Lamarche	Lamarche	Lamarche	Martigny
Grignoncourt	Id.	Châtillon	Id.	Id.	Châtillon
Isches	Id.	Lamarche	Id.	Id.	Isches
Lamarche	Id.	Id.	Id.	Id.	Lamarche
Lironcourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Châtillon
Marey	Id.	Bourmont	Bourmont	Id.	Martigny
Martigny-l.-B.	Id.	Lamarche	Lamarche	Id.	Id.
Mont-les-L.	Franche-C	»	»	Id.	Isches
Morizécourt	Bassigny	Id.	Id.	Id.	Lamarche
Robécourt	Id.	Bourmont	»	Id.	Vrécourt
Rocourt	Id.	Lamarche	Id.	Id.	Id.
Romain-a.-B.	Id.	Id.	Id.	Id.	Damblain
Rozières	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Saint-Julien	Id.	Id.	Id.	Id.	Châtillon
Senaide	Id.	Id.	Id.	Id.	Isches
Serécourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Lamarche
Serocourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Martigny
Thons (Les)	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Tignécourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Lamarche
Tollaincourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Damblain
Villotte	Id.	Bourmont	Bourmont	Id.	Lamarche

L'abbaye de *Flabémont* (commune de *Tignécourt*), avec ses dépendances et la cense de Domvallier, formait une communauté.

La moitié de *Grignoncourt* n'était pas lorraine et relevait de la province de Champagne. Il en était de même pour *Lironcourt*, dont la moitié appartenait à la Franche-Comté.

C'est sur le territoire de *Lironcourt* que se trouvait le château de *Deuilly*.

Vilotte, érigé en comté en faveur de M. de Riocourt (1720), prit le nom de *Riocourt*.

Il y avait en Lorraine un certain nombre de grandes terres qui possédaient des justices seigneuriales.

Les plus importantes de notre département étaient les justices des *chapitres de Remiremont* et *Saint-Dié*; des *abbayes* de Senones, Etival et Moyenmoutier.

Celle de la *Baronie du Chatelet* avec : Autigny-la-Tour, Attignéville, Coussey, Harchéchamp, Fruze, Outrancourt, Pompierre, Rouvres-la-Chétive et Sartes.

Aux limites de la Lorraine et de la Franche-Comté se trouvaient des territoires contestés entre les rois d'Espagne, possesseurs de la Comté, et les ducs de Lorraine. Après bien des difficultés, un accord intervint en 1614 : il fut décidé que la souveraineté de ces terres restait en dépôt « entre les mains des seigneurs haut-justiciers ». Quand le roi Louis XIV conquit la Franche-Comté, il annexa purement et simplement ces terres — *dites terres de surséance* — à sa nouvelles conquête. Au retour des ducs de Lorraine, après le traité de Ryswick, elles revinrent à la Lorraine. Pour notre département, c'étaient les *terres de Monthureux-sur-Saône* avec Monsavillon, Bémont et Nonville ; celle de *Fontenoy*, très importante, ayant une prévôté seigneuriale contenant : Fontenoy-le-Château, Fontenoy-la Côte, Fontenoy-la-Ville (aujourd'hui Haute-Saône), Le Magny, Montmotier, Trémonzey, La Franouse (Le Clerjus et ses hameaux), Xertigny et son territoire, les Forges de Saint-Mouze (Semouze) et Ruaux.

La terre de *Savigny* fort ancienne. Savigny aurait été le chef-lieu du *Pagus Segintensis*.

La terre d'*Ubexy* avec Rapey, Dommartin-sur-Colmey, partie de Bettegney-Saint-Brice et la Foresterie du ban de Vagney.

La terre de *Beaufremont* avait une prévôté seigneuriale.

Celle de *Ville-sur-Illon* fut érigée en marquisat le 15 mars 1703.

Celles de *Bulgnéville*, *Lignéville* et *Vittel*, *Martinvelle;* la baronie des *Thons,* etc , etc.

BIBLIOGRAPHIE. — *Desjardins :* Géographie de la Gaule. — *Longnon* : Géographie de la Gaule au vi^e^ siècle. — *Dom Calmet* : Histoire de la Lorraine. Notice sur la Lorraine. — *Durival* : Mémoire sur la Lorraine. Description de la Lorraine. — *Thierry Alix* : Dénombrement de la Lorraine. — *Fustel de Coulanges* : La Gaule romaine.— *Benoît Picart* :

Histoire de l'évêché de Toul. Recueil des ordonnances de Lorraine (1698-1773). — *Rogeville* : Jurisprudence des tribunaux de Lorraine. — *Vaubourg des Marets :* Mémoire sur la Lorraine en 1697. Documents inédits sur l'Histoire des Vosges (9 volumes). — *Lepage* : L'Austrasie et le royaume de Lorraine (Journ. de la Soc. d'arch lorr., 1871). — *Digot :* Histoire d'Austrasie. Histoire de Lorraine.

Société philomatique des Vosges. — *Jouve :* Etude géographique sur le ban et les possessions de Senones, t. iv. Anciens titres du chapitre de Saint-Dié. — *De Golbéry* : Recherches topographiques sur d'anciennes possessions du chapitre de Saint-Dié (t. iii). — *Jouve* : Etudes géographiques sur quelques titres du chapitre de Saint-Dié (t. ii). — *De Golbéry* : A propos d'Hellieule (t. ii). — *G. Save :* Mémoire de Fachot sur la principauté de Salm en 1784 (t. ix). Les Carolingiens dans les Vosges (t. xi). — *Chapelier :* Les origines d'Epinal (t. xi).

Société d'archéologie lorraine. — *Arbois de Jubainville :* Quelques pagi de la première Belgique (1853). — *Lepage :* Les offices du duché de Lorraine (1869). — *Renauld* : Le château, l'église de Charmes (1870). — *Laprevote :* Notice historique sur la ville de Mirecourt (1880). — *Lepage :* Les Centaines de Pont-à-Mousson (1880).

Lepage et Charton : Statistique du département des Vosges. Le Département des Vosges (t. vi et vii) Documents inédits de l'Histoire des Vosges (9 vol.) — *Gravier :* Histoire de Saint-Dié. — *Blaise* : Notice historique sur Saint-Michel-sur-Meurthe (Soc. Phil , t. ii). — *Chapelier :* Les origines d'Epinal (Soc Phil., t ii). – *Fournier :* Origines de Rambervillers (Soc. Phil., t.). — *Ruyr :* Saintes Antiquités des Vosges. — *Richer :* Chroniques. — *Thiriat :* La Vallée de Cleurie. — *Charton :* Les Vosges pittoresques.

IV. — TOPOGRAPHIE RELIGIEUSE : 1° Cultes antiques. — 2° Substitution du christianisme au paganisme. — Archidiaconés et doyennés. — Pouillès de 1400 et 1711. — 3° Tableaux résumant par cantons les divisions religieuses. — 4° Abbayes, Prieurés et Couvents. — 5° Démembrement de l'Evêché de Toul. — Évêchés de Saint-Dié, Nancy et Toul.

1° CULTES ANTIQUES. — Il n'est personne aujourd'hui qui veuille attribuer aux Druides, ainsi qu'on l'a fait longtemps, les menhirs, dolmens, cromlecks, etc. Il est incontestable que ces monuments mégalithiques sont les témoins de l'occupation de notre pays par des peuples bien antérieurs aux Celtes et, en même temps, les restes d'un culte que nous ignorons absolument. Le rôle de l'arbre dans les rites druidiques, tandis qu'il n'est jamais question de la pierre, suffirait seul pour démontrer combien cette dénomination de « pierres druidiques » attribuées à ces mégalithes est erronée. Les Druides n'avaient pas de temples, c'est dans des lieux consacrés, au fond des forêts, aux sommets des montagnes qu'ils se réunissaient; ainsi le *Donon*, les *Ballons* où l'on adorait le soleil, le Belen Gaulois. *Ballon* en français et *Belchen* en Alsacien viennent du Celtique *Bel-leac'h* ou lieu, endroit consacré à Bel. Les noms à racine de *Bel* sont fréquents dans nos Vosges; il en est de même pour ceux dont le sens est *mont de la Lumière*, *mont du Soleil*, *mont du Jour*..., et qui rappellent que là on adora le soleil. Il y a des coteaux qui portent le nom de l'archange Michel et qui furent aussi consacrés à Belen. L'archange Michel a, en effet, remplacé le dieu-soleil Gaulois et je ferai remarquer que partout on rencontre des monts Saint-Michel qui portaient le nom de *Bellus-Mons*, d'où l'on a fait Bemont, Belmont, Beaumont. Il est, en effet, bien peu de localités anciennes de ce nom où l'on ne retrouve des traces des souvenirs de cultes antiques.

Aussi bien, un culte nouveau n'a jamais manqué d'occuper les emplacements de l'ancien ; c'est ainsi que le *Lug* (trans-

formation de Belen) Gaulois est devenu un Mercure que l'on adora aux sommets du Puy-de-Dome, du *Donon* ; de même, les chrétiens ont eu bien soin de consacrer à leur culte les coteaux où jadis l'on adora les dieux antiques. Le plus souvent ils les plaçaient sous l'invocation de saint Michel.

Avec le temps, la dévotion populaire abandonna les hauts sommets pour prendre des dieux topiques locaux : divinités des bois, des fontaines, des carrefours. Chaque cité gauloise, chaque individu adora son Dieu à sa guise. C'est par les inscriptions votives que l'on connaît les noms de ces dieux. A cette époque, les hommes étaient fort superstitieux, les pratiques de dévotion universelles, les actes d'adoration et les sacrifices tenaient la plus grande place dans l'existence. Chaque homme avait son *lararium* ; les pauvres de chaque rue avaient leur chapelle et leur idole. La magie et la divination étaient fort en vogue chez des populations qui ne songeaient qu'au surnaturel.

Le druidisme en tant que religion organisée avec un clergé en dehors de la population laïque tomba bien vite. Il ne fut pas persécuté ; mais, abandonné des classes instruites, il se réfugia dans les campagnes, les régions isolées ou d'accès difficile. Il conserva de ses anciens rites tout ce qui touchait à la magie, à la divination ; les druides devinrent des *Magœ*, comme les appelèrent les Romains — des magiciens. Ils soignaient aussi les malades, ainsi que le fit le grand-père d'Ausone — du poëte qui chanta la Moselle. Puis, descendant encore, ils finirent par être ce que nous appelons des sorciers. C'est des Druides que procèdent, en effet, nos *guérisseurs de secrets*, *jetteurs de sorts*, *rebouteurs* qui ont tant pullulé dans nos Vosges et y sont encore si nombreux.

Ce que j'écris là peut paraître en dehors de mon sujet ; je ferai remarquer que si ces pratiques des Druides dégénérés ont persisté si longtemps dans nos montagnes, c'est à la seule configuration du sol qu'on le doit, à ses difficultés d'accès et à

son isolement par conséquent. Ce sont déjà les mêmes causes qui expliquent, ainsi que je l'ai dit déjà, la conservation si nette du type Celte chez notre population.

Après la conquête des Gaules, l'assimilation à Rome se fit rapidement par la langue et la religion La religion gauloise, dit M. Fustel de Coulanges, avant la conqnête, était un ensemble assez confus de toutes sortes de dieux et de menues pratiques afin de se rendre favorable chacun de ces dieux ; aussi la religion populaire des Gaulois n'était guère différente de celle des Romains. Si les noms des dieux différaient, César y reconnut facilement le Mercure, le Jupiter, l'Apollon romains : « Ils croient de ces dieux, dit-il, à peu près ce que nous en croyons. »

Un fait qui frappe, c'est qu'après la conquête, la religion échappe au druide, on ne retrouve plus de clergé organisé, formant une caste en dehors de la population civile. Il se forma un culte mixte, véritable fusion des dieux Gaulois et Romains (1) ; des dieux asiatiques furent même adoptés par les Gaulois. *Bel*, par exemple, qui fut importé par des légions venues d'Asie et qui se confondit si bieu avec le *Belen* celte qu'Ausone dota ce dernier de tous les attributs du *Belus* oriental. En résumé, toute religion nationale disparut, et au moment de l'introduction du christianisme, celui-ci se trouva en présence d'un polythéisme très complexe, très confus, dans lequel on n'apercevait rien qui fut spécialement et exclusivement gaulois.

Le Gaulois accepta la domination romaine et donna à l'Empire, non pas une obéissance résignée que l'on accorde à la force, mais une obéissance volontaire, empressée, dévouée. Ce

---

(1) Le temple du Donon est un exemple de la fusion des cultes. A l'époque gauloise on y adora *Belen*, il devint sous la domination romaine *Mercure*. (Voir *Bulletin de la Société philomatique* de Saint-Dié, 1890-91. *Vieilles coutumes et usages, etc., provenant du culte du soleil.*)



sentiment prit la torme d'une religion. « On vit surgir en ce temps là, dans les âmes, d'un bout de l'Empire à l'autre, une religion nouvelle qui eut pour divinités les empereurs eux-mêmes (1). » La Gaule, comme toutes les autres provinces, se couvrit de temples et d'autels consacrés à tous les empereurs l'un après l'autre. A Lyon, les « *très Provinciæ* » élevèrent un temple consacré à Rome et à Auguste. Un *Sacerdos* ou *Flamen Romæ et Augusti* fut élu et une fête annuelle constituée. Chaque cité gauloise eut son temple de l'empereur, le prêtre portait le titre de *Flaminé d'Auguste* et était élu parmi les premiers citoyens. Les pauvres et les humbles eurent aussi leur religion de l'empereur et l'on vit le bas peuple dans les villes, les bourgades élever un autel à Auguste, il se forma une corporation que l'on appela les *Augustaux*. C'était un sacerdoce annuel très recherché des petites gens.

Dans les maisons, on adorait aussi l'empereur; des statuettes d'Auguste, de Livie étaient placées dans le sanctuaire intime. Ce culte dura trois siècles ; il est impossible de l'attribuer à la servilité, car un peuple ne reste pas servile pendant trois siècles. Les statues des empereurs étaient de véritables idoles auxquelles on offrait l'encens, les victimes, les prières.

On le pense bien, les empereurs romains ne se mirent pas en travers de ce culte, qui assurait leur domination et qui fut accepté de tous, sauf des chrétiens qui, à cette époque, vivaient obscurs et cachés.

La *Civitas Leuci* eut à Toul et dans ses bourgades ses temples et autels dédiés à Auguste; les Leuques étaient des *Immuni* Ainsi qu'on l'a vu, ils restèrent fidèles à Rome ; peut-être furent-ils des alliés de la première heure ; ils eurent donc leurs *flaminés* et adorèrent des empereurs qui leur assuraient

(1) Fustel de Coulanges. — *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France. La Gaule romaine.*

la paix ; leur permettait de travailler, cultiver ; faire des routes ; bâtir des temples, des écoles (1).

2° SUBSTITUTION DU CHRISTIANISME AU PAGANISME.— *Archidiaconés et doyennés.* — Quand un culte nouveau se substitue à un ancien, il a bien soin d'adopter pour ses fêtes les dates de celui qu'il remplace ; c'est le seul moyen d'attirer à soi la foule, qui était bien loin d'avoir une conception bien nette de la religion nouvelle qu'elle venait d'accepter; il en fut de même pour les divisions ; le christianisme adopta celles du paganisme ; comme ce dernier, il prit pour limites celles des peuplades entre elles : les « *Civitates* ».

La *Civitas* devint l'unité ecclésiastique — on l'appela d'abord *Paroisse ;* — l'évêque s'appela *Sacerdos* et *Pontifex*, comme ses prédécesseurs du paganisme : en prenant leur place, il eut bien soin de prendre leurs titres.

Pendant toute la période de lutte — de souffrance — les chrétiens, à peine tolérés, le plus souvent persécutés, ne songèrent guère à s'organiser ; on vivait un peu à l'état de société secrète. Ce ne fut qu'à la pacification — an 312 — que commença une véritable organisation ; et, je le répète, ce furent

---

(1) César ne parle qu'une seule fois des *Leuques* : C'est au moment où ses troupes, prises de panique, n'osaient marcher contre les Germains d'Arioviste. Dans le discours qu'il leur fit pour les rassurer, il leur annonce que les Séquanes, les Lingoni et les *Leuques* fourniront le blé nécessaire à l'armée. A ce moment, début de la conquête des Gaules. Les *Leuques* étaient donc des alliés. Tout porte à croire qu'ils le restèrent, puisque César n'en parle plus et ne cite jamais les *Leuques* comme ayant eu à les combattre ; tandis qu'il parle des Rauraques, des Médiomatriées comme adversaires. Enfin, les *Leuques* ne figurent pas dans la liste des peuples qui envoyèrent des secours à Vercingétorix, bloqué dans Alesia.

César dut s'assurer la fidélité des Leuques en les débarrassant de la terrible perspective d'être asservis par les Germains ; peut-être l'étaient-ils déjà en partie en ce moment ?

On ne peut invoquer comme argument le peu d'importance de la *Civitas Leuci*, puisque César cite des peuplades bien moins importantes ; enfin, les Leuques étaient indépendants et ne faisaient point partie de la clientèle d'aucuns des peuples voisins.

On peut conclure de tout ce qui précède que les *Leuques* furent des alliés de Rome dès le début de la conquête, et que *l'immunité* qui leur fut accordée fut la récompense de cette attitude.

les divisions païennes que l'on adopta. La *Notitia provinciarum et Civitatum Galliæ,* dressé au VIe siècle, donne comme topographie ecclésiastique les divisions — à bien peu de chose près — politiques et religieuses du paganisme. La *Civitas* ou *Diocèse* des *Leuques* faisait partie de la *Belgica prima*, avec Trèves comme métropolitain. C'est Toul, capitale des Leuques, qui devint chef-lieu d'un évêché. Notre département a dépendu de cet évêché pendant treize siècles.

On a prétendu qu'au IVe siècle (vers 365) le siége du diocèse fut la ville de Gran, et que saint Euchaire en fut l'évêque ; on a été jusqu'à faire de cette ville la métropole des *Leuci*. Cette opinion fut soutenue par les défenseurs des priviléges des chapitres de Saint Dié, de Senones, Moyenmoutier, Etival, qui se refusaient à toute juridiction de l'évêque de Toul et se disaient indépendants. Cette opinion était trop intéressée pour conserver toute sa valeur ; tout au plus pourrait-on admettre qu'à cette époque il y eut deux évêques, Euchaire à Gran, un autre à Toul. Enfin, les partisans de l'épiscopat d'Euchaire n'ont pour preuves que des bréviaires du XVIe siècle, ce qui n'est pas suffisant.

C'est donc bien Toul — le *Tullum* des anciens itinéraires — qui fut toujours le siége de l'évêché.

Le diocèse de Toul était un des plus vastes de l'ancienne France ; il comprenait à peu près l'antique *Civitas* des Leuques.

« Les nombreuses et importantes subdivisions, a écrit M. Desnoyer, du territoire gallo-romain qui formèrent le diocèse de Toul, divisions représentant sans doute, pour la plupart, les principales tribus soumises ensuite à des comtés particuliers, et qui ont été conservées pendant les périodes mérovingiennes et carlovingiennes, consistaient en une dizaine de *pagi* partagés en un plus grand nombre de *Fines*. »

Certains de ces territoires ont été adoptés par l'Eglise comme base de ses plus anciennes juridictions archidiaconales et décanales, et qui en ont conservé l'étendue ; d'autres ont été

subdivisés et modifiés; mais, malgré les noms des chefs-lieux qui ont servi à désigner plusieurs des territoires ecclésiastiques, on retrouve ici, comme partout, de très grandes analogies entre ces menus territoires ecclésiastiques et les *pagi* des périodes antérieures (1). »

M. Lepage (2) n'est pas aussi affirmatif; pour lui, beaucoup de ces divisions gallo-romaines ont servi de base à l'Eglise pour ses plus anciennes juridictions archidiaconales et décanales; d'autres ont été modifiées; néanmoins, « on remarque généralement d'assez grandes analogies entre les divisions ecclésiastiques et les *pagi* des périodes antérieures, dont le souvenir s'est conservé dans les dénominations données aujourd'hui encore à une foule de noms de lieux qui y étaient renfermés ».

Quant aux rapports à établir entre ces divisions ecclésiastiques et les divisions politiques de nos jours, tout rapprochement serait puéril; il suffit de constater qu'il est des archidiaconés qui appartiennent à plusieurs départements et des doyennés à différents arrondissements.

Avec l'édit de 312, le christianisme, libre de toute entrave, commença à se développer dans les campagnes. Il avait débuté par les grandes villes et il n'eut qu'une organisation urbaine; aussi ce que nous appelons *cures* ou *paroisses* n'existait pas dans les premiers siècles.

A mesure que se fit la conversion dans les campagnes, il fallait établir des églises rurales. Cela se fit peu à peu; on en voit déjà dès la fin du IVe siècle. Au cinquième, elles deviennent plus nombreuses. Mais ce qui existait le plus, ce furent les oratoires des grands domaines privés. Aux Ve, VIe VIIe et VIIIe siècles, il n'y avait pour ainsi dire pas de villages semblables à nos villages actuels; c'est-à-dire des agglomérations de petits propriétaires libres. Une *villa* comprenait la surface d'un

(1) Desnoyer. — *Topographie ecclésiastique; Diocèse de Toul; Annuaire de la Société d'Histoire de France*, 1859.

(2) Lepage. — Pouillé, du diocèse de Toul, de 1402.

de ces villages et appartenait à un seul propriétaire. Là se trouvait toute une population de tenanciers, colons, serfs ; l'oratoire lui était destiné. Le propriétaire entretenait le prêtre, et les clercs pris sur place. Ces oratoires furent l'origine des trois quarts de nos paroisses, de même que la *villa* donna naissance au village.

Les centres religieux se multipliant, les évêques furent obligés de déléguer leurs pouvoirs à des « lieutenants » que l'on appela *chorévêques* ; ceux-ci étaient chargés surtout du territoire rural. De nombreux conflits de pouvoirs entre évêques et chorevêques provoquèrent des mesures qui aboutirent, au xe siècle, à la disparition de ces derniers. Ce furent les archidiacres qui les remplacèrent. A l'origine, dit le P. Benoît (1), ceux-ci, comme les chorévêques, allaient, envoyés par l'évêque, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre ; ils n'avaient point de circonscriptions (2) ; ce ne serait qu'à partir du xiie siècle

---

(1) Benoît. — *Pouillé du diocèse de Toul* (1711), t. 1er, page 115.

(2) « La juridiction ecclésiastique tire son origine de l'établissement du christianisme. A sa naissance, les fidèles vivaient au milieu des païens et, il n'était pas convenable, que devant être embrasés du feu de la charité, ils portassent le scandale de leurs différents devant les infidèles, qu'ils tâchaient de convertir et de gagner à Jésus-Christ. Les premiers évêques devinrent donc les arbitres volontaires plutôt que les juges nécessaires, et ils ne décidèrent pas seulement les causes des ministres de l'Eglise, mais encore celles des laïcs, en qualité de pères et pacificateurs communs... » Ainsi le serment, pour n'importe quelle cause, était de la compétence du juge ecclésiastique, il en résultait qu'il était bien peu de causes qui ne revinssent à ce dernier, parce que les « notaires faisaient jurer alors les parties contractantes d'observer leurs engagements ».

Ce fut plus tard une source de difficultés entre laïques et clergé, ces abus subsistèrent jusqu'au milieu du xiiie siècle. Le roi saint Louis le premier mit le bon ordre à ces empiètements de la juridiction ecclésiastique.

(Thibault : *Histoire des lois et usages en Lorraine*, 1743).

On conçoit l'importance de ces juridictions ecclésiastiques et le rôle prépondérant des évêques et de leurs délégués les archidiacres.

Les *immunités ecclésiastiques personnelles* furent toujours respectées en Lorraine, mais il fallut pourtant les restreindre « à leurs bornes légitimes ».

Cinq ordonnances (de 1529 à 1629) régularisèrent ces immunités :

Le clergé était exempt de la taille, des subventions des ponts et chaussées, du droit de haut-conduit, de logement de gens de guerre, des gabelles, etc., etc..

Mais pour *leurs biens particuliers* les prêtres payaient comme les autres laïques. (Voir : Thibault. — *Ouvrage cité* p. 335 et suivantes.)

que les archidiacres prennent comme titre le nom de la région placée sous leur direction. Il est possible qu'il en fut ainsi aux premiers temps de l'Eglise, mais le P. Benoît fait remarquer lui-même que de très bonne heure le grand nombre des paroisses obligea les évêques de Toul à établir des archidiacres « dans les petites provinces qui composaient alors leur diocèse ». Cette coïncidence des juridictions ecclésiastiques avec les anciennes divisions politiques gallo-romaines semble prouver que chaque archidiacre avait une région déterminée sous sa direction et que si, dans les diplômes du IXe, Xe, XIe siècles, il est fait mention d'archidiacre sans leur donner, comme on le fit plus tard, le nom de la région qui leur était attribuée, ce n'est pas une raison pour en conclure qu'une portion déterminée du diocèse n'était pas placée sous leur juridiction. Enfin, le nombre des archidiacres cités dans les chartes correspond (IXe et Xe siècles) à celui des territoires archidiaconaux. (Desnoyer.)

C'est vers l'année 1100 qu'il est parlé pour la première fois de *Doyennés* ruraux — *Decanatus rurales*. — On retrouve des *doyens* — *decani* — mentionnés en 1131.

Mais, disons-le de suite, toutes ces indications trouvées dans les chartes sont des plus vagues, si l'on veut rechercher les limites de toutes ces divisions religieuses. Elles ne fournissent aucune données sur la topographie ecclésiastique.

Ce n'est qu'à partir de 1402 que l'on a quelque chose de précis.

C'est dans les *Pouillés* que l'on trouve ces circonscriptions religieuses. Le premier connu de ces pouillés, pour le diocèse de Toul, remonte à 1303 ; un autre, très complet date de 1402 ; c'est celui-là que je suivrai pour donner une idée de la topographie ecclésiastique de notre département aux premières années du XVe siècle.

Certes, depuis l'organisation primitive jusqu'au XVe siècle, il y eut des changements que l'absence de documents ne permet pas de préciser ; mais si l'on en juge par les modifications

N° 11


Vaucouleurs
Gondrecourt
Colombey
Vezelise
Bayon
Haroue
DOYENNÉ DE GONDRECOURT
DOYENNÉ DE NEUFCHÂTEAU
DOYENNÉ DE REYNEL
Coussey
ARCHIDIACONÉ DE VITTEL
Neufchateau
DOYENNÉ DE CHÂTENOIS
Chatenois
DOYENNÉ DE SAINTOIS
Poussay
Mirecourt
DOYENNÉ DE JORXEY
Jorxey
ARCHIDIACONÉ
DOYENNÉ DE POUSSAY
Dompaire
St Blin
Bulgneville
Vittel
Bourmont
DOYENNÉ DE BOURMONT
DOYENNÉ DE VITTEL
Clefmont
Darney
Lamarche
Monthureux
Montigny le Roi
ÉVÊCHÉ DE BESA
Bourbonne
Fontenoy le Ch
Vauvillers
St Loup
Xertig
Bains
Jussey
Divisions religieuses
1402 – 1711.
Echelle


Topographie du Departement des Vosges par le dr A Fo
LUNEVILLE
Blamont
Gerbéviller
Mortagne Riv.
Meurthe Riv.
Euron
Deneuvre
DOYENNÉ DE DENEUVRE
ARCHI-DIACONÉ
DOYENNÉ DE SALM
Col du Prave
Raon l'Etape
Senones
Saales
Rambervillers
Châtel
DOYENNÉ
Durbion
Moselle Riv.
PAROISSE DES DISTRICTS
DE
DE St DIÉ, MOYENMOUTIER,
ETIVAL ET SENONES
Provencheres
Brouvelieures
PORT
St Marie-aux Mines
Bruyères
D'ÉPINAL
EPINAL
Corcieux
Fraize
Meurthe
La Poutroye
Vologne Riv.
Gerardmer
COLMAR
Col de la Schlucht
Munster
DE
DOYENNÉ DE REMIREMONT
REMIREMONT
VOGE
Plombières
Saulxures
Moselle Riv.
INÇON
Le Thillot
Col de Bussang
Ch. Lambert
Faucogney
Luxeuil
Lith. Klein, Epinal


NIV.
OF
ICH.

peu importantes qui eurent lieu pcstérieurement — de 1402 à 1791 - on peut conclure qu'il y en eut bien peu.

Il y a un autre *Pouillé,* celui du P. Benoît (1711) qui est certainement un des plus instructifs que l'on ait fait sur la France (1).

Ce sont ces deux Pouillés — 1402 et 1711 — que je suivrai, afin de pouvoir se rendre compte, à trois siècles d'intervalle de la topographie religieuse du département des Vosges.

En *1402*, le diocèse de Toul était divisé en six archidiaconés.

Pour notre département je cite (V. la carte n° 11):

1° *Archidiaconé de Voge* ;

2° *Archidiaconé de Vittel ;*

3° *Archidiaconé de Port* ;

4° *Archidaconé de Reynet* ;

5° *Archidiaconé de Ligny.*

L'*Archidiaconé de Voge,* correspond au *Pagus Vogesencis,* fraction du grand *Pagus Calvomontensis.* Il comprenait les *doyennés d'Epinal, Jorxey, Poussay* et *Remiremont* C'est-à-dire les cantons d'Epinal, Bruyères, Corcieux, Gérardmer, Brouvelieures, Xertigny, Bains (en partie), Remiremont, Saulxures, Le Thillot, Plombières, (moins le Val-d'Ajol), Châtel, Charmes, Dompaire, Darney (en partie) Vittel (en partie), Mirecourt (en partie). Quelques communes de ceux de Rambervillers, de Châtenois.

Archidiaconé de Vittel, occupait la plus grande partie du *Pagus Segentensis* et une portion des *Pagi Solicensis, Decolatensis* ou *Portensis.*

(1) Ce *Pouillé* excita les colères du pouvoir laïque. Le P. Benoit n'a tenu nul compte des prétentions du souverain et l'a rédigé en maintenant entièrement les revendications du clergé.

Le ministère public, en Lorraine, fit proscrire cet ouvrage ; défense « fut faite aux libraires, imprimeurs et marchands d'en tenir ni vendre aucun exemplaire, comme aussi aux avocats et procureurs de le citer ou produire, et aux juges d'y avoir égard » (1712).

Voir Thibault : *Histoire des lois et usages de la Lorraine*, etc., in-folio, p. 109 (1748).

Les cantons de Mirecourt (en partie), Vittel (en partie), Darney (en partie), Lamarche, Châtenois, Bulgnéville, Neufchâteau (en partie), Coussey (en partie), en dépendaient. Il s'étendait sur les départements de la Meurthe (Vézelise, Haroué) et de la Haute-Marne (Bourmont). Il renfermait les *doyennés* de *Vittel*, *Châtenois*, *Neufchâteau*, *Bourmont* et *Saintois*.

Archidiaconé de Port, entièrement dans le *Pagus Calvomontensis*. Dans les Vosges, il comprenait les cantons de Rambervillers (moitié Est), Raon, Saint-Dié, Senones, Fraize, Provenchères (Saâles ancien), qui tous dépendaient du *doyenné de Deneuvre et Salm*.

Archidiaconé de Reynel, comprenant un certain nombre de communes des cantons de Coussey et Neufchâteau, toutes relevant du doyenné de Reynel.

Archidiaconé de Ligny, qui avait deux ou trois paroisses du canton de Coussey (*doyenné de Gondrecourt*).

Afin de bien se rendre compte de la topographie ecclésiastique du département des Vosges, j'ai résumé sous forme de tableaux comme pour les divisions politiques et par cantons, toutes les communes de notre département, j'ai pris les dates de 1402 et 1711 — trois siècles de distance — pour établir des comparaisons et se faire une idée des circonscriptions religieuses. Il y a une chose qui frappe sur le champ, c'est le très petit nombre de changements : quelques paroisses redevenues annexes ou celles-ci érigées en paroisses.

Voici du reste quelques détails sur ces changements de 1402 à 1790 :

Doyenné de Deneuvre. — Il fut démembré et divisé en *Doyenné de Deneuvre* et *Doyenné de Salm*. A la fin du XVIIe siècle, l'évêque de Toul, Jacques de Fieux, désigna un doyen pour le comté de Salm; on en conclut que, de cette époque, date le démembrement du doyenné de Deneuvre. Le doyen de Salm avait dans sa juridiction les paroisses dépen-

dant des grands monastères de Saint-Dié, Moyen-Moutier, Senones, Etival qui refusaient de se soumettre à la juridiction épiscopale (1); cette nomination avait tout l'air d'une concession de l'évêque à ces prétentions; mais il est probable que ce doyenné de Salm était bien antérieur à la fin du XVIIe siècle, puisqu'aux premières années du XVIIIe siècle, il est parlé d'un « *decanus Christianitatis Vallis S. Deodatis* » : d'un doyen du val de Saint-Dié.

De 1402 à 1768, il fut créé dans ce doyenné de Deneuvre et Salm onze paroisses nouvelles; pour notre département, je ne trouve que *Luvigny*.

Doyenné d'Epinal. — Trois paroisses avaient disparu entre 1402 et 1768 : *Wyesineus*, *Urtigneyum*, inconnues toutes deux, et *Paudoseil*, qui était une chapelle près *Padoux*.

Trois paroisses étaient devenues annexes : *Bayecourt*, *Moriville* et *Padoux*.

Trois nouvelles avaient été créées : *Bruyères* (1612), *Châtel*, *Gerbépal* (1720). *Portieux*, un moment paroisse (1711), était redevenu annexe de Châtel.

Doyenné de Remiremont. — Sept paroisses nouvelles (1402-1768) : *La Bresse*, *Champdray*, *Hadol*, *Plombières*, *Raon-aux-Bois*, *Tendon* (1707), et *Le Tholy* (1663).

Pouxeux, mère-église d'*Eloyes*, était devenue son annexe.

Doyenné de Jorxey. — (1402-1768) : Huit nouvelles paroisses : *Bettegney-Saint-Brice*, *Charmes-sur-Moselle*, *Chaumouzey*, *Gigney*, *Mirecourt*, *La Viéville*, *Vaubexy* (1722) et *Xaronval* (1718). *Florémont* et *Vroville*, mères-églises de *Charmes* et *Mirecourt*, étaient devenues leurs annexes.

---

(1) *L'Eglise collégiale de Saint-Dié*, les abbayes de *Senones*, *Moyenmoutier*, *Etival*, *Chaumousey*, ainsi que les paroisses, annexes, succursales qui en dépendaient, refusèrent toute autorité aux évêques de Toul. Elles prétendaient n'être de « *nul diocèse* » et soumises immédiatement au Saint-Siège. Le chapitre de Saint-Dié et les abbayes d'Etival, Senones, Moyenmoutier et Chaumousey avaient dans leurs districts une « *juridiction quasi-épiscopale* ».



Dompaire, paroisse en 1402, puis annexe de *La Viéville*, redevint, à la fin du XVIIIe siècle, paroisse.

Doyenné de Poussay. — (1402-1768) : Le nombre des paroisses de ce doyenné avait augmenté de six : *Charmois-l'Orgueilleux* (1707), *Dommartin-la-Ville* (quartier de *Ville-sur-Illon*), *Domvallier*, *Gemmelaincourt* (1730), *Gironcourt*, *Oëlleville* et *Pierrefite* (1715). *Jevaincourt*, paroisse, redevint annexe.

Doyenné de Neufchâteau. — (1402-1768) : Une paroisse disparue : *Avancourt ;* une créée : *Tranqueville*.

Doyenné de Châtenois. — (1402-1768) : Quatre paroisses nouvelles : *Barville*, *Darney-aux-Chênes*, *Lemmecourt*, *Vicherey*.

Doyenné de Vittel. — (1402-1768) : Deux paroisses détruites : *Hagéville* et *Marcheville*, remplacées par *Suriauville* et *Valleroy-le-Sec*. *Bulgnéville*, *Gignéville*, *Lerrain* (1707), *Saint-Baslemont*, *Senonges*, *Serécourt*, *Serocourt* et *Tignécourt* étaient devenus des paroisses.

Frain et *Saulxures* redevenues annexes. *Auzainvilliers*, enfin, avait pris la place de *Sercey*, village détruit.

Doyenné de Bourmont. — (1402-1768) : *Blevaincourt*, *Romain-aux-Bois* furent créées comme paroisses.

Doyenné du Saintois. — (1402-1768) : *Frenelle-la-Grande* redevient annexe.

Boulaincourt transformé en paroisse (1).

(1) Lepage. — Pour plus de détails voir : *Pouillé du Diocèse de Toul*, 1402.



I. — Arrondissement d'Epinal. - *Canton de Bains*

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses (1)
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Bains	Toul	Voge	Remiremont	Voge	Remiremont	»
Fontenoy	Besançon					
Grandrupt	Id.					
Gruey	Id.					
Harsault	Id.					
Hautmougey	Id.					
Haye (La)	Id.					
Magny (Le)	Id.					
Montmotier	Id.					
Trémonzey	Id.					
Vioménil	Toul	»	»	Vittel	Vittel	»
Voivres (Les)	Id.	»	»	»	»	Bains

Bains, Vioménil et Les Voivres firent partie du diocèse de Saint-Dié (1777) lors du démembrement de l'évêché de Toul.

(1) Les paroisses sont « *en titre* » ; d'autres en « *vicairies* » perpétuelles ; les unes et les autres peuvent avoir des *annexes* et *succursales*.

L'*annexe* est une « église autrefois en titre et desservie par un curé qui en est le pasteur principal et reconnu pour tel, quoi qu'il fasse faire le service paroissial dans l'annexe par un vicaire. »

La *succursale* « est une espèce d'oratoire ou chapelle où l'on dit des messes les jours de dimanche et fêtes pour la commodité des paroissiens. » *(Histoire des lois et usages de la Lorraine*, etc, par Thibault, 1743.)

Canton de Xertigny

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Chapelle-a-Bois	Toul	»	»	»	»	Xertigny
Charmois-l'Org.	Id.	»	»	Voge	Poussay	»
Clerjus	Id.	Voge	Remiremont	Id.	Remiremont	»
Dounoux	Id.	»	»	»	»	Hadol
Hadol	Id.	Voge	Remiremont	Voge	Remiremont	»
Uriménil	Id.	»	»	Id.	Jorxey	»
Uzemain	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Xertigny	Id.	Voge	Remiremont	Id.	Remiremont	»

La Chapelle-aux-Bois eut un vicaire résidant en 1768.

Charmois-l'Orgueilleux, à l'origine annexe d'Harol, fut érigée en cure en 1707.

L'église paroissiale du *Clerjus* était au lieudit *La Franouse*. La paroisse porta longtemps ce nom.

Un vicaire résident fut installé à *Uriménil* en 1768 ; il en fut de même pour *Uzemain*.

Toutes les paroisses et succursales du canton de Xertigny firent partie de l'évêché de Saint-Dié, lors de sa création en 1777.

Canton d'Epinal

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Arches	Toul	Voge	Remiremont	Voge	Remiremont	»
Archettes	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Baffe (La)	Id.	»	»	»	»	Archettes
Chaumousey	Id.	»	»	Id.	Jorxey	L'Abbaye
Darnieulles	Id.	Voge	Jorxey	Id.	Id.	»
Deyvillers	Id.	Id.	Epinal	Id.	Epinal	»
Dignonville	Id.	»	»	»	»	Domèvre-s-D.
Dogneville	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Domèvre-sur-A.	Id.	»	»	Id.	Jorxey	»
Dommartin-a-B	Id.	»	»	Id.	Id	»
Epinal	Id.	Voge	Epinal	Id.	Epinal	»
Fomerey	Id.	»	»	»	»	Gigney
Forges (Les)	Id.	»	»	»	»	Uxegney
Girancourt	Id.	Voge	Jorxey	Id.	Jorxey	»
Golbey	Id.	»	»	»	»	Dogneville
Jeuxey	Id.	»	»	»	»	Id.
Longchamp	Id.	Voge	Epinal	Id.	Epinal	»
Renauvoid	Id.	»	»	»	»	Girancourt
Saint-Laurent	Id.	»	»	»	»	Uriménil
Sanchey	Id.	»	»	»	»	Chaumousey
Uxegney	Id.	Voge	Jorxey	Id.	Jorxey	»
Vaudéville	Id.	»	»	»	»	Longchamp

En 1777, le canton d'Epinal fut compris dans le nouveau diocèse de Saint-Dié. *Arches*, d'abord paroisse, devint annexe d'*Hadol*, puis désunie de cette dernière en 1580, sa cure fut encore une fois supprimée et rétablie en 1680.

Il n'y avait pas de cure à Chaumousey au xv[e] siècle ; celle qui fut créée ultérieurement était desservie par un religieux de l'abbaye. Dans le Pouillé de 1402, *Deyvillers* est indiqué comme annexe de *Padoux ;* en 1711, c'est le contraire, cette dernière est devenue annexe.

En 1402, la paroisse de *Domève-sur-Avière* est désigné comme appartenant à l'église de *Wyesineus*, lieu inconnu aujourd'hui.

Jeuxey et Golbey avaient un vicaire de Dogneville pour les desservir toutes deux (1711). Ce n'est qu'en 1768 qu'elles furent pourvues de vicaires résidants.

Vaudéville était considérée comme une succursale de *Longchamps*, mais ce n'est qu'en 1768 qu'elle eut un vicaire résidant.

Canton de Bruyères

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402 ARCHIDIACONÉS	1402 DOYENNÉS	1711 ARCHIDIACONÉS	1711 DOYENNÉS	DÉPENDANCES des annexes et paroisses
Aydoilles	Toul	Voge	Epinal	Voge	Epinal	»
Beauménil	Id.	»	»	»	»	Champ
Boulay	Id.	»	»	»	»	Docelles
Bruyères	Id	Id.	Epinal	Id.	Id	»
Bult	Id.	»	»	»	»	Vomécourt
Champ-le-Duc	Id.	Id.	Epinal	Id.	Id.	»
Charmois-dt.-B.	Id	»	»	Id.	Id.	»
Cheniménil	Id.	»	»	»	»	Docelles
Destord	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Deycimont	Id.	Id.	Id.	Id.	Id	»
Docelles	Id.	Id.	Remiremont	Id.	Remiremont	»
Dompierre	Id.	Id.	Epinal	Id.	Epinal	»
Fays	Id.	»	»	»	»	Champ
Fiménil	Id.	»	»	»	»	Id.
Fontenay	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Girecourt-s.-D.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Grandvillers	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Gugnécourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Laval	Id.	»	»	»	»	Id.

NOMS	ÉVÊCHÉ	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Laveline-d^t-Br.	Toul	»	»	»	»	Champ
Laveline-du-H.	Id.	»	»	»	»	Jussarupt
Lépanges	Id.	»	»	»	»	Charmois
Méménil	Id.	»	»	Voge	Epinal	»
Neuveville-d-B.	Id.	»	»	»	»	Jussarupt
Nonzeville	Id.	»	»	»	»	Destord
Padoux	Id.	Voge	Epinal	Voge	Epinal	»
Pierrepont	Id.	»	»	»	»	Id.
Prey	Id.	»	»	»	»	Champ
Roulier (Le)	Id.	»	»	»	»	Charmois
Sainte-Hélène	Id.	Id.	Voge	Voge	Epinal	»
St-Jean-du-M.	Id.	»	»	»	»	Jussarupt
Viménil	Id.	»	»	»	»	Gugnécourt
Xamontarupt	Id.	»	»	»	»	Docelles

Tous les villages du canton de Bruyères firent partie du nouveau diocèse de Saint-Dié (1777).

Saint-Jean-du-Marché, *Bult*, *Fontenay*, *Méménil*, *Chenimênil*, *Viménil* devinrent succursales avec vicaires résidants en 1768.

Charmois et *Méménil*, d'abord annexes d'*Aydoilles*, le devinrent ensuite de *Deycimont*.

La paroisse de *Champ* était des plus importantes. Les dépendances directes étaient : *Laveline-devant-*

Bruyères, *Prey*, *Fiménil*, *Fays*, *Laval;* les annexes : *Belmont* et son ban (canton de Brouvelieures); *La Chapelle* et ses dépendances, *Les Poulières* et *Biffontaine* (canton de Corcieux); *Saint-Jacques-du-Stat* (canton de Corcieux), qui est aujourd'hui un hameau de La Chapelle, et dont *Vienville* était une dépendance; *Granges* (Corcieux), avec de nombreux hameaux, dont *Seroux* et partie de *Liézey*; *Jussarupt* et ses dépendances; *Saint-Jean-du-Marché* et *Laveline-du-Houx*. (Voir *Appendice*).

Bruyères enfin fut longtemps annexe de *Champ-le-Duc;* il fut érigé en cure le 15 juillet 1612. La plupart des maisons de cette ville « doivent cens à cette cure » (Voir *Appendice*).

Dans le Pouillé de 1402, *Deyvillers* (Epinal) est donné comme annexe de *Padoux*. D'autres Pouillés indiquent le contraire; ainsi, en 1711, c'est *Padoux* qui est devenu l'annexe.

Les Pouillés diffèrent également au sujet de *Sainte-Hélène*. Le P. Benoît (1711) donne *Sainte-Hélène* comme annexe de *Saint-Gorgon* (Rambervillers). Il y eut des difficultés entre ces deux communes; de là ces divergences.

Canton de Châtel.

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Badménil	Toul	»	»	Voge	Epinal	»
Bayecourt	Id.	Voge	Epinal	Id.	Id.	»
Châtel	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Chavelot	Id.	»	»	Id.	Id.	»

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Damas-a -Bois.	Toul.	Voge	Epinal	Voge	Epinal	»
Domèvre-sur-D.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Frizon.	Id.	Id.	Jorxey	Id.	Id.	»
Gigney.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Girmont.	Id.	Id.	Epinal	Id.	Id.	»
Hadigny.	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Haillainville	Id.	Port	Deneuvre	Port	Deneuvre	»
Igney.	Id.	Voge	Epinal	Voge	Epinal	»
Mazelay.	Id.	»	»	»	»	Gigney
Moriville.	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Nomexy.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Oncourt.	Id.	»	»	Id.	Jorxey	»
Pallegney.	Id	»	»	»	»	Zincourt
Rehaincourt.	Id.	»	»	Id.	Epinal	»
Sercœur.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Thaon	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Vaxoncourt.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Villoncourt.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Zincourt.	Id.	»	»	Id.	Id.	»

Les communes de ***Frizon*** et ***Nomexy*** lors de la dislocation de l'évêché de Toul (1777) furent jointes

au diocèse de Saint-Dié, tandis que le reste du canton fit partie du diocèse de Nancy. *Châtel* ne possédait pas la mère-église. Celle-ci était à *Moriville*, chef-lieu de la paroisse. Mais le curé habitait Châtel et plaçait un vicaire à Moriville. (Voir : *appendice*.)

Cette paroisse de *Moriville* avait pour annexes : *Châtel*, les *Verreries d'Onzaine*, *Rehaincourt* et *Hadigny*.

Des vicaires résidant furent établis en 1768 à *Rehaincourt*, *Hadigny*, *Zincourt*, *Pallegney*.

Canton de Rambervillers

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des paroisses et annexes
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Anglemont	Toul	»	»	»	»	Nossoncourt
Autrey	Id.	»	»	»	»	Housseras
Bazien	Id.	»	»	»	»	Nossoncourt
Bru	Id.	»	»	»	»	Jeanménil
Clézentaine	Id.	Port	Deneuvre	Port	Deneuvre	»
Deinvillers	Id.	»	»	Id.	Id	»
Domptail	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Doncières	Id.	Id.	Id.	Id.	Id	»
Fauconcourt	Id.	Voge	Epinal	Voge	Epinal	»
Hardancourt	Id.	»	»	»	»	Saint-Maurice
Housseras	Id.	»	»	Port	Deneuvre	»
Jeanménil	Id.	»	»	Id.	Id.	»

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Ménarmont	Toul	»	»	»	»	Nossoncourt
Ménil-l.-Ramb.	Id.	»	»	»	»	Id.
Moyemont	Id.	»	»	Voge	Epinal	»
Nossoncourt	Id.	Port	Deneuvre	Port	Deneuvre	»
Ortoncourt	Id.	»	»	Voge	Epinal	»
Rambervillers	Id.	Id.	Id.	Port	Deneuvre	»
Romont	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Roville-aux-Ch.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Ste-Barbe	Id.	»	»	Id.	Id.	»
St-Benoit	Id.	»	»	Id.	Id.	»
St-Genest	Id.	»	»	»	»	Moyemont
St-Gorgon	Id.	»	»	Voge	Epinal	»
St-Maurice-s-M.	Id.	»	»	Port	Deneuvre	»
St-Pierremont	Id.	»	»	»	»	Magnières
Vomécourt	Id.	Voge	Epinal	Voge	Epinal	»
Xafévillers	Id.	»	»	Port	Deneuvre	»

La « chaussée » de Saint-Pierremont à Rambervillers (Lunéville à Rambervillers) formait limite entre les deux évêchés de Nancy et Saint-Dié créés en 1777.

Tout ce qui était à l'Est de cette « chaussée », c'est-à-dire la chatellenie de Rambervillers (Rambervil-

lers, Jeanménil, Housseras, Autrey, Bru, Saint-Benoît, Anglemont, Ménil, Sainte-Barbe, Bazien, Nossoncourt, Doncières, Ménarmont, Xaffévillers, Roville, Domptail) firent partie de l'évêché de Saint-Dié. L'autre portion (à l'ouest de la route) releva du diocèse de Nancy.

La paroisse de Rambervillers avait pour annexes : *Jeanménil* et *Bru* dépendances de celle ci ; *Housseras* avec *Autrey* et *Saint-Benoît*. Dès l'origine, *Jeanménil* fut la mère-église.

Cette qualité de *mère-église* fut parfois la cause de difficultés. Les dimes de l'église de Rambervillers appartenaient à l'abbaye de Senones.

En l'année 1557, la ville et l'église de Rambervillers furent incendiées par l'armée du baron de Bolweiler. La municipalité mit en demeure l'abbé de Senones, décimateur, de réparer l'église. Celui-ci refusa. Les habitants saisirent les dîmes et un procès fut engagé.

L'abbé de Senones prétendant, qu'originairement Jeanménil était la mère-église de Rambervillers, il ne devait rien. Des arbitres lui donnèrent gain de cause et main-levée de la saisie des dîmes fut ordonnée. Les habitants de Rambervillers en appelèrent à la Chambre impériale de Spire, dont ils relevaient comme dépendant du Temporel de l'évêché de Metz.

Le cardinal Charles de Lorraine, administrateur du Temporel de l'évêché de Metz, prit la défense de ses sujets de Rambervillers. Il commença par donner à l'église la qualité de *mère-église* et, s'appuyant sur cette décision, les premiers arbitres, revenant sur leur décision, condamnèrent le couvent de Senones à « fournir aux réparations des toitures de la nef et du chœur » ; les habitants, de leur côté, devant pourvoir aux charrois nécessaires.

Des vicaires résidant définitivement dans ces annexes furent établis en 1768.

De même pour *Nossoncourt*, dont la paroisse était très

importante, des vicaires furent définitivement installés en 1768 à *Sainte-Barbe*, ***Ménil*** et ***Ménarmont***

Saint-Maurice eut également le sien à la même date.

Xaffévillers, devenu annexe de *Deneuvre*, avait été précédemment la mère-église.

II. — Arrondissement de Remiremont. — *Canton du Thillot*

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Bussang	Toul	»	»	»	»	Saint-Maurice
Ferdrupt	Id.	»	»	»	»	Ramonchamp
Fresse	Id	»	»	»	»	Id.
Ménil (Le)	Id	»	»	»	»	Id.
Ramonchamp	Id.	Voge	Remiremont	Voge	Remiremont	»
Rupt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
St-Maurice-s-M.	Id.	Id.	Id.	Id	Id.	»
Thillot (Le)	Id.	»	»	»	»	Id.

Incorporé à l'évêché de Saint-Dié en 1777.

Un vicaire résidant fut établi le 1er septembre 1727 à Bussang.

A *Fresse* et *Le Ménil*, c'est en 1768 que se fit cette création de vicariats.

Canton de Plombières.

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Bellefontaine	Toul	Voge	Remiremont	Voge	Remiremont	»
Girmont-Val-d'Ajol	Besançon	»	»	»	»	»
Granges-de-Pl.	Toul	»	»	»	»	»
Plombières	Id.	»	»	Voge	Remiremont	»
Ruaux	Besançon	»	»	»	»	»
Val-d'Ajol	Id.	»	»	»	»	»

A l'origine, *Plombières* était uni à Bellefontaine ; il ne figure pas dans le Pouillé de 1402.

Le *Val-d'Ajol*, la partie de Plombières qui était de la paroisse du Val-d'Ajol, Ruaux, restèrent à l'évêché de Besançon en 1777. Le reste du canton fit partie du nouvel évêché de Saint-Dié (1777).

Canton de Remiremont

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DEPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Cleurie	Toul	»	»	»	»	Tholy
Dommartin	Id.	»	»	Voge	Remiremont	»
Eloyes	Id.	Voge	Remiremont	Id.	Id.	»
Faucompierre	Id.	»	»	»	»	Tendon
Forge (la)	Id.	»	»	»	»	Tholy
Jarménil	Id	»	»	»	»	Pouxeux
Pouxeux	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Raon-aux-Bois	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Remiremont	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Saint-Amé	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Saint-Etienne	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Saint-Nabord	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Syndicat	Id.	»	»	»	»	Vagney
Tendon	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Tholy	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Vecoux	Id.	»	»	»	»	Dommartin

Ce canton fit partie du nouvel évéché de Saint-Dié en 1777.

Il y avait une communauté du nom d'*Arrentès de Cleurie* répandus, dit Durival, dans différentes granges du *Ban de Saint-Joseph*, ce dernier dépendait de la paroisse du Tholy.

L'église de Saint-Amé est située dans l'ancien hameau de *La Nol* ; celui-ci était divisé en deux portions : l'une relevait de la mairie de *Celle* (qui n'existe plus et qui appartient à la commune actuelle de Saint-Amé), l'autre du *Ban du Moulin*. C'est dans celui-ci que se trouvait l'église. C'est donc la paroisse de Saint-Amé qui s'est substituée à Celle et qui était l'église du *Ban du Moulin*.

Le *Syndicat* a été formé par divers hameaux qui faisaient partie de la paroisse de *Vagney*.

Le *Tholy* fut érigé en cure le 16 décembre 1663. Elle fut formée par des granges, au nombre de quatre-vingt-dix-sept, détachées des localités environnantes : Docelles, Vagney, Saint-Amé, Gérardmer.

Tendon érigé en cure le 22 mai 1707.

4° *Canton de Saulxures*.

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Basse-s.-l.-Rupt	Toul	»	»	»	»	Vagney
Bresse (la)	Id.	Voge	Remiremont	Voge	Remiremont	»
Cornimont	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Gerbamont	Id.	»	»	»	»	Id.
Rochesson	Id.	»	»	»	»	Id.
Sapois	Id.	»	»	»	»	Id.
Saulxures	Id.	Id.	Remiremont	Id.	Id.	»
Thiéfosse	Id.	»	»	»	»	Id.
Vagney	Id.	Id.	Remiremont	Id.	Id.	»
Ventron	Id.	»	»	»	»	Cornimont

Trougemont, *Pubas*, *Planois*, *Contrexard*, *Presle*, hameaux qui forment la commune de *Basse-sur-le-Rupt*, dépendaient du ban et paroisse de *Vagney*.

Une portion des *Granges de Cleurie* relevait également de la paroisse de Vagney. Des vicaires furent établis en 1768 à *Cornimont*, *Rochesson*, et en 1730 à *Ventron*.

III. — Arrondissement de Saint-Dié. — *1° Canton de Gérardmer.*

NOMS	ÉVÊCHÉS	1711		1402		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Gérardmer	Toul	»	»	Voge	Epinal	»
Liézey	Id.	»	»	»	»	Grange

Gérardmer, dépendance de Corcieux, eut un vicaire résidant en 1768. En 1777, dépendit de l'évêché de Saint-Dié.

2° *Canton de Provenchères*

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402 ARCHIDIACONÉS	1402 DOYENNÉS	1711 ARCHIDIACONÉS	1711 DOYENNÉS	DÉPENDANCES des annexes et paroisses
Beulay	Toul	»	»	»	»	Bertrimoutier
Colroy-l-Grande	Id.	»	»	Port	Salm	»
Lubine	Id.	»	»	»	»	Colroy
Lusse	Id.	Port	Salm	Id.	Id.	»
Petite-Fosse	Id.	»	»	»	»	»
Provenchères-F	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»

Ce canton appartint à l'évêché de Saint-Dié à partir de 1777.

3° *Canton de Saint-Dié*

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402 ARCHIDIACONÉS	1402 DOYENNÉS	1711 ARCHIDIACONÉS	1711 DOYENNÉS	DÉPENDANCES des annexes et paroisses
Bertrimoutier	Toul	Port	Salm	Port	Salm	»
Bourgonce (La)	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Coinches	Id.	»	»	Id.	Id.	»

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Combrimont	Toul.	»	»	»	»	Wisembach
Frapelle	Id.	»	»	»	»	Bertrimoutier
Gemaingoutte	Id.	»	»	»	»	Laveline
Laveline	Id.	Port	Salm	Port	Salm	»
Lesseux	Id.	»	»	»	»	Bertrimoutier
Nayemont-l-F.	Id.	»	»	»	»	Ste-Marguerite
Neuvillers-s.-F.	Id.	»	»	»	»	Bertrimoutier
Pair-et-Grandrt	Id.	»	»	»	»	Id.
Raves	Id.	»	»	»	»	Id.
Remomeix	Id.	»	»	Port	Salm	»
Ste-Marguerite	Id.	Port	Salm	Id.	Id.	»
Saint-Dié	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
St-Michel	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Salle (La)	Id.	»	»	»	»	La Bourgonce
Saulcy-s-Meurt.	Id.	Port	Salm	Id.	Id.	»
Taintrux	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Voivre (La)	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Wisembach	Id.	Port	Salm	Id.	Id.	»

Saint-Dié devint chef-lieu d'un évêché en 1777, le canton tout entier fit partie du nouveau diocèse.

Un certain nombre de paroisses, faisant partie des districts des chapitres de Saint-Dié, Senones, Etival

et Moyenmoutier se prétendaient indépendantes de la juridiction épiscopale. Voici les noms de ces communes : Clefcy, Colroy, Mandray, Saint-Léonard, Le Valtin (du val de Galilée ou Saint-Dié); Senones, Saint-Jean-d'Ormont, Petite-Raon (du couvent de Senones); Raon-l'Etape, Ban-de-Sapt (Moyenmoutier) et la Bourgonce, Etival, La Neuveville, Saint-Michel, Saint-Remy et Nompatelize (du couvent d'Etival). Pour ces localités, la juridiction des évêques de Toul fut purement nominale; elles figurent cependant, dans les pouillés, comme appartenant au doyenné de Salm. (Voir : appendice).

Saulcy, *Raves*, eurent des vicaires résidants en 1768.

Saint-Michel desservie jusqu'en 1741 par un vicaire de *Nompatelize* et érigée en succursale en 1772.

4° Canton de Brouvelieures

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Belmont	Toul	»	»	Voge	Epinal	»
Biffontaine	Id.	»	»	»	»	La Chapelle
Bois-de-Champ	Id.	»	»	»	»	Belmont
Brouvelieures	Id.	»	»	»	»	Grandvillers
Domfaing	Id.	»	»	»	»	Belmont
Fremifontaine	Id.	»	»	»	»	Destord
Mortagne	Id.	»	»	»	»	Grandvillers
Poulières (Les)	Id.	»	»	»	»	La Chapelle
Rouges-Eaux	Id.	»	»	»	»	Belmont
Vervezelle	Id.	»	»	»	»	Id.

Brouvelieures, *Fremifontaine*, *Biffontaine*, *Belmont* eurent des vicaires résidants en 1768. — A partir de 1777, ce canton dépendit de l'évêché de Saint-Dié.

5° Canton de Senones.

NOMS	EVÊCHES	1711 ARCHIDIACONÉS	1711 DOYENNÉS	1402 ARCHIDIACONÉS	1402 DOYENNÉS	DÉPENDANCES des annexes et paroisses
Ban-de-Sapt	Toul	»	»	Port	Salm	»
Belval	Id.	»	»	»	»	St-Jean-du-M
Chatas	Id.	»	»	»	»	Senones
Denipaire	Id.	»	»	»	»	Hurbache
Grandrupt	Id.	»	»	»	»	Saint-Stail
Hurbache	Id.	Port	Salm	Id.	Id.	»
Ménil (Le)	Id.	»	»	»	»	Senones
Mont (Le)	Id.	»	»	»	»	St-Jean-du-M
Moussey	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Moyenmoutier	Id.	Port	Id.	Id.	Id.	»
Petite-Raon	Id.	»	»	Id	Id.	»
Puid (Le)	Id.	»	»	»	»	Id.
St-Jean-d'Orm[t].	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Saint-Stail	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Saulcy (Le)	Id.	»	»	»	»	Id.
Senones	Id.	Id.	Id.	Id	Id.	»
Vermont (Le)	Id.	»	»	»	»	Id.
Vieux-Moulin	Id.	»	»	»	»	Senones

Le canton de Senones appartint à l'évêché de Saint-Dié dès 1777.

Saint-Jean-du-Mont, hameau de la commune actuelle du Saulcy, était le chef-lieu d'une paroisse comprenant *Le Saulcy*, *Belval*, *Le Mont*, *Le Puid* et *Le Vermont*.

A la fin du XVIII[e] siècle, il y avait dans le val de Senones comme paroisses : *Saint-Jean-du-Mont* (Saint Stail, annexe), Moussey et Saint-Maurice *de Senones* (*Petite-Raon* et *Chatas*, annexes).

Longtemps auparavant il n'y en eut que deux : *Senones* et *Saint-Jean-du-Mont* (je néglige les paroisses qui se trouvaient en Alsace). Un moment *Senones*, *Petite-Raon*, *Moussey*, *Belval*, *Ménil*, *Chatas* dépendirent de la paroisse de *Vieux-Moulin*; mais cette commune fut incorporée, ainsi que le *Ménil* à *Senones* et elle dépendit dès lors de l'église de cette dernière.

6° *Canton de Raon-l'Etape.*

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Allarmont (1)	Toul	»	»	Port	Salm	»
Celles (1)	Id.	Port	Salm	Id.	Id.	»

(1) Un des princes de Salm étant devenu luthérien, un certain nombre de ses sujets l'imitèrent. Pour lutter contre la religion nouvelle, les évêques de Toul créèrent dans les états du prince de Salm un doyenné dont Badonvillers fut le chef-lieu. Le pape y envoya un vicaire (1618). Le luthéranisme disparu, les évêques maintinrent ce petit doyenné : *Luvigny*, *Celles*, *Allarmont*, *Raon-sur-Plaine* et *Vexaincourt* qui jusque là (1660) relevaient de Senones et étaient par conséquent indépendantes de l'évêché de Toul, furent réunis (dans les Vosges) à ce doyenné. (Voir plus loin : Appendice; ***Les Pays de nul diocèse***).

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Etival	Toul	Port	Salm	Port	Salm	»
Luvigny (1)	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Neuvevill^e-Rao^n	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Nompatelize	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Raon-l'Etape	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Raon-s-Pl. (1)	Id.	»	»	»	»	Luvigny
Saint-Remy	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Vexaincourt (1)	Id.	»	»	»	»	Id.

Evêché de Saint-Dié à partir de 1777.
Nompatelize fut érigé en cure en 1750.

(1) Voir la note à la page précédente.

7° *Canton de Fraize.*

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Anould	Toul	Port	Salm	Port	Salm	»
Ban-s.-Meurthe	Id.	»	»	»	»	Clefcy
Clefcy	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Croix-a.-Mines	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Entre-deux-E.	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Fraize	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Mandray	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Plainfaing	Id.	»	»	»	»	Fraize
Saint-Léonard	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Valtin (le)	Id.	»	»	Id.	Id.	»

Evêché de Saint-Dié à partir de 1777.

En 1402, *Saulcy-sur-Meurthe* était paroisse et *Saint-Léonard* annexe; en 1711, ce dernier est devenu église-mère et Saulcy, l'annexe.

Fraize fut érigé en cure en 1690 et le *Valtin* en 1689.

Saulcy devint une cure en 1768.

8° *Canton de Corcieux*

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402 ARCHIDIACONÉS	1402 DOYENNÉS	1711 ARCHIDIACONÉS	1711 DOYENNÉS	DÉPENDANCES des annexes et paroisses
Arrentès-de-C.	Toul	»	»	»	»	Corcieux
Autmonzey	Id.	»	»	»	»	Jussarupt
Barbey-Seroux	Id.	»	»	»	»	Granges
Champdray	Id.	»	»	Voge	Remiremont	»
Chapelle (La)	Id.	»	»	Id.	Epinal	»
Corcieux	Id.	Voge	Epinal	Id.	Id.	»
Gerbépal	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Granges	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Herpelmont	Id.	»	»	»	»	Jussarupt
Houssière (La)	Id.	»	»	»	»	Corcieux
Jussarupt	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Rehaupal	Id.	»	»	»	»	Champdray
Vienville	Id.	»	»	»	»	St-Jacques

Champdray dépendait de la paroisse de *Champ*, en 1760 elle fut érigée en cure. *Gerbépal*, annexe de Corcieux, érigé en cure le 31 décembre 1720. *La Chapelle, Granges, Jussarupt, Biffontaine, La Houssière*, eurent en 1768 des vicaires résidants.

Ce canton appartint à l'*Evêché de Saint-Dié* (1777).

IV. — ARRONDISSEMENT DE MIRECOURT — *1° Canton de Monthureux-sur-Saône.*

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Ameuvelle	Besançon	»	Faverney	»	Faverney	»
Belmont	Toul	»	»	»	»	Nonville
Bleurville	Id.	Vittel	Vittel	Vittel	Vittel	»
Claudon	Id.	»	»	»	»	»
Fignévelle	Besançon	»	»	»	»	»
Gignéville	Toul	»	»	Id.	Id.	»
Godoncourt	Besançon	»	»	»	Faverney	»
Martinvelle	Id.	»	Faverney	»	Id.	»
Monthureux-S.	Toul	Id.	Vittel	Id.	Vittel	»
Nonville	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Regnévelle	Besançon	»	Faverney	»	Faverney	»
Viviers-le-Gras	Toul	Id.	Vittel	Id.	Vittel	»

Les communes d'*Ameuvelle*, *Fignévelle*, *Martinvelle*, *Regnévelle*, dépendant de l'évêché de Besançon, relevaient d'une officialité établie à Darney, par l'évêque de Besançon, Ferdinand de Longwi (8 avril 1614). A cette officialité étaient rattachées d'autres communes Lorraines du canton de Darney.

Godoncourt dépendait aussi du même évêché de Besançon, mais il n'était pas Lorrain, et appartenait à la *Franche-Comté*.

2° *Canton de Mirecourt.*

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402 ARCHIDIACONÉS	1402 DOYENNÉS	1701 ARCHIDIACONÉS	1701 DOYENNÉS	DÉPENDANCES des annexes et paroisses
Ambacourt	Toul	Vittel	Saintois	Vittel	Saintois	»
Baudricourt	Id.	Voge	Poussay	Voge	Poussay	»
Biécourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Blemerey	Id.	»	»	»	»	Courcelles
Boulaincourt	Id.	»	»	Vittel	Saintois	»
Chauffecourt	Id.	»	»	»	»	Mazirot
Chef-Haut	Id.	»	»	»	»	Oëlleville
Dombasle-en-X	Id.	»	»	»	»	Ménil-Saintoi
Domvallier	Id.	Id.	Id.	Voge	Poussay	»
Frenelle-la-Gr.	Id.	Vittel	Saintois	Vittel	Saintois	»
Frenelle-la-P^te^	Id.	Voge	Poussay	Voge	Poussay	»
Hymont	Id.	»	»	»	»	Mattaincourt
Juvaincourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Mattaincourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Mazirot	Id.	Id.	Jorxey	Id.	Jorxey	»
Ménil-en-Xaint^s^	Id.	Id.	Poussay	Id.	Poussay	»
Mirecourt	Id.	»	»	Id.	Jorxey	»
Oëlleville	Id.	Id.	Id.	Id.	Poussay	»
Poussay	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Puzieux	Toul	Voge	Poussay	Voge	Poussay	»
Ramecourt	Id.	Id.	Id.	»	»	Domvallier
Remicourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Repel	Id.	»	»	»	»	St-Prancher
Rouvres-en-X.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Saint-Menge	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Saint-Prancher	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Thiraucourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Totainville	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Valleroy-aux-S.	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Villers	Id.	»	»	»	»	Rabiémont
Vroville	Id.	Id.	Jorxey	»	»	Mirecourt

La création des évêchés de Nancy et Saint-Dié pris dans l'ancien diocèse de Toul bouleversa complètement les divisions ecclésiastiques de l'ancien bailliage de Mirecourt. Les deux évêchés de Toul et Nancy étaient séparés par le Madon depuis sa sortie du département jusque Valleroy-aux-Saules; puis la limite suivait une ligne passant par Madecourt, Rancourt, Valfroicourt, Esley, Dommartin, Belmont et Attigny, où elle rencontrait le diocèse de Besançon.

Ceux de Nancy et Saint-Dié étaient séparés par la vieille route de Mirecourt à Charmes (par Bouxu-

rulles). Le canton de Mirecourt avait une partie de ses communes dans l'évêché de Nancy et les autres dans celui de Toul.

Vroville était la mère-église de Mirecourt, mais le curé résidait dans cette dernière ville. *Vroville* devint annexe de Mirecourt (1768) avec un vicaire résidant.

Rabiémont (territoire de *Villers*) était une paroisse dont dépendait *Villers*.

Des vicaires résidants furent installés, en 1768, à : *Hymont*, *Dombasle-en-Saintois*, *Chef-Haut*.

3° Canton de Darney.

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Attigny	Toul	Vittel	Vittel	Vittel	Vittel	»
Belrupt	Besançon	»	»	»	»	»
Bonvillet	Id	»	»	»	»	»
Darney	Id.	»	Faverney	»	Faverney	»
Dombasle-d^t-D	Toul	Id	Vittel	Id.	Vittel	»
Dommartin-l-V	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Escles	Id.	Id.	Id.	Id.	Id	»
Esley	Id.	Id.	Id.	Id.	Id	»
Frenois	Id.	»	»	»	»	Valfroicourt
Hennezel	Besançon	»	Faverney	»	Faverney	»
Jésonville	Toul	»	»	Id.	Vittel	»

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Lerrain	Toul	Vittel	Vittel	Vittel	Vittel	»
Pierrefitte	Id.	»	»	Voge	Poussay	»
Pont-l.-Bonfays	Id.	»	»	»	»	Trois-Vallois
Provenchères-D	Id.	Id.	Vittel	Vittel	Vittel	»
Relanges	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
St-Baslemont	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Sans-Vallois	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.
Senonges	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Vallois	Id.	»	»	»	»	Id.

Belrupt, *Bonvillet*, *Darney*, *Hennezel* et une partie des « *Verreries et Granges* », appartenaient au diocèse de Besançon.

Le 8 avril 1614, Ferdinand de Longwi avait créé pour ces communes Lorraines (voir celles du canton de Monthureux) une *officialité* dont le siège était à Darney.

Le *Bailliage de Darney* qui comprenait (1751) les cantons de Darney, Monthureux, Dompaire et partie de Vittel et Epinal se trouva appartenir à trois diocèses lors du démembrement (1777) du diocèse de Toul.

1° Diocèse de Besançon : *Darney*, *Ameuvelle*, *Belrupt*, *Bonvillet*, *Hennezel*, *Martinvelle* et *Regnévelle*.

2° Diocèse de Toul : *Attigny*, *Saint-Baslemont*, *Dombrot-le-Sec*, *Claudon*, *Contrexéville*, *Dombasle-devant-Darney*, *Dommartin-les-Vallois*, *Escles*, *Vioménil*, *Esley*, *Frenois*, *Madecourt*, *Monthureux-sur-Saône*, *Nonville*, *Rancourt*, *Relanges*, *Senonges*, *Tatignécourt*, *Valfroicourt*, *Valleroy-aux-Saules*, *Viviers-le-Gras*.

3° Diocèse de Saint-Dié : Les *Ableuvenettes*, *Ahéville*, *Avillers*, *Begnécourt*, *Belmont-sous-Darney*, *Damas-et-Bettegney*, *Bocquegney*, *Bouxières-aux-Bois*, *Regney*, *Madegney*, *Bazegney*, *Bouzemont*, *Chaumousey*, *Darnieulles*, *Derbamont*, *Circourt*, *Dompaire*, *Gelvécourt-et-Adompt*, *Jésonville*, *Gigney*, *Girancourt*, *Renauvoid*, *Dommartin-aux-Bois*, *Gorhey*, *Hagécourt*, *Harol*, *Charmois-l'Orgueilleux*, *Hennecourt*, *Bainville*, *Pont-les-Bonfays*, *Jorxey*, *Légéville*, *Madonne-et-Lamerey*, *Mazelay*, *Oncourt*, *Pierrefitte*, *Racécourt*, *Saint-Vallier*, *Varmonzey*, *Vaubexy*, *Velotte*, *Ville-sur-Illon*, *Uxegney*, *Sanchey*.

Sans-Vallois et *Vallois* formaient une paroisse sous le nom de *Ban des Trois-Vallois*.

Pierrefitte fut érigée en cure en 1715 et *Lerrain* en 1707. Pierrefite dépendait auparavant de Ville-sur-Illon et Lerrain d'Escles.

4° *Canton de Charmes.*

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Avillers	Toul	»	»	»	»	Jorxey
Avrainville	Id.	»	»	»	»	Tantimont
Battexey	Id.	»	»	»	»	Id.
Bettoncourt	Id.	»	»	»	»	Vomécourt
Bouxurulles	Id.	»	»	»	»	Jorxey
Brantigny	Id.	Voge	Jorxey	Voge	Jorxey	»
Chamagne	Id.	Id.	Epinal	Id.	Epinal	»
Charmes	Id.	Id.	Jorxey	Id.	Jorxey	»
Essegney	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Evaux-et-Ménil	Id.	»	»	»	»	Dommartin
Florémont	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Gircourt-la-V.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Hergugney	Id.	»	»	»	»	Tantimont
Langley	Id.	»	»	»	»	Essegney
Marainville	Id.	»	»	Vittel	Saintois	»
Pont-s.-Madon	Id.	»	»	»	»	Vomécourt
Portieux	Id.	»	»	Voge	Epinal	»
Rapey	Id.	»	»	»	»	Jorxey
Rugney	Id.	»	»	»	»	Charmes

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Savigny	Toul	Voge	Jorxey	Voge	Jorxey	»
Socourt	Id.	»	»	»	»	Gripport
Ubexy	Id.	»	»	»	»	Dommartin
Varmonzey	Id.	»	»	»	»	Gugney-a.-A.
Vincey	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Vomécourt	Id	Id	Id.	Id.	Id.	»
Xaronval	Id.	»	»	»	»	Vomécourt

Le canton de Charmes était coupé en deux par la limite des nouveaux diocèses de Saint-Dié et Nancy. La route (vieille route aujourd'hui) de Mirecourt à Charmes (par Bouxurulles) formait la limite des deux évêchés.

Bettoncourt, *Gircourt-les-Viéville*, *Pont-sur-Madon*, *Charmes*, *Avrainville*, *Battexey*, *Chamagne*, *Essegney*, *Florémont*, *Socourt*, *Portieux*, *Langley*, *Rugney*, *Savigny*, *Xaronval* dépendaient de l'évêché de Nancy, les autres communes de celui de Saint-Dié.

Hergugney, *Battexey*, *Tantimont*, *Avranville* formaient un ban dont l'église est à *Tantimont*.

Xaronval, qui dépendait de *Vomécourt*, devait assister le jour de la Pentecôte à la messe de paroisse à Tantimont. Les habitants apportaient ce jour-là leurs offrandes ; ils marchaient les premiers et y étaient invités par le maître d'école, qui criait à haute voix : *Xaronval devant*. Il est probable que Xaronval.

dépendait primitivement de l'église de Tantimont. C'était un hommage rendu à l'ancienne église. *Xaronval* fut érigé en cure le 19 juillet 1718.

Florémont était l'église-mère de Charmes : « de Floremonte est mater ecclesia de Charmis supra Mozellam » (1402).

Dans le Pouillé de 1711, Charmes figure encore comme annexe de Florémont. Ce n'est qu'en 1768 que cette ville fut érigée en cure.

Rugney, la dépendance, avait une chapelle bâtie en 1682 par permission de l'évêque de Toul.

Langley, dépendance d'Essegney, était autrefois de la paroisse de Vincey.

Florémont, devenu annexe en 1768, eut un vicaire résidant.

Dommartin-sur-Colmey était une église champêtre dont dépendaient *Les Vaux* et *Ubexy*. *Ménil*, qui aujourd'hui forme avec *Evaux* une commune, appartenait à l'église de *Gugney-aux-Aulx*. Cette église de Dommartin, rebâtie en 1709, cessa d'être une paroisse en 1720 et devint un ermitage.

Socourt, *Rugney*, *Essegney*, *Savigny* furent pourvus de vicaires résidants en 1768.

Evaux et Ménil en avaient eu un dès 1724.

Portieux fut érigé en cure en 1711.

5° Canton de Dompaire.

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Ableuvenettes	Toul	»	»	»	»	Dommartin
Ahéville	Id.	»	»	»	»	Blaye
Bainville-a.-S.	Id.	»	»	»	»	Adompt
Bazegney	Id.	»	»	»	»	Bouzemont
Begnécourt	Id.	»	»	»	»	Adompt
Bettegney-St-B.	Id.	»	»	»	»	Dompaire
Bocquegney	Id.	»	»	»	»	Hennecourt
Bouxières	Id.	»	»	Voge	Jorxey	»
Bouzemont	Id.	Voge	Jorxey	Id.	Id.	»
Circourt	Id.	»	»	»	»	Derbamont
Damas-Bettegn.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Derbamont	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Dompaire	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Gelvécourt-A.	Id.	Id.	Poussay	Id.	Poussay	»
Gorhey	Id.	Id.	Jorxey	Id.	Jorxey	»
Gugney-a-Aulx.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Hagécourt	Id.	Id.	Poussay	Id.	Poussay	»
Harol	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Hennecourt	Id.	»	»	Id.	Jorxey	»

NOMS	ÉVÊCHÉS	1604		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Jorxey	Toul	Voge	Jorxey	Voge	Jorxey	»
Légéville	Id.	»	»	»	»	Adompt
Madegney	Id.	»	»	»	»	La Chapelle
Madonne-Lam.	Id.	Id.	Id.	»	»	Dompaire
Maroncourt	Id.	»	»	»	»	Valleroy-a.-S.
Racécourt	Id.	»	»	»	»	Blaye
Regney	Id.	»	»	»	»	La Chapelle
Saint-Vallier	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Vaubexy	Id.	»	»	»	»	Jorxey
Velotte-Tatig.	Id.	»	»	»	»	Blaye
Ville-sur-Illon	Id.	Id.	Poussay	Id.	Poussay	»

Le canton de Dompaire appartint au nouveau diocèse de Saint-Dié (1777).

Il y avait deux paroisses à *Ville-sur-Illon* : *Ville* et *Dommartin*. C'est de cette dernière que dépendait les *Ableuvenettes*.

Blaye (**1402-1711**) (archidiaconé de *Voge*, doyenné de *Jorxey*) était une église champêtre comprenant dans sa paroisse ***Racécourt***, *Velotte*, ***Tatignécourt*** et une partie d'*Ahéville;* l'autre revenant à l'église de *Rabiémont*.

En 1402, comme en 1711, *Dompaire* figure comme annexe de la *Viéville* qui était la paroisse, mais

comme pour Charmes, Mirecourt; il était la résidence du curé. En 1768, il figure encore comme annexe de la *Viéville*.

Regney, *Madegney* dépendaient d'une église champêtre appelée *la Chapelle*, qui était elle-même annexe de *Gugney-aux-Aulx*.

Gelvécourt était la dépendance d'*Adompt*, chef-lieu de la paroisse.

Vaubexy, dépendance de *Jorxey*, fut érigé en cure le 7 août 1722.

Hennecourt eut un vicaire résidant en 1768.

6° Canton de Vittel.

NOMS	EVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIAÇONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Bazoilles-et-M.	Toul	Voge	Poussay	Voge	Poussay	»
Contrexéville	Id.	Vittel	Vittel	Vittel	Vittel	»
Dombrot-le-Sec	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Domèvre-s.-M.	Id.	Voge	Poussay	Voge	Poussay	»
Domjulien	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Estrennes	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Gemmelaincrt	Id.	»	»	»	»	St-Menge
Girovillers-s-M.	Id.	»	»	»	»	Girovillers
Haréville	Id.	»	»	»	»	Marcheville

NOMS	ÉVECHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Lignéville	Toul	Vittel	Vittel	»	»	»
Madecourt	Id.	»	»	»	»	Rancourt
Monthureux-S.	Id.	Id.	Id.	Vittel	Vittel	»
Neuveville-s-M.	Id.	»	»	»	»	Remoncourt
Offroicourt	Id.	Voge	Poussay	Voge	Poussay	»
Rancourt	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Remoncourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Rozerotte-et-M.	Id.	»	»	»	»	Bazoilles
They-s -Montf.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Thuillières	Id.	Vittel	Vittel	Vittel	Vittel	»
Valfroicourt	Id.	Voge	Poussay	Voge	Poussay	»
Viviers-les-Off.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Valleroy-le-Sec	Id.	»	»	Vittel	Vittel	»
Vittel.	Id.	Vittel	Vittel	Id.	Id.	»

Le canton de Vittel resta à l'évêché de Toul réduit (1777).

Haréville, *Valleroy-le-Sec* dépendaient d'une église située entre Valleroy et Haréville. Cette église, appelée *Marcheville* fut ruinée vers 1700 et rebâtie à *Valleroy-le-Sec*. Haréville eut un vicaire résidant en 1768, ainsi que Rozerotte. Une cure fut créée à *Gemmelaincourt*, détaché de Saint-Menge, en 1730.

L'église d'*Offroicourt* était une église champêtre au lieu appelé : *Dommartin-sous-Montfort*. Celle-ci ruinée; Offroicourt devint le chef-lieu de la paroisse.

V. — Arrondissement de Neufchateau. — *1° Canton de Neufchâteau.*

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Attignéville	Toul	Vittel	Châtenois	Vittel	Châtenois	»
Barville	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Bazoilles	Id.	Id.	Bourmont	Id.	Bourmont	»
Beaufremont	Id.	Id.	Châtenois	Id.	Châtenois	»
Brechainvillle	Id.	Reynel	Reynel	Reynel	Reynel	»
Certilleux	Id.	Vittel	Châtenois	Vittel	Châtenois	»
Circourt	Id.	»	»	Id.	Bourmont	»
Etanche (L')	Id.	Id.	Id.	»	»	»
Fréville	Id.	Reynel	Reynel	Reynel	Reynel	»
Grand	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Harchéchamp	Id.	»	»	»	»	Barville
Houéville	Id.	Vittel	Châtenois	Vittel	Châtenois	»
Jainvillotte	Id.	Id.	Vittel	Id.	Vittel	»
Landaville	Id.	Id.	Châtenois	Id.	Châtenois	»
Lemmecourt	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Liffol-le-Grand	Id.	Reynel	Reynel	Reynel	Reynel	»

NOMS	ÉVÊCHÉS	1407		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Mont-l-Neufch.	Toul	Vittel	Neufchâteau	Vittel	Neufchâteau	»
Neufchâteau	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Noncourt	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Pargny-L.-Mur	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Pompierre	Id.	Id.	Bourmont	Id.	Bourmont	»
Rebeuville	Id.	Id.	Châtenois	Id.	Châtenois	»
Rollainville	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Rouceux	Id.	Id.	Neufchâteau	Id.	Neufchâteau	»
Sartes	Id.	Id.	Bourmont	Id.	Bourmont	»
Tilleux	Id.	Id.	Châtenois	Id.	Châtenois	»
Trampot	Id.	Reynel	Reynel	Id.	Neufchâteau	»
Villouxel	Id.	»	»	Id.	Id.	»

Ce canton continua à faire partie de l'évêché de Toul réduit en 1777.

Des vicaires résidants furent installés en 1700, à Rollainville, qui auparavant dépendait de Rebeuville et, en 1768, à *Villouxel.*

Le *Chatelet,* territoire de Barville, était un bourg dépendant de la baronie du même nom. Il était chef-lieu de la paroisse en 1402; en 1711, il était devenu une dépendance de *Barville.*

2° Canton de Coussey.

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Autigny-l-Tour	Toul	»	»	Vittel	Neufchâteau	»
Autreville	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Avranville	Id.	Reynel	Reynel	Reynel	Reynel	»
Brancourt	Id.	»	»	»	»	Saint-Elophe
Chermisey	Id.	»	»	Id	Id.	»
Clérey-la-Côte	Id.	»	»	Vittel	Neufchâteau	»
Coussey	Id.	Vittel	Neufchâteau	Id.	Id.	»
Domremy-la-P	Id.	»	»	Ligny	Gondrecourt	»
Frebécourt	Id.	Id.	Id.	Vittel	Neufchâteau	»
Fruze	Id.	»	»	»	»	Id.
Gouécourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Greux	Id.	Ligny	Gondrecourt	Ligny	Gondrecourt	»
Harmonville	Id.	Vittel	Neufchâteau	Vittel	Neufchâteau	»
Jubainville	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Martigny-l-G.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Maxey-s.-Meuse	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Midrevaux	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Moncel et Hap.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Punerot	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Ruppes	Toul	Vittel	Neufchâteau	Vittel	Neufchâteau	»
Saint-Elophe	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Seraumont	Id.	»	»	Reynel	Reynel	»
Sionne	Id.	Id.	Id.	Vittel	Neufchâteau	»
Soulosse	Id.	»	»	»	»	Saint-Elophe
Tranquev.-Gr.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id	»

Vicaires résidants établis en 1768 à : *Autigny-la-Tour*, *Chermisey*, *Clérey-la-Côte*, *Domremy*, *Jubainville*, *Apponcourt*.

Le canton de Coussey continua après le démembrement (1777) de l'évêché de Toul, à faire partie de ce dernier.

3° Canton de Châtenois

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402 ARCHIDIACONÉS	1402 DOYENNÉS	1711 ARCHIDIACONÉS	1711 DOYENNÉS	DÉPENDANCES des annexes et paroisses
Aouze	Toul	Vittel	Châtenois	Vittel	Châtenois	»
Aroffe	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Balléville	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Châtenois	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Courcelle-s.-C.	Id.	»	»	»	»	Vouxey
Darney-aux-C.	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Dolaincourt	Id.	»	»	»	»	Id.
Dommartin-s-V	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Gironcourt	Id.	»	»	Voge	Poussay	»
Houécourt	Id.	Voge	Poussay	Id.	Id.	»
Longchamp-s-C	Id.	Vittel	Châtenois	Vittel	Châtenois	»
Maconcourt	Id.	»	»	»	»	Vicherey
Morelmaison	Id.	»	»	Id.	Id	»
Neuveville-s-C.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Ollainville	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Pleuvezain	Id.	»	»	»	»	Id.
Rainville	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Rémois	Id.	»	»	»	»	Châtenois
Removille	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Rouvres-la-Ch.	Toul	Vittel	Châtenois	Vittel	Châtenois	»
Saint-Paul	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Sandaucourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Soncourt	Id.	»	»	»	»	Vicherey
Vicherey	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Viocourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Vouxey	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»

Vicaires résidants nommés en 1768 à : *Morelmaison, Courcelles, Soncourt, Maconcourt.*

Le canton de Châtenois resta à l'évêché de Toul après son démembrement en trois diocèses.

4° *Canton de Bulgnéville.*

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Aingeville	Toul	Vittel	Vittel	Vittel	Vittel	»
Aulnois	Id.	Id.	Châtenois	»	»	»
Auzainvilliers	Id.	Id.	Vittel	Id.	Id.	»

NOMS	ÉVECHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Belmont-sur-V.	Toul	»	»	»	»	St-Remimont
Bulgnéville	Id.	»	»	Vittel	Vittel	»
Crainvilliers	Id.	Vittel	Vittel	Id.	Id.	»
Dombrot-sur-V.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Gendreville	Id.	Id.	Id.	Id	Id.	»
Hagnéville	Id.	Id.	Châtenois	»	»	»
Malaincourt	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Mandres-sur-V.	Id.	Id.	Vittel	Id.	Id.	»
Médonville	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Morville	Id.	»	»	»	»	Hagnéville
Norroy	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Outrancourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Parey-sous-M.	Id.	Voge	Poussay	Voge	Poussay	»
Roncourt	Id.	»	»	Vittel	Châtenois	»
St-Ouën-l-Parey	Id.	Vittel	Vittel	Id.	Vittel	»
St Remimont	Id.	Id	Id.	Id	Id.	»
Saulxures-l.-B.	Id.	Id.	Id	Id.	Id.	»
Sauville	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Suriauville	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Urville	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Vacheresse	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Vaudoncourt	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Vrécourt	Id.	Id.	Bourmont	Id.	Bourmont	»

Des vicaires résidants furent installés en 1768 à : *Malaincourt*, *La Vacheresse*, *Saulxures-les-Bulgnéville*, *Belmont-sur-Vair*. *Bulgnéville*, au XVe siècle, était une annexe de *Saulxures–les-Bulgnéville* qui était la mère-église.

Près d'*Auzainvilliers*, se trouvait un village détruit appelé *Cersey* ou *Surcelle*, il y avait là une chapelle dédiée à saint Pierre qui aurait été la mère-église d'*Auzainvilliers*.

Comme aujourd'hui, la *Rouillie* était une dépendance de *La Vacheresse*; *Suriauville* dépendait de l'église d'un village détruit; *Hagéville*, au XVIe siècle, devenu un ermitage (Saint-Blaise) et dépendant de Suriauville. Ce canton fit partie de l'évêché de Toul après sa transformation en trois diocèses en 1777.

5° Canton de Lamarche.

NOMS	ÉVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDANCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Ainvelle	Besançon	»	»	»	Faverney	»
Blevaincourt	Toul	»	»	Vittel	Bourmont	»
Châtillon-s-S.	Besançon	»	»	»	Faverney	»
Damblain	Langres	»	»	»	»	»
Fouchécourt	Besançon	»	»	»	»	»
Frain	Toul	Vittel	Vittel	Id.	Vittel	»
Grignoncourt	Besançon	»	»	»	»	»
Isches	Toul	Id.	Id.	Id.	Id.	»

NOMS	EVÊCHÉS	1402		1711		DÉPENDENCES des annexes et paroisses
		ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	ARCHIDIACONÉS	DOYENNÉS	
Lamarche	Toul	Vittel	Vittel	Vittel	Vittel	»
Lironcourt	Besançon	»	»	»	»	»
Marey	Toul	Id.	Id.	Id.	Id	»
Martigny-les-B.	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Mont-les-Lam.	Besançon	»	»	»	Faverney	»
Morizécourt	Toul	»	»	Id.	Vittel	»
Robécourt	Id.	Id.	Bourmont	Id.	Bourmont	»
Rocourt	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Romain-aux-B.	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Rozières	Id.	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Saint-Julien	Id.	Id.	Vittel	Id.	Vittel	»
Senaide	Besançon	»	»	»	»	»
Serécourt	Toul	Id.	Id.	Id.	Id.	»
Serocourt	Id.	»	»	Id.	Id.	»
Thons (Les)	Besançon	»	»	»	»	»
Tignécourt	Toul	»	»	Id.	Id.	»
Tollaincourt	Id.	Id.	Bourmont	Id.	Bourmont	»
Villotte	Id.	»	»	Id.	Vittel	»

Tignécourt, annexe de Saint-Julien, fut érigé en cure le 9 juin 1696. Mais il y eut contestation, et en 1705, cette cure figure comme contestée ; en 1768, la situation devait être régularisée, puisqu'elle est inscrite comme paroisse.

Vicaires résidants en 1768 : *Morizécourt*, *Velotte*.

Martigny était divisée en deux paroisses : *Martigny-Saint-Remy* et *Martigny-Saint-Pierre* ou *Dompierre* que l'on appelait aussi la *Petite-Martigny* (Dom Calmet).

Toutes les paroisses de l'évêché de Toul restèrent à ce dernier après son démembrement en 1777.

4° Les ABBAYES, PRIEURÉS, COUVENTS étaient nombreux dans notre département :

1° CHAPITRES ET COLLÉGIALES. — *Saint-Dié*, *La Mothe*.

2° ABBAYES. — *Moyenmoutier* et *Senones* de l'ordre de Saint-Benoît.

Autrey, *Chaumouzey* de l'ordre de Saint-Augustin.

Bonfays, *Etival*, *Flabémont*, *Mureau* des Prémontrés.

Les abbayes de femmes étaient : *Remiremont*, *Epinal*, *Poussay* de l'ordre de Saint-Benoît; *L'Etanche* et *Droiteval* appartenaient à l'ordre de Citeaux.

Epinal, Poussay, Remiremont se sécularisèrent et devinrent des chapitres de chanoinesses nobles.

Bleurville, à l'origine, était une abbaye et devint ensuite prieuré; il en fut de même pour *Droiteval*.

3° PRIEURÉS. — *Belval* (XIIe siècle); *Bleurville; Châtenois* (XIe siècle); *Deuilly* (1044); *Neufchâteau* (XIe siècle); *Relanges* (XIIIe siècle); *Romont* (VIIe siècle); *Monthureux-sur-Saône*, *Le Saint-Mont* (XIIe siècle), dépendaient de l'ordre de Saint-Benoît.

Aubiey, *Bonneval*, *Boulaincourt*, *Hérival* étaient de l'ordre de Saint-Augustin.

Droiteval, de l'ordre de Citeaux; *Lamarche*, de l'ordre de Cluny.

4° COUVENTS. — EPINAL : *hommes :* minimes, 1609; — capucins, 1619. — *Femmes* : chanoinesses ; — religieuses de la Congrégation (1620); — Annonciades célestes (1632).

Il y avait en outre une congrégation de prêtres séculiers pour aider le clergé dans l'exercice du culte et instruire la jeunesse.

Mirecourt : *Hommes :* cordeliers (1464); — capucins (1609); — prêtres séculiers comme à Epinal.

Femmes : religieuses de la Congrégation (1620); — clarisses ou claristes ou récollettes (1634).

Neufchateau : *Hommes :* cordeliers (1252); — capucins (1619). — *Femmes* : clarisses ou claristes (1295); — Annonciades rouges ou des dix vertus ou de la vertueuse Jeanne de France (1630); — religieuses de la congrégation (1639); — carmélites (1645).

Remiremont : *Hommes* : capucins (1610).

Saint-Dié : *Hommes* : frères Saint-Jean-de-Dieu (1750); — capucins (1640). — *Femmes :* sœurs hospitalières de Saint-Vincent-de-Paul (hôpital).

Rambervillers : *Hommes :* capucins (1620). — *Femmes :* bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement (xvie siècle); — sœurs de Saint-Vincent-de-Paul (hôpital).

Chatel : *Hommes :* capucins (1707). — *Femmes :* religieuses de la Congrégation (1625).

Lamarche : *Hommes :* trinitaires.

Bruyères : *Hommes :* capucins (1663).

Charmes : *Hommes :* capucins (1627). — *Femmes* : dominicaines ou dames prêcheresses.

Raon-l'Étape : *Hommes :* cordeliers (1472).

Plombières : *Hommes :* capucins (1651).

Bulgnéville : *Hommes :* récollets (1710).

Monthureux-sur-Saône : *Hommes :* tiercelins (1620).

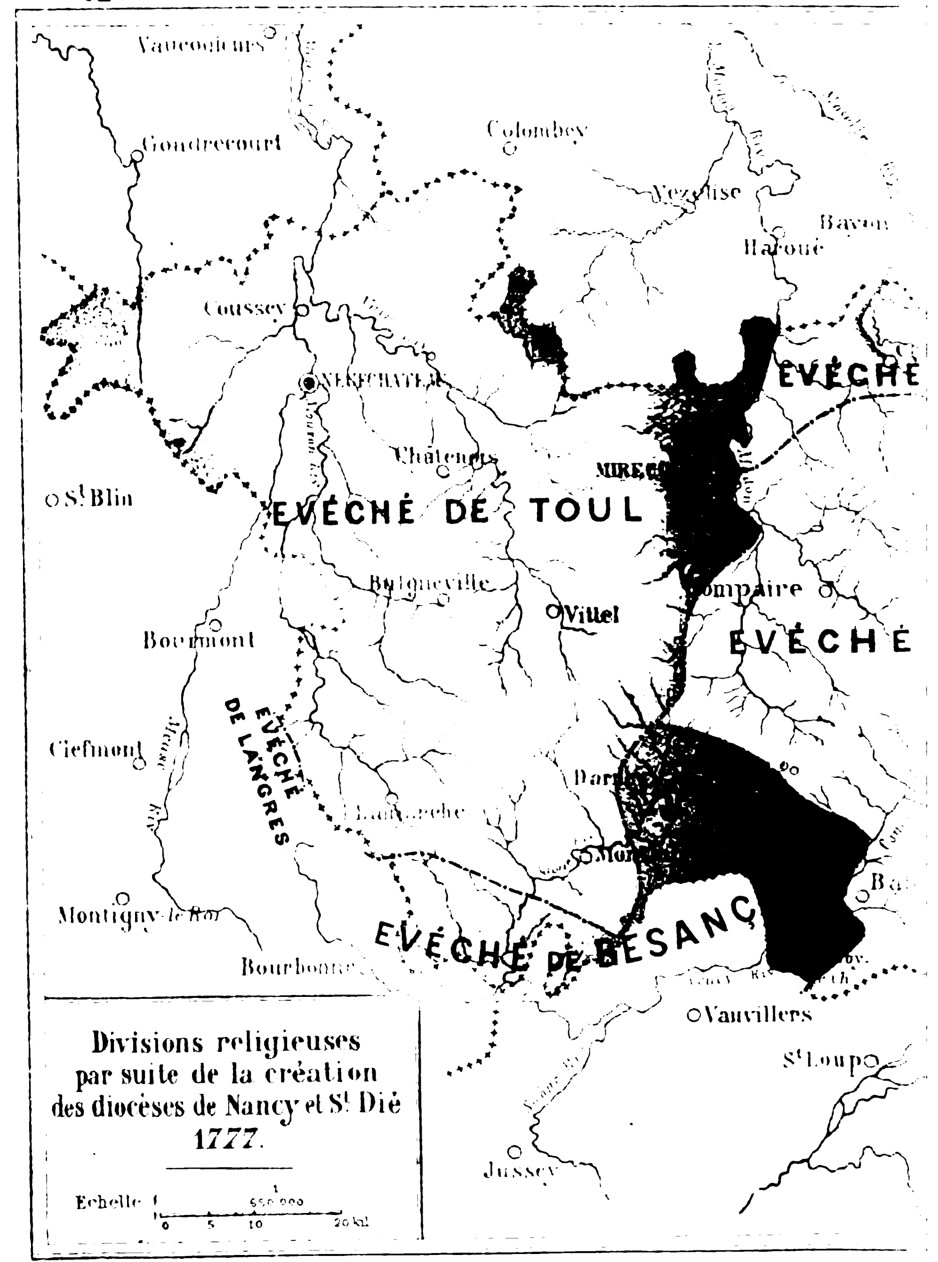
Liffol-le-Grand : *Hommes :* récollets.

Parey-sous-Montfort : *Hommes :* prémontrés.

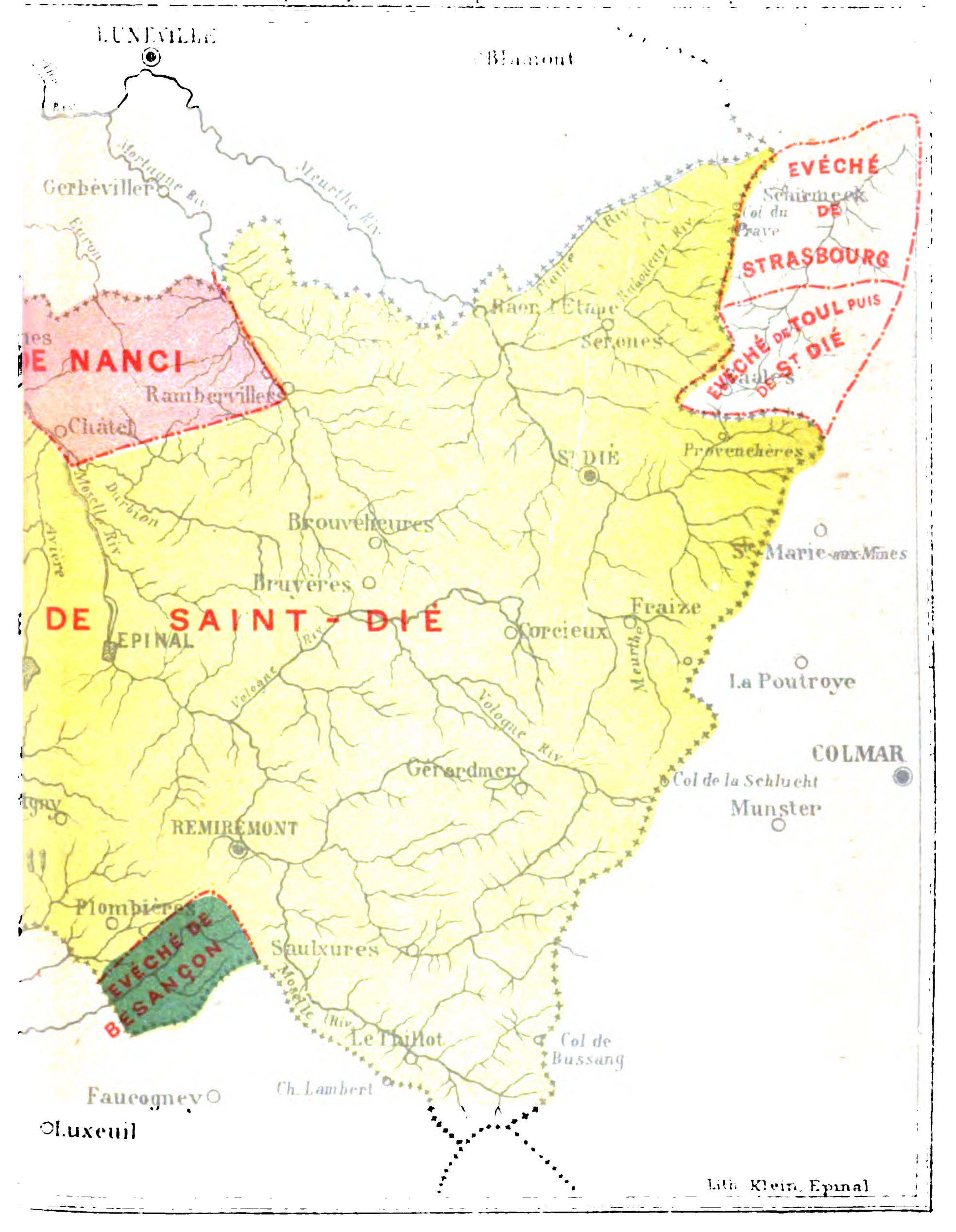
Dommartin-les-Ville (Ville-sur-Illon) : *Hommes :* chanoines réguliers, auxquels fut uni le Séminaire (1664).

Mattaincourt : *Femmes :* religieuses de la congrégation (1603).

5) Démembrement de l'évêché de Toul. — Une bulle du pape Pie VI, datée du 21 juuillet 1777, démembra l'évêché de



Divisions religieuses
par suite de la création
des diocèses de Nancy et S.t Dié
1777.


LUNÉVILLE
Blamont
Gerbéviller
DE NANCI
Rambervillers
Châtel
EVÉCHÉ DE STRASBOURG
Schirmeck
EVÉCHÉ DE TOUL PUIS DE ST DIÉ
Provenchères
ST DIÉ
Senones
Brouvelieures
Bruyères
DE SAINT-DIÉ
EPINAL
Corcieux
Fraize
St Marie-aux-Mines
La Poutroye
COLMAR
Col de la Schlucht
Munster
Gérardmer
REMIREMONT
Plombières
EVÉCHÉ DE BESANÇON
Saulxures
Le Thillot
Col de Bussang
Faucogney
Luxeuil
Lith. Klein, Epinal

Toul et enfin trois diocèses : *Toul*, *Nancy* et *Saint-Dié*. (Voir la carte n° 12.)

Evêché de Toul. — Il comprenait, dans notre département, l'arrondissement de Neufchâteau en entier (moins, toutefois, *Damblain* qui avait toujours dépendu de l'évêché de Langres et la partie sud du canton de Lamarche qui relevait du diocèse de Besançon) et la portion ouest de celui de Mirecourt. Ce dernier était coupé par une ligne qui formait la limite du diocèse de Toul et de ceux de Nancy et Saint-Dié, elle remontait jusque *Valleroy-aux-Saules* et de là, suivait un tracé passant par *Madecourt*, *Rancourt*, *Valfroicourt*, *Esley*, *Dommartin*, *Belmont* et *Attigny*, où elle rencontrait le diocèse de Besançon. Toutes ces localités dépendaient du diocèse de Toul.

Diocèse de Nancy. — Il était séparé de celui de Toul, jusque Mirecourt (qui dépendait de Toul) par le Madon.

De Mirecourt, la limite *avec le diocèse de Saint-Dié* suivait la route de Mirecourt à Charmes (vieille route aujourd'hui); puis remontait la Moselle jusqu'au-dessus de Châtel, de là gagnait Rambervillers (qui restait à l'évêché de Saint-Dié) pour se diriger, en suivant la Mortagne), vers la limite du département de la Meurthe.

Les communes du canton de Mirecourt situées sur la rive droite du Madon (de la limite du département à Mirecourt), toutes celles du canton de Charmes placées au nord de la vieille route de Charmes à Mirecourt ; la presque totalité du canton de Châtel et les villages de celui de Rambervillers placés sur la rive gauche de la Mortagne dépendaient (pour le département des Vosges) de l'évêché de Nancy.

Diocèse de Saint-Dié. — Comprenait les arrondissements de Saint-Dié et Remiremont en entier, la portion sud-est de celui de Mirecourt et la plus grande partie de celui d'Epinal. Le *Val-d'Ajol* (arrondissement de Remiremont) dépendait de Besançon, ainsi que quelques communes du canton de Bains (arrondissement d'Epinal).

Enfin, le canton de *Schirmeck*, avant l'enlèvement de l'Alsace par les Allemands, dépendait du diocèse de Strasbourg. Celui de Saâles ayant toujours relevé de Toul, puis de Saint-Dié.

Ainsi, de 1777 au Concordat, notre département dépendit de *cinq* évêchés : *Toul*, *Nancy*, *Saint-Dié*, *Besançon* et *Strasbourg*. Je ne parle pas de celui de Langres qui n'avait qu'une seule commune (Damblain).

L'évêché de Saint-Dié fut supprimé en 1801 et rétabli en 1817. Il comprend le département entier avec 32 cures, 354 paroisses et 48 vicaires rétribués par l'Etat.

BIBLIOGRAPHIE. — *Fustel de Coulanges :* La Gaule romaine. — *Desjardins :* Géographie de la Gaule. — *Longnon* : Géographie de la Gaule au VIe siècle. — *Desnoyer :* Topographie ecclésiastique : Diocèse de Toul (Annuaire de la Société l'histoire de France, 1859). — *Lepage :* Pouillé du diocèse de Toul en 1402. — *Benoît Picard* : Pouillé du diocèse de Toul en 1711.— *Thibault :* Histoire des lois et usages en Lorraine, 1743.

Benoît Picard : Histoire du diocèse de Toul. — *Dom Calmet :* Histoire de Lorraine. — Notice sur la Lorraine. — Bibliothèque lorraine. — Histoire de l'abbaye de Senones. — *Digot* : Histoire de Lorraine.— Histoire d'Austrasie. — *X...* : Histoire de l'abbaye de Moyenmoutier. — *Durival* : Description de la Lorraine. — *Lepage* : Archéologie religieuse (Mém. Soc. arch. lorr., 1849). — *Digot :* Notice sur l'église de Champ-le-Duc (Soc. arch. lorr., 1865). — *Sommier :* Etat de la cure de Champ-le-Duc (Soc Em. Vosges, 1862).

Alix Thierry : Dénombrement de la Lorraine.

Lepage et *Charton* : Statistique du département des Vosges. — Département des Vosges (t. VI et VII).

Digot : Mémoire sur les établissements du Temple en Lorraine (Mém. Soc arch. lorr., 1868). — *Lallemant de Mont* : Nomination de l'abbé Sommier à la grande prévôté de Saint-Dié (Mém. Soc arch. lorr., 1886).

Ruyr : Les Saintes antiquités des Vosges.

Dom Calmet : Dissertation sur les divinités païennes adorées dans la Lorraine (Soc. phil., t. II).

Recueil des édits et ordonnances de Lorraine (1698-1772).

Dom Calmet : Bibliothèque lorraine — Documents inédits de l'histoire des Vosges (9 vol.). — *Gravier* : Histoire de la ville de Saint-Dié.

APPENDICE

I. — LA CURE DE CHAMP-LE-DUC. — Il arriva souvent que des hameaux dépendant d'une cure devenaient, avec le temps, de véritables centres de population et qu'à leur tour on en faisait des chefs lieux de paroisse. De là d'interminables difficultés entre l'ancien et le nouveau curé.

Une des cures les plus importantes, sous l'ancien régime, fut celle de *Champ*. Elle comprenait (en 1736) *sept paroisses :* 1° Champ avec la mère-église; 2° Belmont ; 3° La Chapelle ; 4° Saint-Jacques-du-Stat ; 5° Granges ; 6° Jussarupt ; 7° Saint-Jean-du-Marché.

Chacune de ces paroisses avait à son tour des annexes et succursales desservies par des vicaires.

1° Laval, Fays, Lépanges (en partie), Prey, Fiménil, Beauménil ; « plus trois granges ou métairies » dépendaient de la paroisse de *Champ*.

2° De *Belmont* relevaient : Vervezelle, Haut-de-Belmont, Void-de-Belmont, Malieu, Domfaing et «quantité de granges et scieries dans les vallées des Rouges-Eaux. »

3° *La Chapelle* avec La Rosière, Ivoux, Biffontaine, Les Poulières et quelques granges.

4° *Saint-Jacques-du-Stat* et Neuné, Tiriville, le fief de Vienville et granges, appelée Neuves-Granges.

5° La grande paroisse de *Granges* avec le Vinot, Lètre, Les

Voids, Seroux, Les Evelines, Boulay, Francbemenel, Brechigranges et « quantités de métairies répandues dans les vallons et montagnes de cette vaste paroisse. »

6° *Jussarupt*, Aumontzey, dont Herpelmont et quelques granges dépendaient.

7° *Saint-Jean-du-Marché* avec Houx, Laveline-du-Houx et quelques granges.

La cure de Champ fut unie au chapitre de Remiremont le 14 mai 1431. L'évêque de Toul, Henri de Ville, avait, par l'acte d'union, réservé le tiers des dîmes et autres revenus pour le curé. « On ne sait par quelle aventure le curé de Champ, nonobstant ladite réserve, si clairement énoncée dans les titres de l'union susdite, ne jouissait plus que d'un neuvième au lieu du tiers de la dîme .. » Pendant deux siècles les curés de Champ se résignèrent, mais ils profitèrent de l'occupation de la Lorraine par les Français pour entamer un procès : Le Parlement de Metz, par arrêts du 20 juillet 1646 et 30 janvier 1674, rendit aux curés le tiers de la dîme.

Cette cure de Champ, si importante en 1725, à l'époque où elle avait pour chef Jean-Claude Sommier, avait tout l'aspect d'un petit doyenné. Auparavant, son importance était encore plus grande : « De toute ancienneté, écrit l'abbé Sommier, la ville de Bruyères avait fait partie de la paroisse de Champ ; lorsqu'en 1612, le 15 juillet, elle fut érigée en cure par Mgr Jean des Porcelets, évêque de Toul.

La grosse affaire, dans ces désunions, était le partage des revenus. C'était une source d'interminables procès.

La cure nouvelle de Bruyères eut son procès avec le chapitre de Remiremont et son ancienne mère-église : dans l'acte de création de la cure, la portion congrue (1) (300 livres) devait

(1) *Portion congrue :* Pension que les seigneurs qui percevaient les grosses dîmes d'une paroisse étaient obligés de payer aux curés. Le minimum de la portion congrue était de 300 livres au XVIIe siècle et de 500 au XVIIIe.



être acquittée par les habitants et les dimes continueraient à être perçues par le curé de Champ et le chapitre de Remiremont.

Le curé de Bruyères, réduit — c'est le cas de le dire — à la portion congrue, que les habitants ne voulaient pas augmenter, s'empara des dîmes à titre de « supplément à la portion congrue ». De là procès que le curé de Bruyères perdit devant le bailliage royal d'Epinal le 16 janvier 1688 et en appel le 6 juillet 1689 au Parlement de Metz (1).

Il en fut de même pour *Champdray*, primitivement annexe de Champ, et qui fut érigé en cure le 29 novembre 1669.

Il avait été entendu que « le chapitre (de Remiremont) ne serait jamais molesté, ni recherché au sujet de la portion congrue : les habitants promettant de leur part qu'on s'en tiendrait, pour la dotation de la nouvelle cure, à la part que le curé de Champ avait dans la dîme... » L'évêque de Toul, du Saussay, ne jugea pas à propos d'écouter les réclamations du curé de Champ, qui perdait les dîmes de Champdray, et créa la cure. Le curé de Champ protesta, demanda l'annulation de la décision épiscopale et fut soutenu par le chapitre de Remi-

(1) Au nombre des conditions imposées aux habitants de Bruyères se trouvait celle-ci :

« Que pour l'honneur du à l'église de Champ les habitants de Bruyères seraient tenus et obligez d'y aller processionnellement, tous les ans, entendre le saint service le mercredi des Rogations et d'assister à la messe paroissiale le lendemain du jour de la Pentecôte... » En 1629, cette clause fut modifiée : Les habitants de Bruyères devaient, tous les ans, aller une fois dans l'église de Champ et y laisser « un cierge en reconnaissance de ce que l'église de Bruyères est une fille de la mère-église de Champ. » Voir tome XI, cahier 2, 1862, des *Annales de la Société d'Emulation*. On y trouvera en entier l'état de la cure de Champ, dressé par *illustrissime et Révérendissime seigneur Jean-Claude Sommier, archevêque de Cesarée, évêque assistant du trône pontifical, grand-prévôt de l'insigne église collégiale de Saint-Dié, conseiller d'Etat de S. A. R. et conseiller prélat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, auquel notre Saint-Père le pape Benoît XIII a laissé l'administration de ladite cure de Champ, en lui conférant la grande prévôté de Saint-Dié, en 1725.*

On voit par l'énumération, faite par lui-même, de ses titres, que le curé de Champ, en 1725, n'était pas un mince personnage. Du reste, il a joué un certain rôle pendant le règne de Léopold. J'y reviendrai plus bas, en parlant des paroisses qui n'appartenaient à nul diocèse.

M. Sommier était infirme, il boitait; de physionomie peu avenante, mais « droit, sincère, aimant à faire des vers latins, en quoi il ne réussissait pas mal. »

remont ; mais le duc de Lorraine, Charles IV, soutint le curé de Champdray et il fallut s'incliner (1).

Plus tard, en 1698, les habitants de Champdray voulurent rentrer « dans le giron de l'église de Champ » mais on ne put s'entendre.

II. — Difficultés entre les paroisses ; avec les couvents, avec les laïques. — J'ai dit que l'église-mère de Châtel était à Moriville; le curé habitait Châtel et un vicaire faisait le service de Moriville. A la création de la Verrerie-de-Portieux, c'était ce dernier qui « administre les sacrements à Magnienville (Verrerie-de-Portieux) », en perçoit les dîmes et une indemnité de 50 livres. Le curé de Châtel revendiqua ces dîmes et s'en empara purement et simplement ; de là procès entre les deux prêtres : La cour octroya les dîmes de Magnienville au curé de Châtel (1741).

Cette usine, en 1771, voulut construire une chapelle; mais il y eut de grosses difficultés pour « la desserte ». Le directeur de l'usine s'aboucha avec les capucins de Châtel, ceux-ci consentirent ; mais le curé s'y opposa et refusa toute autorisation, disant : « Il y a une observation à faire, c'est que si cette chapelle est desservie par un religieux, il demeurera à l'usine ou non.... Dans le premier cas, ce serait un abus qu'un religieux sorte de son cloître et vive exposé à la dissipation. » Après trois années de discussion on s'entendit et le vicaire de Moriville fut autorisé à dire la messe à la Verrerie, celle-ci lui

(1) Ce qu'il y a d'intéressant dans ces contestations, c'est qu'elles eurent lieu pendant la domination française en Lorraine et que l'on voit les curés de Bruyères et de Champ plaider devant le bailliage établi à Epinal par Louis XIV et aller en appel au Parlement de Metz.

Quand le curé de Champdray en appela au duc de Lorraine, Charles IV, celui-ci était en Allemagne, le curé alla l'y trouver : « Le curé de Champ eut l'ordre de ne rien remuer et fut même comme puni de son entreprise par la perte de deux bons chevaux, qu'on enleva de ses écuries. »

Il est évident que les partisans du duc Charles IV traitèrent en ennemi, c'est-à-dire en ami des Français, le curé de Champ.

payant une « desserte » ; les dîmes restèrent au curé de Châtel.

Dans la même région, ce même curé plaida avec les bénédictins de Belval, qui ne lui avaient pas payés les *dîmes novales ;* on venait d'*essarter* une forêt appartenant aux moines pour l'établissement de la route de Rambervillers à Charmes, et la *dîme novale* se percevait sur toutes terres qui n'étaient pas cultivées depuis quarante années. Il y eut procès.

On le voit, les conflits étaient incessants entre les curés entre eux ; ou avec leurs vicaires ou avec les couvents. Enfin, le désaccord était plus grand encore avec le pouvoir laïque ; j'ai dit que celui-ci avait interdit la vente du Pouillé du Père Benoît, parce qu'il n'y était pas tenu compte des prétentions du pouvoir civil.

En suite d'une convention entre les curés de la Bresse et les habitants, ceux-ci devaient par feu et par année *un fromage* et *une charrée de bois.* Le curé Aubert (1778), en procès avec ses paroissiens, se vit refuser ces redevances :

« Requête d'Antoine Humbert, marchand aubergiste à La Bresse, à M. le lieutenant général du bailliage de Remiremont, disant que le 15 octobre 1778, Georges Aubert, curé de la Bresse, envoya trois particuliers de ladite Bresse lui demander un fromage et une voiture de bois, avec ordre de prendre et d'enlever des meubles si on lui refusait le fromage et la voiture de bois. Le suppliant étant absent, sa femme répondit qu'elle ne lui en devait point et qu'elle n'en voulait point donner ; alors ces trois particuliers, exécutant les ordres du curé, prirent et enlevèrent une couverte de lit d'indienne piquée. Cette manière de mettre les gens à contribution n'est sans doute pas légale. Pour ce fait, Humbert demande l'autorisation de faire assigner le curé Aubert au bailliage de Remiremont. Ce qui lui est accordé. » (*Arch.* de la Bresse.)

Ce fait montre les difficultés qui pouvaient arriver avec les habitants et nous montre aussi la manière de procéder de certains membres du clergé avec les laïques. Le bailliage de Re-

miremont déclara « la saisie contre Humbert nulle et déraisonnable et en « accorde main-levée » (1779).

III. — Le Pays de **nul diocèse** et l'Évêché de Saint-Dié. — Le chapitre de Saint-Dié, les abbayes d'Etival, Senones, Moyenmoutier, refusèrent toujours de reconnaître la juridiction des évêques de Toul ; *ils relevaient immédiatement du Saint-Siège*, et par conséquent aucun évêque n'avait de pouvoirs sur eux.

Cet état de choses se prolongea jusqu'en 1777, date de la création de l'évêché de Saint-Dié.

Ces paroisses (1) formaient le pays de « *nul diocèse* ». Elles figurent pour la forme dans les Pouillés. Le P. Benoit, si complet pour toutes les autres, se contente d'en énumérer les noms.

La sécularisation (954) de l'abbaye fondée par Deodatus (Saint-Dié), et l'institution d'un chapitre ayant à sa tête un grand-prévôt investi d'une juridiction quasi-épiscopale et officiant pontificalement, souleva, on le pense bien, de vives oppositions de la part des évêques de Toul : Il y avait des évêques à Toul, disaient-ils, trois siècles avant l'établissement des moines dans les vallées de la Haute-Meurthe, ils y trouvèrent une population — païenne ou non — qui était de leur juridiction. A cela, les moines objectaient : La région occupée par eux n'était, avant leur arrivée, qu'un affreux désert, (2) peuplé de

(1) Voici les noms de ces paroisses et annexes et dépendances : *Val de Saint-Dié :* Saint-Dié et Saint-Martin ; Taintrux, Anould, Clefcy, Le Valtin, Fraize, Mandray, Entre-deux-Eaux ; Saint-Léonard, Saulcy, Sainte-Marguerite, Laveline, La Croix-aux-Mines, Wisembach, Bertrimoutier, Provenchères, Colroy, Lusse.

Abbaye d'Etival : Etival, Saint-Remy, La Neuveville-les-Raon, La Bourgonce (avec Lasalle), Nompatelize, Saint-Michel (ban composé de Brehimont, La Vacherie, Herbaville, Sausserayes).

Abbaye de Senones : Senones, Saint-Jean-du-Mont, Plaine et La Broque en Alsace.

Abbaye de Moyenmoutier : Hurbache, Ban-de-Sapt, Raon-l'Etape, La Voivre, Saint-Jean-d'Ormont, Moyenmoutier.

En résumé, les cantons de *Saint-Dié*, *Senones*, *Fraize*, *Provenchères* en entier ; le canton de *Raon*, *moins la vallée de Celles* formaient ce territoire indépendant de tout diocèse.

(2) De tous temps, les moines ont soutenu, qu'à leur arrivée, le pays était désert. Nous avons vu qu'il n'en était rien ; mais cette affirmation était nécessaire à leur thèse.



fauves ; ils ont défriché et, par leur sainteté, attiré les habitants ; c'est donc un pays nouveau qui ne peut relever de l'évêché de Toul. Du reste, l'archevêque de Trèves Numérien, métropolitain de Toul, leur donna cette région ; il est vrai que les évêques de Toul contestèrent l'authenticité de cette charte, dont on ne vit jamais qu'une copie, l'original ayant été brûlé. Enfin, Toul ne fut pas toujours la métropole du pays des Leuques ; c'est à Gran que résidèrent les premiers évêques, saint Euchaire par exemple. On alla jusqu'à nier l'existence de Toul aux premiers siècles !... L'on disputa ainsi pendant des siècles. Pourtant, plus de quarante papes reconnurent l'indépendance du chapitre et des abbayes ; jamais les évêques de Toul ne se tinrent pour battus et, plus d'une fois, ils parvinrent à s'emparer de quelques bribes des districts indépendants.

Un prince de Salm se fit protestant et beaucoup de ses sujets, dont quelques-uns dépendaient, au spirituel, du couvent de Senones, firent comme lui. Les évêques de Toul, pour combattre l'hérésie, créèrent un doyenné à Badonvillers, et demandèrent au pape Grégoire XV (1618) d'envoyer un vicaire apostolique qui aurait tout pouvoir sur les paroises indépendantes de l'évêché. Les princes de Salm étant revenus au catholicisme, le luthérianisme disparut bientôt ; mais les évêques maintinrent le doyenné et trouvèrent moyen d'y annexer Luvigny, Celles, Allarmont, Vexaincourt, Raon sur-Plaine, ce qui réduisit le district religieux de Senones, aux paroisses de cette ville, de Saint-Jean-du Mont et de deux autres situées en Alsace (Saulxures et La Broque).

Le district d'Etival, divisé en bas et haut ban, ne fut pas entamé, ainsi que le val de Saint-Dié, qui comprenait dans sa juridiction vingt paroisses considérables, plusieurs autres églises succursales ou annexes avec un nombreux clergé. « Ce val forme un territoire séparé de plus de 160 villages et hameaux qui sont renfermés dans environ 25 lieues de contour, dans lequel le grand prévôt exerce une juridiction ordinaire et quasi

pontificale, reconnue dans le pays de temps immémorial et autorisée par plus de quarante pontifes ». (Dom Calmet.)

Cette lutte prit une très grande acuité aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les évêques de Toul refusèrent aux populations les sacrements que seuls ils ont le pouvoir de donner : la confirmation, par exemple. En suite d'accords souvent renouvelés et aussi souvent rompus, les évêques allaient dans ces paroisses donner la confirmation ; ils y allaient officieusement à *titre d'invités* par les abbayes qui ne leur auraient pas permis de paraître officiellement comme évêques de la région.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les évêques se refusèrent à jouer cette petite comédie et entendirent se montrer dans ces régions contestées comme évêques reconnus. Tout naturellement le chapitre et les abbayes refusèrent, et il n'y eut plus de confirmation.

C'est à ce moment que le duc Léopold tenta d'obtenir la création d'un évêché : il demandait que la grande-prévôté de Saint-Dié, avec l'adjonction des abbayes, fut transformée en évêché. Le pape Clément XI envoya sur place un légat (1717), pour étudier la question ; mais le gouvernement français se mit en travers et le pape ne put faire que de vagues promesses. Le négociateur, l'abbé Jean-Claude Sommier, curé de Champ, revint avec de bonnes paroles et le titre de camérier d'honneur et, ce fut tout.

Envoyé à Venise par le duc (1724), Sommier poussa jusque Rome afin d'offrir au pape quelques-uns de ses ouvrages. Très bien accueilli, le pape Benoît XIII (29 janvier 1725), le consacra archevèque de Césarée. « Après quoi, raconte Dom Calmet, le pape ordonna à M. Sommier de lui dire s'il était vrai qu'il y eut en Lorraine des territoires de *nul diocèse* où l'on ne portait plus depuis longtemps les secours qui dépendent de l'ordre épiscopal, surtout le sacrement de la confirmation. M. Sommier lui répondit que ce qu'on lui avait dit était très vrai. Sa Sainteté lui demanda les raisons, pourquoi tant de pauvres peu-

ples étaient abandonnés, et M. Sommier répondit qu'autrefois les évêques voisins ne faisaient pas difficultés d'y porter leur secours, sur l'invitation des prélats de ces territoires, mais que depuis un certain temps les évêques de Toul prétendant en être les ordinaires, et comme les prélats de ces lieux ne voulaient pas les recevoir en cette qualité, on n'y voyait plus d'évêques y faire ces fonctions. Sur quoi le Saint-Père, après avoir levé les yeux et les mains au ciel en signe d'indignation et de déplaisir, dit hautement et de manière à se faire entendre de tous les assistants : Hé bien ! archevêque de Césarée, je vous établis et vous donne mon pouvoir pour exercer les fonctions d'ordre épiscopal, pendant toute votre vie, dans les territoires exempts, qui sont dans les états du duc de Lorraine ; ce que Sa Sainteté répéta deux fois avant sa sortie de l'église .. » Un bref du pape envoyé au duc confirma ces pouvoirs. (Dom Calmet.— *Bibliothèque lorraine.*)

Ce titre d'archevêque donné à l'abbé Sommier suggéra au duc Léopold l'idée d'arriver à son but par une voie détournée : Il obtint du grand-prévôt en fonction, Mahuet, sa démission, et nomma le nouvel archevêque de Césarée, faisant ainsi l'*union personnelle* de la dignité épiscopale et de la grande-prévôté.

Jean-Claude Sommier fut ainsi un véritable évêque de Saint-Dié et y resta jusqu'à sa mort (5 octobre 1737), malgré les protestations de Mahuet, qui voulut revenir sur sa démission. Mais avec la mort de Sommier, cette qualité d'évêque ne fut plus donnée à son successeur, et ce ne fut que quarante années plus tard (1777), que l'évêché de Saint-Dié fut définitivement créé. (1)

(1) Les ducs de Lorraine tentèrent bien des fois d'obtenir un évêché lorrain. Jusqu'à l'annexion de Toul et Metz à la France, ils étaient parvenus à faire occuper ces évêchés par des membres de leur famille ou par des évêques qui leur étaient dévoués. Mais, à partir de cette époque, les rois de France, dont le but constant était de réunir la Lorraine à la France, s'attachèrent à empêcher la création d'un évêché lorrain, et à empêcher toute nomination d'évêque favorable aux souverains lorrains.

IV. — Principauté de Salm. — M. *G. Save* a eu l'heureuse idée de publier un *Mémoire sur la principauté de Salm*, par Fachot l'aîné. (Manuscrit, 1784) (1).

Cette principauté dépendait du cercle du Haut-Rhin ; sa situation géographique la séparait entièrement de l'Allemagne. Ses souverains appartenaient aux princes Rhingraves, de l'ancienne maison de Salm.

« C'est, dit Fachot, un petit pays situé dans la partie des montagnes des Vosges qui séparent la Lorraine de la basse Alsace. Il peut avoir six lieues de long, sur quatre de large ; et peut contenir trente bons villages qui renferment au moins deux mille familles, ce qui peut former en tout douze mille habitants. »

La principauté est divisée en plusieurs cantons, qui tous ont leur nom particulier : Le Val-de-Senones, les villages de la Petite-Raon, Moussey, Ménil, Saint-Jean-du-Mont, Le Mont, Vieux-Moulins, Chatas, Le Puid, le Vermont, Belval, Le Saulcy, Le Harcholey, Grandrupt, Saulxures « où l'on a exploité une mine d'argent il y a dix ou douze ans (1772) et plusieurs censes qui ont chacun leur nom particulier. » Depuis le traité de 1751 avec la Lorraine, le chef-lieu de la principauté est à Senones.

En outre de diverses localités situées en Alsace, la principauté possédait le Ban-de-Celle, formé par les communes de Celle, Allarmont, Luvigny, Raon-sur-Plaine, Vexaincourt.

« Quoique ce pays soit un fief de l'Empire, la langue française, ou, pour mieux dire, le patois lorrain y est seul en usage, ainsi que la plupart des coutumes et usages de cette province. »

Il dépend du diocèse de Saint-Dié, à l'exception « de la ville de Senones qui est du ressort de l'abbé, qui jouit des droits

(1) Société philomatique de Saint-Dié, t. ix. — 1883-1884.

quasiment épiscopaux et est immédiatement soumis au Saint-Siége (1).

« Il y a, à Senones, un bailliage et une gruerie, conseil du prince, dont les appels se portent directement à la chambre de Vetzlar, en Empire. Le prince, quoique souverain, étant vassal de l'Empereur. »

Avant 1751, la capitale était à Salm, sur le versant alsacien.

V. — Forestaux, Restorez, Arrentès, Défrichement des Vosges. — Les ducs de Lorraine et le couvent de Remiremont étaient propriétaires de toutes les forêts des Hautes-Vosges.

Les ducs, comme *voués* du couvent étaient parvenus à empiéter sur les droits de l'abbaye et, pour la pluspart des fiefs, partageaient les droits et redevances — *le pariage*. Il y eut bien des conflits, bien des transactions qui enchevêtrèrent de singulière façon la géographie territoriale de cette contrée et il s'ensuivit une situation des plus compliquées pour les sujets. (2)

En dehors des mairies et bans, on trouve des communautés qui portent le nom de *Foresterie*, d'*Arrentés*; des groupes d'habitants soumis à un régime particulier que l'on appelle *Forestiers*, *Francs-Chazaux*, *Restaurables* ou *restorés*, *Regnyaulx*, *Arrentés*, *Ecclésiaux*... Tous répandus, épars dans les bans, relevant du souverain, du chapitre de Remiremont, de seigneurs particuliers.

1° *Foresterie. Forestaux.* — La forêt resta indivise à l'époque de l'indépendance gauloise ; elle appartint le plus souvent au fisc sous la domination romaine ; et, avec les Franks elle devint la propriété des rois, puis des seigneurs, des monastères. Ce n'est que beaucoup plus tard que l'on voit des particuliers en devenir propriétaires. (3)

(1) Ceci est écrit en 1784. L'évêché de Saint-Dié était créé depuis 1777.

(2) Ch. Guyot. *Les Forêts lorraines. Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1884.

(3) Ch. Guyot. *Ouvrage cité.*

La *Sylva* gallo-romaine devint *Foresta* avec les Franks. Les rois donnèrent aux moines, à leurs fidèles, des concessions de forêts, des droits de chasse, limités à certaines zones que l'on appelait *Forestœ*. Mais ce terme de *Forestés*, *Forestœ* dévia promptement de sa signification première et au lieu de se rapporter aux droits de chasse, de pêche, il désigna tous droits quelconques sur une propriété boisée (Guyot); ainsi la faculté de défricher : « protestatem habeat in eâ foreste *stirpandi* (1010). » (1)

Des concessions faites, par les ducs, les monastères, aux serfs n'avaient d'autre but que de défricher et mettre en état de prairie ou pâturage ces zones forestières. Si on accorda à ces concessionnaires le droit de chasse, ce ne fut qu'accidentellement, quand le grand nombre d'ours, de loups était la cause d'accidents nombreux et que le souverain ne pouvait se refuser aux demandes des habitants d'organiser des battues. (2) Ce nom de *Forestaux* que l'on retrouve donné à des groupes d'habitants des bans de Vagney, Longchamp et Moulin n'a pas d'autre origine : ils étaient — à des conditions déterminées — les concessionnaires de terrains boisés qu'ils devaient mettre en culture. On prenait en concessions de ces zones forestières que l'on appelait *Forestœ*; celles-ci avaient une certaine étendue : chaque fois que l'on procédait à la reconnaissance

---

(1) Ch. Guyot. *Ouvrage cité*.

(2) Les bourgeois de Bains « puellent (peuvent) tendre herbels (pièges) gros et menus et panre (prendre) toutes bêtes salvaiges (sauvages) qu'elles soient... (xiv° s.). *(Documents inédits de l'Histoire des Vosges*, t. I, p. 180). C'était un droit qui prouve la grande quantité de fauves dans le pays.

En 1607, les habitants de Gérardmer exposent au duc Charles III que leurs bestiaux sont « en danger d'être mangés par les loups et autres bêtes sauvages, ils demandaient qu'il leur fût permis de continuer à chasser, sans payer aucune redevance à la recette d'Arches, conformément à la permission qui leur avait été accordée de tous temps par les ducs, à la seule condition d'attacher à leur portail les têtes des animaux tués à la chasse », ce qu'il leur fut accordé. (Lepage, *Notice sur Gérardmer*. Société d'Émulation des Vosges, 1877.)

On voit que ce droit de protection du bétail contre les fauves, était souvent retiré ou gêné par des redevances.

des limites des seigneuries et des maisons nouvelles et anciennes qui en dépendaient — opération que l'on appelait *Cerche* ou *Féauté* — on constatait l'état de la seigneurie des *Forestaux*; toute personne qui bâtissait sur les dites terres devenait un sujet soumis aux mêmes charges que les autres.

Tout sujet décédé sans héritier légitime était mainmortable; ses meubles revenaient au seigneur, même quand il avait quitté le pays ; du moment qu'il était parti sans une lettre d'affranchissement de cette servitude, le seigneur pouvait saisir ses meubles partout où il pouvait les trouver, même dans les régions où l'on ne reconnaissait pas la main-morte.

Les habitants avaient à payer diverses redevances, entre autres une taille de 15 francs.

On trouvait de ces forestaux dans les bans de *Vagney*, *Moulin* (Saint-Nabord), et *Longchamp* (Rupt).

Au *ban de Moulin*, dit Bugnon, est un lieu composé de quelques habitants et des Granges dites *de la Foresterie* et des *Franches-Gens* ; Morigneux, Lacheté, Criolle, Puxieux (Puzieux), Haut-Moutard (Houmantard), Olinchamp (Olichamp), Montègue (Montaigu), Rainfain (Ranfaing), Beaupré, Bouchot (Bouchaux), Faillier (Faillières), Prey-Brayeux, Heuchères (Huchères) et Neuves-Granges, le tout prévôté d'Arches ». (Aujourd'hui commune de Saint-Nabord.)

Au *ban de Vagney*, se trouvait une autre *foresterie* donnée par acte d'avril 1285 par le duc Ferry à « son cousin Ferry seigneur du Châtelet » :

Le duc donne « tout ce quan que je ay et puis et doive avoir on ban et on finage de Wanheugney en la mairie de la ville et dou Vaul et des appendisses sur les hommes..., si que rien n'y retenons sur les hommes et doing et octroy encore audit seigneur Ferry..,, les forestiers de Wanheugney en hommes et en femmes, en prises, en tailles, en chevauchées et bon ban et la justice haute et petite, les rentes et les issus quan que je y aye et puis et doie avoir esdits forestiers et ez Chessauls et toutes

les choses qui appartiennent asdits forestiers en quelque lieux qu'ils soient et puet retenir ledict sire Ferry tous hommes qui n'auront là demeurey en si comme je faisoie ; fuers que quatre hommes que je retiens tant seulement esdits forestiers aux et leur tenours et leurs hoirs... A sçavoir que je retient mes hautes forêts et mes gueux bannaux en tel manière que ly homme, lou dit seigneur de Chaisteillet, del mairie et de la Fouresterie de Wahengney, et s'il qui vauront demourey, les dessous luy et ses hoirs, ce de ly défailloit, ont lour usuaires en mes hautes forêts sans vendre et sans exarter et peuvent exarter ly où ils ont autrefois exarter et donnons et octroyons... ». (1)

Le *Franc-Chazau* ou *Chessauls* était la maison située à Vagney où se trouvait le siège de la justice de cette seigneurie.

Il y avait enfin des *Forestaux* dans le *ban de Ramonchamp*. La seigneurie de la Foresterie était composée, au siècle dernier, des villages du Thillot, Fresse, Saint-Maurice, le Pré-Demmerais, Le Ménil, Remanviller (en partie) « et plusieurs maisons situées en divers lieux à l'entour de ces villages sur les héritages et terres de la dite seigneurie, tous lesquels villages et maisons sont composés non seulement de maisons, hommes et sujets, mais aussi d'héritages et terres de la dite seigneurie de la grande mairie du ban de Ramonchamp par confins, limites et autres marques qui se connaissent lorsque la féauté dudit ban se conduit ». (2)

Ces Forestaux se perpétuaient non seulement par leurs enfants et héritiers, mais par de nouveaux qui venaient s'installer dans ces zônes forestières. Il en résulta qu'il y eut des « *viez frontiers* et des *novelz* » : des vieux Forestaux et des nouveaux. Tous les trois ans, il y avait un recensement : « item y

(1) Dom Calmet. — *Histoire et généalogie de la maison du Châtelet*. Pièces justificatives ; p. v et vj.

(2) *Département des Vosges*. — t. vi. hist. : *Forestaux* et *Foresterie du ban de Vagney*.



ait une cerche (féauté) de iij ans et autre et doit estre cerchie... » (1)

2° *Hommes restaurables ou restaurés.* — *Regnyaulx.* — L'abbaye de Remiremont possédait d'énormes biens dans les Hautes-Vosges. Les ducs de Lorraine, propriétaires eux-mêmes de grandes forêts dans cette région, parvinrent à s'emparer d'une bonne part d'autorité dans ces domaines monastiques. De là des droits de toute nature qui leur permettaient d'intervenir dans le gouvernement intérieur du domaine du chapitre de Remiremont.

Dans certains bans, les souverains lorrains possédaient des *groupes d'hommes*, en nombre fixe, que l'on devait toujours remplacer quand il en mourait ou disparaissait un. Il y avait là une véritable substitution, qui a fait donner à ces sujets des ducs lorrains le nom d'*hommes restaurables* ou *restoréz* :

« Item ay emporté on dit ban (Girancourt), *treize hommes restorelz* qui ne me puellent faillir, car quand il en meurt ung, le ban est tenu m'en *restorer* ung autre, trois mailles plus ou trois mailles moings.... et me doient yceulx hommes restoretz chascung an deux tailles et pour chacune taille dix florins tollois... » (2) (1498).

De même le ban d'Arches doit au duc : « xxx *froutiers raitorauble* et lez prant-on dedens les bones de lai frouterie, aussi bien suix lai mairie de Bruières comme d'Arches » (1366).

Le couvent de Remiremont doit à « Monseigneur lou duc xii pachours (pêcheurs) raitourables pour servir de vives trutes (truites vivantes) 1366 » (3).

---

(1) *Documents inédits de l'histoire des Vosges*, t. 2., p. 202 et suiv. *Déclaration et reconnaissance des droits seigneuriaux* du *ban d'Arches* (1366).

(2) Documents inédits de l'Histoire des Vosges, t. vii, p. 136 et suiv. *Dénombrement des terres et seigneuries de Monthureux, etc., et du ban de Girancourt (1498).*
La *maille* était une monnaie. La « *maille lorraine* » valait trois livres tournois. (Dict. de Saint-Palaye.)

(3) Doc. inéd. de l'Hist. vosg., t. ii. *Déclaration et reconnaissance des droits seigneuriaux du ban d'Arches* (1366).

Au ban de Girancourt le duc a : « Encore six hommes appelée *Regnyaulx* à moy seul qui me doivent chacun an la taille par deulx foys... » (1498) (1).

Ces *Reynyaulx* devaient occuper des concessions données dans la forêt de Regnaulvoid (Reynalwoid), qui dépendait du ban de Girancourt.

Il arrivait que, pour cause de peste, guerre, la population, par trop réduite, ne pouvait « *restorer* » les hommes dus au duc Ainsi, en 1474, pendant les guerres des Lorrains et Bourguignons, le ban d'Uxegney se trouva dans l'impossibilité de *restorer* les hommes tués ou disparus : « Anciennement le ban d'Uxegney avait quatre-vingts ou cent mesgnies (familles) d'ommes et hussent nos prédécesseurs droict sur iceulx prendre treize hommes restorez... il est advenu que par les grandes guerres qui longuement avait heu cour, que ledit ban d'Uxegney estoit réduit à telle pauvreté et de population qu'il n'y avoit demeuré fors que deux ou trois hommes... » (2) Le duc René renonça pour trois ans à prendre ses treize hommes (1476).

3° *Arrentès* — L'*Arrentès* est postérieur aux *Forestaux*, aux *Restorez*. Les ducs, afin d'aider au peuplement de la montagne, donnèrent des multitudes de concessions moyennant redevances. Ces ascensements prirent leur développement à partir du XVIe siècle. La population en demanda avec empressement. Les ducs y avaient double intérêt : Ils peuplaient d'abord une région presque inhabitée et improductive ; puis, en augmentant le nombre de ces redevanciers, ils diminuaient l'influence du chapitre de Remiremont, puisque les concessionnaires dans les régions communes au chapitre et aux ducs relevaient des deux propriétaires. Les choses prirent un tel développement que le chapitre se refusa à tout ascensement

(1) Doc. inéd. de l'Hist. vosg., t. VII, p. 135 et suiv.
(2) Doc. inéd. de l'Hist. Vosg., t. VII. *Exemption et décharge de treize hommes restorez que Mgr le duc a droit de prendre au ban d'Uxegney* (1474).
Mesgnie : famille ou conduits.

sur les terres en *pariage*. Par contre, sur les domaines où il était seul maître, il donna nombre de ces ascensements, on les appela des *Ecclesiaux;* tandis que les autres (ceux des ducs) portèrent le nom d'*Arrentès*. C'était bien en effet une *rente*, une somme en argent qu'ils payaient au domaine ducal Il y eut des *vieux Arrentès* et des *nouveaux Arrentès;* les uns et les autres n'étaient en résumé que des *Censitaires*.

Ces *Arrentès*, épars dans la région montagneuse qu'ils peuplèrent bien vite, finirent par se constituer en communautés :

1° Dans le *baillage de Remiremont* je relève (1751) :

Les *Arrentès de Chaumont*, formés de granges éparses et du hameau de Fallières (Saint-Nabord).

Les *Arrentès de Cleurie*, « répandues dans différentes granges du ban Saint-Joseph (Tholy, La Forge) ».

Les *Arrentès du ban Saint-Joseph* (Cleurie, La Forge).

Les *Arrentès de Saulxures*.

Les *Arrentès du ban de Vagney*, répandus dans différents lieux du ban.

Les *Arrentès de Xamontarupt* qui, avec Xamontarupt, formaient une communauté.

2° *Bailliage de Bruyères* je relève :

Les *Arrentès du ban de Corcieux* composés de maisons situées à Vanémont, Ruxurieux et Mariémont.

Les *Arrentès au-dessus de Granges*, communauté composée de sujets et de maisons répandus dans le ban de Granges.

Les *vieux Arrentès de Granges*, où sont les hameaux de Cherrière et Fay et répandus dans le ban de Granges.

Les *nouveaux Arrentès de Granges*, répandus dans le ban de Granges.

Les *Arrentès d'Ivoux*, communauté composée d'Yvoux, village, et des censes du Closel, Neuf-Pré, etc., etc., (commune de La Chapelle, canton de Corcieux) (1).

(1) J'ai pris les noms de ces communautés dans la *Description de la Lorraine*, de Durival.

Ainsi, en 1789, il y avait dans la montagne onze communautés formées par des *Arrentès*. Aujourd'hui il n'en reste plus qu'une : celle des *Arrentès-de-Corcieux*.

A ces *Arrentès* il faut ajouter les Granges, Censes, etc .., qui se trouvaient dans les mêmes conditions, mais qui n'avaient pas été constituées en communauté.

En résumé : *Forestaux*, *Restorez*, *Regnyaulds*, *Arrentès*, formaient une population à part, très intéressante à étudier et à qui nous devons la mise en culture, en prairies et pâturages de toute la région des Hautes-Vosges. C'est à partir du XIII[e] siècle que les chartes nous montrent les tentatives de peuplement de la montagne par les ducs de Lorraine : en 1285, le duc Ferry s'associe au sire de Hadstatt pour créer une ville neuve dans « les lieux appelés Longue-Mer et Gérardmer ». C'est aussi à cette époque (1295) qu'il est parlé pour la première fois (je le crois, du moins) de Forestaux, ce qui nous permet d'en conclure qu'il y en avait déjà avant cette époque. Mais c'est surtout à partir du XVI[e] siècle que ce mouvement s'accentua. C'est à ce moment que *Cercenées*, *Granges*, *Arrentès* sont créés et se développent avec la plus grande rapidité. C'est de cette époque que la montagne commença à se peupler réellement (1).

VI. — État de la Lorraine avant 1631. — Cette année 1631 fut le début des malheurs inouïs qui allaient accabler la Lorraine. Occupée par les Français, ceux-ci dressèrent un état, un « dénombrement » de leur nouvelle conquête. C'est dans ce « dénombrement » publié par M. Schmit (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1870) que je puise tous les renseignements concernant les localités qui, aujourd'hui, dépendent du département des Vosges.

---

(1) Je ne saurais trop engager à lire les deux premiers chapitres de l'ouvrage si remarquable de M. Guyot sur les *Forêts lorraines*. (*Mémoires de la Société d'archéologie*, 1886.)

1° « *Dénombrements des villes, places fortes et seigneuries du* DUCHÉ DE LORRAINE, *du temps de Charles IV, duc de Lorraine en l'an 1631* » :

Mirecourt, Epinal, Châtel-sur-Moselle, Neufchastel-sur-Meuse, Charmes, Bruyères, Chastenoy, Saint-Diey, Raon, Darney, Arches ou Archet, Dompaire.

2° « *Dénombrement des villes, châtellenies et prevotez du* DUCHÉ DE BAR *du temps de Louys, cardinal et duc de Bar en l'an 1419 qui sont écheues à la maison de Lorraine en l'an 1480...* »

BAILLIAGE DE BASSIGNY. — « Ville et sénéchaussée de La Mothe ; la ville, châtellenie et prévôté de Lamarche ; le Chastel, ville et prévôté de Chastillon-sur-Saône... »

3° « *Dénombrement des villes et chastellenies tenues d'ancienneté par* LES DUCS DE LORRAINE *sous la souveraineté et a foy et hommage des rois de France* » :

Neufchasteau ; Chastenoy ; Montfort « entre La Motte et Mirecourt » ; moitié de la ville de Grand ; Espinal ; Chastel-sur-Moselle.

4. « *Dénombrement des villes et chastellenies et prévôtez, tenues d'ancienneté par* LES COMTES ET DUCS DE BAR, *sous la souveraineté et juridiction et a foy et hommage des rois de France* : »

Châtel, ville et sénéchaussée de La Mothe ; ville, chastellenie et prévôtez de Lamarche ; Chastel, ville et prévôtez de Chastillon-sur-Saône.

5° « *Des terres et* SEIGNEURIES DE SURSÉANCE *ès confins de Champagne, Lorraine et du comté de Bourgogne, dont il y a contention et débats entre les rois de France, d'Espagne et les ducs de Lorraine, pour la souveraineté et la foy et hommage, et en attendant que tels différents fussent terminés par jugement ou autrement, ont consenti que cependant elles seraient exemptes de leur souveraineté et les seigneurs propriétaires en demeure-*

raient comme gardiens et dépositaires et néanmoins ont été depuis partagées pour ce regard entre le roi d'Espagne et le duc de Lorraine sans y comprendre le roy de France » :

« Fontenoy de laquelle dépendent : Fontenoy-le-Chastel, Fontenoy-la-Ville, Fontenoy-la-Côte ; Le Magny, Trémonzey, Monmostier et La Forge ».

« Monstureul » ou Monthureux-sur-Saône.

Martinvelle.

6° « *Villages mi-partie et communes entre le roy d'Espagne et le duc de Lorraine dont ce dernier a quitté sa part au roy d'Espagne* » :

Ameuvelle.

7° « *Villages tri-parties et communes entre les rois de France, les rois d'Espagne (comme comtes de Bourgogne) et les ducs de Lorraine dont le roy d'Espagne a quitté sa part au duc de Lorraine* » :

Grignoncourt et Lironcourt.

8° « *Villages au-delà la rivière de Meuse dont il y a débat pour la souveraineté entre le roy de France et le duc de Lorraine* » :

Damblain, Vioménil.

9° « *Villes et bourgs delà la rivière de Meuse où le roy de France est reconnu comme souverain* » :

La Marche, Chastillon-sur-Saône, Dombale-lez-Darney.

10° « *Des bourgs et villages delà la rivière de Meuse qui appartiennent au roy de France en souveraineté et propriété* » :

Monthureux-le-Sec, Thuillières, Valleroy-le-Sec et le château de Grésil (1).

---

(1) Je ne saurais trop remercier M. Garnier, conducteur des ponts et chaussées, d'avoir bien voulu revoir et mettre au net toutes les cartes contenues dans ce travail. Le concours que M. Garnier m'a donné était d'autant plus précieux que sa grande compétence en pareille matière est bien connue de tous. A. F.



TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

Page 181, 3e ligne, au lieu de 1754, lire *1594* ; 4e ligne, au lieu de 3e , lire *5e* .

Page 228 1re ligne, au lieu de IV, lire VII ; 3e ligne, au lieu de 1400, lire *1402*.

RAPPORT

SUR LE

MUSÉE DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

PAR

M. VOULOT, membre titulaire

Monsieur le Préfet,

Il y a longtemps que, dans ma constante préoccupation de l'entretien des œuvres d'art de notre musée, je songeais au moment où je pourrais espérer obtenir une restauration convenable des magnifiques vitraux d'Autrey, que tous les connaisseurs considèrent comme les plus beaux exposés dans un musée français. Pour réaliser mon vœu, j'ai cru devoir attendre que le Conseil général nous eût permis d'abord de faire remettre en bon état nos meilleurs tableaux. Aujourd'hui que cet important travail est à peu près terminé, je viens solliciter votre bienveillant appui auprès de l'Assemblée départementale, pour nos vitraux, dont les deux tiers ont le plus urgent besoin d'être confiés à des artistes habitués à remanier les anciens panneaux. Pour procéder avec prudence, j'ai commencé par examiner soigneusement un fouillis de débris d'anciens vitraux, empilés sans précaution. J'en ai tiré l'année dernière un fragment incomplet pour en demander la restauration à une association d'artistes de Paris, MM. Loubens, Delon et Ader, qui ont réparé pour l'Etat les splendides vitraux de la cathédrale de Beauvais. Notre commande ayant été exécutée avec plein succès, je viens de faire restaurer, par les mêmes artistes, l'un de nos panneaux les plus endommagés. La Commission du musée, qui a bien voulu me prêter chaque fois son appui, a reconnu, Monsieur le Préfet, que le moment est venu d'aller

jusqu'au bout et d'envoyer à la même maison tout l'ensemble du vitrail, qui a besoin d'être protégé contre une destruction prochaine. Ces belles pièces, si riches de couleur, si franches de touche, si simples d'exécution, sont en effet prêtes à se disloquer, ayant été replacées par un simple menuisier. Non seulement cet ouvrier avait employé dans la mise en plomb des attaches d'une largeur qui nuit beaucoup à l'ensemble, mais il n'avait pas su assujettir solidement les pièces entre elles, aussi plusieurs fragments se sont-ils déjà détachés et d'autres ne tarderaient-ils pas à les suivre si l'on n'y portait promptement remède En outre, nombre de pièces manquant lors de l'arrivée de ces peintures au musée, ont été remplacées par du verre blanc ou monochrome qui produit une disparate choquante. On a même cherché à combler plusieurs lacunes au moyen de l'aquarelle, qui s'enlève au moindre lavage. Il est donc absolument urgent de consolider par une nouvelle mise en plomb, plus élégante et plus solide, et de compléter par un travail artistement exécuté l'ensemble de ce beau vitrail. La commission du musée, qui a examiné la question avec soin, s'est rangée à mon avis. Nous vous prions donc, Monsieur le Préfet, de vouloir bien demander au Conseil général un crédit de 1,000 fr., pris par moitié sur l'année courante, par moitié sur l'année 1893, pour permettre l'exécution de ces travaux.

L'Etat informé par MM. les Inspecteurs généraux, des soins que nous apportons aux œuvres d'art, a bien voulu nous offrir un petit tableau qui vient d'arriver. C'est une composition représentant la vierge, l'enfant Jésus et saint Jean, due au talent noble et souple de Sébastien Bourdon, élève et ami de notre Claude Gelée et l'un des meilleurs peintres du XVII[e] siècle. Cette œuvre charmante paraît dater du séjour de l'auteur en Italie, et semble inspirée de Raphaël et du Poussin.

Mon fils a voulu témoigner au département de sa reconnaissance pour la subvention dont il est honoré, en offrant au musée la maquette de l'Ève, plus grande que nature, qui a été admise au Salon des Champs-Elysées et proposée pour une récompense, sans toutefois obtenir la majorité des suffrages

M. Paul Marmottan, qui nous avait déjà offert plusieurs peintures de l'école de la Révolution, vient encore de nous envoyer deux petits cadres renfermant une série de fines empreintes de camées, exécutées au commencement du siècle par l'artiste Picklaer, d'après des chefs-d'œuvre de l'antiquité gréco-latine. J'ai moi-même tâché de faire apprécier le mérite et l'authenticité de notre paysage de Claude Gelée en donnant, dans une revue de la région, la *Lorraine-Artiste*, une étude concernant cette œuvre fort estimée des connaisseurs.

J'ai envoyé au Congrès des sociétés des Beaux-Arts des départements une notice sur la statue équestre d'un seigneur lorrain, œuvre d'un artiste du XVe siècle. Le comité a reconnu tout le mérite de ce sujet qui fait honneur à notre musée, et la notice qui le concerne va être publiée entièrement au compte-rendu des travaux du congrès. M. J. Thomas, l'éminent statuaire, membre de l'Institut, qui vient de voir ce groupe, a reconnu dans la tête du cavalier, un portrait d'après nature, d'une grande vérité. Enfin nos galeries de peinture et de sculpture ont été, depuis un an surtout, très fréquentées pour l'étude, par les artistes et les amateurs.

Nos antiquités lapidaires vosgiennes ont été l'objet, depuis un an, de notables améliorations. Dans la salle d'entrée, l'importante inscription du château de Graux, dédicace d'une fontaine à Apollon, avec le buste du dieu a été placée avec l'autorisation de la commission du musée, comme j'en exprimais l'espoir dans mon rapport de l'an dernier. Une épée gauloise, en fer, trouvée aux environs de Villoncourt et offerte par M. Morel, instituteur de cette commune, est venue prendre place dans nos collections. Le célèbre baptistère franco-carlovingien de Virecourt, auquel les rigueurs de la température avaient fait perdre son équilibre, a été redressé et pourvu de fondations capables de braver les hivers les plus rigoureux. Toute la cour intérieure, où rien ne favorisait l'écoulement des eaux qui avaient amené le champignon dans une de nos salles, a été l'objet de travaux de de drainage qui contribuent beaucoup à l'assainir. Elle a été entourée de trottoirs protégeant les murs du bâtiment et permettant à nos débris d'antiquités vosgiennes qui intéressent à un si haut degré les

nombreux visiteurs des divers points du département, d'être examinés de près et à pied sec. Cette nouvelle disposition a permis d'abriter plus convenablement plusieurs pièces importantes qui étaient trop exposées aux intempéries dans le jardin de l'établissement. De même la salle d'entrée du musée, toute garnie d'antiquités gallo-romaines, vient de subir de légères réparations qui permettent aux inscriptions et aux bas-reliefs d'être mis en valeur comme il convient.

Dans nos galeries d'histoire naturelle, des travaux de réorganisation et de nettoyage ont été continués. On y a multiplié les étiquettes de tout genre, de même que dans les autres galeries.

Notre compatriote, M. Laillet, nous a fait un nouveau don, un crâne de Sakalave, « le seul qui soit en France », avec le spécimen exposé au Muséum de Paris ; et M[me] veuve Chapellier nous a offert un herbier vosgien assez complet recueilli et classé par feu M. Chapellier, notre ancien bibliothécaire.

Une amélioration importante vient d'être exécutée : le poêle de la salle de peinture a été entièrement refait. Toutefois il serait à craindre que le combustible ne manquât prochainement, si le Conseil général ne prenait soin de réparer immédiatement une erreur de chiffre commise l'an dernier. J'avais demandé, avec la Commission du Musée, que le crédit pour chauffage et éclairage fut augmenté de 100 francs par année, à partir de 1891. Jusqu'en 1877 ce crédit était de 700 fr., et ce qui m'a décidé à en demander la réduction temporaire à 600 fr., c'est que plusieurs années de suite on avait brûlé de grands arbres abattus au jardin du Musée. L'ouverture de deux nouvelles salles au public me met dans la nécessité absolue, M. le Préfet, de représenter sans modifications ma demande de l'année dernière.

Un autre crédit, celui pour accroissement des collections de l'exercice 1891, doit donner lieu à un report de 48 francs, que vous avez bien voulu vous engager, Monsieur le Préfet, à demander au Conseil général ; et, vous ne l'ignorez pas, la faiblesse de ce crédit est la vraie cause du reliquat.

Tels sont, Monsieur le Préfet, les principaux changements et amé-

liorations dont le Musée a été l'objet depuis un an, et les modifications urgentes que je crois devoir signaler à votre sollicitude éclairée.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

Epinal, le 10 juillet 1892.

Le Conservateur du musée départemental,

F. VOULOT.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

BUREAU

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. *le Préfet des Vosges.*

PRÉSIDENT, M. *Gazin*, Edgard, (A. ✪), avocat, docteur en droit.

VICE-PRÉSIDENTS:
- M. *Ohmer* (✱, I. ✪), proviseur honoraire.
- M. *Le Moyne* (O. ✱, A. ✪), directeur des postes et télégraphes en retraite.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Haillant* (A. ✪), avoué, docteur en droit.

SECRÉTAIRE ADJOINT, M. *Derazey*, avocat.

TRÉSORIER, M. *Mangin*, directeur des contributions indirectes.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE, M. *Volmérange*, inspecteur-adjoint des forêts.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE-ADJOINT, M. *Tremsal* (O. ✪), directeur d'école primaire.

COMMISSIONS ANNUELLES

1° COMMISSION D'AGRICULTURE

MM. *Lebrunt*, président; *Huot*, vice-président; *Volmérange*, secrétaire; *Mangin*, *Gazin*, Ernest; *Guyot* et *Ména*, membres titulaires.

2° COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

MM. *Gley*, Gérard, président; *Derazey*, secrétaire; *Chapellier*, *Chevreux*, *Gazin*, Edgard; *Mangin* et *Voulot*, membres titulaires.

3° COMMISSION LITTÉRAIRE

MM. *Ohmer*, président; *Gautier*, vice-président; *Claudot*, secrétaire; *Derazey*, *Gley*, Gérard; *Morel* et *Thouvenin*, membres titulaires.

4° COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

MM. *Le Moyne*, président; *Hausser*, secrétaire; *Gautier*, *Huot*, *Kampmann*, *Ména*, *Lebrunt* et *Garnier*, membre titulaires.

5° COMMISSION DES BEAUX-ARTS

MM. *Mieg*, président; *Derazey*, secrétaire; *Chevreux*, *Gazin*, Edgard; *Kampmann*, *Louis*, *Morel* et *Tourey*.

6° COMMISSION D'ADMISSION

MM. *Guyot*, président; *Garnier*, secrétaire; *Gazin*, Edgard; *Gley*, Gérard; *Mangin*, *Mottet* et *Ohmer*.

M. le Président de la Société et M. le Secrétaire perpétuel sont de droit membres de toutes les commissions.

MEMBRES TITULAIRES

résidant à Epinal.

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard M. le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Berher, Eugène, docteur en médecine, botaniste, 10, rue des Forts (1870). (1)

Brenier (M. l'abbé), curé de la paroisse, 10, rue Haute (1874).

Du Chatelle, conservateur des forêts, (✻), chevalier du Mérite agricole, rue Claude-Gelée, 6 (1890).

Chevreux, Paul (A. ✪), ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 29, rue des Forts (1880).

Derazey, Albert, avocat, 4, faubourg d'Ambrail (1888).

Garnier, Adolphe (I. ✪), conducteur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l'ingénieur en chef, chevalier du Mérite agricole, 10, rue Jeanne-d'Arc (1878).

Gautier, Léon, membre du Conseil général des Vosges, ancien capitaine du génie, 20, rue de la Préfecture (1878).

Gazin, Edgard (A. ✪), avocat, docteur en droit, 24, rue d'Ambrail (1885).

Gazin, Ernest, inspecteur des forêts, chevalier du Mérite agricole, 5, rue Gambetta (1888).

Gebhart (✪), pharmacien, 38, rue Léopold-Bourg (1871).

Gley, Gérard (I. ✪), professeur en retraite, 5, rue de la Calandre (1853).

Guyot, directeur des contributions directes en retraite, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville (1883).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Haillant, Nicolas (A. ✪), avoué, docteur en droit, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 17, rue du Quartier (1875).

Hausser, Ernest, sous-ingénieur des ponts et chaussées, rue Grennevo, 3 (1889).

Huot, Jean-Baptiste (✱), conducteur des ponts et chaussées en retraite, 33, avenue des Templiers (1882).

Husson, Henry, professeur libre, peintre décorateur, 2, place des Vosges (1889).

Kampmann (✱), industriel, ancien juge au tribunal de commerce, route du Champ-du-Pin (1885).

Lapicque, Auguste, vétérinaire, chevalier du Mérite agricole, 5, rue de la Bourse (1861).

Lebrunt (I. ✪), professeur en retraite, chevalier du mérite agricole, 43, rue de la Préfecture (1854).

Le Moyne, Charles (O. ✱, A. ✪), directeur des postes et télégraphes en retraite, 14, rue de la Préfecture (1864).

Louis, Léon (I. ✪), chef de division à la Préfecture, 11, rue Thiers (1886).

Mallarmé, François (✱), avocat, ancien juge suppléant, 10, rue de l'Ecole normale (1875).

Mangin, Charles, directeur des contributions indirectes, 24, rue de la Préfecture (1885).

Maud'heux, Félix (✱, A. ✪), chevalier du Mérite agricole, avocat, docteur en droit, 16, rue des Forts (1854).

Ména, Philippe, inspecteur des forêts, 12, quai de Dogneville (1884).

Merlin, Ch. (I. ✪), commis principal de l'inspection académique, 5, place de l'Atre (1862).

Mieg, Charles, industriel, rue Thiers (1888).

Morel, Edmond (I. ✪), licencié ès-lettres, principal du collège et directeur de l'école industrielle, 4 et 6, rue du Collège (1889).

Mottet (✱), Jean-Baptiste, directeur des postes en retraite, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville (1879).

Noël (I. ✪), inspecteur de l'enseignement primaire, place des Vieux-Moulins (1883).

Ohmer, Auguste (✻, I. ✪), proviseur honoraire, 17, rue Thiers (1882).

Thouvenin (✻, I. ✪), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie honoraire, 5, rue Gambetta (1885).

Tremsal directeur de l'école primaire à Epinal, rue Lormont (1892).

Tourey, Charles (I. ✪), professeur et compositeur de musique, rue de l'Ancien Hospice (1882).

Volmérange, René, inspecteur-adjoint des forêts, licencié en droit, 16, rue de la Préfecture (1888).

Voulot, Félix (I. ✪), conservateur du Musée départemental, correspondant du Ministère de l'instruction publique, 1, rue de la Bibliothèque (1875).

MEMBRES LIBRES

résidant à Epinal.

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard M. le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Ancel (A. ✪), docteur en médecine, 6, rue du Chapitre (1877). (1)

Baetzner, pharmacien de 1re classe, 13, rue du Boudiou (1892).

Ballon, pharmacien de 1re classe, 9, rue de la Paix (1887).

Barbier, Charles, receveur de l'Enregistrement, 3, rue de la Calandre (1884).

Bourgeois, Alfred (A ✪), archiviste-paléographe de Loir-et-Cher, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 9, rue de la Calandre (1887).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Clasquin, François, (✿), architecte départemental, 13, rue du Quartier (1886).

Couturier, Georges, docteur en médecine, 2, place Saint-Goëry (1888).

Dalsace, Gaston, (✱), inspecteur des forêts en retraite, 5, rue de l'Ecole normale (1882).

Denys, Roger (✱), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, chemin des Corvées (1887).

Doley, Henry fils, avocat, rue des Forts, 2 (1886).

Fricotel, imprimeur, 2, quai de Juillet (1888).

Gley, Emile, ancien imprimeur, 19, place de la Bourse (1874).

Goguel, pasteur, 31, rue Gambetta (1882).

de Golbéry, Gaston, avocat, ancien juge suppléant, 35, rue Thiers (1887).

Hervé, professeur de dessin au collège, artiste peintre, 54, quai des Bons-Enfants (1891).

Hun, Damien, publiciste, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville (1891).

Juillard, Georges. industriel, juge au tribunal de commerce, maire d'Epinal, 17, rue de la Louvière (1889).

Kiener, Christian, (✱, A. ✿), sénateur des Vosges, industriel, 20, rue de la Préfecture (1878).

Lebigre, Charles (✱), sous-chef de division à la Préfecture, en retraite, ancien capitaine-adjudant-major au 43e régiment territoriale d'infanterie (1889).

Le Bègue, (✱), ancien directeur de l'asile public des aliénés de Bron, adjoint au maire, rue de la Préfecture (1878).

Merklen, notaire, docteur en droit, 6, rue Thiers (1880).

Mougenot, Louis, fils, architecte, 16, rue de la Préfecture (1891).

Muel, directeur de l'Enregistrement, 23, avenue des Templiers (1889).

Perrout, René, avocat, 4, rue Thiers (1891).

Sonrel, propriétaire, rue Jean Viriot (1887).

Stein, notaire, licencié en droit, 7, rue de la Préfecture (1882).

Thierry, (✱), ancien industriel, propriétaire à Bellevue, près Epinal (1879).

MEMBRES ASSOCIÉS

résidant dans le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Bailly, Nicolas (✱ A. ❂), docteur en médecine, membre du Conseil général, maire de Bains (1882). (1)

Boucher, Henry, licencié en droit, député des Vosges, membre du Conseil général, industriel, à Kichompré commune de Gérardmer (1875).

Bouloumié, Ambroise, licencié en droit, membre du Conseil général, maire à Vittel (1883).

Bour, juge au tribunal d'Epinal (1887).

de Boureulle, (O. ✱), colonel d'artillerie en retraite à Docelles (1876).

Bourguignon, propriétaire et agriculteur, chevalier du mérite agricole, à Vrécourt (1864).

Bresson, Edouard (✱ A. ❂) ancien député des Vosges, membre du Conseil général des Vosges, à Monthureux sur-Saône (1882).

Buffet, Louis (✱), sénateur, ancieu ministre, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Ravenel (Mirecourt) ou 2, rue Saint-Pétersbourg à Paris (1850).

Chapelier (l'abbé), curé à Jeanménil (1886).

Colin, Louis-Philippe, agriculteur au Ménil-sous-Harol (1887).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Colin, Jean-Baptiste, agriculteur, négociant à Mirecourt (1889).

Déchambenoit, directeur des usines de la Pipée, à Fontenoy-le-Château (1876).

Derazey, René, agriculteur à Saurupt, commune de Harol (1890).

Didier-Laurent (l'abbé), curé à Thiéfosse (1885).

Dubois, Jules, conseiller d'arrondissement, propriétaire à Martigny-les-Bains (1876).

Ducret, Gustave, rentier, délégué cantonal à Bulgnéville (1873).

Edme, Louis, à Rouceux (1873).

Ferry, Léopold, chevalier du Mérite agricole, agriculteur à Corcieux (1887).

Fournier, Alban (A ⚬), docteur en médecine, président de de la section des Hautes-Vosges du C. A F., à Rambervillers (1875).

Gazin, Auguste, inspecteur-adjoint des forêts à Raon-l'Etape (1887).

Gérard, Albert, avocat, docteur en droit à Saint-Dié (1890).

Germain, Victor, conseiller d'arrondissement, industriel à à Ventron (1889).

Hénin (le prince d'), conseiller général, au château de Bourlémont (Neufchâteau), (1876).

Henry, Louis, cultivateur au Ménil-sous-Harol (1890).

Humbel (✱, chef de bataillon de l'armée territoriale, industriel à Eloyes (1881).

Kiener, Roger, fils, industriel à Eloyes (1879).

Kintzel, chef de section au chemin de fer de l'Est, à Mirecourt (1879).

Krantz, Lucien, industriel à Docelles (1880).

Lardier, docteur en médecine à Rambervillers.

Leblanc, directeur de la Ferme-Ecole du Beaufroy, près Mirecourt (1879).

Le Beuf, Eugène, professeur départemental d'agriculture à Mirocourt (1862).

Lederlin, Armand (✻, I ✿), conseiller général du canton de Châtel, directeur des établissements industriels de Thaon (1876).

Legras, docteur en médecine à Dompaire (1876).

Liégeois (A ✿), docteur en médecine à Bainville-aux-Saules, par Dompaire (1876).

Liétard (✻), médecin-inspecteur des eaux de Plombières (1862).

Louis (A ✿), principal du collège de Bruyères (1858).

Lung, Albert (A ✿), industriel, membre du Conseil général, à Mousey (1876).

Martin, Camille (A ✿), compositeur et professeur de musique, organiste à Charmes (1887).

Masure, Albert, industriel à Arches (1879).

Mathieu, Emile, ancien juge au tribunal de commerce, agriculteur à Thaon (1887).

Méline, botaniste, instituteur à Thiéfosse (1883).

Merlin, licencié en droit, membre du Conseil d'arrondissement, maire de Bruyères (1889).

Michaux, architecte à Sartes, par Neufchâteau (1846).

Mougeot, Henri, fils, ingénieur civil, industriel, à Laval, (1881).

Mougin, Xavier (✻), député des Vosges, directeur de la verrerie de Portieux (1889).

Perdrix (✻), officier du Mérite argricole, agriculteur, président du comice agricole de Neufchâteau, à Bazoilles (1863).

Pernet, Léon (✻, A. ✿), négociant, ancien maire de Rambervillers (1866).

Raoult, docteur en médecine, à Raon-l'Etape (1882).

de *Ravinel*, conseiller général, ancien député, président du comice agricole de Rambervillers, agriculteur à Nossoncourt (1888).

Resal, père (✻), ancien député, avocat à Dompaire (1838).

Resal, Antoine, fils, docteur en médecine, ancien maire de Dompaire (1862).

Richard, Alfred, licencié en droit, notaire à Remiremont (1882).

Springer, lauréat de la Société, agriculteur à Rainval, près Neufchâteau (1889).

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

résidant hors le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénons, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Adam, Lucien (✻), président de Chambre à la Cour d'appel de Rennes (Ille-et-Vilaine), (1892).

Amaral B. de Toro (don José do), architecte et archéologue, à Vizeu-Alfagache (Portugal) (1881).

Baradez, substitut du procureur général à Nancy, 6, rue du Montet, Nancy.

Barbier (I. ✿), secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, rue de la Prairie, *1 bis*, à Nancy (1879).

Barbier de Montaut (I. ✿), prélat de la maison de Sa Sainteté, 37, rue Saint-Denis, à Poitiers (1875). A. P.

Bataillard, agronome à Champagney, par Audeux (Doubs) (1861).

Baudrillart (✻), ancien conservateur des forêts, à Dreux (Eure-et-Loire (1854).

---

(1) Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres abonnés aux *Annales de la Société*. — Ceux dont les noms sont suivis des lettres *A. P.* sont *abonnés perpétuels* aux mêmes Annales. — Le millésime qui suit le nom indique l'année et l'admission.

Baudrillart (✱), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, à Paris (1855).

**de Baufremont-Courtenay* (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube) (1871), A. P.

**de Baufremont-Courtenay* (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube) (1871). A. P.

Bécus, ancien notaire, agronome, 28, rue Saint-Nicolas, à Nancy (1878).

Benoît, Arthur, archéologue à Berthelming (Lorraine (1870).

Benoît, Charles (✱), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Nancy (1860).

Bertherand, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura) (1852).

**Bleicher*, professeur à l'Ecole de pharmacie, 4, rue de Lorraine, Nancy (1890).

de Blignières (O. ✱), ancien préfet des Vosges, au ministère des affaires étrangères, à Paris (1871).

Bœgner (O. ✱, I. ✿), docteur en droit, ancien préfet des Vosges, préfet du Loiret, à Orléans (1878).

Bonnardot (I. ✿), archiviste paléographe, sous-inspecteur du service historique de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, 46, rue de la Santé, Paris (1875).

Boucher de Molandon (✱, I. ✿), homme de lettres, correspondant du Ministère de l'Instruction publique à Orléans, rue Pothier (1883).

Boudard (I. ✿), inspecteur de l'enseignement primaire, 23, rue Stanislas, à Nancy (1875).

Bourgeois, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite à Besançon (1862).

Bourlot, professeur de mathématiques au lycée de Montauban (Tarn-et-Garonne) (1861).

**Bouvier*, Félix (✱, I. ✿). chef de bureau au Ministère des Finances, rue de Monceau, 64 bis à Paris (1883).

Braconnier (✱), ingénieur des mines, rue de la Monnaie, 5, à Nancy (1879).

Bretagne, F., contrôleur principal des contributions directes à Nancy, 41, rue de la Ravinelle (1880).

**Buisson* (M. l'abbé), lauréat de la Société d'Emulation, professeur, 14, rue Legendre, place Malesherbes, Paris (1890).

**Burel*, Abel (✱), conservateur des forêts en retraite, chevalier du Mérite agricole, 7, boulevard Beaumarchais, à Paris (1885).

Burger, inspecteur-adjoint des forêts en retraite, chevalier du Mérite agricole, à Meaux (Seine-et-Marne) (1881).

Burtaire, (I. ✪), professeur de mathématiques au lycée de Bar-le-Duc (1875).

Caillat, docteur en médecine à Aix (1863).

Campaux, Antoine (✱) ancien professeur à la Faculté des lettres de Nancy, faubourg Saint-Georges, 15 bis (1863).

Chervin, aîné, directeur-fondateur de l'Institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris (1869).

Claudot (✪), inspecteur-adjoint des forêts à Nancy (1888).

de Clinchamps (✱), inspecteur des enfants assistés, rue Baudimont, 61, Arras (1867).

Cournault, Ch. (✱), conservateur du Musée lorrain, rue de la Rivière, 16, à Malzéville, par Nancy (1849).

Darcy (✱), ancien préfet des Vosges, à Dijon (1873).

Daubrée (G. O. ✱), membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur de l'Ecole des mines, boulevard Saint-Michel, 62, à Paris (1858).

Debidour (✱, I. ✪), inspecteur général de l'Université, à Paris (1879).

Delétang (✱), ingénieur des chemins de fer de l'Est à Charleville (1556).

**Denis*, Charles, lieutenant au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, au Kef (Tunisie) (1884).

Dietz, pasteur à Rothau, par Schirmeck (Alsace-Lorraine), (1888).



Durhen, aîné (I. ✪), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74, à Besançon (1851).

Duhamel, (A. ✪), archiviste du département de Vaucluse, à Avignon (1865).

Duroselle, ancien professeur d'agriculture du département des Vosges, Grande Rue, 77, à Malzéville, par Nancy (1879).

Faudel, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'histoire naturelle, à Colmar (1875).

Figarol (V.), 4, rue Pierre Legrand, Paris (1882).

Finot, avocat, archiviste du département du Nord, 1, rue du Pont-Neuf, à Lille (1879).

Fliche, professeur d'histoire naturelle, à l'Ecole forestière, ancien président et membre titulaire de l'Académie de Stanislas, 9, rue Saint Dizier, à Nancy (1884).

Florentin, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc (1874).

Français (O. ✻, I. ✪), peintre paysagiste, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), boulevard Montparnasse, 139, à Paris (1870).

**Ganier*, Henri (A. ✪), docteur en droit, juge d'instruction, 5, rue du Montet, à Nancy (1888).

Gaspard, directeur du Crédit de France, rue des Loups, 12, à Nancy (1872).

Gauguet (I. ✪), ancien professeur, libraire-éditeur, rue de Seine, 36, Paris (1882).

Gaulard, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine de Lille, 170, rue Nationale (1880).

**Génin* (A. ✪), professeur d'histoire et de géographie au lycée, 29, rue Charles-le-Téméraire, à Nancy (1884).

**Gérard*, C.-A., conservateur des hypothèques à Baume-les-Dames (1876).

**Germain*, Léon (I. ✪), bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy (1880).

Gillebert d'Hercourt, directeur de l'établissement hydrothérapique d'Enghien (Seine-et-Oise (1852).

Ginoux, Denis, greffier de paix à Château-Renard (Bouches-du-Rhône) (1876).

Giraud, président du tribunal civil à Niort (Deux-Sèvres) (1863).

**Gley* (C ✻), ancien officier d'administration principal des subsistances militaires, rue Cassette, 11, à Paris (1845).

Gley, René, sous-inspecteur des domaines à Beaune (1878).

**des Godins de Souhesmes*, Gaston, publiciste, rue Chah-Kouli, 20, au Téké-Pérà de Constantinople (Turquie) (1876).

**de Grandprey* (✻), inspecteur général de forêts en retraite, à Versailles (1873).

**Grisouard*, commis principal des postes et télégraphes, à Nancy (1882).

**Guyot*, Charles (I. ✿), Inspecteur des forêts, professeur de droit à l'Ecole forestière, chevalier du mérte agricole, 10, rue Girardet, à Nancy (1886).

Heitz, percepteur à Vézelise (Meurthe-et-Moselle) (1883).

Héquet, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe-et-Moselle) (1863).

Hoorebecke, Gustave van, avocat à la cour d'appel de Gand (Belgique) (1858).

Hyver (l'abbé), professeur à l'Institut catholique de Lille (1874).

**Jacob*, directeur du Musée, à Bar-le-Duc (Meuse) (1875). A. P.

Joly, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (1863).

Joubin (O. ✻ I. ✿), proviseur du lycée Saint-Louis, à Paris (1860).

Jouve, Louis (I. ✿), bibliothécaire à l'Arsenal, impasse Boileau, 5, à Paris-Auteuil (1866).

**Julhiet* (O. ✻), capitaine de vaisseau en retraite à la Côte-Saint-André (Isère) (1874).

**Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Gueblanche, par Dieuze (Lorraine) (1868).

Kuss (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite à Paris (1855).

Lafosse (O ✻), intendant militaire à Châlons (1872).

Landmann (A. ✿), professeur de dessin au lycée de Versailles (1881).

Laurent (l'abbé) (I. ✿), ancien inspecteur d'académie, 12, place Dauménil, à Paris (1873).

Leblanc (O ✻), inspecteur général des ponts et chaussées, 14, rue des Vignes, à Paris–Passy (1872).

**Lebrun*, architecte à Azerailles, par Baccarat (Meurthe-et-Moselle) (1849). A. P.

**Lecomte* (I. ✿), ancien professeur, à Lons-le-Saulnier (1883).

Lehr, docteur en droit, professeur de droit à l'Académie de Lausanne (Suisse) (1867).

Le Plé (✻), docteur en médecine, président de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure), place de la Pucelle, 20, à Rouen (1874).

Levallois (✻), inspecteur général des mines, rue Bellechasse, 44, à Paris (1847).

L'Héritier (✻), inspecteur des eaux thermales de Plombières (1853).

**Liégey*, docteur en médecine, rue Saint-Louis, 11, à Choisy-le-Roi (Seine) (1849). A. P.

Liron d'Airolles (Jules de), secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlon sur-Saône (1861).

Lorrain, homme de lettres, à Iberville (Canada) (1878).

Ly Chao Pé, lettré, mandarin chinois, attaché à l'ambassade chinoise, 5, avenue Kléber, à Paris (1881).

Malgras, ancien magistrat à Lunéville (1878).

Maire (A. ✿), inspecteur des forêts à Gray (1881).

**Marchal*, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne) (1859) A. P.

Maréchal (A. ✿), inspecteur de l'enseignement primaire à La Châtre (Indre) (1871).

Matheron (✻), ingénieur civil à Marseille (1854).

**Maxe-Werly* (I. ✿), archéo'ogue, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris (1876) A. P.

**Morand* (O. ✱), médecin principal de 1re classe, en retraite, rue Gay-Lussac, 13, à Paris (1859).

Moret, Emile, comptable à Nancy, officier d'administration de réserve (1888).

Mortillet (Gabriel de) (✱), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris (1866).

Mougel, curé de Duvivier, par Bône (Algérie) (1861).

Moynier de Villepoix, pharmacien à Abbeville (Somme) (1878).

**Muel* (A. ✿), conservateur des forêts à Chaumont (Haute-Marne) (1878).

Noël, Ernest, industriel à Paris (1868).

Nolen (✱, I. ✿), recteur de l'Académie de Besançon (1879)

Pange (comte Maurice de), historiographe, rue de l'Université, 98, à Paris (1880).

Papier (I. ✿), chef du service des tabacs en retraite, président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie) (1876).

de Pfluck-Hartung, de Hambourg, professeur à Tubingue (1883).

Ponscarme (✱), artiste graveur, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, à Malakoff-Vanves, près Paris (1861).

**Puton*, Alfred (O. ✱, I. ✿), chevalier du Mérite agricole, directeur de l'Ecole forestière, 12, rue Girardet, à Nancy (1876).

Quélet (A. ✿), docteur en médecine, président honoraire de la Société mycologique de France, à Hérimoncourt (Doubs) (1883).

Quintard, archéologue, 30, rue Saint-Michel, à Nancy (1871).

Rabache, homme de lettres, à Morchain, par Nesles (Somme) (1869).

Rance (l'abbé), (A. ✿), docteur en théologie, ancien professeur à la Faculté d'Aix (Bouches-du-Rhône) (1883).

Retournard, Charles, directeur des contributions directes à Chambéry (Savoie) (1881).

Renauld, F., pharmacien à Saint-Chamond (Loire) (1872).

Reuss, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au lycée de Belfort (1859).

Risler (O. ✱), agronome, directeur de l'Institut agronomique à Paris (1856).

Ristelhüber, homme de lettres, lauréat de l'Institut, rue de la Douane, 7, à Strasbourg (1870).

**Riston*, Victor, docteur en droit, avocat à Malzéville (Meurthe-et-Moselle (1888).

Robert (Ferd. des), membre de l'Académie de Stanislas, 1, villa de la Pépinière, à Nancy (1881).

**Roumeguère*, mycologue, lauréat de l'Institut, directeur de la *Revue mycologique*, 37, rue Riquet, à Toulouse (1881).

**Salmon* (✱), conseiller honoraire à la Cour de cassation, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), 168, boulevard Saint-Germain, à Paris (1842) A. P.

Seillière, Frédéric, ingénieur civil, avenue de l'Alma, 61 à Paris (1878)

Simon, Max, médecin en chef de l'asile de Bron, près Lyon (1883)

Simon, Eugène, ingénieur civil, 56, Alfonso XII, Madrid.

Simonet (A. ✿), principal du collège de Mirecourt (1878).

Steinheil (✱), ancien député des Vosges, manufacturier à Rothau (1867).

Thévenot, Arsène, lauréat de l'Institut, publiciste, ancien vérificateur des poids et mesures, 20, rue Claude-Huez, à Troyes (Aube) (1869).

Thomas, Louis, sous-ingénieur ordinaire des ponts et chaussées en retraite à Auvillers-les-Forges (Ardennes).

Valin (✱ A.), préfet du Gard, à Nîmes (1882).

Vergon (✱), docteur en médecine, 52, rue Saint-André-des-Arts, à Paris (1862).

Ville, Georges (✱), professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris (1879).

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

décédés depuis l'impression des dernières Annales

MM.

Moitessier, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce de Mirecourt.

Chapellier, instituteur public en retraite, bibliothécaire de la ville d'Epinal.

Renault, pépiniériste à Bulgnéville, conseiller d'arrondissement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VOLUME DE 1892


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01486 0764



